Les traversiers

à l'Île d'Orléans

(1854-1947)

Jean-Claude Dionne

Archiv-Histo

Jean-Claude Dionne

B.Sc. (Chimie, Laval, 1964)

M.A. (Histoire, Université de Montréal, 2007)

Les traversiers à l'Île d'Orléans (1854-1947)

Montréal 2021

Page couverture :
Sainte-Pétronille – Le traversier « L'Île d'Orléans » vers 1925.
Edgar Gariépy, Photographie Artistique & Industrielle
P600.S6, D5, P730
BAnQ

Page titre :
Saint-Jean-d'Orléans Lighthouse
Site Internet : Lighthousefreinds.com

Société de recherche historique
Archiv-Histo Inc.
535, rue Viger Est
Montréal (Québec) H2L 2P3
Case postale 45 501, succursale Sault-au-Récollet
Montréal (Québec) H2B 3C9
Téléphone : (514) 625-5791
Courriel : archiv.histo@gmail.com
Site Internet : Archiv-Histo.com

©Tous droits réservés

Dépôt légal – Bibliothèque et Archives nationales du Québec – 2021
Bibliothèque Archives Canada – 2021

ISBN : 978-2-923598-97-0

Introduction

L'un des berceaux des familles Québécoises l'île d'Orléans a fait l'objet de nombreux travaux de recherche couvrant des champs d'étude variés: historique, folklorique, géographique, géologique, archéologique, toponymique, généalogique, patrimonial, archivistique, sociologique, économique, agricole, touristique, etc. Ces domaines ont été analysés et décrits dans 20 mémoires de maîtrise, 30 livres, 18 études et 49 articles. Ce travail archivistique concernant les traversiers vient enrichir cette collection et apporte une acquisition de connaissance supplémentaire qui, sans aucun doute, va aider tant les généalogistes, les historiens que les autres passionnés de mon coin de pays.

Les actes notariés

Pour effectuer cette recension des contrats relatifs aux goëlettes et bateaux à l'île d'Orléans, j'ai, dans un premier temps, dépouillé les actes des nombreux notaires qui ont exercé leur profession dans la région de Québec en consultant la base de données Parchemin (1626-1801) pour en extraire les actes relatifs aux résidants de l'île d'Orléans (1626-1801). L'exactitude et l'exhaustivité de la base Parchemin est tributaire de l'état des minutiers des notaires. Dans certains cas il peut y avoir des actes qui ont été perdus ou détruits. J'ai relevé 3 143 actes provenant de 61 notaires de Québec; 5 054 actes de 11 notaires ayant exercé à l'île d'Orléans; et 273 actes de la Base de la Prévôté de Québec de la BAnQ qui ne sont pas dans la base Parchemin.

Dans un deuxième temps, j'ai effectué le dépouillement des actes notariés pour la période de 1801-1937 en utilisant soit la base numérique de la BAnQ « Archives des notaires du Québec des origines à 1937 » soit les Microfilms de ces actes qui se trouvent au Centre d'Archives de la BAnQ à Montréal. Le choix de retenir les actes associés aux résidants de l'île d'Orléans et aux métiers qu'ils exerçaient à l'exception des cultivateurs s'est imposé compte tenu de l'ampleur de la tâche (55 402 actes des notaires qui ont exercé à l'île d'Orléans sans compter les actes provenant des autres notaires). Le nombre d'actes choisis va comme suit : 19 700 actes rédigés par les 17 notaires qui ont exercé à l'île d'Orléans et 4 388 actes écrits par 85 notaires de Québec et des environs.

Finalement, pour compléter cette recherche j'ai utilisé la Base de données du Registre Foncier du Québec, Bureau d'enregistrement de St Laurent île d'Orléans afin de trouver des actes concernant des résidants de l'Île d'Orléans. Les notaires concernés sont ceux dont les actes ne sont pas archivés à 346 actes provenant de 23 notaires de la première catégorie, 1 490 actes de 73 notaires de la deuxième et 98 actes de 38 notaires dans d'autres districts, ceux dont les actes font partie de la collection Fonds Cour Supérieure District Judiciaire de Québec (CN301 BAnQ), ainsi que les notaires dans d'autres districts. Des 7 200 actes examinés j'ai levé

Donc, l'ensemble des actes reliés aux multiples aspects de ma recherche sur l'île d'Orléans totalisent un corpus de 34 492 actes rédigés par 308 notaires.

Les documents de la BAnQ

Afin de vérifier si des actes relatifs aux traversiers sont accessibles en ligne dans la base Pistard de la BAnQ, j'ai fait une recherche en indiquant dans les onglets de Recherche avancée «traversier», «canotier», «passeur», Cote, Classe, Toutes les cotes.

Les documents publiés

Les recensements du Canada

Les recensements quinquennaux de la population contiennent plusieurs informations concernant divers renseignements, dont le lieu de résidence, l'âge, le sexe, l'état matrimonial, le métier ou profession et l'ethnicité. C'est donc une source essentielle, disponible sous forme numérique, à Bibliothèque et Archives Canada.

J'ai fait le dépouillement de tous les recensements présentement accessibles : 1831, 1851, 1861, 1871, 1881, 1891, 1901, 1911 et 1921.

Les journaux

L'Action Sociale (Québec, 1907-1915)

L'Action Catholique (Québec, 1915-1962)

L'Action nationale (Québec, 1933-2013)

L'Électeur (Québec, (1880-1896)

L'Événement journal (Québec, 1938-1962)

L'Opinion Publique (Montréal,1870-1883)

La Gazette de Québec (1764-1874)

La Gazette de Joliette (1866-1895)

La Justice (Québec, 1886-1892)

La Patrie (Montréal, 1879-1978)

La Presse (Montréal, 1884-2019)

La Minerve (Montréal, 1826-1899)

La Vigie (Québec, 1906-1913)

Le Bien public (Trois-Rivières, 1909-1978)

Le Bulletin des agriculteurs (1916-2006)

Le Canadien (Québec, 1806-1909)

Le Clairon (St-Hyacinthe, 1912-1954)

Le Castor (Québec, 1843-1845)

Le Courrier du Canada (Québec, 1857-1901)

Le Devoir (Montréal, 1910-pésent)

Le Franc-Parleur (Québec, 1915-1940)

Le Franco-Canadien (St-Jean d'Iberville, 1860-1895)

Le Journal de Québec (1842-1889)

Journal des campagnes (Québec, 1882-1901)

Le Journal des Trois-Rivières (1865-1893)

Le Nouvelliste (Trois-Rivières, 1876-1886)

Le Pays (Montréal, 1852-1869)

Le Peuple (Montréal, 1880-1887)

Le Progrès de l'Est (Sherbrooke, 1883-1924)

Le Progrès du Saguenay (1887-1964)

Le Quotidien (Saguenay, 1997- présent)

Le Quotidien de Lévis (1879-1937)

Le Soleil (Québec, 1896-2019)

The Quebec Mercury (1805-1863)

The Quebec Daily Mercury (1863-1875)

The Quebec Daily Evening Mercury (1876-1878

The Daily Evening Mercury (1879-1887)

The Quebec Daily Mercury (1887-1903)

The Quebec Morning Chronicle (1847-1924)

The Quebec Chronicle and Gazette (1888-1892)

Quebec Weekly Chronicle (1888-1892)

The Quebec Morning Chronicle (1888-1898)

The Quebec Chronicle (1898-1824)

Morning chronicle and commercial and shipping gazette (Québec, 1850-1888)

Montreal Herald and Daily Commercial Gazette (1834-1883)

Le transport entre l'Île d'Orléans et Québec avant 1854

Traversier : I. n.m. ▼Vieux. Personne dont le métier consistait à transporter d'une rive à l'autre (d'un fleuve, d'une rivière), au moyen d'une embarcation (le plus souvent un canot), des personnes, des animaux, des marchandises.

Traversier licencié, on retrouve dans le même sens le mot canotier et, parfois le mot passeur (surtout dans des textes littéraires).

(Référence : Dictionnaire historique du Français Québécois. Préparé sous la direction de Claude Poirier par l'Équipe du TLFQ. Les Presses de l'Université Laval, 1998, 640 pages.)

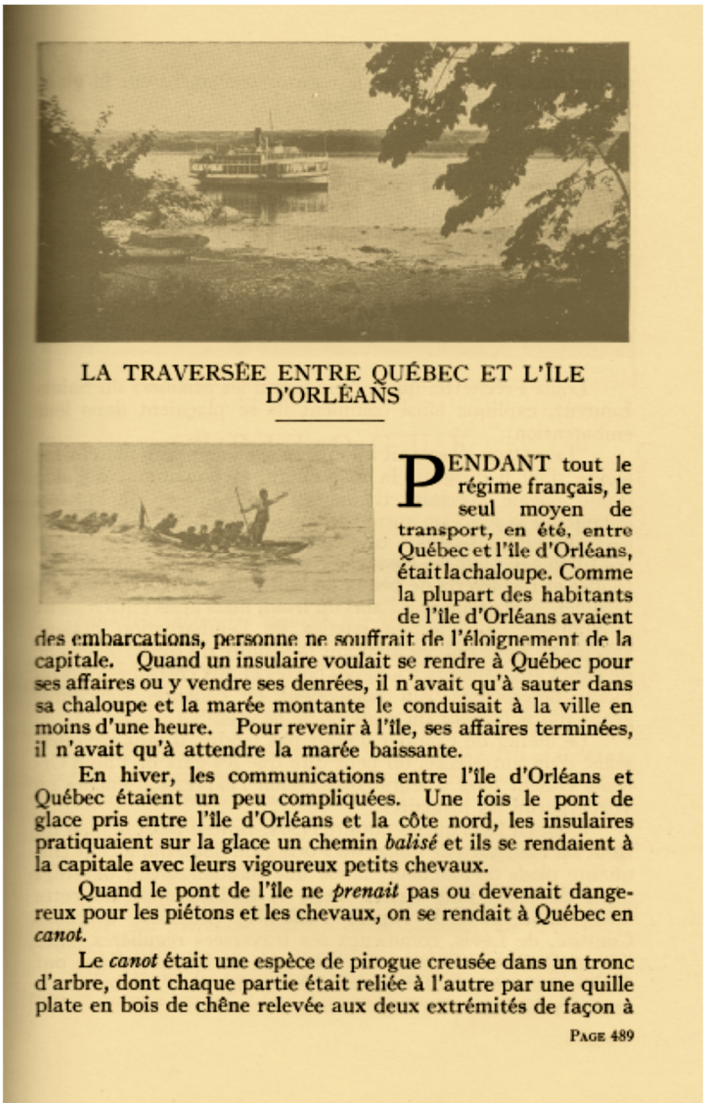

LA TRAVERSÉE ENTRE QUÉBEC ET L'ÎLE D'ORLÉANS

PENDANT tout le régime français, le seul moyen de transport, en été, entre Québec et l'île d'Orléans, était la chaloupe. Comme la plupart des habitants de l'île d'Orléans avaient des embarcations, personne ne souffrait de l'éloignement de la capitale. Quand un insulaire voulait se rendre à Québec pour ses affaires ou y vendre ses denrées, il n'avait qu'à sauter dans sa chaloupe et la marée montante le conduisait à la ville en moins d'une heure. Pour revenir à l'île, ses affaires terminées, il n'avait qu'à attendre la marée baissante.

En hiver, les communications entre l'île d'Orléans et Québec étaient un peu compliquées. Une fois le pont de glace pris entre l'île d'Orléans et la côte nord, les insulaires pratiquaient sur la glace un chemin *balisé* et ils se rendaient à la capitale avec leurs vigoureux petits chevaux.

Quand le pont de l'île ne *prenait* pas ou devenait dangereux pour les piétons et les chevaux, on se rendait à Québec en *canot*.

Le *canot* était une espèce de pirogue creusée dans un tronc d'arbre, dont chaque partie était reliée à l'autre par une quille plate en bois de chêne relevée aux deux extrémités de façon à

PAGE 489

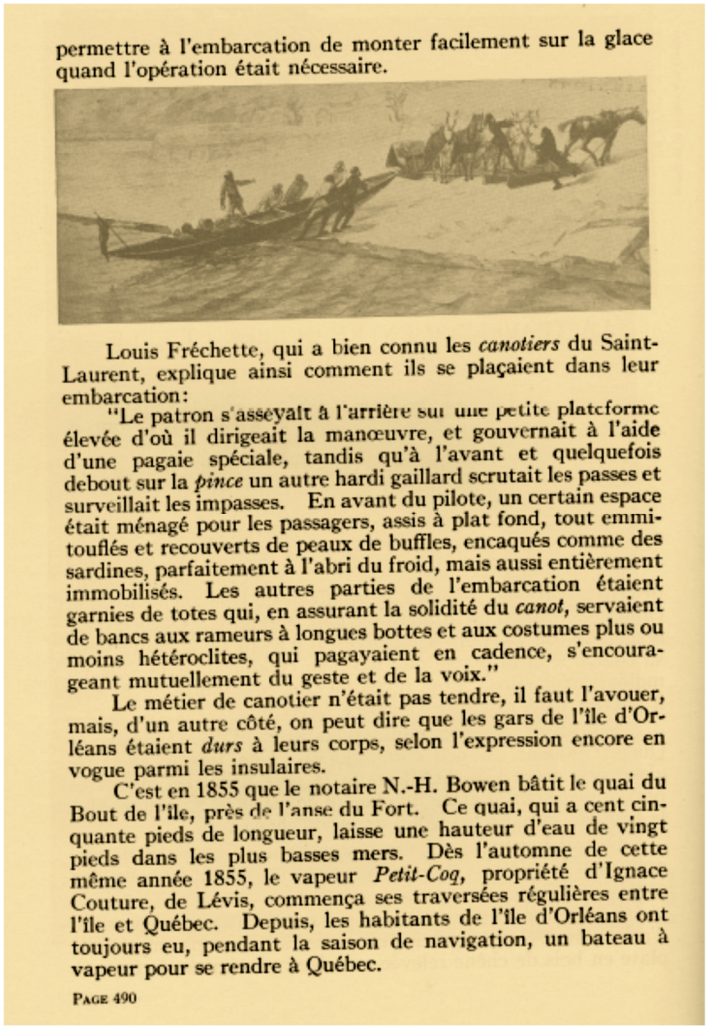

permettre à l'embarcation de monter facilement sur la glace quand l'opération était nécessaire.

Louis Fréchette, qui a bien connu les *canotiers* du Saint-Laurent, explique ainsi comment ils se plaçaient dans leur embarcation:

"Le patron s'asseyait à l'arrière sur une petite plateforme élevée d'où il dirigeait la manœuvre, et gouvernait à l'aide d'une pagaie spéciale, tandis qu'à l'avant et quelquefois debout sur la *pince* un autre hardi gaillard scrutait les passes et surveillait les impasses. En avant du pilote, un certain espace était ménagé pour les passagers, assis à plat fond, tout emmitouflés et recouverts de peaux de buffles, encaqués comme des sardines, parfaitement à l'abri du froid, mais aussi entièrement immobilisés. Les autres parties de l'embarcation étaient garnies de totes qui, en assurant la solidité du *canot*, servaient de bancs aux rameurs à longues bottes et aux costumes plus ou moins hétéroclites, qui pagayaient en cadence, s'encourageant mutuellement du geste et de la voix."

Le métier de canotier n'était pas tendre, il faut l'avouer, mais, d'un autre côté, on peut dire que les gars de l'île d'Orléans étaient *durs* à leurs corps, selon l'expression encore en vogue parmi les insulaires.

C'est en 1855 que le notaire N.-H. Bowen bâtit le quai du Bout de l'île, près de l'anse du Fort. Ce quai, qui a cent cinquante pieds de longueur, laisse une hauteur d'eau de vingt pieds dans les plus basses mers. Dès l'automne de cette même année 1855, le vapeur *Petit-Coq*, propriété d'Ignace Couture, de Lévis, commença ses traversées régulières entre l'île et Québec. Depuis, les habitants de l'île d'Orléans ont toujours eu, pendant la saison de navigation, un bateau à vapeur pour se rendre à Québec.

PAGE 490

Pierre-Georges Roy (1928) L'Île d'Orléans

1696 - Jean Bouchard dit Dorval, canotier de St-Pierre

Procès et témoignage d'Anne Émond, prisonnière, 16 ans, fille de René Émond père et de Marie Lafaye (Lafaille), sans profession particulière, demeurante chez ses parents à l'île Saint-Laurent, paroisse Saint-François, seigneurie d'Argentenay, d'où elle est native, accusée de s'être travestie en homme et d'avoir fait courir de faux bruits, les autres accusés sont Robert et Joseph Gaulin, frères, habitants de l'île Saint-Laurent et Jean Laviolette, habitant de l'île Saint-Laurent. - 14 juin 1696 - 16 juin 1696

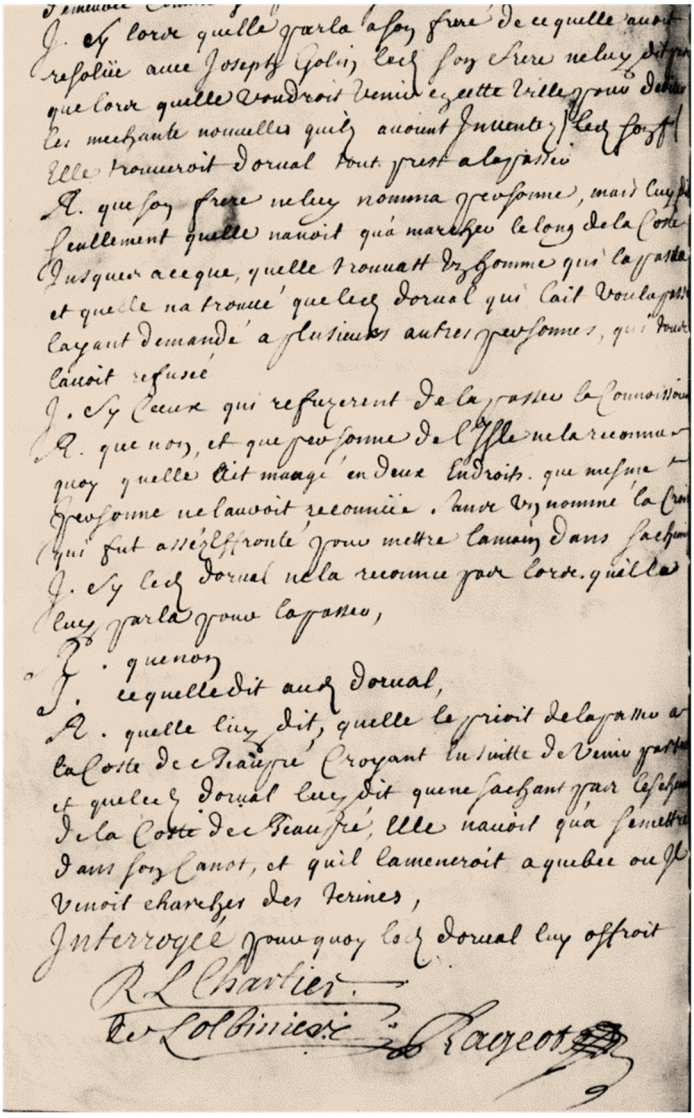

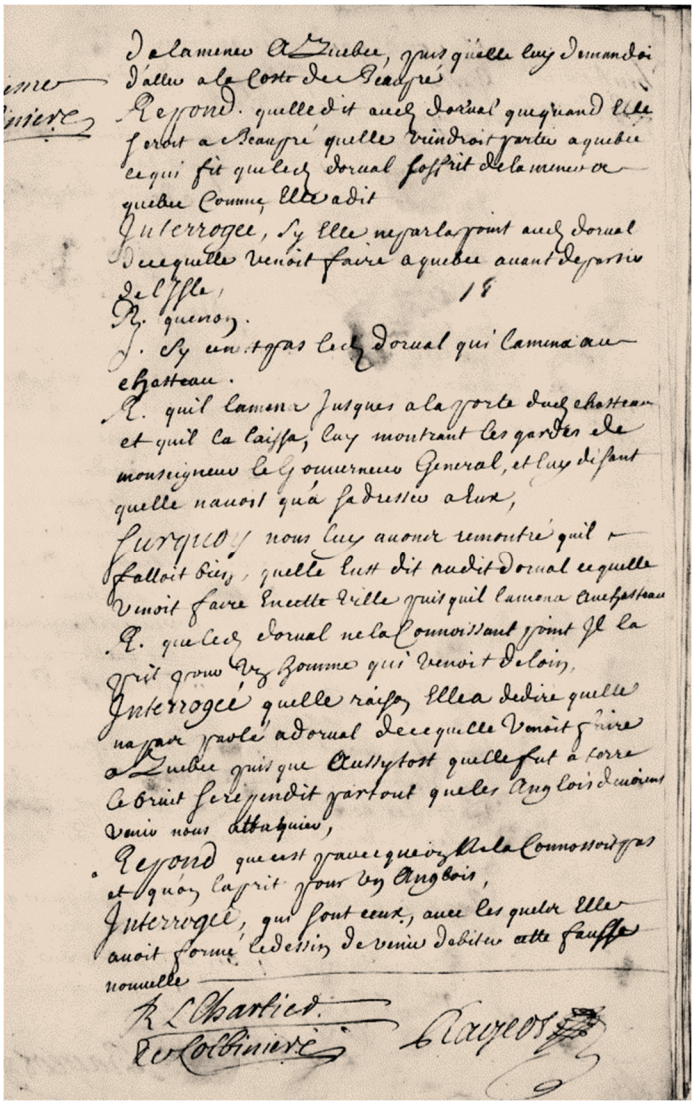

BAnQ - Cote : TP1,S777,D2

L'anse au canot

1801 - 10 mars – Acte 3698 – Vente, d'un emplacement à l'anse aux canots par Ignace Gourdeau, père, du bout de l'île, à Gabriel Paradis, Augustin Dupil, François Dupil, Louis Aubin, Pierre et Louis Pichet et Joseph Plante, tous de St Pierre.

Pardevant les notaires publics résidant à Québec, soussignés fut présent Sieur Ignace Gourdeau, père, demeurant au bout de l'Isle d'Orléans lequel reconnait avoir vendu, cédé, quitté, transporté dès maintenant et à toujours avec promesse de garantir de tous troubles et autres empêchements généralement quelconques, aux Sieurs Gabriel Paradis, Augustin Dupil, François Dupil, Louis Aubin, Pierre et Louis Pichet et Joseph Plante, demeurant tous en ladite paroisse St-Pierre, à ce présent et acceptant acquéreurs pour eux, leurs héritiers et ayant cause à l'avenir, c'est à savoir : un emplacement de vingt-six pieds de long sur vingt-quatre pieds de largeur situé au bout de la ladite Isle d'Orléans dans un endroit nommé l'anse au canots à partir de la haute marée et de là montant jusqu'à vingt-six pieds, borné des deux côtés par ledit Sieur vendeur, dont les dits acquéreurs sont contents et satisfait pour l'avoir vu et visité.

Cette vente est faite pour le prix et somme de seize piastres d'Espagne que les dits acquéreurs ont payé comptant audit Sieur vendeur et dont quittance au profit des dits sieurs acquéreurs pour le prix de la présente vente, au moyen de quoi le dit vendeur a transporté auxdits acquéreurs tous ses droits de propriété qu'il a sur le dit emplacement ….. vendeur et tel que désigné avec la liberté d'aller au dit emplacement toutefois et … par le chemin qui y conduit et aller et venir au hangar que lesdits acquéreurs se proposent de faire construite. Consent ledit Sieur vendeur que lesdits sieurs acquéreurs jouissent du dit emplacement en pleine propriété et qu'ils la disposent et feront comme de la chose à eux appartenant. Fait et passé à Québec en l'étude de Mtre Charles Voyer le dix du mois de mars, l'an mil huit cent un, les dits vendeur et acquéreurs ont déclaré ne savoir écrire ni signer de ce requis, lecture faite.

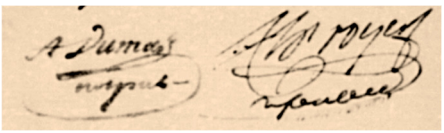

Minutier du notaire Charles Voyer – Document transcrit par J.-C. Dionne

1816 - 18 mai – Acte 6994 – Partage de l'anse au Canot entre Pierre Goulet, François Gourdeau et Joseph Gourdeau, tous trois habitants et traversiers demeurant au bout de l'île d'Orléans, paroisse de Saint-Pierre).

Pardevant les notaires publics de la Province du Bas-Canada résidants à Québec soussignés

Furent présent Pierre Goulet, François Gourdeau, Joseph Gourdeau, tous trois habitants et traversiers demeurants au bout de l'Isle d'Orléans paroisse St-Pierre et propriétaires par indivis chacun pour un cinquième égal à neuf pieds de largeur de l'anse nommée l'anse au canot au bout de ladite Isle; les

deux autres cinquièmes appartenant à Louise Forbes, veuve d'Isaac Gourdeau et à ses enfants qui ne comparait pas.

Lesquels susnommé ayant éprouvés des inconvénients de la jouissance qu'ils ont en commun de ladite Anse au canot, en ont par ces présentes fait le partage comme suit, savoir : Que la première part du côté nord appartiendra au dit Pierre Goulet; la seconde ensuite allant vers le Sud, appartiendras audit François Gourdeau ; la troisième et quatrième à la veuve Isaac Gourdeau et ses enfants; et la cinquième audit Joseph Gourdeau.

Pour jouir chacun divisément et séparément de leurs parts respectives suivant le présent partage, à toujours sans se nuire les uns les autres que faire se pourra. Dont acte requis et octroyé par le présent en l'étude de Mtre Planté, l'un des notaires soussignés, l'an mil huit cent seize le dix-huit mai avant-midi. Et ont, les parties déclaré ne savoir signer de ce requis excepté François Gourdeau qui a signé avec nous, lecture faite.

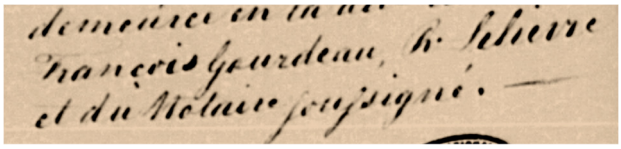

Minutier du notaire Joseph-Bernard Planté

1826 - 14 mars – Acte 499 – Pierre Plante, passager – Titre Nouvel Fiefs & Seigneuries Beaulieu et La Groisardière.

Minutier du notaire Louis Thomas Besserer

1826 - 14 mars – Acte 498 – Pierre Bonneau, pilote et passager – Titre Nouvel Fiefs & Seigneuries Beaulieu et La Groisardière.

Minutier du notaire Louis Thomas Besserer

1826 - 14 mars – Acte 497 – Alexis Ferland, passager - Titre Nouvel Fiefs & Seigneuries Beaulieu et La Groisardière.

Minutier du notaire Louis Thomas Besserer

1832 - 4 septembre – Acte 296 – Donation par Dame Marie Josephte Plante, veuve de feu François Noël, de St-Pierre, à son frère Pierre Plante, passager, du même lieu.

Fut présente Dame Marie Josephte Plante, veuve de feu François Noël, demeurant en la paroisse St-Pierre de l'Isle d'Orléans, laquelle considérant qu'elle est incapable de cultiver ses biens et désirant s'assurer de quoi se soutenir elle et ses enfants issus de son mariage, a par ces présentes fait donation pure et simple entre vifs et irrévocable, avec garantie de tous troubles, dettes, hypothèques et autres empêchements quelconques au Sieur Pierre Plante, son frère, passager demeurant en ladite paroisse

St-Pierre de l'Isle d'Orléans, à ce présent et acceptant donataire pour lui ses hoirs et ayant cause, c'est à savoir :

1° Un lopin de terre sis et situé en ladite paroisse St-Pierre de l'Isle d'Orléans de neuf perches et deux pieds de front sur dix-huit arpents de profondeur, en bois debout, borné par devant à Augustin et Pierre Noël et par derrière du côté Est au fleuve St-Laurent, du côté Nord-Est par Jean Bellerive dit Couture représentant Joseph Gourdeau et du côté Sud-Ouest par Félix Noël, représentant Thomas Dunford, sans aucun bâtiment ;

2° Un autre lot de terre d'environ un demi arpent de large sur trente arpents de profondeur borné par devant et par derrière du côté de l'Est par le fleuve, du côté Nord-Est par Sieur Pierre Noël; et du côté Ouest par le dit Félix Noël, sans aucun bâtiment;

3° Item un autre lot de terre de douze perches et demie de front sur environ vingt-cinq arpents de profondeur, borné par devant et par derrière du côté Nord-Est au dit jean Couture dit Bellerive représentant Joseph Gourdeau et du côté Sud-Ouest au dit Félix Noël avec ensemble une maison en bois, grange et étable et autres petits bâtiments dessus construits;

4° Un autre lopin de terre de onze perches de front sur environ douze arpents de profondeur sans bâtiment, borné par devant au Sieur Jean Couture dit Bellerive représentant Gourdeau et par derrière du côté de l'Est par le fleuve, joignant du côté Nord-Est au dit Sieur Bellerive et du côté Sud-Ouest au dit Félix Noël;

5° Un autre lot de terre de deux perches et douze pieds de front sur douze arpents de profondeur, borné par devant au dit Sieur Bellerive et par derrière, à l'Est, au fleuve, joignant au Nord-Est et au Sud -Ouest au dit Sieur Bellerive, sans aucun bâtiment;

6° Un autre lot de terre de huit perches de front sur environ huit arpents de profondeur sans bâtiment, borné par devant au dit Sieur Bellerive et par derrière, à l'Est au fleuve, joignant au Nord-Est au dit Sieur Pierre Noël et du côté Sud-Ouest au dit Félix Noël;

7° Un autre lot de terre de six perches de front sur six arpents de profondeur ou environ, borné par devant u dit Sieur Bellerive et Pierre Goulet et par derrière à l'Est par le fleuve joignant au Nord-Est et au Sud-Ouest au dit Félix Noël.

Circonstances et dépendantes tel et ainsi que le tout se poursuit, comporte et s'étend de toutes parts sans aucune réserve ni exception quelconque et dont le dit donataire est content et satisfait, déclarant le bien savoir et connaître.

Donne de plus comme ci-dessus ladite Dame Donatrice au dit donataire tous les ustensiles d'agriculture, animaux, voitures, meubles meublants et autres effets mobiliers soit dans ladite maison ou sur ladite terre ou autre lui appartenant sans aucune réserve ni exception.

A la dite Dame Donatrice les dits biens appartenants savoir moitié comme commune en tous biens mêmes les propres avec le dit feu Sieur son mari ainsi que stipulé dans leur contrat de mariage passé devant feu Mtre Charles Voyer et son confrère notaires à Québec le quinze septembre mil huit cent huit et l'autre moitié pour lui avoir été donné moitié pour lui avoir été donné par le dit François Noël son

mari, ainsi qu'il appert par son testament reçu par Mtre Sirois et son confrère notaire à Québec le huit mai mil huit cent trente et un.

Auquel dit Sieur François Noël le tout appartenait pour lui avoir été donné par le Sieur François Noël et défunte Françoise Côté, ses père et mère, suivant donation passé devant le dit feu Mtre Charles Voyer et son confrère notaires, à Québec le quinze septembre mil huit cent huit, insinué le dix mars mil huit cent neuf copies de chacun desquels titres ladite Donatrice a présentement livrée audit donataire, Dont quitte.

Étant lesdits terrains situés en la censive et mouvance des Sieurs François Gourdeau, Pierre Goulet, Jean Couture dit Bellerive et Michels Forbes et envers eux chargés de cens et rentes et autres droits seigneuriaux dont les parties ignorent le montant garantie quitte du passé jusqu'à l'année courante.

La présente donation ainsi faite :

1° A la charge des dits droits seigneuriaux à l'avenir ;

2° A la charge par ledit donataire de remplir fidèlement et strictement envers le Sœur François Noël, père, toutes les charges, clauses, conditions et obligations stipulées dans la donation susmentionné consentie par lui et son épouse audit François Noël, leur fils, devant le dit Mtre Charles Voyer le quinze septembre mil huit cent huit que le dit donataire déclare bien savoir et connaître;

3° A la charge par ledit donatrice de loger, nourrir, habiller et entretenir ladite donatrice et lui fournir toutes les choses nécessaires à la vie, suivant son état, et ce jusqu'à son décès, la faire servir dans sa vieillesse, soigner en maladie, la mener et ramener aux offices de l'église les fêtes et dimanches dans une voiture convenable, lui faire chanter un service lors de son inhumation et un au bout de l'an et lui faire dire vingt-cinq messes basses de requiem pour le repos de son âme dans le plus court délai possible après son décès;

4° De loger, nourrir, habiller et entretenir de toutes choses nécessaires à la vie suivant leur état tant qu'ils voudront rester avec lui pourvu que cela n'excède pas leur âge de vingt et un an; Pierre, âgé de seize ans, Luce âgée de dix-sept ans, Adélaïde âgée de douze ans, Jean, âgé de dix ans, et Joseph, âgé de cinq ans, enfants mineurs de la donatrice, en par eux travaillant pour le donataire, suivant leur capacité;

5° Encore à la charge par ledit donataires de payer aux enfants de la donatrice le montant du Douaire préf.. stipulé en leur faveur par ledit contrat de mariage ci-dessus cité et de leur payer à chacun une somme de deux livres courant à leur majorité en sus;

6° Et en cas d'incompatibilité d'humeur entre la donatrice et le donataire, la donatrice pourra se retirer d'avec lui et dans ce cas elle pourra exiger une rente viagère qui sera réglée en comparaison de la valeur du bien et des charges déjà imposées au donataire par deux personnes dont chaque partie nommera une et qui auront le droit de choisir une troisième personne s'ils ne s'accorderaient point;

7° Encore à la charge par le donataire de payer les dettes de la donatrice se montant à la somme de vingt-deux luis dix chelins du cours actuel et pas plus. Au moyen des charges, clauses et conditions ci-dessus ladite donatrice cède, transporte et abandonne dès ce jour et à toujours au dit donataire, ses hoirs et ayant cause, tous droits de propriété et autres quelconques qu'elle a ou peut avoir en et sur ce

que dessus donné, s'en dessaisissant en sa faveur et voulant qu'il en soit mis en bonne possession et saisine par qui et ainsi qu'il appartiendra au moyen des présentes. Car ainsi, Etc.

Fait et passé en ladite paroisse de St-Pierre de l'Isle d'Orléans, demeure de ladite donatrice le quatrième jour du mois de septembre de l'année mil huit cent trente-deux en présence des Sieurs Paul Gosselin, instituteur et Jean Couture dit Bellerive, aubergiste, tous deux demeurants en ladite paroisse de St-Pierre de l'Isle d'Orléans, lesquels ont signé avec ladite donatrice et les notaires, ledit donataire a déclaré ne savoir écrire ni signer de ce requis, lecture faite.

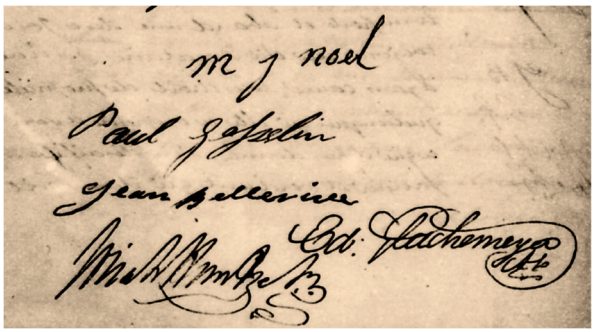

Minutier du notaire Samuel Glackmeyer – Document transcrit par J.-C. Dionne

1837 - 9 mars – Acte 766 – Obligation, d'une somme de vingt-cinq livres, courant, par Charles Guérard, traversier et cultivateur de St-Pierre, et son épouse Rosalie Gourdeau, en faveur d'Antoine Canac dit Marquis, cultivateur de Ste-Famille.

Minutier du notaire François-Xavier Vaillancourt

1840 - 28 mars – Acte 3001 – Vente par François Gourdeau, agriculteur et traversier, et son épouse à René Gourdeau, pilote.

Minutier du notaire Germain Guay

1841 - 31 mai – Acte 3578 – Donation par Geneviève Côté, veuve de Jacques Gourdeau, à Pierre Plante, son petit-fils, traversier, de St-Pierre

Minutier du notaire Germain Guay

1842 - 31 août – Acte 4219 – Donation entre vif entre Angélique Côté, veuve de Jacques Gourdeau, de St Pierre, à Pierre Plante, son petit-fils, traversier, du même lieu.

Minutier du notaire Germain Guay

1845 - 7 octobre – Acte 3309 – Obligation, d'une somme de cinquante livres courant portant intérêt à six pour cent, par Pierre Plante, garçon majeur, traversier, de St Pierre, en faveur de Paul Blouin, maître pilote de St Jean.

Minutier du notaire Nazaire Larue

1846 - 10 juin – Acte 5047 – Contrat de mariage entre Pierre Plante, cultivateur et traversier, de St-Pierre, à Geneviève Drouin, fille majeure, issue du mariage de Joseph Drouin et de Thérèse Ferland, de Ste-Famille.

Minutier du notaire Charles-Maxime Defoy

1846 - 11 novembre – Acte 3766 – Marché, pour le balisage et l'entretien du pont de glace entre l'extrémité ouest de St Pierre et Québec, entre Charles Guérard, navigateur traversier, et Prudent Blais, marchand aubergiste, tous deux de St Pierre, es-qualité de Syndics élus de ladite paroisse, avec Joseph Maranda, cultivateur, du même lieu.

Minutier du notaire Nazaire Larue

1852 - 7 juillet – Acte No 4373 – Protêt François Paradis vs Charles Guérard et Pierre Plante.

L'an mil huit cent cinquante-deux, le septième jour du mois de juillet, sur les huit heures de l'après-midi, à la réquisition de Sieur Francis Paradis, fils, demeurant en la paroisse de Saint-Pierre sur l'île d'Orléans, en le comté de Montmorency, faisant élection de son domicile, en sa demeure actuelle, pour l'effet du présent, nous notaire public pour la province du Bas-Canada résidant à St-Jean en l'Île d'Orléans, soussigné, et les témoins ci-après nommés, soussignés, nous sommes exprès transportés en la maison et domicile des Sieurs Charles Guérard et Pierre Plante, tous deux associés traversiers, de la paroisse de St-Pierre à l'Île d'Orléans en le comté de Montmorency, et y résidant, où étant et parlant à eux-mêmes, nous leur avons respectueusement dit et déclaré, qu'attendu que le dit François Paradis aurait le printemps dernier le ou vers le quinze de mars dernier, entrepris le transport des malles et paquets, depuis Québec, à l'Île d'Orléans, et tout autour d'icelle, pour le terme et espace de quatre années entières consécutives, moyennant une somme annuelle de trente-huit livres courant de la province, qui doivent lui être payées par le maître Général des Postes, du Canada, tel que mentionné au contrat souscrit par le dit François Paradis requérant en …. remplissant les divers services et prescriptions voulues par l'acte impérial passé dans les 12ième et 13ième années du règne de Sa Majesté Victoria Chap. … ainsi que par deux autres actes de la législature de cette province, passées en l'année mil huit cent cinquante un, Que les dits Sieur Charles Guérard et Pierre Plante ci-après traversiers au grand dommage et détriment du dit François Paradis, requérant, s'autorisant qu'il n'utilise aucun autre traversier qui put entrer en compétition avec eux, lui auraient dès le ou vers le cinq de juin dernier notifié qu'ils entendaient et voulaient exiger de lui dit requérant pour son transport et le transport des dites malles et paquets qui pourront lui être confiés, la somme extravagante de quinze livres courant de la province par chaque année.

C'est pourquoi, nous dit notaire, à la réquisition susdite, avons déclaré et notifié aux dits Charles Guérard et Pierre Plante, parlant et dit et qu'attendu que par la septième section de l'acte impérial, ci-haut mentionné il est pourvu à ce que les traversiers dans les cas ou les traversiers voudront charger une somme qui paraîtra à l'entrepreneur du transport des dites malles, trop forte et déraisonnable le montant de tel transport soit fixé par arbitrage, chacune des parties devant nommer un arbitre … … devant en nommer un troisième, la décision desquels doit être définitive. Qu'en conséquence eux les dits Charles Guérard et Pierre Plante aient, sous le délai de cinq jours, à choisir et nommer un arbitre, qui avec l'arbitre, que va nommer le requérant, finalement le tiers ou autre arbitre, que nommeront les dits arbitres, statueront et décideront quelle somme devrait être payée annuellement aux dits Charles Guérard et Pierre Plante, comme rémunération et paiement pour leur juste trouble pour le transport

de lui dit requérant et des dites malles et paquets - Protestant nous dit notaire à la réquisition susdite contre les dits Charles Guérard et Pierre Plante, parlant et dit est, s'ils se refusent d'obtempérer, à la présente sommation et réquisition, de toutes les pertes, dépens, dommages et intérêts, qui pourront être occasionnés par leur refus, et leur déclarant en même temps qu'il sera procédé, immédiatement cotre eux après le délai ci-dessus accordé, ainsi que la Loi l'y autorisera, et enfin protestant contre eux et contre chacun d'eux de tout ce pareil cas, compte et doit protester. A quoi ledit Charles Guérard a répondu qu'il ne dirait rien et qu'il en était déchargé, et ledit Pierre Plante a répondu qu'il ferait ainsi que la Loi lui ordonne de faire, ci-après informations prises.

En conséquence nous avons présenté es-dites sommations et réquisitions. Dont acte Fait, protesté et signifié au domicile desdits sieurs Charles Guérard et Pierre Plante, parlant et dit, et, à chacun desquels, nous avons laissé copie des présentes, afin qu'ils n'en puisse ignorer, les jour, mois, au-dessus mentionnés, étant sous le numéro quatre mille trois cent soixante-treize ; en présence des sieurs Augustin Boissonault, ouvrier menuisier, et Thomas Boissonnault, cultivateur, tous deux demeurant en la dite paroisse de St. Pierre, Isle d'Orléans, témoins à ce appelés – desquels ledit Sieur Augustin Boissonault a signé avec nous dit notaire, l'autre témoin étant requis de le faire, a déclaré ne le savoir, après lecture faite.

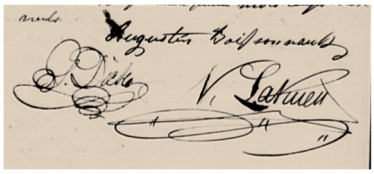

Minute du notaire Nazaire Larue – Document transcrit par J.-C. Dionne

Steamer St-Pierre

> ***Visit of the Governor General to Quebec and Grosse Isle***
>
> Most unexpectedly, His Excellency Lord Elgin arrived here yesterday morning from Montreal; in the steamer John Munn, and embarked on bord the steamer St-Pierre, for the Quarantine Station, at about 5, a.m.

The Quebec Mercury, 23 juin 1848

> ***Shipping Intelligence***
>
> The Capt. Of the Steamer St-Pierre, which came up to Grosse Isle this afternoon, says there were 6 vessels with passengers at the Island when he left; and passed 6 on his way – all bound up.

The Quebec Mercury, 18 juillet 1848

> The St-Pierre steamer leaves for the village of St-Thomas, on the south shore, below, on Saturday afternoon at four, to return the next evening.

The Quebec Mercury, 4 septembre 1851

Le vapeur «St. Pierre»

There is hardly any need for a wharf, there being a natural one formed by a rocky cape alongside of which the *St. Pierre* in enabled to lie and land her passengers, even at low water. The time is not far distant we now perceive when there will be a regular and daily ferry between the Island of Orleans and this city.

Our contemporary of the Chronicle much surprises us by saying «There is no need of a wharf on the Island of Orleans.»

If he were on board the *St. Pierre* on Sunday when she was about to leave on her last return trip to Québec, he would have observed that the steamer grounded alongside oft the «rocky cape» he speaks of, and that it was with much difficulty she was got off. We have before urged the necessity for a wharf on this island, which will be frequently visited by strangers as well as townspeople, where once steam communication is established.

Having been induced to visit the Island on that occasion, more to view the landings than anything else, we me must be strikingly apparent to nay one going there. Our contemporary should have seen how the ladies were obliged to climb up the «rocky cape», and how the plank to admit of their getting off from the steamer was barely touching the sloping sides of the natural quay, and threatening each moment to slip with those upon into the water beneath.

The Quebec Mercury, 24 août 1852

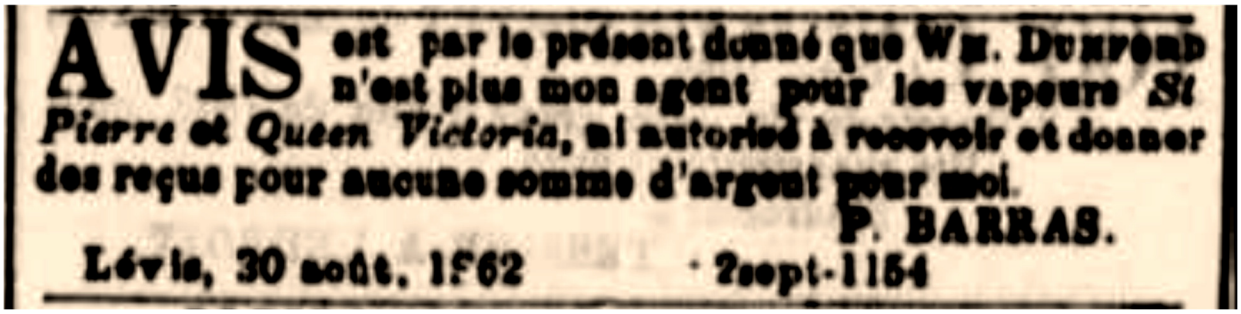
AVIS est par le présent donné que Wm. Dunbar n'est plus mon agent pour les vapeurs *St Pierre* et *Queen Victoria*, ni autorisé à recevoir et donner des reçus pour aucune somme d'argent pour moi.

P. BARRAS.

Lévis, 30 août, 1862 - 2sept-1154

Le journal de Québec, 4 septembre 1862

Pierre Plante, traversier

M. Pierre Plante, traversier entre le Bout de l'Isle et Québec, veut substituer à ses bateaux et à ses chaloupes un bateau à vapeur qui donnerait incomparablement plus de confort aux passagers et permettrait de voyager entre l'Ile d'Orléans et Québec, à toutes les heures du jour, sans avoir à attendre le vent ou l'heure propice de la marée.

Déjà les cinq paroisses de l'Ile d'Orléans lui ont souscrit, pour cet objet, près de £500 qu'il devra leur remettre graduellement avec son gain.

Mais cette somme, on le sait, n'est pas suffisante, et, comme l'Ile d'Orléans est un lieu de résidence, de promenade magnifique en été, pour les habitants de la ville qui recherchent dans cette saison le repos et les charmes de la campagne, et comme un bateau à vapeur

donnerait aux hommes d'affaires le moyen de se rendre de bonne heure le matin à la ville et de retourner le soir à la résidence de leurs familles, après l'heure des affaires, nous invitons les citoyens de Québec à encourager cette entreprise avec libéralité.

Les deniers qu'ils avanceront ne seront que prêtés, et le bateau à vapeur pourra être assuré à leur compte.

Du reste, M. Plante est recommandable sous tous les rapports, et son honnêteté et son esprit d'entreprise sont une garantie certaine de succès.

Le champ qu'il a à exploiter est d'ailleurs neuf et plein d'avenir.

Le Journal de Québec, 17 février 1853

De l'anse de l'église de St Laurent au marché Finlay de Québec

François Pouliot, chaloupier et traversier (1854-1866)

FIGURES D'HIER ET D'AUJOURD'HUI 243

François n'était pas seulement l'aîné, le portrait assez fidèle de son père, mais celui dont la figure se dessina davantage. Intelligent, il comprit vite que Québec ne devait pas être, pour Saint-Laurent, moins accessible que pour l'île-aux-Coudres. Pratique également, il devina sans effort qu'une ligne entre ces deux stations serait une mine payante. Une simple chaloupe était l'unique machine requise pour l'exploitation, le pilote ne lui coûterait rien, pas même une heure d'apprentissage, puisqu'il savait tenir un gouvernail. Cette science, d'ailleurs, est le patrimoine commun de presque tous les jeunes gens du village de Saint-Laurent, et même des enfants. Ils l'acquièrent, pour ainsi dire, en s'amusant. Il inaugura donc, entre les années 1854 et 1856, un service quotidien que les paroissiens, misérables depuis trop longtemps, ne tardèrent pas à apprécier. Par conséquent, personne ne peut lui contester le mérite, j'allais dire l'honneur, de leur avoir permis de voisiner avec Québec plus aisément. Sans le mettre en parallèle avec un perceur d'isthmes, je puis bien employer cet attribut puisque tout est relatif en ce monde. On peut, en effet, dans les petites aussi bien que dans les grandes choses, avoir du mérite et même de l'honneur.

La conception d'un mode de transit moins suranné plus en harmonie avec les intérêts du milieu où l'on vit, ne requiert ni science ni génie, peut germer dans un cerveau quelconque. Il suffit, rigoureusement, pour résoudre le problème, de savoir observer et raisonner dans une certaine mesure. Mais populariser un nouveau

244 FIGURES D'HIER ET D'AUJOURD'HUI

transit, se faire le complaisant serviteur d'une clientèle souvent capricieuse et parfois déraisonnable ; faire la navette entre Québec et Saint-Laurent, six fois chaque semaine, un quart de siècle et plus, sans noyer personne ni même subir la plus légère avarie, n'est pas ce qu'un vain peuple pense. Les paroissiens de Sainte-Famille en ont malheureusement trop souvent fait l'expérience. Ces courses journalières sur le fleuve, qu'on aurait tort d'assimiler à de simples excursions de pêche, supposent des aptitudes professionnelles, un tempérament *ad hoc*, riche d'énergie passive, souple, et, sur les lèvres, le mot qui désarme et pacifie. Or, les aptitudes et le tempérament, François Pelot, comme disaient les paroissiens pour le distinguer de son père, les possédait au superlatif. Il affectionnait tellement sa besogne qu'il ne s'en est jamais dégoûté. Il était si bien dans sa vocation qu'il aurait volontiers attendu la mort, assis à sa place habituelle, la main sur la barre du gouvernail, si le bateau à vapeur n'avait supplanté la chaloupe à voiles. Je puis ajouter, comme dernier trait, qu'il était, non pas un frère, mais un cousin authentique du meunier sans-souci : jamais inquiet du lendemain, toujours d'humeur égale, même lorsqu'il était bourré de commissions, n'hésitant jamais à appareiller, quelque temps qu'il fît, le dernier embarqué, et le premier débarqué. Il montait à bord juste au moment où la chaloupe était sur le point de flotter, car Saint-Laurent, en ce temps là, n'avait pas de quai. Un simple coup d'œil lui permettait de constater si la cargaison

était également distribuée, ne gênerait pas la marche ; puis ses matelots volontaires débarrassaient la chaloupe de ses jambes de fer, hissaient foc, misaine et tape-cul, repêchaient le grappin noyé au bout de sa chaîne, et ces préliminaires terminés, on piquait sur Québec. Si le vent d'arrière soufflait, le trajet durait une heure environ. S'il était contraire, il fallait louvoyer, et la chaloupe se promenait d'une rive à l'autre, en suivant une diagonale. Ces bordées successives triplaient presque la distance, sans compter, par surcroît, les douches administrées aux passagers lorsque la mer était démontée. La tête de cette ligne était, à Saint-Laurent, l'anse de l'église, et son terminus, l'ancien marché Finlay, où accostent présentement les bateaux-passeurs de Lévis, et que l'on appelait alors le Cul-de-Sac. S'il était facile d'y entrer, il ne l'était pas autant d'en sortir et de passer à travers la forêt de mâts qui couvrait la rade. Le détroit de Belle-Isle, embrumé même, n'est pas plus périlleux. Un quart d'heure durant, les passagers, conscients qu'un coup de barre maladroit pouvait causer une collision, silencieux, les yeux fixés sur les vaisseaux ancrés pêle-mêle, suivaient anxieusement la manœuvre du timonier. Il fallait passer en avant ou en arrière. Ce problème qu'il devait résoudre en même temps qu'il se posait, exigeait un coup d'œil juste et rapide comme l'éclair qui sillonne la nue. S'il lui arrivait parfois de frôler presque le flanc d'un navire, du moins il glissait sans s'y accrocher. C'est en pareil cas, en présence d'un danger quelconque ou d'un passage difficile, que se révèle

le marin habile, expérimenté et maître de ses nerfs.

La chaloupe une fois en dehors du labyrinthe, on respirait plus librement, et la causerie ne tardait pas à commencer. Le mutisme naturel des Anglais est trop surhumain pour les Canadiens français. Ils ne peuvent même longtemps causer sans rire. Chaque peuple a sa caractéristique nationale, et il serait idiot de la lui reprocher. D'ailleurs, en certaines conjonctures, que faire pour tromper l'ennui et passer le temps ? sinon causer. Les thèmes ne manquaient jamais, surtout en revenant de Québec : incidents d'une journée passée sur le marché, parents ou amis rencontrés au coin d'une rue ou à domicile, aventures fortuites, inventaires des emplettes, et que sais-je ? On s'amusait si bien que les passagers s'étonnaient parfois d'être déjà au terme du voyage.

Tout en maniant la barre du gouvernail, François Pelot se mêlait à la conversation, l'orientait dans le sens qui lui plaisait, insérait, en son temps, un mot spirituel, une réflexion originale, qui reposaient les causeurs et les remettaient en verve. Le mot imagé venait spontanément sur ses lèvres, et s'en échappait précédé d'un sourire qui le faisait deviner et apprécier davantage. Ainsi, un jour que le bavardage roulait, sans rien trouver qui vaille, sur la ressemblance d'un paroissien, d'un mot il le portraitura fidèlement. Il ressemble, dit-il " à un crucifix dépeinturé. " Un kodak ne l'eût photographié ni mieux ni plus instantanément. Ceux qui ont connu Zéphirin Bouffard, mort depuis longtemps, seront de mon avis.

Trop intelligent pour s'estimer plus qu'il ne valait, il avait cependant son grain de vanité. Un grain, c'est peu de chose, ce n'est presque rien, une simple peccadille, comparativement à tant de nullités, de médiocrités et de sots qui en sont pétris, dont la suffisance et la vanité suintent de la tête aux pieds. Sans compter parmi les meilleurs élèves de Toussaint, dont nous avons rappelé en son temps le souvenir, il était sorti avec un bagage scolaire passable, et même avec le goût de la lecture. Il lisait donc tous les romans populaires qui lui tombaient sous la main, car sa besogne lui laissait des loisirs. Comme il n'avait jamais vu de bibliothèques que par le trou de la serrure, il en vint presque à croire qu'il avait lu tous les livres alors en circulation. C'est, du moins, la prétention qu'il émit un jour au cours d'une discussion. Il commit probablement cette énormité parce que sa réplique fut irréfléchie.

Bien qu'il ne fût pas le " plus beau des enfants des hommes, " qu'il marchât comme s'il était monté sur des échasses, il n'en maria pas moins la plus jolie paroissienne de son temps. Sa physionomie intelligente, éclairée par un sourire séduisant, faisait oublier ses déficits. Il avait d'abord courtisé une jeune fille qu'il désirait bien épouser, mais elle lui fut enlevée par un québécois que le coroner actuel de Québec a intimement connu. Par son mariage, François Pelot est devenu mon cousin germain. Lorsque la cérémonie de la grand' demande eût lieu, sa future belle-mère, sans être précisément opposée au choix de sa fille, qui " l'aimait comme ça," exprima le regret que le prétendant n'eût

pas d'autre fortune que sa chaloupe, pas même une maisonnette. Il le savait bien, et la réponse ne se fit pas attendre. Qu'à cela ne tienne, répliqua-t-il ! Je puis immédiatement devenir propriétaire " à crédit," comme un tel que vous connaissez bien. Cette bonne tante n'insista pas, naturellement. L'incident fut clos, et le mariage eut lieu le même jour que celui de sa sœur Philomène qui, elle, épousait Magloire Gosselin, l'un des plus riches cultivateurs de la paroisse.

Les deux époux vécurent heureux, contents de leur sort, ne manquant de rien. Un peu plus tard, ils devinrent même propriétaires d'un emplacement sur lequel ils construisirent une maison, occupée actuellement par un nommé O. Cantin.

Il est bon sans doute de préparer l'avenir, mais on a tort de décourager les jeunes désireux de se marier, même sans autre capital que celui de leur foi en la Providence. Les mariages d'amour pur et simple seront toujours les meilleurs.

Le progrès favorise sans doute le public, mais non pas sans faire des victimes. François Pelot en fit malheureusement l'expérience et fut ruiné, je puis dire, par le phare de Saint-Laurent. Ce fut son premier méfait. Celui-ci, originairement un îlot coiffé d'un long bonnet, lumineux à son sommet, entouré d'eau à toute heure de la marée, ne pouvait nuire à la popularité de la vieille chaloupe. Mais, quelques années après, l'îlot fut allongé, élargi, relié à la terre ferme et aménagé pour un service de bateaux à vapeur. Ce fut le coup de mort de la chaloupe, car les moteurs à

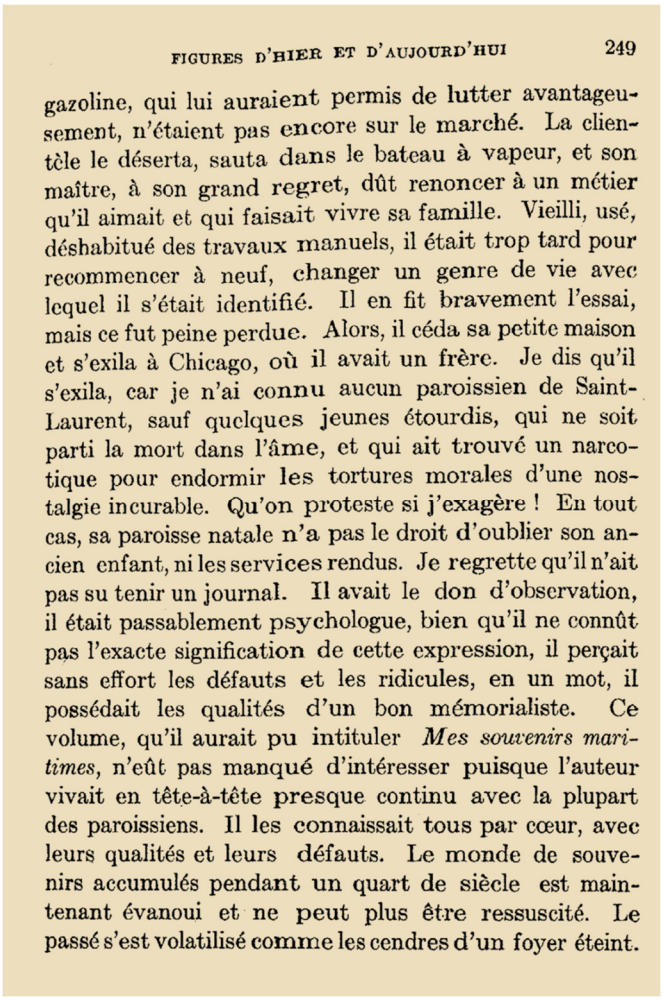

FIGURES D'HIER ET D'AUJOURD'HUI 249

gazoline, qui lui auraient permis de lutter avantageusement, n'étaient pas encore sur le marché. La clientèle le déserta, sauta dans le bateau à vapeur, et son maître, à son grand regret, dût renoncer à un métier qu'il aimait et qui faisait vivre sa famille. Vieilli, usé, déshabitué des travaux manuels, il était trop tard pour recommencer à neuf, changer un genre de vie avec lequel il s'était identifié. Il en fit bravement l'essai, mais ce fut peine perdue. Alors, il céda sa petite maison et s'exila à Chicago, où il avait un frère. Je dis qu'il s'exila, car je n'ai connu aucun paroissien de Saint-Laurent, sauf quelques jeunes étourdis, qui ne soit parti la mort dans l'âme, et qui ait trouvé un narcotique pour endormir les tortures morales d'une nostalgie incurable. Qu'on proteste si j'exagère ! En tout cas, sa paroisse natale n'a pas le droit d'oublier son ancien enfant, ni les services rendus. Je regrette qu'il n'ait pas su tenir un journal. Il avait le don d'observation, il était passablement psychologue, bien qu'il ne connût pas l'exacte signification de cette expression, il perçait sans effort les défauts et les ridicules, en un mot, il possédait les qualités d'un bon mémorialiste. Ce volume, qu'il aurait pu intituler *Mes souvenirs maritimes*, n'eût pas manqué d'intéresser puisque l'auteur vivait en tête-à-tête presque continu avec la plupart des paroissiens. Il les connaissait tous par cœur, avec leurs qualités et leurs défauts. Le monde de souvenirs accumulés pendant un quart de siècle est maintenant évanoui et ne peut plus être ressuscité. Le passé s'est volatilisé comme les cendres d'un foyer éteint.

250 FIGURES D'HIER ET D'AUJOURD'HUI

François Pelot est décédé à Chicago, en 1903, laissant, outre sa femme, deux fils et une fille, baptisée à Saint-Laurent, en 1869, sous le nom de Corinne, et religieuse chez les Sœurs de Sainte-Anne. Il n'est revenu à Saint-Laurent qu'une seule fois, je crois, je ne sais en quelle année. Je me rappelle seulement que c'était pendant les mois où l'île d'Orléans est emprisonnée par une ceinture de glaces flottantes. Lorsqu'il repartit, il lui fallut monter en carriole au bout de l'île, et traverser en canot le champ de glaces qui se promènent dans le havre de Québec. Il avait déjà perdu l'habitude de ces voyages pénibles : aussi, rendu au marché Champlain, il dit à ses amis : " Je considère que, maintenant, je suis à mi-chemin entre Saint-Laurent et Chicago. " Cette boutade est presque un instantané, un peu grossi, des anciennes communications entre l'île d'Orléans et Québec, avant la formation du pont de glace. Les temps sont bien changés.

GOSSELIN, David. Figures d'hier et d'aujourd'hui à travers Saint-Laurent I. O. Troisième volume Québec, Imprimerie Franciscaine Missionnaire, 1919, 366 p.

1864 - 2 mai – Acte 2935 – Bail à loyer d'une maison à un étage près de l'église par Antoine Noël, chaloupier, de St Laurent, à François Pouliot, traversier, du même lieu.

Minutier du notaire Pierre Gosselin

1865 - 30 octobre – Acte 3266 – Vente par licitation (aux enchères) par François Godbout, constructeur de chaloupe, de St Laurent, veuf de feue Dame Geneviève Audet dit Lapointe, agissant en son nom et comme tuteur de ses enfants mineurs (Agnès, 17 ans, Pierre, 16 ans, Bruno, 14 ans, Philomène, neuf ans) ainsi que ses quatre enfants majeurs François-Xavier, chaloupier, David, chaloupier, et Marie et Delphine et Napoléon Dumas, traversier, et son épouse Geneviève Godbout, tous de St Laurent; à Léon Labrecque, cultivateur, du même lieu.

Minutier du notaire Pierre Gosselin

1865 - 6 novembre – Acte 3273 – Donation par Guillaume Cinq Mars, cultivateur, et Julie Rouleau, son épouse, de St Laurent, à Xénophon Cinq Mars, un de leur fils, traversier, du même lieu.

Minutier du notaire Pierre Gosselin

Bateaux à vapeur à Québec

Après l'ère des canotiers et des passagers succède l'époque des bateaux à vapeur qui font la traversée du Saint-Laurent.

> I the Undersigned Josiah Stiles, of the city of Quebec, Tavern Keeper, do hereby give notice that I shall, at the next ensuing session of the Provincial Parliament of this Province, petition for an Act of the said Parliament, giving me the exclusive privilege of ferriage across the River saint Lawrence from Quebec and in the following directions, that is to say – first to the point at Pointe Levy – secondly, to that part of Pointe Levy partly opposite the city and thirdly , to a little above the mouth of the river Chaudière, in the parish of Saint Nicolas – Also, from Quebec to the Island of Orleans, and vice versa from those places to Quebec.
>
> Josiah Stiles
>
> Quebec, 4th October 1814.
>
> N.B. The above-named Josiah Stiles in explanation of his intentions respecting the Ferriage above mentioned, hereby begs leave to inform the Public that he proposes to have Boats and Canoes at the different places above described, with careful Ferrymen to cross Travellers and others at all hours & seasons, ans particularly to accommodate those persons who may have occasion to go on board any of His Majesty's or Merchant Ships in the harbour. The rates of ferriage will of course be established by the Act of the Legislature, if granted.

The Quebec Mercury, 27 décembre 1814

C'est en 1817 que le premier bateau mu par la force de la vapeur arrive à Québec. Son nom était ***Le Lauzon*** et il avait une capacité de 300 tonneaux. Son propriétaire et capitaine était M. John Gaudi, ou Goudi. Naturellement, c'était un bateau à aubes, comme tous les bateaux à vapeur de l'époque. ***Le Lauzon*** commençait son service à 5 heures du matin et faisait sa dernière traversée à 21 heures. Il n'était en service que durant l'été et l'automne. Dès que les premières glaces se formaient, on le remisait dans ses quartiers d'hiver. ***Le Lauzon*** fit la traversée entre Québec et Lévis jusqu'en 1828.

> La Barque à vapeur Lauzon a commencé lundi dernier à aller comme bateau de traverse entre Québec et la Pointe Lévi. Il a fait un vent d'Est violent qui a duré toute la matinée et auquel elle a résisté avec beaucoup d'aisance et de sûreté; elle met de 9 à 15 minutes à faire la traverse suivant la résistance qu'offrent le vent et la marée, et demeure une demi-heure à chaque côté. Les prix de passage ne sont pas en général la moitié de ce qu'on chargeait ordinairement pour traverser de la Ville à la Pointe Lévi, et lorsque les logements que l'on prépare aux débarquements des deux côtés seront complétés, nous espérons que les objets

pour lesquels cette entreprise vraiment utile a été faite seront remplis, en autant que le Public et les Propriétaires y sont intéressés.

La Barque à vapeur ***Québec*** a été lancée du Chantier de Mr. Goudie à Saint-Roch, samedi matin. Elle est descendue de la meilleure manière, au son de la Bande du 76e Régiment, et au milieu des acclamations de milliers de personnes assemblées à cette occasion. Elle est partie presque immédiatement par le quai de Mr. Goudie en la Basse-Ville, d'où elle a monté et descendu le fleuve durant la plus grande partie de la journée, qui a été passée à bord par les propriétaires et un nombre de citoyens en joie et en festin.

Nous apprenons que le ***Québec***, sera prêt à partir pour Montréal dans environ une semaine. L'ouvrage, l'apparence et les logements font certainement honneur aux constructeurs et aux propriétaires, et nous ne doutons point qu'il n'ajoute beaucoup à la commodité et à l'aisance de la communication entre les deux cités. Nous pensons que c'est la huitième barque à vapeur maintenant sur le fleuve, dont six ont été bâties à Montréal et deux seulement à Québec.

L'Aurore, 16 mai 1818

Ensuite, un second bateau traversier à vapeur prend la relève. Il appartenait à M. James McKenzie qui le nomma ***Le Nouveau Lauzon***. M. McKenzie mit aussi en service un horse-boat, le ***Britannia***, qui attirait la plus grande partie de la clientèle grâce à ses prix avantageux. Ces deux bateaux disparurent vers 1840.

En même temps que M. McKenzie, M. Ignace Couture établit une nouvelle ligne de traversier. Il ramena de Trois-Rivières un bateau à vapeur plus grand et plus rapide que ceux de son concurrent. M. Couture donna le nom de ***Peti-Coq*** à son bateau et il établit des prix un peu plus élevés que ceux de McKenzie.

En peu du temps, le ***Peti-Coq*** accapara la clientèle aisée, parce que son service était plus rapide. De plus, le bateau d'Ignace Couture était en service jusqu'en janvier, en dépit des glaces, alors que ***Le Nouveau Lauzon*** se retirait à la fin de l'automne.

Dès 1840, La Compagnie de la Traverse, formée dès 1840, fait bâtir quatre bateaux, deux pour l'été et deux pour la saison d'hiver. Ces navires portaient les noms de ***North***, ***South***, ***Polaris*** et l'***Arctic*** (c'était le premier **l'Arctic**, ancêtre du célèbre **L'Arctic** du capitaine Bernier). Ces quatre bateaux étaient à hélice. Chacun de ces premiers bateaux à hélice au Québec jaugeaient 1000 tonneaux et ils étaient beaucoup plus sûrs et rapides que les précédents.

Toutefois, malgré toutes ces qualités, le ***Polaris*** et l'***Arctic*** furent immobilisés au beau milieu du fleuve, alors qu'un pont de glace s'était formé devant Québec. Les deux bateaux de la Compagnie durent attendre la débâcle du printemps pour se dégager, les brise-glaces n'existant pas encore. C'est vers 1920 seulement que la Compagnie de la Traverse achète en Angleterre de plus grands navires qui avaient pour noms ***La Cité de Québec***, ***La Cité de Lévis***, ***le Colbert*** et le ***La Salle***.

Il n'y avait pas de bateau traversier alors, puisque le premier service de «ferry boat» fut établi en 1822 par un nommé Lemouillier.

Plus tard, les canots traversiers eurent un premier concurrent qui était un petit bateau qui s'appelait «**le Petit Coq**», et encore plus tard un autre bateau, «**L'Unity**», construit spécialement pour le service d'hiver. Ce dernier fut remplacé par un autre bateau plus gros appelé l'«**Artic**». Enfin, les canots traversiers durent disparaître, et depuis une cinquantaine d'années sont choses du passé.

Au temps des Français, la traversée du fleuve de Québec à Lévis, en hiver, était dirigée par les Indiens Micmacs et Montagnais.

Le «Lauzon» fut le premier bateau traversier à vapeur de Québec à Lévis. Il fut construit sur la rivière St-Charles, en 1817, par John Gondie et avait une capacité de 310 tonnes. Il navigua de 1817 à 1828 et il appartenait à une compagnie connue sous le nom de Quebec Steamship Company. Ce bateau fut remplacé par un autre le «**New Lauzon**» propriété de James Mackenzie.

Le Soleil, 2 avril 1921

Chronologie des traversées entre Québec et l'île d'Orléans

[1854]

PROJET DE TRAVERSIER

Island of Orleans – We believe it to be a reproach to our city that there has not here this been established a regular steam-ferry communication between Quebec ans the Island of Orléans. All other cities of the rank and size of our own possess, in convenient vicinage, some country locality whither, during the summer months, the citizens can repair dally from the heat and dust of town. To serve as this country retreat so much needed by Quebec, the Island of Orleans appears to possess every essential, excepting that of accessibility. The first step towards securing this latter requisite must be the construction of a wharf at the point of the Island, a measure which surely can be accomplished by a little spirit and enterprise. This wharf once built, a steamboat communication would soon follow. We feel convinced that advantage would then immediately be taken by very many to locate their families during the summer *en pension* amongst the *habitants* of the Island: some indeed might be tempted to purchase lots and build themselves small country house. The plan of residing thus temporarily on the Island would in some respects be preferable to emigrating to the more distant watering places, inasmuch as the male branches of the family would have it in their power to pass every evening at home.

And where could a more lovely island be found than this same Isle de Bacchus, as it was first called by Jacques Cartier? It abounds in pleasant words and vales, possesses goof bathing ground, commands a splendid view, and offers to those so inclined easy opportunity for boating and sailing. A rustication for a month or so would be found to be a veritable economy, returning health, profit and pleasure to such as practiced it. We cannot better conclude our remarks on this matter than by quoting the following lines from Thomson:

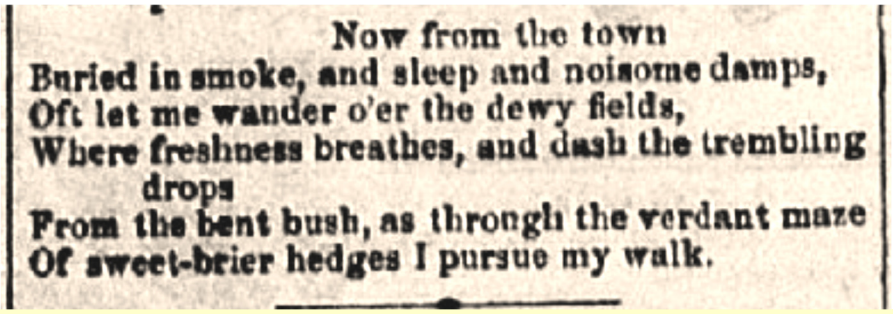
Now from the town
Buried in smoke, and sleep and noisome damps,
Oft let me wander o'er the dewy fields,
Where freshness breathes, and dash the trembling
drops
From the bent bush, as through the verdant maze
Of sweet-brier hedges I pursue my walk.

The Quebec Mercury, 23 mai

Note de J.-C. Dionne: Des divers traversiers qui vont effectuer la liaison entre Québec et l'Ile d'Orléans, plusieurs vont porter le nom Orléans :

- Le «Longueuil» acheté en 1854 par Pierre Plante qui lui donne le nom Orléans.
- Le «Beauchemin» acheté en 1856 par Pierre Plante qui l'enregistre sous le nom Orléans.
- Entre 1855-1856, François Gourdeau et Noël Hill Bowen font construire le Maid of Orléans, et Pierre Plante en est le capitaine.
- En 1875, Henry Pinhey achète le Maid of Orléans qui est entièrement réparé en 1878.
- En 1882, Charles Gédéon Beaulieu, en fait l'acquisition et le vend à M. Humphrey pour le prix de $500.
- Le nouveau vapeur «Orléans», construit par Messieurs Beaulieu et frères, entre en service au mois de juin 1882.
- En 1916, le steamer «Orléans» vendu par la Cie Beaulieu, quitte le port le 26 avril, pour faire le service sur les grands lacs.
- En 1925, La compagnie de la Traverse de l'Ile d'Orléans signe un contrat avec la Davie Shipbuilding pour la construction d'un traversier «L'Ile d'Orléans» qui entre en service le 13 juillet.
- En 1939, La compagnie de la Traverse de l'Ile d'Orléans vend son traversier à la Clarke Steamship Company, qui lui servira pour faire la traversée entre Rivière-du-Loup, Saint-Siméon et Tadoussac à partir de 1945.

1854 - 7 juillet – Acte 3003 – Vente d'un bateau (ou barge) à vapeur, nommé Longueuil, par Pierre Jodoin à Pierre Plante.

Minutier du notaire Louis Prévost

1854 - 7 juillet – Acte 3004 – Vente avec hypothèque sur (64/74) part du bateau à vapeur «Orléans» de Pierre Plante, traversier, de St Pierre, à Pierre Guenette, bourgeois, de Québec.

Minutier du notaire Louis Prévost

1854 - 14 novembre – Acte 5303 – Vente d'une part (64/74) du bateau à vapeur «Orléans» par Pierre Plante, cultivateur, de St Pierre, à Ferdinand Bégin, commerçant, de Notre-Dame des Victoires.

Minutier du notaire Louis Prévost

[1855]

1855 – 20 juillet – Acte 1315 – Signification par Noël Hill Bowen, notaire de Québec, à Pierre Plante, traversier, de St-Pierre.

L'an mil huit cent cinquante-cinq le vingt de juillet après-midi, su la réquisition de Noël Hill Bowen, de la cité de Québec, aussi notaire, y demeurant, nous notaires publics pour cette partie de la Province du Canada, constituant ci-devant la Province du Bas-Canada, résidants à Québec, soussignés.

Nous nous sommes transportés en la demeure de Pierre Plante, traversier, situé en la paroisse St-Pierre, Isle d'Orléans, où étant et parlant à lui-même nous avons dit, déclaré et signifié audit Pierre Plante, parlant comme dit est : Qu'attendu que le dit Noël Hill Bowen est le propriétaire d'une certaine étendue de terrain et grève situés dans ladite paroisse St-Pierre de l'Isle d'Orléans aux lieux appelés l'anse du Fort et l'anse à Petit contenant ladite étendue de terrain quarante-neuf arpents en superficie ou environ; la dite étendue de terrain appartenant audit Noël Hill Bowen en vertu de justes titres.

Et attendu que ledit Pierre Plante est propriétaire en possession de deux extras lots de terre au même lieu contenant l'un six perches de front sur toute la profondeur qu'il peut se trouver entre le fleuve St-Laurent et le trait carré de l'Isle, et l'autre huit perches de front par la profondeur qu'il peut avoir entre le dit fleuve St-Laurent et la ligne du trait carré de l'Isle, lesdits lots de terre détachés l'un de l'autre et bornés (chaque lot) au côté Sud-Ouest et Nord-Est par la propriété susdite du dit Noël Hill Bowen.

Et attendu que ledit Noël Hill Bowen désirant établir les lignes de séparation entre sa dite propriété et celle du dit Pierre Plante et se fiant à la capacité professionnelle de Alfred Hamel, écuier, de ladite cité de Québec, arpenteur provincial, l'a choisi pour assister dans son intérêt à tirer et établir lesdites lignes.

C'est pourquoi nous notaires publics à la réquisition susdite, nous avons sommé et requis ledit Pierre Plante parlant comme dit est, de se trouver sur les lieux munis de ses titres jeudi le vingt-six juillet courant, à neuf heures précis du matin assisté de tel arpenteur qu'il jugera à propos, afin de procéder alors et là à tirer et établir les lignes de séparation entre leur propriétés respectives sous forme d'un

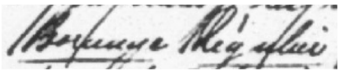

protestant solennellement contre le dit Pierre Plante au cas qu'il refuse ou néglige de se conformer à la présente sommation légale de toutes parts pertes, dépens, dommages et intérêts souffert et à souffrir par le dit Noël Hill Bowen et de tout ce que l'on peut et doit protester en pareil cas. Fait et protesté et signifié comme susdit en la demeure dudit Pierre Plante les jour et an susdits sous le numéro treize cent quinze, ayant laissé copie exacte des présentes avec le dit Pierre Plante, parlant comme dit est, afin qu'il n'en puisse prétendre cause d'ignorance.

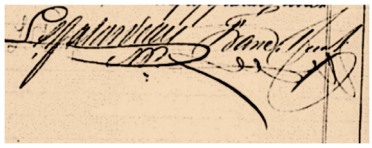

Minutier du notaire François Huot – Document transcrit par J.-C. Dionne

Historique des traversiers à l'Ile d'Orléans

Village Montcalm

Le passage de Québec à l'Isle d'Orléans, ordinairement précaire et toujours si pénible, offre dès aujourd'hui comme il offrira désormais, nous l'espérons, grâce à des facilités toutes nouvelles, des avantages de permanence et de célérité qu'on ne lui connaissait pas avant 1855. Jusqu'à ce temps en effet, les chaloupes ou les bateaux à voiles ont seuls accompli ce trajet, regardé à peu de chose près comme inexécutable pour les grandes embarcations, par suite d'obstacles que la nature rocheuse ou les anfractuosités, à son extrémité sud-ouest, point unique, dit-on, qui leur fût accessible.

Une seule cause expliquait et perpétuait même ces obstacles : l'absence d'un quai pouvant servir de débarcadère à l'ouest de l'Isle d'Orléans. Ce besoin indispensable a été finalement compris : un quai superbe est maintenant érigé sur ce point de la rive, projetant jusque dans l'eau profonde sa masse inébranlable aux efforts des glaces et des courants, pour mieux offrir l'abord commode et facile qu'il assure aux communications journalières entre l'Isle et la cité, par voie de bateaux à vapeur, depuis la débâcle du printemps jusqu'à la clôture de la belle saison.

Le quai nouveau s'élève entre deux criques, *l'anse à Petit* au s.o. et *l'anse du fort* au n.e. (cette dernière ainsi nommée d'un Fort jadis construit près de là. Une saillie de terrain formant pointe dans le fleuve, au-dessus de *l'anse à Petit*, oppose en hiver une barre au refoulement des glaces, en abritant, pour ainsi dire, contre elles, le **Quai**, situé à quelques perches au-dessous, dans un lieu reconnu, nous dit-on, comme relâche très sûrs pour les bâtiments de cabotage, contre les grains de vent.

Les dimensions de ce quai répondent d'ailleurs parfaitement aux besoins de sa destination. La longueur totale est de 150 pieds, sur une largeur correspondante, et le prolongement qu'on lui a donné dans l'eau profonde, étant de 50 pieds au total, laisse une hauteur de 20 pieds d'eau à l'époque des marées d'août, qui sont de toutes les plus basses. Ces dispositions particulières le rendraient accostable évidement aux vapeurs à eau et même aux navires du plus fort tirant d'eau de notre fleuve.

On conçoit au premier coup-d'œil ce qu'une pareille amélioration devra produire d'avantages aux cinq paroisses de l'Isle, dont le recensement de 1850 porte à plus de cinq mille âmes la population prospère qui l'habite, et ce qu'elle ne manquera pas de valoir aux rapports généraux de l'Isle entière avec les localités avoisinantes, principalement avec notre cité. Cette prévision toute naturelle est d'ailleurs d'autant mieux fondés qu'avant cette époque, les habitants de l'Isle ont été bien des fois incapables de faire rendre à la ville les produits de leurs fermes et surtout des animaux à vendre, faite de moyens effectifs de transport, soit par l'effet de quelques bourrasques tempesteuses empêchant les

embarcations ordinaires de s'aventurer sur l'eau, soit parce que les embarcations manquaient soudainement pour ce service.

Un pareil état de chose a duré fort longtemps, jusqu'au jour où un jeune monsieur de cette ville, que sa position sociale et son état de vie semblaient devoir initier fort peu à des entreprises de ce genre, a néanmoins fait construire, à force de démarches et de sacrifices pécuniaires, le quai dont nous venons de montrer le site, et réalisé, par-là, cette simple et utile pensée de relier à Québec, par une communication rapide et continue, l'Isle d'Orléans, que des accidents ont tenue parfois dans un isolement réel des terres circonvoisines, dans les intervalles de temps les plus précieux de l'année, ceux de la navigation et des affaires. Cet entreprenant concitoyen est M. Noël Hill Bowen, notaire, qu'il nous est sans doute permis de nommer en disant quel titre certain il vient d'acquérir à la gratitude publique.

Déjà, une traversée régulière, accomplie plusieurs fois le jour, pendant la saison qui s'achève, par un bateau à vapeur, a été le commencement de cette innovation dans le mode ancien de passer à l'Isle et d'en revenir. Le vapeur traversier qui a fourni avec une ponctualité exemplaire ces courses alternatives, est le ***Peti. Coque*** (nous voudrions ici revendiquer l'orthographe, mais on nous le défend). Malgré ce début méritoire, ***Peti. Coque*** fait son temps : il n'a régné qu'une saison. On se propose de lui donner un successeur de taille mieux assortie et qui soit plus agile à prendre l'essor, à la navigation prochaine.

A part cette entreprise déjà menée à bonne fin, M. Bowen en a projeté une autre, jugée être avec raison l'accompagnement obligé de la première : l'établissement d'un village aux abords même de la place du débarcadère. L'emplacement du village en perspective, qui bientôt – et nous ne saurons en douter depuis l'entier succès obtenu par la sérieuse initiative de son fondateur – aura l'ensemble et les accessoires de la réalité vivante, est non seulement désigné, mais le tracé des rues (devant avoir 36 pieds et le chemin principal 40 pieds de largeur) ainsi que les alignements à suivre, a été fait avec soin et le plan graphique en existe. L'agrément des demeures qui formeront plus tard ce village, se présume par le choix du site qu'on lui destine et d'où la vue se promène des remparts de Québec sur l'un des plus beaux points de vue du St-Laurent.

Il n'est pas douteux que ces demeures compteront pour autant de villas où se seront fixés nombre de nos citadins, soit permanemment, soit pour la saison des chaleurs, qui est souvent celle des épidémies, parce qu'on ne trouve plus sur d'autres points ni la proximité ni les avantages que possède cet excellent poste d'habitation et de refuge. Nous avons donc l'assurance que la vogue, allant ici de pair avec l'utilité, inaugurera dès le commencement le nouveau bourg, qui doit être appelé du nom fort historique et tout canadien de «*Village Montcalm*»

Le Canadien, novembre 26 novembre

Au cours de la décennie 1850, le notaire Noël Hill Bowen de Québec, très intéressé à la spéculation foncière et industrielle, se porte acquéreur d'une grande étendue de terrains à Sainte-Pétronille en vue de créer un développement domiciliaire qu'il nomme village de Montcalm.

VILLAGE DE MONTCALM !!

ISLE D'ORLÉANS.

EMPLACEMENTS à conséder ou à vendre aux termes convenables aux acheteurs: On pourra voir le Plan de la propriété et se procurer toute information en s'adressant chez Bowen, N. P., 3, rue St. Jacques, où chez

FRANÇOIS HUOT, Notaire,
Rue-du-Pont.

14 novembre 1855.

Le Canadien, 14 novembre

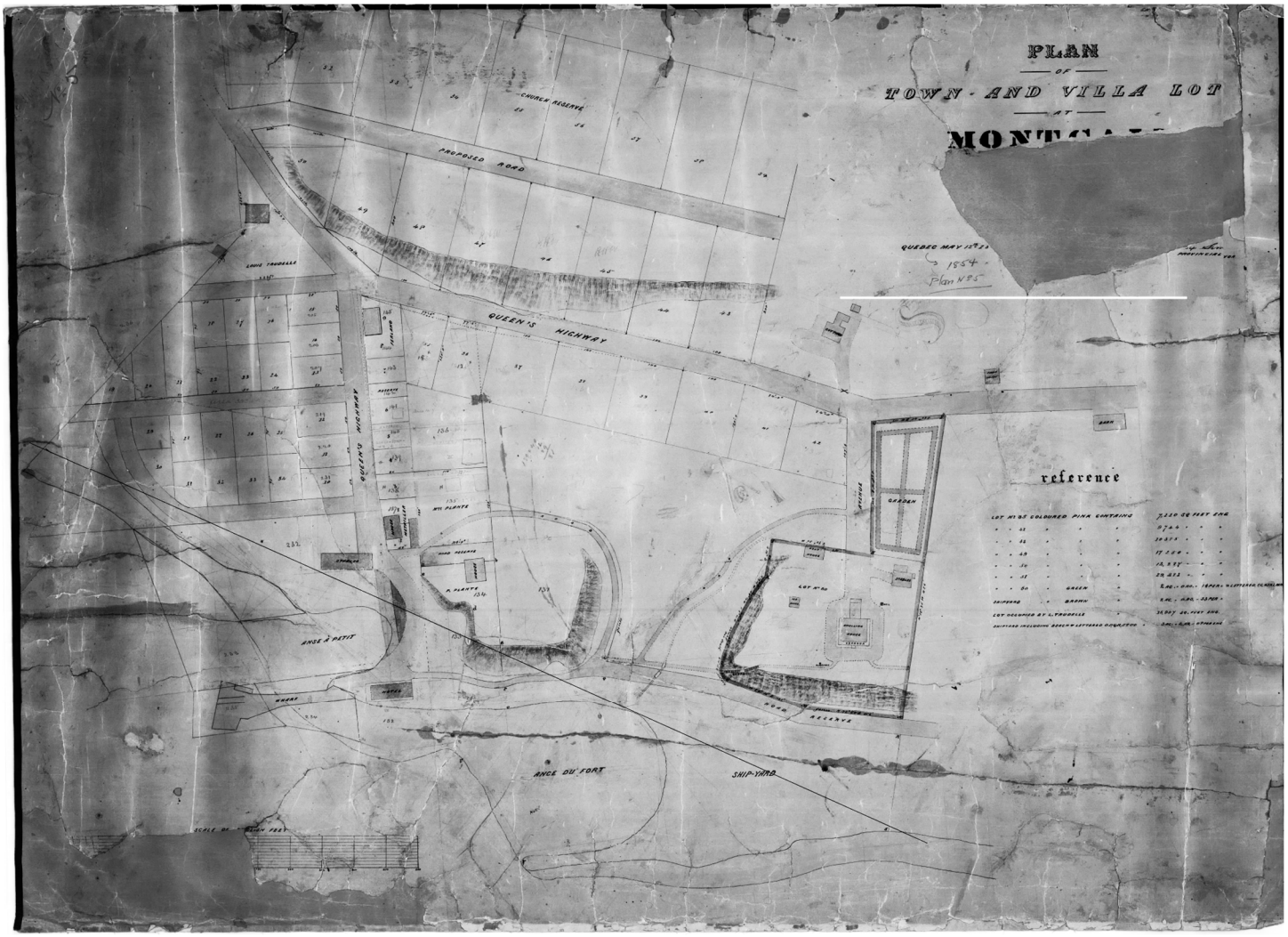

Fonds Cour supérieure. District judiciaire de Québec - Greffe de l'arpenteur Alexander Sewell

Titre : *Plan of town and villa lots on the property of M.H. Bowen Island of Orleans*

Cote : CA301,S48,D5 *Échelle & Date :* 50 pieds : 1 po . - 12 mai 1854

Auteur : Alexander Sewell

Bibliothèque et Archives nationales du Québec

Ce projet ne peut se réaliser sans qu'un lien régulier soit établi entre l'ouest de l'île et Québec. Le notaire Bowen donne, en 1854, un contrat pour la construction d'un quai entre deux criques, l'anse *à Petit* (au S.O.) et l'anse *du Fort* (au N.E.), et ce, à ses frais. Le quai est accessible au traversier «*Peti. Coq*» à l'été 1855. Des travaux d'amélioration sont exécutés en juin 1857 par Paul Julien, maître-charpentier de Québec.

Vapeur Petit Coq

Nouvelle Traverse Régulière entre Québec et l'Isle d'Orléans.

A COMMENCER LUNDI, le 8 octobre courant, le nouveau bateau-à-vapeur *PETIT COQ*, CHARLES CARRIER, maître, fera TROIS VOYAGES RÉGULIERS PAR JOUR, entre la Place du Marché de la Basse-Ville, Québec, et le Quai Bowen, à l'Isle d'Orléans, partant de la ville à 7 h. a. m., 12 h. ½ p. m. et 5 h. p. m., et revenant à 7 h. ½ a. m., 1 h. ½ p. m. et 5 h. ½ p. m.

PRIX DE PASSAGE : 6d.

IGNACE COUTURE.

Québec, 3 octobre 1855.

Le Canadien, 3 octobre

Nouvelle Traverse Régulière entre Québec et l'Isle d'Orléans.

A COMMENCER LUNDI, le 8 octobre courant, le nouveau bateau-à-vapeur *PETIT COQ*, CHARLES CARRIER, maître, fera TROIS VOYAGES RÉGULIERS PAR JOUR, entre la Place du Marché de la Basse-Ville, Québec, et le Quai Bowen, à l'Isle d'Orléans, partant de la ville à 7 h. a. m., 12 h. ½ p. m. et 5 h. p. m., et revenant à 7 h. ½ a. m., 1 h. ½ p. m. et 5 h. ½ p. m.

PRIX DE PASSAGE : 6d.

IGNACE COUTURE.

Québec, 3 octobre 1855.

Le Canadien, 5 octobre

Traverse entre Québec et l'Isle d'Orléans

AVIS IMPORTANT!!!

A COMMENCER D'AUJOURD'HUI, le bateau à vapeur *PETIT COQ* ne fera que DEUX VOYAGES RÉGULIERS PAR JOUR, partant de la ville à 6 heures a. m. et 2 heures p. m., et revenant de l'Isle à 6 heures ½ a. m. et 2 heures ½ p. m.

PRIX DE PASSAGE :—4d !!!

IGNACE COUTURE.

15 octobre 1855. b

Le Canadien, 17 octobre

LE vapeur *PETIT COQ*, fera, DIMANCHE prochain, DEUX VOYAGES A L'ISLE D'ORLÉANS. Il partira de Québec à 7 heures ½ du matin, sera de retour à 9 heures. Il repartira à 3 heures ½ de l'après-midi, et sera de retour à 5 heures.

Prix pour chaque traverse, 7½d.

IGNACE COUTURE.

Québec, 17 octobre 1855.

Le Canadien, 17 octobre

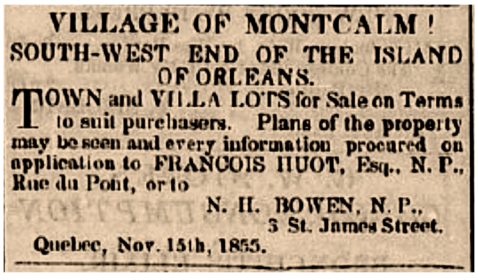

VILLAGE OF MONTCALM!

SOUTH-WEST END OF THE ISLAND OF ORLEANS.

TOWN and VILLA LOTS for Sale on Terms to suit purchasers. Plans of the property may be seen and every information procured on application to FRANCOIS HUOT, Esq., N. P., Rue du Pont, or to

N. H. BOWEN, N. P.,
3 St. James Street.

Quebec, Nov. 15th, 1855.

La Gazette de Québec, 18 décembre

[1856]

12 mars – Acte 2342 – Promesse de vente du bateau à vapeur appelé Beauchemin, par Louis Beauchemin, mécanicien, demeurant en la paroisse Ste-Monique du District de Trois-Rivières à Pierre Plante, navigateur de St-Pierre, Isle d'Orléans.

Minutier du notaire Alexandre Lemoine

19 mars – Acte 1122 – Bail du quai par Noël Hill Bowen, notaire de Québec, à Pierre Plante, traversier, de St Pierre.

Pardevant les notaires publics pour cette partie de la Province du Canada, appelée ci-devant Bas-Canada, résidants à Québec, soussignés. Fut présent Noël Hill Bowen, de la Cité de Québec, écuyer, notaire; lequel a par ces présentes donner à loyer pour toute la saison de navigation de l'année mil huit cent cinquante-six à Sieur Pierre Plante, de la paroisse St-Pierre de l'Isle d'Orléans, traversier, à ce présent et acceptant preneur, pour lui, ses hoirs et ayans causes, c'est à savoir : le quai appartenant au dit bailleur sis et situé au lieu appelé Montcalm dans la paroisse St-Pierre de l'Isle d'Orléans avec ensemble tous les bénéfices et revenus quelconques d'icelui quai tel que le tout est actuellement et dont le preneur se déclare content et satisfait pour l'avoir vu et visité.

Ce bail est fait aux charges, clauses et conditions suivantes que le preneur s'oblige d'exécuter, sans pouvoir prétendre aucune diminution du loyer ci-après convenu, à peine de toutes pertes, dépens, dommages et intérêts, savoir : de jouir du quai sus-loué en bon père de famille; de l'entretenir pendant le même temps et le rendre à la fin du présent bail en bon état de réparations locatives; de n'y faire aucuns changements, démolitions, constructions ni percements, sans le consentement exprès et par écrit du dit bailleur; de souffrir les grosses réparations qu'il conviendrait de faire pendant la durée du présent bail, sans pour cela pouvoir prétendre aucune indemnité; de se conformer à toutes les charges dont les locataires sont ordinairement tenus et à toutes les règles et règlements de la municipalité; de ne point céder son droit au présent bail à qui que ce soit, sans le consentement exprès et par écrit du dit bailleur; enfin de rendre le tout au dit bailleur à la fin du présent bail en aussi bon état qu'il présente sauf l'usage et les dépérissements ordinaires.

De son côté le bailleur promet et s'oblige faire jouir paisiblement le preneur du quai sus loué pendant toute la durée du bail suivant l'usage. Ce bail est fait en outre pour et en considération du prix et somme de trente louis, argent ayant cours de cette Province pour tout le temps de sa durée et que le preneur promet et s'oblige payer audit bailleur, ou à son ordre dans le courant du mois d'août prochain. Et par ces mêmes présentes ledit bailleur accorde au dit preneur la préférence du bail du dit quai pendant deux années après la terminaison du présent au plus haut prix qui pourrait être offert au dit bailleur par aucune autre personne désirant louer ledit quai. Et pour l'exécution des présentes, les parties élisent leurs domiciles irrévocables en leurs demeures ordinaires. Auxquels lieux, Etc., Car ainsi, Etc., Dont acte fait et passé à Québec, étude de Samuel Glackmeyer, l'un des dits notaires, l'an mil huit cent

cinquante-six, le dix-neuvième de mars après-midi sous le numéro onze cent vingt-deux. Et ont, lesdites parties, signé avec nous dits notaires, après lecture faite.

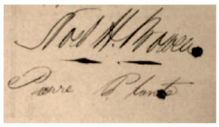

Minutier du notaire Samuel Isidore Glackmeyer – Document transcrit par J.-C. Dionne

19 mars – Acte 1123 – Marché pour faire la traverse entre Québec et le quai Bowen entre Pierre Plante, traversier, de St Pierre, et Noël Hill Bowen, notaire, de Québec.

Pardevant les notaires publics pour cette partie de la Province du Canada, appelée ci-devant Bas-Canada, résidants à Québec, soussignés.

Furent présents Sieur Pierre Plante de la paroisse St-Pierre de l'Isle d'Orléans, traversier, d'une part :

Et Sieur Noël Hill Bowen de la cité de Québec, écuier, notaire, d'autre part.

Lesquelles parties à vue et présence de nous dits notaires ont traité et contracté ensemble ainsi qu'il suit, savoir : Le dit Pierre plante (en considération du bail du quai Bowen ci-après accordé) promet et s'oblige par ces présentes fournir un bateau à vapeur (Steamboat) bon, sain et sauf pour faire une traverse régulière entre la Cité de Québec et le lieu appelé «Montcalm» sur l'Isle d'Orléans, à commencer à l'ouverture de la navigation du printemps prochain et à continuer sans interruption jusqu'à la clôture de la navigation, faisant trois voyages par jour entre l'Isle d'Orléans et la cité de Québec et vice-versa partant du quai Bowen au dit lieu de «Montcalm» à huit heures et demi du matin et à une heure de l'après-midi pour venir en ville et partant du quai du Marché de la Basse-Ville, Québec, à huit heures du matin, à onze heures et demi du matin et à cinq heures du soir pour retourner à l'Isle.

Le dit service doit être fait par le nouveau bateau à vapeur «Orléans» ou par quelque autre bateau à vapeur qui soit, aussi fort, sain et sauf et capable à faire la dite traverse d'une manière satisfaisante; convenu en outre que les prix de traverse s'accorderont par le tarif suivant excepté par convention entre les parties préalablement faite et notice donnée une semaine d'avance au public, savoir : pour chaque passager huit sols avec en outre deux sols pour chaque panier ou poche. Pour chaque voiture et cheval trois chelins; pour chaque cheval bête-à-cours un chelin et douze sols; pour chaque mouton, cochon, douze sols; pour chaque quart de farine, bœuf, huit sols et proportionnellement pour chaque pipe, … muid ou autre baril excédant la grandeur d'un quart ordinaire.

Ce marché est fait en considération de ce que le dit Noël Hill Bowen a promis de louer exclusivement au dit Pierre Plante pendant la prochaine saison de la navigation son quai au dit lieu de Montcalm avec tous les bénéfices et revenus d'icelui quai pour le prix ou loyer de trente louis argent courant de cette Province.

Et il est de plus arrêté et convenu entre lesdites parties; Que le dit Pierre Plante recevra à son usage seul tous les profits et supportera seul tous les frais de ladite traverse ; Que le dit Sieur Bowen et A. du Carlisle Buchanan, écuier, son beau-frère auront le droit en tout temps avec leurs familles, servantes et

effets de se servir de la ladite traverse tant en allant qu'en revenant franc et quitte de toute charge quelconque.

Et attendu qu'aucune irrégularité dans ladite traverse pourrait faire grand tort au public et au dit Sieur Bowen en partie à lui, c'est pourquoi il est arrêté et convenu entre lesdites parties, que chaque fois qu'il y aura aucune irrégularité dans la dite traverse soit par manque de steamboat par faute de partir aux heures ci-dessus convenues ou autrement le dit Pierre Plante payera comme par ces présentes il s'oblige payer au dit Sieur Bowen la somme de cinq louis argent courant de cette province, par forme de dommages …et stipulés d'avance et non pas par forme de pénalité; lesquels dommages il est expressément déclaré ne doivent pas être causés ni interprétés comme étant communicatoires; pourvu toujours et il est expressément entendus et convenu que si telle irrégularité arrivé par le pourvoyeur d'une fracture des … du dit bateau à vapeur des gros …dangereux ou autrement sous la faute ou négligence du dit Pierre Plante ou de ses employés alors et dans tel cas ledit Pierre Plante ne sera tenu de payer aucun dommages. Car ainsi, etc.

Dont acte fait et passé à Québec, en l'étude de Mtre S.I. Glackmeyer l'un des dits notaires l'an mil huit cent cinquante-six le dix-neuvième de mars après-midi sous le numéro onze cent vingt-trois. Et ont les dites parties signé avec nous dits notaire, lecture faite.

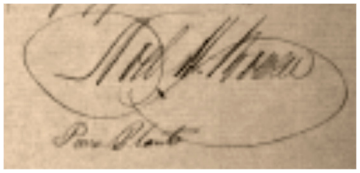

Minutier du notaire Samuel Isidore Glackmeyer – Document transcrit par J.-C. Dionne

30 avril – Acte 2363 – Vente du bateau à vapeur Beauchemin par Moïse et Louis Beauchemin, mécaniciens, tous deux, de la paroisse Ste-Monique, à Pierre Plante, navigateur, de St-Pierre.

Pardevant les notaires publics dans et pour le Bas-Canada, résidant en la cité de Québec, soussignés. Furent présents Moyse Beauchemin et Louis Beauchemin, mécaniciens, tous deux demeurant en la paroisse Ste-Monique dans le district de Trois-Rivières, d'une part ; et le Sieur Pierre Plante, navigateur, demeurant en la paroisse de St-Pierre, Isle d'Orléans, d'autre part.

Lesquels dits Sieurs Beauchemin, en conformité de la promesse de vente consentie par ledit Louis Beauchemin en faveur dudit Pierre Plante devant Mtre Alexandre Lemoine et son confrère, notaire, le douzième jour de mars dernier, ont par ces présentes vendu, cédé, transporté et abandonné avec garantie de tous troubles, saisie et …. Au dit Pierre Plante acceptant pour lui ses hoirs et ayant cause, le bateau à vapeur Beauchemin, appelé Orléans maintenant dans le port de Québec avec ses ancres et autres apparaux, dans l'état en ledit bateau à vapeur et ce qui en dépend se trouve tel qu'il est maintenant et la possession dudit Pierre Plante à qui lesdits Sieurs Beauchemin l'ont délivré dès l'ouverture de la navigation tel et ainsi que ledit Pierre Plante le reconnait, le bateau appelé le Beauchemin a été hier enregistré au Bureau de la Douane en ce port sous ledit nom de «Orléans».

La présente vente étant faite pour et en considération du prix et somme de neuf cent-six louis cinq chelins courant, à compte duquel prix lesdits Sieurs Beauchemin reconnaissent avoir reçu dudit Pierre

Plante savoir : lors de la passation de ladite promesse de vente la somme de douze louis dix chelins courant, et lors de et seconde exécution des présentes la somme de deux cent douze louis dix chelins courant en argent comptant et la somme de quatre cent cinquante louis par un transport de pareil que lui a fait ce jour le dit Pierre Plante pour …passé en même temps que les présentes devant le notaire soussigné deux cents-six louis cinq chelins par son hypothèque ou Mortgages consentie lors de l'exécution des présentes que ledit Pierre Plante en faveur desdits vendeurs, sur le dit bateau à vapeur, dont quittance d'autant; et quant à la balance ou somme de vingt-cinq louis courant ledit Pierre Plante promet et s'oblige le payer auxdits Sieurs Beauchemin dans le cours d'un mois à compet de la date des présentes ensemble avec intérêt légale sur icelle à raison de six par cent par année à compet de ce jour jusqu'au parfait paiement. Et pour sureté à … du paiement de ladite somme de deux cent-six louis et cinq chelins courant pour laquelle ledit Pierre Plante a consenti en faveur desdits Sieurs Beauchemin une hypothèque ou Mortgages sur ledit bateau à vapeur comme susdit, ledit Pierre Plante promet et s'oblige faire assurer de suite le dit bateau pour une pareille somme et d'en transporter la police d'assurance auxdits Sieurs Beauchemin pour les mettre en état dans le cas d'incendie dudit bateau à vapeur de tous le montant de ladite assurance sur ledit bateau à vapeur devant être ainsi tenu assuré jusqu'à ce que la dite somme de de deux cent six louis cinq chelins courant soit entièrement payée.

Il est entendu que l'acte de vente exécutée en même temps que les présentes devant témoins par lesdits Sieurs Beauchemin en faveur dudit Pierre Plante ne pouvant mettre ce dernier en état de faire enregistrer à la Douane de cette ville le dit bateau à vapeur en son propres nom … ….

Dont acte fait et passé à Québec en l'étude de Mtre Alexandre Lemoine, l'un des dits notaires, le trentième jour d'avril de l'année mil huit cent cinquante-six sous le numéro deux mille trois cent soixante-trois et lesdites parties ont signé avec nous dits notaires, lecture faite.

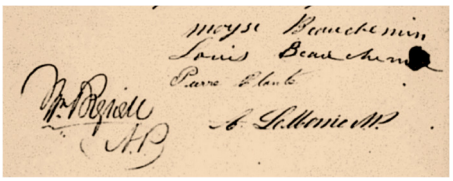

Minutier du notaire Alexandre Lemoine – Document transcrit par J.-C. Dionne

30 avril – Acte 2364 – Transport, par Pierre Plante, navigateur demeurant en la paroisse St-Pierre, Isle d'Orléans, d'une somme de quatre cent cinquante louis courants qui lui est due par Ferdinand Bégin, navigateur, de la pointe Levis, en faveur de Moïse et Louis Beauchemin.

Minutier du notaire Alexandre Lemoine

Vapeur Orléans

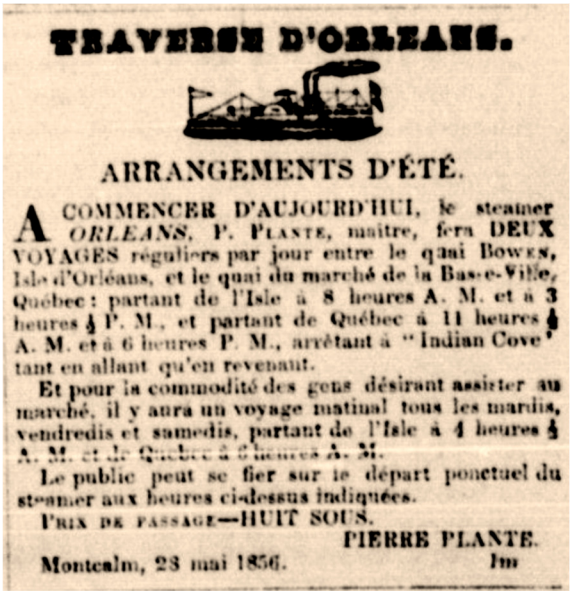

TRAVERSE D'ORLEANS.

ARRANGEMENTS D'ÉTÉ.

A COMMENCER D'AUJOURD'HUI, le steamer *ORLEANS*, P. Plante, maitre, fera DEUX VOYAGES réguliers par jour entre le quai Bowen, Isle d'Orléans, et le quai du marché de la Basse-Ville, Québec: partant de l'Isle à 8 heures A. M. et à 3 heures ½ P. M., et partant de Québec à 11 heures ½ A. M. et à 6 heures P. M., arrêtant à "Indian Cove" tant en allant qu'en revenant.

Et pour la commodité des gens désirant assister au marché, il y aura un voyage matinal tous les mardis, vendredis et samedis, partant de l'Isle à 4 heures ½ A. M. et de Québec à 6 heures A. M.

Le public peut se fier sur le départ ponctuel du steamer aux heures ci-dessus indiquées.

PRIX DE PASSAGE—HUIT SOUS.

PIERRE PLANTE.

Montcalm, 23 mai 1856. 1m

Le Canadien, 28, 30 mai

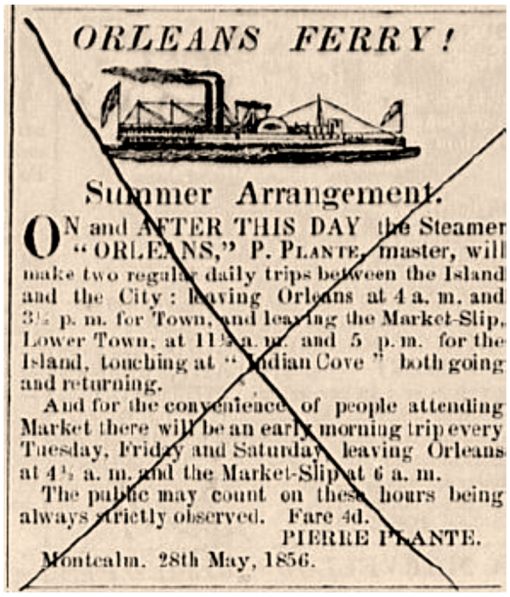

ORLEANS FERRY!

Summer Arrangement.

ON and AFTER THIS DAY the Steamer "ORLEANS," P. Plante, master, will make two regular daily trips between the Island and the City: leaving Orleans at 4 a. m. and 3½ p. m. for Town, and leaving the Market-Slip, Lower Town, at 11½ a. m. and 5 p. m. for the Island, touching at "Indian Cove" both going and returning.

And for the convenience of people attending Market there will be an early morning trip every Tuesday, Friday and Saturday, leaving Orleans at 4½ a. m. and the Market-Slip at 6 a. m.

The public may count on these hours being always strictly observed. Fare 4d.

PIERRE PLANTE.

Montcalm, 28th May, 1856.

La Gazette de Québec, 31 mai

28 octobre – Acte 2 – Quittance, d'une somme de cent louis courant, par Pierre Plante, cultivateur, résidant à St-Pierre à Noël Hill Bowen, notaire de Québec.

Par devant les notaires publics, résidants à Québec, soussignés. Fut présent Monsieur Pierre Plante, cultivateur, demeurant en la paroisse Saint-Pierre de l'Isle d'Orléans; lequel a par ces présentes reconnu et confessé avoir reçu dès avant l'exécution des présentes et à sa satisfaction de Noël Hill Bowen, de la cité de Québec, écuier notaire, la somme de vingt-cinq louis, argent courant de cette Province, en à compte de la somme de cent louis, argent courant susdit, balances du prix d'une certaine vente consentie par ledit Pierre plante en faveur du dit Sieur Bowen et passé devant Mtre Joseph Petitclerc et son confrère, notaires à Québec le premier septembre mil huit cent cinquante-cinq. Reconnait de plus le dit comparant avoir reçu du dit Sieur Bowen le somme de six louis pour une année d'intérêt échu le premier septembre passé. C'est pourquoi ledit Sieur Plante quitte et décharge ledit Pierre Bowen, ses hoirs et ayant cause, du paiement de ladite somme de vingt-cinq louis et intérêt comme susdit. Dont quittance d'autant.

Fait et passé à Québec, étude de Mtre Joseph Darveau, l'un des dits notaires, l'an mil huit cent cinquante-six, le vingt-huit d'octobre avant-midi sous le numéro deux. Et a ledit comparant signé avec nous dit notaire, après lecture faite.

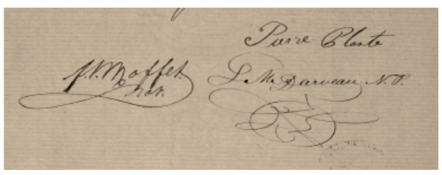

Minutier du notaire Michel Darveau – Document transcrit par J.-C. Dionne

[1857]

5 mars – Acte 9 – Marché pour assurer le service d'un Steamboat entre Québec et l'île d'Orléans entre Noël Hill Bowen, notaire de Québec, et Pierre Plante, traversier, de St-Pierre.

Pardevant les notaires publics pour cette partie de la province du Canada constituant ci-devant la Province du Bas-Canada, résidants à Québec, soussignés.

Furent présents Sieur Pierre Plantes, de la paroisse St-Pierre, de l'Isle d'Orléans, traversier, d'une part. Et Noël Hill Bowen, de la Cité de Québec, écuier notaire, d'autre part.

Lesquelles parties à vue et présence de nous dits notaires ont traité et contracté ensemble ainsi qu'il suit, savoir.

Le dit Pierre Plante, pour la considération ci-après exprimée, promet et s'oblige par ces présentes fournir un bateau à vapeur (Steamboat) bon, sain et sauf, pour faire une traversée régulière entre la Cité de Québec et le lieu appelé «Montcalm» sur l'Isle d'Orléans, à commencer à l'ouverture de la navigation du printemps prochain et à continuer sans interruption jusqu'à la clôture de la navigation faisant au moins deux voyages chaque jour entre l'Isle d'Orléans et la Cité de Québec et vice versa aux heures suivantes, savoir : partant du quai Bowen au dit lieu «Montcalm» Isle d'Orléans à huit heures du matin et à une heure de l'après-midi pour venir en ville; et partant du quai du marché de la Basse-Ville de Québec à onze heures et demi du matin et à cinq heures du soir pour retourner à l'Isle; le dit Sieur Plante pouvant faire en outre autant de voyage qui lui plaira pourvu que cela ne dérange point les voyages ci-dessus stipulés.

Le dit service doit être fait par le bateau à vapeur «Orléans» ou par quel qu'autre bateau à vapeur qui soit aussi fort, sain et sauf et capable de faire la traverse d'une manière satisfaisante, il est en outre convenu que les prix de traverse n'excéderont point le tarif suivant excepté par convention expresse entre les partie préalablement faite et notice donnée une semaine d'avance au public, savoir :

Pour chaque passager douze sols, avec en outre deux sols pour chaque panier ou poche, pour chaque voiture et cheval, trois chelins, pour chaque cheval, bête à cornes, un chelin et douze sols, pour chaque mouton, cochon, douze sols, pour chaque quart de farine, beurre huit sols ; et proportionnellement pour chaque pipe, tonneau, poinçon, muid ou autre baril excédant la grandeur d'un quart ordinaire.

Ce marché est fait en considération de ce que le dit Noël Hill Bowen a promis louer exclusivement au dit Pierre Plante durant la prochaine de navigation son quai au dit lieu de «Montcalm» avec les bénéfices et revenus d'icelui quai pour le prix ou loyer de trente louis argent courant de cette Province.

Et il est de plus arrêté et convenu entre les dites parties que le dit Pierre Plante recevra à son usage seul tous les profits et supportera seul tous les frais de ladite traverse, que ledit Noël Hill Bowen et Alexander Carlisle Buchanan, son beau-frère, auront le droit, en tout temps, avec leurs familles, servantes et effets de ses servir de ladite traverse, tant en allant qu'en revenant franc et quitte de toute charge quelconque.

Attendu qu'une irrégularité dans a dite traverse pourra faire grand tort au public et audit Sieur Bowen en particulier, c'est pourquoi il est arrêté et convenu entre lesdites parties que chaque fois qu'il y aura

quelque irrégularité dans ladite traverse soit par manque de bateau à vapeur, soit par faute de partir aux heures ci-dessus convenues, ou autrement, le dit Pierre Plante payera comme par ces présentes il s'oblige payer audit Noël Hill Bowen la somme de cinq louis, argent courant de cette province, par forme de pénalité ; lesquels dommages il est expressément déclaré ne doivent pas être causés ni interprétés comme étant comminatoires pourvu toutefois que si telle irrégularité arrive par suite d'une fracture des mouvements du bateau à vapeur, des gros vents dangereux ou autrement sans la faute ou négligence dudit Pierre Plante ou ses employés, alors et dans ce cas ledit Pierre Plante ne sera point tenu de payer aucun dommage. Car ainsi, Etc.

Dont acte fait et passé à Québec, étude de maître L. M. Darveau, l'un des dits notaires, l'an mil huit cent cinquante-sept, le cinquième jour du mois de mars après-midi sous le numéro neuf. Et ont, lesdites parties, signé avec nous dits notaires, lecture faite.

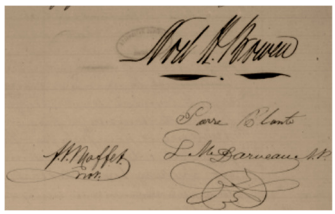

Minutier du notaire L. M. Darveau – Document transcrit par J.-C. Dionne

Vapeur Orléans

TRAVERSE D'ORLEANS.

LE bateau à vapeur *ORLEANS*, PLANTE maitre, commence ses voyages dès AUJOURD'HUI, partant de l'Ile à 8 heures A. M. et 3 heures ½ P. M., et du marché de la Basse-Ville à 11 heures ½ A. M. et 5 heures P. M.; arrêtant le matin et le soir à *Indian Cove*.

PIERRE PLANTE.

Québec, 14 mai 1857. 15f

Le Canadien, 14 mai, 30 mai

16 juillet – Acte 4774 – Vente, d'un terrain et partie du bateau à Vapeur Orléans, par Pierre Plante navigateur, à son frère Félix Plante, meublier, de Québec.

Minutier du notaire Errol Boyd Lindsay

16 juillet – Acte 4775 – Société entre Pierre Plante, navigateur, de St Pierre, et son frère Félix Plante, meublier, de Québec, pour naviguer le Steam Boat Orléans entre l'Île d'Orléans et St Joseph de Lévis.

Minutier du notaire Errol Boyd Lindsay

[1858]

Vapeur Grosse Île (St-Jean)

NOUVELLE LIGNE.

LE Steamer *GROSSE ISLE*, tiendra une ligne régulière entre QUÉBEC et BERTHIER, arrêtant à St.-Jean Isle d'Orléans et St.-Michel, en allant et revenant. Les jours de départ de Québec, seront les Mardis, Jeudis et Samedis, à 2 heures P. M., et ceux de Berthier, les Lundis, Mercredis et Vendredis, à 10 heures A. M., de St.-Jean, 11 heures, de St.-Michel, 11½ heures.

Pour plus amples informations, s'adresser aux propriétaires.

JEAN DICLOS,
et PIERRE TURGEON.
Quai Napoleon.

Québec, 11 août 1858.

Le Canadien, 11 août

[1859]

Règlement pour les petits vapeurs

Conseil de ville. – Les délibérations du Conseil de Ville, à la séance de vendredi dernier, n'ont pas été sans intérêt. Il a été proposé :

1° Qu'il fut nommé un comité spécial chargé de faire des règlements pour les petits vapeurs qui qui font la traversée entre la Pointe-Lévis et l'Ile d'Orléans.

2° …; 3° …

Le Journal de Québec 11 janvier, p.2

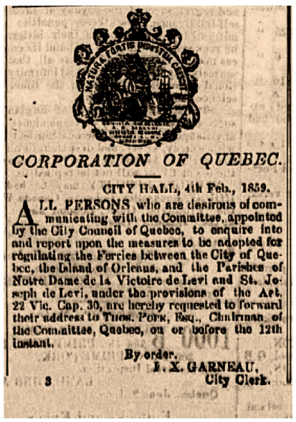

CORPORATION OF QUEBEC.

CITY HALL, 4th Feb., 1859.

ALL PERSONS who are desirous of communicating with the Committee, appointed by the City Council of Quebec, to enquire into and report upon the measures to be adopted for regulating the Ferries between the City of Quebec, the Island of Orleans, and the Parishes of Notre Dame de la Victoire de Levi and St. Joseph de Levi, under the provisions of the Act. 22 Vic. Cap. 30, are hereby requested to forward their address to Thos. Pope, Esq., Chairman of the Committee, Quebec, on or before the 12th instant.

By order,
J. X. GARNEAU,
City Clerk.

3

La Gazette de Québec, 4 février

Hotel-de-Ville,

Quebec, 5 avril, 1859

AVIS PUBLIC est par le présent donné que les demandes de ceux qui désirent avoir des LICENCES pour BACS A VAPEUR entre Québec, la Pointe-Lévis et l'Ile d'Orléans, seront reçues par le soussigné d'HUI au QUINZE de ce mois, à 4 heures de l'après midi.

Par ordre,
F. X. GARNEAU,
Greffier de la Cité.

244

Le Journal de Québec 5 avril

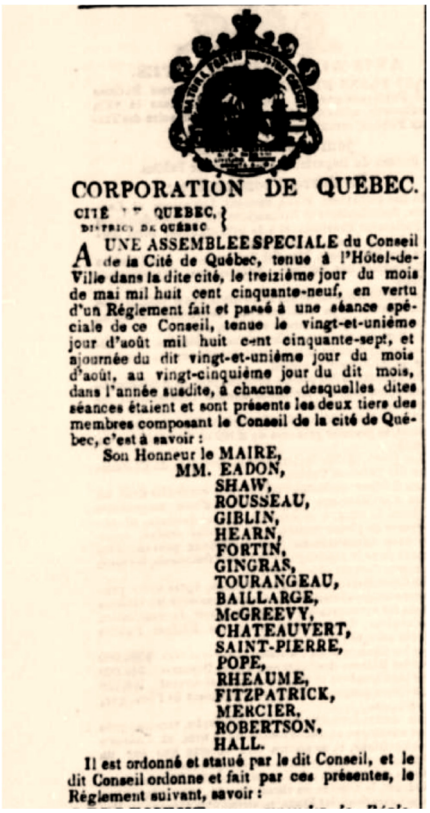

CORPORATION DE QUEBEC.

CITÉ DE QUEBEC, }
DISTRICT DE QUÉBEC }

A UNE ASSEMBLEE SPECIALE du Conseil de la Cité de Québec, tenue à l'Hôtel-de-Ville dans la dite cité, le treizième jour du mois de mai mil huit cent cinquante-neuf, en vertu d'un Réglement fait et passé à une séance spéciale de ce Conseil, tenue le vingt-et-unième jour d'août mil huit cent cinquante-sept, et ajournée du dit vingt-et-unième jour du mois d'août, au vingt-cinquième jour du dit mois, dans l'année susdite, à chacune desquelles dites séances étaient et sont présents les deux tiers des membres composant le Conseil de la cité de Québec, c'est à savoir :

Son Honneur le MAIRE,
MM. EADON,
SHAW,
ROUSSEAU,
GIBLIN,
HEARN,
FORTIN,
GINGRAS,
TOURANGEAU,
BAILLARGE,
McGREEVY,
CHATEAUVERT,
SAINT-PIERRE,
POPE,
RHEAUME,
FITZPATRICK,
MERCIER,
ROBERTSON,
HALL.

Il est ordonné et statué par le dit Conseil, et le dit Conseil ordonne et fait par ces présentes, le Réglement suivant, savoir :

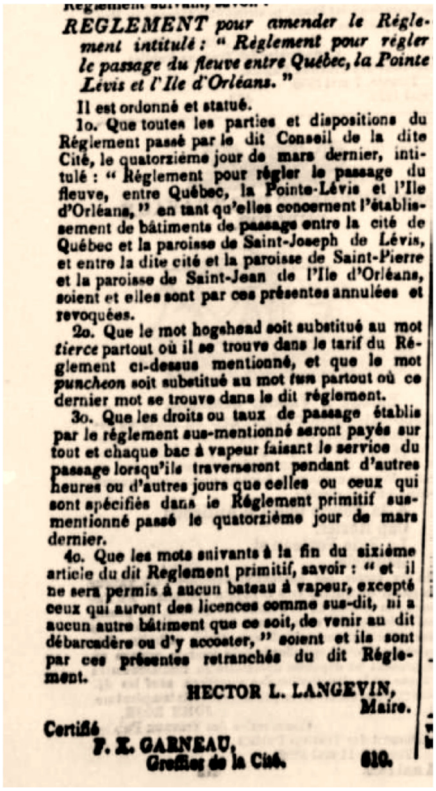

REGLEMENT pour amender le Réglement intitulé : " Réglement pour régler le passage du fleuve entre Québec, la Pointe Lévis et l'Ile d'Orléans. "

Il est ordonné et statué.

1o. Que toutes les parties et dispositions du Réglement passé par le dit Conseil de la dite Cité, le quatorzième jour de mars dernier, intitulé : " Réglement pour régler le passage du fleuve, entre Québec, la Pointe-Lévis et l'Ile d'Orléans, " en tant qu'elles concernent l'établissement de bâtiments de passage entre la cité de Québec et la paroisse de Saint-Joseph de Lévis, et entre la dite cité et la paroisse de Saint-Pierre et la paroisse de Saint-Jean de l'Ile d'Orléans, soient et elles sont par ces présentes annulées et revoquées.

2o. Que le mot hogshead soit substitué au mot *tierce* partout où il se trouve dans le tarif du Réglement ci-dessus mentionné, et que le mot *puncheon* soit substitué au mot *tun* partout où ce dernier mot se trouve dans le dit réglement.

3o. Que les droits ou taux de passage établis par le réglement sus-mentionné seront payés sur tout et chaque bac à vapeur faisant le service du passage lorsqu'ils traverseront pendant d'autres heures ou d'autres jours que celles ou ceux qui sont spécifiés dans le Réglement primitif sus-mentionné passé le quatorzième jour de mars dernier.

4o. Que les mots suivants à la fin du sixième article du dit Reglement primitif, savoir : " et il ne sera permis à aucun bateau à vapeur, excepté ceux qui auront des licences comme sus-dit, ni à aucun autre bâtiment que ce soit, de venir au dit débarcadère ou d'y accoster, " soient et ils sont par ces présentes retranchés du dit Réglement.

HECTOR L. LANGEVIN,
Maire.

Certifié
F. X. GARNEAU,
Greffier de la Cité.

610.

Le Journal de Québec 26 mai

Vapeur Industrie (St-Jean)

A COMMENCER DEMAIN, MARDI, le 13 septembre le vapeur d'*INDUSTRIE* laissera Québec les MARDI, JEUDI et SAMEDI, pour St. Michel et St. Jean Ile d'Orléans, à DEUX heures P. M.
Québec, 12 septembre 1859.—f.

Le Canadien, 12 septembre

LE vapeur *INDUSTRIE*, qui tient la ligne entre St-Michel et St. Jean, laissera Québec les MARDI, JEUDI et SAMEDI, à DEUX heures P. M., et pour revenir, laissera St. Jean à DEUX heures P. M., et St. Michel à DEUX heures et DEMIE.
Québec, 14 septembre 1859.—6f.

Le Canadien, 14 septembre

Vapeur Orléans

> Les vapeurs traversiers entre la Pointe-Lévi, l'Ile d'Orléans et cette ville continuent leurs voyages ordinaires.

Le Canadien, 2 décembre

[1860]

Vapeur Industrie

Navigation. – Deux goëlettes sont entrées mardi dans notre port, venant l'une de l'Islet sur l'est et l'autre de la Malbaie, avec un chargement de bois de chauffage et de denrées. Elles n'ont pas dit-on, rencontré une seule glace dans leur trajet.

Le même jour, le vapeur ***Industrie*** a commencé ses voyages entre Saint-Jean, Ile d'Orléans, et Québec.

Le Journal de Québec, 12 avril

Vapeur Orléans

Le vapeur "ORLEANS,"
CAPIT. F. PLANTE,

PARTIRA TOUS LES JOURS de la semaine du bout de l'ILE d'ORLEANS, à 8 heures du matin, pour QUEBEC. Il laissera le Quai du Marché Finlay, à 11½ heures A. M. et remontera à 3 heures P. M. pour redescendre à 5 heures.

Les Mardis, Vendredis et Samedis fera un voyage extra à 5 heures du matin, et redescendra à 6 heures, pour reprendre ses voyages ordinaires.

Il fera encore un voyage extra le Samedi, à 6 heures du soir, du bout de l'Ile et repartira de Québec à 7 heures.

Tous les Dimanches, quand le temps le permettra, il partira du bout de l'Ile à 8 heures du matin, repartira de Québec à 1½ heure P. M. et remontera à 6 heures P. M. Le vapeur arrêtera à *Indian Cove*, à tous les voyages, aller et venir.

PIERRE PLANTE,
Agent.

19 mai, 1860. 561-1m

Le Journal de Québec, 19 mai - à novembre

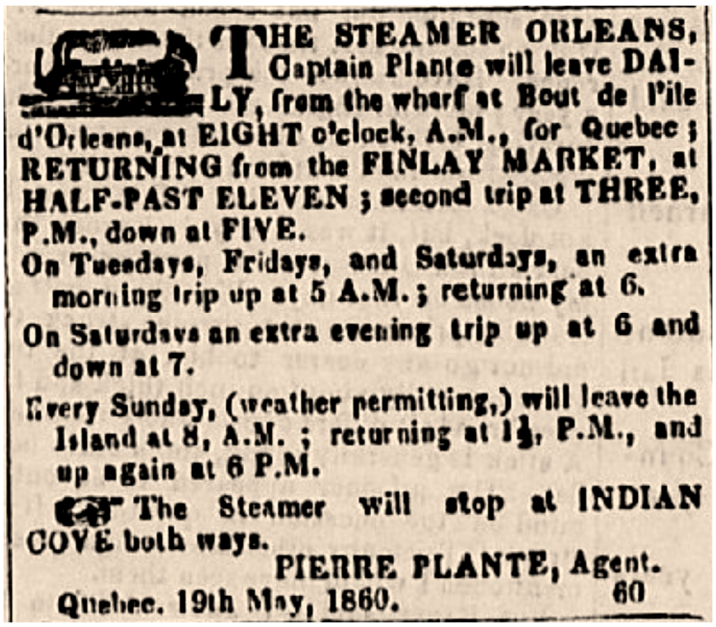

THE STEAMER ORLEANS, Captain Plante will leave DAILY, from the wharf at Bout de l'île d'Orleans, at EIGHT o'clock, A.M., for Quebec; RETURNING from the FINLAY MARKET, at HALF-PAST ELEVEN; second trip at THREE, P.M., down at FIVE.

On Tuesdays, Fridays, and Saturdays, an extra morning trip up at 5 A.M.; returning at 6.

On Saturdays an extra evening trip up at 6 and down at 7.

Every Sunday, (weather permitting,) will leave the Island at 8, A.M.; returning at 1½, P.M., and up again at 6 P.M.

☞ The Steamer will stop at INDIAN COVE both ways.

PIERRE PLANTE, Agent.

Quebec, 19th May, 1860. 60

The Quebec Mercury, 19 mai, jusqu'en novembre

[1861]

Vapeur Fashion

Steamboat Collision. – The steamer Fashion, from Montreal for Quebec, came in collision with the steamer James McKennie off Lanoraye, last Wednesday night, and received so much damage, that she sunk in about half an hour after. The fashion had just been purchased by Mr. Plante, to run on the ferry between the City and The Island of Orleans.

The Quebec Mercury, 29 juin

1861 - 22 août – Acte 610 – Déclaration et protêt par Pierre Plante et autres – le vapeur «Fashion»

Minutier du notaire Campbell

[1862]

Vente du vapeur Fashion

AVIS.

LE Bateau à vapeur *FASHION*, appartenant à PIERRE PLANTE, sera vendu par autorité de justice, le 19 de FÉVRIER courant, à UNE heure de l'après midi, en la paroisse St-Joseph de la Pointe Lévis, aux Chantiers de Gilmour, *Indian Cove*, par moi huissier soussigné.

F. X. PICHETTE.

Québec, 14 février 1862. H. C. S.

Le Canadien, 17 février

Vapeur Canadien

PASSAGE ENTRE QUÉBEC ET L'ISLE D'ORLÉANS.

A Partir d'aujourd'hui le 16 de mai, le puissant vapeur *CANADIEN*, PIERRE PLANTE, maître, fera la traversée régulière entre QUÉBEC et l'ISLE d'ORLÉANS.

Il partira de l'Isle à 8 heures du matin et à 3½ heures de l'après midi; et il laissera le quai Champlain à 11 heures et demie du matin et à 5 heures du soir.

Ce bateau ayant subi de grandes réparations, le public peut compter, en tout temps, sur une traversée régulière et expéditive.

PRIX, 7½d. chaque voyage. Les familles, en prenant des billets pour la saison, obtiendront une réduction dans les prix.

☞ Le bateau touchera à "Indian Cove" comme par le passé.

Par ordre des propriétaires,

PIERRE PLANTE, Maître.

16 mai, 1862. 540

Le Journal de Québec, 4 juin

1862 – juin – Vente par le Shérif – Thomas Leclerc, commerçant, contre Pierre Plante, propriétaire de bateau-vapeur, de St Pierre.

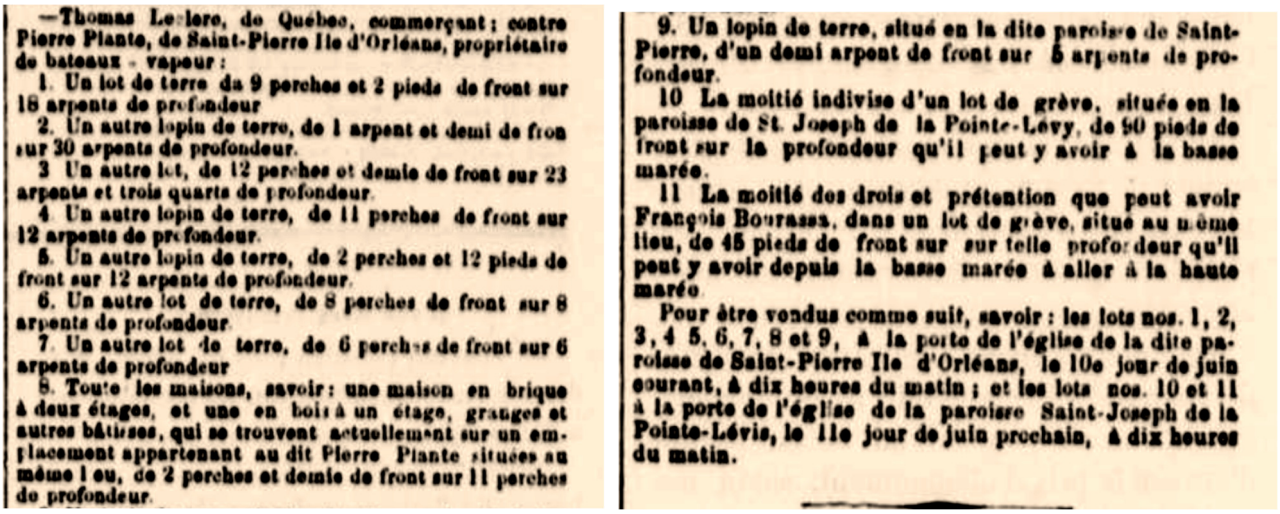

—Thomas Leclerc, de Québec, commerçant; contre Pierre Plante, de Saint-Pierre Ile d'Orléans, propriétaire de bateaux - vapeur :

1. Un lot de terre de 9 perches et 2 pieds de front sur 18 arpents de profondeur
2. Un autre lopin de terre, de 1 arpent et demi de front sur 30 arpents de profondeur.
3. Un autre lot, de 12 perches et demie de front sur 23 arpents et trois quarts de profondeur.
4. Un autre lopin de terre, de 11 perches de front sur 12 arpents de profondeur.
5. Un autre lopin de terre, de 2 perches et 12 pieds de front sur 12 arpents de profondeur.
6. Un autre lot de terre, de 8 perches de front sur 8 arpents de profondeur.
7. Un autre lot de terre, de 6 perches de front sur 6 arpents de profondeur
8. Toute les maisons, savoir: une maison en brique à deux étages, et une en bois à un étage, granges et autres bâtisses, qui se trouvent actuellement sur un emplacement appartenant au dit Pierre Plante situées au même lieu, de 2 perches et demie de front sur 11 perches de profondeur.
9. Un lopin de terre, situé en la dite paroisse de Saint-Pierre, d'un demi arpent de front sur 5 arpents de profondeur.
10. La moitié indivise d'un lot de grève, située en la paroisse de St. Joseph de la Pointe-Lévy, de 90 pieds de front sur la profondeur qu'il peut y avoir à la basse marée.
11. La moitié des droits et prétention que peut avoir François Bourassa, dans un lot de grève, situé au même lieu, de 45 pieds de front sur sur telle profondeur qu'il peut y avoir depuis la basse marée à aller à la haute marée.

Pour être vendus comme suit, savoir : les lots nos. 1, 2, 3, 4 5, 6, 7, 8 et 9, à la porte de l'église de la dite paroisse de Saint-Pierre Ile d'Orléans, le 10e jour de juin courant, à dix heures du matin ; et les lots nos. 10 et 11 à la porte de l'église de la paroisse Saint-Joseph de la Pointe-Lévis, le 11e jour de juin prochain, à dix heures du matin.

Le Journal de Québec, 6 juin

Cour de l'amirauté le vapeur «Fashion»

Décision de l'honorable Juge Black – Nous apprenons avec beaucoup de plaisir que M. Pierre Plante, de l'Isle d'Orléans, ex-propriétaire du vapeur *Fashion*, a réussi dans sa demande contre les propriétaires du vapeur *MacKenzie*. Si nos lecteurs se le rappellent bien, M. Plante avait fait l'acquisition du *Fashion* de la compagnie du Richelieu, l'été dernier, et en descendant de Montréal le *Mackenzie* et le *Fashion* vinrent en collision ensemble et le Fashion sombra.

Le Canadien, 22 août, p.2

[1863]

Traversée a l'Isle d'Orléans,

A Partir de JEUDI, le 23 juillet présent, les derniers voyages du Bateau à Vapeur qui fait la traversée à l'Isle d'Orléans seront DISCONTINUÉS, excepté les MERCREDIS et SAMEDIS soirs

PIERRE PLANTE,

21 juillet 1863. 775

Le Journal de Québec, 25 juillet

[1864]

Vapeur Canadien

Le petit bateau à vapeur le ***Canadien,*** a commencé hier ses voyages réguliers entre Québec et l'Ile d'Orléans.

Le Journal de Québec, 26 avril

Vapeur Traversier Orléans

Annonces Nouvelles.

Traverse d'Orléans.

ARRANGEMENT D'ÉTÉ.

LE et après LUNDI, le 6 juin courant, le VAPEUR TRAVERSIER ORLEANS voyagera comme suit :

D'ORLÉANS.	DE QUÉBEC.
A 5 h. A. M.	A 6 45 A. M.
8 h. "	11 30 "
3 h. P. M.	4.15 P. M.
5 h. "	6.00 "

Le Samedi soir, les deux derniers voyages auront lieu une heure plus tard.

Les dimanches, il laissera l'Isle à 8 h. A. M. et 6 h. P. M., et la cité à 1 30 P. M.

Par ordre,

PIERRE PLANTE,
Capitaine.

Québec, 4 juin 1864 —3f.

Le Canadien, 4 juin

BATEAU A VAPEUR ORLEANS !

(*Faisant la traversée du fleuve entre Québec et l'Ile d'Orléans.*)

ARRANGEMENTS POUR L'ÉTÉ.

A Commencer LUNDI le 6 du présent mois, le bateau à vapeur *ORLEANS*, partira comme suit :

DE L'ILE D'ORLÉANS.	DE QUÉBEC.
A 5 h. A. M.	A 6.45 A. M.
8 A. M.	11.00 A. M.
3 P. M.	4.15 P. M.
6 P. M.	6.00 P. M.

Les samedis soirs, les deux derniers voyages se feront une heure plus tard. Dimanche, il laissera l'Ile à 8 heures du matin et à 6 heures du soir et Québec à 1.30 de l'après midi.

Par ordre,

PIERRE PLANTE,
Capitaine.

3 juin 1864. 815

Le Journal de Québec, 4 juillet+++, août ++

[1865]

Reprise des activités

Le port commence à devenir un peu plus grouillant qu'il ne l'était. Les affaires font des progrès; les traversiers et les petits bateaux qui font le trajet entre l'Ile d'Orléans, Lotbinière, etc., et Québec, ont leurs voyages réguliers. Dans peu de jours, le port sera rempli de vaisseaux.

Le Journal de Québec, 3 mai

Vapeur «Voyageur» (St-Jean)

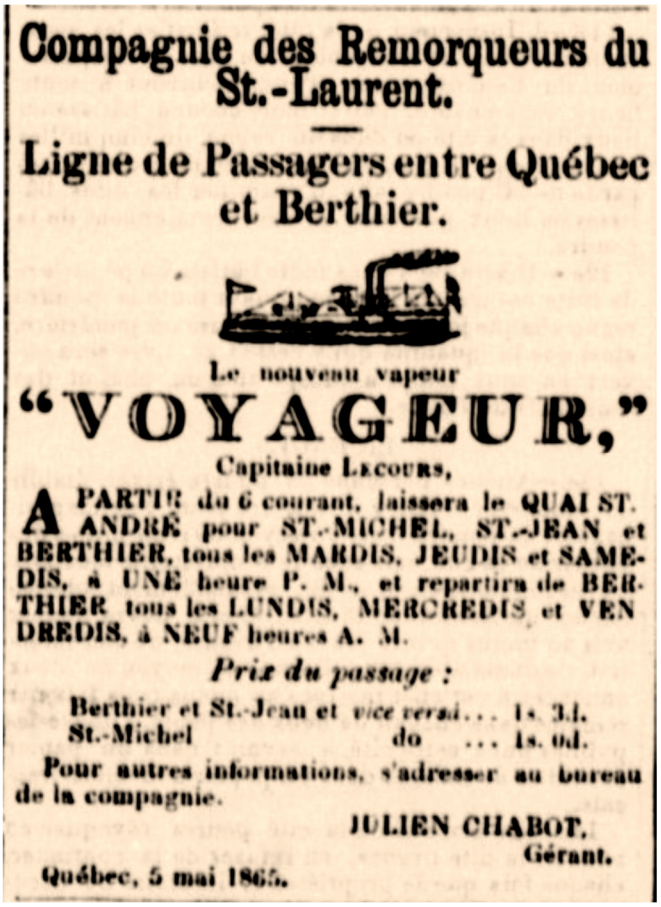

Compagnie des Remorqueurs du St.-Laurent.

Ligne de Passagers entre Québec et Berthier.

Le nouveau vapeur

"VOYAGEUR,"

Capitaine Lecours,

A PARTIR du 6 courant, laissera le QUAI ST. ANDRÉ pour ST.-MICHEL, ST.-JEAN et BERTHIER, tous les MARDIS, JEUDIS et SAMEDIS, à UNE heure P. M., et repartira de BERTHIER tous les LUNDIS, MERCREDIS et VENDREDIS, à NEUF heures A. M.

Prix du passage :

Berthier et St.-Jean et *vice versâ* ... 1s. 3d.
St.-Michel do ... 1s. 0d.

Pour autres informations, s'adresser au bureau de la compagnie.

JULIEN CHABOT,
Gérant.

Québec, 5 mai 1865.

Le Canadien, 5 mai

Vapeur Le Canadien

Ce bateau à vapeur qui fait la traversée régulière entre Québec et l'Isle d'Orléans, part du quai du marché Champlain tous les jours à 11 heures et demie de la matinée et à 4 heures et demie de l'après-midi.

Le Journal de Québec, 29 juillet

1865 - 20 novembre – Acte 1 – Building contract of a steamboat or vessel between Cyrille Girard, master carpenter and shipbuilder, residing in the parish of St-Joseph, Point Levy, and François Gourdeau, superintendent of pilots, and Noël Hill Bowen, notary, both from the City of Quebec.

On the twentieth day of November in the year of our Lord one thousand eight hundred and seventy-six.

Before us the undersigned notaries public duly … and sworn for that part of the Province of Canada constituting here fore the Province of Lower Canada residing and practising in the City of Quebec in the said Province personally came and appeared Mr. Cyrille Girard, of the parish of St-Joseph, Pointe-Levy, Master carpenter and shipbuilder of the one part; and François Gourdeau, superintendent of pilots, and Noël Hill Bowen, notary, both of the said City of Quebec, of the other part.

Which said parties in the presence of us the said notary, have stipulated covenanted and agreed together as follow that-is to-say : the said Cyrille Girard for the consideration hereinafter mentioned did and doth hereby agree contract and undertake and bind and oblige himself to construct and build for the said François Gourdeau and Noël Hill Bowen a steamboat or vessel one hundred feet in length and of the dimension and description set-forth and specified in the annexed specification signed by the said parties hereto as well as by us the said notaries ne varietur: said steamboat or vessel to be built at the ship-yard of Mr. Julien Chabot at Lévis, in a good subst … and workalike in … of the best quality of materials of the several kinds mentioned in the said specification and in every respect in strict conformity therewith, the said specification being hereby made part and parcel of the present contract in the same … as if herein ascribed at length; And the said Cyrille Girard doth hereby promise and undertake to furnish and provide at his own cost all the materials and labor ship-carpenters, joiners, blacksmiths and painters work an all every other description of work and materials required in the construction and completion of the said vessel dividing off the cabins and saloon according to the taste of the said parties of the second part …ulling in the engine and boiler and … the same at though such work or material way not be herein specially mentioned: and the said Cyrille Girard doth undertake and agree at his own risk costs and expense to launch the said steamboat or vessel and to deliver he of boat completed and finished with the engine and boiler properly fitted and adjusted and the whole in good working … to the satisfaction of the said François Gourdeau and Noël Hill Bowen or of such persons as the way appoint to superintend and inspect the same.

And it is covenanted and agreed between the said parties hereto that the said Cyrille Girard shall have the right to make use of such portions of the frame and woodwork of the steamer «Canadien» as he may se fit free of charge and that the said steamer «Canadien» shall be laid-up … the said new vessel in order to allow the said Cyrille Girard to transfer the engine and boiler of the said steamer «Canadien» to the said new steamboat or vessel; and the said parties of the second part shall have the right of inspecting and causing the said vessel to be inspected from time to time during the construction by such surveyor as they may appoint and of inspecting any of the materials or workmen..ship in and about the said new steamboat which my not be of the description hereby contracted for. And its is covenanted and agrees by and between the said parties hereto that the said Cyrille Girard shall be

bound to convenance the said new steamboat or vessel forthwith and to continue working these at ass.. tedly and with a sufficient number of workmen so as to have the said vessel completed and ready for launching with the engine on board properly fitted and adjusted at the first on water in the ensuing spring , say, on the fifteenth day of April now … ensuing; and that the said parties of the second part shall have the right of insuring the said vessel on the Stocks at their own expense during her construction and until completed and delivered of boat as aforesaid. The present contract is made on the part of the said Cyrille Girard in consideration of the price or sum of five hundred-and seventy-five-pounds current money of Canada on account whereof the said Cyrille Girard acknowledge to have received from the said parties of the second part at the time of the execution of these presents and to his satisfaction the sum of one hundred pounds. Dont Quittance d'autant; and as to the balance of the sum of four hundred and seventy-five pounds the said François Gourdeau and Noël Hill Bowen did and do hereby promise and agree to pay it to the said Cyrille Girard as follows, to-wit : one hundred pounds within three days by endorsing the said Cyrille Girard's notes at these amounts for that amount; a further sum of one hundred pounds as soon as the said new vessel is in frame; a further sum of one hundred pounds when the vessel is … (bored) and the engine on board; a further sum of one hundred pounds when the deed is in and the balance or sum of seventy-five pounds when the said new steamboat or vessel is launched and delivered over to the said parties of the second part to their satisfaction as aforesaid; it being expressly covenanted and agreed by and between the said parties hereto that the said payments as made shall have the effect of …ting the said new vessel and the materials d…ed for her construction on the said François Gourdeau and Noël Hill Bowen in accord … with the provisions of the 22nd Victoria Chapter 43 Consolidated Statutes of Canada. And as a further security for the due fulfilment of this contract the said Cyrille Girard did and doth hereby specially bind, mortgage and hypothecate to and in favor of the said François Gourdeau and Noël Hill Bowen hereof accepting to the extent of a sum of three hundred pounds, that-is-to-say: a lot of ground or emplacement focusing part of the lot No. Eleven on the plan hereinafter mentioned situated in the said parish of Saint-Joseph, Point Levy, first range containing sixty feet in front on the public highway by seventy feet in depth on the South of said highway to the end of said depth bounded on one side to the North-East by lot number «Ten» …ded to Napoléon Lemelin and on the other side to the South-West by the land of the Fabrique, as shown on the plan of a large extent of property at the same place drawn and prepared by Joseph Gamache, Land Surveyor , bearing date the twenty fourth of May eighteen hundred and forty-five; together with two dwelling houses thereon erected ans being , circumstances and dependencies. Thus, done and passed at the said City of Quebec in the office of Isaïe Nolet one of us the said notaries on the fay and year above written under the number one. The parties of the second part have signed with us the said notaries, the said Cyrille Girard having declares that he could neither write or sign his name when requested so to do, after due reading.

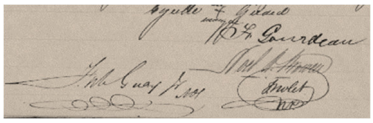

Minutier du notaire Isaïe Nolet – Document transcrit par J.-C. Dionne

Spécification pour la construction d'un bateau-à-vapeur

La longueur dudit bateau-à-vapeur sera de cent pieds et la largeur en proportion de la longueur des Shafts. La quille sera d'orme et elle devra avoir 9 pouces de grosseur sur sept pouces. Le membrage sera d'épinette rouge et il devra avoir 5 pouces d'épaisseur et sera simple du haut et il y aura 2 pieds de centre en centre entre le dit membrage. Les carlingues seront en orme : celle du centre aura 9 pouces carré et elle devra être chevillé à chaque coupe avec du fer de 7 lignes. Les carlingues de l'engin seront aussi en orme, elles auront aussi 9 pouces d'épais sur environ 13 pouces de hauteur, elles seront chevillées avec du fer rond d'un pouce et tarrodés. Le bordé devra avoir 2 ½ pouces d'épaisseur. Le Bordage des fonds sera en orme depuis la quille jusqu'aux échouages et le reste en épinette rouge ainsi que les 2 étraques des bandeaux qui auront 3 pouces d'épaisseur et devront être posées en scarf. Le bordé sera cloué avec du clou de 5 pouces et il devra y avoir un clou à chaque membre et deux suivant le besoin. Les bandeaux seront cloués avec du fer de six pouces. Il y aura en dans 3 étraques pour les échouages qui auront 8 pouces de large et 3 pouces d'épaisseur et elles devront être clouées à chaque membre avec du clou de 6 pouces et il y aura une cheville de fer de 5 lignes à chaque coupe de bord en bord. Il y aura aussi une étarque pour les serres qui aura 3 pouces d'épaisseur sur 10 pouces de large, elle sera clouée avec du clou de 6 pouces et chevillées à tous les coupes. Les baux seront d'épinette rouge et ils auront cinq pouces d'épais sur 6 pouces de large. Il y aura une courbe à tous les 2 baux en dehors et chevillée avec du fer de ¾ de pouce. Le plat-bord sera en épinette rouge et le bandereau des ailes en orme de 2 ½ pouces d'épais et cloué à chaque bau. Le boudin sera en orme de 2 ½ pouces d'épais et cloué à chaque bau. Le boudin sera en orme et il devra avoir 3 pouces d'épais sur 6 ½ de large. Le pont sera en pin blanc de 2 ½ pouce d'Épais sur 6 à 7 pouces de large. Les Frames seront aussi en pin blanc de 8 pouces sur 9. La menuiserie sera faite à peu près semblable à celle actuelle du «Steamer Canadien» et elle devra avoir 7 pieds de haut et 6 ½ pieds sur les côtés. L'entourage du salon sera en planche debout semblable à celui du «Steamer Canadien» avec 2 couches de peinture avec une bayette sur le joint. La Round House sera couverte avec de la toile qui devra avoir deux couches de peinture. Les roues seront faites de la même manière que celles du «Steamer Canadien». La coque ainsi que le pont dudit bateau-à-vapeur seront calfatés avec de la bonne étoupe. Ledit bateau-à-vapeur aura deux couches de peinture et les fonds seront coltarés. La coque dudit bateau-à-vapeur sera en pointe aux deux bouts. Il devrait avoir un guindeau en neuf pour lever l'ancre et la patente attaché le dessous. Les portes en slides doivent être pendues. Faire et poser des pavois. This is the specifications referred to in the contract between Cyrille Girard and François Gourdeau et Noël Hill Bowen passed before the undersigned notaries this day and to which contract is now annexed after being signed by the parties thereto and by us the said notaries ne varietur.

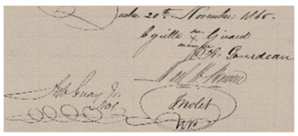

Minutier du notaire Isaïe Nolet – Document transcrit par J.-C. Dionne

[1866]

1866 - 20 juin – Acte 67 – Mutual release by Cyrille Girard, François Gourdeau and Noël Hill. Bowen.

And on the twentieth day of June in the year of our Lord one thousand eight hundred and sixty-six.

Before the same notaries personally came and appeared, M. Cyrille Girard, of the parish of St-Joseph Point Levy, master-carpenter and shipbuilder of the one part. And François Gourdeau, superintendent of pilots and Noël Hill Bowen, notary, both of the said city of Quebec, of the other part.

Which said parties in the presence of us the said notaries, have acknowledged, declared, stipulated, covenanted and agreed together as follows, that is to say : the said François Gourdeau and Noël Hill Bowen do acknowledge and declare that the said Cyrille Girard hath well and faithfully performed his engagements under the foregoing contract by constructing, building and delivering to them the hold of the New steamboat **Maid of Orleans**, and the said Cyrille Girard on his part doth acknowledge and declare that the said François Gourdeau and Noël Hill Bowen hath heretofore well and trusty paid the price or consideration money stipulated in the said foregoing contract and even a considerate sum beyond stipulated price so as to prevent the said Cyrille Girard from being out of pocket by the said undertaking contract.

Wherefore, the said parties hereto respectively did and do hereby acquit, release, exonerate and discharge each other of and from all claims and demands generally whatsoever arising out of the dais foregoing contract up to the day of date hereof. Dont Quittance générale et respective.

Thus, done and passed at the said City of Quebec, in the office of Isaïe Nolet, one of us the said notaries, on the day and year first above written under the number sixty-seven. And signed by the said parties hereto respectively together with us the said notaries these presents having been first duly read according to law.

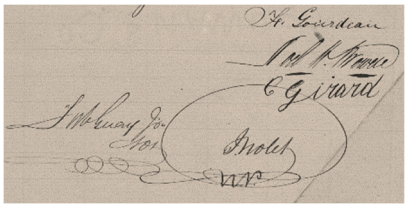

Minutier du notaire Isaïe Nolet – Document transcrit par J.-C. Dionne

Le vapeur «Voyageur» (St-Jean)

Compagnie des Remorqueurs du St.-Laurent.

Ligne de Passagers entre Québec et Berthier.

Le bateau à vapeur

"VOYAGEUR,"

LAISSERA le QUAI ST. ANDRÉ, pour St. MICHEL, ST. JEAN et BERTHIER, tous les MARDIS, JEUDIS et SAMEDIS, à UNE heure P. M., et repartira de BERTHIER tous les LUNDIS, MERCREDIS et VENDREDIS, à NEUF heures A. M.

Prix du passage :

Berthier et St.-Jean et vice versa.. 1s. 3d.
St. Michel do ... 1s. 6d.

Pour autres informations, s'adresser au bureau de la Compagnie.

JULIEN CHABOT,
Gérant.

Québec, 20 avril 1866.

Le Canadien, 20 avril 1866

Compagnie des Remorqueurs du St.-Laurent.

Ligne de Passagers entre Québec et Berthier.

Le bateau à vapeur

"VOYAGEUR,"

LAISSERA le QUAI ST. ANDRÉ, pour St. MICHEL, ST. JEAN et BERTHIER, tous les MARDIS, JEUDIS et SAMEDIS, à UNE heure P. M., et repartira de BERTHIER tous les LUNDIS, MERCREDIS et VENDREDIS, à NEUF heures A. M.

Prix du passage :

Berthier et St.-Jean et vice versa.. 1s. 3d.
St. Michel do ... 1s. 6d.

Pour autres informations, s'adresser au bureau de la Compagnie.

JULIEN CHABOT,
Gérant.

Québec, 23 avril 1866.

Le Canadien, 23 avril 1866

Vapeur Saint-Georges (St-Jean)

Nous apprenons que la Compagnie des Remorqueurs du Saint-Laurent doit remplacer bientôt le *Voyageur* par le nouveau vapeur *Saint Georges*, pour faire le service entre Québec, Berthier, St. Michel et St-Jean, Ile d'Orléans.

Gazette du commerce et de l'industrie, ou, Comptoir général d'annonces : Vol. 1, no 7, 1 juin

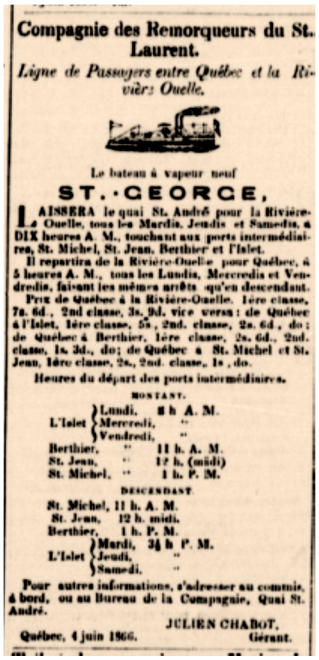

Compagnie des Remorqueurs du St. Laurent.

Ligne de Passagers entre Québec et la Rivière Ouelle.

Le bateau à vapeur neuf

ST.-GEORGE,

LAISSERA le quai St. André pour la Rivière-à-Ouelle, tous les Mardis, Jeudis et Samedis, à DIX heures A. M., touchant aux ports intermédiaires, St. Michel, St. Jean, Berthier et l'Islet.

Il repartira de la Rivière-Ouelle pour Québec, à 5 heures A. M., tous les Lundis, Mercredis et Vendredis, faisant les mêmes arrêts qu'en descendant.

Prix de Québec à la Rivière-Ouelle. 1ère classe, 7s. 6d., 2nd classe, 3s. 9d. vice versa : de Québec à l'Islet, 1ère classe, 5s., 2nd. classe, 2s. 6d., do ; de Québec à Berthier, 1ère classe, 2s. 6d., 2nd. classe, 1s. 3d., do ; de Québec à St. Michel et St. Jean, 1ère classe, 2s., 2nd. classe, 1s., do.

Heures du départ des ports intermédiaires.

MONTANT.

L'Islet { Lundi, 8 h A. M. / Mercredi, " / Vendredi, "
Berthier, " 11 h. A. M.
St. Jean, " 12 h. (midi)
St. Michel, " 1 h. P. M.

DESCENDANT.

St. Michel, 11 h. A. M.
St. Jean, 12 h. midi.
Berthier, 1 h. P. M.
L'Islet { Mardi, 3½ h P. M. / Jeudi, " / Samedi, "

Pour autres informations, s'adresser au commis, à bord, ou au Bureau de la Compagnie, Quai St. André.

JULIEN CHABOT,
Québec, 4 juin 1866. Gérant.

Gazette du commerce et de l'industrie, Vol. 1, no 9, 8 juin

COMPAGNIE DES REMORQUEURS DU ST.-LAURENT.

Ligne de Passagers entre Québec et Berthier.

Le bateau à vapeur neuf

ST. GEORGES,

Laissera le Quai ST. ANDRE pour la RIVIÈRE OUELLE tous les MARDIS, JEUDIS et SAMEDI à DIX heures A. M., touchant aux ports intermédiaires, SAINT-MICHEL, SAINT-JEAN, BERTHIER et L'ISLET.

Il repartira de la RIVIERE OUELLE pour QUÉBEC à CINQ heures A. M., tous les LUNDIS, MERCREDIS et VENDREDIS, faisant les mêmes arrêts qu'en descendant.

Prix de Québec à la Rivière Ouelle,

		1ère classe,	7s 6d	
Do	"	2nd classe,	3s 9d	
Do	L'Islet,	1ère classe,	5s 0d	Vice versa
Do	do	2nd classe,	2s 6d	
Do	Berthier,	1ère classe,	2s 6d	
Do	do	2nd classe,	1s 3d	
Do St. Michel St. Jean		1ère classe,	2s 0d	
Do	do	2nd classe,	1s 0d	

Heures du départ des ports intermédiaires :

MONTANT.	DESCENDANT.
L'Islet { lundi 8 A. M. / mercredi do / vendredi do	Saint Michel, 11 A. M.
	Saint Jean, 12 (midi).
Berthier, do 1 P. M.	Berthier, 1 P. M.
St. Jean, do 12 (midi.)	L'Islet { mardi 3½ p.m. / jeudi, do / samedi, do
St. Michel, do 11 A. M.	

Pour autres informations, s'adresser au commis à bord ou au bureau de la Compagnie, quai St. André.

JULIEN CHABOT,
Gérant,

8 juin 1866.

Le Canadien 4 juin

Lancement d'un nouveau vapeur St-George

De la compagnie des Remorqueurs du St-Laurent.

Samedi matin, le vapeur St-George de la compagnie des Remorqueurs du St-Laurent laissait son quai pour se rendre au chantier de construction de cette compagnie qui se trouve en bas de l'anse-aux-Sauvages, à la Pointe-Lévis, avec à peu près 75 personnes, Dames et Messieurs, comprenant plusieurs des directeurs et des actionnaires, les membres de la presse, etc., etc. M. Withall, président de la compagnie, M. J. Stevenson, M. Ls. Bourget, vice-président de la compagnie, D. Murphy, M. Chabot, M. Begin, M. Couture, M. Bourassa, etc., etc., étaient présents.

Quelques minutes après l'arrivée du St-George, le nouveau vapeur fut baptisé et sa marraine Madame Withall – l'épouse de l'entreprenant et énergique président – lui donna ce beau nom à la fois plein de force et d'amitié, L'Union. Aussitôt après, ce vapeur fut mis à l'eau avec un succès complet. Des hommes de l'art font les plus grands éloges de la construction de ce magnifique bateau à vapeur, qui joint à a force une élégance vraiment remarquable.

.

Compagnie des Remorqueurs du St.-Laurent

LIGNE DE PASSAGERS ENTRE QUEBEC ET L'ISLET.

Le bateau-à-vapeur neuf

ST. GEORGES,

(Capitaine TURGEON)

Laissera le quai ST. ANDRÉ pour L'ISLET tous les MARDIS, JEUDIS et SAMEDIS à MIDI, touchant aux ports intermédiaires, ST. MICHEL, ST. JEAN et BERTHIER.

Il repartira de L'ISLET pour Québec à 6 heures a. m., tous les LUNDIS, MERCREDIS et VENDREDIS faisant les mêmes arrêts qu'en descendant.

PRIX DU PASSAGE DE QUEBEC.

A L'Islet—1ère classe, 5s. 2de classe 2s. 6d, vice versa.

A Berthier—1ère classe 2s 6d. 2de classe 1s 3d vice versa.

A St. Michel, et St. Jean (Isle d'Orléans)—1ère classe, 2s. 2de classe 1s. vice versa.

Pour autres informations, s'adresser au bureau de la Compagnie, Quai St. André.

JULIEN CHABOT,

Québec, 30 juin 1866.

Gazette du commerce et de l'industrie. 2 juillet

Compagnie des Remorqueurs du Saint-Laurent.

—

Ligne de Passagers entre Québec et l'Islet.

Le bateau à vapeur neuf

"ST. GEORGES,"

CAPITAINE TURGEON,

LAISSERA le QUAI SAINT-ANDRÉ pour l'ISLET tous les MARDIS, JEUDIS et SAMEDIS à MIDI, touchant aux ports intermédiaires, SAINT-MICHEL, SAINT-JEAN ILE D'ORLEANS et BERTHIER.

Il repartira de l'ISLET pour QUEBEC à SIX heures A. M. tous les LUNDIS, MERCREDIS et VENDREDIS faisant les mêmes arrêts qu'en descendant.

Prix de Québec à l'Islet,		1ère classe,	5s 0d
Do	do	2nd classe,	2s 6d
Do	Berthier,	1ère classe,	2s 6d
Do	do	2nd classe,	1s 3d
Do	St. Michel et St. Jean	1ère classe,	2s 0s
Do	do	2nd classe,	1s 0s

Vice versa.

Pour autres informations, s'adresser au commis à bord ou au bureau de la Compagnie, quai Saint-André.

JULIEN CHABOT,
Gérant.

18 juin 1866. 1047

Le Journal de Québec, 23 juin; aussi le 26 juin 30 juin; 2 et 6 juillet,; 11 juillet; 18 juillet11 août; 26 septembre; 3 octobre, 6 octobre

Vapeur Maid of Canada

Le bateau à vapeur neuf *The Maid of Canada*, appartenant à M.M. Shipman Stevenson et Shackie, et dont nous avons parlé il y a quelques jours, lors de sa mise à l'eau, a fait son voyage d'essai hier après-midi. Il n'y avait pas moins de 100 messieurs et dames qui avait accepté l'invitation bienveillante des propriétaires. Le bateau s'est rendu jusqu'à Saint Jean Ile d'Orléans où il s'est arrêté pendant environ une heure et demie pour permettre aux promeneurs de visiter cette belle paroisse. Le voyage a été des plus agréables et tout le monde a été enchanté de la politesse des propriétaires qui ont fait eux-mêmes les honneurs de leur bateau. Un diner succulent a été servi aux invités pendant lequel plusieurs toasts ont été portés et quelques discours ont été prononcés. Ce voyage d'essai a fait ressortir les belles qualités de ce bateau qui est destiné à tenir une ligne entre Montréal et Saint Lambert.

Le Journal de Québec, 1 septembre

Traversée a l'Ile d'Orléans.

LE et après SAMEDI, le 26 mai, le bateau à vapeur *MAID OF ORLEANS*, voyagera entre Québec et l'Ile d'Orléans tous les jours, (les dimanches et fêtes exceptés), arrêtant au nouveau quai du Gouvernement, à Saint-Joseph de Lévis, comme suit :

PARTANT DE L'ILE			PARTANT DE QUÉBEC		
à 5	h. 30	m. du matin	à 6	h. 30	m. du matin.
8	15	"	10	00	"
11	00	"	2	00	après midi.
3	00	après midi	4	00	"
5	00	"	6	00	"

Les dimanches et fêtes d'obligations le bateau partira de l'Ile à 8 heures et demie du matin et à 6 heures du soir et de la ville à 1 heure et demie de l'après midi et à 7 heures du soir, arrêtant chaque fois à Saint-Joseph.

Par ordre,

PIERRE PLANTE,
Maître.

25 mai 1866. 893-15j

Le Journal de Québec, 1 juin

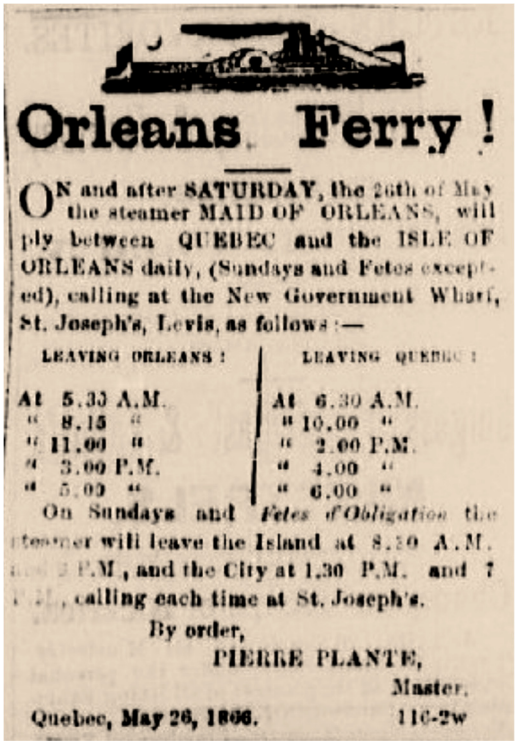

Orleans Ferry !

ON and after SATURDAY, the 26th of May the steamer MAID OF ORLEANS, will ply between QUEBEC and the ISLE OF ORLEANS daily, (Sundays and Fetes excepted), calling at the New Government Wharf, St. Joseph's, Levis, as follows :—

LEAVING ORLEANS :	LEAVING QUEBEC :
At 5.30 A.M.	At 6.30 A.M.
" 8.15 "	" 10.00 "
" 11.00 "	" 2.00 P.M.
" 3.00 P.M.	" 4.00 "
" 5.00 "	" 6.00 "

On Sundays and *Fetes d'Obligation* the steamer will leave the Island at 8.30 A.M. [illegible] P.M., and the City at 1.30 P.M. and 7 [illegible], calling each time at St. Joseph's.

By order,

PIERRE PLANTE,
Master.

Quebec, May 26, 1866. 116-2w

The Quebec Mercury, Juillet: tout le mois.

[1867]

L.P. Turcotte

la paroisse fit à cet effet, sur les fonds municipaux de la province, un emprunt de deux mille louis ; mais peu après il céda ses droits à vingt propriétaires qui se rendirent responsables de la somme chacun pour le montant de cent louis. Le quai fut aussitôt commencé, et, dès l'automne de la même année, il était achevé. Une ligne régulière de trois fois par semaine fut dès lors tenue par le vapeur *Grosse-Isle*, et elle a été depuis continuée par l'*Industrie*, le *Fashion* et le *St. George*.

Maid of Orleans

La Traversée à l'Ile d'Orléans.

A Commencer LUNDI prochain, le 27 du présent mois le *MAID OF ORLEANS* reprendra ses voyages réguliers de l'été, arrêtant à l'Anse des Sauvages et à Saint-Joseph.

IL PARTIRA DE L'ILE	IL PARTIRA DE QUÉBEC
A 8.15 A. M.	A 11.00 A. M.
2.30 P. M.	4.00 P. M.
5.00 P. M.	6.00 P. M.

Il fera en outre un voyage de bonne heure les jours de marché et deux voyages les dimanches. La compagnie ne s'engages pas à faire arrêter le vapeur à l'anse des sauvages pendant une tempête de nord-est. Le samedi, le dernier voyage se fera une heure plus tard.

Par ordre,

P. PLANTE,
Maitre.

26 mai 1867. 873-1s

Le Journal de Québec, 29 mai

Vapeur Lotbinière – Nouvelle ligne Québec St Joachim (Ste Famille)

NOUVELLE LIGNE ENTRE

Saint-Joachim et Québec.

LES citoyens de Québec et des environs sont informés que le vapeur *LOTBINIERE*, capitaine Perron, fera pendant la saison, deux voyages par semaine entre Québec et Saint-Joachim. Il partira de Saint-Joachim le LUNDI et y retournera le MARDI. Il en repartira ensuite le VENDREDI et y retournera le SAMEDI. Il arrêtera en descendant et en remontant le fleuve au Château-Richer, à l'Ange-Gardien, et à la Sainte-Famille, Ile d'Orléans.

Pour les heures du départ de Québec, s'adresser au capitaine à bord du vapeur au quai Champlain.

3 août 1867. 1403-2s

Le Journal de Québec, 5 août

1867 - 5 octobre – Acte 11 – Obligation, d'une somme de cinquante piastres, par Léon Demers, chauffeur du Maid of Orleans, résidant à St-Apollinaire, à Ignace St-Pierre, ingénieur, résidant à St-Joseph de Lévis.

Minutier du notaire François Frédéric Gourdeau

[1868]

Maid of Orleans

LA TRAVERSEE A L'ILE D'ORLEANS.

A COMMENCER LUNDI, le 1er juin, le vapeur *Maid of Orleans*, reprendra ses voyages d'été ordinaire entre Québec et l'Ile d'Orléans, arrêtant à Saint-Joseph de Lévis, et voyageant tous les jours, les dimanches et fêtes exceptés.

DÉPART DE L'ILE D'ORLEANS.	DÉPART DE QUÉBEC.
à 8.15 A. M.	à 11.30 A. M.
2.30 P. M.	4.00 P. M.
5.00 P. M.	6.00 P. M.

Les dimanches et les fêtes d'obligation, le vapeur partira de l'Ile à 8.30 A. M. et à 6.00 P. M., et de la ville à 1.30 P. M. et à 7.00 P. M.

Il y aura un voyage extra de bonne heure les jours de marché. Le départ aura lieu ces jours-là de l'Ile à 5.30 A. M.

P. PLANTE,
Maître.

29 mai 1868. 740-15jp

Le Journal de Québec, 30 mai

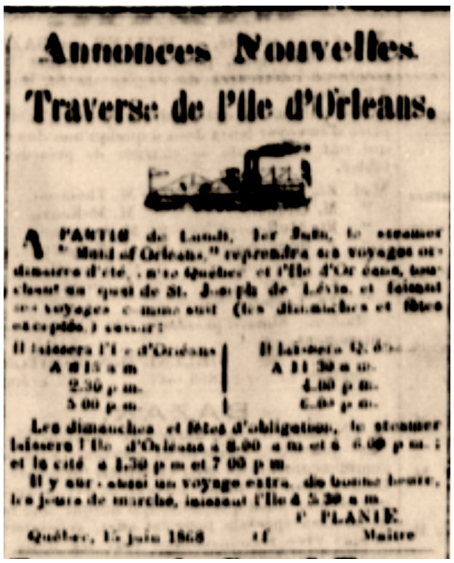

Annonces Nouvelles.

Traverse de l'Ile d'Orleans.

A PARTIR de Lundi, 1er Juin, le steamer "Maid of Orleans" reprendra ses voyages ordinaires d'été, entre Québec et l'Ile d'Orléans, touchant au quai de St. Joseph de Lévis, et faisant ses voyages comme suit (les dimanches et fêtes exceptés) savoir:

Il laissera l'Ile d'Orléans	Il laissera Québec
A 8 15 a m	A 11 30 a m
2.30 p m.	4.00 p m.
5 00 p m.	6.00 p m.

Les dimanches et fêtes d'obligation, le steamer laissera l'Ile d'Orléans à 8.00 a m et à 6.00 p m; et la cité à 1.30 p m et 7 00 p m.

Il y aura aussi un voyage extra, de bonne heure, les jours de marché, laissant l'Ile à 5.30 a m

P. PLANTE.
Maître

Québec, 15 juin 1868

Le Canadien, 15 juin

Traverse de l'Ile d'Orleans !

VOYAGE SPÉCIAUX.

SAMEDI, le 15 du courant, le steamer "Maid of Orléans," en addition à ses voyages ordinaires, fera deux voyages extra, laissant Québec à 1.30 P. M. et l'Ile à 8 heures P. M.

— ET —

Dimanche, 16 du courant, il laissera Québec à 11.30 a. m.; à 1.30 p. m.; à 5 p. m.; et 7 p. m. Il laissera l'Ile à 8 a. m.; à 12.30 p. m.; à 4 p. m.; et à 6 p. m.

Par ordre,

P. PLANTE,
Capitaine

Québec, 14 août 1868

***Le Canadien*, 14 août**

Traverse de l'Ile d'Orléans.

STADACONA RIFLE.

MARDI, MERCREDI et JEUDI prochain, le 18, 19 et 20 du courant, le "Maid of Orleans," fera ses voyages comme suit:

Départ de Québec.	Départ de l'Ile d Orléans.
7.30 a m.	5 30 a m.
9.00 a m.	8.15 a m.
11.30 a m.	10.00 a m.
1.30 p m.	12.30 p m.
4.00 "	2.30 "
6 00 "	5.00 "
8 00 "	7.00 "

Par ordre,

P. PLANTE,
Maître.

Québec, 17 août 1868

***Le Canadien*, 17 août**

Traverse à l'Ile d'Orléans.

CHANGEMENT D'HEURES.

J[illegible] avis contraire, le vapeur "Maid of Orleans," fera ses voyages comme suit:

Laissera l'Ile d'Orléans	Laissera Québec
A 8 15 A. M	11.30 A M
5 00 P. M	3.00 P M

Par ordre,

P. PLANTE,
Maître.

[illegible] 11 sept. 1868.

***Le Canadien*, 14 septembre**

[1869]

Vapeur Montmorency

Nous constatons avec plaisir que dans la côte de Beaupré et la partie Nord de l'Isle d'Orléans, on s'occupe activement de la formation d'une compagnie de vapeurs, destinée à relier plus étroitement St-Joachim à Québec. Cette louable entreprise a pour auteurs des personnes influentes de ces localités, et nous n'entretenons aucun doute que leur esprit d'initiative rencontrera de suite la faveur des habitants du comté de Montmorency.

L'organisation, d'ailleurs, a déjà fait un pas immense dans la voie du progrès, et nous espérons que tous ceux dont les noms ne se trouvent pas encore sur le livre des actions, s'empresseront de les y déposer. Les actions ont été mises à la portée de tous; le fonds social est, croyons-nous, de $8,000 réparties en 800 actions de $10 chacune. On le voit, il y a bien peu d'habitants dans le comté qui ne puissent y contribuer pour leur bonne part. D'ailleurs, ils comprennent trop l'intérêt direct et personnel qu'ils ont dans le succès de l'entreprise, pour que nous insistions davantage.

Nous nous contentons donc d'attirer l'attention de nos lecteurs sur l'excellente correspondance de monsieur le notaire Léonidas Gabriel Dick, de Montmorency, à ce sujet. M. Dick, de concert avec quelques autres amis du progrès, s'occupe depuis longtemps avec activité de la chose, et donne, dans l'écrit que nous publions plus bas, une foule de détails et de statistiques importants. Voici sa communication :

Compagnie des vapeurs de Montmorency

Monsieur l'Éditeur.

Dans la Côte de Beaupré et de la partie nord de l'Ile d'Orléans, quelques amis du progrès travaillent en ce temps-ci à la formation d'une compagnie pour l'établissement d'une ligne régulière de bateaux à vapeur entre St-Joachim et Québec. Des livres d'actions ont été déposés aux endroits convenables pour la souscription du fonds social qui est de $8,000 réparties en 800 actions de $10 chacune. Il y aura un bureau de direction (5 directeurs) pour l'administration des affaires. Quant à l'incorporation elle devra se faire en vertu du statut général, (31 Victoria, chap. 25) qui pourvoit à l'organisation, fonctionnement et dissolution des compagnies à fonds social.

Donner un calcul de probabilité sur les revenus et les dépenses de l'entreprise, voilà, monsieur le Rédacteur, le sujet de cette correspondance, pour laquelle je sollicite la publicité de votre estimable feuille. Ainsi, et après avoir soumis ce travail au contrôle de ses connaissances personnelles, le citoyen qui désire souscrire pourra prendre une décision prompte et éclairée.

Chemin faisant, prévenons les objections spécieuses qui pourraient naître de l'expérience acquise entant que telle se rattache aux bateaux à vapeur qui, à différentes reprises, ont

desservi la ligne projetée. En 1862, il nous vint, sous le nom prétentieux de ***City***, un petit steamboat mal aménagé, mal dirigé et dont la force équivalait à peu près à celle d'un homme à la godille sur une chaloupe de bord. Preuve : il fallut jeter l'ancre plusieurs fois avant d'être rendu à destination parce que le steamer était incapable de vaincre la résistance combinée du vent du sud-ouest (vent frais) avec le reflux de la marée. Relativement au vapeur ***Lotbinière***, je suis en mesure de faire les avancés suivants : La compagnie étant étrangère, manquant de relations et de renseignements, se trouva dans des conditions désavantageuses; en conséquence, elle fit des erreurs graves et encourut de fortes dépenses. Outre le capitaine, il fallut un pilote, le combustible lui coûtait $3 la corde, tandis que les marchands sur les lieux l'obtiennent en général à $1.00 ou $1,89; enfin, le service de la ligne ne se faisait que deux fois par semaine et tout à coup le steamer disparaissait pour revenir quelques semaines plus tard. Néanmoins, la recette a excédé la dépense de quelques centaines de piastres, et si les propriétaires du vapeur en question eussent voulu, en faisant des améliorations pour le site et le nombre des débarcadères, continuer le service de la ligne pendant deux ou trois années, certainement qu'ils auraient constaté une forte augmentation dans les revenus. Ils ont en toutes les difficultés du commencement sans les bénéfices de la persévérance.

N'est-ce pas, monsieur le Rédacteur, l'Histoire d'un très grand nombre d'entreprises. Sans attendre que l'expérience soit complète, puisque de gros dividendes ne sont pas donnés immédiatement, l'on se retire pour faire place à d'autres qui viennent s'y enrichir. Le capitaine du vapeur Lotbinière a très bien compris cette vérité, car il est l'un des actionnaires (pour 10 actions) de la compagnie en formation.

De même, monsieur le Rédacteur, que dans une reddition de comtes, il ne suffit pas d'affirmer les items de la recette et de la dépense, mais encore il faut la production des pièces justificatives, ainsi, à l'appui des estimés qui vont suivre, je me crois obligé de faire quelqes obsaervations générales pour en faciliter l'intelligence ou les justifier.

Que faut il ici dans l'intérêt des actionnaires ? Des pasagwers et du fret, incontestablement. Examinons d'abord les statistiques du recensement fait en 1860-61, afin de se renseigner sur la population et les produits agricoles des localités intéressées. Mais, comme il faudrait beaucoup d'espace pourune citation complète (le recensement agraire seul est classé sous 75 en-têtes), je me contente de reproduire ici quelques chiffres qui me paaissent propres à donner une bonne idées de l'affaire

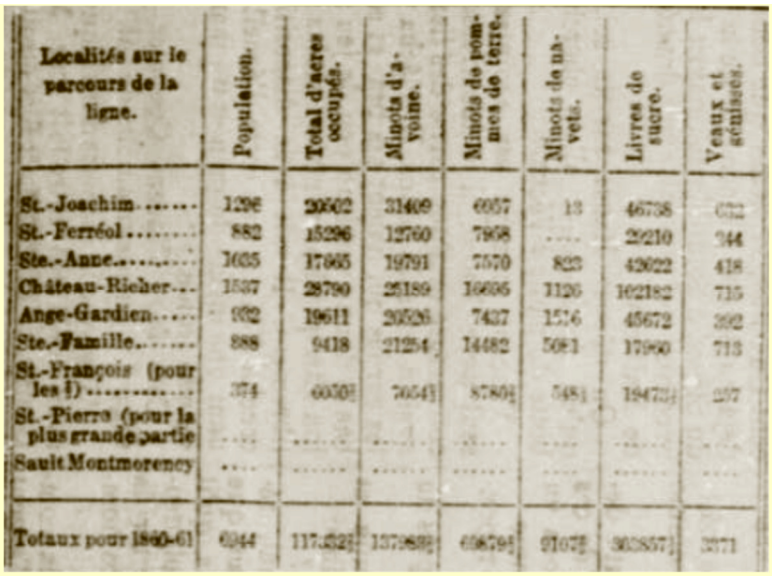

Localités sur le parcours de la ligne.	Population.	Total d'acres occupés.	Minots d'avoine.	Minots de pommes de terre.	Minots de navets.	Livres de sucre.	Veaux et génisses.
St.-Joachim.....	1296	20502	31409	6957	13	46738	632
St.-Ferréol.....	882	15296	12760	7958	....	29210	344
Ste.-Anne.....	1035	17665	19791	7570	823	42622	418
Château-Richer...	1537	28790	25189	16695	1126	102182	715
Ange-Gardien.....	932	19611	20526	7437	1516	45672	392
Ste.-Famille.....	888	9418	21254	14482	5081	17960	713
St.-François (pour les ⅔).....	374	6050½	7054½	8780½	548½	19473½	257
St.-Pierre (pour la plus grande partie	....	.....	.....	.....	....	.....	....
Sault Montmorency	....	.....	.....	.....	....	.....	....
Totaux pour 1860-61	6944	117332½	137989½	69879½	9107½	303857½	3371

Les blancs qui sont en regard des deux dernières localités ne sont pas remplies pour deux raisons : les statistiques qui s'y rapportent sont mêlées à celles de toutes les paroisses dont elles dépendent (néanmoins j'estime leur population collective à 1800 âmes) et il est probable que des stations n'y seront établies que sur arrangements spéciaux avec certaines personnes. N'oublions pas que les chiffres du recensement basés sur des renseignements donnés volontairement et que, généralement l'on est pénétré de l'idée qu'ils se rattachent directement ou indirectement à la taxation. Donc, il est permis de croire qu'ils sont bien au-dessous de la réalité. D'après le recensement de 1851-52, la population collective des localités ci-dessus mentionnées était de 5980 âmes, ce qui comparé au chiffre de 1860 (6944) montre une augmentation en 9 années de 964; ainsi, nous pourrons estimer que la population actuelle des mêmes localités doit dépasser 8000 âmes; joignant à ce total les 1800 personnes dont il est parlé plus haut, l'on obtient donc en chiffre ronds un grand totale de 10,000 âmes. Je ne puis prendre congé du recensement agraire sans relever une erreur grave qui doit s'y être glissée relativement au nombre d'âcres de terre en jardins ou vergers. La statistique de 1860-1 ne donnerait qu'environ 400 âmes sur tout le parcours de la ligne. Néanmoins, les récoltes de fruits (prunes et pommes) qui, depuis cette date, sont sorties uniquement de la Côte de Beaupré pour être vendues sur les marchés de Québec ou de Montréal, est énorme. Plusieurs cultivateurs réalisent jusqu'à $250 avec les produits de leurs vergers. Pour s'en convaincre, il suffit durant la floraison de descendre jusqu'à St-Joachim, le promeneur en examinant les nombreux vergers qui bordent la voie publique et l'embaument de leurs émanations, se déclarera satisfait. D'ailleurs le susdit promeneur n'aurait qu'à repasser plus tard : le vacarme assourdissant que font les coffres qui reviennent de la ville, veufs de leurs prunes, enlèvera certainement tout reste d'incrédulité.

Je complète maintenant mon aperçu des ressources de la ligne. Une population actuelle de 10,000 âmes occupe environ 130,000 âcres de terres avoisinées en plusieurs endroits par des terrains non concédés, voilà assurément un item qui mérite considération. Les

renseignements me manquent pour déterminer approximativement le stock nécessaire à a consommation ordinaire. Néanmoins, à l'aide du gros bon sens, l'on peut toujours présumer que le steamer aura à transporter beaucoup de marchandises, et d'autant plus qu'il est extrêmement difficile de les voiturer par terre, vu le mauvais été des chemins dans la plupart des localités intéressées. Autre considération par rapport aux passagers. La Côte de Beaupré par ses grèves giboyeuses, ses rivières poissonneuses, ses sites grandioses et pittoresques, ses magnifiques cascades, sa nature diversifiée et accidentée, attire grand nombre de touristes. Durant la saison de navigation, ils seront heureux de prendre passage à bord du steamer pour trouver, à quelques milles de la ville, les frais ombrages de la campagne et la satisfaction de leurs goûts pour la pêche, la chasse ou les beaux points de vue. Je viens de mentionner un item qui se chiffre par quelques centaines de piastres : l'expérience acquise est là pour le prouver.

Voyons à présent le revers de la médaille. Quelles sont les dépenses probables ?

Avant la clôture de la présente saison de navigation, la compagnie se fera incorporer ; aussitôt après les directeurs s'occuperont non d l'achat mais de la construction d'un vapeur spécialement adopté à la ligne, c'est-à-dire à peu près semblable au *Lotbinière*. Cette option sera très avantageuse; il en résulte que des termes faciles pourront être accordés dans la détermination des versements, le steamer sera neuf, propre à la ligne qu'il est appelé à desservir, aussi les gens de métier qui résident dans les localités intéressées seront employés sous la direction d'une personne compétente et avec la condition (si la souscription n'est pas complétée) de recevoir une partie de leurs gages en actions de la compagnie. Au printemps, le steamer (construit au village du Château Richer ou ailleurs) sera conduit à l'endroit convenable afin de compléter son organisation. Pour les débarcadères, il faut considérer que leur construction sera grandement facilitée par l'embouchure de nombreuses rivières qui se jettent dans le fleuve St-Laurent ; d'ailleurs les heures de départ du steamboat seront basées sur l'état de la marée. Dans de telles conditions et d'après les renseignements obtenus de personnes compétentes, tous les ouvrages ci-dessus mentionnés ne coûteront pas £1600. Le fonds social étant de £2000, il reste donc une balance de £400 au crédit de la compagnie, laquelle servirait à commencer le fonds de réserve calculé pour 10 ans. Joignant à ses considérations, qu'il sera facile de recruter l'équipage sur les lieux et à bon marché, l'on comprendra aussitôt que les chiffres donnés ci-dessous sont sinon certains, du moins très approximatifs.

En conséquence des observations générales qui précèdent sur les revenus et dépenses probables de l'entreprise projetée, je me flatte de l'espoir que l'homme d'affaires voudra bien accepter les estimés suivants qui nous font connaître de quel côté penchera la balance.

REVENUS ANNUELS.

1o. 78 voyages à raison de £12 chacun, en moyenne £936 0 0
2o. Intérêts sur dépôts d'argent 6 0 0

Total £942 0 0

DÉPENSES ANNUELLES.

1o. Capitaine £40 0 0
2o. Mécanicien 45 0 0
3o. Chauffeur 19 10 0
4o. Comptable 18 0 0
5o. 2 matelots 32 0 0
6o. Cuisinière 9 0 0
7o. Frais de nourriture 60 0 0
8o. Combustible et éclairage 300 0 0
9o. Quinage 75 0 0
10o. Fonds de réserve 110 0 0
11o. Dividende de 8 p. c 160 0 0

Total £708 10 00

RÉCAPITULATION.

Les revenus étant de £942 0 0
Et les dépenses de 708 10 0

Il reste donc une balance de £173 10 0

Ainsi tout en établissant un fonds de réserve et payant des intérêts à 8 p.c. il y aurait encore un surplus de £173.10 pour couvrir les cas imprévus. Donc l'établissement d'une ligne régulière de bateau à vapeur ente St-Joachim et Québec sera une bonne affaire pour les actionnaires, quoiqu'en disent certaines personnes aux vues étroites et égoïstes. Je termine cette trop longue correspondance, monsieur le Rédacteur, en vous remerciant de votre bienveillance et en suppliant les citoyens des localités intéressées de vouloir bien se hâter dans la souscription du fonds social. Déjà, il est souscrit 380 actions, mais la saison est avancée et il faudrait s'organiser avant la clôture de la navigation.

Que les hommes d'affaires (particulièrement les marchands de la basse-ville) souscrivent au moins au tiers du capital nécessaire, qu'il nous apportent le concours de leur expérience en semblable matière, et, le printemps prochain, un steamer appartenant à la «Compagnie des vapeurs de Montmorency» sillonnera les eaux du fleuve St-Laurent entre Québec et St-Joachim. J'ai l'honneur d'être, Monsieur le Rédacteur, Votre très humble serviteur.

Gabriel Léonidas Dick.

Comté de Montmorency, 25 août 1869

Le Canadien, 27 août

1869 - 4 mai – Acte 631 – Contrat, pour mettre en service un bateau à vapeur entre le quai de St-Joseph de Lévis et le quai du marché Champlain à Québec, entre Denis O'Hare et François Gourdeau, Timothy Hibbard Dunn et Noël Hill Bowen.

Minutier du notaire Isaïe Nolet

Maid of Orleans

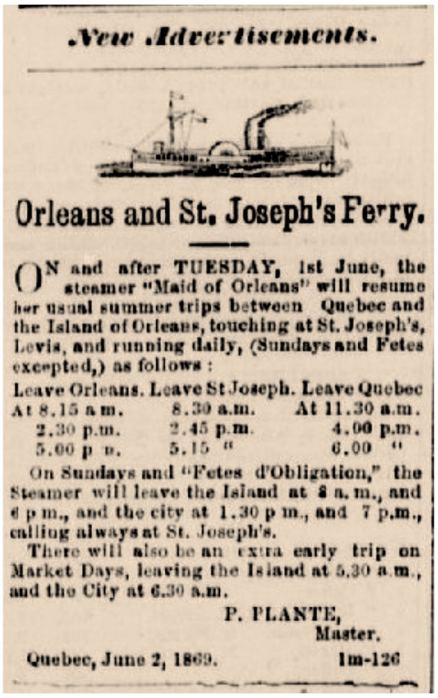

New Advertisements.

Orleans and St. Joseph's Ferry.

ON and after TUESDAY, 1st June, the steamer "Maid of Orleans" will resume her usual summer trips between Quebec and the Island of Orleans, touching at St. Joseph's, Levis, and running daily, (Sundays and Fetes excepted,) as follows:

Leave Orleans.	Leave St Joseph.	Leave Quebec
At 8.15 a.m.	8.30 a.m.	At 11.30 a.m.
2.30 p.m.	2.45 p.m.	4.00 p.m.
5.00 p.m.	5.15 "	6.00 "

On Sundays and "Fetes d'Obligation," the Steamer will leave the Island at 8 a.m., and 6 p.m., and the city at 1.30 p.m., and 7 p.m., calling always at St. Joseph's.

There will also be an extra early trip on Market Days, leaving the Island at 5.30 a.m., and the City at 6.30 a.m.

P. PLANTE,
Master.

Quebec, June 2, 1869. 1m-126

The Quebec Mercury, Juin; …

Vapeur de l'Ile d'Orleans et de St. Joseph.

LE et après Mardi, le 1er juin, le steamer "Maid of Orleans" fera ses voyages ordinaires d'été entre Québec et l'Ile d'Orléans, arrêtant à St. Joseph de Lévis, aller et retour, (les dimanches et fêtes exceptés,) comme suit:

Ile d'Orléans,	St. Joseph,	Quebec.
8.15 A. M.	8.30 A. M.	11.30 A. M.
2.30 P. M.	2.45 P. M.	6.00 P. M.
5.00 P. M.	5.15 P. M.	6 00 P. M.

Les dimanches et fêtes d'obligation, le vapeur laissera l'Ile d'Orléans à 8 heures A. M. et 6 heures P. M., arrêtant toujours à St. Joseph.

Il fera aussi un voyage entre les jours de marché, laissant l'Ile d'Orléans à 5 30 A. M. et la ville à 6 30 A. M.

P. PLANTE.
Québec, 4 juin 1869.—6f Maître.

Le Canadien, 4 juin

Traverse de l'Ile d'Orléans et Saint-Joseph.

LE et après MARDI, le 8 juin, le vapeur *Maid of Orleans* reprendra ses voyages d'été ordinaires entre Québec et l'Ile d'Orléans arrêtant à Saint-Joseph de Lévis, et voyageant chaque jour (les dimanches et les fêtes exceptés) comme suit:

Partira de l'Ile.	*Partira de St. Joseph.*	*Partira de Québec*
A 5.30 A. M.	A 5 45 A. M.	A 8 30 A. M.
8.15 "	8.30 "	10 00 "
11.00 "	11.15 "	12 00 midi.
1.15 P. M.	1.30 P. M.	4 00 P. M.
5.00 "	5.15 "	6 00 "

Les dimanches et les fêtes d'obligations le vapeur partira de l'Ile à 8 h. A. M. et à 6 h. P. M., et de la ville - 1 h. 30 P. M. et à 7 h P. M., arrêtant toujours à Saint-Joseph.

P. PLANTE,
30 juin 1869. 759-10f Maître.

Le Journal de Québec, 12 juillet

Vapeur Eugénie (St-Laurent & St-Jean)

Ligne régulière entre St-Michel, St-Laurent et Québec

Nous constatons avec plaisir, à l'avantage des résidents de St-Michel et St-Laurent de l'Ile d'Orléans, qu'il y aura, cet été, une ligne régulière entre Québec et ces endroits.

Le vapeur *Eugénie* a commencé hier ses voyages réguliers. Il est en tout point confortable, et capable de donner de grands avantages aux habitants qui entendent transporter des denrées et du fret à Québec.

On devra lui accorder tout l'encouragement auquel ses entreprenants propriétaires ont droit.

Les habitants de ces endroits ont vu aussi avec plaisir qu'on avait proposé à son commandement, M. le Capt. Beaudoin, navigateur très avantageusement connu de tous.

Nul doute qu'on aura à cœur, sur les deux rives du fleuve, de patroniser cette nouvelle ligne fondée dans le but unique de faciliter les communications entre St-Michel, St-Laurent et Québec.

Le Canadien, 16 avril

Le vapeur *Eugénie*, capitaine Beaudoin, est arrivé, jeudi soir, de St-Jean, Ile d'Orléans et autres paroisses intermédiaires, avec un grand chargement et un bon nombre de passagers. Cette nouvelle ligne a un début qui parait lui promettre un bon succès.

Le Journal de Québec, 17 avril

AVIS.

NOUVELLE LIGNE DE VAPEUR.

LE Capitaine BEAUDOIN, commandant le vapeur EUGENIE, commencera, aussitôt la navigation ouverte, une ligne journalière entre Saint-Jean, (Ile d'Orléans) et Québec, arrêtant, en allant et venant, à Saint-Michel et Saint Laurent (Ile d'Orléans.)

Il sollicite une part du patronage public et espère, par sa ponctualité et par une continuelle attention à rendre justice à tous les passagers, mériter une part de la faveur publique.

Québec, 9 avril 1869.—1m

Le Canadien, 19 avril

AVIS.

Le vapeur "EUGÉNIE,"

DE LA LIGNE DE

QUEBEC A ST. LAURENT, ST. MICHEL ET ST. JEAN,

LAISSERA le Marché Champlain à partir de LUNDI prochain, tous les jours, (le Mercredi excepté,) à 3 heures P. M. au lieu de 4 heures.

P. BEAUDOIN,

Québec, 27 août 1869.—4f Capitaine.

Le Canadien, 30 août

Maid of Orleans

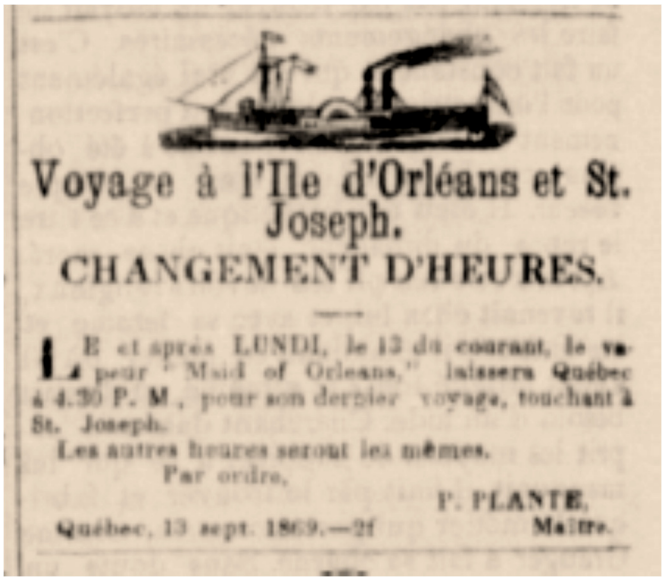

Voyage à l'Ile d'Orléans et St. Joseph.

CHANGEMENT D'HEURES.

LE et après LUNDI, le 13 du courant, le vapeur "Maid of Orleans," laissera Québec à 4.30 P. M., pour son dernier voyage, touchant à St. Joseph.

Les autres heures seront les mêmes.

Par ordre,

P. PLANTE,
Maître.

Québec, 13 sept. 1869.—2f

Le Canadien, 13 septembre

Annonces Nouvelles

Vapeur pour l'Ile d'Orléans et St. Joseph.

Changement d'heures.

LE et après Lundi le 4 du courant, le steamer *Maid of Orléans*, fera ses voyages comme suit.

ILE D'ORLÉANS	ST. JOSEPH.	QUÉBEC.
8.15 A. M.	8.30 A. M.	11.30 A. M.
3.00 P. M.	3.15 P. M.	4.30 P. M.

Les jours de marché ce vapeur fera un voyage plus à bonne heure; le vapeur laissera l'Ile à 5.30 A. M. et la cité à 6.30 A. M.

Par ordre,

P. PLANTE.
Maître.

Le Canadien, 4 octobre

Guide des Voyageurs

De Québec à Berthier

Le vapeur *Express* part du Quai Champlain pour Berthier tous les mardis, jeudis et samedis à 1h, après-midi, touchant à St-Jean de l'Ile à St-Michel.

Passage : 30 sous.

De Québec à St-Jean (I.O.)

Le vapeur *Eugénie* part du quai Champlain tous les jours à 4 heures P.M., à l'exception du mercredi, pour St-Jean, île d'Orléans, touchant à St-Michel et St-Laurent.

Passage : 18 sous

De Québec au Bout de l'Ile

Le vapeur *Maid of Orleans* part du quai Champlain tous les jours à 6 1/2h. A.M., 10h A.M., à mdi, à 4h.P.M. et à 6h. P.M.

Les dimanches à 1 1//2 heure.

Passage : 15 sous.

Le Courrier du Canada : Juillet, août 1869

[1870]

Vapeur Express (St-Laurent & St-Jean)

L'Express, capitaine Turgeon, a commencé ses voyages, entre Québec, Berthier et autres places.

Le Canadien, 13 avril

Ligne de Québec à Berthier.

Le splendide steamer de première classe

EXPRESS.

Capte. TURGEON,

PARTIRA tous les MARDIS, JEUDIS et SAMEDIS, de Québec, à 4 heures P. M., du marché Champlain, touchant à St. Laurent, St. Jean Ile d'Orléans, St. Michel et Berthier.

Les jours de marché, le Samedi et Mardi, il arrivera à Québec à 7 heures du matin. Le steamer est un des mieux construit et des plus confortables de ceux qui déservent les paroisses d'en bas du fleuve.

P. TURGEON,
Capitaine.

Québec, 9 mai 1870.

Le Canadien, 9 mai

Guide des Voyageurs

De Québec à Berthier

Le vapeur *Express* part du Quai Champlain pour Berthier tous les mardis, jeudis et samedis à 1h, après-midi, touchant à St-Jean de l'Ile à St-Michel.

Passage : 30 sous.

De Québec à St-Jean (I.O.)

Le vapeur *Eugénie* part du quai Champlain tous les jours à 4 heures P.M., à l'exception du mercredi, pour St-Jean, île d'Orléans, touchant à St-Michel et St-Laurent.

Passage : 18 sous

De Québec au Bout de l'Ile

Le vapeur *Maid of Orleans* part du quai Champlain tous les jours à midi, à 4h.P.M., à 6h.P.M. et à 6h. P.M.

Les dimanches à 1 1//2 heure.

Passage : 15 sous.

Le Courrier du Canada : 4 mai

Une longue navigation

Le vapeur *Express*, commandé par son habile et affable Capt. P, Turgeon, a fait son trajet habituel entre Québec et Berthier, arrêtant à St-Laurent Ile d'Orléans, St-Michel et St-Jean, pendant 8 mois et 4 jours, cette année. C'est croyons-nous, la plus longue navigation qui ai jamais été faite, par aucun des vapeurs desservant les paroisses d'en bas ou d'en haut du fleuve. Le public ne peut être reconnaissant envers le Capt. Turgeon, de n'avoir regardé à faire aucun sacrifice, pour rendre service, à ceux qui l'encouragent et pour le bien des paroisses qu'il dessert.

Le Canadien, 28 décembre

Vapeur Eugénie (St-Laurent & St-Jean)

Ligne entre Québec et St. Michel

(ET VICE VERSA.)

Le Vapeur EUGENIE,

CAPT. BEAUDOUIN.

PARTIRA tous les jours de St. Michel, arrêtant à St. Jean et à St. Laurent, Ile d'Orléans, pour Québec, et repartira tous les soirs du Marché Champlain, à 4 heures, touchant aux stations intermédiaires.

Ce vapeur ayant été réparé cet hiver et couvert, offrira aux voyageurs et touristes tout le confort désirable.

P. BEAUDOUIN,
Québec, 4 mai 1870 —6f Capitaine.

Le Canadien, 4 mai

Vapeur Eugénie

M. le Rédacteur

Les citoyens des paroisses de St-Michel, de Bellechasse, de St-Jean et de St-Laurent de l'Ile d'Orléans, apprennent avec chagrin l'intention du capitaine Beaudoin de changer l'heure de départ du vapeur *Eugénie*. C'est à 3 heures p.m. au lieu de 4 heures que le vapeur doit quitter Québec, tous les jours, dorénavant, pour le reste de la saison de la navigation. Ce changement qui peut paraître de peu d'importance, fera le plus grand tort au capitaine Beaudoin;

Il retiendra à la ville un grand nombre de gens qui ne peuvent quitter les affaires et le bureau qu'à 4 heures; il éloignera les personnes qui n'aiment pas à suer sang et eau pour remplir la mission qui les appelle à la ville.

Il nous semble que le capitaine Beaudoin savait avant de considérer son bien-être personnel auquel il a l'air de tenir beaucoup, réfléchir un peu plus sur les nombreux inconvénients qu'il crée à tous ceux qui aiment à se donner le luxe d'une promenade à St-Laurent, St-Jean ou à St-Michel.

L'encouragement qu'il reçoit tous les jours, au détriment du capitaine du vapeur *Express* qui a fondé cette ligne, devrait le porter à satisfaire le public en tout et partout.

Les jours ne sont pas longs maintenant, dit le capitaine de l'*Eugénie*. Or il nous est avis que cette raison n'en est pas une pour opérer un tel changement qui a déjà fait tant de mécontents.

Nous espérons que telle ne sera pas la décision du capitaine Beaudoin qui imitera la ligne de conduite des gérants des vapeurs *National* et *St-Nicolas* quittant Québec tous les jours à 4 heures précises.

Le Canadienne 24 août

Maid of Orleans

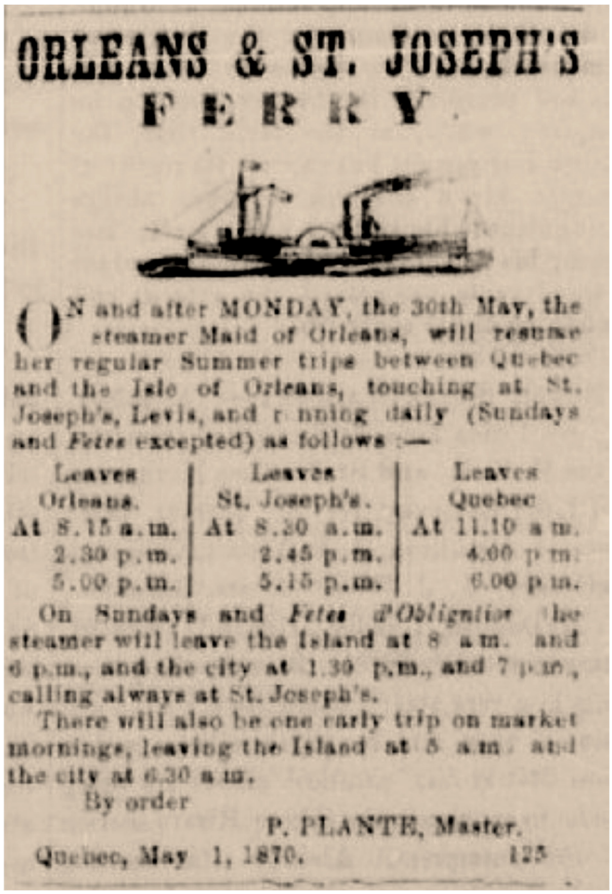

ORLEANS & ST. JOSEPH'S
FERRY

ON and after MONDAY, the 30th May, the steamer Maid of Orleans, will resume her regular Summer trips between Quebec and the Isle of Orleans, touching at St. Joseph's, Levis, and running daily (Sundays and *Fetes* excepted) as follows :—

Leaves Orleans.	Leaves St. Joseph's.	Leaves Quebec
At 8.15 a.m.	At 8.30 a.m.	At 11.10 a.m.
2.30 p.m.	2.45 p.m.	4.00 p.m.
5.00 p.m.	5.15 p.m.	6.00 p.m.

On Sundays and *Fetes d'Obligation* the steamer will leave the Island at 8 a.m. and 6 p.m., and the city at 1.30 p.m., and 7 p.m., calling always at St. Joseph's.

There will also be one early trip on market mornings, leaving the Island at 5 a.m. and the city at 6.30 a.m.

By order

P. PLANTE, Master.

Quebec, May 1, 1870. 125

The Quebec Mercury, 1 mai

Vapeur pour l'Ile et St. Joseph.

JUSQU'A nouvel ordre, le vapeur "Maid of Orléans" voyagera comme suit :

Laissera l'Ile les Lundis, Mercredis et Jeudis, à ..... 8.15 A. M.
Et les Mardis, Vendredis et Samedis, (jours de marché,) à ..... 7.00 A. M.
Et laissera l'Ile aussi tous les jours à .. 2.30 P. M.
Et Québec, à ..... 11 h. A. M. et 4 h. P. M.
Arrêtant à St. Joseph de Lévis à chaque voyage.
Le vapeur fera aussi ses voyages le dimanche à l'heure ordinaire.

Par ordre,

P. PLANTE,
Gérant.

Québec, 11 mai 1870.

Le Canadien 11 mai

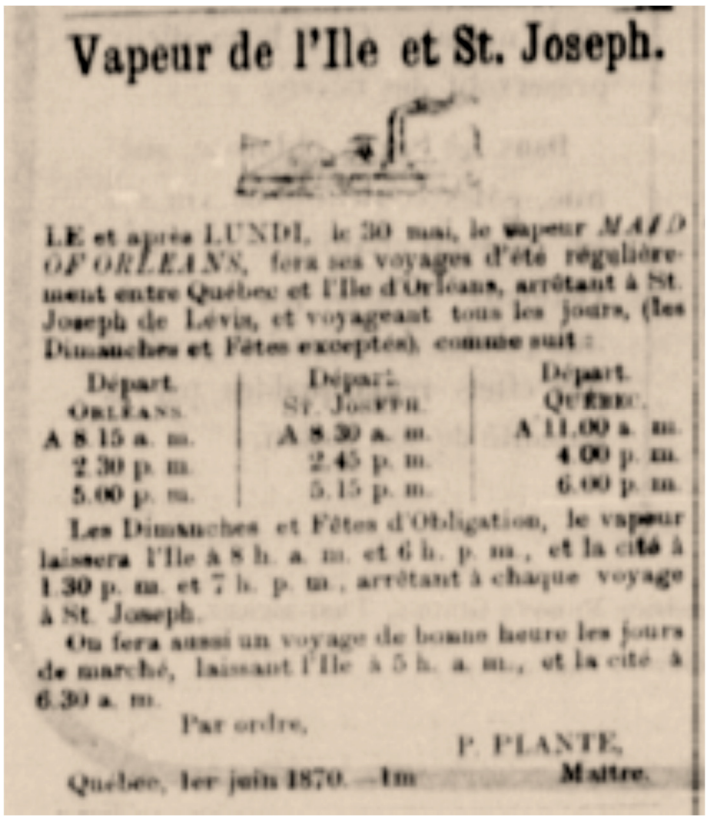

Vapeur de l'Ile et St. Joseph.

LE et après LUNDI, le 30 mai, le vapeur *MAID OF ORLEANS*, fera ses voyages d'été régulièrement entre Québec et l'Ile d'Orléans, arrêtant à St. Joseph de Lévis, et voyageant tous les jours, (les Dimanches et Fêtes exceptés), comme suit :

Départ. Orléans	Départ. St. Joseph	Départ. Québec.
A 8 15 a. m.	A 8.30 a. m.	A 11.00 a. m.
2.30 p. m.	2.45 p. m.	4.00 p. m.
5.00 p. m.	5.15 p. m.	6.00 p. m.

Les Dimanches et Fêtes d'Obligation, le vapeur laissera l'Ile à 8 h. a. m. et 6 h. p. m., et la cité à 1.30 p. m. et 7 h. p. m., arrêtant à chaque voyage à St. Joseph.

On fera aussi un voyage de bonne heure les jours de marché, laissant l'Ile à 5 h. a. m., et la cité à 6.30 a. m.

Par ordre,

P. PLANTE,
Maître.

Québec, 1er juin 1870.—1m

Le Canadien 1 juin

Traverse d'Orleans.

CHANGEMENT D'HEURES.

A commencer LUNDI prochain, le 19 du courant, le Steamer *Maid of Orleans* voyagera comme suit :

Laissera Orléans,	*St. Joseph,*	*Québec*
8.15 a. m.	8.30 a. m.	12.00 midi.
3.00 p. m.	3.15 p. m.	5.00 p. m.

Les Dimanches et les fêtes, le Steamer laissera l'Isle d'Orléans à 8 heures a. m. et 5 p. m., et la Cité à 1.30 p. m. et 6 p. m. arrêtant toujours à St. Joseph.

Par ordre,

P. PLANTE,
Maître.

Quebec, 16 sept. 1870.—10t

Le Canadien 16 septembre

Orleans Ferry.

Extra Trip on Saturdays.

UNTIL further notice the steamer will make an extra trip every SATURDAY AFTERNOON, leaving the Champlain Market Wharf at half-past ONE, and the Island at half-past FIVE.

N.B.—The other regular trips of the boat remain unchanged.

P. PLANTE,
Master.

Quebec, July 21, 1870. 2-16b.

The Quebec Mercury, 21 July

Vapeur de l'Ile d'Orléans.

VOYAGE EXTRA LES SAMEDIS.

Jusqu'à nouvel avis, le vapeur fera un voyage extra tous les Samedis après-midi, laissant le Marché Champlain à UNE heure et demie, et l'Ile à CINQ heures et demie.

N. B.—Point de changement pour les autres voyages réguliers.

P. PLANTE,
Maître.

Québec, 22 juillet 1870.—3f

Le Canadien 22 juillet

Aujourd'hui, 17 décembre, le service entre Québec et l'île d'Orléans, par le moyen de vapeurs, est encore en pleine activité. A deux heures, cette après-midi, on voyait le *Maid of Orleans* en pleine rade se dirigeant à toute vapeur vers l'Ile d'Orléans. En même temps, de chaloupes traversaient le fleuve à toutes voiles. Pas une glace en vue.

Le Journal de Québec, 17 décembre

Compagnie des vapeurs de Montmorency

Avis public est par le présent donné que, un mois après le date du présent, Jean-Marie Caron, de la paroisse de Ste-Anne, Hugh Brown, de la paroisse de St-Joachim, Joseph Asselin, de la paroisse Ste-Famille, Guillaume Blouin, de la paroisse St-François, tous cultivateurs, et Nicolas Trépanier, batelier, de la paroisse du Château Richer, tous résidant en le comté de Montmorency, dans la province de Québec, s'adresseront à Son Excellence le Lieutenant-Gouverneur, tant en leur nom que comme mandataires des autres actionnaires pour obtenir des lettres-patentes, en vertu de l'«Acte concernant l'incorporations des compagnies à fonds social» afin d'incorporer la «Compagnie des vapeurs de Montmorency», dont l'objet est l'établissement d'une ligne régulière de bateaux-à-vapeur entre la paroisse de St-Joachim, dans le comté de Montmorency, et la ville de Québec, y compris quelques stations intermédiaires. Le fonds social est fixé à huit mille piastres courant, divisé en huit cents actions de dix piastres chacune. Le siège principal des affaires sera en la paroisse du Château Richer, comté Montmorency, avec un ou deux bureaux en d'autres places du dit comté, s'il en est besoin. Quant aux directeurs, le nombre en est limité à cinq, et les premiers seront lesdits Jean-Marie Caron, Hugh Brown, Nicolas Trépanier, Joseph Asselin et Guillaume Blouin.

NICOLAS × TRÉPANIER,
JEAN-MARIE CARON,
HUGH BROWN,
JOSEPH ASSELIN,
GUILLAUME BLOUIN.

Château-Richer, 2 mai 1870. 1619 v

Gazette officielle du Québec, 7 mai, 14 mai, 28 mai, 4 juin, 23 juillet, p.930-31

Vapeur Tigre

PELERINAGE
A LA
BONNE SAINTE-ANNE.

Pour le plus grand avantage des Pelerins.

LE BATEAU A VAPEUR
" LE TIGRE, "
CAPT. L'HEUREUX,
Laissera le quai du Marché Neuf.

1o. LUNDI APRÈS-MIDI à 2 heures pour les pèlerins qui désirent se rendre la veille à la grande fête.
2o. MARDI MATIN, à 5 heures, pour la messe du jour de la fête, et reviendra à Québec dans l'après-midi.
3o. MERCREDI-MATIN, à 6 heures, pour la messe du deuxième jour de la fête, et reviendra à Québec dans l'après-midi.
On a construit cette année, à Ste. Anne, un ponton où les pèlerins débarqueront à pied sec, moyennant 10 CENTS seulement.

PRIX : **50 cents.**

Les directeurs de la Compagnie de Montmorency.
Québec, 22 Juillet 1870. 1044

Le Courrier du Canada, 22 juillet

Parmi tous les progrès réalisés, depuis quelques années, à Québec, il en est un sur lequel nous voulons appeler l'attention d'une manière toute spéciale. Nous voulons parler de la nouvelle ligne qui vient d'être inaugurée, et qui met en communication directe, par le fleuve, Québec avec les paroisses de la côte nord depuis Château Richer jusqu'à Saint-Joachim, et celles de l'Ile d'Orléans situées du même côté du fleuve, c'est-à-dire Saint Pierre, Sainte-Famille et Saint-François. Il y a longtemps déjà que cette ligne était dans la pensée d'un grand nombre, mais personne, jusqu'ici n'avait osé mettre cette pensée pratique en exécution.

On reculait devant les moyens qui paraissaient au-dessus des ressources disponibles. Nous avons nommé, il y a quelque temps dans notre feuille, les hommes qui ont pris l'initiative et qui ont résolu de mettre ce projet à exécution en formant une compagnie qui a été incorporée à la dernière session. C'est donc à ces hommes que les habitants des paroisses mentionnées plus haut doivent de pourvoir apporter sur les marchés de Québec, les produits qu'ils ont à vendre, et cela avec une facilité qu'ils n'ont pas connue jusqu'ici.

Le vapeur **(*le Tigre*)** dont la compagnie a fait l'acquisition est un bâtiment spacieux et solide, qui ne peut qu'inspirer la plus entière confiance. Ajourons que le capitaine est un homme connu par son expérience, et l'équipage est aussi bien choisi. Touristes, voyageurs, qui que vous soyez, qui désirez visiter les lieux charmants que l'on rencontre presqu'à chaque pas sur la côte du nord et sur l'Ile d'Orléans, vous vous embarquerez à bord du *Tigre*, et il vous y transportera promptement et sûrement.

Les voyages du *Tigre* se font avec régularité, et personne, sans doute, ne refusera de faire sa part pour assurer le succès de cette ligne. A en juger par ses débuts, nous ne saurions douter que cette compagnie ne se soutienne et soit bientôt en mesure de compléter l'œuvre si bien commencée. Car tout n'est pas parfait. Et il est une chose que l'on doit s'empresser d'accomplir, et tout le monde y est intéressé : ce sont les débarcadères qui font défaut. Nous osons espérer que tous les intéressés au maintien de cette ligne, s'empresseront d'aider la compagnie à faire construire de bons débarcadères à toutes les paroisses où le vapeur s'arrête.

A Sainte-Anne il y a déjà un beau quai. Nous apprenons qu'au Château Richer il y en aura un bientôt, c'est du moins ce que nous font pressentir certaines démarches qui ont été faites dans ce but. Que chacun fasse un petit effort et nous sommes sûr que bientôt toutes les paroisses seront pourvues de bons débarcadères qui engageront davantage les promeneurs à les visiter, et nous pouvons dire en toute sûreté que l'on s'apercevra que l'argent qu'on aura dépensé rapportera un gros intérêt.

Le Journal de Québec, 11 août

[1871]

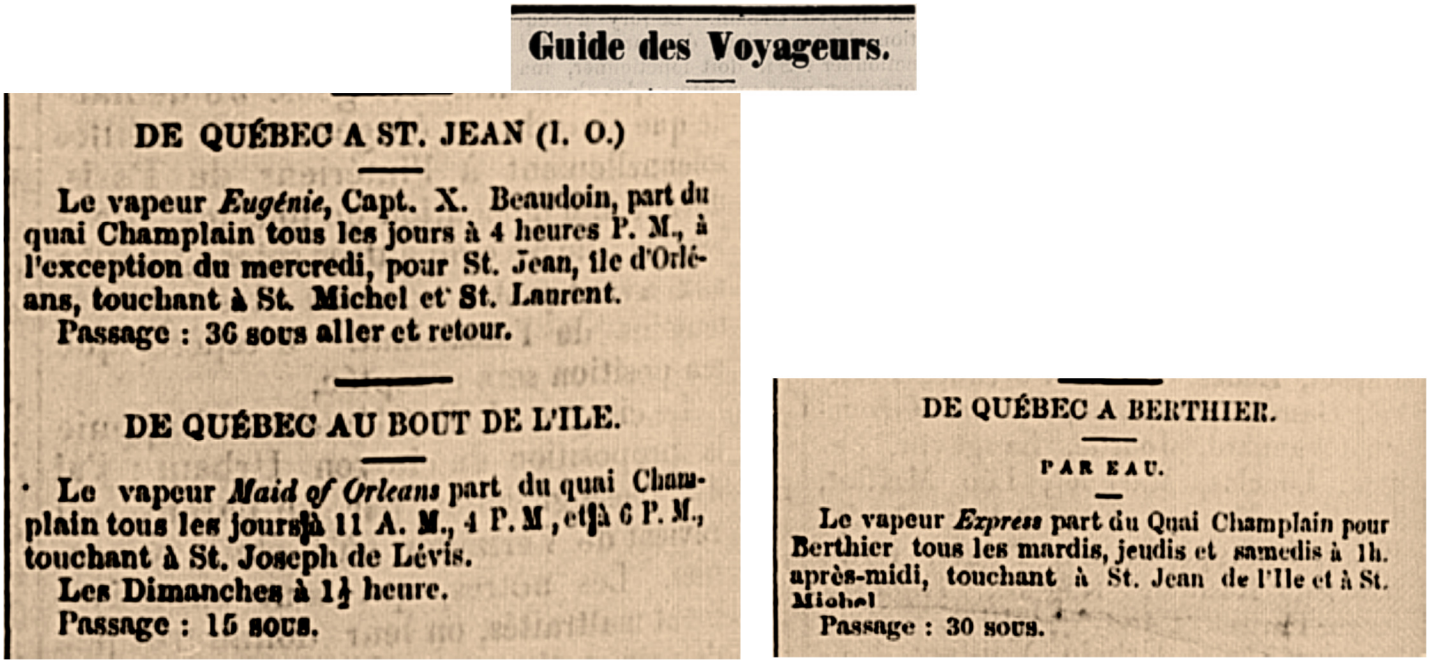

Guide des Voyageurs.

DE QUÉBEC A ST. JEAN (I. O.)

Le vapeur *Eugénie*, Capt. X. Beaudoin, part du quai Champlain tous les jours à 4 heures P. M., à l'exception du mercredi, pour St. Jean, île d'Orléans, touchant à St. Michel et St. Laurent.
Passage : 36 sous aller et retour.

DE QUÉBEC AU BOUT DE L'ILE.

Le vapeur *Maid of Orleans* part du quai Champlain tous les jours à 11 A. M., 4 P. M., et à 6 P. M., touchant à St. Joseph de Lévis.
Les Dimanches à 1½ heure.
Passage : 15 sous.

DE QUÉBEC A BERTHIER.

PAR EAU.

Le vapeur *Express* part du Quai Champlain pour Berthier tous les mardis, jeudis et samedis à 1h. après-midi, touchant à St. Jean de l'Ile et à St. Michel
Passage : 30 sous.

Le Courrier du Canada, 7 juin

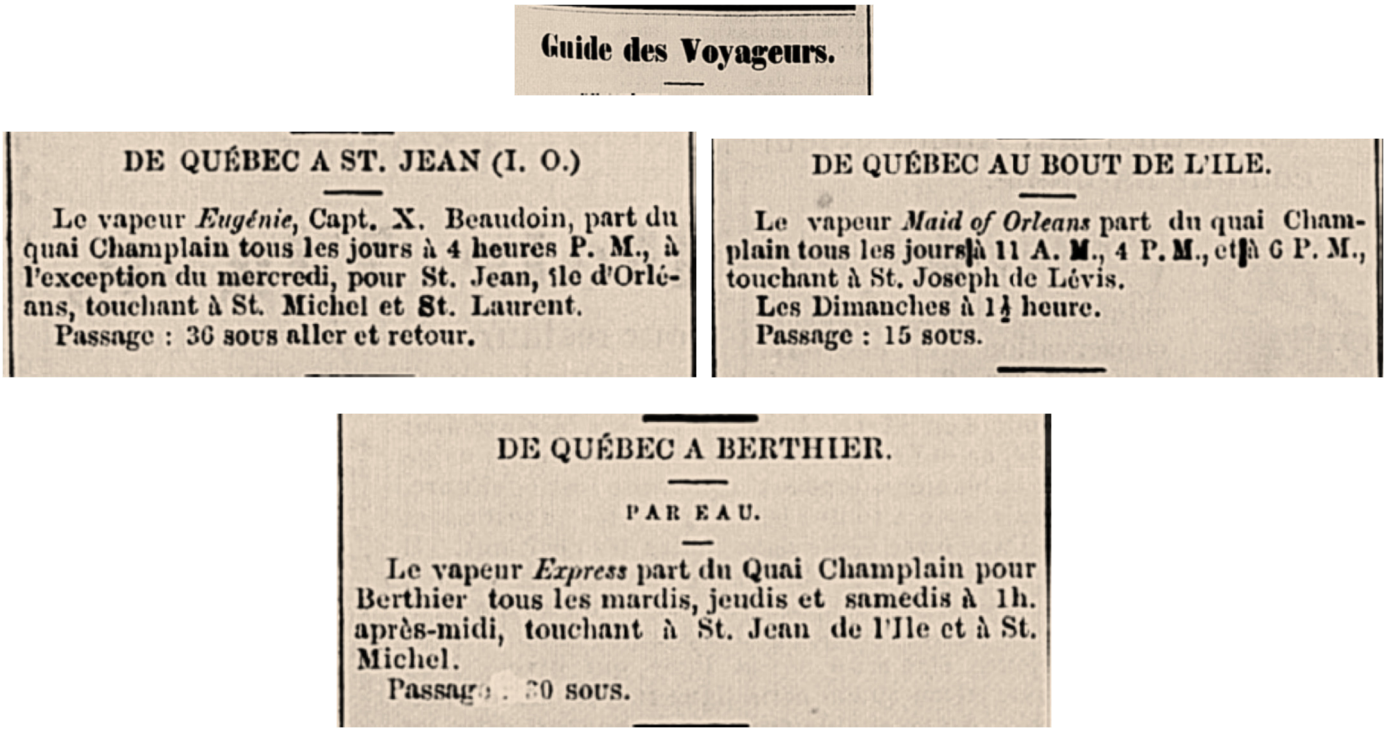

Guide des Voyageurs.

DE QUÉBEC A ST. JEAN (I. O.)

Le vapeur *Eugénie*, Capt. X. Beaudoin, part du quai Champlain tous les jours à 4 heures P. M., à l'exception du mercredi, pour St. Jean, île d'Orléans, touchant à St. Michel et St. Laurent.
Passage : 36 sous aller et retour.

DE QUÉBEC AU BOUT DE L'ILE.

Le vapeur *Maid of Orleans* part du quai Champlain tous les jours à 11 A. M., 4 P. M., et à 6 P. M., touchant à St. Joseph de Lévis.
Les Dimanches à 1½ heure.
Passage : 15 sous.

DE QUÉBEC A BERTHIER.

PAR EAU.

Le vapeur *Express* part du Quai Champlain pour Berthier tous les mardis, jeudis et samedis à 1h. après-midi, touchant à St. Jean de l'Ile et à St. Michel.
Passage : 30 sous.

Le Courrier du Canada, 17 juillet

Maid of Orleans

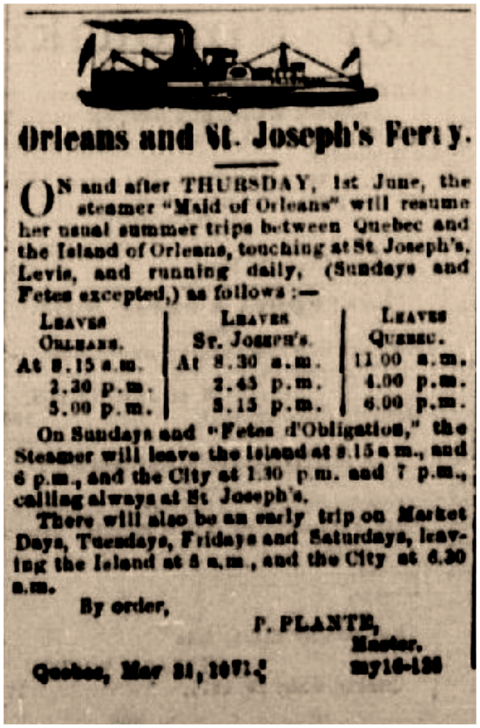

Orleans and St. Joseph's Ferry.

ON and after THURSDAY, 1st June, the steamer "Maid of Orleans" will resume her usual summer trips between Quebec and the Island of Orleans, touching at St. Joseph's, Levis, and running daily, (Sundays and Fetes excepted,) as follows :—

Leaves Orleans.	Leaves St. Joseph's.	Leaves Quebec.
At 8.15 a.m.	At 8.30 a.m.	11.00 a.m.
2.30 p.m.	2.45 p.m.	4.00 p.m.
5.00 p.m.	5.15 p.m.	6.00 p.m.

On Sundays and "Fetes d'Obligation," the Steamer will leave the Island at 8.15 a.m., and 6 p.m., and the City at 1.30 p.m. and 7 p.m., calling always at St Joseph's.

There will also be an early trip on Market Days, Tuesdays, Fridays and Saturdays, leaving the Island at 5 a.m., and the City at 6.30 a.m.

By order,

P. PLANTE,
Master.

Quebec, May 31, 1871. my16-126

The Quebec Mercury, 31 mai

Traverse d'Orléans et St. Joseph.

LE et après JEUDI, 1er JUIN, le steamer *Maid of Orleans* commencera comme d'ordinaire ses voyages entre Québec et l'Isle d'Orléans, arrêtant à St-Joseph, Lévis, et voyageant tous les jours (Dimanches et Fêtes exceptés), comme suit :

Laissera Orléans :	*Laissera St. Joseph :*	*Laissera Québec :*
A 8.15 a. m.	A 8.30 a. m.	A 11.00 a. m.
2.30 p. m.	2.45 p. m.	4.00 p. m.
5.00 p. m.	5.15 p. m.	6.00 p. m.

Les Dimanches et Fêtes d'Obligations, le Steamer laissera l'Ile à 8.15 a. m. et à 6 p. m., et la Ville à 1.30 p. m. et 7 p. m., arrêtant toujours à St. Joseph.

Il y aura aussi un voyage extra de bonne heure les jours de Marché, les Mardis, Vendredis et Samedis, laissant l'Ile à 5.00 a. m., et la Ville à 6.30 a. m.

P. PLANTE,
Maître.

Québec, 31 mai 1871.—12f

Le Canadien, 31 mai 1871

TRAVERSE DE L'ILE D'ORLÉANS.

Voyages speciaux, dimanche prochain.

La bénédiction de la première pierre de la nouvelle chapelle catholique de Beaulieu, bout sud-ouest de l'Ile d'Orléans, aura lieu avec les cérémonies ordinaires, DIMANCHE prochain, le NEUF juillet, à QUATRE heures P. M., et pour l'accommodation du public, le bateau-à-vapeur *Maid of Orleans*, fera les voyages suivants :

Il laissera l'Isle	Et il laissera Québec
à 8 15 h. m. A. M.	à 1 00 h. m. P. M.
" 2 00 P. M.	" 3 00 "
" 5 30 "	" 6 30 "
" 7 30 "	" 8 30 "

Par ordre,

P. PLANTE,
Capitaine.

5 juillet 1871. 846-4f

Le Journal de Québec 5 juillet

Traverse de l'Ile d'Orléans.

Voyages Spéciaux de Dimanche prochain.

LA BÉNÉDICTION (remise à cause du mauvais temps) de la première pierre de la nouvelle Chapelle, à Beaulieu, bout S. O. de l'Ile d'Orléans, aura lieu (si le temps le permet) avec les cérémonies ordinaires, DIMANCHE prochain, le 16 juillet, à 4 heures P. M., et pour l'accommodement du public, le Bateau-à-Vapeur *Maid of Orleans* fera ses voyages comme suit :

LAISSERA L'ILE :	LAISSERA QUÉBEC :
8.15 A. M.	1.00 P. M.
2.00 P. M.	3.00 "
5.30 "	6.30 "
7.30 "	8.30 "

Par ordre,

P. PLANTE,
Capitaine.

Québec, 14 juillet 1871.

Le Canadien, 14 juillet

Vapeur de l'Ile d'Orléans et de St-Joseph

Le vapeur **Maid of Orleans** voyage tous les jours comme suit : (les dimanches et jours de fête excepté) De l'Ile d'Orléans, à 8.15h a.m, 2.30h p.m. et 51/2h p.m.; de St-Joseph, à 8.30h a.m., 2.45 h p.m. et 5.15h p.m. De Québec, 11h. a.m., 4h p.m. et 6h p.m. Les dimanches et les jours de fête, le vapeur laisse l'Ile à 8.15h a.m. et 6h p.m., et Québec à 1.30 p.m. et 7h p.m arrêtant en allant et revenant à St-Joseph.

Le Canadien, 14 août

Vapeur de l'Ile d'Orléans et de St-Joseph

Le vapeur Maid of Orleans voyage tous les jours comme suit : (les dimanches et jours de fête excepté) De l'Ile d'Orléans, à 8.15h a.m, 2.30h p.m. et 5h p.m. De St-Joseph, à 8.30h a.m., 2.45 h p.m. et 5.15h p.m. De Québec, 11h. a.m., 4h p.m. et 6h p.m. Les dimanches et les jours de fête, le vapeur laisse l'Ile à 8.15h a.m. et 6h p.m., et Québec à 1.30 p.m. et 7h p.m arrêtant en allant et revenant à St-Joseph.

Le Canadien, 28 août

TRAVERSE D'ORLEANS.

Changement d'Heures.

LE et après LUNDI, le 18 courant, le *Maid of Orleans* voyagera comme suit :—

LAISSERA ORLÉANS
A 8.15 A. M.
2.30 P. M.

LAISSERA QUÉBEC
A 11.30 A. M.
4.30 P. M.

Par ordre,
P. PLANTE,
Maître.

Québec, 18 sept. 1871.—3f

TRAVERSE D'ORLEANS.

CHANGEMENT D'HEURES.

JUSQU'A prochain avis, le *Maid of Orleans* voyagera comme suit :

Laissera Orleans,
A 8.15 A. M.
2.30 P. M.

Laissera Québec,
A. 11.30 A. M.
4.00 P. M.

N. B.—Les Mardis, Vendredis et Samedis (étant des jours de marché) le Steamer laissera l'Ile à 7 heures A. M. au lieu de 8.15 A. M. Le voyage de 5 h. A. M. est discontinué.

Par ordre,
P. PLANTE.

Québec, 9 oct. 1861.—3f

Le Canadien, 9 octobre

Le Vapeur Tiger (Montmorency) ... Ste Famille

Compagnie des vapeurs de Montmorency.

Le vapeur *TIGER*, (Montmorency), tient une ligne régulière entre Saint-Joachim et Québec, arrêtant à Saint-François, Grande Rivière Sainte-Anne, village de Sainte-Anne, Sainte-Famille, Château-Richer et Ange-Gardien.

Le départ a lieu de Saint-Joachim, les LUNDI et VENDREDI de chaque semaine, pour revenir de Québec les MARDI et SAMEDI, le tout à des heures subordonnées à l'état de la marée.

Les débarcadères de la ligne sont libres à l'exception de celui du village de Sainte-Anne où le passager devra payer douze sous, aller et retour.

JOSEPH FORTIN,
Président.

Saint-Joachim, 3 juillet 1871. 681-3f

Le Journal de Québec 4 juillet

Panique à bord du *Montmorency*

Un triste accident, comme il en arrive presque toujours quand les gens s'abandonnent à la peur, est arrivé, samedi à bord du bateau à vapeur *Montmorency*, pendant la traversée de Ste-Famille, Ile d'Orléans à Ste-Anne du Nord. Le tuyau du sifflet à vapeur s'étant désoudé à la hauteur du salon, la vapeur commença à sortir, ce qui surprit les passagrs, qui n'ont coutume d'entrendre le bruit qu'elle fait en ce cas seulement lorsque le bateau est arrêté. Comme la vapeur sortait en abondanse, il en entra dans le salon à travers les fentes de l'enveloppe en bois qui dérobe au regard le mécanisme.

Aussitôt une dame commence à s'inquiéter, et crie au feu ! la peur gagne les femmes et les enfants qui se mettent à courir en tous sens en jetant des grands cris. On dit qu'en cette circonstanse plusieurs hommes se firent femmes. Heureusement que plusieurs personnes intelligentes se trouvaient à bord, et en particulier quelques messieurs du clergé. M. le grand-vicaire Hamel, ainsi que M. l'abbé Billion, de Saint-Sulpice, et M. l'abbé Houde du Séminiare, n'ont pas peu contribuer à assurer les gens en essayant de leur faire comprendre que le seul danger qu'ils courussent était d'être retardés un peu s'il ne restait pas assez de vapeur pour continuer à marcher.

Malheureusement, dans les premiers moments de trouble une femme, croyant probablement qu'il y avait moins de danger à se tenir en dehors du salon qu'en dedans, eût l'imprudence de sortir par une fenêtre, et comme il n'y a en endroit qu'un faible rebord, elle est probablement tombée accidentellent à l'eau. C'est du moins ce que l'on doit conclure du récit d'un petit enfant qui prétend l'avoir vu sortir par une fenêtre. Quant aux autres passagers, personne n'en a eu connaissanse, et l'on a constaté sa disparition près d'une heure après le soi-disant accident. Il parait que cette dame, (Madame Jinchereau dit-on, de St-François, Ile d'Orléans) est bien réellement noyée, car elle était sur le bateau quelque temps avant la panique et elle n'est débarquée ni à Ste-Famille, ni à St-François.

Quant au vaisseau, il n'y a que des éloges à donner au capitaine Turgeon et à son équipage. M. Turgeon a conservé le plus grand sang froid, a donné ses ordres tranquillement, fait éteindre les feux, répara immédiatement le malencontreux tuyau, et le vapeur est reparti comme si rien n'était. Trompé par les personnes du quai de Ste-Anne, qui cryaient que le bateau aurait assez d'eau pour repartir, le *Montmorency* a effectivement eu assez d'eau pour arriver, mais il lui a fallu demeurer là jusqu'au lendemain matin. Voilà les détails qui nous sont communiqués par un témoin occulaire digne de foi.

Le Journal de Québec 25 juillet

La femme qui s'est noyée, samedi soir, en sautant par une fenêtre du salon du *Montmorency*, se nomme Catherine Dompierre, épouse de Magloire Jinchereau, de Saint-François, Ile d'Orléans. Elle est âgée de 47 ans. Ceux qui retrouveraient son corps sont priés d'en informer le Rév. M. Fortin, curé de cette paroisse. Voici le signalement de cette femme : blouse de drap noir; polka rouge; chapeau noir; jupon noir; anneau au doigt. Elle portait un scapulaire et elle avait un peu d'argent sur elle.

Le Journal de Québec 25 juillet

Le corps de madame Ginchereau, qui s'est noyée, l'autre jour, en sautant par la fenêtre du salon du vapeur *Montmorency*, a été retrouvé, jeudi, vis-à-vis la paroisse de Saint-François, Ile d'Orléans et une enquête a eu lieu le même jour.

Le Journal de Québec 1 août

[1872]

Compagnie des vapeurs de Montmorency

Compagnie des Vapeurs de Montmorency.

L'assemblée générale annuelle des actionnaires de la dite Compagnie, pour l'élection des Directeurs et la transaction des affaires, aura lieu au siége principal des affaires de la dite compagnie (paroisse du Château-Richer, résidence du soussigné,) JEUDI, le VINGT-NEUVIÈME jour du présent mois de février, à DIX heures avant midi.

Par ordre,

P. C. LEFRANÇOIS,
Secrétaire C. V. M.

Chât au-Richer, 17 fév. 1872. 155

Le Journal de Québec, 23 février

Maid of Orleans

Le vapeur Maid of Orleans, a commencé samedi matin, ses voyages réguliers entre cette ville et l'Ile d'Orléans.

Le Canadien, lundi 29 avril

Annonces Nouvelles.

ILE D'ORLEANS.

THE MAID OF ORLEANS commencera JEUDI, (demain) à faire un voyage spécial, partant du Marché Champlain, à 1.30 P. M. et de l'Ile d'Orléans, à 5 heures,—pour fournir à ceux qui désirent se procurer des cottages pour l'été, une occasion de le faire.

8 mai 1872.—1f-432.

Le Canadien, 8 mai

Annonces Nouvelle.

AVIS

Le vapeur "MAID OF ORLEANS" reprendra ses voyages d'été ordinaires, entre Québec et l'Ile d'Orléans, SAMEDI, 1 juin, comme suit, dimanches et fêtes exceptés :

LAISSERA L'ILE.	LAISSERA S. JOSEPH.	LAISSERA QUÉBEC.
A 8.15 A. M.	A 8.30 A. M.	A 11.30 A. M°
2.45 P. M.	3.00 P. M.	4.15 P. M
5.15 P. M.	5.30 P. M.	6.15 P. M.

Les dimanches et fêtes d'obligation le vapeur laissera l'Ile à 11.30 A. M., et 6 h. P. M. ; et la cité à 1.30 P. M. et à 7 P. M. arrêtant toujours à St. Joseph.

Les jours de marché, il y aura un voyage extra de bonne heure, laissant l'Ile à 5.30 A. M. et la cité à 6.45 A. M.

P. PLANTE,
Maître.

31 mai 1872.—4f.-544.

Le Canadien, 31 mai

Vapeur Eugénie

Lundi, en s'en retournant à l'Ile d'Orléans, le vapeur Eugénie, par suite de l'explosion d'une des machines qui servent à la vapeur, a failli devenir la victime d'un lamentable accident. Heureusement que les passagers, en ont été quittes pour la peur. Un autre vapeur est venu à sa rescousse.

Le Journal de Québec, 23 juillet

Vapeur Pointe-Lévis (St-Jean et St-Laurent)

Annonces Nouvelles.

Pour St. Laurent, St. Michel et St. Jean Isle d'Orléans.

Le vapeur POINTE-LEVIS, si le temps le permet, laissera le quai marché Champlain, pour les places ci-haut mentionnées, DIMANCHE, 28 du courant, à 1 heure P. M. Pour revenir, laissera le quai St. Michel à 6 heures P. M., arrêtant à St. Jean et à St. Laurent.

Prix du passage, 50 cents.

LOUIS FRECHETTE,
Capitaine.

AUCUNE LIQUEURS A BORD.

28 juillet 1872. 1 f. —286.

Le Canadien, 26 juillet

Vapeur «National»

Pour St. Laurent, St. Michel et Sain Jean, Isle d'Orléans.

Le steamer "NATIONAL," si le temps le per met, laissera le quai du marché Champlain, DI MANCHE, 18 courant, à UNE heure P. M., pou les places ci-dessus. En revenant, il laissera St Jean à SIX heures p. m., arrêtant à St. Michel e St. Laurent. Prix, 50 cents.

E. BARRAS, capitaine.

14 août 1872.—338.

Le Canadien, 16 août

[1873]

Maid of Orleans

Bulletin maritime

Si le temps le permet, le vapeur *Maid of Orleans* laissera le quai Champlain demain à 11 heures de la matinée pour la commodité des personnes qui désirent retenir des maisons à l'Ile pour la belle saison et reviendra à 2 heures p.m.

L'Événement, 6 mai 1873

Traverse de l'Ile d'Orléans

Le vapeur *Maid of Orleans* a laissé aujourd'hui le marché Champlain, à 11 heures, ce matin, pour l'Ile d'Orléans. Ce voyage a été pour permettre aux personnes qui veulent retenir des résidences d'été à cette place.

Le Canadien, 7 mai

LE STEAMER

"MAID OF ORLEANS"

Fera deux voyages, commençant JEUDI, 22 mai, jusqu'au 15 Juin. Il voyagera comme suit :

Laissant l'Ile d'Orléans	Laissant St. Joseph.	Laissant Québec.
A 8.00 A. M.	A 8.15 A. M.	A 11.00 A. M.
2.30 P. M.	2.45 P. M.	4.15 P. M.

Les Dimanches et jour de fête comme l'année dernière, laissant l'Ile d'Orléans à 11.30 a. m., et 6 p. m. ; et la Cité à 1.30 p. m. et 7 p. m.

P. PLANTE,
Maître.

21 mai 1873—169

Le Canadien, 21 mai

LE STEAMER

"MAID OF ORLEANS"

Reprendra ses voyages d'été entre Québec et l'Isle d'Orléans, d'aujourd'hui, comme suit :

Laissant l'Ile d'Orléans	Laissant St. Joseph.	Laissant Québec.
A 8.00 A. M.	A 8.15 A. M.	A 11.00 A. M.
2.30 P. M.	2.45 P. M.	4.15 P. M.
8.15 "	8.30 "	6.15 "

Les Dimanches et jour de fête comme l'année dernière, laissant l'Ile d'Orléans à 11.30 a. m., et 6 p. m. ; et la Cité à 1.30 p. m. et 7 p. m., arrêtant toujours à St. Joseph.

Il fera aussi un voyage extra tous les vendredis et samedis à 5 A. M., et la Cité à 8.30 A. M.

P. PLANTE,
Maître.

16 juin 1873—6[illegible]-287

Le Canadien, 16 juin

Guide des Voyageurs.

QUÉBEC A STE. ANNE DE BEAUPRÉ.

Le *Tiger*, capt. Blouin, laisse le quai St. André, tous les samedis et mardis, pour Ste. Anne, Château-Richer, Ste. Famille et St. François, et revient tous les lundis et vendredis.

L'heure du départ sera réglée par la marée.

ILE D'ORLÉANS.

Le *Maid of Orleans*, capt. Plante, fait un voyage tous les jours, et arrête en passant au quai de St. Joseph de Lévis.

—000—

Le Courrier du Canada, 27 juin

Guide des Voyageurs.

LIGNE DE QUÉBEC.

Le vapeur *Bellechasse*, Capt. Beaudoin, laissera le quai St. Jean, tous les jours, à 6 heures A. M, pour St. Laurent et St. Michel.

Au retour il laissera le quai Champlain les mêmes jours à 4 heures P. M.

QUÉBEC A STE. ANNE DE BEAUPRÉ.

Le *Tiger*, capt. Blouin, laisse le quai St. André, tous les samedis et mardis, pour Ste. Anne, Château-Richer, Ste. Famille et St. François, et revient tous les lundis et vendredis.

L'heure du départ sera réglée par la marée.

ILE D'ORLÉANS.

Le *Maid of Orleans*, capt. Plante, fait un voyage tous les jours, et arrête en passant au quai de St. Joseph de Lévis.

Le Courrier du Canada, 6 août

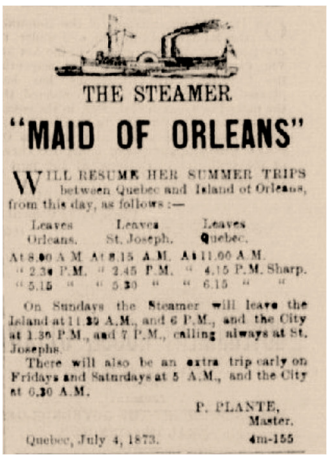

THE STEAMER

"MAID OF ORLEANS"

WILL RESUME HER SUMMER TRIPS between Quebec and Island of Orleans, from this day, as follows :—

Leaves Orleans.	Leaves St. Joseph.	Leaves Quebec.
At 8.00 A.M.	At 8.15 A.M.	At 11.00 A.M.
" 2.30 P.M.	" 2.45 P.M.	" 4.15 P.M. Sharp.
" 5.15 "	" 5.30 "	" 6.15 " "

On Sundays the Steamer will leave the Island at 11.30 A.M., and 6 P.M., and the City at 1.30 P.M., and 7 P.M., calling always at St. Josephs.

There will also be an extra trip early on Fridays and Saturdays at 5 A.M., and the City at 6.30 A.M.

P. PLANTE,
Master.

Quebec, July 4, 1873. 4m-155

The Quebec Mercury, 4 July

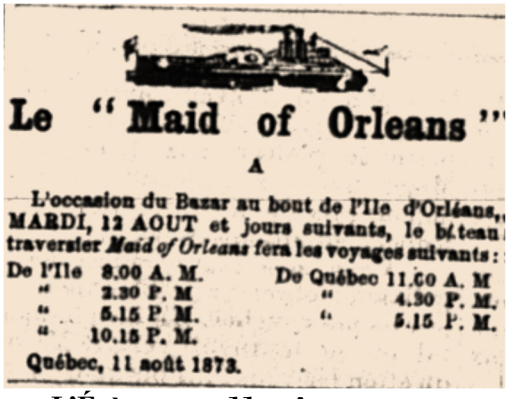

Le "Maid of Orleans"

A

L'occasion du Bazar au bout de l'Ile d'Orléans, MARDI, 12 AOUT et jours suivants, le bateau traversier *Maid of Orleans* fera les voyages suivants :

De l'Ile	8.00 A. M.	De Québec	11.00 A. M
"	2.30 P. M	"	4.30 P. M.
"	5.15 P. M.	"	5.15 P. M.
"	10.15 P. M.		

Québec, 11 août 1873.

L'Évènement, 11 août

LE STEAMER

"MAID OF ORLEANS"

Durant cette semaine, le steamer laissera le Quai Champlain à 4.30 h. P. M., au lieu de 4 h. P. M. et 6 h. P. M.

Après la semaine prochaine, les voyages seront à 4 h. P. M.

P. PLANTE,
Maître.

22 sept. 1873—601

Le Canadien, 22 septembre

Vapeur Bellechasse (St-Laurent et St-Jean)

Ligne de Québec.

St. Laurent, St. Michel et St. Jean.

LE Vapeur "BELLECHASSE" laissera le Quai St. Jean tous les jours, le MERCREDI excepté, à 6 heures A. M. Le MARDI et SAMEDI à 4 heures A. M.

Au retour, il laissera le Quai Champlain les mêmes jours à 4 heures P. M.

F. X. BEAUDOIN,
Capitaine.

Québec, 27 mai 1873.

L'Événement, 28 mai

Ligne de Quebec.

St. Laurent, St. Michel et St. Jean.

LE Vapeur " BELLECHASSE " laissera le Quai St. Jean tous les Jours, à 6 heures A. M. Le MARDI et SAMEDI à 4 heures A. M.

Au retour, il laissera le Quai Champlain les mêmes jours à 4 heures P. M.

F. X. BEAUDOIN,
Capitaine.

Québec, 25 Juin 1873. 129

Le Courrier du Canada, 6 août

Vapeur «National»

Pour St. Laurent, St. Michel et St. Jean, Ile d'Orléans.

Le Vapeur "NATIONAL,"

SI LE TEMPS LE PERMET,

Laissera le Quai Marché Champlain, DIMANCHE, le 10 AOUT, à 1.30 heures P. M., pour les places ci-haut mentionnées. Au retour, le bâteau laissera St. Jean à 6 heures P. M. précises, arrêtant aux mêmes places. Prix du passage 50 cents. Strictement aucune liqueur allouée à bord.

ED. BARRAS,
Capitaine.

Québec, 10 août 1872—2f

L'Événement, 10 août

[1874]

Vapeur Bellechasse (St-Laurent et St-Jean)

LE VAPEUR "BELLECHASSE"

CAPT. F. X. BEAUDOIN.

Ce vapeur laissera Québec tous les jours de la semaine, excepté le dimanche, à quatre heures de l'après midi, arrêtant à St. Laurent, St. Michel et St. Jean.

Il laissera St. Jean tous les lundis, mercredis, jeudis et vendredis, à SIX heures et demie du matin ; et tous les mardis et samedis à QUATRE heures du matin.

Il laissera St. Michel tous les lundis, mercredis, jeudis et vendredis, à SEPT heures du matin ; et tous les mardis et samedis à QUATRE heures et demie du matin.

17 juin 1874.—1m.-251

Le Canadien, 19 juin

Vapeur Maid of Orleans

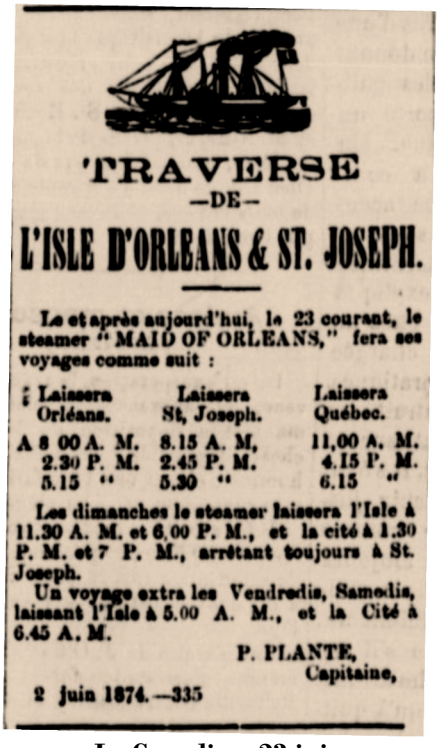

TRAVERSE
—DE—
L'ISLE D'ORLEANS & ST. JOSEPH.

Le et après aujourd'hui, le 23 courant, le steamer "MAID OF ORLEANS," fera ses voyages comme suit :

Laissera Orléans.	Laissera St, Joseph.	Laissera Québec.
A 8 00 A. M.	8.15 A. M,	11,00 A. M.
2.30 P. M.	2.45 P. M.	4.15 P. M.
5.15 "	5.30 "	6.15 "

Les dimanches le steamer laissera l'Isle à 11.30 A. M. et 6,00 P. M., et la cité à 1.30 P. M. et 7 P. M., arrêtant toujours à St. Joseph.

Un voyage extra les Vendredis, Samedis, laissant l'Isle à 5.00 A. M., et la Cité à 6.45 A. M.

P. PLANTE,
Capitaine,

2 juin 1874.—335

Le Canadien, 23 juin

Vapeur Montmorency (Ste-Famille)

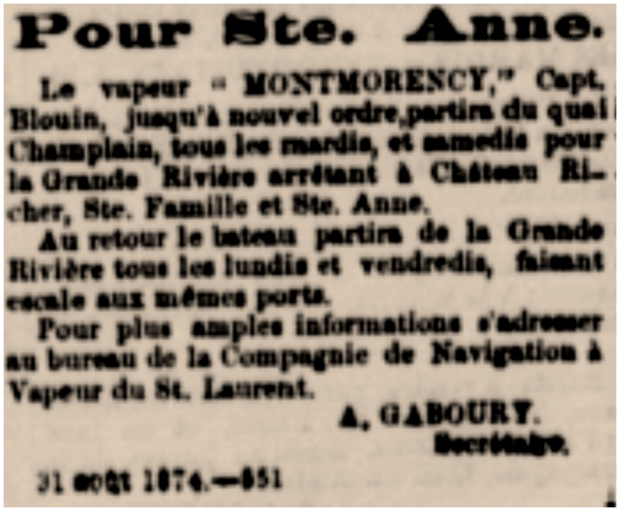

Pour Ste. Anne.

Le vapeur « MONTMORENCY," Capt. Blouin, jusqu'à nouvel ordre, partira du quai Champlain, tous les mardis, et samedis pour la Grande Rivière arrêtant à Château Richer, Ste. Famille et Ste. Anne.

Au retour le bateau partira de la Grande Rivière tous les lundis et vendredis, faisant escale aux mêmes ports.

Pour plus amples informations s'adresser au bureau de la Compagnie de Navigation à Vapeur du St. Laurent.

A. GABOURY.
Secrétaire.

31 août 1874.—851

Le Canadien 31 août

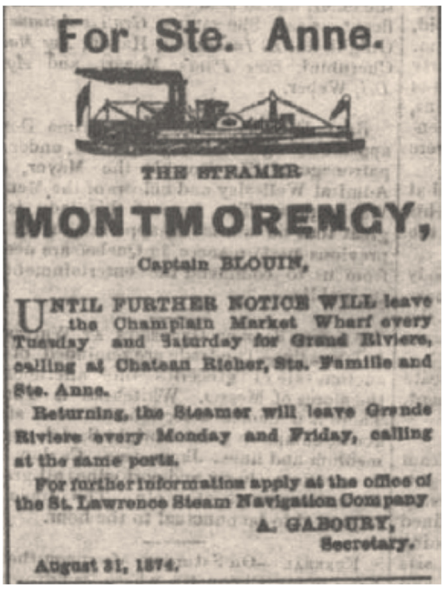

For Ste. Anne.

THE STEAMER

MONTMORENCY,

Captain BLOUIN,

UNTIL FURTHER NOTICE WILL leave the Champlain Market Wharf every Tuesday and Saturday for Grand Riviere, calling at Chateau Richer, Ste. Famille and Ste. Anne.

Returning, the Steamer will leave Grande Riviere every Monday and Friday, calling at the same ports.

For further information apply at the office of the St. Lawrence Steam Navigation Company

A. GABOURY,
Secretary.

August 31, 1874.

Morning Chronicle ….14 septembre

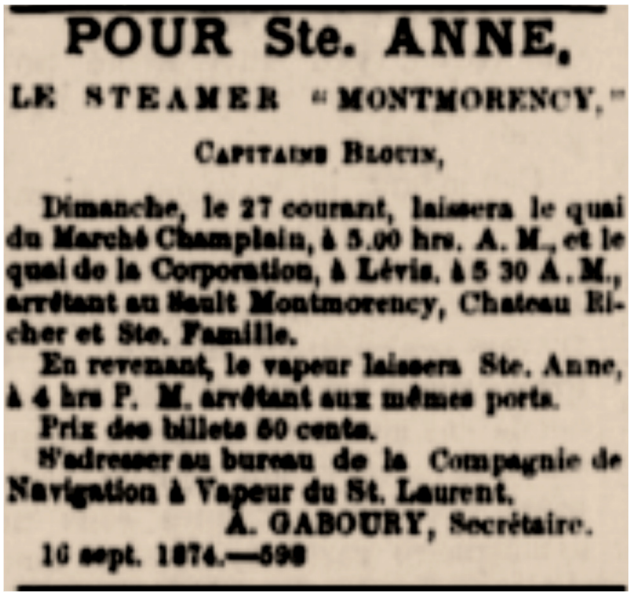

POUR Ste. ANNE,

LE STEAMER « MONTMORENCY, »

CAPITAINE BLOUIN,

Dimanche, le 27 courant, laissera le quai du Marché Champlain, à 5.00 hrs. A. M., et le quai de la Corporation, à Lévis, à 5 30 A. M., arrêtant au Sault Montmorency, Chateau Richer et Ste. Famille.

En revenant, le vapeur laissera Ste. Anne, à 4 hrs P. M. arrêtant aux mêmes ports.

Prix des billets 50 cents.

S'adresser au bureau de la Compagnie de Navigation à Vapeur du St. Laurent,

A. GABOURY, Secrétaire.

16 sept. 1874.—598

Le Canadien 16 septembre

POUR Ste. ANNE.

LE STEAMER « MONTMORENCY, »

CAPITAINE BLOUIN,

Dimanche, le 11 courant, laissera le quai du Marché Champlain, à 5.30 hrs. A. M., et le quai de la Corporation, à Lévis, à 6 00 A. M., arrêtant au Sault Montmorency, Chateau Richer et Ste. Famille.

En revenant, le vapeur laissera Ste. Anne, à 4 hrs P. M. arrêtant aux mêmes ports.

Prix des billets 50 cents.

S'adresser au bureau de la Compagnie de Navigation à Vapeur du St. Laurent.

A. GABOURY, Secrétaire.

6 oct. 1874.—634

Le Canadien 6 octobre

[1875]

Maid of Orleans

MM. Wm. Flanigan et Henry Pinhey ont acheté ce bateau à vapeur ainsi que le quai du bout de l'Ile. Ce vapeur subit, en ce moment des réparations. Il sera prêt sous peu à tenir la ligne entre Québec et l'Ile d'Orléans. Voir l'annonce.

MAID OF ORLEANS

Le steamer "MAID OF ORLEANS" va subir des réparations complètes, commencera à voyager au commencement de mai, et afin d'accommoder les familles qui désirent résider pendant l'été, à la belle et salubre Isle d'Orléans, on a l'intention de faire plus de trajets durant le jour et à une heure plus avancée qu'auparavant.

Pour plus amples informations s'adresser à

HENRY PINHEY,
Capitaine.
Ou WM. FLANIGAN,
No. 38, Rue St. Pierre.

27 avril 1875.—6 f.—383.

Le Canadien 27 avril

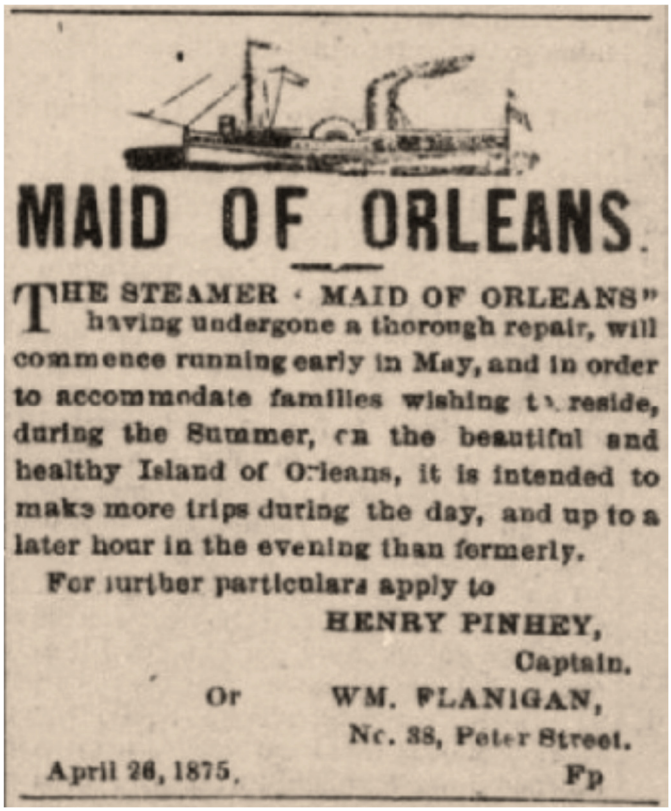

MAID OF ORLEANS.

THE STEAMER "MAID OF ORLEANS" having undergone a thorough repair, will commence running early in May, and in order to accommodate families wishing to reside, during the Summer, on the beautiful and healthy Island of Orleans, it is intended to make more trips during the day, and up to a later hour in the evening than formerly.

For further particulars apply to

HENRY PINHEY,
Captain.
Or WM. FLANIGAN,
No. 38, Peter Street.

April 26, 1875. Fp

Morning chronicle and commercial and shipping gazette, 26 avril

Note de J.-C. Dionne : *The Quebec Mercury* du 26 au 30 avril; rien à ce sujet

Steamboat Sale

The steamer Maid of Orleans with the wharf, house and land on the Island, have been purchases by Captain Penhey and Mr. Wm. Flanigan, of the firm of Mesrs W.C. Adams & Co, coal merchants, for, we are informed, the sum of $9,000. The steamer is being thoroughly repaired, and will commence running between Quebec and Orleans early next month, under the command of Capt, Penhey.

Morning chronicle and commercial and shipping gazette, 26 avril

1875 - 10 mai – Acte 1506 – Vente de lots de terre et de grève avec le quai situés à Ste-Pétronille par Mary Laurie, de la ville de Québec, épouse de William Home, marchand, du même lieu, et François Gourdeau, et Thimothy Hubbard Dunn, de la ville de Québec, à Henry Pinhey, capitaine au long cours, de la ville de Québec.

……..

It his hereby agreed that the present sale includes the purchase of the said steamer «Maid of Orléans» and for which a Bill of sale has this day been granted and the price of which is included in the present deed of sale.

It is also agreed that it shall be optional with the purchaser to pay to the said vendors the said vendors the said balance or sum of four thousand dollars on or before the twenty second day of May instant, at noon, in which case the said expenses on said steamer since said tenth day of March last shall be refunded to him by the vendors. It is further agreed that the said purchaser shall keep the aforesaid property in good order and the ferry running regularly.

Minutier du notaire James Boyle.

Vapeur Maid of Orleans

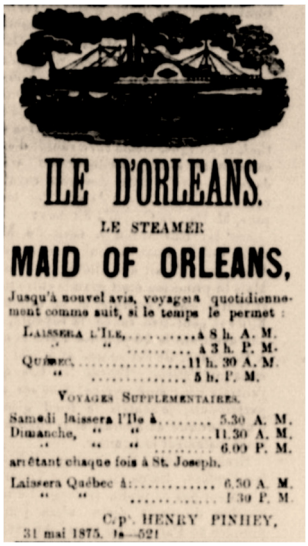
ILE D'ORLEANS.
LE STEAMER
MAID OF ORLEANS,
Jusqu'à nouvel avis, voyagera quotidiennement comme suit, si le temps le permet :
Laissera l'Ile, ... à 8 h. A. M.
" " ..... à 3 h. P. M.
Québec, ... 11 h. 30 A. M.
" ..... 5 h. P. M.
Voyages Supplementaires.
Samedi laissera l'Ile à ..... 5.30 A. M.
Dimanche, " " ..... 11.30 A. M.
" " " ..... 6.00 P. M.
arrêtant chaque fois à St. Joseph.
Laissera Québec à: ..... 6.50 A. M.
" " ..... 1.30 P. M.
Cpt. HENRY PINHEY,
31 mai 1875. 1a—521

Le Canadien 1 juin

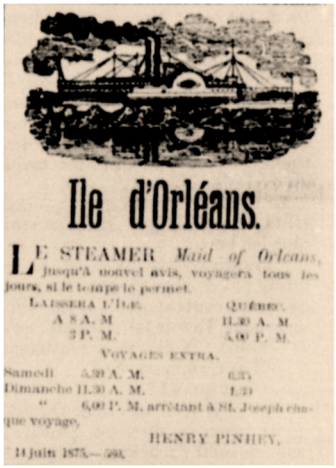
Ile d'Orléans.
LE STEAMER *Maid of Orleans*, jusqu'à nouvel avis, voyagera tous les jours, si le temps le permet.
Laissera l'Ile. Québec.
A 8 A. M. 11.30 A. M.
3 P. M. 5.00 P. M.
Voyages extra.
Samedi 5.30 A. M. 6.35
Dimanche 11.30 A. M. 1.30
" 6.00 P. M. arrêtant à St. Joseph chaque voyage.
HENRY PINHEY.
14 juin 1875.—59i.

Le Canadien 14 juin

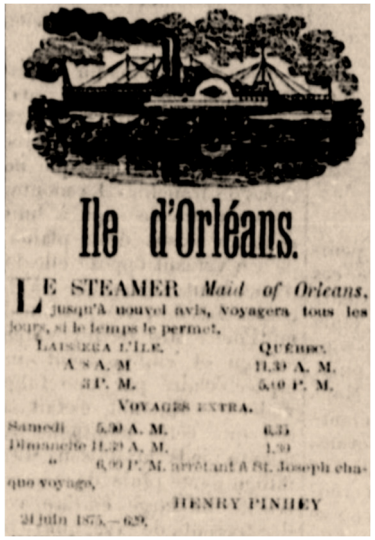
Ile d'Orléans.
LE STEAMER *Maid of Orleans*, jusqu'à nouvel avis, voyagera tous les jours, si le temps le permet.
Laissera l'Ile. Québec.
A 8 A. M. 11.30 A. M.
3 P. M. 5.00 P. M.
Voyages extra.
Samedi 5.30 A. M. 6.35
Dimanche 11.30 A. M. 1.30
" 6.00 P. M. arrêtant à St. Joseph chaque voyage.
HENRY PINHEY
24 juin 1875.—62i.

Le Canadien 24 juin

Ile d'Orléans.
LE STEAMER *Maid of Orleans*, jusqu'à nouvel avis, voyagera tous les jours, si le temps le permet.
Laissera l'Ile. Québec.
A 8.00 A. M. 11.30 A. M.
2.30 P. M. 5.05 P. M.
6.00 P. M. 7.30 P. M.
Voyages extra.
Vendredi et Samedi.
Laissera l'Ile. Québec.
8.00 A. M. 6.30 P. M.
Dimanche laissera le Marché Champlain.
1.30 P. M. 6.00 P. M.
Arrêtant à St. Joseph chaque voyage.
HENRY PINHEY
5 juillet 1875.—66i.

Le Canadien 5 juillet

Voyage Extra

Le vapeur Maid of Orleans laissera l'Isle pour Québec, ce soit, à 9.30 heures.

Le Canadien, 17 juillet

Ile d'Orléans.

LE STEAMER *Maid of Orleans*, jusqu'à nouvel avis, voyagera tous les jours, si le temps le permet.

LAISSERA L'ILE.	QUÉBEC.
A 8,00 A. M.	11.30 A. M.
2,30 P. M.	5,00 P. M.
6,00 P. M.	7,00 P. M.

VOYAGES EXTRA.

Vendredi et Samedi.

LAISSERA L'ILE.	QUÉBEC.
5,30 A. M.	6,30 P. M.

Dimanche laissera le Marché Champlain.

11,30 P. M.	1,30 P. M.

Arrêtant à St. Joseph chaque voyage.

HENRY PINHEY

19 juillet 1875.—7.5.

Canadien, 19 juillet

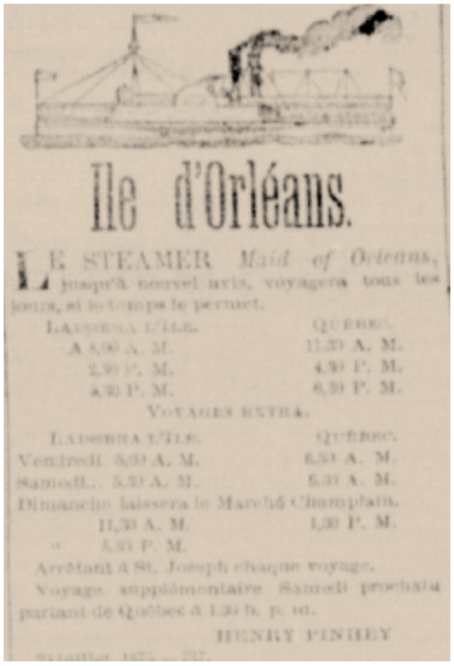

Ile d'Orléans.

LE STEAMER *Maid of Orleans*, jusqu'à nouvel avis, voyagera tous les jours, si le temps le permet.

LAISSERA L'ILE. QUÉBEC.
A 8,00 A. M. 11.30 A. M.
2,30 P. M. 4,30 P. M.
5,30 P. M. 6,30 P. M.

VOYAGES EXTRA.

LAISSERA L'ILE. QUÉBEC.
Vendredi 5,30 A. M. 6,30 A. M.
Samedi... 5,30 A. M. 6,30 A. M.
Dimanche laissera le Marché Champlain.
11,30 A. M. 1,30 P. M.
" 5,30 P. M.
Arrêtant à St. Joseph chaque voyage.
Voyage supplémentaire Samedi prochain partant de Québec à 1,30 h. p. m.

HENRY PINHEY

Le Canadien 26 juillet

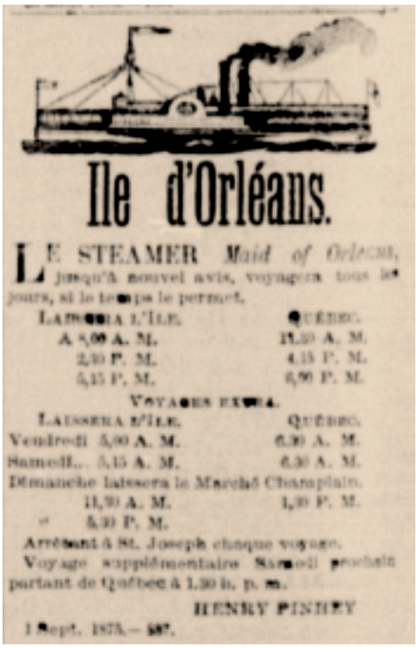

Ile d'Orléans.

LE STEAMER *Maid of Orleans*, jusqu'à nouvel avis, voyagera tous les jours, si le temps le permet.

LAISSERA L'ILE. QUÉBEC.
A 8,00 A. M. 11.30 A. M.
2,30 P. M. 4,15 P. M.
5,15 P. M. 6,30 P. M.

VOYAGES EXTRA.

LAISSERA L'ILE. QUÉBEC.
Vendredi 5,00 A. M. 6,30 A. M.
Samedi... 5,15 A. M. 6,30 A. M.
Dimanche laissera le Marché Champlain.
11,30 A. M. 1,30 P. M.
" 5,30 P. M.
Arrêtant à St. Joseph chaque voyage.
Voyage supplémentaire Samedi prochain partant de Québec à 1,30 h. p. m.

HENRY PINHEY

1 Sept. 1875.—

Le Canadien 1 septembre

Vapeur Montmagny

Le Montmagny

Hier après-midi, nous sommes allés visiter dans l'aimable compagnie de deux confrères en journalisme le joli bateau à vapeur que les MM Bernatchez ont fait construire ce printemps, au Havre du Palais. Ce bateau à vapeur va établir une ligne entre Québec et St-Thomas de Montmagny. Subséquemment il fera une station à la grosse Isle, à Berthier, à l'Isle aux Grues à St-Laurent (Isle d'Orléans) etc. etc. Rien de plus propre et de mieux conditionné que ce bateau. Le salon sera spacieux et fort élégant. Il n'est pas encore terminé, mais dans quelques jours il sera dans toute sa splendeur. Nous avons spécialement admiré le mécanisme du bateau à vapeur. Les plans donnés par M. Joseph Plamondon ont été exécutés avec une admirable habileté par M. Toury, ingénieur de premier mérite.

L'exécution du mécanisme avait d'abord été confié à MM. Rousseau et Toury, mais le premier ayant pu rencontrer ses engagements et ayant de plus fait banqueroute M. Toury demeura seul à en poursuivre les travaux d'engin. Quoique nus n'ayons aucun titre à porter jugement sur des questions purement mécanique, nous avons constaté que d'excellentes améliorations ont été faites dans la machinerie. Un détail, qui n'est pas d'une moindre importance est que l'arbre de couche au lieu d'être en fonte comme dans les autres vapeurs, est tout en fer. Les roues ont été fabriquées d'après un système des plus nouveaux et des mieux perfectionnés. L'engin a monté par M. Manie. La force de cet engin est de 80 chevaux (cheval vapeur). Nous félicitons sincèrement les propriétaires de ce splendide bateau à

vapeur. Aussi l'avons-nous joyeusement acclamé au départ lorsque, déployant à la brise ses pavillons *le Montmagny* se dirigea à toute vapeur vers St-Thomas.

Le Montmagny doit remonter à Québec vendredi prochain, pour descendre de nouveau à St-Thomas, dans la journée de samedi. Allons MM. les touristes mettez largement à contribuer la belle occasion qui se présente, et rendez visite à l'une des plus charmantes paroisses de la rive sud.

Le Canadien, 22 juillet

Plainte concernant la conduite du capitaine du Montmagny

Des plaintes graves

Les propriétaires du bateau-vapeur *Montmagny* tolèrent actuellement un abus qui peut avoir les conséquences les plus regrettables, s'ils n'y remédient le plutôt possible. C'est donc dans l'espérance qu'ils seront unanimes à rendre justice aux cultivateurs des paroisses St-Laurent et St-Jean, Isle d'Orléans, que nous nous permettons de leur révéler les faits suivants. Samedi, le vapeur *Montmagny* quittait Québec à midi, pour se rendre au quai St-Laurent, à Berthier et à St-Thomas. Le vent soufflait très fort et la mer était houleuse. Aussi, lorsqu'il fait de ces tourmentes, les capitaines du *Bellechasse* et de l'*Express*, qui tiennent la ligne entre l'Isle et Québec, ont-ils coutume de passer le plus près de terre possible, *surtout depuis le bout de l'Isle au quai St-Jean*, afin d'éviter la grosse mer. C'est ce qu'ils ont fait samedi avec le même succès que d'habitude.

Le capitaine du Montmagny, lui, s'y prend tout différemment dans les tempêtes. Samedi, il a lancé le vapeur en plein chenal, là où la mer était très dangereuse, et promené ainsi dans les courants les plus à redouter, ceux dont on lui avait confié la vie. De plus voulant cacher son incapacité sans doute, il a fait mine d'accoster le quai St-Laurent, puis soutenant qu'il y avait impossibilité, refusa de mettre les chaloupes à l'eau pour débarquer ceux qui avaient droit d'exiger cela de lui, et est allé débarquer *quarante personnes de St-Laurent*, sur le quai de Berthier. Il s'y connait tant et si bien, qu'il dirigea le vapeur sur les roches, le fit toucher une fois et finit enfin par accoster.

Nous connaissons d'ailleurs des pilotes, marins d'une grande renommée, qui étaient samedi à bord et qui sont prêts à affirmer que tout ce qui précède est vrai, que toujours les bateaux à vapeur ont pu accoster le quai St-Laurent quand le capitaine *l'a voulu*, qu'il n'y avait aucun danger quelconque à mettre des chaloupes à l'eau, pour débarquer les gens.

Le capitaine du Montmagny a refusé d'accommoder ses passagers en aucune manière, et ces derniers oublieront difficilement sa grossièreté de langage qui n'a d'égale que sa mauvaise volonté ou son incapacité

Le Courrier du Canada, 3 novembre

[1876]

Vapeur Express (St-Jean)

Faits divers

Le vapeur Express, de la compagnie de navigation du Saint-Laurent, est arrivé, hier, de St-Michel, de Bellechasse, et de St-Jean, Ile d'Orléans et va incessamment reprendre ses voyages réguliers de la saison. Les petits vapeurs remorqueurs sortent aussi de leurs quartiers d'hiver.

Journal de Québec, 18 avril ; Le Canadien, 18 avril

Vapeur Maid of Orleans

Ile d'Orléans

Le bateau *Maid of Orleans* doit commencer samedi ses voyages réguliers, entre Québec et l'Ile d'Orléans. Ce vapeur a été entièrement réparé; et il est un des bateaux à vapeur les plus confortables mis au service public.

Le Canadien, jeudi 4 mai

LE VAPEUR

MAID OF ORLEANS.

L'ETAT du fleuve permettant, quittera le quai Crawford, samedi prochain aux heures suivantes :

Québec	Ile d'Orléans.
6.00 A. M.	8.00 A. M.
3.00 P. M.	5.00 P. M.

4 mai 1876.—400.

Le Canadien 5 mai

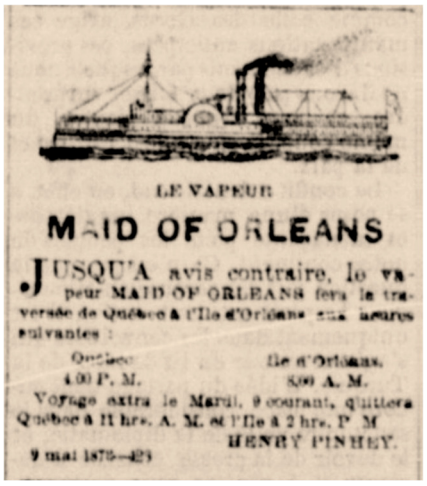

LE VAPEUR

MAID OF ORLEANS

JUSQU'A avis contraire, le vapeur MAID OF ORLEANS fera la traversée de Québec à l'Ile d'Orléans aux heures suivantes :

Québec	Ile d'Orléans.
4.00 P. M.	8.00 A. M.

Voyage extra le Mardi, 9 courant, quittera Québec à 11 hrs. A. M. et l'Ile à 2 hrs. P. M

HENRY PINHEY.

9 mai 1876—423

Le Canadien 9 mai

LE VAPEUR

MAID OF ORLEANS

JUSQU'A avis contraire, le vapeur MAID OF ORLEANS fera la traversée de Québec à l'Ile d'Orléans aux heures suivantes :

Québec	Ile d'Orléans.
11.30 A. M.	8.00 A. M.
4.30 P. M.	2.30 P. M.

VOYAGE EXTRA-ORDINAIRE :

Quittant le quai Champlain le Samedi à 11.30 h. A. M.

Et l'Ile d'Orléans à 2.30 h. P. M.

Pendant la prochaine saison le bateau à vapeur quittera le quai Champlain à 8 heures tous les matins (le dimanche excepté) arrêtant à St. Joseph de Lévis et à l'Anse des Sauvages et revenant de chaque endroit à 6 P. M.

HENRY PINHEY.

Le Canadien 16 mai

Le Jour de la Fete de la Reine

Mercredi et le jour de l'ASCENSION, Jeudi, 24 et 25 mai,

LE VAPEUR

MAID OF ORLEANS

Fera la traversée de Québec à l'Ile d'Orléans aux heures suivantes :

Québec	Ile d'Orléans.
11.30 A. M.	8.00 A. M.
4.30 P. M.	2.30 P. M.
4.30 P. M.	6.00 P. M.

HENRY PINHEY.

23 mai 1876—488

Le Canadien 23 mai

LE VAPEUR

MAID OF ORLEANS

Fera la traversée de Québec à l'Ile d'Orléans aux heures suivantes :

Laissera Québec	Laissera l'Ile d'Orléans.
5.00 A. M.	8.00 A. M.
11.30 A. M.	2.00 P. M.
4.30 P. M.	5.00 P. M.
Les dimanches	Les dimanches.
1.30 P. M.	10.30 A. M.
	4.00 P. M.

HENRY PINHEY.

26 mai 1876—495

Le Canadien 26 mai

Maid of Orleans

Ce vapeur réparé avec beaucoup de soins est des plus convenables pour les voyageurs. Il fait la traverse comme d'ordinaire entre Québec et l'Ile d'Orléans aux heures mentionnées dans l'annonce que le lecteur pourra voir dans une autre colonne.

Le Canadien 3 juin

LE VAPEUR

MAID OF ORLEANS

Fera la traversée de Québec à l'Ile d'Orléans aux heures suivantes :

Laissera Québec — Laissera l'Ile d'Orléans.
5.00 A. M. — 4.00 A. M.
11.30 A. M. — 8.00 A. M.
4.30 P. M. — 3.00 P. M.
7.00 P. M. — 5.00 P. M.
Les dimanches — Les dimanches.
1.30 P. M. — 10.30 A. M.
7.00 P. M. — 6.00 P. M.

HENRY PINHEY

3 juin 1876—562

Le Canadien 27 juin

LE VAPEUR

MAID OF ORLEANS

Fera la traversée de Québec à l'Ile d'Orléans jusqu'avis contraire (si le temps le permet) aux heures suivantes :

Laissera Québec — Laissera l'Ile d'Orléans.
5.00 A. M. pour les jours. — 4.00 A. M.
11.30 A. M. — 8.00 A. M.
4.30 P. M. — 3.00 P. M.
7.00 P. M. — 5.15 P. M.

Les Samedis le vapeur laissera Québec à 5.00 heures et 7.15 P. M. au lieu de 4.30 heures, ainsi que les autres jours de la semaine.

Les dimanches. — Les dimanches.
1.30 P. M. — 11.30 A. M.
6.00 P. M.

HENRY PINHEY.

27 juin 1876—645

Le Canadien 7 juillet

LE VAPEUR

MAID OF ORLEANS.

A partir de LUNDI prochain, fera la traversée de Québec à l'Ile d'Orléans jusqu'avis contraire (si le temps le permet) aux heures suivantes :

Laissera Québec — Laissera l'Ile d'Orléans.
11.30 A. M. — 8.00 A. M.
4.30 P. M. — 2.30 P. M.
6.30 P. M. — 5.15 P. M.

Les Samedis le vapeur laissera Québec à 5.00 heures et 7.15 P. M. au lieu de 4.30 heures ainsi que les autres jours de la semaine.

Les dimanches. — Les dimanches.
1.30 P. M. — 11.30 A. M.
7.00 P. M. — 6.00 P. M.

HENRY PINHEY.

Juillet 1876—675

Le Canadien 15 juillet

LE VAPEUR

MAID OF ORLEANS.

A partir de LUNDI prochain, fera la traversée de Québec à l'Ile d'Orléans jusqu'avis contraire (si le temps le permet) aux heures suivantes :

Laissera Québec — Laissera l'Ile d'Orléans.
11.30 A. M. — 8.00 A. M.
2.00 P. M. — 1.00 P. M.
4.30 P. M. — 3.00 P. M.
6.30 P. M. — 5.30 P. M.

Les Vendredi et Samedi, il laissera l'Ile à 5.00 A. M. et Québec à 6.30.

Les dimanches. — Les dimanches.
1.30 P. M. — 11.30 A. M.
7.00 P. M. — 6.00 P. M.

HENRY PINHEY.

15 juillet 1876—714

Le Canadien 18 juillet

Ile d'Orléans

Comme on le verra par l'annonce, le vapeur *Maid of Orleans* fera un voyage spécial tous les jeudis et mercredis laissant l'Ile d'Orléans à 9.30 P.M. pour Québec. Les personnes désirant passer ainsi la soirée à l'Ile n'auront qu'à profiter de cette excellente occasion. Comme on le voit, M. le capitaine Pinhey fait tout en son pouvoir pour satisfaire un public qui lui accorde en retour son bienveillant patronage. Cette nouvelle démarche pour rencontrer les goûts de tout le monde va lui assurer un nouveau succès. Avis aux excursionnistes.

Le Canadien 24 juillet

LE VAPEUR

MAID OF ORLEANS.

A partir de LUNDI prochain, fera la traversée de Québec à l'Ile d'Orléans jusqu'avis contraire (si le temps le permet) aux heures suivantes :

Laissera Québec	Laissera l'Ile d'Orléans.
11.30 A. M.	8.00 A. M.
2.00 P. M.	1.00 P. M.
4.30 P. M.	3.00 P. M.
6.30 P. M.	5.30 P. M.

Les Vendredi et Samedi, il laissera l'Ile à 5.00 A. M. et Québec à 6.30.

Les dimanches.	Les dimanches.
1.30 P. M.	11.30 A. M.
7.00 P. M.	6.00 P. M.

HENRY PINHEY.

15 juillet 1876—715

Le Canadien 24 juillet

LE VAPEUR

MAID OF ORLEANS

A partir de LUNDI prochain, fera la traversée de Québec à l'Ile d'Orléans jusqu'avis contraire (si le temps le permet) aux heures suivantes :

Laissera Québec — Laissera l'Ile d'Orléans.
11.30 A. M. — 8.00 A. M.
4.30 P. M. — 2.30 P. M.
6.30 P. M. — 5.30 P. M.

Les Vendredi et Samedi, il laissera l'Ile à 5.00 A. M. et Québec à 6.30.
Et laissera Québec le samedi seulement à 3 heures P. M.

Les dimanches — Les dimanches.
1.30 P. M. — 11.30 A. M.
6.00 P. M.

Voyages extras les mardis et vendredis, laissant l'Isle à 9.30 P. M.

HENRY PINHEY.

21 juillet 1876—740

Le Canadien 29 juillet

LE VAPEUR

MAID OF ORLEANS.

A partir de LUNDI prochain, fera la traversée de Québec à l'Ile d'Orléans jusqu'avis contraire (si le temps le permet) aux heures suivantes :

Laissera Québec	Laissera l'Ile d'Orléans.
7.00 A. M. journ. de nav.	4.00 A. M.
11.30 A. M.	8.00 A. M.
4.30 P. M.	2.30 P. M.
7.00 P. M.	5.45 P. M.

Les dimanches.	Les dimanches.
1.30 P. M.	11.30 A. M.
	6.00 P. M.

HENRY PINHEY.

29 juillet 1876—742

Le Canadien 17 août

LE VAPEUR

MAID OF ORLEANS.

A partir de LUNDI prochain, fera la traversée de Québec à l'Ile d'Orléans jusqu'avis contraire (si le temps le permet) aux heures suivantes :

Laissera Québec	Laissera l'Ile d'Orléans.
5.00 A. M. journ. de nav.	4.00 A. M.
11.30 A. M.	8.00 A. M.
4.30 P. M.	2.30 P. M.
7.00 P. M.	5.30 P. M.

Les dimanches.	Les dimanches.
1.30 P. M.	11.30 A. M.
	6.00 P. M.

Le vapeur laissera l'Isle après le Concert ce soir.

HENRY PINHEY.

17 août 1876—[illegible]

Le Canadien 21 août

LE VAPEUR

MAID OF ORLEANS.

A partir de LUNDI prochain, fera la traversée de Québec à l'Ile d'Orléans jusqu'à avis contraire (si le temps le permet) aux heures suivantes :

Laissera Québec	Laissera l'Ile d'Orléans.
11.30 A. M.	8.00 A. M.
4.30 P. M.	2.30 P. M.
6.30 P. M.	5.30 P. M.

Vendredi et Samedi.

5.00 A. M.	4.00 A. M.
Les dimanches.	Les dimanches.
1.30 P. M.	11.30 A. M.
6.30 P. M.	5.30 P. M.

HENRY PINHEY.

21 août 1876—91[illegible]

Le Canadien 29 août

LE VAPEUR

MAID OF O[illegible]LEANS

A partir de LUNDI prochain, fera la traversée de Québec à l'Ile d'Orléans jusqu'à avis contraire (si le temps le permet) aux heures suivantes :

Laissera Québec	Laissera l'Ile d'Orléans.
11.30 A. M.	8.00 A. M.
4.30 P. M.	2.30 P. M.
6.30 P. M.	5.30 P. M.

Vendredi et Samedi.

6.00 A. M.	5.00 A. M.
Les dimanches.	Les dimanches.
1.30 P. M.	11.30 A. M.
[illegible]6.30 P. M.	5.30 P. M.

HENRY PINHEY.

29 août 1876—9[illegible]

Le Canadien 2 septembre

LE VAPEUR

MAID OF ORLEANS

A partir de LUNDI prochain, fera la traversée de Québec à l'Ile d'Orléans jusqu'avis contraire (si le temps le permet) aux heures suivantes :

Laissera Québec — Laissera l'Ile d'Orléans.
5.00 A. M. — [illegible] A. M.
11.30 A. M. — [illegible] P. M.
4.30 P. M. — [illegible] P. M.
7.00 P. M. — [illegible] P. M.

Vendredi et Samedi voyage extra, laissera l'Ile à 6 heures A. M.

Les dimanches — Les dimanches.
1.30 P. M. — 11.30 A. M.
5.30 P. M.

HENRY PINHEY.

2 sept 1876—9[illegible]

Le Canadien 14 septembre

Inspecteur des traversiers

Très sage

On propose de faire établir par l'inspecteur des vapeurs un maximum de passagers pour les bateaux qui traversent entre Québec l'Ile d'Orléans et Lévis et autres passages environnants. C'est une mesure de prudence que nous ne pouvons que fortement approuver.

Le Canadien, 18 juillet

[1877]

Maid of Orleans

Le Canadien, 12 mai,

Traverse de l'Ile

Le et après le premier juin, un voyage aura lieu toutes les deux heures de Québec et de l'Ile; chaque jour le bateau fera le premier voyage de l'Ile à Québec. La table des heures des voyages pour le mois de mai est publiée dans une autre colonne.

Le Canadien, 14 mai

Le Canadien, 18 mai

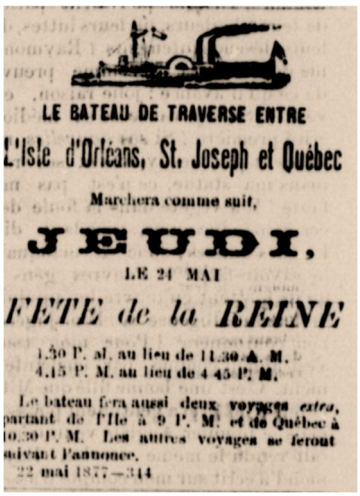

Le Canadien, 22 mai

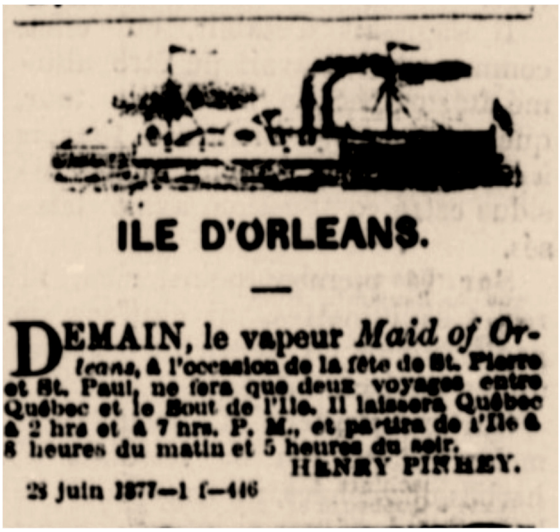

Le Canadien, 28 juin

TRAVERSE D'ORLEANS & ST. JOSEPH

LE et après Lundi fera la traversée comme suit :

De l'Ile	De Quebec
8.00 A. M.	11.30 A. M.
2.30 P. M.	4.30 P. M.
5.45 P. M.	6.30 P. M.

LE DIMANCHE

Laissera l'Ile	Laissera Québec
11.30 A. M.	1.30 P. M.
6.00 P. M.	7.00 P. M.

VENDREDIS et SAMEDIS voyage extra partant de l'Ile à 1 A. M.

HENRY PINHEY

7 juil. 1877—474

Le Canadien, 7 juillet

Maid of Orleans

Mardi et les jours suivants, si le temps le permet, le vapeur *Maid of Orleans*, fera un voyage extra de l'Ile à 11hrs P.M., aussi le mardi et le jeudi, un voyage extra, laissant Québec à 8.15 p.m. Le clair de la lune rendra ces voyages très agréables. Ils offrent aussi une excellente occasion de visiter le bazar qui se tient actuellement à Ste-Pétronille. Un corps de musique a été engagé. Les autres voyages se font comme il est dit dans l'annonce.

Le Canadien, 16 juillet

TRAVERSE D'ORLEANS & ST. JOSEPH

LE et après Lundi fera la traversée comme suit :

De l'Ile	De Quebec
8.00 A. M.	11.30 A. M.
2.30 P. M.	4.30 P. M.
5.30 P. M.	6.30 P. M.

LE DIMANCHE

Laissera l'Ile	Laissera Québec
11.30 A. M.	1.30 P. M.
6.00 P. M	7.00 P. M.

MERCREDI et JEUDI si le temps le permet le vapeur MAID OF ORLEANS fera un voyage extra, il partira de l'Ile à onze heures du soir ; aussi, MERCREDI et JEUDI soir il laissera Québec à 8 heures et quart. Ce sera un voyage au clair de la lune afin de permettre aussi aux personnes d'assister au bazar et de passer une soirée agréable. Un corps de musique jouera à bord à chacun de ces voyages extra,

HENRY PINHEY

18 juil. 1877—51

Le Canadien, 18 juillet

TRAVERSE D'ORLEANS & ST. JOSEPH

LE et après Lundi fera la traversée comme suit :

De l'Ile	De Quebec
8.00 A. M.	11.30 A. M.
2.30 P. M.	4.30 P. M.
5.30 P. M.	6.30 P. M.

LE DIMANCHE

VOYAGES EXTRAS POUR DEMAIN.

Laissera l'Ile	Laissera Québec
11.30 A. M.	1.30 P. M.
2.30 P. M.	4.30 P. M.
6.00 P. M.	6.45 P. M.
10.00 P. M.	

HENRY PINHEY.

21 juil. 1877—51

Le Canadien, 21 juillet

Traverse de l'Ile d'Orléans

Mercredi prochain, le *Maid of Orleans* laissera l'Ile à 1h45 p.m. pour Québec, arrêtant à St-Joseph, pour la commodité de ceux qui vont assister au bal donné par les officiers au camp de St-Joseph.

C'est une excellente occasion de rendre une visite au bazar ou encore de faire une agréable promenade au clair de la lune.

Les autres voyages se font tels que mentionnés dans l'annonce.

Le Canadien, 24 juillet

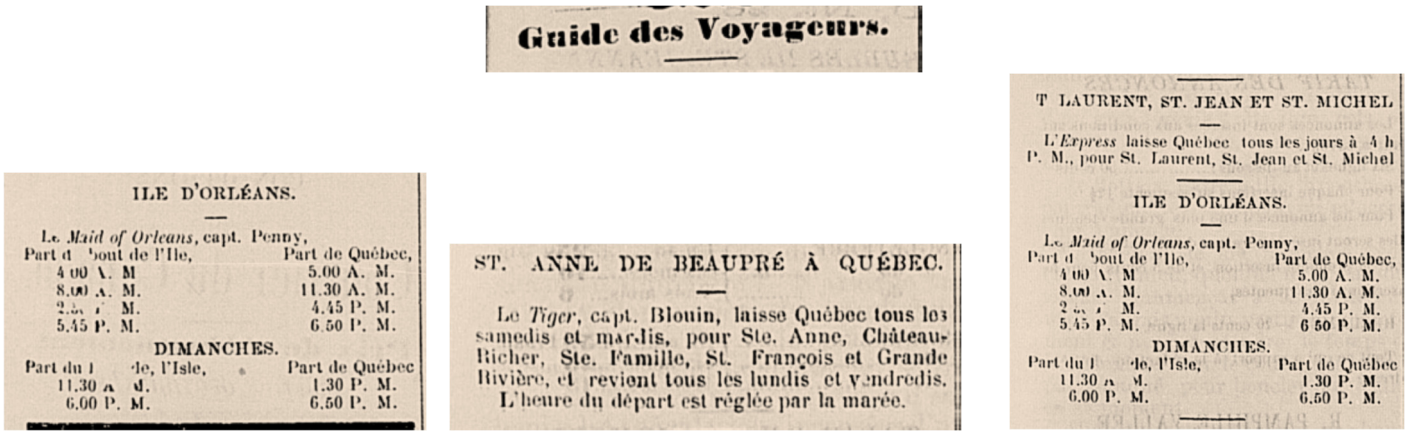

Guide des Voyageurs.

ILE D'ORLÉANS.

Le *Maid of Orleans*, capt. Penny,

Part du bout de l'Ile,	Part de Québec,
4 00 A. M	5.00 A. M.
8.00 A. M.	11.30 A. M.
2.30 P. M.	4.45 P. M.
5.45 P. M.	6.50 P. M.

DIMANCHES.

Part du bout de l'Isle,	Part de Québec
11.30 A. M.	1.30 P. M.
6.00 P. M.	6.50 P. M.

ST. ANNE DE BEAUPRÉ À QUÉBEC.

Le *Tiger*, capt. Blouin, laisse Québec tous les samedis et mardis, pour Ste. Anne, Château-Richer, Ste. Famille, St. François et Grande Rivière, et revient tous les lundis et vendredis. L'heure du départ est réglée par la marée.

T LAURENT, ST. JEAN ET ST. MICHEL

L'*Express* laisse Québec tous les jours à 4 h P. M., pour St. Laurent, St. Jean et St. Michel

ILE D'ORLÉANS.

Le *Maid of Orleans*, capt. Penny,

Part du bout de l'Ile,	Part de Québec,
4 00 A. M	5.00 A. M.
8.00 A. M.	11.30 A. M.
2.30 P. M.	4.45 P. M.
5.45 P. M.	6 50 P. M.

DIMANCHES.

Part du bout de l'Isle,	Part de Québec
11.30 A. M.	1.30 P. M.
6.00 P. M.	6.50 P. M.

Le Courrier du Canada, 28 juin ; 17, 21 août ; septembre, octobre

TRAVERSE D'ORLEANS & ST. JOSEPH

LE et après Lundi fera la traver- sée comme suit :

De l'Ile	De Québec
8.00 A. M.	11.30 A. M.
2.30 P. M.	4.30 P. M.
5.45 P. M.	6.30 P. M.

LE DIMANCHE

VOYAGES EXTRAS POUR DEMAIN.

Laissera l'Ile	Laissera Québec
11.30 A. M.	1.30 P. M.
6.00 P. M.	7.00 P. M.

LUNDI prochain le vapeur MAID OF ORLEANS laissera, si le temps le permet, Québec à 7 heures et l'Ile à 10.30 P. M. Ce soir étant la dernière soirée du Bazar, il y aura des jeux, des amusements et un corps de musique sera présent. Ceux qui désirent jouir du frais après les chaleurs du jour ne peuvent faire mieux que de saisir cette excellente occasion.

HENRY PINHEY.

4 août 1877—500

Le Canadien, samedi 4 août

TRAVERSE D'ORLEANS & ST. JOSEPH

LE et après Lundi fera la traver- sée comme suit :

De l'Ile	De Québec
8.00 A. M.	11.30 A. M.
2.30 P. M.	4.30 P. M.
5.45 P. M.	6.30 P. M.

LE DIMANCHE

VOYAGES EXTRAS POUR DEMAIN.

Laissera l'Ile	Laissera Québec
11.30 A. M.	1.30 P. M.
6.00 P. M.	7.00 P. M.

HENRY PINHEY.

4 août 1877—500

Le Canadien, 10 août

TRAVERSE D'ORLEANS & ST. JOSEPH

JUSQU'A avis contraire fera la traverse comme suit :

De l'Ile	De Québec
4 00 A. M	5.00 A. M.
8.00 A. M.	11.30 A. M.
2.30 P. M.	4.45 P. M.
5.45 P. M.	6.50 P. M.

LE DIMANCHE

Laissera l'Ile	Laissera Québec
11.30 A. M.	1.30 P. M.
6.00 P. M.	6.50 P. M.

HENRY PINHEY

15 août 1877—500

Le Canadien, 15 août

Traverse de l'Ile

Le dernier voyage à l'Ile par le *Maid of Orleans* ce soir aura lieu à 4.45 p.m. L'autre voyage qui a lieu ordinairement plus tard était omis forcément.

Le Canadien, mardi 28 août

TRAVERSE D'ORLEANS & ST. JOSEPH

FERA la traversée aux heures suivantes à partir de SAMEDI, 1er Septembre :

DE L'ILE	DE QUEBEC
5.00 A. M.	6.00 A. M.
8.00 A. M.	11.30 A. M.
2.00 P. M.	4.00 P. M.
4.30 P. M.	6.00 P. M.

LE DIMANCHE

LAISSERA L'ILE	LAISSERA QUEBEC
11.30 A. M.	1.30 P. M.
5.30 P. M.	6.30 P. M.

HENRY PINHEY

30 août 1877—655

Le Canadien, mardi 30 août

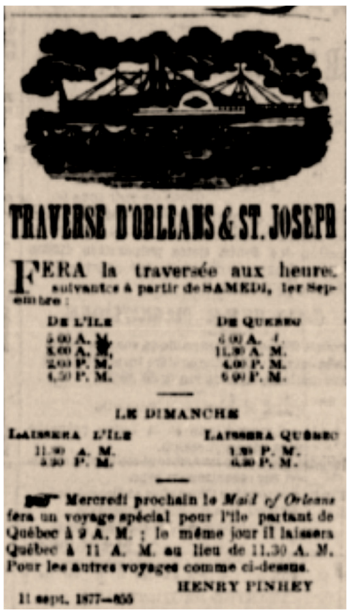

TRAVERSE D'ORLEANS & ST. JOSEPH

FERA la traversée aux heures suivantes à partir de SAMEDI, 1er Septembre :

DE L'ILE	DE QUEBEC
5.00 A. M.	6.00 A. M.
8.00 A. M.	11.30 A. M.
2.00 P. M.	4.00 P. M.
4.30 P. M.	6.00 P. M.

LE DIMANCHE

LAISSERA L'ILE	LAISSERA QUEBEC
11.30 A. M.	1.30 P. M.
5.30 P. M.	6.30 P. M.

☞ Mercredi prochain le *Maid of Orleans* fera un voyage spécial pour l'Ile partant de Québec à 9 A. M. ; le même jour il laissera Québec à 11 A. M. au lieu de 11.30 A. M. Pour les autres voyages comme ci-dessus.

HENRY PINHEY

11 sept. 1877—655

Le Canadien, 11 septembre

[1878]

Vapeur Montmorency

+++

Le Canadien, janvier **25 juillet**

Maid of Orleans

Nous attirons l'attention de nos lecteurs sur une annonce publiée dans une autre colonne, concernant le bateau à vapeur le *Maid of Orleans*. Ce bateau a été réparé entièrement et présente maintenant un magnifique coup d'œil. M. Pinhey est le capitaine et le propriétaire.

Le Canadien, 27 avril

Le Canadien, 27 avril

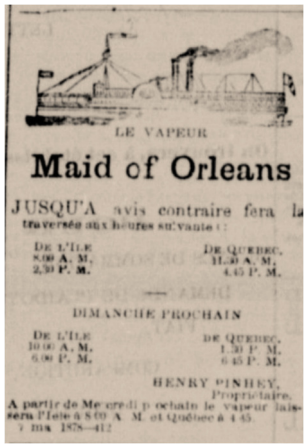

Le Canadien, 7 mai

Le Canadien, 16 mai

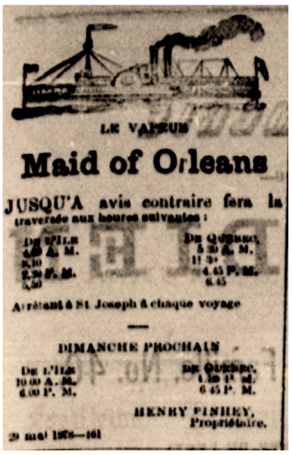

Le Canadien, 29 mai

Le Canadien, 12 juin

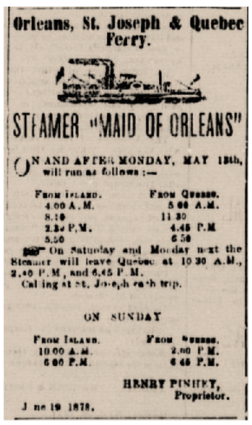

The Quebec Mercury, 19 juin

Le Canadien, 22 juin

Presque une noyade

A l'arrivée du bateau Maid of Orleans à l'Ile d'Orléans, dimanche soir, un jeune homme assis sur le tambour de la roue, est tombé à l'eau, Il se serait infailliblement noyé, sans le secours de MM. D. McGie et J. Gallagher, qui se sont précipités dans le fleuve et l'ont sauvé d'une mort certaine.

Le Canadien, 2 juillet

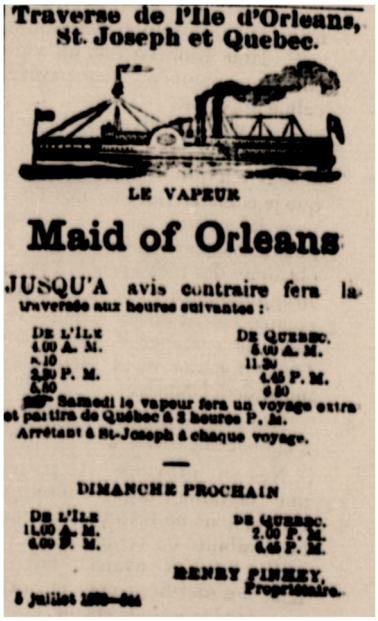
Traverse de l'Ile d'Orleans,
St. Joseph et Quebec.
LE VAPEUR
Maid of Orleans
JUSQU'A avis contraire fera la
traverse aux heures suivantes :
DE L'ILE
4.00 A. M.
DE QUEBEC.
6.00 A. M.
11.30
4.45 P. M.
6.30
Samedi le vapeur fera un voyage extra
et partira de Québec à 2 heures P. M.
Arrêtant à St-Joseph à chaque voyage.
DIMANCHE PROCHAIN
DE L'ILE
11.00 A. M.
6.00 P. M.
DE QUEBEC.
2.00 P. M.
6.45 P. M.
HENRY PINHEY,
Propriétaire.

Le Canadien, 5 juillet

Traverse de l'Ile d'Orleans,
St. Joseph et Quebec.
LE VAPEUR
Maid of Orleans
JUSQU'A avis contraire fera la
traverse aux heures suivantes :
DE L'ILE
4.00 A. M. les Mardis,
Jeudis et
Samedis.
DE QUEBEC.
5.00 A. M. Mardis
Jeudis,
et Samedis.
11.30
4.45 P. M.
6.45
Arrêtant à St-Joseph à chaque voyage.
LE DIMANCHE
DE L'ILE
11.00 A. M.
6.00 P. M.
DE QUEBEC.
2.00 P. M.
6.45 P. M.
HENRY PINHEY,
Propriétaire.

Le Canadien, 17 juillet

Traverse de l'Ile d'Orleans,
St. Joseph et Quebec.
LE VAPEUR
Maid of Orleans
JUSQU'A avis contraire fera la
traverse aux heures suivantes :
DE L'ILE
4.00 A. M. les Mardis,
Jeudis et
Samedis.
DE QUEBEC.
5.00 A. M. Mardis
Jeudi,
et Samedis
11.30
4.30 P. M.
6.30
Arrêtant à St-Joseph à chaque voyage.
LE DIMANCHE
DE L'ILE
11.00 A. M.
6.00 P. M.
DE QUEBEC.
2.00 P. M.
6.45 P. M.
HENRY PINHEY,
Propriétaire.

Le Canadien, 3 août

Traverse de l'Ile d'Orléans,
St. Joseph et Québec
LE VAPEUR
Maid of Orleans
A partir de MARDI prochain, fera
la traverse aux heures suivantes :
DE QUEBEC.
DE L'ILE
HENRY PINHEY,
Propriétaire.

Le Canadien, 5 août

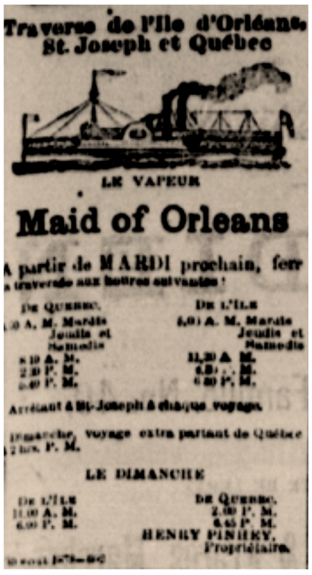
Traverse de l'Ile d'Orléans,
St. Joseph et Québec
LE VAPEUR
Maid of Orleans
A partir de MARDI prochain, fera
la traverse aux heures suivantes :
DE QUEBEC.
DE L'ILE
5.00 A. M. Mardis
Jeudis et
Samedis
11.30 A. M.
6.30 P. M.
6.00 P. M.
Arrêtant à St-Joseph à chaque voyage.
Dimanche, voyage extra partant de Québec
LE DIMANCHE
DE L'ILE
11.00 A. M.
6.00 P. M.
DE QUEBEC.
2.00 P. M.
6.45 P. M.
HENRY PINHEY,
Propriétaire.

Le Canadien, 10 août

Traverse de l'Ile d'Orléans,
St. Joseph et Québec
LE VAPEUR
Maid of Orleans
A partir de LUNDI prochain, fera
la traverse aux heures suivantes :
DE L'ILE
DE QUEBEC.
5.00 A. M.
8.30 A. M.
7.00 P. M.
5.00 P. M.
6.00 P. M.
Arrêtant à St-Joseph à chaque voyage.
LE DIMANCHE
DE L'ILE
11.00 A. M.
6.00 P. M.
DE QUEBEC.
2.00 P. M.
6.45 P. M.
HENRY PINHEY,
Propriétaire.

Le Canadien, 2 septembre

Traverse de l'Ile d'Orléans,
St. Joseph et Québec

LE VAPEUR

Maid of Orleans

A partir de LUNDI prochain, fera la traversée aux heures suivantes :

DE L'ILE	DE QUEBEC.
5.00 A. M.	6.00 A. M.
8.10 A. M.	11.30 A. M.
2.00 P. M.	4.45 P. M.
4.45 P. M.	6.00 P. M.

Arrêtant à St-Joseph à chaque voyage.

LE DIMANCHE

DE L'ILE	DE QUEBEC.
11.00 A. M.	2.00 P. M.
5.45 P. M.	6.30 P. M.

HENRY PINHEY,
Propriétaire.

14 septembre 1878—672

Le Canadien, 14 septembre

Traverse de l'Ile d'Orléans,
St. Joseph et Québec

LE VAPEUR

Maid of Orleans

A partir de LUNDI prochain, fera la traversée aux heures suivantes :

DE L'ILE	DE QUEBEC.
5.00 A. M.	6.00 A. M.
8.10 A. M.	11.30 A. M.
2.00 P. M.	4.45 P. M.
4.45 P. M.	6.00 P. M.

Arrêtant à St-Joseph à chaque voyage.

LE DIMANCHE

DE L'ILE	DE QUEBEC.
11.00 A. M.	1.30 P. M.
5.30 P. M.	6.30 P. M.

HENRY PINHEY,
Propriétaire.

Le Canadien, 28 septembre

Traverse de l'Ile d'Orléans,
St. Joseph et Québec

LE VAPEUR

Maid of Orleans

A partir de LUNDI prochain, fera la traversée aux heures suivantes :

DE L'ILE	DE QUEBEC.
8.10 A. M.	11.30 A. M.
2.00 P. M.	4.45 P. M.
4.45 P. M.	5.50 P. M.

Arrêtant à St-Joseph à chaque voyage.

LE DIMANCHE

DE L'ILE	DE QUEBEC.
10.00 A. M.	1.30 P. M.
5.00 P. M.	6.45 P. M.

HENRY PINHEY,
Propriétaire.

2 octobre 1878—7.3

Le Canadien, 2 octobre

Achalandage à l'Ile d'Orléans

Depuis plusieurs années, les familles qui vont en villégiature, à la pointe de l'Ile d'Orléans, se plaignaient de l'insuffisance des communications entre cette place et Québec, surtout le dimanche.

Il y avait toujours, sur l'unique vapeur qui tenait cette ligne, un tel encombrement de promeneurs, que souvent leur vie était en danger. Et nombre de personnes de Québec se rivaient d'y faire une petite promenade, les dimanches après-midi, à cause du grand nombre de passagers dont ce vapeur était toujours chargé : une partie d'entre eux étaient obligés de rester debout tout le long du trajet, faute de siège pour s'asseoir.

Deux vapeurs font le service à présent, et, à en juger par ce que nous avons vu, dimanche dernier, on peut dire que deux vapeurs ne sont pas trop. Tous les deux avaient bon nombre de passagers, et peut-être même, l'un d'eux en avait-il un peu plus qu'il ne fallait, pour que tous eussent des positions confortables.

Comme en toute chose, un peu d'opposition tourne toujours à l'avantage du public, l'opposition entre les deux lignes fait que leurs propriétaires rivalisent d'efforts pour se rendre populaires, et que souvent ils vont jusqu'à donner aux promeneurs le luxe d'un corps de musique. En effet, dimanche dernier, le corps de musique de l'Union Musicale jouait à bord de l'un de ces vapeurs. A peu de distance du débarcadère, il y a deux hôtels très bien tenus. Cependant, nous devons dire de suite que, s'il y a beaucoup d'agréement à aller passer l'après-midi du dimanche à l'Ile d'Orléans, ce n'est peut-être pas la manière la plus convenable de le sanctifier. L'affluence d'étrangers qui vont à l'Ile d'Orléans, durant la belle saison, est due à la formation de la paroisse de Sainte-Pétronille. C'est un démembrement de la paroisse de Saint-Pierre. Elle comprend 50 familles qui ne s'occupent que pour

aujourd'hui de travaux agricoles. Chacun loue sa maison, ou une partie de sa maison, aux familles qui vont y passer l'été et c'est principalement là-dessus qu'on compte pour vivre. Va sans dire que les familles en villégiature font beaucoup d'autres dépenses dans l'Ile.

Il y a aussi à cette place non nombre de pilotes qui y font leur résidence habituelle.

Le nombre de jolies maisons qu'on remarque à cet endroit font croire qu'on y vit bien.

L'église de Sainte-Pétronille a été construite par des contributions volontaires entre les résidents de la place, et les familles qui passent la belle saison en cet endroit. Elle a coûté de $5,000 à $6,000. L'intérieur n'est pas encore fini. Le curé est payé par des contributions faites entre les familles résidentes et autres.

Il y a environ 25 familles de Québec, qui vont annuellement passer l'été à l'Ile d'Orléans. Dix à douze d'entre elles sont protestantes et ont fait bâtir une petite église qui n'est desservie que durant la saison de l'été.

La pointe de l'Ile se trouvant entourée d'eau, au sud, à l'ouest et au nord, on y sent constamment une douce fraîcheur et il y règne presque toujours une légère brise.

Le terrain est très accidenté, et sur tous les points où la culture aurait rencontré quelque difficulté, en a eu le bon esprit de laisser des bouquets d'arbres à feuillages touffus que ne traversent nullement les rayons du soleil; et ce sont les endroits où les promeneurs se portent en grand nombre.

Sur la rive sud de l'Ile, il y a une large lisière d'arbres à haute futaie qui s'étend, sur divers points jusqu'à la marque de la haute marée.

Sur le côté nord, on a la vue de la chute Montmorency dont on entend toujours le murmure, et aussi de toute la longue rangée de maisons qui constituent la paroisse de Beauport.

L'Ile n'est qu'à quelques minutes de Québec, ce qui permet aux hommes d'affaires de se rendre le matin à la ville, pour les heures de bureaux.

Vus de l'Ile d'Orléans, Lévis et les villages de Saint-Joseph offrent une perspective qui ne le cède en rien à celle que présente Québec. Les maisons se présentes toutes sur un plan incliné qui n'en laisse aucune inaperçue. Du côté de Saint-Joseph de Lévis, on remarque en passant qu'aux chantiers Gilmour, il n'y a en ce moment qu'un seul bâtiment en chargement. Ces chantiers sont tous remplis en bois.

Le moulin à scie, au chantier de Paton paraît en pleine opération, Il y a de grandes quantités de bois sciés, mais en pile. Une grande partie de ce bois est scié depuis plusieurs années, si l'on en juge par la couleur. Les chantiers de construction de navires à Saint-Joseph de Lévis sont silencieux, tout y est désert.

Le Journal de Québec, 21 août

1878 - 21 mars - Déclaration de société : Pierre Plante & Cie «City of Ottawa»

Canada

Province de Québec

District de Québec

Je soussigné Pierre Alfred Plante, junior, de la cité de Québec, corroyeur et propriétaire de bateau à vapeur, certifie par les présentes que j'entends faire commerce et exercer mon art et industrie comme propriétaire du bateau à vapeur nommé la «City of Ottawa», que je me propose de faire naviguer entre Québec et l'Isle d'Orléans, et autres endroits comme bateau à vapeur pour transporter les passagers et cela sous le nom et raison de Pierre Plante & Cie et que ladite société existe depuis le 13 de mars courant et que je suis et, j'ai été depuis le dit jour, le seul membre de ladite société.

Témoin de mon seing, à Québec, ce 21 mars 1878, signé en présence de F.-X. Drolet, N.P., Pierre Alfred Plante, junior.

Files on the Prothonotary Office of Quebec, this 15 of May 1878, and enrolled herein pursuant to law.

J.B. Dufresne, Dep. P.

Livre des sociétés Vol. 2 (4 juillet 1877- 30 juin 1861) BAnQ – Cote : TP11, S1, SS20, SSS48, P.60-61

1878 - 9 décembre – Acte 8576 – Obligation, d'une somme de deux mille huit cent quatre-vingt dollars portant intérêt à huit pour cent et en mettant en garantie hypothécaire l'anse à Petit avec le quai et d'autres terrains adjacents, par Henry Pinhey, marchand, en faveur de Jacques Gourdeau, surintendant du port, Timothy H. Dunn, marchand, et L. Henry Dunn, marchand, tous de Québec.

Minutier du notaire Samuel Isidore Glackmeyer

[1879]

Vapeur Maid of Orleans

Traverse de l'Ile d'Orléans et St-Joseph.

LE VAPEUR

MAID OF ORLEANS.

VOYAGERA comme suit, jusqu'à avis contraire :

DE L'ILE.	DE QUÉBEC.
8 10 A. M.	11 30 A. M.
2 10 P. M.	4 30 P. M.

Arrêtant à St-Joseph à chaque voyage.

HENRY PINHEY,
Propriétaire

6 mai 1879—6m—253

Le Canadien, 6 mai

Traverse de l'Ile d'Orléans et St-Joseph.

LE VAPEUR

MAID OF ORLEANS.

VOYAGERA comme suit, jusqu'à avis contraire :

DE L'ILE.	DE QUÉBEC.
8 10 A. M.	11 30 A. M.
2 10 P. M.	4 30 P. M.

Arrêtant à St-Joseph à chaque voyage.

Dimanche prochain, le 11 mai, le *Maid of Orleans* laissera le Marché Champlain à 1 30 P. M., et l'Isle à 5 30 P. M.

HENRY PINHEY,
Propriétaire

10 mai 1879—6m—2 2

Le Canadien, 10 mai

Traverse de l'Ile d'Orléans et St-Joseph.

LE VAPEUR

MAID OF ORLEANS.

VOYAGERA comme suit, jusqu'à avis contraire :

DE L'ILE.	DE QUÉBEC.
8 10 A. M.	11 30 A. M.
2 10 P. M.	4 30 P. M.
5 45 P. M.	6 30 P. M.

Voyages extra les Vendredis et Samedis.

DE L'ILE.	DE QUÉBEC.
6 00 A. M.	5 00 A. M.

Voyage extra le Samedi, de Québec, à 2 0 h. P. M.

LE DIMANCHE.

11 30 A. M.	1 45 P. M.
6 00 P. M.	6 45 P. M.

Arrêtant à St-Joseph à chaque voyage.

Mercredi prochain, le 2 juillet il laissera l'Ile pour Québec à 8 30 P. M et en fera ce voyage tous les mercredis si le temps le permet.

HENRY PINHEY,
Propriétaire

1 juin 1879—3?

Le Canadien, 2 juin

Traverse de l'Ile d'Orléans et St-Joseph.

LE VAPEUR

MAID OF ORLEANS.

LE et après le 1er Juillet et jusqu'à avis contraire, voyagera comme suit, savoir :

DE L'ILE.	DE QUÉBEC.
8 10 A. M.	11 30 A. M.
2 30 P. M.	4 30 P. M.
5 30 P. M.	6 30 P. M.

Voyages extra les Vendredis et Samedis.

DE L'ILE.	DE QUÉBEC.
5 00 A. M.	6 00 A. M.

Voyage extra le Samedi, de Québec, à 2 00 h. P. M.

LE DIMANCHE.

11 30 A. M.	1 45 P. M.
6 00 P. M.	6 45 P. M.

Si le temps le permet le *Maid of Orleans* laissera l'Ile d'Orléans JEUDI, à 7 30 P. M. et Québec à 8 30 hrs P. M.

HENRY PINHEY,
Propriétaire

12 août 187—130

Le Canadien, 12 août

Traverse de l'Ile d'Orléans et St-Joseph.

LE VAPEUR

MAID OF ORLEANS.

LE et après le 1er Juillet et jusqu'à avis contraire, voyagera comme suit, savoir :

DE L'ILE.	DE QUÉBEC.
8 10 A. M.	11 30 A. M.
2 30 P. M.	4 30 P. M.
5 30 P. M.	6 30 P. M.

Voyages extra les Vendredis et Samedis.

DE L'ILE.	DE QUÉBEC.
5 00 A. M.	6 00 A. M.

Voyage extra le Samedi, de Québec, à 2 00 h. P. M.

LE DIMANCHE.

11 30 A. M.	1 45 P. M.
6 00 P. M.	6 45 P. M.

HENRY PINHEY,
Propriétaire

16 août 18 9—4m

Le Canadien, 16 août

Traverse de l'Ile d'Orléans et St-Joseph.

LE VAPEUR

MAID OF ORLEANS.

LE et après le 1er Juillet et jus qu'à avis contraire, voyagera comme suit, savoir :

DE L'ILE.	DE QUÉBEC.
8 10 A. M.	11 30 A. M.
2 30 P. M.	4 30 P. M.
5 30 P. M.	6 30 P. M.

Voyages extra les Vendredis et Samedis.

DE L'ILE.	DE QUÉBEC.
5 00 A. M.	6 00 A. M.

LE DIMANCHE.

11 30 A. M.	1 45 P. M.
6 00 P. M.	6 45 P. M.

Mercredi soir il n'y aura pas de voyage partant de l'Ile, mais il laissera Québec à 7 P. M. au lieu de 6.30.

JEUDI SOIR, si le temps le permet, il laissera l'Ile à 10 30 P. M. et Québec à 6 30 P. M.

HENRY PINHEY,
Propriétaire

28 août 1879—4m

Le Canadien, 27 août

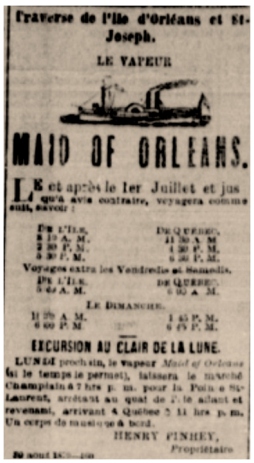
Traverse de l'Ile d'Orléans et St-Joseph.

LE VAPEUR

MAID OF ORLEANS.

LE et après le 1er Juillet et jus qu'à avis contraire, voyagera comme suit, savoir :

DE L'ILE.	DE QUÉBEC.
8 10 A. M.	11 30 A. M.
2 30 P. M.	4 30 P. M.
5 30 P. M.	6 30 P. M.

Voyages extra les Vendredis et Samedis.

DE L'ILE.	DE QUÉBEC.
6 00 A. M.	5 00 A. M.

Voyage extra le Samedi, de Québec, à 2 00 h. P. M.

LE DIMANCHE.

11 30 A. M.	1 45 P. M.
6 00 P. M.	6 45 P. M.

EXCURSION AU CLAIR DE LA LUNE.

LUNDI prochain, le vapeur *Maid of Orleans* (si le temps le permet), laissera le marché Champlain à 7 hrs p. m. pour la Pointe-aux-Laurent, arrêtant au quai de l'Ile Adjoint et revenant, arrivant à Québec à 11 hrs p. m. Un corps de musique à bord.

HENRY PINHEY,
Propriétaire

30 août 187—130

Le Canadien, 30 août

Traverse de l'Ile d'Orléans et St-Joseph.

LE VAPEUR

MAID OF ORLEANS.

LE et après le 1er septembre et jusqu'à avis contraire, voyagera comme suit, savoir :

DE L'ILE.	DE QUÉBEC.
5 30 A. M.	6 00 A. M.
8 10 A. M.	11 30 A. M.
2 30 P. M.	4 30 P. M.
5 00 P. M.	6 30 P. M.

Voyage extra le Samedi, de Québec 2 P. M.

LE DIMANCHE.

DE L'ILE.	DE QUÉBEC.
11 30 A. M.	1 45 P. M.
5 30 P. M.	6 30 P. M.

HENRY PINHEY,
Propriétaire

2 sept 1879—4m

Le Canadien, 2 septembre

Traverse de l'Ile d'Orléans et St-Joseph.

LE VAPEUR

MAID OF ORLEANS.

LE et après le 1er septembre et jusqu'à avis contraire, voyagera comme suit, savoir :

DE L'ILE.	DE QUÉBEC.
8 10 A. M.	11 30 A. M.
2 30 P. M.	4 30 P. M.
5 00 P. M.	6 15 P. M.

Voyage extra le Samedi, de Québec 2 P. M.

LE DIMANCHE.

DE L'ILE.	DE QUÉBEC.
11 30 A. M.	1 45 P. M.
5 30 P. M.	6 30 P. M.

HENRY PINHEY,
Propriétaire

15 sept 1879—4m

Le Canadien, 15 septembre

Traverse de l'Ile d'Orléans et St-Joseph.

LE VAPEUR

MAID OF ORLEANS.

LE et après LUNDI, le 6 Octobre et jusqu'à avis contraire, voyagera comme suit, savoir :

DE L'ILE.	DE QUEBEC.
8 10 A. M.	11 30 A. M.
2 00 P. M.	4 15 P. M.

Si le temps le permet

LE DIMANCHE.

DE L'ILE.	DE QUEBEC.
11 30 A. M.	1 45 P. M.
5 30 P. M.	6 45 P. M.

HENRY PINHEY, Propriétaire

3 octobre 1879—(6)

Le Canadien, 3 octobre

Traverse de l'Ile d'Orléans et St-Joseph.

LE VAPEUR

MAID OF ORLEANS.

LE et après LUNDI, le 6 Octobre et jusqu'à avis contraire, voyagera comme suit, savoir :

DE L'ILE. DE QUÉBEC.
8 10 A. M. 11 30 A. M
2 00 P. M. 4 15 P. M.

Aujourd'hui le vapeur Maid of Orleans fera des voyages extra, laissant Québec à 7 et 11.30 a m. 4 1/2 et 6 p m de l'île à 8 et 9 p m.

HENRY PINHEY, Propriétaire

14 octobre 1879—(6)

Le Canadien, 14 octobre. Annonces jusqu'au 26 novembre

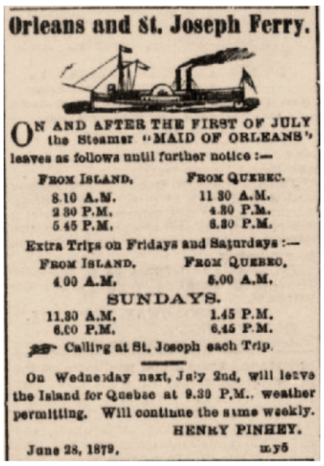
Orleans and St. Joseph Ferry.

ON AND AFTER THE FIRST OF JULY the Steamer "MAID OF ORLEANS" leaves as follows until further notice :—

FROM ISLAND.	FROM QUEBEC.
8.10 A.M.	11 30 A.M.
2 30 P.M.	4.30 P.M.
5 45 P.M.	6.30 P.M.

Extra Trips on Fridays and Saturdays :—

FROM ISLAND.	FROM QUEBEC.
4.00 A.M.	8.00 A.M.

SUNDAYS.

11.30 A.M.	1.45 P.M.
6.00 P.M.	6.45 P.M.

☞ Calling at St. Joseph each Trip.

On Wednesday next, July 2nd, will leave the Island for Quebec at 9.30 P.M., weather permitting. Will continue the same weekly.

HENRY PINHEY.

June 28, 1879. m,y5

The Morning Chronicle and Commercial and Shipping Gazette, 28 juin

Island of Orleans

(To the Editor of the Morning Chronicle)

Dear Sir. – I take the liberty of stating the Captain Pinhey, who has in the past taken all pains to oblige the summer residents as well as those desirous of enjoying a day on the Island, that he is again endeavouring to do so, bay making an extra trip at 9,30 p.m. on one or two evenings in the week, and as to-day is one of those, what a treat, should the weather prove fine, cans be enjoyed by many who cannot, owing to business, leave the city during our extreme heat for any lengthened period. The Island is looking its best just now, so let as many as can take advantage of a trip by the «Maid of Orleans today.

Yours, etc. Fred.

The Morning Chronicle and Commercial and Shipping Gazette, 23 juillet

[1880]

Vapeur «Maid of Orleans»

"Maid of Orleans"

Traverse de Québec à St-Joseph.

LE vapeur "MAID OF ORLEANS" partira comme suit :

DE QUÉBEC.	DE L'ILE.
5.00 A. M.	4.00 A. M.
11.30 A. M.	8.10 A. M.
4.45 P. M.	2.30 P. M.
6.45 P. M.	5.45 P. M.

LES DIMANCHES.

DE QUÉBEC.	DE L'ILE.
1.45 P. M.	11.30 A. M.
7.00 P. M.	6.00 P. M.

Arrêtant à St-Joseph.

H. PINHEY,

17 juin 1880. 11

Le Canadien, 17 juin

Le Vapeur Maid of Orleans.

ST-JEAN-BAPTISTE.

VOYAGERA JEUDI prochain, comme suit :

DE L'ILE	DE QUÉBEC.
A 6.00 A. M.	7.00 A. M.
8.01 A. M.	11.30 A. M.
2.30 P. M.	4.45 P. M.
6.00 P. M.	7.30 P. M.

21 juin 1880. 31

Le Canadien, 21 juin

Isle d'Orléans

Le vapeur «Maid of Orleans» fera un voyage à l'Isle d'Orléans, ce soir. À 7 heures, et sera de retour à 10 heures. Un corps de musique jouera durant le passage.

Le Quotidien de Lévis, 9 juillet

"Maid of Orleans"

Traverse de Québec à St-Joseph.

LE vapeur "MAID OF ORLEANS" partira comme suit, jusqu'à nouvel avis.

DE QUÉBEC.	DE L'ILE.
5.00 A. M.	4.00 A. M.
11.30 A. M.	8.10 A. M.
4.45 P. M.	2.30 P. M.
6.45 P. M.	5.45 P. M.

LES DIMANCHES.

DE QUÉBEC.	DE L'ILE.
1.45 P. M.	11.30 A. M.
6.45 P. M.	6.00 P. M.

Arrêtant à St-Joseph.

Si le temps le permet, le steamer reviendra de l'Ile à 10 heures ce soir, quittant Québec à 7 heures p. m.

Pour la soirée on s'est assuré des services de la magnifique fanfare de "L'Union Musicale".

H. PINHEY,

9 juillet 1880.

Le Canadien, 9 juillet, p.2

"Maid of Orleans"

Traverse de Québec à St-Joseph.

LE vapeur "MAID OF ORLEANS" partira comme suit, jusqu'à nouvel avis.

DE QUÉBEC.	DE L'ILE.
5.00 A. M.	4.00 A. M.
11.30 A. M.	8.10 A. M.
4.45 P. M.	2.30 P. M.
6.45 P. M.	5.45 P. M.

LES DIMANCHES.

DE QUÉBEC.	DE L'ILE.
1.45 P. M.	11.30 A. M.
6.45 P. M.	6.00 P. M.

Arrêtant à St-Joseph.

13 juillet 1880. H. PINHEY,

Le Canadien, 13 juillet, p.2

Avis

A PARTIR de DEMAIN, on se conformera strictement aux heures de départ du steamer «Maid of Orleans», suivant l'annonce. Les personnes qui ont des marchandises ou de bagage à faire transporter sont priés de les faire venir au quai une demi-heure avant le départ. 12 juillet 1880.

Le Canadien, 13 juillet

Le Canadien, 23 juillet

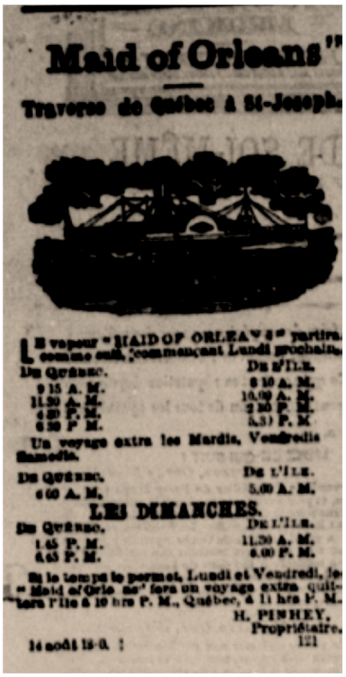

Le Canadien, 14 août

Le Canadien, 13 septembre

Le «Maid of Orleans»

Nous sommes heureux de constater que le «Maid of Orleans» a toujours fait ses voyages régulièrement, et que c'est un bateau très sûr, que les plus fortes brises n'empêchent pas de faire la traversée aux heures fixées. M. le capitaine Pinhey mérite certainement l'encouragement du public. Pour les heurs de départ, voir l'annonce à la quatrième page.

Le Canadien, 20 septembre

Vapeur Jean-Baptiste

Opposition

M. Plante a acheté pour la somme de $800 le bateau à vapeur *Eugénie* qui fera la traversée tous les jours entre Québec et l'Ile d'Orléans, l'été prochain, en opposition au bateau *Maid of Orleans*. $800 seulement ont été payées pour ce bateau.

Le Quotidien de Lévis, 30 mars, p.3 ; Le Canadien, 31 mars

Progrès

M. le capitaine Plante, qui fait le service de la traverse entre Québec et l'Isle d'Orléans, pendant un grand nombre d'année, vient de mettre un nouveau vapeur pour tenir une ligne entre cette ville et l'Isle d'Orléans. Hier, le capt. Plante faisait son premier voyage et n'avait pas moins de 300 passagers à bord de son vapeur qui devra porter le nom patriotique de ***Jean Baptiste.*** M. Plante doit faire faire cette semaine quelques améliorations à son bateau qui le rendront le plus prompt et le plus confortable de cette ligne.

Le Canadien, 19 juillet; Le Quotidien de Lévis, 21 juillet

Vapeur Eugénie

Entre l'Isle d'Orléans et Québec

Le steamer *EUGENIE* voyagera tous les jours entre l'Isle d'Orléans et Québec aux heures suivantes :

Laissera l'Isle	Laissera Québec
7.45 heures A. M.	11.30 heures A. M.
2.00 heures P. M.	5.30 heures P. M.

Le Dimanche il laissera l'Isle à 11.15 heures et Québec à 1.30 heure P. M. et repartira de l'Isle à 6 heures.

CAPITAINE PLANTE.

Québec, 13 août 1880

L'Événement 13 août

Le vapeur «Eugénie» a commencé mercredi ses voyages réguliers entre Québec et l'île d'Orléans.

La Minerve, 14 août

[1881]

Maid of Orleans

Island Ferry

The steamer «Maid of Orleans» will make her first trip of the season to and from Island on Wednesday next.

The Morning Chronicle and Commercial and Shipping Gazette, 26 avril

Island Ferry

The steamer «Maid of Orleans» will leave Quebec on Thursday morning at 10.30 o'clock, returning at 1.p.m.

The Morning Chronicle and Commercial and Shipping Gazette, 27 avril

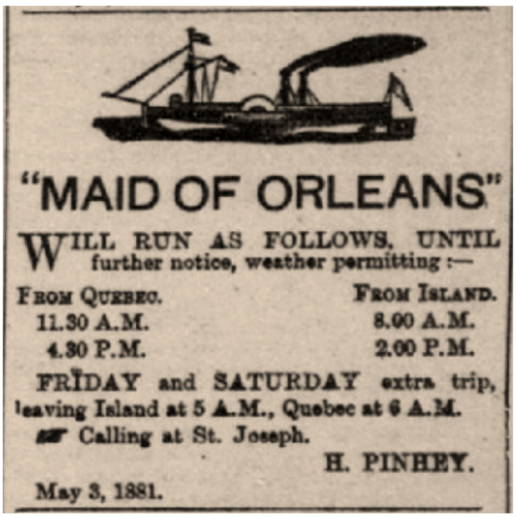

"MAID OF ORLEANS"

WILL RUN AS FOLLOWS, UNTIL further notice, weather permitting :—

From Quebec.	From Island.
11.30 A.M.	8.00 A.M.
4.30 P.M.	2.00 P.M.

FRIDAY and SATURDAY extra trip, leaving Island at 5 A.M., Quebec at 6 A.M.

☞ Calling at St. Joseph.

H. PINHEY.

May 3, 1881.

The Morning Chronicle, 3 mai

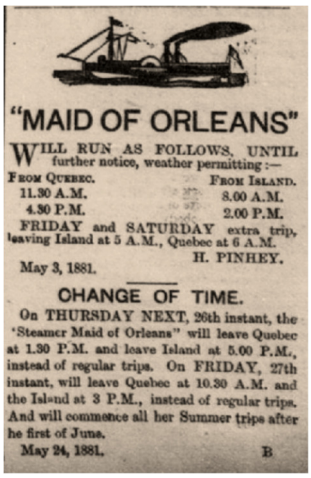

"MAID OF ORLEANS"

WILL RUN AS FOLLOWS, UNTIL further notice, weather permitting :—

From Quebec.	From Island.
11.30 A.M.	8.00 A.M.
4.30 P.M.	2.00 P.M.

FRIDAY and SATURDAY extra trip, leaving Island at 5 A.M., Quebec at 6 A.M.

H. PINHEY.

May 3, 1881.

CHANGE OF TIME.

On THURSDAY NEXT, 26th instant, the "Steamer Maid of Orleans" will leave Quebec at 1.30 P.M. and leave Island at 5.00 P.M., instead of regular trips. On FRIDAY, 27th instant, will leave Quebec at 10.30 A.M. and the Island at 3 P.M., instead of regular trips. And will commence all her Summer trips after the first of June.

May 24, 1881. B

The Morning Chronicle, 25 mai

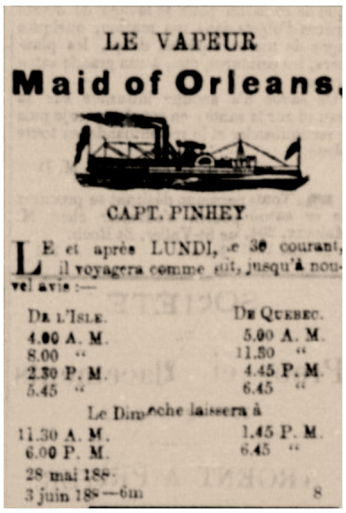

LE VAPEUR

Maid of Orleans,

CAPT. PINHEY

LE et après LUNDI, le 30 courant, il voyagera comme suit, jusqu'à nouvel avis :—

De l'Isle.	De Quebec.
4.00 A. M.	5.00 A. M.
8.00 "	11.30 "
2.30 P. M.	4.45 P. M.
5.45 "	6.45 "

Le Dimanche laissera à

11.30 A. M.	1.45 P. M.
6.00 P. M.	6.45 "

28 mai 188-

3 juin 188—6m 8

Le Canadien, 3 juin

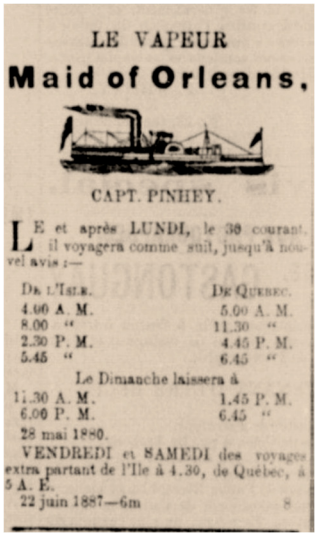

LE VAPEUR

Maid of Orleans,

CAPT. PINHEY.

LE et après LUNDI, le 30 courant, il voyagera comme suit, jusqu'à nouvel avis :—

De l'Isle.	De Quebec.
4.00 A. M.	5.00 A. M.
8.00 "	11.30 "
2.30 P. M.	4.45 P. M.
5.45 "	6.45 "

Le Dimanche laissera à

11.30 A. M.	1.45 P. M.
6.00 P. M.	6.45 "

28 mai 1880.

VENDREDI et SAMEDI des voyages extra partant de l'Ile à 4.30, de Québec, à 5 A. E.

22 juin 1887—6m 8

Le Canadien, 22 juin

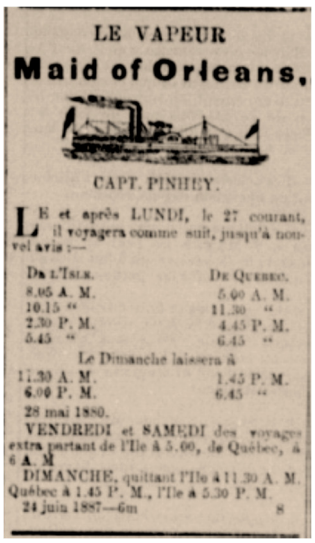

LE VAPEUR

Maid of Orleans,

CAPT. PINHEY.

LE et après LUNDI, le 27 courant, il voyagera comme suit, jusqu'à nouvel avis :—

De l'Isle.	De Quebec.
8.05 A. M.	5.00 A. M.
10.15 "	11.30 "
2.30 P. M.	4.45 P. M.
5.45 "	6.45 "

Le Dimanche laissera à

11.30 A. M.	1.45 P. M.
6.00 P. M.	6.45 "

28 mai 1880.

VENDREDI et SAMEDI des voyages extra partant de l'Ile à 5.00, de Québec, à 6 A. M

DIMANCHE, quittant l'Ile à 11.30 A. M. Québec à 1.45 P. M., l'Ile à 5.30 P. M.

24 juin 1887—6m 8

Le Canadien, 25 juin

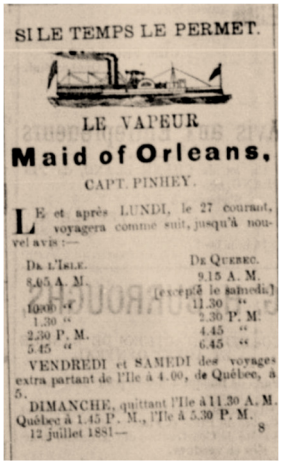
SI LE TEMPS LE PERMET.

LE VAPEUR

Maid of Orleans,

CAPT. PINHEY.

LE et après LUNDI, le 27 courant, voyagera comme suit, jusqu'à nouvel avis :—

De l'Isle.	De Québec.
8.05 A. M.	9.15 A. M. [excepté le samedi]
10.00 "	11.30 "
1.30 "	2.30 P. M.
3.30 P. M.	4.45 "
5.45 "	6.45 "

VENDREDI et SAMEDI des voyages extra partant de l'Ile à 4.00, de Québec, à 5.

DIMANCHE, quittant l'Ile à 11.30 A. M. Québec à 1.45 P. M., l'Ile à 5.30 P. M.

12 juillet 1881— 8

Le Canadien, 12 juillet

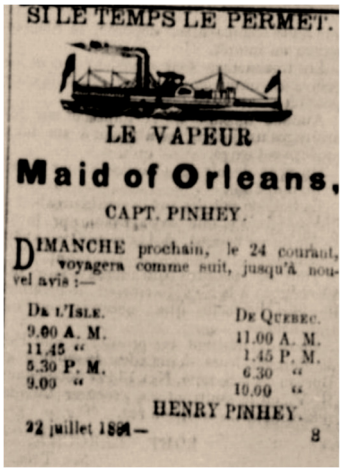
SI LE TEMPS LE PERMET.

LE VAPEUR

Maid of Orleans,

CAPT. PINHEY.

DIMANCHE prochain, le 24 courant, voyagera comme suit, jusqu'à nouvel avis :—

De l'Isle.	De Québec.
9.00 A. M.	11.00 A. M.
11.45 "	1.45 P. M.
5.30 P. M.	6.30 "
9.00 "	10.00 "

HENRY PINHEY.

22 juillet 188— 8

Le Canadien, 22 juillet

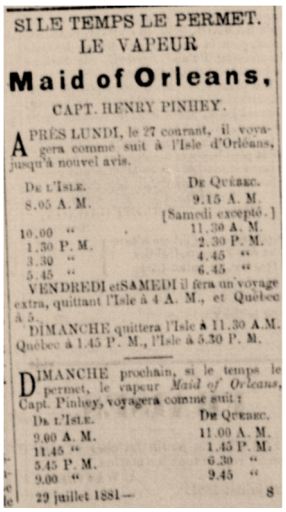
SI LE TEMPS LE PERMET.

LE VAPEUR

Maid of Orleans,

CAPT. HENRY PINHEY.

APRÈS LUNDI, le 27 courant, il voyagera comme suit à l'Isle d'Orléans, jusqu'à nouvel avis.

De l'Isle.	De Québec.
8.05 A. M.	9.15 A. M. [Samedi excepté.]
10.00 "	11.30 A. M.
1.30 P. M.	2.30 P. M.
3.30 "	4.45 "
5.45 "	6.45 "

VENDREDI et SAMEDI il fera un voyage extra, quittant l'Isle à 4 A. M., et Québec à 5.

DIMANCHE quittera l'Isle à 11.30 A.M. Québec à 1.45 P. M., l'Isle à 5.30 P. M.

DIMANCHE prochain, si le temps le permet, le vapeur *Maid of Orleans*, Capt. Pinhey, voyagera comme suit :

De l'Isle.	De Québec.
9.00 A. M.	11.00 A. M.
11.45 "	1.45 P. M.
5.45 P. M.	6.30 "
9.00 "	9.45 "

29 juillet 1881— 8

Le Canadien, 29 juillet

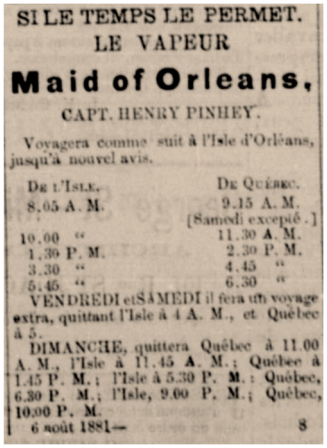
SI LE TEMPS LE PERMET.

LE VAPEUR

Maid of Orleans,

CAPT. HENRY PINHEY.

Voyagera comme suit à l'Isle d'Orléans, jusqu'à nouvel avis.

De l'Isle.	De Québec.
8.05 A. M.	9.15 A. M. [Samedi excepté.]
10.00 "	11.30 A. M.
1.30 P. M.	2.30 P. M.
3.30 "	4.45 "
5.45 "	6.30 "

VENDREDI et SAMEDI il fera un voyage extra, quittant l'Isle à 4 A. M., et Québec à 5.

DIMANCHE, quittera Québec à 11.00 A. M., l'Isle à 11.45 A. M.; Québec à 1.45 P. M.; l'Isle à 5.30 P. M.; Québec, 6.30 P. M.; l'Isle, 9.00 P. M.; Québec, 10.00 P. M.

6 août 1881— 8

Le Canadien, 6 août

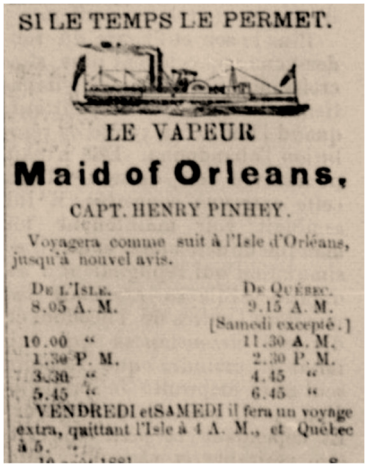
SI LE TEMPS LE PERMET.

LE VAPEUR

Maid of Orleans,

CAPT. HENRY PINHEY.

Voyagera comme suit à l'Isle d'Orléans, jusqu'à nouvel avis.

De l'Isle.	De Québec.
8.05 A. M.	9.15 A. M. [Samedi excepté.]
10.00 "	11.30 A. M.
1.30 P. M.	2.30 P. M.
3.30 "	4.45 "
5.45 "	6.45 "

VENDREDI et SAMEDI il fera un voyage extra, quittant l'Isle à 4 A. M., et Québec à 5.

Le Canadien, 10 août

SI LE TEMPS LE PERMET.

LE VAPEUR

Maid of Orleans,

CAPT. HENRY PINHEY.

Voyagera comme suit à l'Isle d'Orléans, usqu'à nouvel avis.

De l'Isle.	De Québec.
8.05 A. M.	9.15 A. M. [Samedi excepté.]
10.00 "	11.30 A. M.
1.30 P. M.	2.30 P. M.
3.30 "	4.30 "
5.45 "	6.30 "

VENDREDI et SAMEDI il fera un voyage extra, quittant l'Isle à 4 A. M., et Québec à 5.

22 août 1881— 8

Le Canadien, 22 août

SI LE TEMPS LE PERMET.

LE VAPEUR

Maid of Orleans,

CAPT. HENRY PINHEY.

Voyagera comme suit à l'Isle d'Orléans, jusqu'à nouvel avis.

De l'Isle.	De Québec.
8.05 A. M.	9.15 A. M. [Samedi excepté.]
10.00 "	11.30 A. M.
1.30 P. M.	2.30 P. M.
3.30 "	4.30 "
5.20 "	6.30 "

VENDREDI et SAMEDI il fera un voyage extra, quittant l'Isle à 5 A. M., et Québec à 6.

DIMANCHE il quittera l'Isle à 11.30 A. M., Québec à 1.45 P. M., l'Isle à 5.30 P.M.

MARDI prochain, le steamer "Maid of Orleans", quittera Québec pour l'Isle à 5 P. M., et fera un voyage après le Concert à New Liverpool, au lieu des voyages ordinaires à 4.30 P. M. et 6.30 P. M. Il quittera aussi Québec avec le steamer "James", à 7 P. M., pour New Liverpool.

29 août 1881.

Le Canadien, 29 août

Si le temps le permet, DEMAIN, (Dimanche), le steamer "Maid of Orleans" partira comme suit, au lieu des heures ordinaires :

QUITTANT QUEBEC.	QUITTANT L'ISLE.
12.30 P M	11.30 A M
2.30 P M	1.20 P M
9.30 P M	5.30 P M
	8.30 P M

☞ Le nombre de passagers sera limité

H. PINHEY.

3 septembre 188[illegible]

Le Canadien, 3 septembre

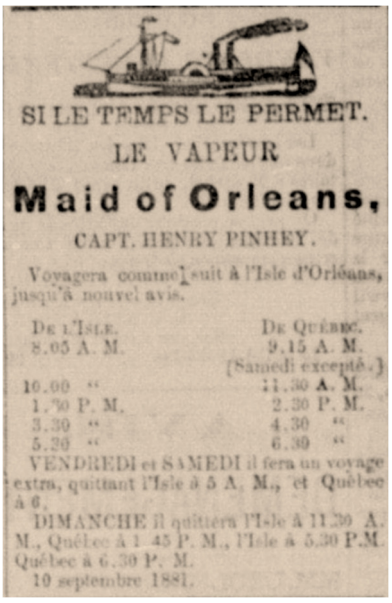
SI LE TEMPS LE PERMET.

LE VAPEUR

Maid of Orleans,

CAPT. HENRY PINHEY.

Voyagera comme suit à l'Isle d'Orléans, jusqu'à nouvel avis.

De l'Isle.	De Québec.
8.05 A. M.	9.15 A. M. [Samedi excepté.]
10.00 "	11.30 A. M.
1.30 P. M.	2.30 P. M.
3.30 "	4.30 "
5.20 "	6.30 "

VENDREDI et SAMEDI il fera un voyage extra, quittant l'Isle à 5 A. M., et Québec à 6.

DIMANCHE il quittera l'Isle à 11.30 A. M., Québec à 1.45 P. M., l'Isle à 5.30 P.M.

Québec à 6.30 P. M.

10 septembre 1881.

Le Canadien, 10 septembre

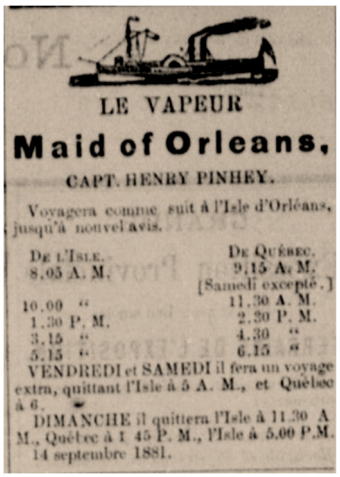

LE VAPEUR

Maid of Orleans,

CAPT. HENRY PINHEY.

Voyagera comme suit à l'Isle d'Orléans, jusqu'à nouvel avis.

De l'Isle.	De Québec.
8.05 A. M.	9.15 A. M. [Samedi excepté.]
10.00 "	11.30 A. M.
1.30 P. M.	2.30 P. M.
3.15 "	4.30 "
5.15 "	6.15 "

VENDREDI et SAMEDI il fera un voyage extra, quittant l'Isle à 5 A. M., et Québec à 6.

DIMANCHE il quittera l'Isle à 11.30 A M., Québec à 1 45 P. M., l'Isle à 5.00 P.M.

14 septembre 1881.

Le Canadien, 14 septembre

The Isle of Orleans

As the «Maid of Orleans» is now high and dry in winter quarters, another steamer has been obtained to run on the route to southward.

The Morning Chronicle and Commercial and Shipping Gazette, 19 novembre

[1882]

Acquisition de droits de traverse par Mrs. Beaulieu

Traverse de l'Ile d'Orléans

MM. Beaulieu, de Lévis, viennent de faire l'acquisition des droits de traverse et des propriétés de M. Penhey, ainsi qu'une partie de celles de messieurs Dunn, Home et Gourdeau, à l'Ile d'Orléans. Ces messieurs ont commencé hier matin à construire un bateau à vapeur à hélice avec les améliorations modernes pour faire la traversée du quai Champlain au quai du gouvernement au village de Lauzon et de là à l'Ile d'Orléans. Ce bateau pourra transporter 600 passagers et traversera en automne jusqu'à ce que le pont de l'Ile prenne, vu qu'il sera construit sur le plan des bateaux traversiers entre Québec et Lévis.

Le Canadien, 20 janvier

1882 - 23 janvier – Acte 2084 – Vente, d'un lot de terre avec la grève et le quai, à «l'anse à Petit» par Henry Pinhey, master mariner, de Québec, à Charles Gédéon Beaulieu, de Lévis.

On this twenty third day of the month of January, in the year of our Lord one thousand eight hundred and eighty-two. Before me Edward Graves Meredith the undersigned public notary for the Province of Québec in the Dominion of Canada, residing at the City of Quebec, in the said Province, personally came and appeared Henry Pinhey, esquire, of the said City of Quebec, master mariner, in the present deed, styled the vendor, of the first part. And Charles Gédéon Beaulieu, of the town of Levis, esquire, in the present deed styled the purchaser, of the second part.

Which said parties did declare, covenant and agree together in the manner following that is to say : The said vendor did declare to have sold, bargained, transferred, assigned and make over from here to forth and for ever with promise of warranty against all gifts, dowers, mortgages, substitutions, alienations and other hindrances whatsoever save and except the mortgages herein after mentioned unto the said purchaser hereof accepting for himself his heirs and assigns, that is to say: - all the following Real Estate and property to wit Firstly –

19(B) - A certain lot of ground and beach situate and being in the Parish of Ste-Petronille de l'Isle d'Orléans, at the place called Anse à Petit **with the Warf** thereon erected and running to the deep water of the River St-Lawrence, and comprising the whole of the said property and every part thereof hereby feed, leased and discharged of and from all his said rights of Dower and all other her matrimonial rights and claims whether legal stipulated as customary. And also, to these presents personally came and intervened the above-mentioned Dame Mary Laurie, wife of the said William Home and the said William Home, acting for the purposes hereof as well for himself and his own name as for the purpose of authorising his said wife, the said above named François Gourdeau and the said above named Timothy Hibbard Dunn, who after having taken communication of the present deed, declared that the same was made with their participation and consent and do hereby as far as may be necessary or as is in their power to do so, transfer and assign unto the said purchaser hereof accepting, all their right,

title, interest, claim and demand in to and upon the above described Real Estate declaring that the same and every part thereof was by them sold or intended so to be to the said Henry Pinhey in and by the forecited deed of sale of the tenth of may eighteen hundred and seventy-two before John Doyle notary public hereby assigning, transferring and making over unto the said purchaser, is heirs and assigns all their right, title and interest, if any in or upon the said Real Estate. Subject however to the payment of the above-mentioned sums of money and interest thereon, for the payment of which the said Real Estate is hypothecated as above mentioned. And for the execution of these presents the said parties have made election of domicile as follow: the said purchaser at his residence in the said town of Levis, and the said vendors and the parties interesting in the present deed at the office of the said Timothy Hibbard Dunn, in the said City of Quebec. Thus, Done and passed at thew said City of Quebec in the office of the undersigned notary, on the day, month and year first above written under the number two thousand and eighty-four of the original minutes of the undesigned notary, and signed by the said parties with and in the presence of me the said notary, also hereto subscribing in testimony of the premises, these presents having been first duly read, according to the law.

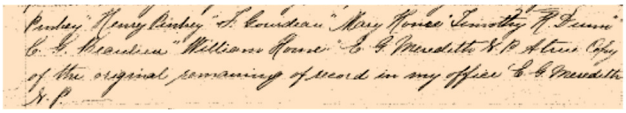

Minutier du notaire Edouard Graves Meredith – Registre Foncier, Bureau d'enregistrement, registre RB7, no 1176 – Document transcrit par J.-C. Dionne

1882 - 23 janvier – Acte 2085 – Vente, de plusieurs lots de terre situés à Ste-Pétronille, par Timothy Hibbard Dunn, marchand, de Québec, François Gourdeau, maître du Havre de Québec, et William Home, marchand, de Québec, à Charles Gédéon Beaulieu, de Lévis.

Minutier du notaire Edouard Graves Meredith – No. 1177 au Bureau d'enregistrement

Construction d'un nouveau traversier

Traversée de l'Ile

On vient de mettre sur les chantiers, à Lévis, la quille du bateau passeur qui fera à l'avenir la traversée entre Québec et l'Ile d'Orléans. Il sera construit sur le modèle des bateaux qui font le service d'hiver entre cette ville et Lévis, et pourra prendre 600 personnes.

Ce sont les MM. Beaulieu, de Lévis, qui ont acheté du capt. Pinhey le droit de traverse.

L'Électeur 24 janvier

1882 - 21 mars – Acte 2684 – Bail de nolisement du bateau à vapeur *Eugénie* par Joseph Plante, de la paroisse de Ste-Pétronille, à Isaac Gourdeau, gardien de phare, à Joseph Gourdeau, pilote, et à Charles Guérard, tous trois de Ste-Pétronille.

Pardevant Jean Alfred Charlebois, notaire public pour cette partie de la Puissance du Canada appelée Province de Québec, résidant en la Cité de Québec, soussigné.

Furent présents :

Sieur Joseph Plante, de la paroisse de Sainte-Pétronille de Beaulieu sur l'Isle d'Orléans, partie de la première part.

Sieur Isaac Gourdeau, gardien du phare de la traverse, sieur Joseph Gourdeau, pilote, tous deux de ladite paroisse de Ste-Pétronille de Beaulieu, agissant tant en leur nom que pour et au nom de Charles Guérard, du même lieu, commis, pour lequel ils se portent fort. Partie de la seconde part.

Laquelle partie de la première part a, par ces présentes, nolisé pour la saison de navigation qui commencera au printemps de cette année et se terminera à l'automne prochain aux parties de la deuxième part, le bateau à vapeur *Eugénie,* du port de Québec, jaugeant à peu près quatre-vingt-dix tonneaux ou environ, mesurant cent dix-huit pieds de quille sur vingt pieds de large au maître beau, avec tous ses agrès et apparaux dans l'état ou les dits apparaux se trouvent maintenant, ledit bateau devant être en bon ordre et condition et prêt à naviguer après avoir subi l'inspection requise par la loi.

Le locateur ou noliseur sera tenu de fournir deux amarres.

Les parties de la seconde part s'obligent d'user et de naviguer ledit bateau comme le feraient des marins soigneux et prudents, suivant les règles de l'art en se conformant aux règlements et aux obligations imposés par la loi ou tout autre autorité compétente et ce pour faire la traverse entre l'Isle d'Orléans et la Cité de Québec; les parties de la seconde part pourront aussi se servir du dit bateau à vapeur dans certaines circonstances pour faire des voyages à la Bonne Sainte-Anne et à d'autres endroits où le dit bateau pourra se rendre sans être exposé à des risques extraordinaires.

Les locateurs s'obligent a jouir du bateau sans rien dilapider ou briser et s'obligent à le remettre en aussi bon ordre qu'il l'auront reçu sauf l'usage et les dépérissements ordinaires.

Les locateurs seront tenu de garder à bord un équipage suffisamment nombreux pour les besoins de la navigation du bateau, les hommes de l'équipage seront des marins habiles et compétents; ils seront aussi tenus et ce sous peine de résiliation du bail, de payer régulièrement tous les mois les gages des hommes du bord ainsi que le quaiage et les frais de la Douane lesquels devront être payable comptants; ils seront aussi tenus de laisser examiner les comptes des marchands pour fournitures et approvisionnements et en général toutes les réclamations qui peuvent constituer un gage ou privilège sur le bateau à vapeur.

Le présent nolisement est ainsi fait pour et en considération de la somme de douze cents piastres pour la saison de navigation, dont six cents piastres payables dans les dix jours après la passation des présentes et six cents piastres aussitôt que la navigation sera ouverte et que le bateau aura été livré. La partie de la première part lors de la clôture de la navigation s'oblige à ne pas vendre le bateau à vapeur avant de donner aux parties de la seconde part le privilège de l'acheter aux conditions qui leur sont offertes par des tiers, ce privilège durera jusqu'au premier jour du mois de décembre prochain.

A la fin de la saison de navigation les locateurs remettront le bateau à vapeur à l'endroit qui leur sera désigné par ledit Joseph Plante.

Dont acte fait et passé en la Cité de Québec en l'étude du notaire soussigné le vingt neuvième jour de mars mil huit cent quatre-vingt-deux sous le numéro deux mille six cent quatre-vingt-quatre.

En foi de quoi les comparants ont signé les présentes avec et en présence du notaire soussigné après lecture faite.

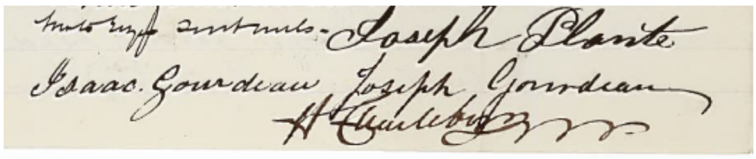

Minutier du notaire Jean Alfred Charlebois – Document transcrit par J.-C. Dionne

Vente du vapeur Maid of Orleans

Demain matin à 11 heures, ou vendra, à l'enchère, au bureau de M.M. Maxham et Cie, rue St-Pierre, le vapeur *Maid of Orleans* tel qu'il se trouve au plan incliné de Marquis avec tous ses agrès. Ce vapeur a une capacité de 119 tonnes, il a 99 pieds de longueur et mérite l'attention de ceux qui désirent avoir un bon bateau traversier.

Le Journal de Québec, 19 avril

Le vapeur Maid of Orleans a été adjugé à M. Humphrey pour le prix de $500.

Le Journal de Québec, 22 avril

Vapeurs Champion

Les vapeurs Champion No 1 et No 2 sont sortis de leur quartier d'hiver.

Le Champion No 2 fera le service entre Québec et l'Isle d'Orléans en attendant que le nouveau vapeur que l'on doit mettre sue été ligne soit mis à l'eau.

Le Canadien, 29 avril

Island of Orleans Ferry

The arrangements for the Island of Orleans and St-Joseph are now in full working order, as will be seen on reference to advertisement. Until the new steamer commences to run the steamer «Champion» Captain Bolduc, will take her place. We are assured those great improvements will be made in many respects, more particularly in connection with speed and number of trips. The steamer «Champion No. 2» which commences the new regime, is well known in this port as a safe and powerful vessel.

The Morning Chronicle and Commercial and Shipping Gazette, 2 mai

TRAVERSE DE L'ISLE D'ORLEANS

STEAMER " CHAMPION "

CAPITAINE BOLDUC.

Le et après le 1er MAI, commencera ses voyages jusqu'à nouvel avis, si le temps et les circonstances le permettent comme suit :

De l'Isle,	De Quebec
8.00 A. M.	6.00 A. M.
2.00 P. M.	11.30 A. M.
6.00 P. M.	5.00 P. M

Les Dimanches, il laisse Québec à 1.30 heures p. m. et l'Isle d Orléans à 5 heures p. m.

Les Mardis et Samedis le départ de l'Isle s'effectue à 5 heures a. m.

☞ Arrêtant à chaque voyage, en allant et en revenant à St-Joseph de Levis.

6 mai 1882.

Le Quotidien de Lévis, 6 mai

TRAVERSE DE L'ISLE D'ORLEANS

STEAMER "CHAMPION,"

CAPITAINE BOLDUC.

Le et après le 1er MAI. commencera ses voyages, jusqu'à nouvel avis, si le temps et les circonstances le permettent comme suit

DE L'ISLE.	DE QUÉBEC
8.00 A. M.	6.00 A. M.
2.00 P. M.	11.30 A. M.
6.00 P. M.	5.00 P. M.

Les Dimanches, il laisse Québec à 1.30 heures p. m. et l'Isle d'Orléans à 5 heures p. m.

Les Mardis et Samedis le départ de l'Isle s'effectue à 5 heures a. m.

☞ Arrêtant à chaques voyage, en allant et en revenant à St-Joseph de Lévis.

12 mai 1882—6m. 446

Canadien, 12 mai

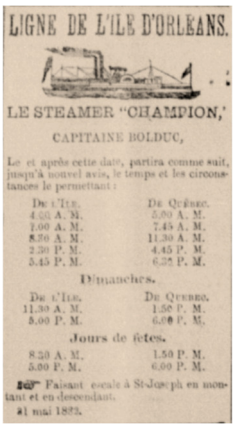

LIGNE DE L'ILE D'ORLEANS.

LE STEAMER "CHAMPION,"

CAPITAINE BOLDUC,

Le et après cette date, partira comme suit, jusqu'à nouvel avis, le temps et les circonstances le permettant :

De l'Isle.	De Québec.
4.00 A. M.	5.00 A. M.
7.00 A. M.	7.45 A. M.
8.30 A. M.	11.30 A. M.
2.30 P. M.	4.45 P. M.
5.45 P. M.	6.35 P. M.

Dimanches.

De l'Isle.	De Quebec.
11.30 A. M.	1.50 P. M.
5.00 P. M.	6.00 P. M.

Jours de fêtes.

8.30 A. M.	1.50 P. M.
5.00 P. M.	6.00 P. M.

☞ Faisant escale à St-Joseph en montant et en descendant.

31 mai 1882.

Le Canadien, 31 mai

ISLAND OF ORLEANS FERRY

STEAMER "CHAMPION,"

CAPTAIN BOLDUC,

ON AND AFTER FRIDAY, 2ND JUNE, will sail as follows, until further notice, weather and circumstances permitting :—

From Island.	From Quebec.
4.00 A.M.	5.00 A.M.
8.00 A.M.	11.30 A.M.
2.30 P.M.	4.45 P.M.
5.45 P.M.	6.45 P.M.
SUNDAYS.	
From Island.	From Quebec.
11.30 A.M.	1.45 P.M.
5.00 P.M.	6.00 P.M.
HOLIDAYS.	
8.00 A.M.	1.45 P.M.
5.00 P.M.	6.00 P.M.

☞ Calling at St. Joseph up and down. ☜

June 1, 1882. my2-p

The Morning Chronicle, 2 juin

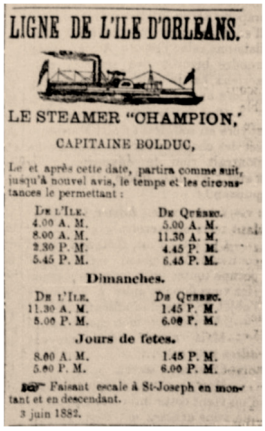

LIGNE DE L'ILE D'ORLEANS.

LE STEAMER "CHAMPION,"

CAPITAINE BOLDUC,

Le et après cette date, partira comme suit, jusqu'à nouvel avis, le temps et les circonstances le permettant :

De l'Ile.	De Québec.
4.00 A. M.	5.00 A. M.
8.00 A. M.	11.30 A. M.
2.30 P. M.	4.45 P. M.
5.45 P. M.	6.45 P. M.

Dimanches.

De l'Ile.	De Quebec.
11.30 A. M.	1.45 P. M.
5.00 P. M.	6.00 P. M.

Jours de fêtes.

8.00 A. M.	1.45 P. M.
5.00 P. M.	6.00 P. M.

☞ Faisant escale à St-Joseph en montant et en descendant.

3 juin 1882.

Le Canadien, 5 juin

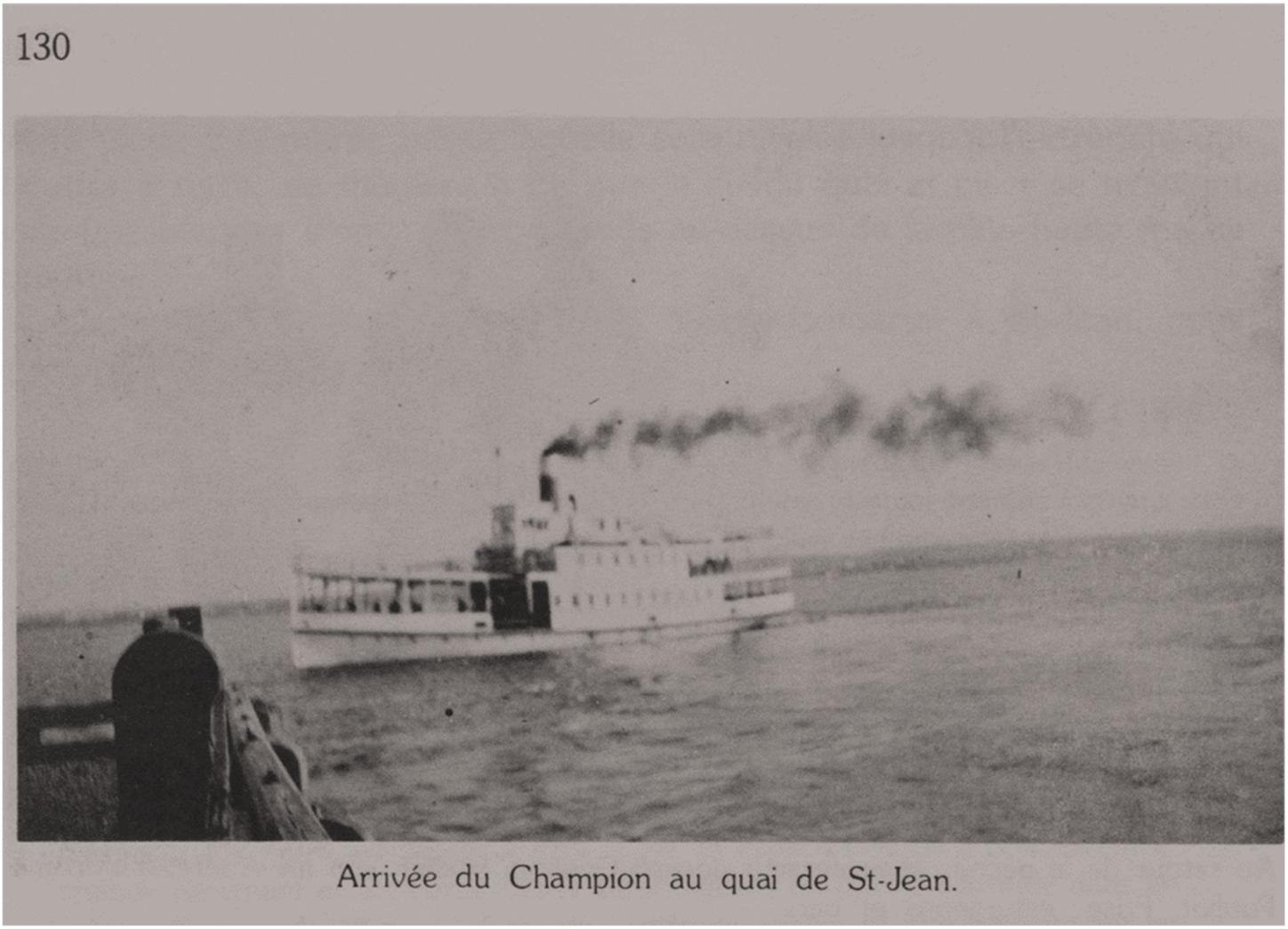

Arrivée du Champion au quai de St-Jean.

Raymond Létourneau. Un visage de l'île d'Orléans, Saint Jean. Corporation des Fêtes du tricentenaire de St-Jean I.O., 1979, 436 pages.

Vapeur Montmagny (St-Jean, St-Laurent)

La Navigation

Le vapeur *Montmagny*, capitaine Bernatchez, a repris samedi dernier sa ligne régulière entre Berthier et Québec, arrêtant en allant et revenant à St-Jean et St-Laurent de l'Isle d'Orléans et à St-Michel.

Le vapeur a été considérablement agrandi et entièrement remis à neuf. Le public sera servi à bord, comme par le passé avec toute la courtoisie et l'attention possible. L'équipage composé de matelots expérimentés, sera sous la surveillance du Capitaine Bernatchez lui-même et de Mr. Lord, second.

Jusqu'à nouvel ordre le «Montmagny» partira de Berthier, les lundis, mercredi, jeudi et vendredi à 7 heures A.M. et partira de Québec les mercredi et jeudi à quatre (4) heures P.M. et les mardi et samedi à une heure P.M.

Le Canadien, 20 mai

Isle d'Orléans

La ligne de vapeurs entre Québec et l'Isle d'Orléans donnera au public plus de commodités que les années précédentes. Les voyages seront plus fréquents et le bateau de la nouvelle compagnie sera plus propre, plus confortable que ceux employés par différentes compagnies jusqu'à ce jour. Il suffit de dire que c'est un bateau neuf qui fera cette traverse. On est à mettre la dernière main à sa construction et dans quelques jours il sera mis à l'eau. En attendant le vapeur «Champion No.2» le remplace.

Si le public veut avoir une ligne qui soit plus commode que les années passées, c'est à lui de n'en encourager qu'une seule. Le commerce n'est pas assez considérable pour en nécessiter une deuxième. La compagnie Beaulieu et frère a fait des sacrifices pour établir une ligne tel que celle que nous désirons avoir depuis longtemps, et il ne faut pas maintenant lui créer d'embarras.

Nous avons entendu parler d'une ligne rivale. Cette concurrence serait préjudiciable aux deux compagnies, et nous espérons que la ligne d'oppositionnistes prendra une autre direction.

Le Quotidien de Lévis, 2 mai

Traverse de l'Ile d'Orléans

Jusqu'à ce que le nouveau vapeur soit prêt à faire ses voyages réguliers le *Champion* fera la traversée entre Québec et l'Ile d'Orléans.

Le vapeur qu'on est en train de construire et qui doit être terminé sous peu sera plus confortable pour les passagers.

Le Courrier du Canada, 3 mai

Vapeur Orléans

Mise à l'eau

Le nouveau bateau à vapeur que MM. Beaulieu &Frères, ont fait construite dans le cours de l'hiver à Lévis pour faire la traverse entre Québec et le Bout de l'Ile a été mis à l'eau samedi matin.

Le Canadien, samedi 6 mai, p.3 ; Le Quotidien de Lévis, lundi 8 mai

Orléans

Un grand nombre de curieux et amateurs ont visiter hier après-midi le nouveau vapeur «Orléans» construit par MM. Beaulieu et frères pour tenir une ligne régulière de Québec à l'Isle d'Orléans. Ce vapeur a 115 pieds de longueur sur 27 pieds de largeurs. La cale est divisée en trois compartiments très bien éclairés. Les compartiments en avant et en arrière sont pour les passagers, celui du milieu est pour les machines, Sur le pont en avant on pourra placer aisément de huit à dix voitures. En arrière, magnifique salon et tabagie. L'étage supérieur a huit pieds de hauteur. Les machines les plus améliorées à haute et basse pression, feront mouvoir ce bateau à hélice qui pourra voyager de bonne heure au printemps et très tard l'automne. C'est un bateau solide et muni de toutes les améliorations modernes. Il commencera ses voyages réguliers durant la première semaine du mois de juin.

La construction de ce bateau fait honneur à l'esprit d'entreprise des propriétaires. Les cultivateurs vont de suite remarquer la supériorité de cette ligne sur la rivale, et ils la feront triompher en dépit de toutes influence. D'ailleurs, lutter contre le capital et l'intelligence, c'est de la présomption et celle-ci a tant de hauteur et si peu de base qu'il sera bien facile de la renverser.

Avant la fin de la saison la compagnie rivale aura reconnu son impuissance et peut-être payé cher son inexpérience. Une chose digne de mention c'est que l'on a pourvu à une salle de lecture sur le bateau. Voilà ce qui peut s'appeler une innovation. C'est une des nouvelle et heureuse. En outre qu'elle procurera aux voyageurs un attrait de plus, elle servira à répandre le goût de la lecture. Ce projet mérite à lui seul les sympathies de tous les véritables amis de l'éducation. On trouvera là tous les journaux de Québec et quelques-uns des principaux journaux de Montréal. C'est encore un sacrifice pécuniaire assez considérable que s'imposent messieurs Beaulieu, mais le but est grand et il ne manquera pas d'avoir les meilleurs résultats.

Encore une fois, nous souhaitons et nous espérons que la nouvelle ligne réussira.

Le Quotidien de Lévis, lundi 15 mai

Le nouveau vapeur du bout de l'Ile

Le nouveau vapeur Orléans, construit par MM. Beaulieu & frères pour tenir une ligne régulière de Québec à l'Isle d'Orléans a 115 pieds de longueur sur 27 pieds de largeurs.

La cale est divisée en trois compartiments très bien éclairés. Les compartiments en avant et en arrière sont pour les passagers, celui du milieu est pour les machines, Sur le pont en avant on pourra placer aisément de huit à dix voitures. En arrière, magnifique salon et tabagie. L'étage supérieur a huit pieds de hauteur. Les machines les plus améliorées à haute et basse pression, feront mouvoir ce bateau à hélice qui pourra voyager de bonne heure au printemps et très tard l'automne. C'est un bateau solide et muni de toutes les améliorations modernes.

Il commencera ses voyages réguliers durant la première semaine du mois de juin.

Une chose digne de mention c'est que l'on a pourvu à une salle de lecture sur le bateau. Voilà ce qui peut s'appeler une innovation. C'est une des nouvelle et heureuse. En outre qu'elle procurera aux voyageurs un attrait de plus, elle servira à répandre le goût de la lecture. Ce projet mérite à lui seul les sympathies de tous les véritables amis de l'éducation. On trouvera là tous les journaux de Québec et quelques-uns des principaux journaux de Montréal.

Le Canadien, 17 mai

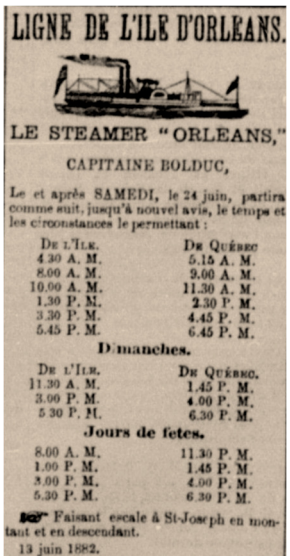

LIGNE DE L'ILE D'ORLEANS.

LE STEAMER "ORLEANS,"

CAPITAINE BOLDUC,

Le et après SAMEDI, le 24 juin, partira comme suit, jusqu'à nouvel avis, le temps et les circonstances le permettant :

De l'Ile.	De Québec
4.30 A. M.	5.15 A. M.
8.00 A. M.	9.00 A. M.
10.00 A. M.	11.30 A. M.
1.30 P. M.	2.30 P. M.
3.30 P. M.	4.45 P. M.
5.45 P. M.	6.45 P. M.

Dimanches.

De l'Ile.	De Québec.
11.30 A. M.	1.45 P. M.
3.00 P. M.	4.00 P. M.
5.30 P. M.	6.30 P. M.

Jours de fetes.

8.00 A. M.	11.30 P. M.
1.00 P. M.	1.45 P. M.
3.00 P. M.	4.00 P. M.
5.30 P. M.	6.30 P. M.

☞ Faisant escale à St-Joseph en montant et en descendant.

13 juin 1882.

Le Canadien, 13 juin

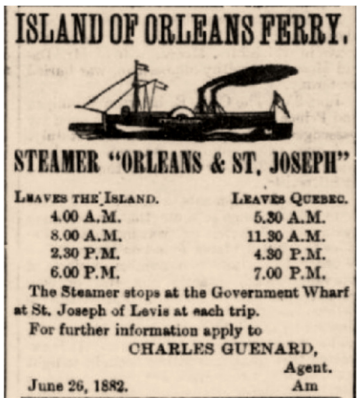

ISLAND OF ORLEANS FERRY.

STEAMER "ORLEANS & ST. JOSEPH"

Leaves the Island.	Leaves Quebec.
4.00 A.M.	5.30 A.M.
8.00 A.M.	11.30 A.M.
2.30 P.M.	4.30 P.M.
6.00 P.M.	7.00 P.M.

The Steamer stops at the Government Wharf at St. Joseph of Levis at each trip.

For further information apply to

CHARLES GUENARD,

Agent.

June 26, 1882. Am

The Morning Chronicle, 26 juin

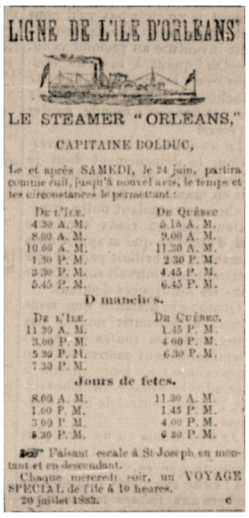

LIGNE DE L'ILE D'ORLEANS

LE STEAMER "ORLEANS,"

CAPITAINE BOLDUC,

Le et après SAMEDI, le 24 juin, partira comme suit, jusqu'à nouvel avis, le temps et les circonstances le permettant :

De l'Ile.	De Québec
4.30 A. M.	5.15 A. M.
8.00 A. M.	9.00 A. M.
10.00 A. M.	11.30 A. M.
1.30 P. M.	2.30 P. M.
3.30 P. M.	4.45 P. M.
5.45 P. M.	6.45 P. M.

Dimanches.

De l'Ile.	De Québec.
11.30 A. M.	1.45 P. M.
3.00 P. M.	4.00 P. M.
5.30 P. M.	6.30 P. M.
7.30 P. M.	

Jours de fetes.

8.00 A. M.	11.30 A. M.
1.00 P. M.	1.45 P. M.
3.00 P. M.	4.00 P. M.
5.30 P. M.	6.30 P. M.

☞ Faisant escale à St-Joseph en montant et en descendant.

Chaque mercredi soir, un VOYAGE SPECIAL de l'île à 10 heures.

20 juillet 1882. c

Le Canadien, 20 juillet

LIGNE DE L'ILE D'ORLEANS

LE STEAMER "ORLEANS,"

CAPITAINE BOLDUC,

Le et après LUNDI, le 4 septembre, partira comme suit, jusqu'à nouvel avis, le temps et les circonstances le permettant :

De l'Ile.	De Québec
6.30 A. M.	6.30 A. M.
8.00 A. M.	9.00 A. M.
10.00 A. M.	11.30 A. M.
1.30 P. M.	2.30 P. M.
3.30 P. M.	4.30 P. M.
5.30 P. M.	6.15 P. M.

Journée du marché, Jeudi et Samedi, à 5 A. M. pour l'Ile.

Dimanches.

De l'Ile.	De Québec.
	1.45 P. M.
2.30 P. M.	3.30 P. M.
4.30 P. M.	5.30 P. M.
7.30 P. M.	

☞ Faisant escale à St-Joseph en montant et en descendant.

6 sept. 1882. J

Le Canadien, 6 septembre

LIGNE DE L'ILE D'ORLEANS.

LE STEAMER "ORLEANS,"

CAPITAINE BOLDUC,

Partira comme suit, jusqu'à nouvel avis, le temps et les circonstances le permettant :

De l'Ile.	De Québec
5.30 A. M.	6.30 A. M.
8.15 A. M.	11.30 A. M.
2.00 P. M.	4.15 P. M.
5.30 P. M.	5.45 P. M.

Journée du marché, Vendredi et Samedi, à 5 A. M. pour l'Ile.

Dimanches.

De l'Ile.	De Québec.
11.30 A. M.	1.45 P. M.
5.00 P. M.	

☞ Faisant escale à St-Joseph en montant et en descendant.

2 octobre 1882. e

Le Canadien, 2 octobre

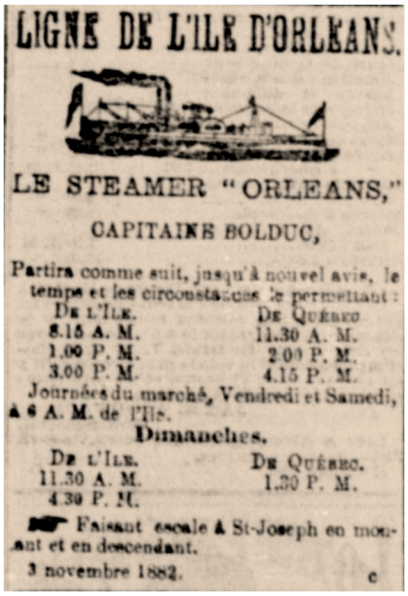

LIGNE DE L'ILE D'ORLEANS.

LE STEAMER "ORLEANS,"

CAPITAINE BOLDUC,

Partira comme suit, jusqu'à nouvel avis, le temps et les circonstances le permettant :

De l'Ile.	De Québec
8.15 A. M.	11.30 A. M.
1.00 P. M.	2.00 P. M.
3.00 P. M.	4.15 P. M.

Journées du marché, Vendredi et Samedi, à 6 A. M. de l'Ile.

Dimanches.

De l'Ile.	De Québec.
11.30 A. M.	1.30 P. M.
4.30 P. M.	

☞ Faisant escale à St-Joseph en montant et en descendant.

3 novembre 1882. e

Le Canadien, 3 novembre

Vapeur Orléans et St. Joseph

Orleans Ferry - Opposition Line

Capt. Plante and Charles Guérard are now running the steamer «Orleans and St-Joseph». The latter was for many years purser, on the line. For particulars, see advt.

The Morning Chronicle and Commercial and Shipping Gazette, 26 juin

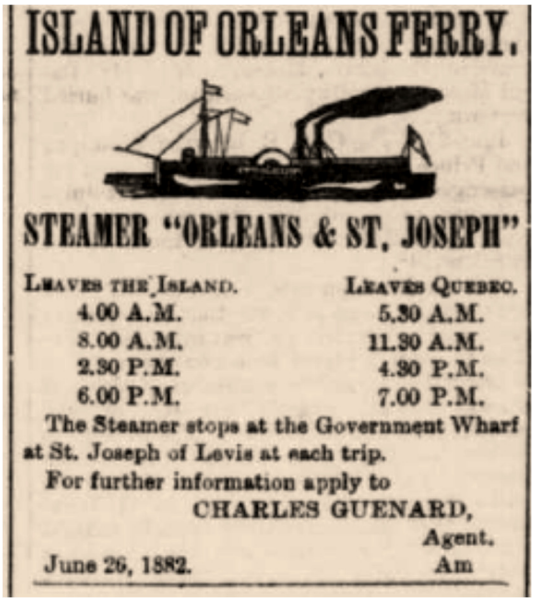

ISLAND OF ORLEANS FERRY.

STEAMER "ORLEANS & ST. JOSEPH"

Leaves the Island.	Leaves Quebec.
4.00 A.M.	5.30 A.M.
8.00 A.M.	11.30 A.M.
2.30 P.M.	4.30 P.M.
6.00 P.M.	7.00 P.M.

The Steamer stops at the Government Wharf at St. Joseph of Levis at each trip.

For further information apply to

CHARLES GUENARD,

Agent.

June 26, 1882. Am

The Morning Chronicle and Commercial and Shipping Gazette, 26 juin

Note de J.-C. Dionne : Cette annonce va paraitre en juin, juillet et août 1882 seulement. On peut donc en déduire que le service a été abandonné.

[1883]

Vapeur Orléans

ISLAND OF ORLEANS FERRY

STEAMER "ORLEANS,"

CAPTAIN BOLDUC,

ON AND AFTER THE 1st MAY, WILL sail as follows, until further notice, weather and circumstances permitting :—

From Island.	From Quebec.
8.00 A.M.	11,30 A.M.
2.00 P.M.	5.00 P.M.

On Sunday, leaves Quebec 1.30 P.M., leaves Island 5 P.M.

☞ Calling at St. Joseph up and down.

May 3, 1883. p

The Morning Chronicle, 3 mai

TRAVERSE DE L'ISLE D'ORLEANS

STEAMER "ORLEANS"

CAPITAINE BOLDUC.

Le et après le 1er MAI, commencera ses voyages jusqu'à nouvel avis, si le temps et les circonstances le permettent comme suit :

De l'Isle,	De Quebec,
8.00 A. M.	6.00 A. M.
2.00 P. M.	11.30 A. M.
6.00 P. M.	5.00 P. M.

Les Dimanches, il laisse Québec à 1.30 heures p. m. et l'Isle d'Orléans à 5 heures p. m.

Les Mardis et Samedis le départ de l'Isle s'effectue à 5 heures a. m.

☞ Arrêtant à chaque voyage, en allant et en revenant, à St Joseph de Lévis.

5 mai 1883.

Le Quotidien de Lévis, 6 mai

Traverse de L'Ile D'Orleans

VAPEUR "ORLÉANS"

CAPT. BOLDUC.

Le et après le 1er de MAI, il partira aux heures ci-après mentionnées, jusqu'à nouvel ordre, le temps et les circonstances le permettant :

De l'Isle.	De Quebec.
8.00 A. M.	11.30 A. M.
2.00 P. M.	5.00 P. M.

Le dimanche, ce vapeur laissera Québec à 1.30 hre p. m., et l'Ile d'Orléans à 5.00 P. M.

Arrêtera à St-Joseph de Lévis en montant et en descendant.

8 mai 1883.—CaE 144

Le Canadien, 9 mai

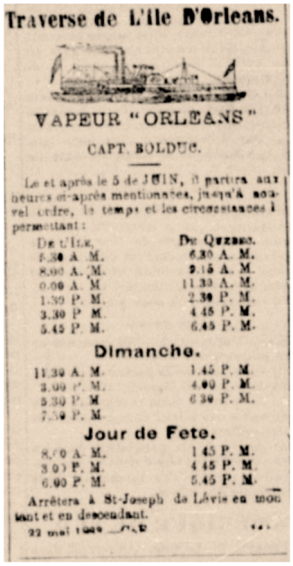

Traverse de L'Ile D'Orleans.

VAPEUR "ORLEANS"

CAPT. BOLDUC.

Le et après le 5 de JUIN, il partira aux heures ci-après mentionnées, jusqu'à nouvel ordre, le temps et les circonstances le permettant :

De l'Isle.	De Quebec.
5.30 A. M.	6.30 A. M.
8.00 A. M.	9.15 A. M.
0.00 A. M.	11.30 A. M.
1.30 P. M.	2.30 P. M.
3.30 P. M.	4.45 P. M.
5.45 P. M.	6.45 P. M.

Dimanche.

11.30 A. M.	1.45 P. M.
3.00 P. M.	4.00 P. M.
5.30 P. M.	6.30 P. M.
7.30 P. M.	

Jour de Fete.

8.00 A. M.	1.45 P. M.
3.00 P. M.	4.45 P. M.
6.00 P. M.	5.45 P. M.

Arrêtera à St-Joseph de Lévis en montant et en descendant.

Le Canadien, 22 mai

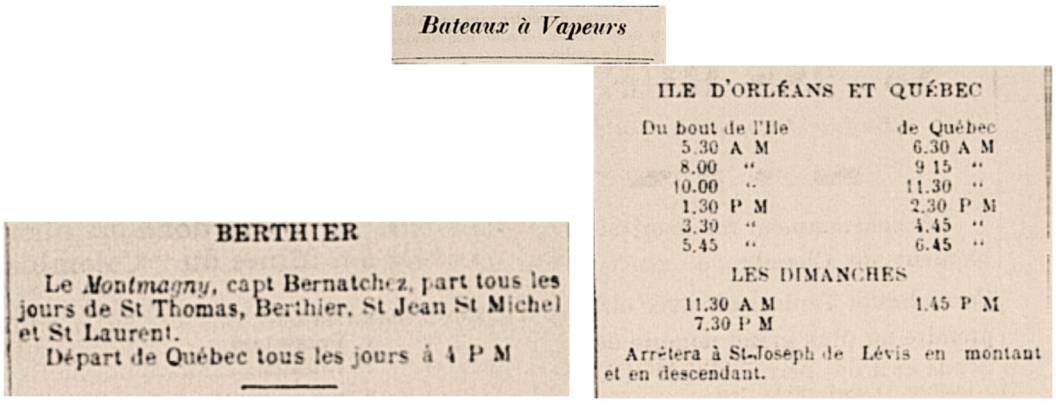

Bateaux à Vapeurs

BERTHIER

Le *Montmagny*, capt Bernatchez, part tous les jours de St Thomas, Berthier, St Jean St Michel et St Laurent.

Départ de Québec tous les jours à 4 P M

ILE D'ORLÉANS ET QUÉBEC

Du bout de l'Ile	de Québec
5.30 A M	6.30 A M
8.00 "	9 15 "
10.00 "	11.30 "
1.30 P M	2.30 P M
3.30 "	4.45 "
5.45 "	6.45 "

LES DIMANCHES

11.30 A M	1.45 P M
7.30 P M	

Arrêtera à St-Joseph de Lévis en montant et en descendant.

Le Courrier du Canada, juillet, 3 août 4, septembre

L'Ile d'Orléans

Jamais, croyons-nous, la traverse de Québec à l'Ile d'Orléans n'a été aussi régulière qu'elle ne l'est aujourd'hui. Comme on peut s'en convaincre par l'indicateur que nous publions plus loin, le bateau-passeur fait à présent six voyages par jour, arrêtant chaque fois à St-Joseph de Lévis. Le dimanche et les fêtes d'obligation, il y a quatre voyages, ce qui est très avantageux pour les promeneurs.

Cette ligne de communication si facile et pour le commerce et pour les familles qui vont passer la saison des chaleurs en villégiature, le public le doit à l'esprit d'entreprises de nos concitoyens, messieurs Beaulieu et frères.

Qu'on leur donne tout l'encouragement qu'ils méritent à si juste titre.

Le Quotidien de Lévis, 9 juin

Traverse de l'Ile d'Orleans

LE VAPEUR " ORLEANS "
CAPT. BOLDUC

A partir du 5 juin inclusivement, fera ses voyages comme suit jusqu'à nouvel avis, le temps et les circonstances le permettant :

De l'Ile	De Québec
5 30 a m	6 30 a m
8 00 a m	9 15 a m
10 00 a m	11 40 a m
1 30 p m	2 30 p m
3 30 p m	4 45 p m
5 45 p m	6 45 p m

Le Dimanche

11 30 a m	1 45 p m
3 00 p m	4 40 p m
5 30 p m	6 30 p m
7 30 p m	

Les jours de fête

8 00 a m	1 45 p m
3 00 p m	4 45 p m
6 00 p m	6 45 p m

Touchera à St-Joseph en allant et en venant.
5 juin.

L'Électeur, 17 juillet

Traverse de l'Ile

Le vapeur *Orléans* fera un voyage spécial de l'île à dix heures, tous les jeudis soir, au lieu des mercredis. On a discontinué le voyage de sept heure le dimanche matin.

Le Canadien, 3 août

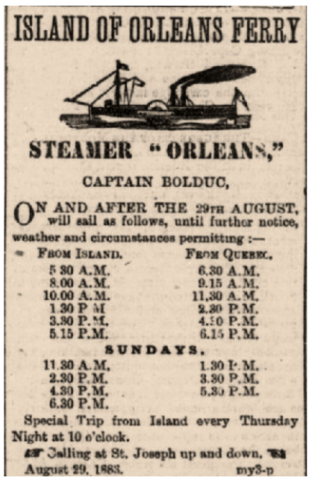

ISLAND OF ORLEANS FERRY

STEAMER "ORLEANS,"

CAPTAIN BOLDUC,

ON AND AFTER THE 29TH AUGUST, will sail as follows, until further notice, weather and circumstances permitting :—

From Island.	From Quebec.
5 30 A.M.	6.30 A.M.
8.00 A.M.	9.15 A.M.
10.00 A.M.	11.30 A.M.
1.30 P M	2.30 P.M.
3.30 P.M.	4.30 P.M.
5.15 P.M.	6.15 P.M.

SUNDAYS.

11.30 A.M.	1.30 P.M.
2.30 P.M.	3.30 P.M.
4.30 P.M.	5.30 P.M.
6.30 P.M.	

Special Trip from Island every Thursday Night at 10 o'clock.

☞ Calling at St. Joseph up and down. ☜
August 29, 1883. my3-p

The Morning Chronicle, 29 août

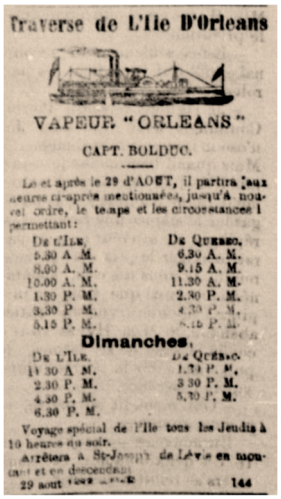

Traverse de L'Ile D'Orleans

VAPEUR "ORLEANS"

CAPT. BOLDUC.

Le et après le 29 d'AOUT, il partira aux heures ci-après mentionnées, jusqu'à nouvel ordre, le temps et les circonstances le permettant :

De l'Ile.	De Quebec.
5.30 A. M.	6.30 A. M.
8.00 A. M.	9.15 A. M.
10.00 A. M.	11.30 A. M.
1.30 P. M.	2.30 P. M.
3.30 P. M.	4.30 P. M.
5.15 P. M.	6.15 P. M.

Dimanches.

De l'Ile.	De Québec.
11 30 A. M.	1.30 P. M.
2.30 P. M.	3.30 P. M.
4.30 P. M.	5.30 P. M.
6.30 P. M.	

Voyage spécial de l'Ile tous les Jeudis à 10 heures du soir.
Arrêtera à St-Joseph de Lévis en montant et en descendant.
29 août 1883. 144

Le Canadien, 30 août

ISLAND OF ORLEANS FERRY

STEAMER "ORLEANS,"

CAPTAIN BOLDUC,

ON AND AFTER THE 12TH INSTANT will sail as follows, until further notice, weather and circumstances permitting :—

From Island.	From Quebec.
5.30 A.M.	6.30 A.M.
8.00 A.M.	9.15 A.M.
10.00 A.M.	11.30 A.M.
1.30 P M	2.30 P.M.
3.30 P.M.	4.30 P.M.
5.15 P.M.	6.15 P.M.

SUNDAYS.

11.30 A.M.	1.30 P.M.
2.30 P.M.	3.30 P.M.
4.30 P.M.	5.30 P.M.
6.30 P.M.	

☞ Calling at St. Joseph up and down. ☜
September 12, 1883. my3-p

The Morning Chronicle, 12 septembre

ISLAND OF ORLEANS FERRY

STEAMER "ORLEANS,"

CAPTAIN BOLDUC,

ON AND AFTER THE 20TH INSTANT will sail as follows, until further notice, weather and circumstances permitting :—

From Island.	From Quebec.
5.30 A.M.	6.30 A.M.
8.00 A.M.	9.15 A.M.
10.00 A.M.	11.30 A.M.
1.30 P.M.	2.30 P.M.
3.30 P.M.	4.30 P.M.
5.15 P.M.	6.15 P.M.
SUNDAYS.	
11.30 A.M.	1.30 P.M.
2.00 P.M.	2.45 P.M.
5.30 P.M.	

☞ Sailing at St. Joseph up and down. ☜

September 20, 1883. my3-p

The Morning Chronicle, 20 septembre

Traverse de L'Ile D'Orleans

VAPEUR "ORLEANS"

CAPT. BOLDUC.

Le et après le 26 courant il partira aux heures et après mentionnées, jusqu'à nouvel ordre, le temps et les circonstances le permettant :

De l'Ile	De Quebec
5.30 A.M.	6.30 A.M.
8.00 A.M.	9.15 A.M.
10.00 A.M.	11.30 A.M.
1.30 P.M.	2.30 P.M.
3.30 P.M.	4.30 P.M.
5.15 P.M.	6.15 P.M.
Dimanches.	
De l'Ile	De Quebec
11.30 A.M.	1.30 P.M.
2.00 P.M.	2.45 P.M.
5.30 P.M.	

Arrêtera à St-Joseph de Lévis en montant et en descendant.

28 sept 1883— 144

Le Canadien, 28 septembre

ISLAND OF ORLEANS FERRY

STEAMER "ORLEANS,"

CAPTAIN BOLDUC,

ON AND AFTER THE 9TH INSTANT will sail as follows, until further notice, weather and circumstances permitting :—

From Island.	From Quebec.
5.30 A.M.	6.30 A.M.
8.00 A.M.	9.15 A.M.
10.00 A.M.	11.30 A.M.
1.00 P.M.	2.01 P.M.
3.03 P.M.	4.15 P.M.
5.00 P.M.	5.45 P.M.
SUNDAYS	
11.30 A.M.	1.30 P.M.
2.00 P.M.	2.45 P.M.
4.30 P.M.	

☞ Sailing at St. Joseph up and down. ☜

October 9, 1883. my2-p

The Morning Chronicle, 9 octobre

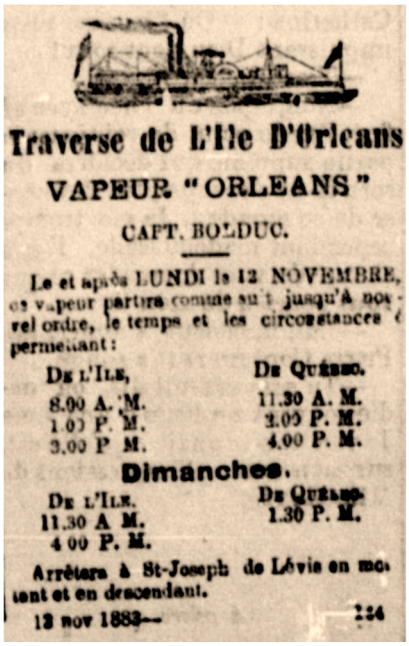
Traverse de L'Ile D'Orleans

VAPEUR "ORLEANS"

CAPT. BOLDUC.

Le et après LUNDI le 12 NOVEMBRE, ce vapeur partira comme suit jusqu'à nouvel ordre, le temps et les circonstances le permettant :

De l'Ile,	De Québec.
8.00 A.M.	11.30 A.M.
1.00 P.M.	3.00 P.M.
3.00 P.M.	4.00 P.M.
Dimanches.	
De l'Ile.	De Québec.
11.30 A.M.	1.30 P.M.
4.00 P.M.	

Arrêtera à St-Joseph de Lévis en montant et en descendant.

12 nov 1883— 134

Le Canadien, 12 novembre

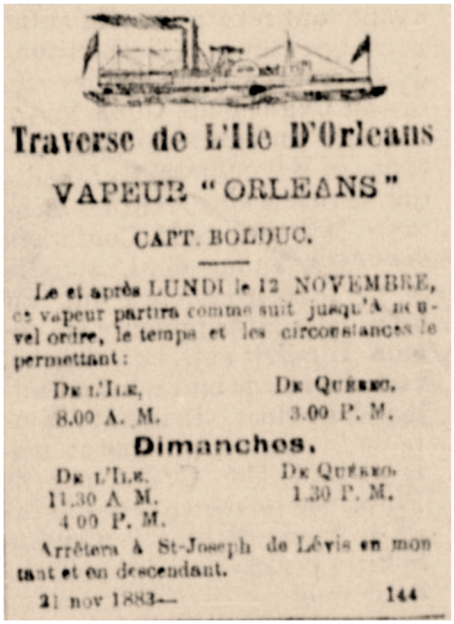
Traverse de L'Ile D'Orleans

VAPEUR "ORLEANS"

CAPT. BOLDUC.

Le et après LUNDI le 12 NOVEMBRE, ce vapeur partira comme suit jusqu'à nouvel ordre, le temps et les circonstances le permettant :

De l'Ile,	De Québec.
8.00 A.M.	3.00 P.M.
Dimanches.	
De l'Ile.	De Québec.
11.30 A.M.	1.30 P.M.
4.00 P.M.	

Arrêtera à St-Joseph de Lévis en montant et en descendant.

21 nov 1883— 144

Le Canadien, 22 novembre

Vapeur Montmagny (St-Laurent, St-Jean)

Avis important

Le vapeur Montmagny, d'aujourd'hui à la St-Michel, laissera le marché Champlain à 3h. P.M. tous les jours pour les postes intermédiaires, St-Laurent, St-Michel, St-Jean et pour Berthier tous les mardis, jeudis et vendredis de chaque semaine, et après cette époque jusqu'à la clôture de la navigation à 1 h. P.M. trois fois par semaine seulement, les mardis, jeudis et samedis.

Par ordre du capitaine. N. Bernatchez. 3 septembre 1883.

Le Canadien, 3 septembre

[1884]

Vapeur Orléans

TRAVERSE DE L'ILE D'ORLEANS

LE VAPEUR "ORLEANS"

CAPITAINE BOLDUC.

A partir du 1er Mai, fera ses voyages comme suit jusqu'à nouvel avis, le temps et les circonstances le permettant :

DE L'ILE.	DE QUÉBEC.
8 00 A. M.	9.15 A M.
10 00 A. M.	11.30 A. M.
1 30 P. M.	2 30 P. M.
3.30 P. M.	4.45 P. M.
5.45 P. M.	6.45 P M.

LE DIMANCHE

11.30 A. M.	1 30 P. M.
4 30 P. M.	

Touchera à Saint Joseph en allant et en venant.

1er mai 1883.—

Le Quotidien de Lévis, 2 mai

Traverse de l'Ile d'Orleans.

LE VAPEUR "ORLEANS,"

CAPITAINE BOLDUC,

Et après JEUDI, le 1er MAI, laissera comme suit, jusqu'à avis contraire, le temps et les circonstances le permettant :

DE L'ILE	DE QUÉBEC.
8.00 A M.	9.15 A. M.
10.00 A. M.	11 30 A. M.
1.30 P. M.	2.30 P. M.
3.30 P. M.	4.45 P. M.
5.45 P. M.	6.45 P. M.

LES DIMANCHES.

11.30 A. M	1.30 P. M.
4.30 P. M.	

Arrêtant à St-Joseph en allant et revenant.

2 mai 1884.—c C E 141

Le Canadien, 3 mai

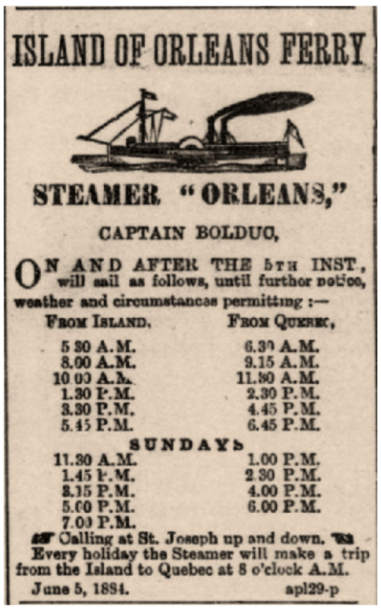

ISLAND OF ORLEANS FERRY

STEAMER "ORLEANS,"

CAPTAIN BOLDUC,

ON AND AFTER THE 5TH INST., will sail as follows, until further notice, weather and circumstances permitting :—

FROM ISLAND.	FROM QUEBEC,
5.30 A.M.	6.30 A.M.
8.00 A.M.	9.15 A.M.
10 00 A.M.	11.30 A.M.
1.30 P.M.	2.30 P.M.
3.30 P.M.	4.45 P.M.
5.45 P.M.	6.45 P.M.

SUNDAYS

11.30 A.M.	1.00 P.M.
1.45 P.M.	2.30 P.M.
3.15 P.M.	4.00 P.M.
5.00 P.M.	6.00 P.M.
7.00 P.M.	

☞ Calling at St. Joseph up and down. ☜

Every holiday the Steamer will make a trip from the Island to Quebec at 8 o'clock A.M.

June 5, 1884. ap129-p

The Morning Chronicle, 5 juin

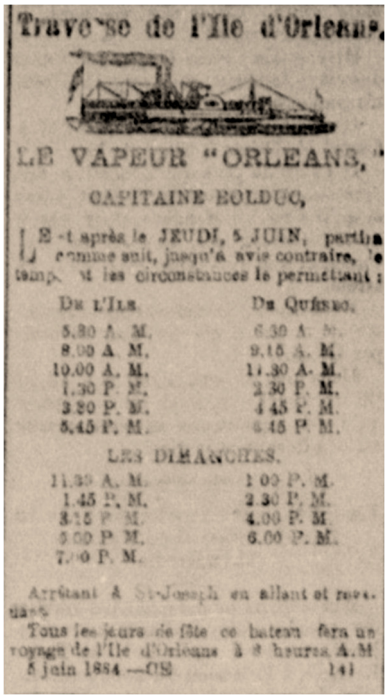

Traverse de l'Ile d'Orleans.

LE VAPEUR "ORLEANS,"

CAPITAINE BOLDUC,

Et après le JEUDI, 5 JUIN, partira comme suit, jusqu'à avis contraire, le temps et les circonstances le permettant :

DE L'ILE.	DE QUÉBEC.
5.30 A. M.	6.30 A. M.
8.00 A. M.	9.15 A. M.
10.00 A. M.	11.30 A. M.
1.30 P. M.	2.30 P. M.
3.30 P. M.	4.45 P. M.
5.45 P. M.	6.45 P. M.

LES DIMANCHES.

11.30 A. M.	1.00 P. M.
1.45 P. M.	2.30 P. M.
3.15 P. M.	4.00 P. M.
5.00 P. M.	6.00 P. M.
7.00 P. M.	

Arrêtant à St-Joseph en allant et revenant.

Tous les jours de fête ce bateau fera un voyage de l'Ile d'Orleans à 8 heures A.M.

5 juin 1884.—OS 141

Le Canadien, 5 juin

Traverse de l'Isle

Jusqu'à avis contraire, le vapeur *Orléans* fera tous les jeudis, à partir de ce soir, un voyage extra de l'Isle à Québec, à dix heures du soir.

Le Canadien, 10 juillet

ISLAND OF ORLEANS FERRY

STEAMER "ORLEANS,"

CAPTAIN BOLDUC,

ON AND AFTER THE 12TH INST., will sail as follows, until further notice, weather and circumstances permitting :—

From Island.	From Quebec
5.30 A.M.	6.30 A.M.
8.00 A.M.	9.15 A.M.
10.00 A.M.	11.30 A.M.
1.30 P.M.	2.30 P.M.
3.30 P.M.	4.30 P.M.
5.30 P.M.	6.15 P.M.
SUNDAYS	
11.30 A.M.	1.00 P.M.
1.45 P.M.	2.30 P.M.
4.30 P.M.	5.15 P.M.
6.00 P.M.	

☞ Calling at St. Joseph up and down. ☜
Every holiday the Steamer will make a trip from the Island to Quebec at 8 o'clock A.M.
Steamer "Orleans" will make a Special Trip every Thursday Evening, leaving the Island at 10.00 P.M. and Quebec at 10.30 P.M.
August 12, 1884. ap129-p

The Morning Chronicle, 12 août

Traverse de l'Ile d'Orlea s

CAPT BOLDUC.

Le et après SAMEDI, 1er NOVEMBRE partira comme suit, jusqu'à avis contraire, le temps et les circonstances le permettant :

De l'Ile.	De Québec.
8.00 A. M.	9.15 A. M.
10.00 A. M.	11.30 A. M.
1.00 P. M.	2.00 P. M.
2.0 P. M.	4.00 P. M.
LES DIMANCHES.	
11.30 A. M.	1.00 P. M.
1.45 P. M.	2.30 P. M.
4.00 P. M.	

Arrêtant à St-Joseph en allant et revenant.
31 octobre 1884.—CE 141

Le Canadien, 31 octobre

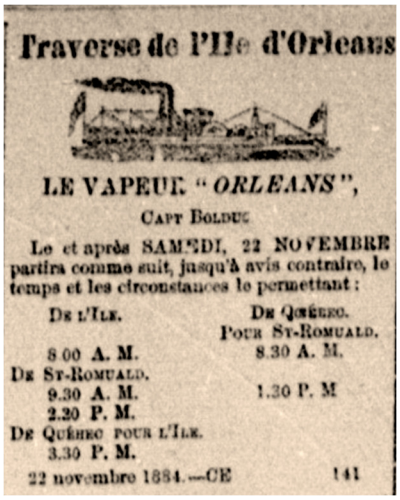

Traverse de l'Ile d'Orleans

LE VAPEUR "*ORLEANS*",

CAPT BOLDUC

Le et après SAMEDI, 22 NOVEMBRE partira comme suit, jusqu'à avis contraire, le temps et les circonstances le permettant :

De l'Ile.	De Québec. Pour St-Romuald.
8.00 A. M.	8.30 A. M.
De St-Romuald.	
9.30 A. M.	1.30 P. M
2.20 P. M.	
De Québec pour l'Ile.	
3.30 P. M.	

22 novembre 1884.—CE 141

Le Canadien, 22 novembre

La navigation

C'est une chose assez remarquable qu'à l'époque où nous sommes de la saison, la navigation est encore aussi facile qu'en été. Le bateau fait encore ses voyages réguliers entre Québec et l'Ile d'Orléans. On ne voit pas encore de glace sur la rivière Saint-Charles. Cet état de chose doit rappeler l'année 1837 aux souvenirs des anciens.

On sait qu'à Noël, cette année-là, la navigation était encore ouverte entre Québec et Montréal. Le steamer *John Bull* partait ce jour-là pour Montréal avec des approvisionnements militaire. Les patriotes, témoins de ce départ, disaient avec un certain dépit qu'il semblait que la Providence protégeait les Anglais.

Le Quotidien de Lévis, 12 décembre

[1885]

Bateaux à Vapeurs

ISLE D'ORLÉANS ET QUÉBEC

De l'Ile d'Orléans	De Québec
5.15 a. m.	6.15 a. m,
8.00 a. m.	9.15 a. m.
10.00 a. m.	11.30 a. m
1.30 p. m.	2.30 p. m
3.30 p. m.	4.45 p. m
5.45 p. m.	6.45 p. m

DIMANCHE

De l'Ile d'Orléans	Québec
11.30 a. m.	1.00 p. m.
1.45 p. m.	2.30 «
4.00 «	5.00 «
5.00 «	

☞ Arrêtant à St-Joseph en allant et revenant.

ISLE D'ORLÉANS ET QUÉBEC

De Québec	De l'Ile d'Orléans
6.15 a. m,	5.15 a. m.
9.15 a. m.	8.00 a. m.
11.30 a. m.	10.00 a. m.
2.30 p. m.	1.30 p. m.
4.45 p. m.	3.30 p. m.
6.45 p. m.	5.45 p. m.

DIMANCHE

Québec	De l'Ile d'Orléans
1.00 p. m.	11.30 a. m.
2.30 «	1.45 p. m.
4.00 «	3.15 «
6.00 «	5.00 «
	7.00 «

☞ Arrêtant à St-Joseph en allant et revenant.

Les jours de fête, un voyage se fera de l'Ile à Québec à 8 heures du matin.

BERTHIER

Le vapeur *Montmagny*, quittera le quai Champlain à 4 h. p. m., les mardis et jeudis pour St-Laurent, St-Michel, St-Jean et Berthier, et les vendredis et samedis à 4 h. p. m. pour les endroits ci-dessus.

ISLE D'ORLÉANS ET QUÉBEC

De l'Ile d'Orléans	De Québec
8.00 a. m.	9.00 a. m.
10.00 a. m.	11.30 a. m.
1.00 p. m.	2.00 p. m.
3.00 p. m.	4.00 p. m.

DIMANCHE

De l'Ile d'Orléans	Québec
4.00 p. m.	1.30 p. m.

☞ Arrêtant à St-Joseph en allant et revenant.

BERTHIER

Le vapeur *Montmagny*, quittera le quai Champlain à 3 hrs p. m., tous les jours pour St-Laurent, St-Michel et St-Jean.

Les mercredis, jeudis et samedis pour Berthier, à 3 hrs p. m., par le même vapeur

Le Courrier du Canada : mai, juin, juillet août septembre, octobre, novembre

Vapeur Orléans

Le Quotidien de Lévis, 1 mai

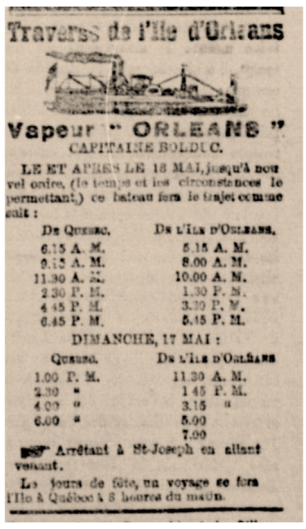

Le Canadien, 1 mai

Le Canadien, 16 mai

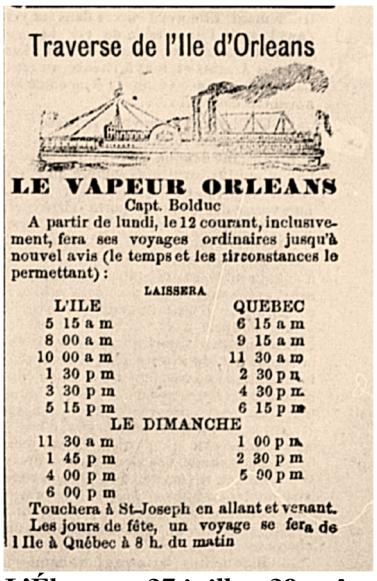
Traverse de l'Ile d'Orleans

LE VAPEUR ORLEANS
Capt. Bolduc

A partir de lundi, le 12 courant, inclusivement, fera ses voyages ordinaires jusqu'à nouvel avis (le temps et les circonstances le permettant) :

LAISSERA

L'ILE	QUEBEC
5 15 a m	6 15 a m
8 00 a m	9 15 a m
10 00 a m	11 30 a m
1 30 p m	2 30 p m
3 30 p m	4 30 p m
5 15 p m	6 15 p m
LE DIMANCHE	
11 30 a m	1 00 p m
1 45 p m	2 30 p m
4 00 p m	5 00 p m
6 00 p m	

Touchera à St-Joseph en allant et venant.
Les jours de fête, un voyage se fera de l'Ile à Québec à 8 h. du matin

L'Électeur, 27 juillet, 28 août

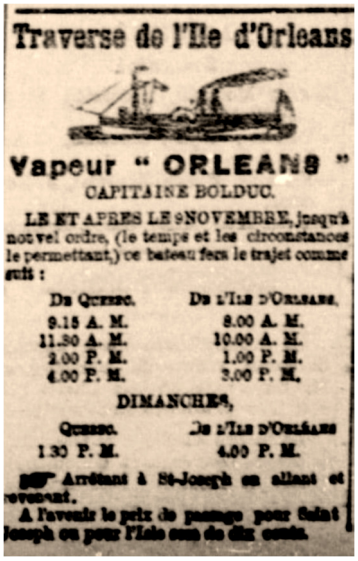
Traverse de l'Ile d'Orleans

Vapeur " ORLEANS "
CAPITAINE BOLDUC.

LE ET APRES LE 9 NOVEMBRE, jusqu'à nouvel ordre, (le temps et les circonstances le permettant,) ce bateau fera le trajet comme suit :

De Quebec.	De l'Ile d'Orleans.
9.15 A. M.	8.00 A. M.
11.30 A. M.	10.00 A. M.
2.00 P. M.	1.00 P. M.
4.00 P. M.	3.00 P. M.
DIMANCHES,	
Quebec.	De l'Ile d'Orléans
1.30 P. M.	4.00 P. M.

☞ Arrêtant à St-Joseph en allant et revenant.
A l'avenir le prix de passage pour Saint Joseph ou pour l'Isle sera de dix cents.

Le Canadien, 3 novembre

Le vapeur «Orléans»

Ce vapeur cessera de faire le service entre Québec et l'Ile d'Orléans lundi prochain, l6 courant. On fera subir des réparations au dit vapeur, et entr'autres, la chaudière actuelle sera remplacée par une autre d'un nouveau genre et très avantageuse.

Le Quotidien de Lévis, 13 novembre

Vapeur Lévis

Traverse de l'Ile et de St-Romuald

A partir de lundi prochain, le vapeur *Lévis* desservira seul la ligne de Québec à l'Ile d'Orléans et à St-Romuald.

Le vapeur *Orléans* va être immédiatement pourvu d'une bouilloire nouvelle.

Nous invitons nos lecteurs à référer à l'annonce, pour les changements qui viennent d'être faits à l'indicateur.

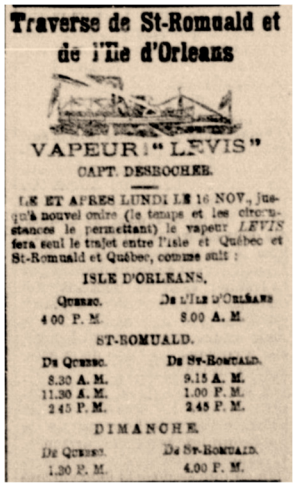
Traverse de St-Romuald et de l'Ile d'Orleans

VAPEUR " LEVIS "
CAPT. DESROCHES.

LE ET APRES LUNDI LE 16 NOV., jusqu'à nouvel ordre (le temps et les circonstances le permettant) le vapeur *LEVIS* fera seul le trajet entre l'Isle et Québec et St-Romuald et Québec, comme suit :

ISLE D'ORLEANS.

Quebec.	De l'Ile d'Orléans
4.00 P. M.	8.00 A. M.

ST-ROMUALD.

De Quebec.	De St-Romuald.
8.30 A. M.	9.15 A. M.
11.30 A. M.	1.00 P. M.
2.45 P. M.	2.45 P. M.
DIMANCHE.	
De Quebec.	De St-Romuald.
1.30 P. M.	4.00 P. M.

Le Canadien, 13 novembre

[1886]

Vapeur Orléans

Traverse de l'Ile

Le vapeur *Orléans*, de la compagnie maritime et industrielle Beaulieu & frères, de Lévis, est sorti d'hivernement, et va commencer incessamment le service de traverse entre Québec et l'Ile d'Orléans.

Le Canadien 19 avril ; Le Courrier du Canada, 19 avril

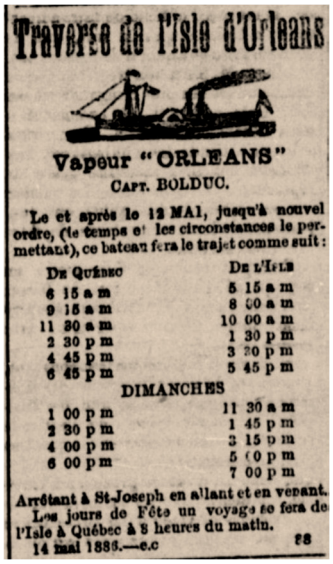

Traverse de l'Isle d'Orleans

Vapeur "ORLEANS"

CAPT. BOLDUC.

Le et après le 12 MAI, jusqu'à nouvel ordre, (le temps et les circonstances le permettant), ce bateau fera le trajet comme suit :

De Québec	De l'Isle
6 15 a m	5 15 a m
9 15 a m	8 00 a m
11 30 a m	10 00 a m
2 30 p m	1 30 p m
4 45 p m	3 30 p m
6 45 p m	5 45 p m
DIMANCHES	
1 00 p m	11 30 a m
2 30 p m	1 45 p m
4 00 p m	3 15 p m
6 00 p m	5 00 p m
	7 00 p m

Arrêtant à St-Joseph en allant et en venant.
Les jours de Fête un voyage se fera de l'Isle à Québec à 8 heures du matin.
14 mai 1886.—c.c 28

Le Canadien, 17 mai

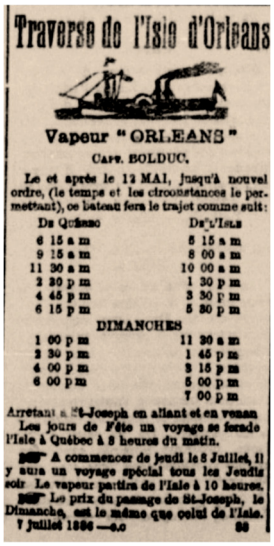

Traverse de l'Isle d'Orleans

Vapeur "ORLEANS"

CAPT. BOLDUC.

Le et après le 12 MAI, jusqu'à nouvel ordre, (le temps et les circonstances le permettant), ce bateau fera le trajet comme suit :

De Québec	De l'Isle
6 15 a m	5 15 a m
9 15 a m	8 00 a m
11 30 a m	10 00 a m
2 30 p m	1 30 p m
4 45 p m	3 30 p m
6 15 p m	5 30 p m
DIMANCHES	
1 00 p m	11 30 a m
2 30 p m	1 45 p m
4 00 p m	3 15 p m
6 00 p m	5 00 p m
	7 00 p m

Arrêtant à St-Joseph en allant et en venant.
Les jours de Fête un voyage se fera de l'Isle à Québec à 8 heures du matin.
☞ A commencer de jeudi le 8 Juillet, il y aura un voyage spécial tous les Jeudis soir. Le vapeur partira de l'Isle à 10 heures.
☞ Le prix du passage de St-Joseph, le Dimanche, est le même que celui de l'Isle.
7 juillet 1886 —c.c 28

Le Canadien, 7 juillet

Un renseignement

A l'avenir, le bateau qui fait la traverse entre Québec et l'Ile d'Orléans, fera son dernier voyage de Québec, le dimanche, à 5 heures au lieu de 6, et il ne fera plus de voyage de 7 heures entre les deux places.

L'Électeur, 27 août

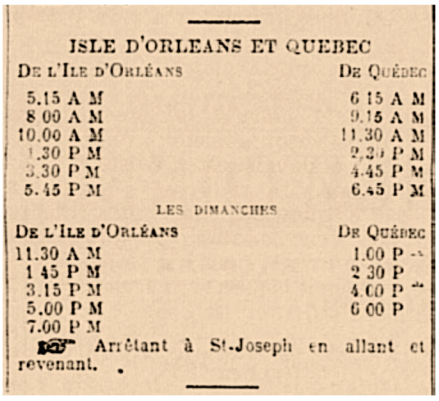

ISLE D'ORLEANS ET QUEBEC

De l'Ile d'Orléans	De Québec
5.15 A M	6 15 A M
8 00 A M	9.15 A M
10.00 A M	11.30 A M
1.30 P M	2.30 P M
3.30 P M	4.45 P M
5.45 P M	6.45 P M
LES DIMANCHES	
De l'Ile d'Orléans	De Québec
11.30 A M	1.00 P M
1 45 P M	2 30 P M
3.15 P M	4.00 P M
5.00 P M	6 00 P M
7.00 P M	

☞ Arrêtant à St-Joseph en allant et revenant.

Le Courrier du Canada : 11 juin ; 19 juin ; 2,5, 24 juillet ; 3, 27 août ; septembre, octobre et novembre.

Traverse de l'Ile

On verra dans l'annonce que nous publions dans une autre colonne, que les heures de voyages du vapeur Orléans ont été changées.

Les intéressés sont priés de vouloir bien y réfléchir

Le Canadien, 30 octobre

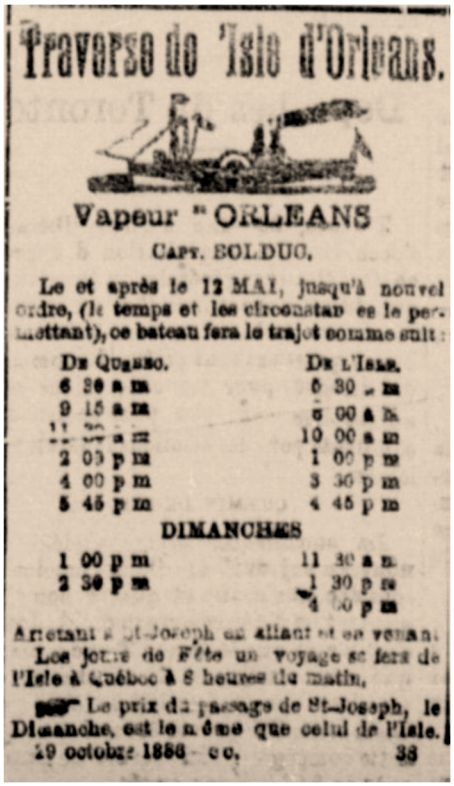

Traverse de l'Isle d'Orléans.

Vapeur "ORLEANS"

CAPT. SOLDUC.

Le et après le 12 MAI, jusqu'à nouvel ordre, (le temps et les circonstances le permettant), ce bateau fera le trajet comme suit :

De Quebec.	De l'Isle.
6 30 a m	8 30 a m
9 15 a m	5 00 a m
11 30 a m	10 00 a m
2 00 p m	1 00 p m
4 00 p m	3 30 p m
5 45 p m	4 45 p m

DIMANCHES

1 00 p m	11 30 a m
2 30 p m	1 30 p m
	4 00 p m

Arretant à St-Joseph en allant et en venant.

Les jours de Fête un voyage se fera de l'Isle à Québec à 8 heures du matin.

☞ Le prix du passage de St-Joseph, le Dimanche, est le même que celui de l'Isle.

29 octobre 1868 - c c. 38

Le Canadien, 30 octobre

Traverse de l'Isle d'Orléans.

Vapeur "ORLEANS"

CAPT. SOLDUC.

Le et après DIMANCHE le 14 NOVEMBRE jusqu'à nouvel ordre, (le temps et les circonstances le permettant), ce bateau fera le trajet comme suit :

De l'Isle.	De Quebec.
8 00 a m	9 15 a m
10 00 a m	11 30 a m
1 00 p m	2 00 p m
3 00 p m	4 00 p m

DIMANCHES

11 30 p m	1 30 a m.
4 00 p m	

12 novembre 1868—c c.

Le Canadien 13 novembre

[1887]

Vapeur Lévis

Le *Lévis* a commencé la ligne régulière, ce matin, entre l'Ile et Québec. Il sert en même temps les paroisses de St-Romuald et de Sillery. Il part de l'Ile à 8 heures, A M, et le soir, de retour, il laisse le quai Champlain à 5 heures.

Le Journal de Québec, 12 avril

Traverse de l'Ile

Le vapeur *Lévis* a commencé hier matin à tenir une ligne régulière entre Québec, l'Ile d'Orléans, St-Joseph de Lévis et St-Romuald.

Le Canadien, 13 avril

De Québec à l'Ile

Le *Lévis*, capitaine Durocher, a commencé hier matin à faire le service entre le Bout de l'Ile d'Orléans, St-Joseph, Québec et St Romuald. Il ne fait qu'un voyage par jour.

L 'Électeur, 14 avril

Le vapeur "LEVIS."

A PARTIR DE MARDI, LE 12 AVRIL, par-
tira de temps et les circonstances le per-
mettant, comme suit :—

L'ILE.
8.00 A. M.
QUÉBEC.
9.00 A. M.
3.00 P. M.

QUÉBEC.
5.00 P. M.
ST-ROMUALD.
10.00 A. M.
4.00 P. M.

14 avril 1887.—c-e 66

Le Canadien, 15 avril

Vapeur Montmagny (St-Laurent, St-Jean)

Grands avantages aux Touristes.

A PARTIR DU 15 JUIN COURANT, LE vapeur "*MONTMAGNY*" tiendra tous les DIMANCHES APRES-MIDI, jusqu'à avis contraire, une ligne de passagers de Québec à St-Laurent, St-Jean Isle-Orléans et St-Michel. Le départ du quai Champlain sera à 1 heure P. M., pour être de retour à Québec vers HUIT heures du soir. Prix du voyage 50 cts.

CAPT. D. LORD.

10 juin 1887.—2m

Le Canadien, 10 juin

Le vapeur «Montmagny»

Un émoi considérable a été causé vendredi soir en ville, lorsque le bruit s'est répandu que le vapeur *Montmagny*, capitaine Lord, avait péri dans l'ouragan de la veille.

On sait que ce bateau, qui est la propriété de M. Bernatchez, M.P.P., tient une ligne régulière entre Québec, St-Laurent, St-Michel, St-Jean et Berthier, et que sa clientèle se compose en grande partie des cultivateurs qui apportent leurs denrées sur les marchés de la ville.

Une dépêche reçue vendredi soir de St-Michel par le surintendant du service des signaux, mandait que le *Montmagny* était parti de cet endroit pour Berthier, à 6.30 heures, jeudi soir, et qu'on n'en avait plus entendu parler.

D'un autre côté, on rapportait qu'un bateau à vapeur était échoué à St-Valier.

L'ouragan qui a sévi jeudi soir donnait assez de vraisemblance à ces rumeurs, et il n'est donc pas étonnant que l'émoi qu'elles ont causé vendredi en ville ait persisté samedi encore.

Heureusement, il n'en a rien été, et le *Montmagny* est arrivé à Québec samedi midi. Il a été simplement retardé et n'a subi aucune avarie. Parti de St-Michel jeudi soir, il s'est rendu à Berthier, où il a passé la nuit. Vendredi matin il est reparti pour St-Jean, où il est arrivé dans l'après-midi et où il a passé la nuit suivante. Il a quitté le quai de St-Jean samedi matin, et à midi il arrivait au quai Champlain. Il est reparti de Québec à 2.30 heures samedi après-midi.

Le Canadien, 14 novembre

Vapeur Orléans

Traverse de l'Isle d'Orléans.

Le Vapeur "Orléans,"

Capt. BOLDUC,

LE ET APRÈS CETTE DATE JUSQU'A nouvel ordre, (le temps et les circonstances le permettant), ce bateau fera le trajet comme suit :

De L'Isle.	De Quebec.
5.15 A. M.	6.15 A. M.
8.00 A. M.	9.15 A. M.
10.00 A. M.	11.30 A. M.
1.30 P. M.	2.30 P. M.
3.30 P. M.	4.45 P. M.
5.30 P. M.	6.15 P. M.

LES DIMANCHES.

11.30 A. M.	1.00 P. M.
1.45 P. M.	2.30 P. M.
5.15 P. M.	4.00 P. M.
5.00 P. M.	6.00 P. M.
7.00 P. M.	

Les jours de fête un voyage se fera de l'Isles à Québec à 8 heures du matin.

☞ Jusqu'à nouvel ordre le vapeur *Orléans* partira de l'Ile à 10.00 heures P. M. les Jeudis.

le mai 1887.—e-e

Le Canadien, 10 mai

A l'Ile d'Orléans

A la demande d'un grand nombre de personnes, le vapeur *Orléans* fera à l'avenir tous les jeudis un voyage à Québec, partant de l'Ile à dix heures du soir. Cela permettra aux citadins d'aller passer toute la journée et la soirée chez leurs amis en villégiature sur l'Ile d'Orléans.

Le Canadien, 6 juillet

Traverse de l'Isle d'Orléans.

Le Vapeur "Orléans,"

Capt. BOLDUC

LE ET APRÈS CETTE DATE JUSQU'A nouvel ordre, (le temps et les circonstances le permettant), ce bateau fera le trajet comme suit :

De L'Isle.	De Quebec.
5.15 A. M.	6.15 A. M.
8.00 A. M.	9.15 A. M.
10.00 A. M.	11.30 A. M.
1.00 P. M.	2.00 P. M.
3.00 P. M.	4.00 P. M.
5.00 P. M.	5.45 P. M.

LES DIMANCHES.

11.30 A. M	1.00 P. M.
1.45 P. M.	2.30 P. M.
5.00 P. M.	

☞ Arrêtant à St-Joseph aller et retour.

Les jours de fête un voyage se fera de l'Isles à Québec à 8 heures du matin.

23 septembre 1887.—e-e

Le Canadien, 23 septembre

Accident au «Brothers»

L'essieu du balancier du vapeur *Brothers* s'est brisé hier, pendant que ce vapeur se rendait à Ste-Anne avec un certain nombre de passagers. On jeta l'ancre vis-à-vis St-Pierre, Ile d'Orléans et le capitaine étant débarqué télégraphia à Québec. Le *Vega* qui fut envoyé immédiatement transporta les passagers à Ste-Anne.

Le *Brothers* a été remorqué au quai Carrier, en cette ville, où il recevra les réparations nécessaires.

L'électeur, 30 septembre

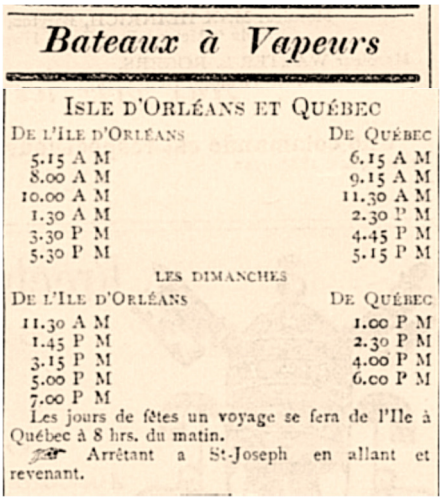

Bateaux à Vapeurs

ISLE D'ORLÉANS ET QUÉBEC

DE L'ILE D'ORLÉANS	DE QUÉBEC
5.15 A M	6.15 A M
8.00 A M	9.15 A M
10.00 A M	11.30 A M
1.30 A M	2.30 P M
3.30 P M	4.45 P M
5.30 P M	5.15 P M

LES DIMANCHES

DE L'ILE D'ORLÉANS	DE QUÉBEC
11.30 A M	1.00 P M
1.45 P M	2.30 P M
3.15 P M	4.00 P M
5.00 P M	6.00 P M
7.00 P M	

Les jours de fêtes un voyage se fera de l'Ile à Québec à 8 hrs. du matin.

☞ Arrêtant a St-Joseph en allant et revenant.

Le Courrier du Canada, : 20,21, 25, 27 mai ; 1, 2, 3, 21, 22 juin, juillet, août, septembre, octobre, novembre

Traverse de l'Isle d'Orléans.

Le Vapeur "Orléans,"

Capt. BOLDUC

LE ET APRES LE 6 NOVEMBRE JUSQU'A nouvel ordre, (le temps et les circonstances le permettant), ce bateau fera le trajet comme suit:

DE L'ISLE.	DE QUEBEC.
5.15 A. M.	6.15 A. M.
8.00 A. M.	9.15 A. M.
10.00 A. M.	11.30 A. M.
1.00 P. M.	2.00 P. M.
3.00 P. M.	4.00 P. M.
5.00 P. M.	5.45 P. M.

LES DIMANCHES.

11.30 A. M	1.30 P. M.
4.00 P. M.	

☞ Arrêtant à St-Joseph aller et retour.

Les jours de fête un voyage se fera de l'Isles à Québec à 8 heures du matin.

4 novembre 1887.—e e

L'Événement, 4 novembre

GUIDE DU VOYAGEUR !

Navigation, chemins de fer et autres voies de communication en rapport avec Québec.

NAVIGATION INTÉRIEURE

LIGNE DE MONTMAGNY. — Le *Montmagny* part tous les jours de Québec, à 1 h. P M pour Saint-Laurent, Saint-Michel et Saint-Jean, et Berthier tous les mardis, jeudis et vendredis.

ENTRE L'ILE D'ORLEANS ET QUEBEC.

Du bout de l'Ile—5 h. 15 m., 8h ., 10 h. A. M., et 1 h. et demie, 3 h. et demie, 5 h. et demie P. M.; les dimanches, 11 h. et demie A. M., 1 h. 45 m., 3 h. 15 m. P. M.

De Québec—6h. 15 m., 9 h 15 m., 11 h. et demie A. M. et 2 h. et demie, 4 h. 45 m., 6 h. 15 m. P. M.; les dimanches, 1 h., 2 h. et demie, 4 h. et 5 h. P. M.

Arrête à Saint-Joseph de Lévis en montant et en descendant.

Les jours de fête, un voyage se fera de l'Ile à Québec à 8 heures du matin.

Le Journal de Québec, 4 juillet; 13 juillet ; 27 août; 8 septembre; 30 septembre; 1 octobre ; 15 octobre, ; 3 novembre; 22 novembre ; 12 décembre

Vapeur Montmagny – Société d'histoire de Montmagny

[1888]

Vapeur Orléans

Le vapeur Orléans est sorti de ses quartiers d'hiver pour commencer ces voyages à l'Ile d'Orléans, Québec et St-Romuald.

Le Quotidien, 5 avril

TRAVERSE ST - ROMUALD
— ET —
L'ISLE D'ORLÉANS

Si le temps et les circonstances le permettent
le vapeur *ORLEANS* fera le service suivant (
commencer de JEUDI, le 5 AVRIL :

	H.	A. M.
De l'Isle à Québec	8	" "
De Québec à St-Romuald	9	" "
De St-Romuald à Québec	10	" "
De Québec à St-Romuald	11.30	" "
De St-Romuald à Québec	1	P. M.
De Québec à St-Romuald	3	" "
De St-Romuald à Québec	4	" "
De Québec à l'Isle	5	" "

Arrêtant à St Joseph de Lévis à chaque tra
jet.

T. BEAULIEU,
Agent.

4 avril 1888—c.-c.

Le Canadien, 6 avril

Ligne de St-Romuald et de l'Ile d'Orléans

A partir de demain, le Vapeur Orléans fera le trajet entre Québec, St-Romuald et l'Ile d'Orléans, aux heures indiquées dans l'annonce que nous publions dans une autre colonne.

Le Canadien, 11 avril

Traverse de Québec et Lévis

LES BATEAUX DE CETTE TRAVERSE se raccordant avec les convois ci-dessous mentionnés laisseront

QUÉBEC	LÉVIS
Pour le Chemin de Fer Intercolonial	
A. M. 7.45 Malle pour Halifax, train d'accommodation pour la Rivière du Loup.	P. M. 2.00 Malle de la Riv. du Loup.
P. M. 2.00 Malle pour Riv. du Loup. 4.45 Train (accommodatio pour la Loup.	7.30 Malle d'Halifax.
SUR LE QUÉBEC-CENTRAL	
P. M. 12.30 Express pour Sherbrooke.	A. M. 11.30 Train Mixte de St. Joseph.
P. M. 2.00 Train mixte de St-Joseph.	P. M. 3.30 Express de Sherbrooke.

13 juin 1887.

Le Canadien, 11 avril

Traverse de l'ISLE D'ORLEANS

Si le temps et les circonstances le permettent, le vapeur *ORLEANS*, Capt. Boidue, fera le service suivant à commencer de JEUDI, le 12 AVRIL :

DE QUÉBEC :	DE L'ISLE :
8.30 A. M.	9.15 A. M.
5 P. M.	5.45 P. M.

Arrêtant à St-Joseph de Lévis à chaque trajet.

T. BEAULIEU,
Agent.

11 avril 1888—c.-c.

Le Canadien, 12 avril

La traverse de Québec à l'Ile d'Orléans a été condamnée par les autorités municipales. On a placé des perches à l'entrée du chemin pour indiquer aux voyageurs que ce chemin est maintenant périlleux. Si toutefois l'on s'aventure sur cette, ce sera à ses risques et périls.

Le Canadien, 14 avril

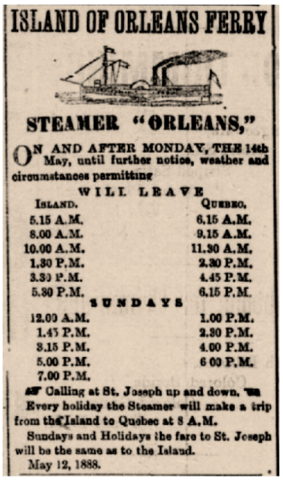

ISLAND OF ORLEANS FERRY

STEAMER "ORLEANS,"

ON AND AFTER MONDAY, THE 14th May, until further notice, weather and circumstances permitting

WILL LEAVE

Island.	Quebec.
5.15 A.M.	6.15 A.M.
8.00 A.M.	9.15 A.M.
10.00 A.M.	11.30 A.M.
1.30 P.M.	2.30 P.M.
3.30 P.M.	4.45 P.M.
5.30 P.M.	6.15 P.M.
SUNDAYS	
12.00 A.M.	1.00 P.M.
1.45 P.M.	2.30 P.M.
3.15 P.M.	4.00 P.M.
5.00 P.M.	6.00 P.M.
7.00 P.M.	

☞ Calling at St. Joseph up and down. ☜

Every holiday the Steamer will make a trip from the Island to Quebec at 8 A.M.

Sundays and Holidays the fare to St. Joseph will be the same as to the Island.

May 12, 1888.

The Morning Chronicle, 12 mai

Traverse de l'Isle d'Orléans.

Le Vapeur "Orléans,"

Capt. BOLDUC,

LE ET APRES LE 14 MAI (le temps et les circonstances le permettant), ce bateau fera le trajet comme suit :

De L'Isle	De Quebec.
5.15 A. M.	6.15 A. M.
8.00 A. M.	9.15 A. M.
10.00 A. M.	11.30 A. M.
1.30 P. M.	2.30 P. M.
3.30 P. M.	4.45 P. M.
5.30 P. M.	6.15 P. M.
LES DIMANCHES.	
1.45 P. M.	1.00 P. M.
3.15 P. M.	2.30 P. M.
5.00 P. M.	4.00 P. M.
7.00 P. M.	6.00 P. M.

Les jours de fête un voyage se fera de l'Isles à Québec à 8 heures du matin.

12 mai 1888—c.c.

Le Canadien, 8 octobre

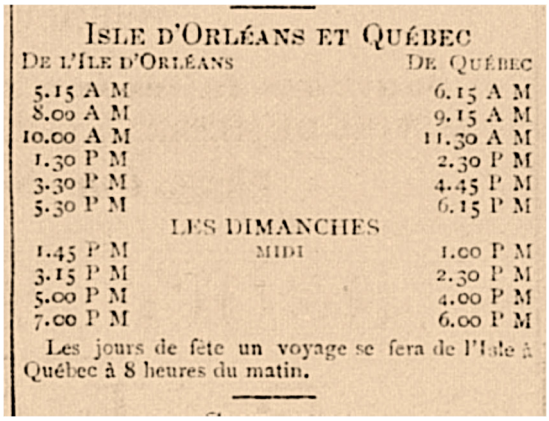

ISLE D'ORLÉANS ET QUÉBEC

De l'Ile d'Orléans	De Québec
5.15 A M	6.15 A M
8.00 A M	9.15 A M
10.00 A M	11.30 A M
1.30 P M	2.30 P M
3.30 P M	4.45 P M
5.30 P M	6.15 P M
LES DIMANCHES	
1.45 P M	1.00 P M
3.15 P M	2.30 P M
5.00 P M	4.00 P M
7.00 P M	6.00 P M

Les jours de fête un voyage se fera de l'Isle à Québec à 8 heures du matin.

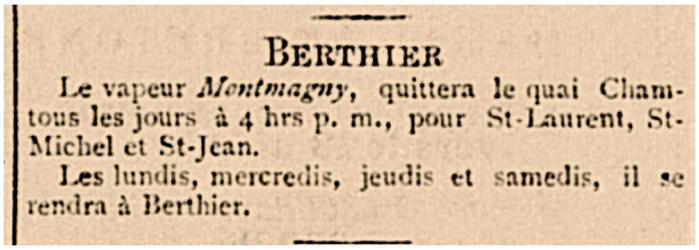

BERTHIER

Le vapeur *Montmagny*, quittera le quai Chamtous les jours à 4 hrs p. m., pour St-Laurent, St-Michel et St-Jean.

Les lundis, mercredis, jeudis et samedis, il se rendra à Berthier.

Le Courrier du Canada, 18 août ; septembre, octobre

Vapeur Montmagny

GRANDS AVANTAGES aux TOURISTES

Le vapeur **Montmagny**, comme l'année dernière, tiendra la ligne le **Dimanche** (mauvais temps excepté) jusqu'à avis contraire, touchant les postes intermédiaires, St. Laurent, St. Michel et St. Jean.

Départ de Québec à 1 hr. p. m, de retour vers 8 hrs.

Prix aller et retour 50 cts.

Capt. D. LORD

Le Canadien, juillet

Guide du voyageur

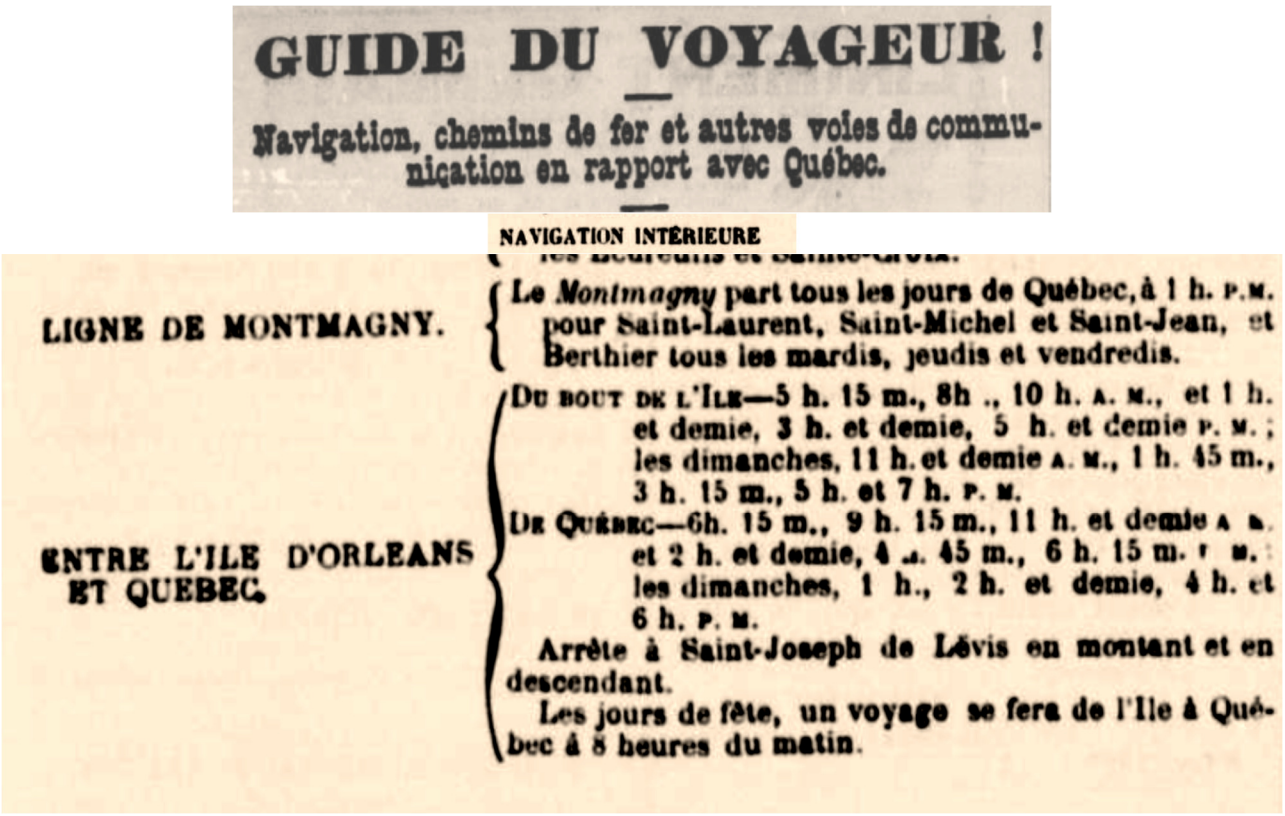

GUIDE DU VOYAGEUR !

Navigation, chemins de fer et autres voies de communication en rapport avec Québec.

NAVIGATION INTÉRIEURE

LIGNE DE MONTMAGNY.

Le *Montmagny* part tous les jours de Québec, à 1 h. P.M. pour Saint-Laurent, Saint-Michel et Saint-Jean, et Berthier tous les mardis, jeudis et vendredis.

ENTRE L'ILE D'ORLEANS ET QUEBEC.

Du bout de l'Ile—5 h. 15 m., 8h ., 10 h. A. M., et 1 h. et demie, 3 h. et demie, 5 h. et demie P. M.; les dimanches, 11 h. et demie A. M., 1 h. 45 m., 3 h. 15 m., 5 h. et 7 h. P. M.

De Québec—6h. 15 m., 9 h. 15 m., 11 h. et demie A M. et 2 h. et demie, 4 h. 45 m., 6 h. 15 m. P M.; les dimanches, 1 h., 2 h. et demie, 4 h. et 6 h. P. M.

Arrête à Saint-Joseph de Lévis en montant et en descendant.

Les jours de fête, un voyage se fera de l'Ile à Québec à 8 heures du matin.

Le Journal de Québec, 7 février; 20 avril ; 21 avril; 26 avril; 9 juin; 23 juin; 28 juin, 10 juillet; 16 juillet

Fleuve Saint-Laurent - Navire / Fred C. Würtele . – 1904.

Vue éloignée du traversier Orléans. BAnQ - Cote : P546,D7,P44

[1889]

Vapeur Lévis

Ligne de St-Romuald à Québec

A partir de JEUDI, le 11 avril (la température et le temps le permettant), le vapeur **LEVIS**, capt. Desrochers, fera le trajet aux heures suivantes :

De Québec.	De St-Romuald
7 hrs. A. M.	7 hrs. A. M.
11.30 h. A. M.	1 hr. P. M.
4.30 hrs. P. M.	5 hrs. P. M.

Arrêtant au quai de Bowen à Sillery aller et retour.

Ligne de l'Isle d'Orléans

De Québec :	De l'Isle:
8.30 hrs. A. M.	9 hrs. A. M.
3 hrs. P. M.	3.30 h. P. M.

Arrêtant au quai du bassin de radoub, à St-Joseph, aller et retour.

Les prix de passage sont les mêmes que durant l'été pour les passagers, le fret et les animaux.

10 avril.—e-c.

Le Canadien, 11 avril

Vapeur Orléans

Traverse de l'Isle d'Orléans

LE VAPEUR "ORLEANS"

Capt. Bolduc.

Le et après le 8 MAI, de temps et les circonstances le permettant, ce bateau fera le trajet comme suit :

De l'Isle:	De Québec:
5 15 A. M.	6 15 A. M.
8 00 A. M.	9 15 A. M.
10 00 A. M.	11 30 A. M.
1 30 P. M.	2 30 P. M.
3 30 P. M.	4 45 P. M.
5 30 P. M.	6 15 P. M.

LES DIMANCHES

	MIDI	
1 45 P. M.		1 00 P. M.
3 15 P. M.		2 30 P. M.
6 00 P. M.		4 00 P. M.
7 00 P. M.		6 00 P. M.

Les jours de fête, un voyage se fera à 8 hrs. du matin à l'Isle, et dans l'après-midi les heures seront les mêmes que le dimanche.

8 mai.—e-c.

Le Canadien, 8 mai, ++,+ juin, +juillet, Le Quotidien (Lévis), 8 mai, ++, +juin+juillet+ août +sept.+oct, +nov., +déc. ; La Justice, 10 mai, ++; L'Électeur, 11 juin, oct,

Bateaux à Vapeurs

ISLE D'ORLÉANS ET QUÉBEC

De l'Isle :		De Québec :
5 15 A M		6 15 A M
8 00 "		9 15 "
10 00 "		11 30 "
1 30 P M		2 30 P M
3 30 "		4 45 "
5 30 "		6 15 "
LES DIMANCHES		
1 45 P M	MIDI	1 00 P M
3 15 "		2 30 "
5 00 "		4 00 "
7 00 "		6 00 "

Les jours de fête, un voyage se fera à 8 heures du matin à l'Isle, et dans l'après-midi les heures seront les mêmes que le dimanche.

Arrêtant au quai du bassin de radoub, à Saint-Joseph, aller et retour.

Les prix de passage sont les mêmes que durant l'été pour les passagers, le fret et les animaux.

BERTHIER

Le vapeur *Montmagny*, quittera le quai Champlain tous les jours à 4 hrs p. m., pour St-Laurent, St-Michel et St-Jean.

Les lundis, mercredis, jeudis et samedis, il se rendra à Berthier.

Le vapeur *Montmagny*, tiendra sa ligne ordinaire tous les Dimanches, quand le temps le permettra, et touchera aux ports intermédiaires, suivants : St-Laurent, St-Michel et St-Jean Ile d'Orléans.

Départ de Québec, quai Champlain, à 1 heure p. m., pour être de retour le soir vers 8 heures.

Prix du passage aller et retour, 50 cents.

Le Courrier du Canada, 17 juin ; 27 juillet, août, septembre

Traverse de l'Isle d'Orléans

LE VAPEUR "ORLEANS"

Capt. Bolduc.

De l'Isle:	De Québec:
5 45 A. M.	6 30 A. M.
8 00 A. M.	9 15 A. M.
10 00 A. M.	11 30 A. M.
1 00 P. M.	2 00 P. M.
5 00 P. M.	4 00 P. M.
6 45 P. M.	5 30 P. M.
LES DIMANCHES	
12 00 P. M. MIDI	1 00 P. M.
1 45 P. M.	2 30 P. M.
4 00 P. M.	

Les jours de fête, un voyage se fera à 8 hrs. du matin à l'Isle, et dans l'après-midi les heures seront les mêmes que le dimanche.

Le Canadien, 5 novembre

Vapeur Montmagny

A partir de Dimanche prochain, le 9 du courant,

Le Vapeur "Montmagny"

tiendra sa ligne ordinaire tous les Dimanches, quand le temps le permettra, et touchera les ports intermediaires suivants: St-Laurent, St-Michel et St-Jean Ile d'Orléans.

Départ de Québec, Quai Champlain, à UNE heure p. m., pour être de retour le soir vers HUIT heures.

Prix du passage aller et retour, **50 cents.**

Capt. D. LORD.

5 juin 1889.—n.o

Le Canadien, 5 juin

BERTHIER

Le vapeur *Montmagny*, quittera le quai Champlain tous les jours à 4 hrs p. m., pour St-Laurent, St-Michel et St-Jean.

Les lundis, mercredis, jeudis et samedis, il se rendra à Berthier.

Le vapeur *Montmagny*, tiendra sa ligne ordinaire tous les Dimanches, quand le temps le permettra, et touchera aux ports intermédiaires, suivants : St-Laurent, St-Michel et St-Jean Ile d'Orléans.

Départ de Québec, quai Champlain, à 1 heure p. m., pour être de retour le soir vers 8 heures.

Prix du passage aller et retour, 50 cents.

Le Courrier du Canada, 14 juin, +juillet

[1890]

Vapeur Lévis

LIGNE DE

St-Romuald et Quebec

A PARTIR DE

LUNDI, LE 7 AVRIL

Si le temps et les circonstances le permettent, la vapeur **LEVIS**, capitaine Desrochers, quittera

QUEBEC	ST-ROMUALD
7.00 A. M.	8.00 A. M.
11.30 A. M.	1.00 P. M.
4.30 P. M.	5.00 P. M.

arrêtant au quai "Bowen", à Sillery, aller et retour.

LIGNE DE L'ISLE D'ORLEANS

QUEBEC	ISLE D'ORLEANS
8.30 A. M.	9.00 A. M.
3.00 P. M.	3.30 P. M.

Arrêtant au quai du bassin de radoub à St-Joseph aller et retour si possible.

Les prix de passage sont les mêmes que durant l'été pour les passagers, ainsi que pour le fret et les animaux.

Le Canadien, 7 avril ; La Justice, 23, 29 avril

Vapeur Montmagny

Le *Montmagny* est sorti hier de ses quartiers d'hiver, pour prendre incessamment ses voyages à l'Ile d'Orléans, à St-Michel et à Montmagny

Le Canadien, 29 avril

Vapeur Orléans

Ligne de l'Isle d'Orléans

Le et après le 12 MAI, le temps et les circonstances le permettant, le vapeur *Orléans*, capt. Bolduc, fera le trajet comme suit :

Isle d'Orléans		Québec.
5.15 A. M.		6.15 A. M.
8.00 A. M.		9.15 A. M.
10.00 A. M.		11.30 A. M.
1.30 P. M.		2.30 P. M.
3.30 P. M.		4.45 P. M.
5.30 P. M.		6.15 P. M.

LES DIMANCHES

	MIDI	
1.30 P. M.		1.00 P. M.
3.15 P. M.		2.30 P. M.
5.00 P. M.		4.00 P. M.
7.00 P. M.		6.00 P. M.

Les jours de fête, un voyage se fera à 8 hrs. du matin de l'Isle, et dans l'après-midi les heures seront les mêmes que le dimanche.

Le vapeur *Orléans* fera un voyage spécial tous les Jeudis à 10 hrs. p. m., de l'Isle pour Québec.

Le voyage de St-Joseph jusqu'à l'Ile se fera à la même heure les Dimanches et jour de fête

10 mai—

Le Canadien, 10 mai

Traverse de l'Isle d'Orleans

—to:—

LE VAPEUR

"ORLEANS"

Capt BOLDUC

LE ET APRES LE 10 MAI, (le temps et les circonstances le permettant,) ce bateau fera le trajet comme suit :

DE L'ISLE		DE QUEBEC	
5.15 heures	A. M.	6.15 heures	A. M.
8.00 "	A. M.	9.15 "	A. M.
10.00 "	A. M.	11.30 "	A. M.
1.30 "	P. M.	2.30 "	P. M.
3.30 "	P. M.	4.45 "	P. M.
5.30 "	P. M.	6.15 "	P. M.

LES DIMANCHES (MIDI)

1.45 heures	P. M.	1.00 heures	P. M.
3.15 "	P. M.	2.30 "	P. M.
5.00 "	P. M.	4.00 "	P. M.
7.00 "	P. M.	6.00 "	P. M.

Les jours de fête, un voyage se fera à 8 heures du matin de l'Isle, et dans l'après-midi les heures seront les mêmes que le dimanche.

La Justice, 19 mai; Le Quotidien (Lévis) 29 mai + juin

Traverse de l'Isle d'Orleans

—:o:—

LE VAPEUR

"ORLEANS"

Capt. BOLDUC

LE ET APRES LE 10 MAI, le temps et les circonstances le permettant, ce bateau fera le trajet comme suit :

De l'Isle			De Quebec		
5 15 heures	A. M.		6 15 heures	A. M.	
8 00	"	A. M.	9 15	"	A. M.
10 00	"	A. M.	11 30	"	A. M.
1 30	"	P. M.	2 30	"	P. M.
3 30	"	P. M.	4 45	"	P. M.
5 30	"	P. M.	6 15	"	P. M.

LES DIMANCHES (Midi)

1 30 heures	P. M.		1 00 heures	P. M.	
3 15	"	P. M.	2 30	"	P. M.
5 00	"	P. M.	4 00	"	P. M.
7 00	"	P. M.	6 00	"	P. M.

A chaque fête le bateau fera un voyage de l'Isle à 8 h. a. m., et dans l'après-midi les voyages seront les mêmes que le dimanche, arrêtant à St. Joseph en allant et en revenant.

Voyages spéciaux.—Il y aura un voyage spécial de l'Isle à Québec, tous les **Jeudis** soir à dix hrs.

Le prix du passage à St. Joseph, sera le même que pour l'Isle, les dimanches et autres fêtes.

L'Électeur, 18 juillet +août; La Justice, 31 juillet+ août +sept.

Ligne de l'Isle d'Orléans

Le et après le 12 MAI, le temps et les circonstances le permettant, le vapeur *Orleans*, capt. Bolduc, fera le trajet comme suit :

Isle d'Orléans		Québec.
5.15 A. M.		6.15 A. M.
8.00 A. M.		9.15 A. M.
10.00 A. M.		11.30 A. M.
1.30 P. M.		2.30 P. M.
3.30 P. M.		4.45 P. M.
5.30 P. M.		6.15 P. M.

LES DIMANCHES

1.30 P. M.	MIDI	1.00 P. M.
3.15 P. M.		2.30 P. M.
5.00 P. M.		4.00 P. M.
7.00 P. M.		6.00 P. M.

Les jours de fête, un voyage se fera à 8 hrs. du matin de l'Isle, et dans l'après-midi les heures seront les mêmes que le dimanche.

Le vapeur *Orleans* fera un voyage spécial tous les Jeudis à 10 hrs. p. m., de l'Isle pour Québec.

Le voyage de St-Joseph jusqu'à l'Ile se fera à la même heure les Dimanches et jour de fête ainsi—

Le Canadien, 31 juillet

TRAVERSE

De l'Isle d'Orléans

VAPEUR "ORLEANS"

Capt. BOLDUC,

LE ET APRES LE 12 MAI (le temps et les circonstances le permettant, ce bateau fera le trajet comme suit.

De L'Isle	De Quebec
5.15 A. M.	6.15 A. M.
8.00 A. M.	9.15 A. M.
10.00 A. M.	11.30 A. M.
1.30 P. M.	2.30 P. M.
3.30 P. M.	4.45 P. M.
5.30 P. M.	6.15 P. M.

LES DIMANCHES (Midi)

1.45 P. M.	1.00 P. M.
3.15 P. M.	2.30 P. M.
5.00 P. M.	4.00 P. M.
7.00 P. M.	6.00 P. M.

Les jours de fête, un voyage se fera à 8 heures du matin de l'Isle et dans l'après-midi les heures seront les mêmes que le dimanche.

Le Quotidien de Lévis, 7 août, +sept., oct., nov.

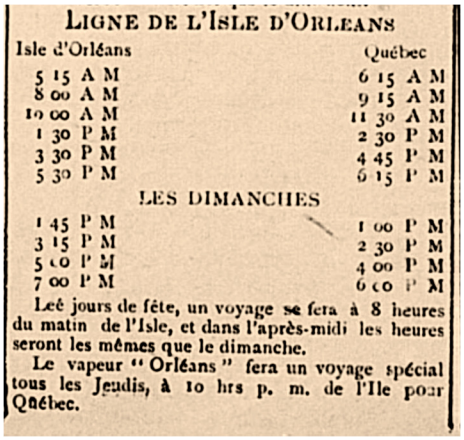

LIGNE DE L'ISLE D'ORLEANS

Isle d'Orléans	Québec
5 15 A M	6 15 A M
8 00 A M	9 15 A M
10 00 A M	11 30 A M
1 30 P M	2 30 P M
3 30 P M	4 45 P M
5 30 P M	6 15 P M

LES DIMANCHES

1 45 P M	1 00 P M
3 15 P M	2 30 P M
5 00 P M	4 00 P M
7 00 P M	6 00 P M

Les jours de fête, un voyage se fera à 8 heures du matin de l'Isle, et dans l'après-midi les heures seront les mêmes que le dimanche.

Le vapeur "Orléans" fera un voyage spécial tous les Jeudis, à 10 hrs p. m. de l'Ile pour Québec.

Le Courrier du Canada, 9 octobre

[1891]

Les familles qui vont passer la belle saison dans les paroisses en bas du Bout de l'Ile, apprendront avec plaisir que le service de la traverse entre Québec et l'Ile d'Orléans sera considérablement amélioré l'été prochain.

La compagnie se propose d'établir une ligne de deux bateaux qui voyageront plusieurs fois par jour et aux heures les plus convenables pour les personnes en villégiature.

L'Électeur, 9 janvier, p.1 ; Le Quotidien (Lévis), 10 janvier

Vapeurs Lévis et Orléans

Ligne de St-Romuald et de Ste-Pétronille

Comme on pourra le voir par l'annonce que nous publions dans une autre colonne, les vapeurs Lévis et Orléans commenceront à tenir leur ligne régulière lundi le 19. Ces bateaux sont aménagés de façon à donner tout le confort possible aux personnes qui voyagent.

Le Canadien, 11 avril

Bulletin maritime

Les vapeurs *Orléans* et *Lévis* commenceront à tenir une régulière lundi le 13 du courant, entre Québec et Ste-Pétronille, I.O., et entre Québec, Sillery et St-Romuald.

Le Canadien, 11 avril

Traverse
De l'Ile et de St.-Romuald

Le Str. *LEVIS* commencera ses voyages réguliers LUNDI, le 13, si le temps et les circonstances le permettent.

ST-ROMUALD	QUÉBEC
8.00 a. m.	7.00 a. m
1.00 p. m.	11.30 a. m.
5.00 p. m.	4.00 p. m

ILE ORLEANS

ILE	QUÉBEC
9.00 a. m.	8.30 a. m.
3.00 p. m.	2.00 p. m.

Il arrêtera à St Joseph en descendant et en remontant.

Lévis, 11 Avril 1893.

Le Quotidien (Lévis), 11, 14 ++ avril

Les vapeurs *Lévis* et *Orléans* commenceront à tenir leur ligne régulière lundi le 13 du courant. Ces bateaux sont aménagés de façon à donner tout le confort possible aux personnes qui voyagent.

L'Électeur, 13 avril

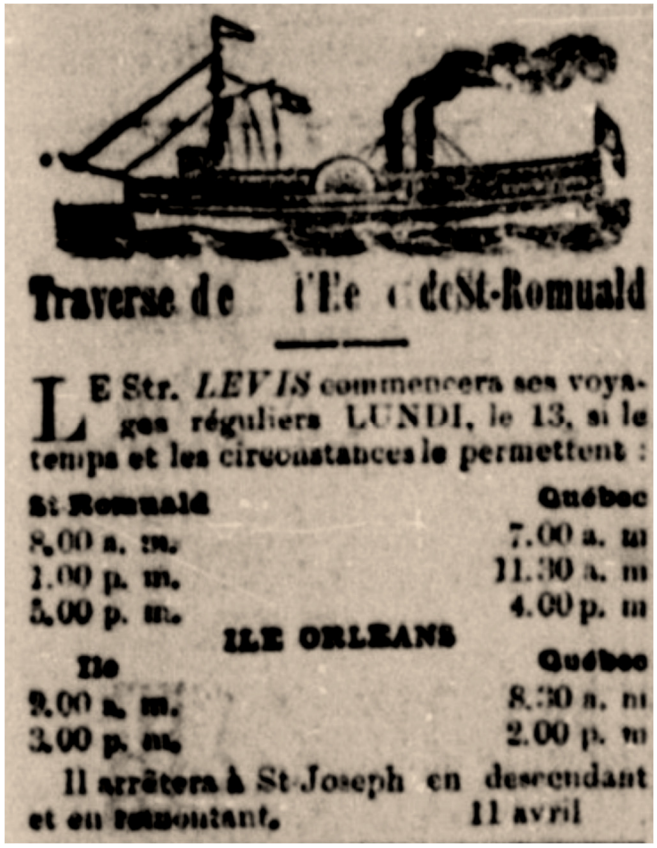

Traverse de l'Ile et de St-Romuald

LE Str. *LEVIS* commencera ses voyages réguliers LUNDI, le 13, si le temps et les circonstances le permettent :

St Romuald	Québec
8.00 a. m.	7.00 a. m
1.00 p. m.	11.30 a. m
5.00 p. m.	4.00 p. m

ILE ORLEANS

Ile	Québec
9.00 a. m.	8.30 a. m
3.00 p. m.	2.00 p. m

Il arrêtera à St-Joseph en descendant et en remontant. 11 avril

Le Canadien, samedi 2 mai

Vapeur Orléans

Traverse de l'Isle d'Orleans

Le vapeur ORLEANS—Capt. Bolduc

LE ET APRES LE 6 MAI, le temps et les circonstances le permettant, ce bateau fera le trajet comme suit

De l'Isle		De Quebec	
5 15 heures	A. M.	6 15 heures	A. M.
8 00 "	A. M.	9 15 "	A. M.
10 00 "	A. M.	11 30 "	A. M.
1 30 "	P. M.	2 30 "	P. M.
3 30 "	P. M.	4 45 "	P. M.
5 30 "	P. M.	6 15 "	P. M.

LES DIMANCHES (Midi)

12 00 heures	P. M.	1 00 heures	P. M.
1.30 "	P. M.	2 30 "	P. M.
3 15 "	P. M.	4 00 "	P. M.
5 00 "	P. M.	6 00 "	P. M.
7 00 "	P. M.	"	

Les jours de fête, un voyage se fera à 8 heures du matin de l'Isle, et dans l'après-midi les heures seront les mêmes que le dimanche.

Le vapeur " Orléans " quittera l'Isle tous les JEUDIS, à 10 h.

Le dimanche et les jours de fêtes le prix du passage aller et retour pour St-Joseph de Levis, sera le même que pour l'Isle d'Orléans

Le Canadien, 5 mai ; La Justice, 22 mai ; L'Électeur, 5 juin ; La Justice, 6, 15 juin ; 11, 28 août + septembre, octobre ; La Vérité, 27 juin ; 26 septembre +octobre + novembre, + décembre ; La Vérité, 27 juin

La traverse de l'Isle

A l'avenir le vapeur *Orléans* discontinuera le voyage qu'il a l'habitude de faire le jeudi soir à 10 heures, de l'Isle à Québec.

Le Canadien, 10 septembre

Vapeur Montmagny

Le Montmagny est sorti de ses quartiers d'hiver et reprendra le service aujourd'hui.

Le Canadien, 28 avril

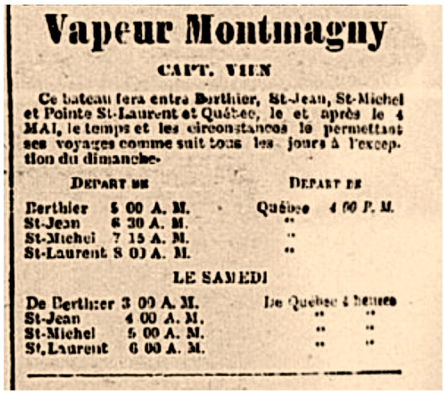

Vapeur Montmagny

CAPT. VIEN

Ce bateau fera entre Berthier, St-Jean, St-Michel et Pointe St-Laurent et Québec, le et après le 4 MAI, le temps et les circonstances le permettant ses voyages comme suit tous les jours à l'exception du dimanche.

Départ de		Départ de	
Berthier	5 00 A. M.	Québec	4 00 P. M.
St-Jean	6 30 A. M.	"	
St-Michel	7 15 A. M.	"	
St-Laurent	8 00 A. M.	"	

LE SAMEDI

De Berthier	3 00 A. M.	De Québec 4 heures	
St-Jean	4 00 A. M.	"	"
St-Michel	5 00 A. M.	"	"
St-Laurent	6 00 A. M.	"	"

La Justice, 22 mai ; 5 juin ; Le Canadien, 12 mai ; La Vérité, 27 juin

Vapeur Montmagny

CAPT. VIEN

Ce bateau fera entre Berthier, St-Jean, St-Michel et Pointe St-Laurent et Québec, le et après le 4 MAI, le temps et les circonstances le permettant ses voyages comme suit tous les jours à l'exception du dimanche.

Départ de		Départ de	
Berthier	5 00 A. M.	Québec	4 00 P. M.
St-Jean	6 30 A. M.	"	
St-Michel	7 15 A. M.	"	
St-Laurent	8 00 A. M.	"	

LE SAMEDI

De Berthier	3 00 A. M.	De Québec 4 heures	
St-Jean	4 00 A. M.	"	"
St-Michel	5 00 A. M.	"	"
St-Laurent	6 00 A. M.	"	"

Les dimanches et jours de fête ce bateau laissera le quai du marché Champlain à 1 heures p. m. pour St-Laurent, St-Michel et Jean et retour à 5.30 heures de St-Jean, arrêtant St-Michel et St-Laurent.

Le Canadien, 5 mai ; La Justice, 6, 15 juin ; 11, 28 août + septembre ; La Vérité, 26 septembre + octobre ; +novembre. + décembre ; La Vérité, 27 juin

La ligne de l'Ile et de St-Romuald

Il n'y aura pas de bateau demain entre Québec et St-Romuald et entre Québec et l'Ile d'Orléans, mais y en aura dimanche prochain le 10 courant.

Le vapeur Orléans commencera sa ligne régulière aux premiers jours de la semaine prochaine, ainsi que le Lévis. Ces deux bateaux voyageront alors comme les étés passés.

Ligne de l'Isle d'Orléans

LE TEMPS ET LES CIRCONSTANCES le permettant, le et après LUNDI, le vapeur *LÉVIS* fera le service entre l'Ile, Québec et St-Romuald comme suit :

St-Romuald	Québec
8 A. M.	11.30 A. M.
1 P. M.	4.00 P. M.
Isle Orléans	**Québec**
9.00 A. M.	8.30 A. M.
2.45 P. M.	5.00 P. M.

Le dimanche les bateaux ne circulent pas.

24 nov.—

Le Canadien, 25 novembre

[1892]

Vapeur de l'Ile

It is stated that a five cents steamboat ferry arrangement is likely to be established next summer.

The Quebec Morning Chronicle, 10 novembre

Contrairement à l'annonce de la première édition, les lignes de l'Île d'Orléans et St-Romuald, seront reprises demain seulement. Un seul bateau fera le service pour commencer.

L'Électeur, 21 avril

Vapeur Orléans

DE QUEBEC A L'ISLE D'ORLEANS

Vapeur "ORLEANS"

Capt. BOLDUC

I E L'ILE	DE QUEBEC
5.15 heures a. m.	6.15 heures a. m.
8.30 " a. m.	9.15 " a. m.
10.00 " a. m.	11.30 " a. m.
1.30 " p. m.	2.30 " p. m.
3.30 " p. m.	4.45 " p. m.
5.30 " p. m.	6.15 " p. m.
LES DI	NCHES
1.30 " p. m.	1.00 " p. m.
3.15 " p. m.	2.30 " p. m.
5.00 " p. m.	4.00 " p. m.
7.00 " p. m.	6.00 " p. m.
	7.30 " p. m.

Tous les jours de fête le vapeur fera un voyage de l'Ile à 8.00 heures a. m., et dans l'après-midi les voyages se feront comme les dimanches.

Après le 30 juin le vapeur ORLEANS laissera l'Ile tous les jeudis à 10 heures p. m.

Les dimanches et jours de fête le prix de passage, pour St-Joseph de Lévis, aller et retour, sera la même que pour l'île.

L'Électeur, 9 août

Vapeur Montmagny

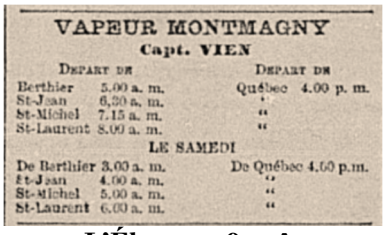

VAPEUR MONTMAGNY

Capt. VIEN

Depart de		Depart de
Berthier	5.00 a. m.	Québec 4.00 p. m.
St-Jean	6.30 a. m.	"
St-Michel	7.15 a. m.	"
St-Laurent	8.00 a. m.	"
LE SAMEDI		
De Berthier	3.00 a. m.	De Québec 4.00 p.m.
St-Jean	4.00 a. m.	"
St-Michel	5.00 a. m.	"
St-Laurent	6.00 a. m.	"

L'Électeur, 9 août

Les caboteurs Montmagny, Orléans, Brothers, Lévis, etc., amarreront au ponton de la compagnie du Richelieu jusqu'à ce qu'ils soient mis en hivernement.

L'Électeur, 24 novembre

A Québec

Malgré la clémence d'une température admirablement douces et belle, le port de Québec est actuellement désert. Les seuls bateaux qui sillonnent le fleuve sont ceux de la traverse et de l'île d'Orléans.

L'Étendard, 30 novembre

En 1892, aucune annonce concernant les traversiers desservant l'Ile d'Orléans dans les journaux suivants : Le Canadien ; Le Courrier du Canada ; Quebec Morning Chronicle.

[1893]

Vapeur Lévis

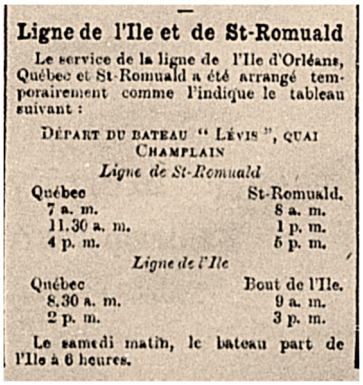

Ligne de l'Ile et de St-Romuald

Le service de la ligne de l'Ile d'Orléans, Québec et St-Romuald a été arrangé temporairement comme l'indique le tableau suivant :

DÉPART DU BATEAU " LÉVIS ", QUAI CHAMPLAIN

Ligne de St-Romuald

Québec	St-Romuald.
7 a. m.	8 a. m.
11.30 a. m.	1 p. m.
4 p. m.	5 p. m.

Ligne de l'Ile

Québec	Bout de l'Ile.
8.30 a. m.	9 a. m.
2 p. m.	3 p. m.

Le samedi matin, le bateau part de l'Ile à 6 heures.

L'Électeur, 26 avril

Vapeur Orléans

Traverse de l'Ile Orleans

VAPEUR "ORLEANS"
CAPITAINE BOLDUC

LE ET APRÈS LE 6 MAI, (le temps et circonstances le permettant), le service se fera comme suit :

Laissera l'Ile	Laissera Québec
5.15 heures a. m.	6.15 heures a. m.
8.00 " a. m.	9.15 " a. m.
10.00 " a. m.	11.30 " a. m.
1.30 " p. m.	2.30 " p. m.
3.30 " p. m.	4.45 " p. m.
5.30 " p. m.	6.15 " p. m.

DIMANCHES

1.30 heures p. m.	1.00 heures p. m
3.15 " p. m.	2.30 " p. m
5.00 " p. m.	4.00 " p. m
7.00 " p. m.	6.00 " p. m
	7.30 " p. m

Tous les jours de fêtes, le vapeur fera un voyage de l'Ile à 8 a. m., et dans l'après-midi, les voyages se feront aux mêmes heures que les dimanches.

Après le 30 juin, le vapeur *ORLEANS* laissera l'Ile tous les jeudis à 10 h. p. m.

Les dimanches et jours de fêtes, le prix aller et retour à St-Joseph de Lévis sera le même que pour l'Ile.

10 mai—

L'Électeur, 10 au 27 mai, juin, juillet, août

Traverse de l'Ile Orleans

VAPEUR "ORLEANS"
CAPITAINE BOLDUC

LE ET APRES LE 18 SEPT., (le temps et circonstances le permettant), le service se fera comme suit :

Laissera l'Ile	Laissera Québec
5.15 heures a. m.	6.15 heures a. m.
8.00 " a. m.	9.15 " a. m.
10.00 " a. m.	11.30 " a. m.
1.00 " p. m.	2.00 " p. m.
3.00 " p. m.	4.15 " p. m.
5.00 " p. m.	6.00 " p. m.

DIMANCHES

1.30 heures p. m.	1.00 heures p. m
3.15 " p. m.	2.30 " p. m
5.00 " p m.	4.00 " p. m
	6.00 " p. m

Tous les jours de fêtes, le vapeur fera un voyage de l'Ile à 8 a. m., et dans l'après-midi, les voyages se feront aux mêmes heures que les dimanches.

Les dimanches et jours de fêtes, le prix aller et retour à St-Joseph de Lévis sera le même que pour l'Ile.

(Suite.—

L'Électeur, 23/09, 13/10, 28/11 + octobre, +novembre

Vapeur Montmagny

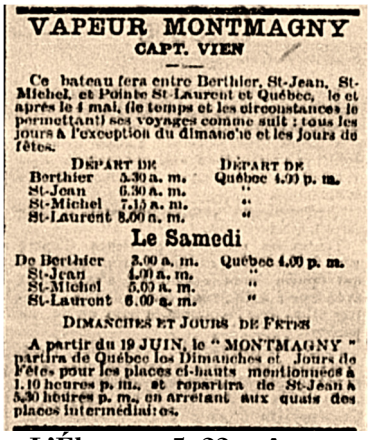

VAPEUR MONTMAGNY
CAPT. VIEN

Ce bateau fera entre Berthier, St-Jean, St-Michel, et Pointe St-Laurent et Québec, le et après le 4 mai, (le temps et les circonstances le permettant) ses voyages comme suit : tous les jours à l'exception du dimanche et les jours de fêtes.

Départ de		Départ de
Berthier	5.30 a. m.	Québec 4.00 p. m.
St-Jean	6.30 a. m.	"
St-Michel	7.15 a. m.	"
St-Laurent	8.00 a. m.	"

Le Samedi

De Berthier	3.00 a. m.	Québec 4.00 p. m.
St-Jean	4.00 a. m.	"
St-Michel	5.00 a. m.	"
St-Laurent	6.00 a. m.	"

DIMANCHES ET JOURS DE FÊTES

A partir du 19 JUIN, le "MONTMAGNY" partira de Québec les Dimanches et Jours de Fêtes pour les places ci-hauts mentionnées à 1.10 heures p. m., et repartira de St-Jean à 5.30 heures p. m., en arrêtant aux quais des places intermédiaires.

L'Électeur, 5, 22 août

VAPEUR MONTMAGNY
CAPT. JEAN

Ce bateau fera entre Berthier, St-Jean, St-Michel, et Pointe St-Laurent et Québec, le et après le 18 septembre, (le temps et les circonstances le permettant) ses voyages comme suit : tous les jours à l'exception du dimanche et les jours de fêtes.

Départ de		Départ de
Berthier	5.30 a. m.	Québec 3.00 p. m.
St-Jean	6.30 a. m.	"
St-Michel	7.15 a. m.	"
St-Laurent	8.00 a. m.	"

Le Samedi

De Berthier	3.00 a. m.	Québec 3.00 p. m.
St-Jean	4.00 a. m.	"
St-Michel	5.00 a. m.	"
St-Laurent	6.00 a. m.	"

L'Électeur, 23 septembre; 4 octobre++ ; novembre

Projet : St-Laurent et St-Jean

L'Ile d'Orléans

Nous apprenons avec grand plaisir que les résidents et propriétaires des deux paroisses de St-Laurent et St-Jean, de l'Ile d'Orléans, font des démarches sérieuses pour se procurer une ligne rapide de bateau à vapeur en raison de l'importance de ces deux places.

En effet, est-il rien de plus agréable que de faire une promenade par terre, entre les deux églises de St-Laurent et St-Jean.

Les chemins y sont les plus beaux, les sites les plus pittoresques, des places de bains sur tout le parcours, rivage sablonneux incomparables, points de vue sans limites, les deux rivières Maheux et Lafleur à franchir, qui à elles seules réveillent tant de souvenirs historiques : la première par la mort du jeune Lauzon tué par les Iroquois, et que lord Elgin, ancien gouverneur du Canada dans ses courses à la rame se plaisait à visiter tous les ans. Ajoutons à cela des milliers de terrains sablonneux situés auprès du rivage et ombragés par de magnifiques arbres de frênes, érables, chênes, etc., qui n'attendent que le moment où une bonne ligne de bateau à vapeur sera établie pour en assurer la concession à des prix très modérés.

Si les citoyens de ces deux importantes paroisses se sont entendus, comme on nous le rapporte, pour encourager une seule et bonne ligne, nul doute que d'ici à 10 ans, le parcours entre les églises de ces deux paroisses se couvrira de jolies villas comme celle qui existent déjà en grand nombre dans les deux villages.

Aussitôt une bonne ligne établie, nous connaissons que la construction de deux magnifiques hôtels, (maisons de pension), ne se fera pas attendre, une dans chaque paroisse et alors les résidents peuvent être certains qu'ils s'assureront une ligne d'au moins deux fois par jour – car y aura-t-il une promenade plus belle et plus agréable durant la belle saison pour les citadins qui ne peuvent laisser leurs affaires à la ville pour longtemps et se donner le luxe d'aller séjourner à la campagne à une distance éloignée, que celle d'aller au milieu du jour à St-Laurent et s'y reposer sous les verts bocages *au pied des coteaux*, et retourner chez eux dans la soirée.

Quel avantage ne serait-ce pas non plus pour ceux qui y résident déjà pendant l'été.

Après tout St-Laurent n'est qu'à 20 ou 28 minutes de distance de Ste-Pétronille (Bout de l'Isle) qui a sa ligne constante à toutes les heures du jour, et quel avantage St-Laurent n'offre-t-il pas sur le Bout de l'Isle, par le paysage à contempler de Ste-Pétronille à St-Laurent, et son rivage, ses anses incomparables qui s'étendent principalement depuis l'église jusqu'au Trou St-Patrice, endroit par excellence pour les pique-niques et promenades des enfants de collège et couvents. St-Laurent sera alors le point d'attraction durant les chaleurs de l'été.

Nous souhaitons donc courage et persévérance à nos amis de Saint-Laurent et de St-Jean, et leur prédisons sans crainte de nous tromper, que d'ici 10 ans ils auront des centaines de

citadins qui tout en surveillant leurs affaires à la ville, marchands, hommes de professions, employés publics et autres préfèreront séjourner dans leurs localités plutôt que d'aller à des distances plus éloignées et dans des endroits moins beaux et moins avantageux sous tous les rapports et qui deviennent plus dispendieux d'années en années.

L'Électeur, 25 septembre

[1894]

Vapeur Vega

Island of Orleans ferry

Attention is directed to the new advertisement in to-day's Chronicle of the opening for the season of the regular trips of the steamer «Vega» to the Island of Orleans and to Sillery and St. Romuald. All necessary information is furnished therein as to time-table, etc.

Quebec Morning Chronicle, 23 avril

ISLAND OF ORLEANS FERRY

STEAMER "VEGA,"
Captain Desroches.

ON AND AFTER MONDAY, 23RD April, until further notice (weather and circumstances permitting)
WILL LEAVE

Island.	Quebec.
8.00 A.M.	7.00 A.M.
1.00 P.M.	11.30 A.M.
5.00 P.M.	4.00 P.M.

Sillery and St. Romuald Service.
STEAMER "VEGA."

The Ferry line between Quebec, Sillery and St. Romuald, will leave as under :

St. Romuald.	Quebec.
6.00 A.M.	9.00 A.M.
10.00 A.M.	2.00 P.M.
3.00 P.M.	6.00 P.M.

April 23, 1894.

Quebec Morning Chronicle, 23 avril

Vapeur Montmagny

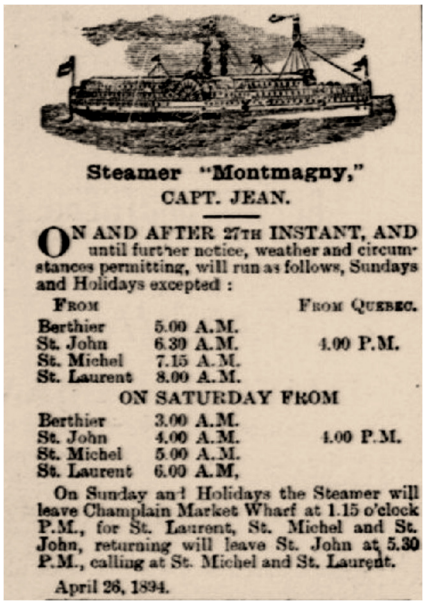

Steamer "Montmagny,"
CAPT. JEAN.

ON AND AFTER 27TH INSTANT, AND until further notice, weather and circumstances permitting, will run as follows, Sundays and Holidays excepted :

From		From Quebec.
Berthier	5.00 A.M.	
St. John	6.30 A.M.	4.00 P.M.
St. Michel	7.15 A.M.	
St. Laurent	8.00 A.M.	
ON SATURDAY FROM		
Berthier	3.00 A.M.	
St. John	4.00 A.M.	4.00 P.M.
St. Michel	5.00 A.M.	
St. Laurent	6.00 A.M.	

On Sunday and Holidays the Steamer will leave Champlain Market Wharf at 1.15 o'clock P.M., for St. Laurent, St. Michel and St. John, returning will leave St. John at 5.30 P.M., calling at St. Michel and St. Laurent.

April 26, 1894.

Quebec Morning Chronicle, 27 avril

Vapeur Orléans

Island of Orleans Ferry – The steamer «Orleans» Cpt. Bolduc, will commence on Monday next to run between Quebec and the Island in accordance with the timetable published in another column. The steamer «Levis» is to run between St. Romuald and Quebec – See advt.

Quebec Morning Chronicle, 9 mai 1894

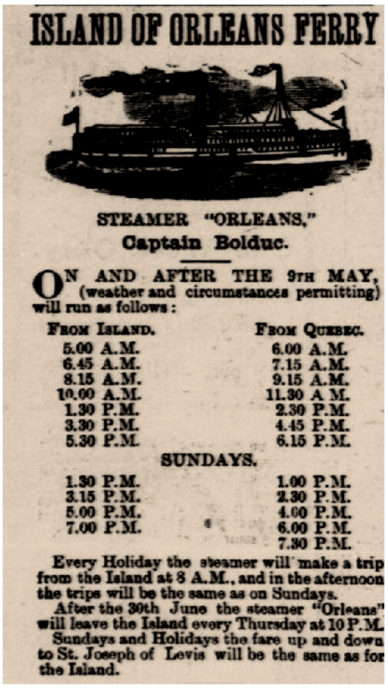

ISLAND OF ORLEANS FERRY

STEAMER "ORLEANS,"
Captain Bolduc.

ON AND AFTER THE 9TH MAY, (weather and circumstances permitting) will run as follows:

From Island.	From Quebec.
5.00 A.M.	6.00 A.M.
6.45 A.M.	7.15 A.M.
8.15 A.M.	9.15 A.M.
10.00 A.M.	11.30 A.M.
1.30 P.M.	2.30 P.M.
3.30 P.M.	4.45 P.M.
5.30 P.M.	6.15 P.M.
SUNDAYS.	
1.30 P.M.	1.00 P.M.
3.15 P.M.	2.30 P.M.
5.00 P.M.	4.00 P.M.
7.00 P.M.	6.00 P.M.
	7.30 P.M.

Every Holiday the steamer will make a trip from the Island at 8 A.M., and in the afternoon the trips will be the same as on Sundays.

After the 30th June the steamer "Orleans" will leave the Island every Thursday at 10 P.M.

Sundays and Holidays the fare up and down to St. Joseph of Levis will be the same as for the Island.

Quebec Morning Chronicle, 27 avril

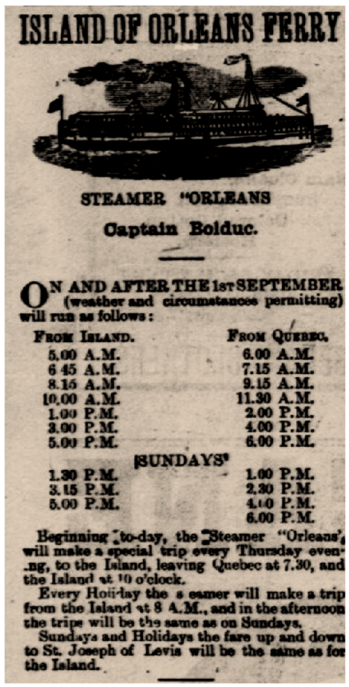

ISLAND OF ORLEANS FERRY

STEAMER "ORLEANS
Captain Bolduc.

ON AND AFTER THE 1st SEPTEMBER (weather and circumstances permitting) will run as follows:

From Island.	From Quebec.
5.00 A.M.	6.00 A.M.
6.45 A.M.	7.15 A.M.
8.15 A.M.	9.15 A.M.
10.00 A.M.	11.30 A.M.
1.00 P.M.	2.00 P.M.
3.00 P.M.	4.00 P.M.
5.00 P.M.	6.00 P.M.
SUNDAYS	
1.30 P.M.	1.00 P.M.
3.15 P.M.	2.30 P.M.
5.00 P.M.	4.00 P.M.
	6.00 P.M.

Beginning to-day, the Steamer "Orleans" will make a special trip every Thursday evening, to the Island, leaving Quebec at 7.30, and the Island at 10 o'clock.

Every Holiday the steamer will make a trip from the Island at 8 A.M., and in the afternoon the trips will be the same as on Sundays.

Sundays and Holidays the fare up and down to St. Joseph of Levis will be the same as for the Island.

Quebec Morning Chronicle, 1 septembre

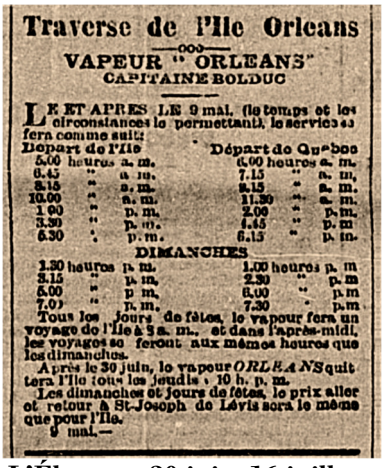

Traverse de l'Ile Orleans

VAPEUR "ORLEANS"
CAPITAINE BOLDUC

LE ET APRES LE 9 mai, (le temps et les circonstances le permettant), le service se fera comme suit:

Départ de l'Ile	Départ de Québec
5.00 heures a. m.	6.00 heures a. m.
6.45 " a. m.	7.15 " a. m.
8.15 " a. m.	9.15 " a. m.
10.00 " a. m.	11.30 " a. m.
1.00 " p. m.	2.00 " p. m.
3.30 " p. m.	4.45 " p. m.
5.30 " p. m.	6.15 " p. m.
DIMANCHES	
1.30 heures p. m.	1.00 heures p. m.
3.15 " p. m.	2.30 " p. m.
5.00 " p. m.	4.00 " p. m.
7.00 " p. m.	7.30 " p. m.

Tous les jours de fêtes, le vapeur fera un voyage de l'Ile à 8 a. m., et dans l'après-midi, les voyages se feront aux mêmes heures que les dimanches.

Après le 30 juin, le vapeur *ORLEANS* quittera l'Ile tous les jeudis à 10 h. p. m.

Les dimanches et jours de fêtes, le prix aller et retour à St-Joseph de Lévis sera le même que pour l'Ile.

9 mai.—

L'Électeur, 30 juin, 16 juillet

Vapeur Brothers

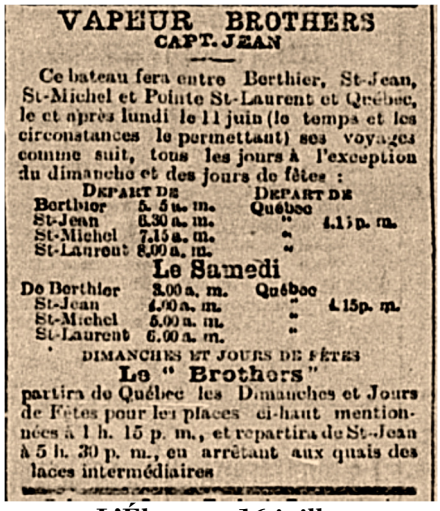

VAPEUR BROTHERS
CAPT. JEAN

Ce bateau fera entre Berthier, St-Jean, St-Michel et Pointe St-Laurent et Québec, le et après lundi le 11 juin (le temps et les circonstances le permettant) ses voyages comme suit, tous les jours à l'exception du dimanche et des jours de fêtes :

Départ de		Départ de	
Berthier	5.5 a. m.	Québec	
St-Jean	6.30 a. m.	"	4.15 p. m.
St-Michel	7.15 a. m.	"	
St-Laurent	8.00 a. m.	"	

Le Samedi

De Berthier	3.00 a. m.	Québec	
St-Jean	4.00 a. m.	"	4.15 p. m.
St-Michel	5.00 a. m.	"	
St-Laurent	6.00 a. m.	"	

DIMANCHES ET JOURS DE FÊTES

Le " Brothers "

partira de Québec les Dimanches et Jours de Fêtes pour les places ci-haut mentionnées à 1 h. 15 p. m., et repartira de St-Jean à 5 h. 30 p. m., en arrêtant aux quais des places intermédiaires

L'Électeur, 16 juillet

[1895]

Vapeur Orléans

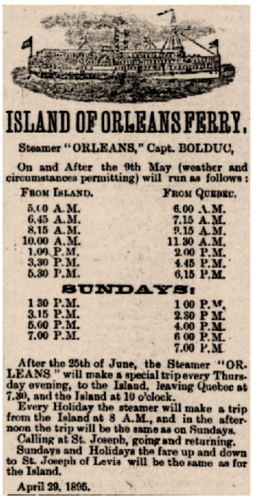

ISLAND OF ORLEANS FERRY.

Steamer "ORLEANS," Capt. BOLDUC,

On and After the 9th May (weather and circumstances permitting) will run as follows :

From Island.	From Quebec.
5.00 A.M.	6.00 A.M.
6.45 A.M.	7.15 A.M.
8.15 A.M.	9.15 A.M.
10.00 A.M.	11.30 A.M.
1.00 P.M.	2.00 P.M.
3.30 P.M.	4.45 P.M.
5.30 P.M.	6.15 P.M.
SUNDAYS:	
1.30 P.M.	1.00 P.M.
3.15 P.M.	2.30 P.M.
5.00 P.M.	4.00 P.M.
7.00 P.M.	6.00 P.M.
	7.00 P.M.

After the 25th of June, the Steamer "ORLEANS" will make a special trip every Thursday evening, to the Island, leaving Quebec at 7.30, and the Island at 10 o'clock.

Every Holiday the steamer will make a trip from the Island at 8 A.M., and in the afternoon the trip will be the same as on Sundays.

Calling at St. Joseph, going and returning.

Sundays and Holidays the fare up and down to St. Joseph of Levis will be the same as for the Island.

April 29, 1895.

Quebec Morning Chronicle, 29 avril

Ligne de l'Ile d'Orléans

Vapeur ORLEANS. — Capt. Bolduc

Le et ap rès le 29 avril (le temps et les circonstances le permettant) laissera :

L'Ile	Quebec
5 a. m.	6 a. m.
6.45 "	7.15 "
8.15 "	9.15 "
10. "	11.30 "
1 a. m	2 p.m.
3.30 "	4.45 "
5.30 "	6.15 "
DIMANCHES	
1.30 p. m.	1 p. m.
3.15 "	2.30 "
5 "	4 "
7 "	6 "
	7 "

Après le 25 juin le vapeur Orleans fera un voyage spécial tous les jeudis soir pour l'Ile, laissant Québec à 7.30 et l'Ile à 10 h.

Les jours de fêtes le vapeur fera un voyage à l'Ile à 8 a. m. et dans l'après-midi aux mêmes heures que le dimanche. Arrêtant à St Joseph, aller et retour.

Les dimanches et jours de fêtes le prix pour aller à St Joseph de Lévis sera le même que pour l'Ile.

L'Électeur, août

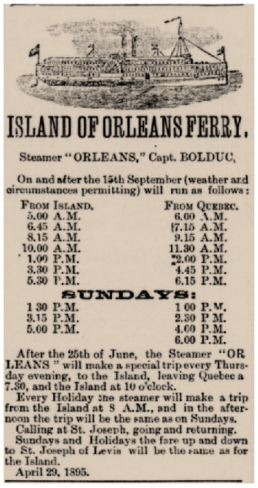

ISLAND OF ORLEANS FERRY.

Steamer "ORLEANS," Capt. BOLDUC,

On and after the 15th September (weather and circumstances permitting) will run as follows :

From Island.	From Quebec.
5.00 A.M.	6.00 A.M.
6.45 A.M.	7.15 A.M.
8.15 A.M.	9.15 A.M.
10.00 A.M.	11.30 A.M.
1.00 P.M.	2.00 P.M.
3.30 P.M.	4.45 P.M.
5.30 P.M.	6.15 P.M.
SUNDAYS:	
1.30 P.M.	1.00 P.M.
3.15 P.M.	2.30 P.M.
5.00 P.M.	4.00 P.M.
	6.00 P.M.

After the 25th of June, the Steamer "ORLEANS" will make a special trip every Thursday evening, to the Island, leaving Quebec a 7.30, and the Island at 10 o'clock.

Every Holiday the steamer will make a trip from the Island at 8 A.M., and in the afternoon the trip will be the same as on Sundays.

Calling at St. Joseph, going and returning.

Sundays and Holidays the fare up and down to St. Joseph of Levis will be the same as for the Island.

April 29, 1895.

Quebec Morning Chronicle, 16 septembre

ISLAND OF ORLEANS FERRY.

Steamer "ORLEANS," Capt. BOLDUC,

On and after the 20th October (weather and circumstances permitting) will run as follows :

From Island.	From Quebec.
5.00 A.M.	6.00 A.M.
8.00 A.M.	9.15 A.M.
10.00 A.M.	11.30 A.M.
1.00 P.M.	2.00 P.M.
3.00 P.M.	4.15 P.M.
5.00 P.M.	6.00 P.M.
SUNDAYS:	
1.30 P.M.	1.00 P.M.
4.00 P.M.	2.30 P.M.
	5.00 P.M.

Every Holiday the steamer will make a trip from the Island at 8 A.M., and in the afternoon the trip will be the same as on Sundays.

Calling at St. Joseph, going and returning.

Sundays and Holidays the fare up and down to St. Joseph of Levis will be the same as for the Island.

April 29, 1895.

Quebec Morning Chronicle, 21 octobre

Vapeur Montmagny

Steamer "Montmagny,"

CAPT. JEAN.

ON AND AFTER 12TH INSTANT, AND until further notice, weather and circumstances permitting, will run as follows, Sundays and Holidays excepted :

From		From Quebec
Berthier	5.00 A.M.	
St. John	6.30 A.M.	4.00 P.M.
St. Michel	7.15 A.M.	
St. Laurent	8.00 A.M.	
ON SATURDAY FROM		
Berthier	3.00 A.M.	
St. John	4.00 A.M.	4.00 P.M.
St. Michel	5.00 A.M.	
St. Laurent	6.00 A.M.	

On Sundays and Holidays the Steamer will leave Champlain Market Wharf at 1 15 o'clock P.M., for St. Laurent, St. Michel and St. John, returning will leave St. John at 5.30 P.M., calling at St. Michel and St. Laurent.

May 20, 1895.

Quebec Morning Chronicle, 20 mai ; 2 septembre

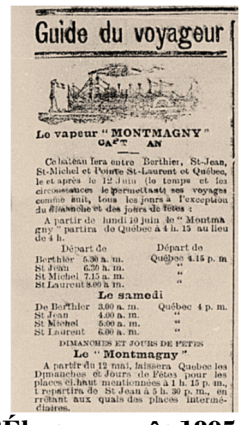

Guide du voyageur

Le vapeur "MONTMAGNY"

CAPT. JEAN

Celui-ci fera entre Berthier, St-Jean, St-Michel et Pointe St-Laurent et Québec, le et après le 12 juin (le temps et les circonstances le permettant) ses voyages comme suit, tous les jours à l'exception du dimanche et des jours de fêtes :

A partir de lundi 10 juin le " Montmagny " partira de Québec à 4 h. 15 au lieu de 5 h.

Départ de		Départ de Québec 4.15 p. m
Berthier	5.30 a. m.	"
St Jean	6.30 a. m.	"
St Michel	7.15 a. m.	"
St Laurent	8.00 a. m.	"
Le samedi		
De Berthier	3.00 a. m.	Québec 4 p. m.
St Jean	4.00 a. m.	"
St Michel	5.00 a. m.	"
St Laurent	6.00 a. m.	"

DIMANCHES ET JOURS DE FETES

Le " Montmagny "

A partir du 12 mai, laissera Québec les Dimanches et Jours de Fêtes pour les places ci-haut mentionnées à 1 h. 15 p. m., et repartira de St-Jean à 5 h. 30 p. m., en reliant aux quais des places intermédiaires.

L'Électeur, août 1895

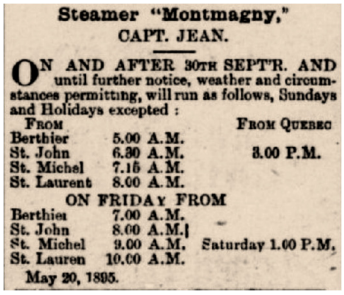

Steamer "Montmagny,"
CAPT. JEAN.

ON AND AFTER 30TH SEPT'R. AND until further notice, weather and circumstances permitting, will run as follows, Sundays and Holidays excepted :

From		From Quebec
Berthier	5.00 A.M.	
St. John	6.30 A.M.	3.00 P.M.
St. Michel	7.15 A.M.	
St. Laurent	8.00 A.M.	
ON FRIDAY FROM		
Berthier	7.00 A.M.	
St. John	8.00 A.M.	
St. Michel	9.00 A.M.	Saturday 1.00 P.M.
St. Lauren	10.00 A.M.	

May 20, 1895.

Quebec Morning Chronicle, 30 septembre

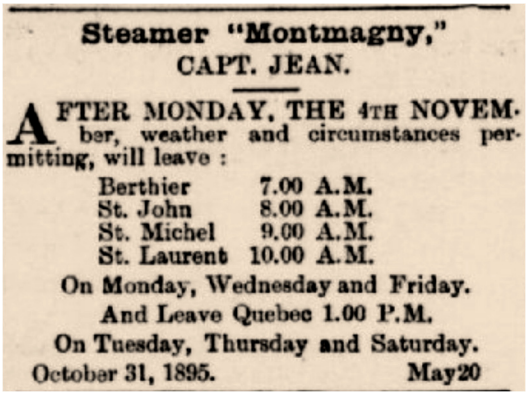

Steamer "Montmagny,"
CAPT. JEAN.

AFTER MONDAY, THE 4TH NOVEMber, weather and circumstances permitting, will leave :

Berthier	7.00 A.M.
St. John	8.00 A.M.
St. Michel	9.00 A.M.
St. Laurent	10.00 A.M.

On Monday, Wednesday and Friday.
And Leave Quebec 1.00 P.M.
On Tuesday, Thursday and Saturday.

October 31, 1895. May20

Quebec Morning Chronicle, 1 novembre

De Québec à l'Ile

Les vaisseaux qui tiennent la ligne de l'Ile d'Orléans ont cessé le service hier, à cause de la trop grande quantité de glace qui recouvre le fleuve.

Les cultivateurs de l'Ile n'ont plus que les canots comme moyen de communication avec la ville.

L'Électeur 30 novembre 1895

[1896]

Vapeur Orléans

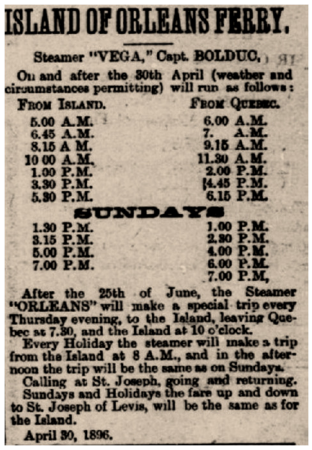

ISLAND OF ORLEANS FERRY.

Steamer "VEGA," Capt. BOLDUC,

On and after the 30th April (weather and circumstances permitting) will run as follows:

From Island.	From Quebec.
5.00 A.M.	6.00 A.M.
6.45 A.M.	7. A.M.
8.15 A.M.	9.15 A.M.
10 00 A.M.	11.30 A.M.
1.00 P.M.	2.00 P.M.
3.30 P.M.	4.45 P.M.
5.30 P.M.	6.15 P.M.
SUNDAYS	
1.30 P.M.	1.00 P.M.
3.15 P.M.	2.30 P.M.
5.00 P.M.	4.00 P.M.
7.00 P.M.	6.00 P.M.
	7.00 P.M.

After the 25th of June, the Steamer "ORLEANS" will make a special trip every Thursday evening, to the Island, leaving Quebec at 7.30, and the Island at 10 o'clock.

Every Holiday the steamer will make a trip from the Island at 8 A.M., and in the afternoon the trip will be the same as on Sundays.

Calling at St. Joseph, going and returning.

Sundays and Holidays the fare up and down to St. Joseph of Levis, will be the same as for the Island.

April 30, 1896.

Quebec Morning Chronicle Quebec 30 avril

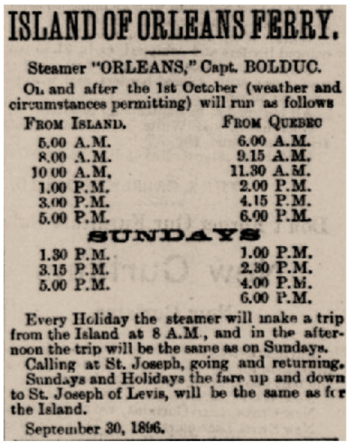

ISLAND OF ORLEANS FERRY.

Steamer "ORLEANS," Capt. BOLDUC.

On and after the 1st October (weather and circumstances permitting) will run as follows

From Island.	From Quebec
5.00 A.M.	6.00 A.M.
8.00 A.M.	9.15 A.M.
10 00 A.M.	11.30 A.M.
1.00 P.M.	2.00 P.M.
3.00 P.M.	4.15 P.M.
5.00 P.M.	6.00 P.M.
SUNDAYS	
1.30 P.M.	1.00 P.M.
3.15 P.M.	2.30 P.M.
5.00 P.M.	4.00 P.M.
	6.00 P.M.

Every Holiday the steamer will make a trip from the Island at 8 A.M., and in the afternoon the trip will be the same as on Sundays.

Calling at St. Joseph, going and returning.

Sundays and Holidays the fare up and down to St. Joseph of Levis, will be the same as for the Island.

September 30, 1896.

Morning Chronicle, 1 octobre

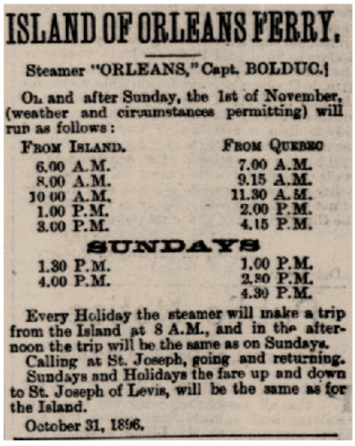

ISLAND OF ORLEANS FERRY.

Steamer "ORLEANS," Capt. BOLDUC.

On and after Sunday, the 1st of November, (weather and circumstances permitting) will run as follows:

From Island.	From Quebec
6.00 A.M.	7.00 A.M.
8.00 A.M.	9.15 A.M.
10 00 A.M.	11.30 A.M.
1.00 P.M.	2.00 P.M.
3.00 P.M.	4.15 P.M.
SUNDAYS	
1.30 P.M.	1.00 P.M.
4.00 P.M.	2.30 P.M.
	4.30 P.M.

Every Holiday the steamer will make a trip from the Island at 8 A.M., and in the afternoon the trip will be the same as on Sundays.

Calling at St. Joseph, going and returning.

Sundays and Holidays the fare up and down to St. Joseph of Levis, will be the same as for the Island.

October 31, 1896.

Quebec Morning Chronicle, 31 octobre

Vapeur Montmagny

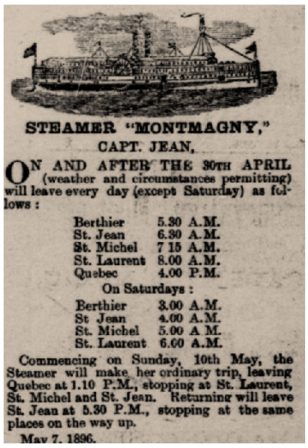

STEAMER "MONTMAGNY,"

CAPT. JEAN,

ON AND AFTER THE 30TH APRIL (weather and circumstances permitting) will leave every day (except Saturday) as follows:

Berthier	5.30 A.M.
St. Jean	6.30 A.M.
St. Michel	7 15 A.M.
St. Laurent	8.00 A.M.
Quebec	4.00 P.M.
On Saturdays:	
Berthier	3.00 A.M.
St Jean	4.00 A.M.
St. Michel	5.00 A M.
St. Laurent	6.00 A.M.

Commencing on Sunday, 10th May, the Steamer will make her ordinary trip, leaving Quebec at 1.10 P.M., stopping at St. Laurent, St. Michel and St. Jean. Returning will leave St. Jean at 5.30 P.M., stopping at the same places on the way up.

May 7, 1896.

Quebec Morning Chronicle 8 mai

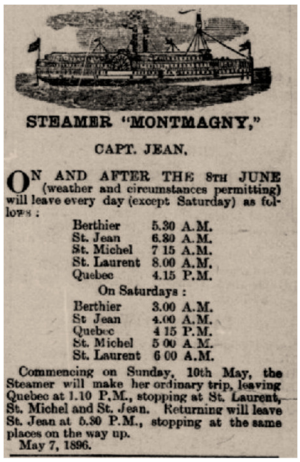

STEAMER "MONTMAGNY,"

CAPT. JEAN,

ON AND AFTER THE 8TH JUNE (weather and circumstances permitting) will leave every day (except Saturday) as follows:

Berthier	5.30 A.M.
St. Jean	6.30 A.M.
St. Michel	7 15 A.M.
St. Laurent	8.00 A.M.
Quebec	4.15 P.M.
On Saturdays:	
Berthier	3.00 A.M.
St Jean	4.00 A.M.
Quebec	4 15 P.M.
St. Michel	5 00 A.M.
St. Laurent	6 00 A.M.

Commencing on Sunday, 10th May, the Steamer will make her ordinary trip, leaving Quebec at 1.10 P.M., stopping at St. Laurent, St. Michel and St. Jean. Returning will leave St. Jean at 5.30 P.M., stopping at the same places on the way up.

May 7, 1896.

Quebec Morning Chronicle 8 juin

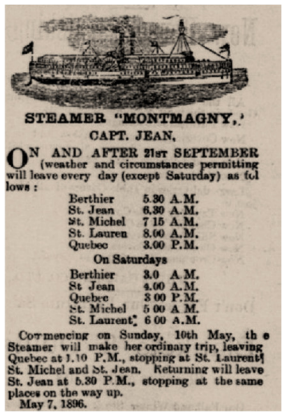

STEAMER "MONTMAGNY,"

CAPT. JEAN,

ON AND AFTER 21ST SEPTEMBER (weather and circumstances permitting) will leave every day (except Saturday) as follows:

Berthier	5.30 A.M.
St. Jean	6.30 A.M.
St. Michel	7 15 A.M.
St. Laurent	8.00 A.M.
Quebec	3.00 P.M.
On Saturdays	
Berthier	3.0 A.M.
St Jean	4.00 A.M.
Quebec	3 00 P.M.
St. Michel	5 00 A M.
St. Laurent	6 00 A.M.

Commencing on Sunday, 10th May, the Steamer will make her ordinary trip, leaving Quebec at 1.10 P.M., stopping at St. Laurent, St. Michel and St. Jean. Returning will leave St. Jean at 5.30 P.M., stopping at the same places on the way up.

May 7, 1896.

Quebec Morning Chronicle, 21 sept.

STEAMER "MONTMAGNY,"

CAPT. JEAN,

ON AND AFTER THE 19TH OCTOBER (weather and circumstances permitting) will leave as follows: Monday, Wednesday and Friday

Berthier,	7.00 A.M.
St Jean,	8.00 A.M.
St. Michel,	9.00 A.M.
St. Laurent,	10.00 A.M.

Leave Quebec on Tuesday, Thursday an Saturday at 1.00 P.M.

October 17, 1896.

Quebec Morning Chronicle, 19 octobre

Ligne de l'Isle d'Orléans

Le vapeur *ORLEANS*, Capt. Doldue.

Le et après le 1er nov. (le temps et les circonstances le permettant) laissera :

L'Isle d'Orleans	Québec
6.00 A. M.	7.00 A. M.
8.00 A. M.	9.15 A. M.
10.00 A. M.	11.30 A. M.
1.00 P. M.	2.00 P. M.
3.00 P. M.	4.15 P. M.
LES DIMANCHES	
1.30 P. M.	1.00 P. M.
4.00 P. M.	2.30 P. M.
	4.30 P. M.

Tous les jours de fêtes le vapeur fera un voyage de l'Ile à 8 hrs. a. m. et dans l'après-midi il voyagera aux mêmes heures que le dimanche.

Escale à St-Joseph en allant et revenant.

Les Dimanches et fêtes les prix pour St-Joseph de Lévis seront les mêmes que pour l'Ile.

Oct.—

Le Courrier du Canada, 27 novembre

Vapeur "Montmagny"

Capt. JEAN

LE ET APRES LE 1er OCT. (le temps et les circonstances le permettant), ce bateau voyagera les Lundi, Mercredi et Vendredi comme suit :

Berthier.....	7.00 A. M.
St-Jean	8.00 A. M.
St-Michel.....	9.00 A. M.
St-Laurent.....	10.00 A. M.
LE SAMEDI :	
Québec.....	1.00 P. M.

17 Oct—

Le Courrier du Canada, 27 novembre

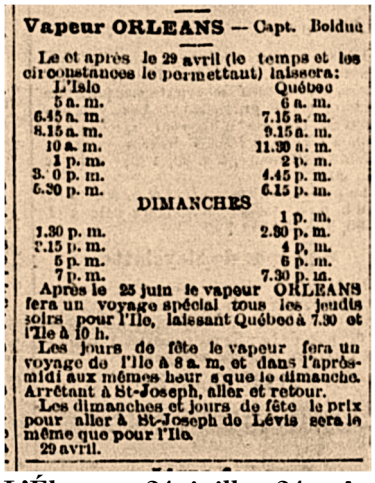

Vapeur ORLEANS — Capt. Boldue

Le et après le 29 avril (le temps et les circonstances le permettant) laissera:

L'Isle	Québec
5 a. m.	6 a. m.
6.45 a. m.	7.15 a. m.
8.15 a. m.	9.15 a. m.
10 a. m.	11.30 a. m.
1 p. m.	2 p. m.
3.00 p. m.	4.45 p. m.
5.30 p. m.	6.15 p. m.
DIMANCHES	
	1 p. m.
1.30 p. m.	2.30 p. m.
3.15 p. m.	4 p. m.
5 p. m.	6 p. m.
7 p. m.	7.30 p. m.

Après le 25 juin le vapeur ORLEANS fera un voyage spécial tous les jeudis soirs pour l'Ile, laissant Québec à 7.30 et l'Ile à 10 h.

Les jours de fête le vapeur fera un voyage de l'Ile à 8 a. m. et dans l'après-midi aux mêmes heures que le dimanche. Arrêtant à St-Joseph, aller et retour.

Les dimanches et jours de fête le prix pour aller à St-Joseph de Lévis sera le même que pour l'Ile.

29 avril.

L'Électeur, 24, juillet, 24 août

Le "MONTMAGNY"

Capt. JEAN

Le et après le 8 juin, laissera tous les jours, le temps et circonstance le permettant:

Berthier à 5.30 a.m. Québec à 4.15 p.m.
St Jean à 6.30 a.m.
St Michel à 7.15 a.m.
St Laurent à 8 a.m.

LE SAMEDI

Berthier à 3 a.m. Québec à 4.15 p m.
St Jean à 4 a.m.
St Michel à 5 a.m.
St Laurent à 6 a.m.

LE DIMANCHE ET FETE

A partir du 10 mai fera un voyage à St-Laurent, St-Michel et St-Jean partant de Québec à 1 h. 10 et de St-Jean à 5 h. 30, arrêtant aux mêmes endroits.

L'Électeur, 24 juillet, 24 août

[1897]

Vapeur Orléans

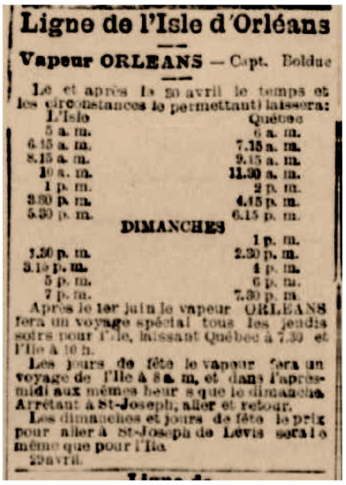

Ligne de l'Isle d'Orléans

Vapeur ORLEANS — Capt. Bolduc

Le et après le 20 avril le temps et les circonstances le permettant) laissera:

L'Isle	Québec
5 a. m.	6 a. m.
6.15 a. m.	7.15 a. m.
8.15 a. m.	9.15 a. m.
10 a. m.	11.30 a. m.
1 p. m.	2 p. m.
3.30 p. m.	4.15 p. m.
5.30 p. m.	6.15 p. m.
DIMANCHES	
	1 p. m.
1.30 p. m.	2.30 p. m.
3.15 p. m.	4 p. m.
5 p. m.	6 p. m.
7 p. m.	7.30 p. m.

Après le 1er juin le vapeur ORLEANS fera un voyage spécial tous les jeudis soirs pour l'Ile, laissant Québec à 7.30 et l'Ile à 10 h.

Les jours de fête le vapeur fera un voyage de l'Ile à 8 a. m, et dans l'après-midi aux mêmes heur s que le dimanche. Arrêtant à St-Joseph, aller et retour.

Les dimanches et jours de fête le prix pour aller à St-Joseph de Levis sera le même que pour l'Ile.

29avril.

Le Soleil, 14, 22 avril, 22 mai

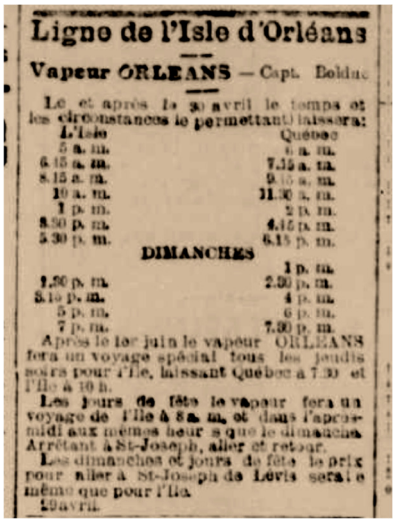

Ligne de l'Isle d'Orléans

Vapeur ORLEANS — Capt. Bolduc

Le et après le 30 avril le temps et les circonstances le permettant) laissera:

L'Isle	Québec
5 a. m.	6 a. m.
6.15 a. m.	7.15 a. m.
8.15 a. m.	9 a. m.
10 a. m.	11.30 a. m.
1 p. m.	2 p. m.
3.30 p. m.	4.15 p. m.
5.30 p. m.	6.15 p. m.
DIMANCHES	
	1 p. m.
1.30 p. m.	2.30 p. m.
3.15 p. m.	4 p. m.
5 p. m.	6 p. m.
7 p. m.	7.30 p. m.

Après le 1er juin le vapeur ORLEANS fera un voyage spécial tous les jeudis soirs pour l'Ile, laissant Québec à 7.30 et l'Ile à 10 h.

Les jours de fête le vapeur fera un voyage de l'Ile à 8 a. m, et dans l'après-midi aux mêmes heur s que le dimanche. Arrêtant à St-Joseph, aller et retour.

Les dimanches et jours de fête le prix pour aller à St-Joseph de Levis sera le même que pour l'Ile.

29avril.

Le Soleil, 24 juin

Ligne de l'Isle d'Orléans

Vapeur ORLEANS — Capt. Bolduc

Le et après le 9 octobre, le temps et les circonstances le permettant) laissera:

L'Isle	Québec
8.00 a. m.	9.15 a. m.
10 a. m.	11.30 a. m.
1 p. m.	2 p. m.
3.00 p. m.	4.15 p. m.
DIMANCHES	
	1 p. m.
1.30 p. m.	2.30 p. m.
4 p. m.	5 p. m.

Les jours de fête le vapeur fera un voyage de l'Ile à 8 a. m, et dans l'après-midi aux mêmes heur s que le dimanche. Arrêtant à St-Joseph, aller et retour.

Les dimanches et jours de fête le prix pour aller à St-Joseph de Levis sera le même que pour l'Ile.

Le Soleil, 23, octobre; 10 novembre

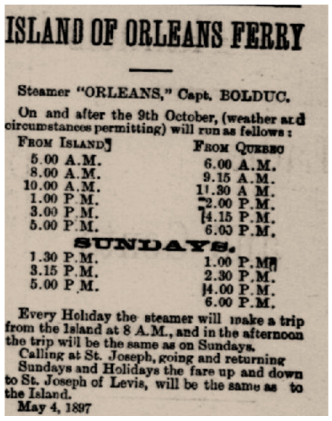

ISLAND OF ORLEANS FERRY

Steamer "ORLEANS," Capt. BOLDUC.

On and after the 9th October, (weather and circumstances permitting) will run as fellows:

From Island	From Quebec
5.00 A.M.	6.00 A.M.
8.00 A.M.	9.15 A.M.
10.00 A.M.	11.30 A.M.
1.00 P.M.	2.00 P.M.
3.00 P.M.	4.15 P.M.
5.00 P.M.	6.00 P.M.
SUNDAYS.	
1.30 P.M.	1.00 P.M.
3.15 P.M.	2.30 P.M.
5.00 P.M.	4.00 P.M.
	6.00 P.M.

Every Holiday the steamer will make a trip from the Island at 8 A.M., and in the afternoon the trip will be the same as on Sundays.

Calling at St. Joseph, going and returning Sundays and Holidays the fare up and down to St. Joseph of Levis, will be the same as to the Island.

May 4, 1897

Quebec Morning Chronicle, 5 mai; 15 septembre ; 9 octobre

Nouveau vapeur Champion

NOUVEAU VAPEUR "CHAMPION"

Capt. JEAN

Le et après jeudi le 28 avril, le temps et circonstances le permettant, laissera tous les jours :

Berthier à 5.30 a. m.	Laissant Quebec à 4.00 p. m.
St Jean à 6.30 a. m.	
St Michel 7.15 a. m.	
St Laurent à 8.00 a. m.	
LE SAMEDI	
Berthier à 3.00 a. m.	Laissant Québec à 4.00 p.m.
St Jean à 4.00 a. m.	
St Michel à 5.00 a. m.	
St Laurent à 6.00 a. m.	

LE DIMANCHE

A partir du 16 mai courant laissera quai Champlain à 1.10 p. m. pour St Laurent, St Michel et St Jean, et repartira de St Jean à 5.30 p. m. pour Québec.

Le Soleil, 14, 22 mai

NOUVEAU VAPEUR "CHAMPION"

Capt. JEAN

Le et après jeudi le 28 avril, le temps et circonstances le permettant, laissera tous les jours :

Berthier à 5.30 a. m.	Laissant Quebec à 4.00 p. m.
St Jean à 6.30 a. m.	
St Michel 7.15 a. m.	
St Laurent à 8.00 a. m.	
LE SAMEDI	
Berthier à 3.00 a. m.	Laissant Québec à 4.00 p.m.
St Jean à 4.00 a. m.	
St Michel à 5.00 a. m.	
St Laurent à 6.00 a. m.	

LE DIMANCHE

A partir du 16 mai courant laissera quai Champlain à 1.10 p. m. pour St Laurent, St Michel et St Jean, et repartira St Jean à 5.30 p. m. pour Québec.

Le Soleil, 24 juin

LA LIGNE

ST LAURENT, ST MICHEL, ST JEAN ET BERTHIER

Le et après lundi 27 septembre, le temps et circonstances le permettant, voyagera comme suit le lundi, le mercredi et le vendredi, laissera :

Berthier à 7.00 a. m.
St Jean à 8.00 a. m.
St Michel à 9.00 a. m.
St Laurent à 10.00 a. m.

Et laissera Québec le mardi, le jeudi et le samedi à 1.00 p.m.

Le Soleil, 23, octobre ; 10 novembre

[1898]

Vapeur Orléans

Dans le chantier de MM. Carrier, Lainé & Cie, la coque du vapeur Orléans, qui fera le trajet entre Québec et l'île d'Orléans, sera bientôt complétée. Elle a été de beaucoup agrandie. Ces travaux coûtent 420,00 environ.

La Patrie, 22 avril 1898

On vient de lancer le nouveau vapeur Orléans que la maison Carrier Lainé & Cie, a construit l'hiver dernier pour la compagnie maritime et industrielle. Ce bateau est construit tout en fer, sur un joli modèle. Ce travail fait honneur à l'habileté de la maison Carrier Lainé & Cie.

Le Courrier du Canada, 20 mai 1898

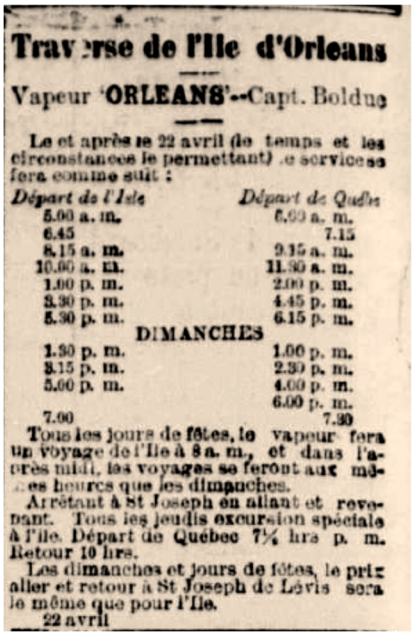

Traverse de l'Ile d'Orleans

Vapeur 'ORLEANS'--Capt. Boldue

Le et après le 22 avril (le temps et les circonstances le permettant) le service se fera comme suit :

Départ de l'Isle	Départ de Québec
5.00 a. m.	6.00 a. m.
6.45	7.15
8.15 a. m.	9.15 a. m.
10.00 a. m.	11.30 a. m.
1.00 p. m.	2.00 p. m.
3.30 p. m.	4.45 p. m.
5.30 p. m.	6.15 p. m.
DIMANCHES	
1.30 p. m.	1.00 p. m.
3.15 p. m.	2.30 p. m.
5.00 p. m.	4.00 p. m.
	6.00 p. m.
7.00	7.30

Tous les jours de fêtes, le vapeur fera un voyage de l'Ile à 8 a. m., et dans l'après midi, les voyages se feront aux mêmes heures que les dimanches.

Arrêtant à St Joseph en allant et revenant. Tous les jeudis excursion spéciale à l'île. Départ de Québec 7½ hre p. m. Retour 10 hre.

Les dimanches et jours de fêtes, le prix aller et retour à St Joseph de Lévis sera le même que pour l'Ile.

22 avril

Le Soleil, 22, 28 avril ; 6, 9,11, 20 août,17 sept

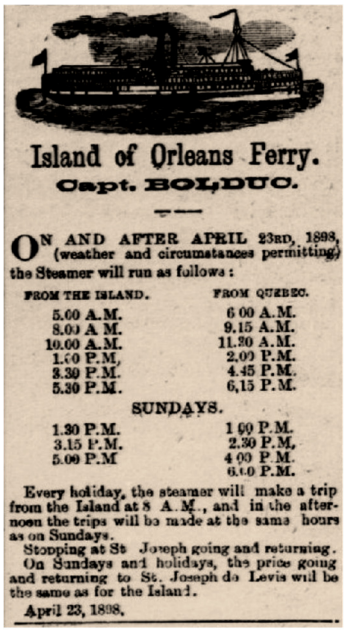

Island of Orleans Ferry.

Capt. BOLDUC.

ON AND AFTER APRIL 23RD, 1898, (weather and circumstances permitting) the Steamer will run as follows :

FROM THE ISLAND.	FROM QUEBEC.
5.00 A.M.	6.00 A.M.
8.00 A.M.	9.15 A.M.
10.00 A.M.	11.30 A.M.
1.00 P.M.	2.00 P.M.
3.30 P.M.	4.45 P.M.
5.30 P.M.	6.15 P.M.
SUNDAYS.	
1.30 P.M.	1.00 P.M.
3.15 P.M.	2.30 P.M.
5.00 P.M.	4.00 P.M.
	6.00 P.M.

Every holiday, the steamer will make a trip from the Island at 8 A.M., and in the afternoon the trips will be made at the same hours as on Sundays.

Stopping at St Joseph going and returning.

On Sundays and holidays, the price going and returning to St. Joseph de Levis will be the same as for the Island.

April 23, 1898.

Quebec Morning Chronicle, 25 avril

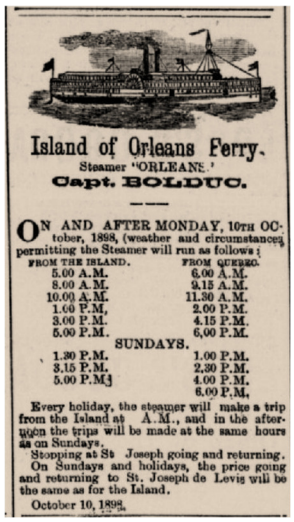

Island of Orleans Ferry.

Steamer 'ORLEANS.'

Capt. BOLDUC.

ON AND AFTER MONDAY, 10TH OCtober, 1898, (weather and circumstances permitting the Steamer will run as follows :

FROM THE ISLAND.	FROM QUEBEC.
5.00 A.M.	6.00 A.M.
8.00 A.M.	9.15 A.M.
10.00 A.M.	11.30 A.M.
1.00 P.M.	2.00 P.M.
3.00 P.M.	4.15 P.M.
5.00 P.M.	6.00 P.M.
SUNDAYS.	
1.30 P.M.	1.00 P.M.
3.15 P.M.	2.30 P.M.
5.00 P.M.	4.00 P.M.
	6.00 P.M.

Every holiday, the steamer will make a trip from the Island at A.M., and in the afternoon the trips will be made at the same hours as on Sundays.

Stopping at St Joseph going and returning.

On Sundays and holidays, the price going and returning to St. Joseph de Levis will be the same as for the Island.

October 10, 1898.

The Quebec Chronicle, 10 oct.

Le Bout de l'Ile

Les circonstances nous ayant fait hier plus ample connaissance avec ce charmant lieu de villégiature, c'est avec plaisir que nous lui consacrons un chapitre.

Il a déjà été écrit bien des fois que, si l'Ile d'Orléans était à proximité de quelqu'une des grandes villes américaines, on aurait dépensé des fortunes pour en faire le plus somptueux rendez-vous d'été. On ne saurait dire que Québec n'ait rien tenté de sérieux dans cette direction. Il est vrai que d'entreprenants citoyens de Lévis, MM. Beaulieu ont fait et font encore beaucoup pour l'Ile d'Orléans; mais c'est un effort absolument isolé, qui devrait être beaucoup plus secondé. Grâce à l'esprit d'entreprise de MM. Beaulieu, l'Ile possède aujourd'hui un excellent service de bateaux-passeurs. ***L'Orléans***, bateau à hélice qui a été entièrement reconstruit en fer pour la présente saison, est bon marcheur; il fait souvent le voyage de l'Ile en moins d'une demi-heure, y compris l'arrêt à St-Joseph de Lévis. ***Le***

Champion est un bateau à aubes qui fait le service entre Berthier, St-Michel et Québec, avec arrêt aux autres ports de l'Ile; sa vitesse est remarquable, bien que ses machines soient tout simplement celles de l'ancien ***Montmagny***, de lourde et lente mémoire. Un joli parc a été créé au bord du fleuve, à deux pas du débarcadère. A dix minutes de marche, on a aménagé un très pittoresque rendez-vous de pique-niques, abrité de grand arbres, où l'on a accès par des sentiers inclinés tracés en pleine colline, et par des degrés en bois; c'est ce qu'on appelle lle Parc de la Grande Anse. Un spacieux hôtel, le château Belair, bâti au bord du fleuve, est plein de pensionnaires, et dimanche dernier M. le curé Corriveau en annonçant qu'il avait terminé sa visite pastorale, et en remerciant ses paroissiens d'été de l'accueil courtois et généreux qu'on lui avait fait partout, constatait la présence de soixante familles étrangères bien comptées au Bout de l'Ile, cet été. L'endroit est en outre très fréquenté les soirs de la semaine où l'***Orléans*** fait des promenades électriques sur le fleuve, et les dimanche après-midi.

La Semaine Commerciale, 9 août 1898

Vapeur Champion

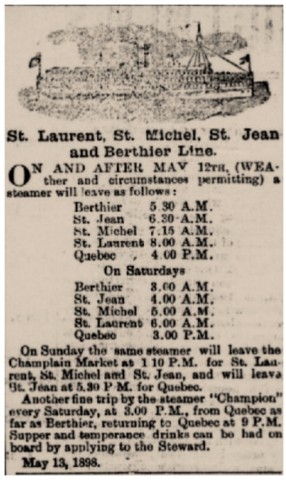

St. Laurent, St. Michel, St. Jean and Berthier Line.

ON AND AFTER MAY 12TH, (WEATHER and circumstances permitting) a steamer will leave as follows:

Berthier	5.30 A.M.
St. Jean	6.30 A.M.
St. Michel	7.15 A.M.
St. Laurent	8.00 A.M.
Quebec	4.00 P.M.

On Saturdays

Berthier	3.60 A.M.
St. Jean	4.00 A.M.
St. Michel	5.00 A.M.
St. Laurent	6.00 A.M.
Quebec	3.00 P.M.

On Sunday the same steamer will leave the Champlain Market at 1.10 P.M. for St. Laurent, St. Michel and St. Jean, and will leave St. Jean at 5.30 P.M. for Quebec.

Another fine trip by the steamer "Champion" every Saturday, at 3.00 P.M., from Quebec as far as Berthier, returning to Quebec at 9 P.M. Supper and temperance drinks can be had on board by applying to the Steward.

May 13, 1898.

Quebec Morning Chronicle, 16 mai

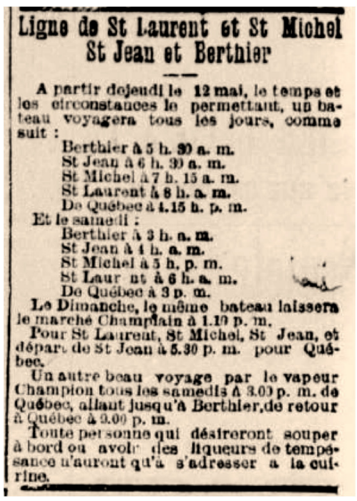

Ligne de St Laurent et St Michel
St Jean et Berthier

A partir dejeudi le 12 mai, le temps et les circonstances le permettant, un bateau voyagera tous les jours, comme suit :

Berthier à 5 h. 30 a. m.
St Jean à 6 h. 30 a. m.
St Michel à 7 h. 15 a. m.
St Laurent à 8 h. a. m.
De Québec à 4.15 h. p. m.

Et le samedi :

Berthier à 3 h. a. m.
St Jean à 4 h. a. m.
St Michel à 5 h. p. m.
St Laurent à 6 h. a. m.
De Québec à 3 p. m.

Le Dimanche, le même bateau laissera le marché Champlain à 1.10 p. m.

Pour St Laurent, St Michel, St Jean, et départ de St Jean à 5.30 p. m. pour Québec.

Un autre beau voyage par le vapeur Champion tous les samedis à 3.00 p. m. de Québec, allant jusqu'à Berthier, de retour à Québec à 3.00 p. m.

Toute personne qui désireront souper à bord ou avoir des liqueurs de tempérance n'auront qu'à s'adresser à la cuisine.

Le Soleil, 22, 28/07; 6,9,11/08 ; 20/08,17 sept.

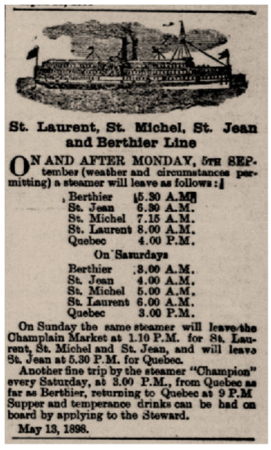

St. Laurent, St. Michel, St. Jean and Berthier Line

ON AND AFTER MONDAY, 5TH SEPTEMBER (weather and circumstances permitting) a steamer will leave as follows:

Berthier	5.30 A.M.
St. Jean	6.30 A.M.
St. Michel	7.15 A.M.
St. Laurent	8.00 A.M.
Quebec	4.00 P.M.

On Saturdays

Berthier	3.00 A.M.
St. Jean	4.00 A.M.
St. Michel	5.00 A.M.
St. Laurent	6.00 A.M.
Quebec	3.00 P.M.

On Sunday the same steamer will leave the Champlain Market at 1.10 P.M. for St. Laurent, St. Michel and St. Jean, and will leave St. Jean at 5.30 P.M. for Quebec.

Another fine trip by the steamer "Champion" every Saturday, at 3.00 P.M., from Quebec as far as Berthier, returning to Quebec at 9 P.M. Supper and temperance drinks can be had on board by applying to the Steward.

May 13, 1898.

Quebec Morning Chronicle, 7 septembre

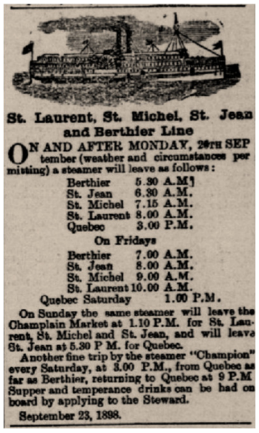

St. Laurent, St. Michel, St. Jean and Berthier Line

ON AND AFTER MONDAY, 26TH SEPTEMBER (weather and circumstances permitting) a steamer will leave as follows:

Berthier	5.30 A.M.
St. Jean	6.30 A.M.
St. Michel	7.15 A.M.
St. Laurent	8.00 A.M.
Quebec	3.00 P.M.

On Fridays

Berthier	7.00 A.M.
St. Jean	8.00 A.M.
St. Michel	9.00 A.M.
St. Laurent	10.00 A.M.
Quebec Saturday	1.00 P.M.

On Sunday the same steamer will leave the Champlain Market at 1.10 P.M. for St. Laurent, St. Michel and St. Jean, and will leave St. Jean at 5.30 P.M. for Quebec.

Another fine trip by the steamer "Champion" every Saturday, at 3.00 P.M., from Quebec as far as Berthier, returning to Quebec at 9 P.M. Supper and temperance drinks can be had on board by applying to the Steward.

September 23, 1898.

Quebec Morning Chronicle 23 septembre

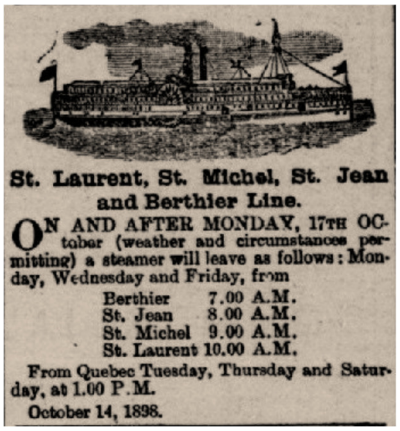

St. Laurent, St. Michel, St. Jean and Berthier Line.

ON AND AFTER MONDAY, 17TH OCTOBER (weather and circumstances permitting) a steamer will leave as follows: Monday, Wednesday and Friday, from

Berthier	7.00 A.M.
St. Jean	8.00 A.M.
St. Michel	9.00 A.M.
St. Laurent	10.00 A.M.

From Quebec Tuesday, Thursday and Saturday, at 1.00 P.M.

October 14, 1898.

Quebec Morning Chronicle 14 octobre

Aucune annonce à partir du 28 novembre

Vapeur «Brothers»

La compagnie Maritime et Industrielle, qui se compose des frères Beaulieu de Lévis, a vendu dernièrement à une personne de St-François du Lac, le vapeur «Brothers», qui a été si longtemps employé avant la construction du Québec, Montmorency et Charlevoix, aux transport des pèlerins de Québec, à Ste-Anne de Beaupré. Le «Brothers» naviguera maintenant sur la rivière Yamaska.

La Patrie, 7 septembre 1898

[1899]

Vapeur Orléans

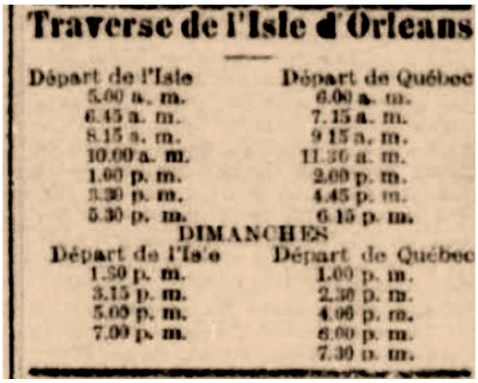

Traverse de l'Isle d'Orleans

Départ de l'Isle	Départ de Québec
5.00 a. m.	6.00 a. m.
6.45 a. m.	7.15 a. m.
8.15 a. m.	9.15 a. m.
10.00 a. m.	11.30 a. m.
1.00 p. m.	2.00 p. m.
3.30 p. m.	4.45 p. m.
5.30 p. m.	6.15 p. m.
DIMANCHES	
Départ de l'Isle	Départ de Québec
1.30 p. m.	1.00 p. m.
3.15 p. m.	2.30 p. m.
5.00 p. m.	4.00 p. m.
7.00 p. m.	6.00 p. m.
	7.30 p. m.

Le Soleil 3 mai

COMMENCANT LE 2 MAI

Le temps et circonstance le permettant le vapeur "Orléans" partira comme suit:

TRAVERSE DE L'ISLE D'ORLEANS

ISLE	QUEBEC
5.00 a. m.	6.00 a. m.
6.45 a. m.	7.15 a. m.
8.15 a. m.	9.15 a. m.
10.00 a. m.	11.30 a. m.
1.00 p. m.	2.00 p. m.
3.30 p. m.	4.45 p. m.
5.30 p. m.	6.15 p. m.
DIMANCHES	
1.30 p. m.	1.00 p. m.
3.15 p. m.	2.30 p. m.
5.00 p. m.	4.00 p. m.
7.00 p. m.	6.00 p. m.
	7.30 p. m.

Les jours de fête le bâteau fera un voyage de l'Ile à 8 h. du matin et dans l'après-midi aux mêmes heures que le Dimanche.

Le Soleil 10 juin

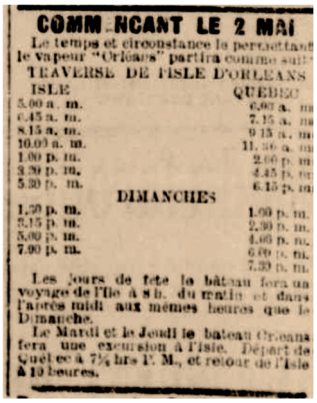

COMMENCANT LE 2 MAI

Le temps et circonstance le permettant le vapeur "Orléans" partira comme suit:

TRAVERSE DE L'ISLE D'ORLEANS

ISLE	QUEBEC
5.00 a. m.	6.00 a. m.
6.45 a. m.	7.15 a. m.
8.15 a. m.	9.15 a. m.
10.00 a. m.	11.30 a. m.
1.00 p. m.	2.00 p. m.
3.30 p. m.	4.45 p. m.
5.30 p. m.	6.15 p. m.
DIMANCHES	
1.30 p. m.	1.00 p. m.
3.15 p. m.	2.30 p. m.
5.00 p. m.	4.00 p. m.
7.00 p. m.	6.00 p. m.
	7.30 p. m.

Les jours de fête le bâteau fera un voyage de l'Ile à 8 h. du matin et dans l'après midi aux mêmes heures que le Dimanche.

Le Mardi et le Jeudi le bateau Orleans fera une excursion à l'Isle. Départ de Québec à 7½ hrs P. M., et retour de l'Isle à 10 heures.

Le Soleil 10 juillet, 10 août, 10 sept.

TRAVERSE DE

L'ISLE D'ORLEANS

Le et après le 2 Octobre, si le temps et les circonstances le permettent le bateau fera le service comme suit:

ISLE	QUEBEC
5.00 a. m.	6.00 a. m
8.00 a. m.	9.15 a. m
10.00 a. m.	11.30 a. m
1.00 p. m.	2.00 p. m
3.00 p. m.	4.15 p. m
5.00 p. m.	6.00 p. m
DIMANCHES	
1.30 p. m.	1.00 p. m.
3.15 p. m.	4.00 p. m.
5.00 p. m.	6.00 p. m.

Le Soleil 2 octobre

TRAVERSE DE

L'ISLE D'ORLEANS

Le et après le 1er Novembre le temps et les circonstances le permettent le bateau Orleans Cap Bolduc fera le service comme suit:

ISLE	QUEBEC
8.00 a. m.	9.15 a. m
10.00 a. m.	11.30 a. m
1.00 p. m.	2.00 p. m
3.00 p. m.	4.15 p. m
DIMANCHES	
1.30 p. m.	1.00 p. m
4.00 p. m.	2.30 p. m
	4.30 p. m

Les Vendredis et Samedis il y aura un voyage de l'Isle à 6 hrs a. m., et de Québec à 7 h. a. m.

Le Soleil 10 novembre ; 6 décembre

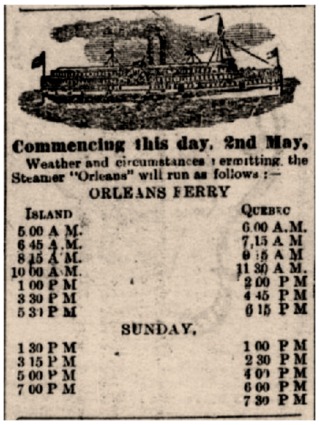

Commencing this day, 2nd May,

Weather and circumstances permitting, the Steamer "Orleans" will run as follows :—

ORLEANS FERRY

Island	Quebec
5 00 A M.	6.00 A.M.
6 45 A.M.	7.15 A M
8 15 A M.	9 15 A M
10 00 A.M.	11 30 A M.
1 00 P M	2 00 P M
3 30 P M	4 45 P M
5 30 P M	6 15 P M
SUNDAY.	
1 30 P M	1 00 P M
3 15 P M	2 30 P M
5 00 P M	4 00 P M
7 00 P M	6 00 P M
	7 30 P M

The Quebec Chronicle, 2 mai

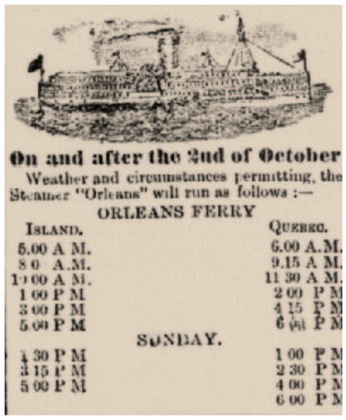

On and after the 2nd of October

Weather and circumstances permitting, the Steamer "Orleans" will run as follows :—

ORLEANS FERRY

Island.	Quebec.
5.00 A M.	6.00 A.M.
8 0 A.M.	9.15 A M.
10 00 A M.	11 30 A M.
1 00 P M	2 00 P M
3 00 P M	4 15 P M
5 00 P M	6 [illegible] P M
SUNDAY.	
1 30 P M	1 00 P M
3 15 P M	2 30 P M
5 00 P M	4 00 P M
	6 00 P M

The Quebec Chronicle. 30 sept.

On and after the 1st November,

Weather and circumstances permitting, the Steamer "Orleans" Capt. W. Bolduc, will run as follows :—

ORLEANS FERRY

Island.	Quebec.
8.00 A.M.	9.15 A M.
10 00 A M.	11 30 A M.
1 00 P M	2 00 P M
3 00 P M	4 15 P M
SUNDAY.	
1 30 P M	1 00 P M
4 00 P M	2 30 P M
	4 30 P M

Every Friday and Saturday the boat will make a trip at 6 a m. from the Island and from Quebec at 7 a.m.

The Quebec Chronicle, 1 nov.

.

Équipage du vapeur Orléans 28 novembre 1899.

Capitaine W. Bolduc, ingénieur Sauvageau, Michel Lemieux, Godefroy Bouffard, Louis Paré, François Asselin, et mon arrière-grand-père Paul Laflamme, le deuxième à droite rangé du haut.

Source : Dany Laflamme, 17 octobre 2020

Vapeur Champion

Ligne St Laurent, St Michel
St Jean et Berthier

Le et après le 1er mai, un bateau voyagera tous les jours le temps et circonstance le permettant, comme suit :

De Berthier à 5½ hrs A. M.
De St Jean à 6½ hrs A. M.
De St Michel à 7½ hrs A. M.
De St Laurent à 8 hrs A. M.
De Québec à 4 heures P. M.

LE SAMEDI

Berthier à 3½ heures A. M.
St Jean à 4½ heures A. M.
St Michel à 5 heures A. M.
St Laurent à 6 heures A. M.
De Québec à 3 heures P. M.

Le Soleil 3 mai

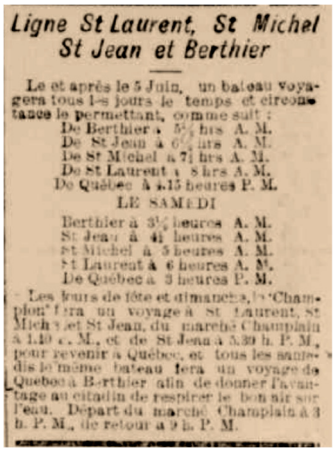

Ligne St Laurent, St Michel
St Jean et Berthier

Le et après le 5 Juin, un bateau voyagera tous les jours le temps et circonstance le permettant, comme suit :

De Berthier à 5½ hrs A. M.
De St Jean à 6½ hrs A. M.
De St Michel à 7½ hrs A. M.
De St Laurent à 8 hrs A. M.
De Québec à 2.15 heures P. M.

LE SAMEDI

Berthier à 3½ heures A. M.
St Jean à 4½ heures A. M.
St Michel à 5 heures A. M.
St Laurent à 6 heures A. M.
De Québec à 3 heures P. M.

Les jours de fête et dimanche, le "Champlain" fera un voyage à St Laurent, St Michel et St Jean, du marché Champlain à 1.10 P. M., et de St Jean à 5.30 h. P. M., pour revenir à Québec; et tous les samedis le même bateau fera un voyage de Québec à Berthier afin de donner l'avantage au citadin de respirer le bon air sur l'eau. Départ du marché Champlain à 3 h. P. M., de retour à 9 h. P. M.

Le Soleil 10 juin, jusqu'à la fin de sept.

A la demande de plusieurs personnes, ce bateau fera encore un voyage le matin, dimanche le 27 août si le temps est beau, à St-Laurent, St-Michel et St-Jean. Départ du marché Champlain à 8 heures a.m., le bateau fera aussi son voyage annuel du midi : départ à 1.10 heures p.m., pour revenir de St-Jean à 5.30 p.m., arrêtant au Bout de l'Ile en allant et en revenant le matin et le soir. En foule à bord du nouveau vapeur Champion.

Le Courrier du Canada 23 août

Ligne St Laurent, St Michel
St Jean et Berthier

Le et après le 25 Sept. un bateau voya
gera tous les jours le temps et circons
tance le permettant, comme suit:
De Berthier à 5½ hrs A. M.
De St Jean à 6½ hrs A. M.
De St Michel à 7½ hrs A. M.
De St Laurent à 8 hrs A. M.
De Québec à 3.00 heures P. M.
LE SAMEDI
Berthier à 3½ heures A. M.
St Jean à 4½ heures A. M.
St Michel à 5 heures A. M.
St Laurent à 6 heures A. M.
De Québec à 3 heures P. M.
Les jours de fête et dimanches, le "Champ
plon" ra un voyage à St Laurent, St
Mich et St Jean, du marché Champlain
à 1.10 . M., et de St Jean à 5.30 h. P. M.,
pour revenir à Québec, et tous les same
dis le même bateau fera un voyage de
Québec à Berthier afin de donner l'avan
tage au citadin de respirer le bon air sur
sau. Départ du marché Champlain à 3
P. M.

Le Soleil, 2/10/

Ligne St Laurent, St Michel
St Jean et Berthier

Le et après le 23 Octobre, le temps et
les circonstances le permettant un ba
teau voyagera comme suit le Lundi,
Mercredi et Vendredi:
De Berthier à 7 hrs A. M.
De St Jean à 8 hrs A. M.
De St Michel à 9 hrs A. M.
De St Laurent à 10 hrs A. M.
Il partira de Québec le Mardi, le Jeud
et le Samedi à 1 heure p. m.
Les Dimanches et Fêtes le même ba
teau fera un voyage à St Laurent St Mi
chel et St Jean. Départ du Marché Cham
plain à 1.10 p. m., et repartira de St Jean
à 5.30 hrs p. m. pour revenir à Québec.

Le Soleil, 10/11 au 20/11

À partir du 21 novembre jusqu'à la fin décembre aucune annonce.

[1900]

Vapeur Orléans

VAPEUR "ORLEANS"

Commençant le 2 mai

Le temps et les circonstances le permettant le vapeur "Orléans" partira comme suit :

TRAVERSE DE L'ILE D'ORLEANS	
ILE	QUEBEC
5 00 a. m.	6 00 a. m.
6 45 a. m.	7 30 a. m.
8 15 a. m.	9.15 a. m.
10 00 a. m.	11 30 a. m.
1 00 p. m.	2 00 p. m.
3 30 p. m.	4 45 p. m.
5 30 p. m.	6 15 p.m.
DIMANCHES	
1 30 p. m.	1.00 p. m.
3 15 p. m.	2 30 p. m.
5 00 p. m.	4 00 p. m.
7 00 p. m.	6 00 p.m.
	7 30 p m

Les jours de fête, le bateau fera un voyage de l'île à 8 h. du matin et dans l'après midi aux mêmes heures que le Dimanche.

Le Soleil, 2 ++ mai, juin

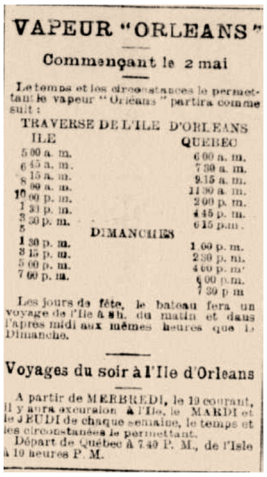

VAPEUR "ORLEANS"

Commençant le 2 mai

Le temps et les circonstances le permettant le vapeur "Orléans" partira comme suit :

TRAVERSE DE L'ILE D'ORLEANS	
ILE	QUEBEC
5 00 a. m.	6 00 a. m.
6 45 a. m.	7 30 a. m.
8 15 a. m.	9.15 a. m.
10 00 a. m.	11 30 a. m.
1 00 p. m.	2 00 p. m.
3 30 p. m.	4 45 p. m.
5 30 p. m.	6 15 p.m.
DIMANCHES	
1 30 p. m.	1.00 p. m.
3 15 p. m.	2 30 p. m.
5 00 p. m.	4 00 p. m.
7 00 p. m.	6 00 p.m.
	7 30 p m

Les jours de fête, le bateau fera un voyage de l'île à 8 h. du matin et dans l'après midi aux mêmes heures que le Dimanche.

Voyages du soir à l'Ile d'Orleans

A partir de MERCREDI, le 13 courant, il y aura excursion à l'Ile, le MARDI et le JEUDI de chaque semaine, le temps et les circonstances le permettant.

Départ de Québec à 7.40 P. M., de l'Isle à 10 heures P. M.

Le Soleil, 21 juin + juill. août, sept., oct.

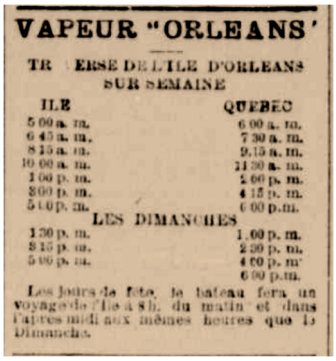

VAPEUR "ORLEANS"

TRAVERSE DE L'ILE D'ORLEANS
SUR SEMAINE

ILE	QUEBEC
5 00 a. m.	6 00 a. m.
6 45 a. m.	7 30 a. m.
8 15 a. m.	9.15 a. m.
10 00 a. m.	11 30 a. m.
1 00 p. m.	2 00 p. m.
3 00 p. m.	4 15 p. m.
5 00 p. m.	6 00 p.m.
LES DIMANCHES	
1 30 p. m.	1.00 p. m.
3 15 p. m.	2 30 p. m.
5 00 p. m.	4 00 p. m.
	6 00 p.m.

Les jours de fête, le bateau fera un voyage de l'île à 8 h. du matin et dans l'après midi aux mêmes heures que le Dimanche.

Le Soleil, 10/10/ au 5/11

Vapeur Champion

La navigation à Québec

Le service entre Québec et l'Ile - Il sera inauguré la semaine prochaine

Les améliorations à bord du «Champion» – Des salles à manger comme dans les gros steamers – Les pontons dans le bassin Louise

Ce matin, l'un de nos reporters se rendait de nouveau au Bassin Louise, car il y a toujours du nouveau à voir, au printemps, dans ce refuge des vaisseaux qui, n'ayant plus rien à faire, attendent le retour des beaux jours.

Il faut voir l'activité qui règne sur tous les vaisseaux pendant que le soleil darde ses chauds rayons sur l'épaisse couche de glace qui retient prisonniers, vapeurs, bateaux, goélettes, chaloupes et autres embarcations.

Nous avons donné déjà une longue description des travaux qui se font actuellement au Bassin Louise, sur tous les vaisseaux, mais nous avions oublié les pontons. Il y en a quatre et des plus gros, sur lesquels on voit grand nombre d'ouvriers réparant ici peinturant là.

Les travaux sont très avancés, et les pontons seront prêts pour la mi-avril alors que sans doute, selon toute apparence, nous aurons pour de bon l'ouverture de la navigation. Ce matin on pouvait voir descendre de grands monceaux de glace, provenant des battures d'en haut qui se détachent. Nous avons déjà parlé du «Champion», de la Compagnie Maritime et Industrielle, mais nous n'avons pas fait connaitre les travaux qui ont été exécutés à bord se faire servir un bon repas, tout comme sur les bateaux de Montréal, du haut et du bas du fleuve, pendant l'hiver. On a renouvelé complètement les machines, puis à l'étage inférieur, on a fait une splendide salle à diner, où les passagers qui se rendent jusqu'à Berthier,

pourront se faire servir un bon repas tout comme sur les bateaux de Montréal, du haut et du bas du fleuve.

Une bonne nouvelle pour les gens de l'Ile d'Orléans. Le vapeur «Orléans» ne craint plus les glaces, et commencera le service entre Québec et le Bout de l'Ile, mardi prochain, en attendant la descente des glaces d'en haut.

C'est la première fois qu'on aura vu un bateau traverser si à bonne heure entre Québec et l'Ile.

Le Soleil, 2 avril

VAPEUR " CHAMPION "

Ligne St Laurent, St Michel, St Jean et Berthier

Le et après le 1er mai, le vapeur Champion voyagera tous les jours le temps et circonstances le permettant, comme suit:

De Berthier à 5¾ hrs A M
De St Jean à 6½ hrs A M
De St Michel à 7 15 h. A M
De St Laurent à 8 hrs A M
De Québec à 4 heures P M

LE SAMEDI

De Berthier à 8¾ hrs A M
De St Jean à 4½ hrs A M
De St Michel à 5 hrs A M
De St Laurent à 6 hrs A M
De Québec à 3 heures P M

Les jours de fête et Dimanche, le "Champion" fera un voyage à St Laurent, St Michel et St Jean, du marché Champlain à 1.10 p. m., et de St Jean à 5.30 h. p. m., pour revenir à Québec, et tous les samedis le même bateau fera un voyage de Québec à Berthier, afin de donner l'avantage au citadin de respirer le bon air sur l'eau. Départ du marché Champlain à 3 hrs p.m., de retour à 9 hrs p. m.

Le Soleil, 4 mai

VAPEUR " CHAMPION "

Ligne St Laurent, St Michel, St Jean et Berthier

Le et après le 1er mai, le vapeur Champion voyagera tous les jours le temps et circonstances le permettant, comme suit:

De Berthier à 5¾ hrs A M
De St Jean à 6½ hrs A M
De St Michel à 7 15 h. A M
De St Laurent à 8 hrs A M
De Québec à 4 heures P M

LE SAMEDI

De Berthier à 8¾ hrs A M
De St Jean à 4½ hrs A M
De St Michel à 5 hrs A M
De St Laurent à 6 hrs A M
De Québec à 3 heures P M

A PARTIR DU 20 MAI

Les jours de fête et Dimanche, le "Champion" fera un voyage à St Laurent, St Michel et St Jean, du marché Champlain à 1.10 p. m., et de St Jean à 5.30 h. p. m., pour revenir à Québec, et tous les samedis le même bateau fera un voyage de Québec à Berthier, afin de donner l'avantage au citadin de respirer le bon air sur l'eau. Départ du marché Champlain à 3 hrs p.m., de retour à 9 hrs p. m.

A partir du 10 JUIN, le bateau fera un second voyage le matin à St Michel seulement, que de beau temps. Départ de Québec à 7½ A. M., et arrêtant au bout de l'isle en allant seulement.

Le Soleil, 19 mai

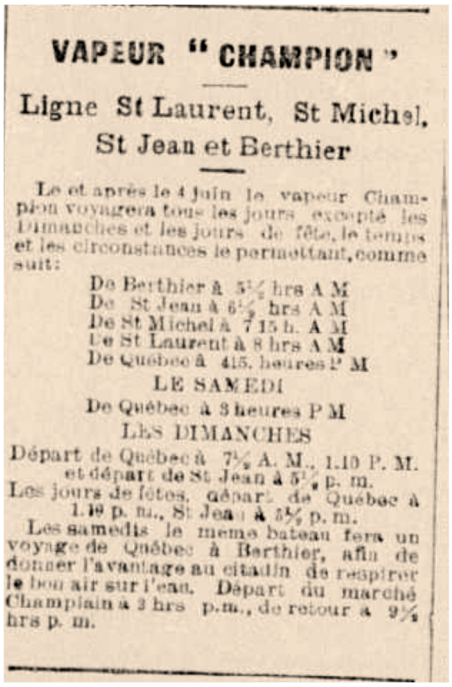

VAPEUR " CHAMPION "

Ligne St Laurent, St Michel, St Jean et Berthier

Le et après le 4 juin le vapeur Champion voyagera tous les jours excepté les Dimanches et les jours de fête, le temps et les circonstances le permettant, comme suit:

De Berthier à 5¾ hrs A M
De St Jean à 6½ hrs A M
De St Michel à 7 15 h. A M
De St Laurent à 8 hrs A M
De Québec à 415. heures P M

LE SAMEDI

De Québec à 3 heures P M

LES DIMANCHES

Départ de Québec à 7½ A. M., 1.10 P. M. et départ de St Jean à 5½ p. m.

Les jours de fêtes, départ de Québec à 1.10 p. m., St Jean à 5½ p. m.

Les samedis le même bateau fera un voyage de Québec à Berthier, afin de donner l'avantage au citadin de respirer le bon air sur l'eau. Départ du marché Champlain à 3 hrs p.m., de retour à 9½ hrs p. m.

Le Soleil, 21 juin, juil, août, sept, oct.

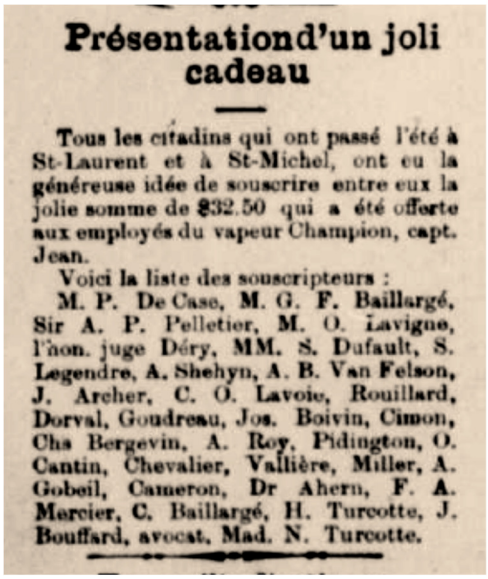

Présentationd'un joli cadeau

Tous les citadins qui ont passé l'été à St-Laurent et à St-Michel, ont eu la généreuse idée de souscrire entre eux la jolie somme de $32.50 qui a été offerte aux employés du vapeur Champion, capt. Jean.

Voici la liste des souscripteurs :

M. P. De Case, M. G. F. Baillargé, Sir A. P. Pelletier, M. O. Lavigne, l'hon. juge Déry, MM. S. Dufault, S. Legendre, A. Shehyn, A. B. Van Felson, J. Archer, C. O. Lavoie, Rouillard, Dorval, Goudreau, Jos. Boivin, Cimon, Cha Bergevin, A. Roy, Pidington, O. Cantin, Chevalier, Vallière, Miller, A. Gobeil, Cameron, Dr Ahern, F. A. Mercier, C. Baillargé, H. Turcotte, J. Bouffard, avocat, Mad. N. Turcotte.

Le Soleil, 27 septembre

VAPEUR " CHAMPION "

Ligne St Laurent, St Michel, St Jean et Berthier

Le et après lundi, le 22 octobre, le temps et circonstances le permettant un bateau voyagera comme suit le lundi, le mercredi et le vendredi.

De Berthier à 7 hrs A M
De St Jean à 8 hrs A M
De St Michel à 9 h. A M
De St Laurent à 10 hrs A M

De Québec le mardi, le jeudi et le samedi à 1 h. p.m.

Les dimanches et jours de fête, départ de Québec à 9 h. a. m., pour St-Laurent, St-Michel et St-Jean.

Départ de St-Jean à 4 h. p. m., pour Québec.

Le Soleil, 31/10, au 5/11

[1901]

Des peintres et des ouvriers sont actuellement à remettre à neuf les bateaux-passeurs et les bateaux de la Compagnie Maritime, l'«Orléans», le «Champion» et le «Frontenac».

Le Journal des campagnes, 7 avril

Vapeur Orléans

TRAVERSE DE
L'Ile d'Orléans

Le et après le 1er mai 1901 (le temps et les circonstances le permettant), le service se fera comme suit:

Départ de l'Ile	Départ de Québec
5.00 a m	6.00 a m
6.45 a m	7.30 a m
8.15 a m	9.15 a m
10.00 a m	11.30 a m
1.00 p m	2.00 p m
3.30 p m	4.45 p m
5.30 p m	6.15 p m
DIMANCHES	
1.30 p m	1.00 p m
3.15 p m	2.30 p m
5.00 p m	4.00 p m
7.00 p m	6.00 p m
	7.30 p m

Après le 20 juin, le vapeur Orléans fera un voyage spécial tous les Mardis et Jeudis soirs à l'Ile, laissant Québec à 7 h. 30 et l'Ile à 10 h p m.
Tous les jours de fêtes, le vapeur fera un voyage de l'Ile à 8 a m, et dans l'après-midi, les voyages se feront aux mêmes heures que les dimanches.

Le Soleil, 1/05 au 6/10

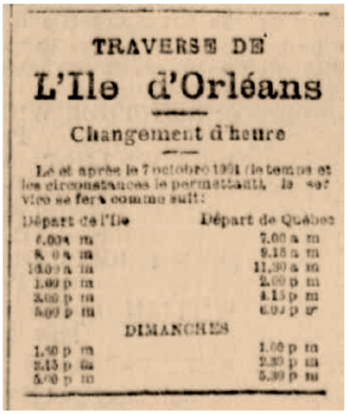

TRAVERSE DE
L'Ile d'Orléans

Changement d'heure

Le et après le 7 octobre 1901 (le temps et les circonstances le permettant), le service se fera comme suit:

Départ de l'Ile	Départ de Québec
6.00 a m	7.00 a m
8.00 a m	9.15 a m
10.00 a m	11.30 a m
1.00 p m	2.00 p m
3.00 p m	4.15 p m
5.00 p m	6.00 p m
DIMANCHES	
1.30 p m	1.00 p m
3.15 p m	2.30 p m
5.00 p m	5.30 p m

Le Soleil, 7/10 au 2/11

ISLAND OF ORLEANS FERRY.

On and after the 1st May, 1901, (weather and circumstances permitting) the service on this Ferry will be as follows:—

Leave Island.	Leave Quebec.
5 00 a m	6 00 a m
6 45 a m	7 30 a m
8 15 a m	9 15 a m
10 00 a m	11 30 a m.
1 00 p m	2 00 p m
3 30 p m	4 45 p m
5 30 p m	6 15 p m
SUNDAYS.	
1 30 p m	1 00 p m
3 15 p m	2 30 p m
5 00 p m	4 00 p m
7 00 p m	6 00 p m
	7 30 p m

After the 20th of June the Steamer "Orleans" will make special trips every Tuesday and Thursday evenings to the Island, leaving Quebec at 7 30, and the Island at 10 o'clock.
On Holidays the Steamer will make a trip to the Island at 8 a m, and in the afternoon, the trips being at the same hours as Sundays.

The Quebec Chronicle, 1 mai

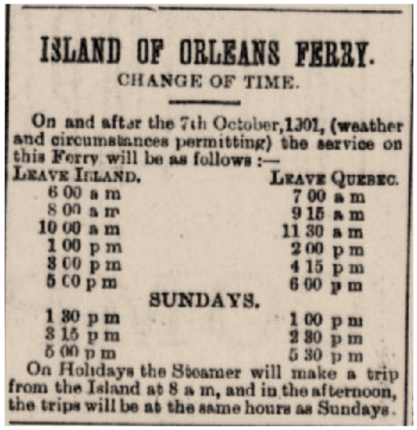

ISLAND OF ORLEANS FERRY.

CHANGE OF TIME.

On and after the 7th October, 1901, (weather and circumstances permitting) the service on this Ferry will be as follows:—

Leave Island.	Leave Quebec.
6 00 a m	7 00 a m
8 00 a m	9 15 a m
10 00 a m	11 30 a m
1 00 p m	2 00 p m
3 00 p m	4 15 p m
5 00 p m	6 00 p m
SUNDAYS.	
1 30 p m	1 00 p m
3 15 p m	2 30 p m
5 00 p m	5 30 p m

On Holidays the Steamer will make a trip from the Island at 8 a m, and in the afternoon, the trips will be at the same hours as Sundays.

The Quebec Chronicle, 7 octobre

Aucune annonce à partir du 4 novembre

Vapeur Champion

Ligne St-Laurent, St-Michel, St-Jean et Berthier

Le et après le 2[illegible] avril, le temps et circonstance le permettant, un bateau voyagera comme suit :

De Berthier a 5.3[illegible] a m
De St Jean a 6.[illegible] a m
De St Michel a 7.15 a m
De St Laurent a 8 a m
De Québec a 4 p m

Le samedi d'ici a la fin juin:

De Berthier a 3.30 a m
De St Jean a 4.3[illegible] a m
De St Michel a 5.00 a m
De St Laurent a 6 a m
De [illegible]uébec a 3 p m

Le Soleil, 2 mai

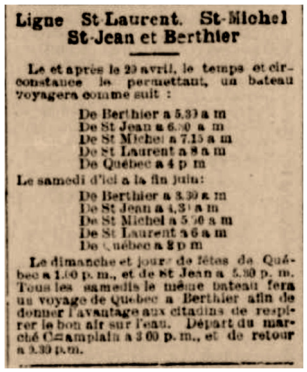

Ligne St-Laurent, St-Michel St-Jean et Berthier

Le et après le 20 avril, le temps et circonstance le permettant, un bateau voyagera comme suit :

De Berthier a 5.30 a m
De St Jean a 6.30 a m
De St Michel a 7.15 a m
De St Laurent a 8 a m
De Québec a 4 p m

Le samedi d'ici a la fin juin:

De Berthier a 3.30 a m
De St Jean a 4.30 a m
De St Michel a 5.00 a m
De St Laurent a 6 a m
De Québec a 3 p m

Le dimanche et jours de fêtes de Québec a 1.00 p. m., et de St Jean a 5.30 p. m. Tous les samedis le même bateau fera un voyage de Québec a Berthier afin de donner l'avantage aux citadins de respirer le bon air sur l'eau. Départ du marché Champlain a 3.00 p. m., et de retour a 3.30 p.m.

Le Soleil, 20-31/5/ ; 16/06

Vapeur " Champion "

Ligne St-Laurent, St-Michel, St Jean et Berthier

Le et après le 17 juin, le temps et circonstance le permettant, le vapeur Champion fera ses voyages comme suit, à l'exception du Dimanche et des jours de fête:

DE	DE QUEBEC
Berthier a 5.30a m	
St Jean a 6.30 a m	
St Michel a 7.15 a m	4.15 p. m.
St Laurent a 8 a m	
Samedi, départ	3.00 p. m.

LES DIMANCHES

Départ de Québec a 7.30 a.m., 1.30 p.m. et départ de St Jean a 5.30 p.m.
Les jours de fêtes, départ de Québec a 1.30 p.m., de St Jean a 5.30 p.m.
Les samedis le même bateau fera un voyage de Québec a Berthier afin de donner l'avantage aux citadins de respirer le bon air sur l'eau. Départ du marché Champlain a 3.00 p. m., et de retour a 3.30 p.m.

Le Soleil 17/06 -07/08 -/8/09

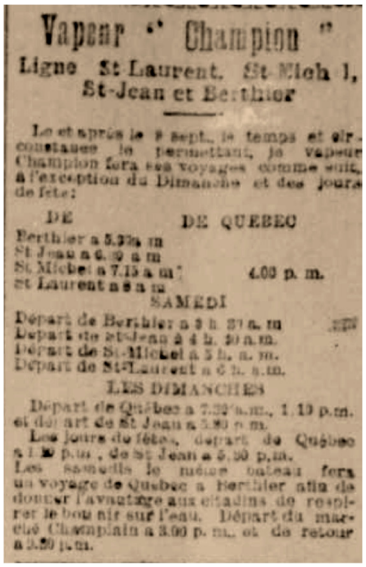

Vapeur " Champion "

Ligne St-Laurent, St-Michel, St-Jean et Berthier

Le et après le 9 sept., le temps et circonstance le permettant, le vapeur Champion fera ses voyages comme suit, à l'exception du Dimanche et des jours de fête:

DE DE QUEBEC

Berthier à 5.30 a m
St Jean à 6.30 a m
St Michel à 7.15 a m 4.00 p. m.
St Laurent à 8 a m

SAMEDI

Départ de Berthier à 3 h. 30 a. m
Départ de St-Jean à 4 h. 30 a.m.
Départ de St-Michel à 5 h. a. m.
Départ de St-Laurent à 6 h. a.m.

LES DIMANCHES

Départ de Québec à 7.30 a.m., 1.10 p.m. et départ de St Jean à 5.30 p m.

Les jours de fêtes, départ de Québec à 1.10 p.m., de St Jean à 5.30 p.m.

Les samedis le même bateau fera un voyage de Québec à Berthier afin de donner l'avantage aux citadins de respirer le bon air sur l'eau. Départ du marché Champlain à 3.00 p. m., et de retour à 5.30 p.m.

Le Soleil, 9/09 au 22/09

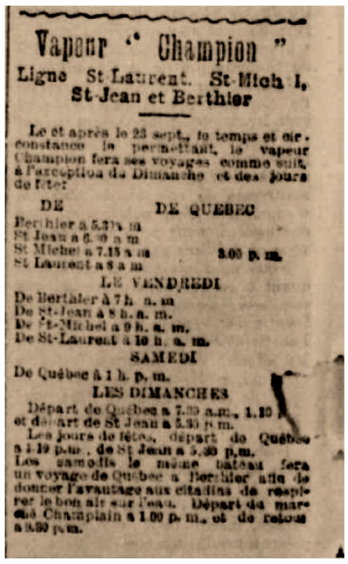

Vapeur " Champion "

Ligne St-Laurent, St-Michel, St-Jean et Berthier

Le et après le 23 sept., le temps et circonstance le permettant, le vapeur Champion fera ses voyages comme suit, à l'exception du Dimanche et des jours de fête:

DE DE QUEBEC

Berthier à 5.30 a m
St Jean à 6.30 a m
St Michel à 7.15 a m 3.00 p. m.
St Laurent à 8 a m

LE VENDREDI

De Berthier à 7 h. a. m
De St-Jean à 8 h. a. m.
De St-Michel à 9 h. a. m.
De St-Laurent à 10 h. a. m.

SAMEDI

De Québec à 1 h. p. m.

LES DIMANCHES

Départ de Québec à 7.30 a.m., 1.10 p.m. et départ de St Jean à 5.30 p m.

Les jours de fêtes, départ de Québec à 1.10 p.m., de St Jean à 5.30 p.m.

Les samedis le même bateau fera un voyage de Québec à Berthier afin de donner l'avantage aux citadins de respirer le bon air sur l'eau. Départ du marché Champlain à 1.00 p. m., et de retour à 3.30 p.m.

Le Soleil, 23/09 au 20/10

Vapeur " Champion "

Ligne St-Laurent, St-Michel St-Jean et Berthier

Le et après le 21 octobre, le vapeur Champion voyagera comme suit, le temps et circonstances le permettant, le lundi, le mercredi et le vendredi, de

Berthier à 7 a m
St Jean à 8 a m
St Michel à 9 a m
St Laurent à 10 a m

Et le mardi, jeudi et samedi

De Québec à 1 h. p. m.

LES DIMANCHES

Départ de Québec à 8 h. a. m.
Départ de St-Jean à 4 h. p. m.

Le Soleil, 21/10 au 2/11

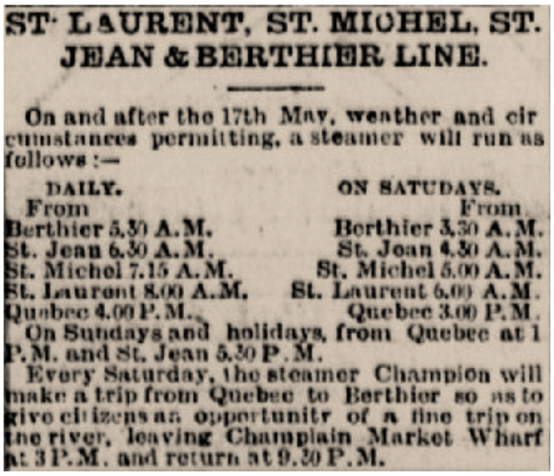

ST. LAURENT, ST. MICHEL, ST. JEAN & BERTHIER LINE.

On and after the 17th May, weather and circumstances permitting, a steamer will run as follows:—

DAILY. From	ON SATUDAYS. From
Berthier 5.30 A.M.	Berthier 3.30 A.M.
St. Jean 6.30 A.M.	St. Jean 4.30 A.M.
St. Michel 7.15 A.M.	St. Michel 5.00 A.M.
St. Laurent 8.00 A.M.	St. Laurent 6.00 A.M.
Quebec 4.00 P.M.	Quebec 3.00 P.M.

On Sundays and holidays, from Quebec at 1 P.M. and St. Jean 5.30 P.M.

Every Saturday, the steamer Champion will make a trip from Quebec to Berthier so as to give citizens an opportunity of a fine trip on the river, leaving Champlain Market Wharf at 3 P.M. and return at 9.30 P.M.

The Quebec Chronicle, 17 mai

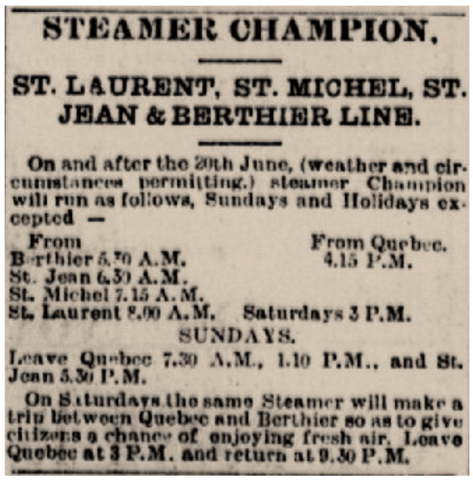

STEAMER CHAMPION.

ST. LAURENT, ST. MICHEL, ST. JEAN & BERTHIER LINE.

On and after the 20th June, (weather and circumstances permitting,) steamer Champion will run as follows, Sundays and Holidays excepted —

From	From Quebec.
Berthier 5.30 A.M.	4.15 P.M.
St. Jean 6.30 A.M.	
St. Michel 7.15 A.M.	
St. Laurent 8.00 A.M.	Saturdays 3 P.M.

SUNDAYS.

Leave Quebec 7.30 A.M., 1.10 P.M., and St. Jean 5.30 P.M.

On Saturdays the same Steamer will make a trip between Quebec and Berthier so as to give citizens a chance of enjoying fresh air. Leave Quebec at 3 P.M. and return at 9.30 P.M.

The Quebec Chronicle, 20 juin

Le capitaine W. Bolduc, du vapeur Orléans, a été l'objet d'une charmante démonstration l'autre jour. Les personnes qui ont passé l'été en villégiature au Bout de l'Ile et à St-Joseph lui ont présenté une jolie bourse contenant plus de $80. Le capitaine Bolduc a été très sensible à cette marque d'estime.

La Patrie, 31 août

[1902]

Vapeur Orléans

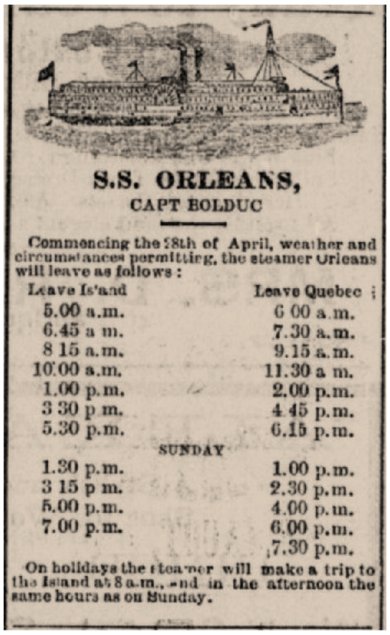

S.S. ORLEANS,
CAPT BOLDUC

Commencing the 28th of April, weather and circumstances permitting, the steamer Orleans will leave as follows :

Leave Island	Leave Quebec
5.00 a.m.	6 00 a.m.
6.45 a m.	7.30 a.m.
8 15 a.m.	9.15 a.m.
10.00 a.m.	11.30 a m.
1.00 p.m.	2.00 p.m.
3 30 p m.	4 45 p.m.
5.30 p.m.	6.15 p.m.
SUNDAY	
1.30 p.m.	1.00 p.m.
3 15 p m.	2.30 p.m.
5.00 p.m.	4.00 p.m.
7.00 p.m.	6.00 p.m.
	7.30 p.m.

On holidays the steamer will make a trip to the Island at 8 a.m., and in the afternoon the same hours as on Sunday.

The Quebec Chronicle, 28 avril

Island Service

Commencing to-night, weather permitting, the Steamer Orleans, Capt. Bolduc, will resume the special twice a week night service between Quebec and Island, leaving Quebec at 7.40 and Island at 10 p.m. every Tuesday and Thursday.

The Quebec Chronicle, 19 juin

Island Ferry

The night excursion trips on Tuesday and Thursday of the ss Orleans are discontinued for the season, and the last boat from the Island on Sundays will be at 5 o'clock.

The Quebec Chronicle, 9 septembre

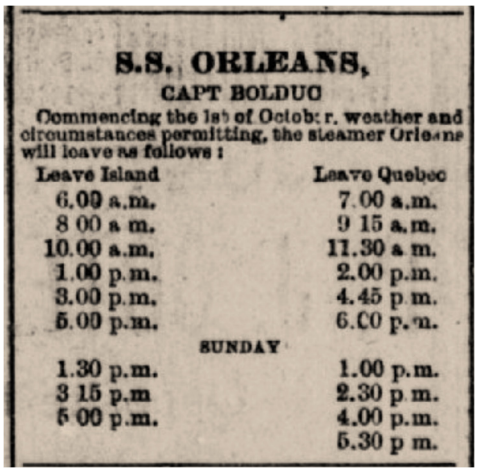

S.S. ORLEANS,
CAPT BOLDUC

Commencing the 1st of October, weather and circumstances permitting, the steamer Orleans will leave as follows :

Leave Island	Leave Quebec
6.00 a.m.	7.00 a.m.
8 00 a m.	9 15 a.m.
10.00 a.m.	11.30 a m.
1.00 p.m.	2.00 p.m.
3.00 p.m.	4.45 p m.
5.00 p.m.	6.00 p.m.
SUNDAY	
1.30 p.m.	1.00 p.m.
3 15 p.m	2.30 p m.
5 00 p.m.	4.00 p.m.
	5.30 p m.

The Quebec Chronicle, 1 octobre

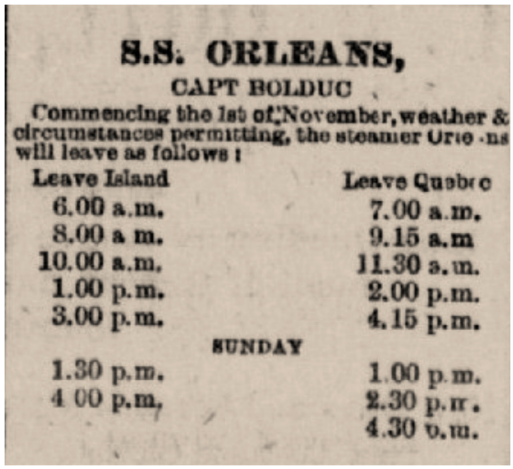

S.S. ORLEANS,
CAPT BOLDUC

Commencing the 1st of November, weather & circumstances permitting, the steamer Orleans will leave as follows :

Leave Island	Leave Quebec
6.00 a.m.	7.00 a.m.
8.00 a m.	9.15 a.m
10.00 a.m.	11.30 a.m.
1.00 p.m.	2.00 p.m.
3.00 p.m.	4.15 p.m.
SUNDAY	
1.30 p.m.	1.00 p.m.
4 00 p.m.	2.30 p.m.
	4.30 p.m.

The Quebec Chronicle, 1 novembre

Vapeur Champion

St. Laurent, St. Michel, St Jean and Berthier.

On and after Monday, May 5th, weather and circumstances permitting, the Steamer Champion will run daily as below :—

From Berthier .....5.30 a m
" St. Jean.....6.30 a m
" St. Michel.....7.15 a m
" St. Laurent.....8.00 a m

From Quebec.....4.15 p m

SATURDAYS :

From Berthier.....3.30 a m
" St. Jean.....4.30 a m
" St. Michel.....5.30 a m
" St. Laurent.....6.00 a m

From Quebec.....2.00 p m

SUNDAYS :

From Quebec at 8.00 a m, stopping at Bout de L'Isle. Returning leave St. Jean at 4.00 p m
Every Saturday the same Steamer will make a trip from Quebec to Berthier to allow the citizens of Quebec a pleasant outing on the river
Leave Quebec.....at 2.00 p m
Return to Quebec.....at 9.30 p m

The Quebec Chronicle, 5 mai

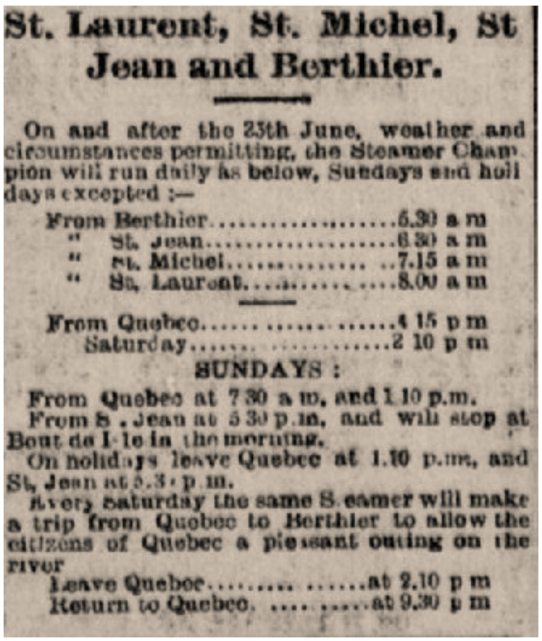

St. Laurent, St. Michel, St Jean and Berthier.

On and after the 25th June, weather and circumstances permitting, the Steamer Champion will run daily as below, Sundays and holidays excepted :—

From Berthier.....5.30 a m
" St. Jean.....6.30 a m
" St. Michel.....7.15 a m
" St. Laurent.....8.00 a m

From Quebec.....4.15 p m
Saturday.....2.10 p m

SUNDAYS :

From Quebec at 7.30 a m, and 1.10 p.m.
From St. Jean at 5.30 p.m, and will stop at Bout de l'Isle in the morning.
On holidays leave Quebec at 1.10 p.m, and St. Jean at 5.30 p.m.
Every Saturday the same Steamer will make a trip from Quebec to Berthier to allow the citizens of Quebec a pleasant outing on the river
Leave Quebec.....at 2.10 p m
Return to Quebec.....at 9.30 p m

The Quebec Chronicle, 8 juillet

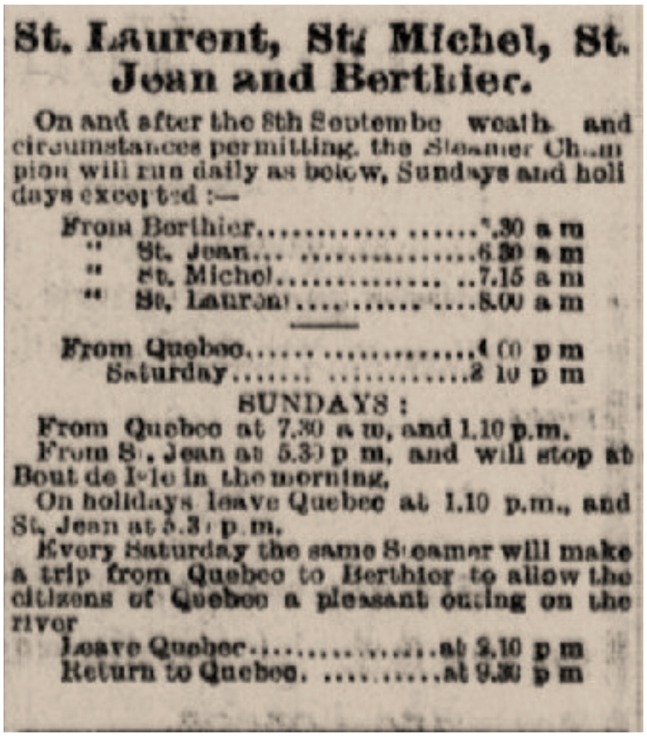

St. Laurent, St. Michel, St. Jean and Berthier.

On and after the 8th September weather and circumstances permitting, the Steamer Champion will run daily as below, Sundays and holidays excepted :—

From Berthier.....5.30 a m
" St. Jean.....6.30 a m
" St. Michel.....7.15 a m
" St. Laurent.....8.00 a m

From Quebec.....4.00 p m
Saturday.....2.10 p m

SUNDAYS :

From Quebec at 7.30 a m, and 1.10 p.m.
From St. Jean at 5.30 p m, and will stop at Bout de l'Isle in the morning,
On holidays leave Quebec at 1.10 p.m., and St. Jean at 5.30 p.m.
Every Saturday the same Steamer will make a trip from Quebec to Berthier to allow the citizens of Quebec a pleasant outing on the river
Leave Quebec.....at 2.10 p m
Return to Quebec.....at 9.30 p m

The Quebec Chronicle, 5 septembre

St. Laurent, St. Michel, St. Jean and Berthier.

Beginning Monday, Nov. 3rd, weather and circumstances permitting, the Steamer Champion will run daily as follows :—

MONDAY, WEDNESDBY AND FRIDAY

From Berthier at.....7.00 a.m.
From St. Jean.....8.00 a m
" St. Michel.....9.00 a m
" St. Laurent.....10.00 a m

TUESDAY, THURSDAY AND SATURDAY

Quebec at.....1.00 p.m.

SUNDAYS :

From Quebec at 8.00 a m,
From St. Jean at 4.00 p.m.

The Quebec Chronicle, 31 octobre

[1903]

Vapeur Orléans

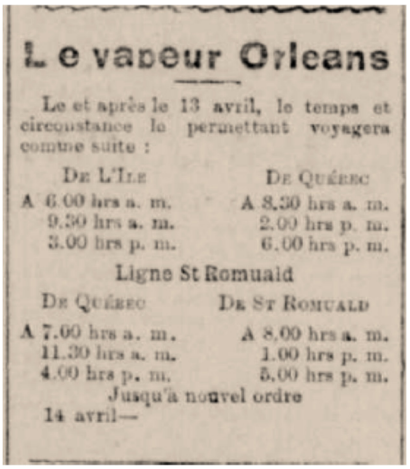

Le vapeur Orleans

Le et après le 13 avril, le temps et circonstance le permettant voyagera comme suite :

De L'Ile	De Québec
A 6.00 hrs a. m.	A 8.30 hrs a. m.
9.30 hrs a. m.	2.00 hrs p. m.
3.00 hrs p. m.	6.00 hrs p. m.

Ligne St Romuald

De Québec	De St Romuald
A 7.00 hrs a. m.	A 8.00 hrs a. m.
11.30 hrs a. m.	1.00 hrs p. m.
4.00 hrs p. m.	5.00 hrs p. m.

Jusqu'à nouvel ordre
14 avril—

Le Soleil, 20, 23, 28 avril

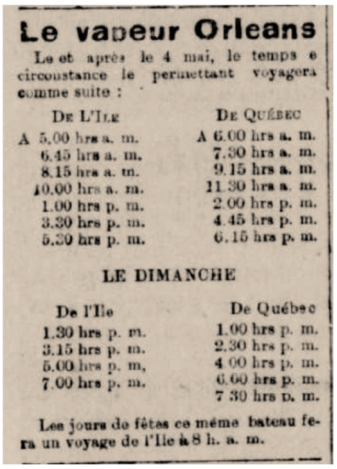

Le vapeur Orleans

Le et après le 4 mai, le temps e circonstance le permettant voyagera comme suite :

De L'Ile	De Québec
A 5.00 hrs a. m.	A 6.00 hrs a. m.
6.45 hrs a. m.	7.30 hrs a. m.
8.15 hrs a. m.	9.15 hrs a. m.
10.00 hrs a. m.	11.30 hrs a. m.
1.00 hrs p. m.	2.00 hrs p. m.
3.30 hrs p. m.	4.45 hrs p. m.
5.30 hrs p. m.	6.15 hrs p. m.

LE DIMANCHE

De l'Ile	De Québec
1.30 hrs p. m.	1.00 hrs p. m.
3.15 hrs p. m.	2.30 hrs p. m.
5.00 hrs p. m,	4.00 hrs p. m.
7.00 hrs p. m.	6.00 hrs p. m.
	7.30 hrs p. m.

Les jours de fêtes ce même bateau fera un voyage de l'Ile à 8 h. a. m.

Le Soleil, 15 mai, 29 mai

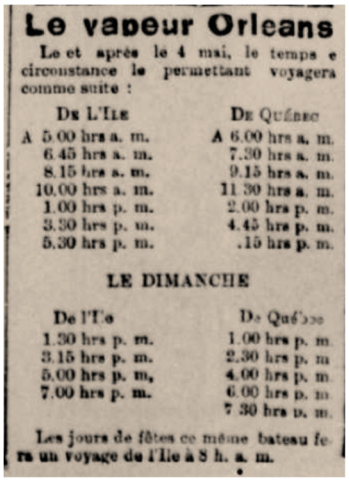

Le vapeur Orleans

Le et après le 4 mai, le temps e circonstance le permettant voyagera comme suite :

De L'Ile	De Québec
A 5.00 hrs a. m.	A 6.00 hrs a. m.
6.45 hrs a. m.	7.30 hrs a. m.
8.15 hrs a. m.	9.15 hrs a. m.
10.00 hrs a. m.	11.30 hrs a. m.
1.00 hrs p. m.	2.00 hrs p. m.
3.30 hrs p. m.	4.45 hrs p. m.
5.30 hrs p. m.	.15 hrs p. m.

LE DIMANCHE

De l'Ile	De Québec
1.30 hrs p. m.	1.00 hrs p. m.
3.15 hrs p. m.	2.30 hrs p. m.
5.00 hrs p. m,	4.00 hrs p. m.
7.00 hrs p. m.	6.00 hrs p. m.
	7.30 hrs p. m.

Les jours de fêtes ce même bateau fera un voyage de l'Ile à 8 h. a. m.

Le Soleil, 16 juin

Derniers échos de la villégiature

Ste-Pétronille, Ile d'Orléans

Il convient de témoigner ici publiquement de la complète satisfaction que donne cette année, comme par les années passées, le service du vapeur «Orléans» entre Québec et l'Ile.

Tout le personnel du bateau observe strictement les règles de la politesse et de la courtoisie. Nous devons, en toute justice, faire mention spéciale du premier commis, M. George Bédard, dont l'empressement et l'amabilité auprès des passagers est vraiement sans bornes. M. Bédard avait d'ailleurs fait ses preuves au «Champion» et s'était acquis déjà une popularité de bon aloi. La compagnie peut se vanter d'avoir en lui un serviteur fidèle, honnête et d'un dévouement rare.

En plus de son voyage régulier, le vapeur Orléans partira du ponton No. 1 à 7.30hrs p.m. Pour revenir il quittera l'Isle à 8.45 hrs p.m. et 11.30 hrs p.m.

Le Soleil, 22 août

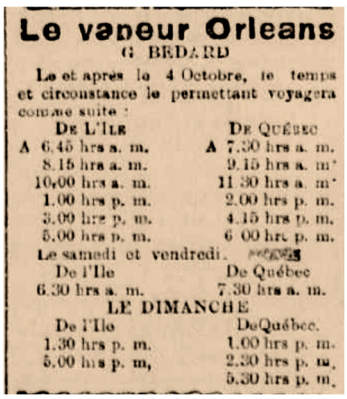

Le vapeur Orleans

G BEDARD

Le et après le 4 Octobre, le temps et circonstance le permettant voyagera comme suite :

De L'Ile	De Québec
A 6.45 hrs a. m.	A 7.30 hrs a. m.
8.15 hrs a. m.	9.15 hrs a. m.
10.00 hrs a. m.	11.30 hrs a. m.
1.00 hrs p. m.	2.00 hrs p. m.
3.00 hrs p. m.	4.15 hrs p. m.
5.00 hrs p. m.	6.00 hrs p. m.

Le samedi et vendredi.

De l'Ile	De Québec
6.30 hrs a. m.	7.30 hrs a. m.

LE DIMANCHE

De l'Ile	DeQuébec.
1.30 hrs p. m.	1.00 hrs p. m.
5.00 hrs p. m,	2.30 hrs p. m.
	5.30 hrs p. m.

Le Soleil, 6, 13, 15 octobre

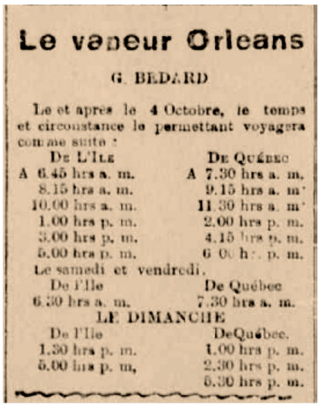

Le vapeur Orleans

G BEDARD

Le et après le 4 Octobre, le temps et circonstance le permettant voyagera comme suite :

De L'Ile	De Québec
A 6.45 hrs a. m.	A 7.30 hrs a. m.
8.15 hrs a. m.	9.15 hrs a. m.
10.00 hrs a. m.	11.30 hrs a. m.
1.00 hrs p. m.	2.00 hrs p. m.
3.00 hrs p. m.	4.15 hrs p. m.
5.00 hrs p. m.	6.00 hrs p. m.

Le samedi et vendredi.

De l'Ile	De Québec
6.30 hrs a. m.	7.30 hrs a. m.

LE DIMANCHE

De l'Ile	DeQuébec.
1.30 hrs p. m.	1.00 hrs p. m.
5.00 hrs p. m,	2.30 hrs p. m.
	5.30 hrs p. m.

Le Soleil, 20, 27 octobre4

Vapeur Champion

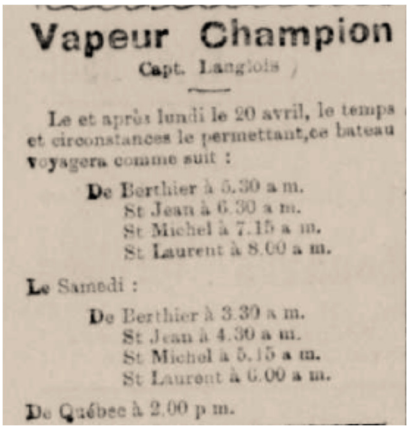

Vapeur Champion

Capt. Langlois

Le et après lundi le 20 avril, le temps et circonstances le permettant,ce bateau voyagera comme suit :

De Berthier à 5.30 a m.
St Jean à 6.30 a m.
St Michel à 7.15 a m.
St Laurent à 8.00 a m.

Le Samedi :

De Berthier à 3.30 a m.
St Jean à 4.30 a m.
St Michel à 5.15 a m.
St Laurent à 6.00 a m.

De Québec à 2.00 p m.

Le Soleil, 20, 23, 28 avril

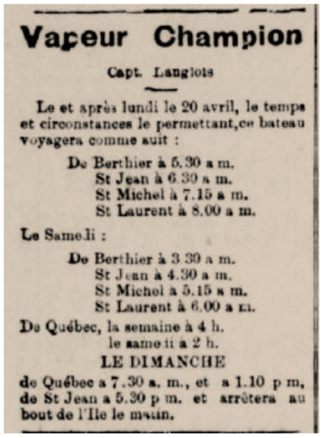

Vapeur Champion

Capt. Langlois

Le et après lundi le 20 avril, le temps et circonstances le permettant,ce bateau voyagera comme suit :

De Berthier à 5.30 a m.
St Jean à 6.30 a m.
St Michel à 7.15 a m.
St Laurent à 8.00 a m.

Le Samedi :

De Berthier à 3.30 a m.
St Jean à 4.30 a m.
St Michel à 5.15 a m.
St Laurent à 6.00 a m.

De Québec, la semaine à 4 h.
le samedi à 2 h.

LE DIMANCHE

de Québec a 7.30 a. m., et a 1.10 p m, de St Jean a 5.30 p m. et arrêtera au bout de l'Ile le matin.

Le Soleil, 15, 29 mai

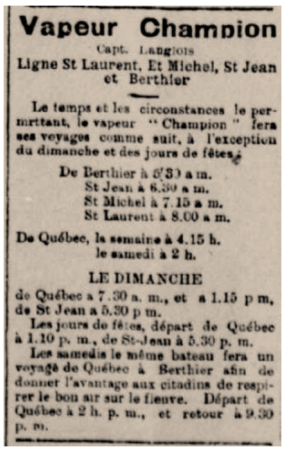

Vapeur Champion

Capt. Langlois

Ligne St Laurent, St Michel, St Jean et Berthier

Le temps et les circonstances le permettant, le vapeur "Champion" fera ses voyages comme suit, à l'exception du dimanche et des jours de fêtes :

De Berthier à 5.30 a m.
St Jean à 6.30 a m.
St Michel à 7.15 a m.
St Laurent à 8.00 a m.

De Québec, la semaine à 4.15 h.
le samedi à 2 h.

LE DIMANCHE

de Québec a 7.30 a. m., et a 1.15 p m, de St Jean a 5.30 p m.

Les jours de fêtes, départ de Québec à 1.10 p. m., de St-Jean à 5.30 p. m.

Les samedis le même bateau fera un voyage de Québec à Berthier afin de donner l'avantage aux citadins de respirer le bon air sur le fleuve. Départ de Québec à 2 h. p. m., et retour à 9.30 p. m.

Le Soleil, 16 juin

Steamer Disabled

The steamer Champion, which plays between Quebec and the parishes on the Island of Orleans, was forced to come to anchor yesterday morning between St. Laurent and Bout de l'Isle owing to a mishap to her machinery. She made signals of distress and the steamer Orleans went to her assistance and brought her passengers up to town. The steamer Spray was secured to bring down those who are summering at St. Laurent last evening.

The Quebec Chronicle, 1 août

Vapeur Champion

Capt. Eugene Fortin

Ligne St Laurent, St Michel, St Jean et Berthier

Le, et après le 4 octobre le temps et les circonstances le permettant ce bateau voyagera comme suit ;

Le lundi et le vendredi,

De Berthier	à 7 hrs a. m.	
St Jean	" 8 "	"
St Michel	" 9 "	"
St Laurent	" 10	"

Mardi et le Samedi

De Québec	à 1 h. p. m	

Le Jeudi

De Berthier	à 5.30 hrs. a. m.	
St Jean	" 6.30 "	"
St Michel	" 7.15 "	"
St Laurent	" 8.00 "	"
Québec	" 3.00 "	p. m.

Le Dimanche

De Québec	à 8.00 a. m.
" St Jean	" 4.00 p. m.

Le Soleil, 6, 13, 15 octobre

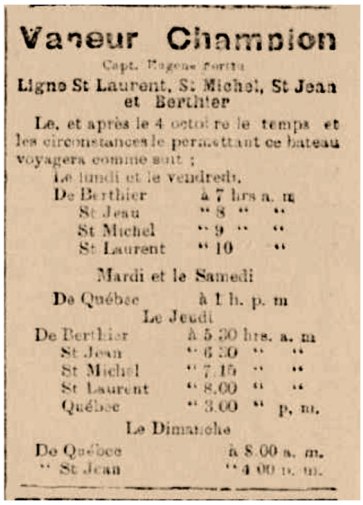

Vapeur Champion

Capt. Eugene Fortin

Ligne St Laurent, St Michel, St Jean et Berthier

Le, et après le 4 octobre le temps et les circonstances le permettant ce bateau voyagera comme suit ;

Le lundi et le vendredi,

De Berthier	à 7 hrs a. m	
St Jean	" 8 "	"
St Michel	" 9 "	"
St Laurent	" 10	"

Mardi et le Samedi

De Québec	à 1 h. p. m	

Le Jeudi

De Berthier	à 5.30 hrs. a. m	
St Jean	" 6.30 "	"
St Michel	" 7.15 "	"
St Laurent	" 8.00 "	"
Québec	" 3.00 "	p. m.

Le Dimanche

De Québec	à 8.00 a. m.
" St Jean	" 4.00 p. m.

Le Soleil, 20 octobre

[1904]

Vapeur Orléans

Str. "ORLEANS"
G. Bédard
LE ET APRES LE 23 MAI
L'Orléans, le temps et les circonstances le permettant voyagera comme suit, excepté le vendredi et le samedi,
DE L'ILE A. M. DE QUEBEC
5.30 a. m. 6.00 a. m.
6.45 " 7.30 "
8.15 " 9.15 "
10.00 " 11,30 "
P. M.
1.00 p. m. 2.00 p. m.
3.30 " 4.45 "
5.30 " 6.15 "
Le Vendredi et le Samedi
DE L'ILE DE QUEBEC
5.00 a. m. 6.00 a. m.
6.45 " 7.30 "
Les autres heures sont les mêmes que les autres jours.
LE DIMANCHE
DE L'ILE DE QUEBEC
1.30 p. m. 1,00 p. m.
3.15 " 2.30 "
5.00 " 4.00 "
7.00 6.00 "
7,30

Le Soleil, 1 juin

Str. "ORLEANS"
G. Bédard
LE ET APRES LE 20 JUIN
L'Orléans, le temps et les circonstances le permettant voyagera comme suit, excepté le vendredi et le samedi,
DE L'ILE A. M. DE QUEBEC
5.30 a. m. 6.00 a. m.
6.45 " 7.30 "
8.15 " 9.15 "
10.00 " 11,30 "
P. M.
1.00 p. m. 2.00 p. m.
3.30 " 4.45 "
5.30 " 6.15 "
Le Vendredi et le Samedi
Laissera l'Ile à 5.00 heures p. m.
Le Mardi et le Jeudi
DE L'ILE DE QUEBEC
7.00 p. m. 7.30 p. m.
10.00 p. m. 10.30 p. m.
LE DIMANCHE
DE L'ILE DE QUEBEC
1.30 p. m. 1,00 p. m.
3.15 " 2.30 "
5.00 " 4.00 "
7.00 6.00 "
7,30

Le Soleil, 21 juillet

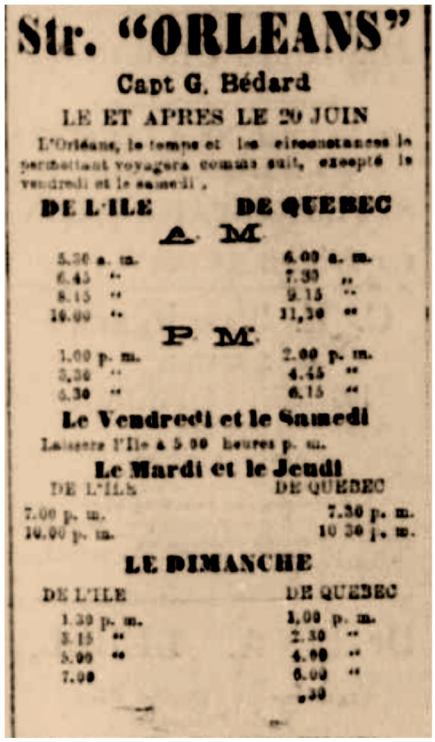
Str. "ORLEANS"
Capt G. Bédard
LE ET APRES LE 20 JUIN
L'Orléans, le temps et les circonstances le permettant voyagera comme suit, excepté le vendredi et le samedi,
DE L'ILE A. M. DE QUEBEC
5.30 a. m. 6.00 a. m.
6.45 " 7.30 "
8.15 " 9.15 "
10.00 " 11,30 "
P. M.
1.00 p. m. 2.00 p. m.
3.30 " 4.45 "
5.30 " 6.15 "
Le Vendredi et le Samedi
Laissera l'Ile à 5.00 heures p. m.
Le Mardi et le Jeudi
DE L'ILE DE QUEBEC
7.00 p. m. 7.30 p. m.
10.00 p. m. 10.30 p. m.
LE DIMANCHE
DE L'ILE DE QUEBEC
1.30 p. m. 1,00 p. m.
3.15 " 2.30 "
5.00 " 4.00 "
7.00 6.00 "

Le Soleil, 26 juillet

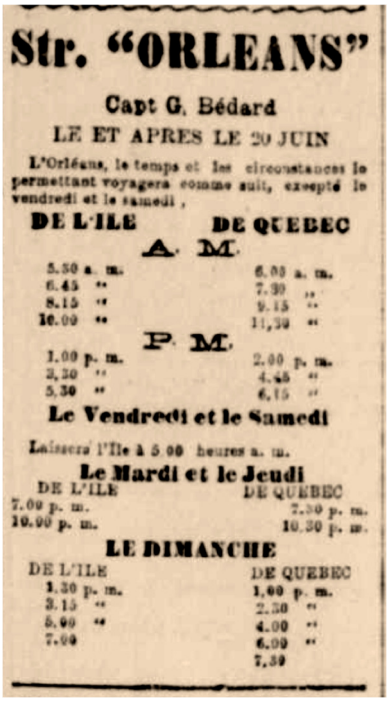
Str. "ORLEANS"
Capt G. Bédard
LE ET APRES LE 20 JUIN
L'Orléans, le temps et les circonstances le permettant voyagera comme suit, excepté le vendredi et le samedi,
DE L'ILE A. M. DE QUEBEC
5.30 a. m. 6.00 a. m.
6.45 " 7.30 "
8.15 " 9.15 "
10.00 " 11,30 "
P. M.
1.00 p. m. 2.00 p. m.
3.30 " 4.45 "
5.30 " 6.15 "
Le Vendredi et le Samedi
Laissera l'Ile à 5.00 heures a. m.
Le Mardi et le Jeudi
DE L'ILE DE QUEBEC
7.00 p. m. 7.30 p. m.
10.00 p. m. 10.30 p. m.
LE DIMANCHE
DE L'ILE DE QUEBEC
1.30 p. m. 1,00 p. m.
3.15 " 2.30 "
5.00 " 4.00 "
7.00 6.00 "
7,30

Le Soleil, 30 août

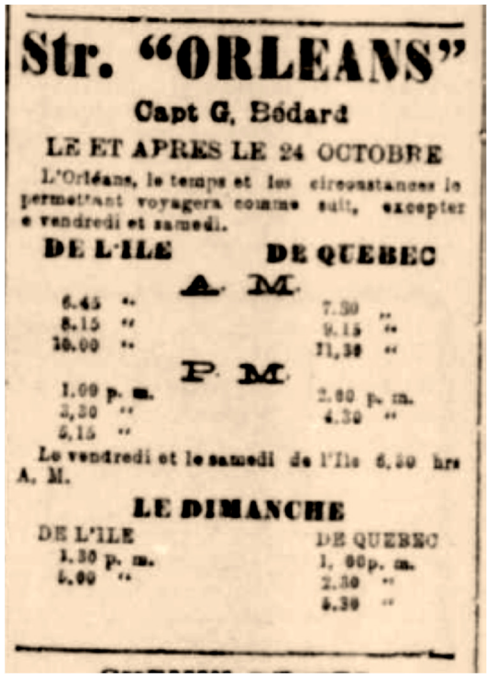
Str. "ORLEANS"
Capt G. Bédard
LE ET APRES LE 24 OCTOBRE
L'Orléans, le temps et les circonstances le permettant voyagera comme suit, excepter e vendredi et samedi.
DE L'ILE A. M. DE QUEBEC
6.45 " 7.30 "
8.15 " 9.15 "
10.00 " 11,30 "
P. M.
1.00 p. m. 2.00 p. m.
3.30 " 4.30 "
5.15 "
Le vendredi et le samedi de l'Ile 6.30 hrs A. M.
LE DIMANCHE
DE L'ILE DE QUEBEC
1.30 p. m. 1, 00p. m.
5.00 " 2.30 "
5.30 "

Le Soleil, 26 octobre

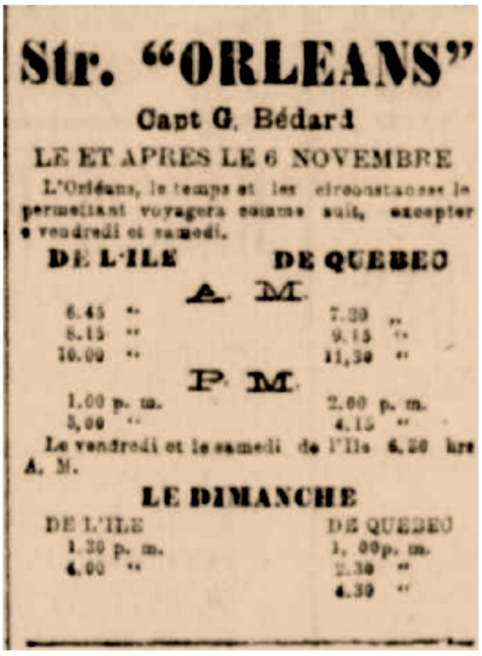
Str. "ORLEANS"
Capt G. Bédard
LE ET APRES LE 6 NOVEMBRE
L'Orléans, le temps et les circonstances le permettant voyagera comme suit, excepter e vendredi et samedi.
DE L'ILE A. M. DE QUEBEC
6.45 " 7.30 "
8.15 " 9.15 "
10.00 " 11,30 "
P. M.
1.00 p. m. 2.00 p. m.
3,00 " 4.15 "
Le vendredi et le samedi de l'Ile 6.30 hrs A. M.
LE DIMANCHE
DE L'ILE DE QUEBEC
1.30 p. m. 1, 00p. m.
4.00 " 2.30 "
4.30 "

Le Soleil, 16 novembre

Vapeur Champion

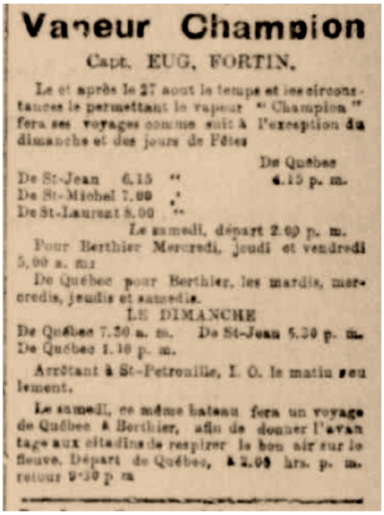

Vapeur Champion

Capt. EUG. FORTIN.

Le et après le 27 août le temps et les circonstances le permettant le vapeur "Champion" fera ses voyages comme suit à l'exception du dimanche et des jours de Fêtes

De Québec
De St-Jean 6.15 " 6.15 p. m.
De St-Michel 7.00 "
De St-Laurent 8.00 "

Le samedi, départ 2.00 p. m.

Pour Berthier Mercredi, jeudi et vendredi 5.00 a. m.

De Québec pour Berthier, les mardis, mercredis, jeudis et samedis.

LE DIMANCHE

De Québec 7.30 a. m. De St-Jean 5.30 p. m.
De Québec 1.10 p. m.

Arrêtant à St-Petronille, I. O. le matin seulement.

Le samedi, ce même bateau fera un voyage de Québec à Berthier, afin de donner l'avantage aux citadins de respirer le bon air sur le fleuve. Départ de Québec, à 2.00 hrs. p. m. retour 9:30 p m

Le Soleil, 30 août

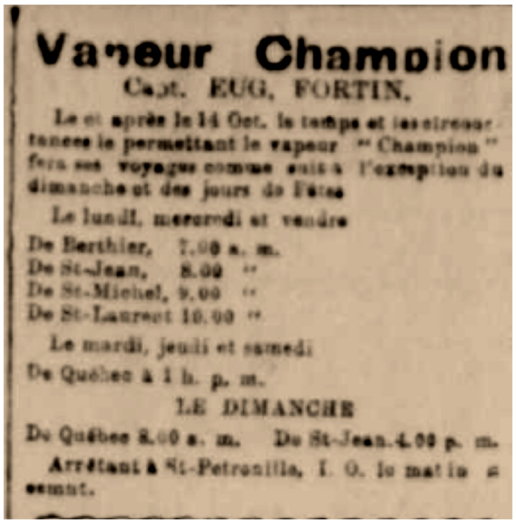

Vapeur Champion

Capt. EUG. FORTIN.

Le et après le 14 Oct. le temps et les circonstances le permettant le vapeur "Champion" fera ses voyages comme suit à l'exception du dimanche et des jours de Fêtes

Le lundi, mercredi et vendre

De Berthier, 7.00 a. m.
De St-Jean, 8.00 "
De St-Michel, 9.00 "
De St-Laurent 10.00 "

Le mardi, jeudi et samedi

De Québec à 1 h. p. m.

LE DIMANCHE

De Québec 8.00 a. m. De St-Jean 4.00 p. m.

Arrêtant à St-Petronille, I. O. le matin seulement.

Le Soleil, 26 octobre

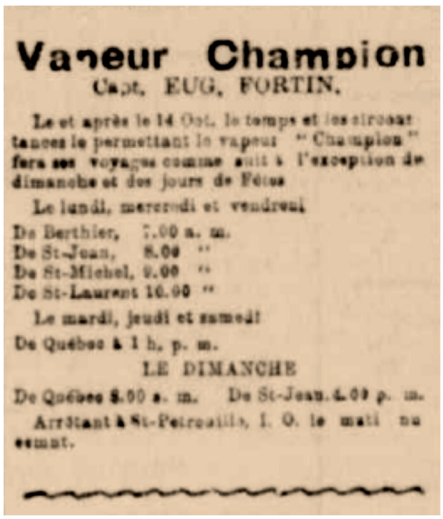

Vapeur Champion

Capt. EUG. FORTIN.

Le et après le 14 Oct. le temps et les circonstances le permettant le vapeur "Champion" fera ses voyages comme suit à l'exception du dimanche et des jours de Fêtes

Le lundi, mercredi et vendredi

De Berthier, 7.00 a. m.
De St-Jean, 8.00 "
De St-Michel, 9.00 "
De St-Laurent 10.00 "

Le mardi, jeudi et samedi

De Québec à 1 h. p. m.

LE DIMANCHE

De Québec 8.00 a. m. De St-Jean 4.00 p. m.

Arrêtant à St-Petronille, I. O. le matin seulement.

Le Soleil, 16 novembre

[1905]

Vapeur Orléans

Steamer «Orleans»

On Sunday, 23rd April, this steamer will make a trip to the Island of Orleans (Ste. Petronille) leaving Quebec at 2 P.M., and the Island at 4 P.M.

And will take its regular course on Monday, 21th April.

By Order: J. Bedard.

The Quebec Chronicle, 22 avril

Les marches de Pâques ont été exceptionnellement achalandés, samedi. Les halles présentaient un aspect joyeux, disparaissant sous les amas de fleurs. Bien que la navigation ne fût pas encore pratiquement ouverte, on a vu des cultivateurs de l'Ile d'Orléans. Ils sont venus à bord du yacht de MM. Philias et Ovide Filion. Partis de St-Laurent à 3 heures de l'après-midi, ils ne sont arrivés à Québec que vers huit heures du soir, non sans difficulté.

Le service de la Traverse entre Québec et l'Ile d'Orléans a été repris régulièrement aujourd'hui par le vapeur «Orléans», sous le commandement du capitaine Georges Bédard. L«Orléans» a fait un voyage hier après-midi au Bout de l'Ile. Plusieurs personnes ont profité du beau temps pour étrenner la navigation.

La Presse, 24 avril

Le vapeur Orléans de la compagnie Maritime et Industrielle de Lévis, est entré dans le bassin pour y prendre ses quartiers d'hiver, ainsi que le ponton No.3 de la corporation.

Le Soleil, 21 novembre

Boat to Orleans Island

One of the ferry boats is now making trips to the Island of Orleans and will continue doing so until the ice-bridge takes.

The Quebec Chronicle, 11 décembre

[1906]

Le comté de Montmorency

Reconnait les services de ses députés, MM. L.A. Taschereau et Parent – Remerciements

A une assemblée du Conseil de comté de l'Ile d'Orléans, M. le maire F.X. Gosselin, secondé par M. le maire François Lemelin, proposa et il fut résolu à l'unanimité :

Que les membres de ce conseil profitant de cette première occasion pour remercier Messieurs les députés du comté de Montmorency, pour la ligne d'hiver qu'ils ont bien voulu accorder aux gens de l'Ile d'Orléans, à la fermeture de la navigation jusqu'à la formation du pont de glace.

Que tous les insulaires ont été enchantés de cette ligne, qui a empêché comme dans les années passées, tout arrêt dans le commerce et qui a permis à une partie des familles de revoir au milieu d'elles, pour les fêtes, leurs parents éloignés.

Que les membres de ce conseil entretiennent l'espoir que Messieurs les députés du comté, voudront bien continuer ainsi, dans les années prochaines.

Le Soleil, 30 mars

Le cabotage

Le «Frontenac», l'«Orléans» et le «Champion» reprendront leur service à St-Romuald, à l'Ile et à St-Michel et Berthier, aussitôt que le fleuve sera libre de glace. Ils seront prêts à la navigation après avoir subi la toilette ordinaire. C'est donc un délai de deux à trois jours.

Le Soleil, 18 avril

Demain, le steamer Orléans, si les glaces le permettent, fera un voyage à l'Ile d'Orléans; vendredi le steamer Polaris se rendra aussi à l'Ile pour transporter les cultivateurs sur le marché de samedi.

Le Soleil, 18 avril

Le «Polaris» et l'«Orléans»

M. Thompson, le gérant de la compagnie de la Traverse nous informe que le «Polaris» se rendra demain à Ste-Pétronille, Isle d'Orléans. Départ de Québec à 2.30 heures. Samedi, le «Polaris», toujours d'après M. Thompson, fera un autre voyage, à la même heure, au bout de l'Ile.

Le bateau «Orléans» doit aussi se rendre demain à l'Ile d'Orléans.

Le Soleil, 19 avril

Au bout de l'Ile

Le temps et la glace le permettant

Le «SS. Orléans» fera un voyage jeudi, vendredi et samedi. Départ de Québec à 2.00 p.m. et de l'Ile à 3.00 p.m.

Le Soleil, 20 avril

Une autre noyade

Un passager du vapeur «Champion» disparait dans les flots

Mardi 21 août 1906.

Un passager du vapeur «Champion» s'est noyé ce matin entre St-Jean, I.O. et St-Michel.

M. Oscar Larochelle fils du capitaine Edmond Larochelle, de St-Michel, revenant de St-Jean, Ile d'Orléans, où il était allé faire visite à des parents, en compagnie de sa femme, retournait à St-Michel, ce matin à bord du vapeur «Champion» pour passer quelques jours chez son père.

Pendant la traversée, M. Larochelle se sentit soudainement indisposé et fut pris de vomissements. En se penchant à côté du bateau, il perdit l'équilibre et piqua une tête dans le fleuve.

Sa femme donna l'alarme. Le vapeur stoppa et des tentatives furent faites par l'équipage et les passagers pour le sauver mais sans succès. M. Larochelle s'était enfoncé dans les flots pour ne plus reparaître.

Il était âgé de 30 ans.

Aux dernières nouvelles le cadavre n'avait pas encore été retrouvé.

Le Peuple (Montmagny) 24 août

Les habitants de l'Ile d'Orléans ont appris avec plaisir que, grâce au subside accordé par le gouvernement fédéral à la compagnie de la traverse de Québec et de Lévis, ils auront un service de bateaux quatre fois par semaine entre Québec et l'Ile, l'automne et le printemps, durant la période ou le pont de glace ne sera pas pris.

La Presse, 14 novembre

[1907]

Vapeur Orléans

Vapeur "Orléans"

TRAVERSE DE L'ILE D'ORLEANS

ILE		QUEBEC
5.30a.m.	VOYAGE du SOIR	6.00a.m.
6.45a.m.	Le jeudi	7.30a.m.
8.15a.m.	"L'ORLEANS"	9.15a.m.
10.00a.m.	Laissera Quebec,7.30	11.30a.m.
1.00p.m.	" l'Ile. 10.00	2.00p.m.
3.30p.m.		4.45p.m.
5.30p.m.		6.15p.m.

DIMANCHES

1.30 p.m.	1.00 p. m.
8.15 p. m.	2.30 p.m.
5.00 p.m.	4.00 p. m.
7.00 p.m.	6.00 p. m.
	7.30 p. m.

Les jours de fêtes, les bateaux voyageront de l'Ile à 8 hrs du matin et dans l'après-midi aux mêmes heures que le dimanche.

Jonction à St-Joseph et St'Romuald, avec le tramway électrique de Lévis

Le Soleil, 1, 6, 8, 10, 17, 20 juillet; 5 sept.

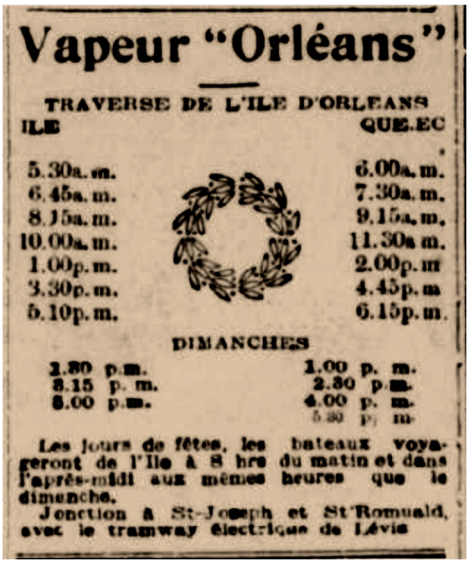

Vapeur "Orléans"

TRAVERSE DE L'ILE D'ORLEANS

ILE		QUEBEC
5.30a.m.		6.00a.m.
6.45a.m.		7.30a.m.
8.15a.m.		9.15a.m.
10.00a.m.		11.30a.m.
1.00p.m.		2.00p.m.
3.30p.m.		4.45p.m.
5.10p.m.		6.15p.m.

DIMANCHES

1.30 p.m.	1.00 p. m.
8.15 p. m.	2.30 p.m.
5.00 p.m.	4.00 p. m.
	5.30 p. m.

Les jours de fêtes, les bateaux voyageront de l'Ile à 8 hrs du matin et dans l'après-midi aux mêmes heures que le dimanche.

Jonction à St-Joseph et St'Romuald, avec le tramway électrique de Lévis

Le Soleil,23 sept.

Vapeur Champion

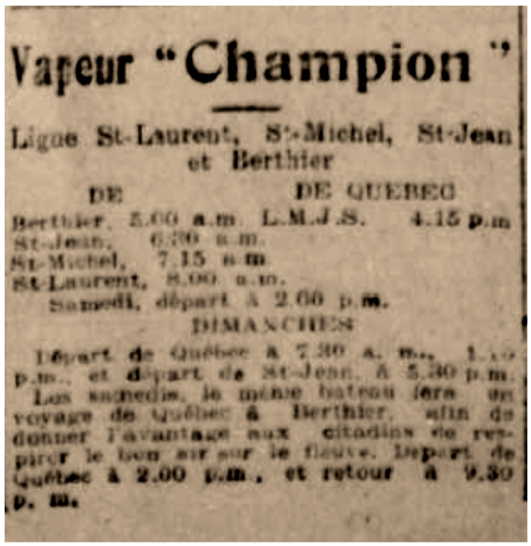

Vapeur "Champion"

Ligne St-Laurent, St-Michel, St-Jean et Berthier

DE	DE QUEBEC
Berthier, 5.00 a.m. L.M.J.S.	4.15 p.m
St-Jean, 6.30 a.m.	
St-Michel, 7.15 a.m.	
St-Laurent, 8.00 a.m.	

Samedi, départ à 2.00 p.m.

DIMANCHES

Départ de Québec à 7.30 a. m., 1.10 p.m., et départ de St-Jean, à 5.30 p.m.

Les samedis, le même bateau fera un voyage de Québec à Berthier, afin de donner l'avantage aux citadins de respirer le bon air sur le fleuve. Départ de Québec à 2.00 p.m., et retour à 9.30 p. m.

Le Soleil, 1,6, 10, 17 juillet

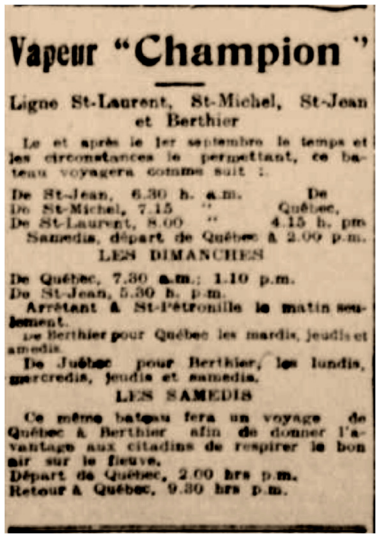

Vapeur "Champion"

Ligne St-Laurent, St-Michel, St-Jean et Berthier

Le et après le 1er septembre le temps et les circonstances le permettant, ce bateau voyagera comme suit :

De St-Jean, 6.30 h. a.m.	De
De St-Michel, 7.15 "	Québec,
De St-Laurent, 8.00 "	4.15 h. pm

Samedis, départ de Québec à 2.00 p.m.

LES DIMANCHES

De Québec, 7.30 a.m.; 1.10 p.m.
De St-Jean, 5.30 h. p.m.
Arrêtant à St-Pétronille le matin seulement.
De Berthier pour Québec les mardis, jeudis et samedis.
De Québec pour Berthier, les lundis, mercredis, jeudis et samedis.

LES SAMEDIS

Ce même bateau fera un voyage de Québec à Berthier afin de donner l'avantage aux citadins de respirer le bon air sur le fleuve.
Départ de Québec, 2.00 hrs p.m.
Retour à Québec, 9.30 hrs p.m.

Le Soleil, 5, 23 sept.

Service postal

Le gouvernement d'Ottawa a accordé une subvention de $500 à la Cie de Traverse Québec & Lévis pour transporter la poste et les passagers de Québec à l'Ile d'Orléans à bord du «Polaris» et ce quatre fois par semaine jusqu'au jour où le pont de l'Ile sera solidement pris à l'automne et de nouveau au printemps lorsqu'il devient dangereux.

Le Soleil, 13 novembre

[1908]

Vapeur Orléans

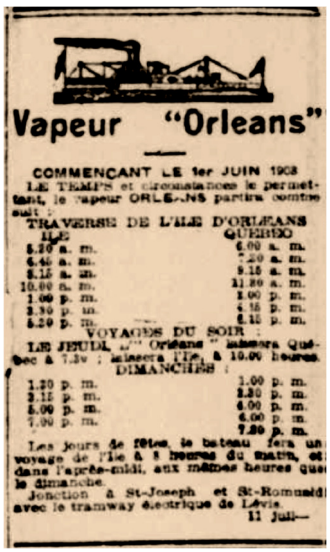

Vapeur "Orleans"

COMMENCANT LE 1er JUIN 1908

LE TEMPS et circonstances le permettant, le vapeur ORLEANS partira comme suit :

TRAVERSE DE L'ILE D'ORLEANS

ILE	QUEBEC
5.30 a. m.	6.00 a. m.
6.45 a. m.	7.20 a. m.
8.15 a. m.	8.15 a. m.
10.00 a. m.	11.30 a. m.
1.00 p. m.	1.00 p. m.
3.30 p. m.	4.15 p. m.
5.30 p. m.	6.15 p. m.

VOYAGES DU SOIR :

LE JEUDI, l'" Orléans " laissera Québec à 7.3v ; laissera l'Ile, à 10.00 heures.

DIMANCHES :

1.30 p. m.	1.00 p. m.
3.15 p. m.	3.30 p. m.
5.00 p. m.	6.00 p. m.
7.00 p. m.	6.00 p. m.
	7.30 p. m.

Les jours de fêtes, le bateau fera un voyage de l'Ile à 8 heures du matin, et dans l'après-midi, aux mêmes heures que le dimanche.

Jonction à St-Joseph et St-Romuald avec le tramway électrique de Lévis.

11 Juil—

Le Soleil, 16 juillet; 3 août ; 21 août ; 1, 8, 25, 29 sept; 17 oct.

Vapeur Champion

Vapeur "Champion"

LIGNE ST-LAURENT, ST-MICHEL, ST-JEAN ET BERTHIER

LE TEMPS et les circonstances le permettant, le vapeur CHAMPION, capt. E. FORTIN, de la Cie Maritime et Industrielle, de Lévis, fera ses voyages comme suit, à l'exception du dimanche et des jours de fêtes :

DE QUEBEC

Berthier, . .5 a. m., L. M. I. S., 4.15 p. m.
St-Jean . . .6.30 a. m.
St-Michel. . .7.15 a. m.
St-Laurent. .8.00 a. m.

SAMEDIS, départ à 2.00 p. m.

Les dimanches et fêtes : De Québec à 7.30 a. m., 1.10 p. m., et départ de St-Jean à 5.30 p. m.

LES SAMEDIS

Ce même bateau fera un voyage de Québec à Berthier, afin de donner l'avantage aux citadins de respirer le bon air sur le fleuve. Départ de Québec, à 2 heures p. m. Retour à Québec, à 5 h. 30 p. m.

4 mai—a. a.

Le Soleil, 16 juillet ; 3, 21 août; 1 sept.

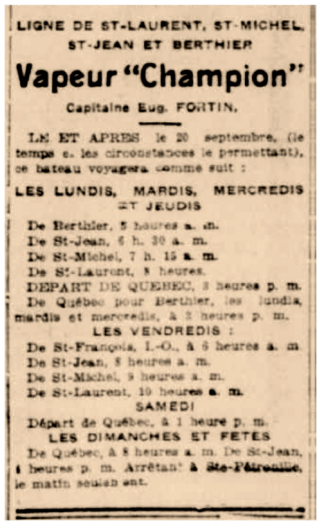

LIGNE DE ST-LAURENT, ST-MICHEL, ST-JEAN ET BERTHIER

Vapeur "Champion"

Capitaine Eug. FORTIN,

LE ET APRES le 20 septembre, (le temps e. les circonstances le permettant), ce bateau voyagera comme suit :

LES LUNDIS, MARDIS, MERCREDIS ET JEUDIS

De Berthier, 5 heures a. m.
De St-Jean, 6 h. 30 a. m.
De St-Michel, 7 h. 15 a. m.
De St-Laurent, 8 heures.

DEPART DE QUEBEC, 3 heures p. m.

De Québec pour Berthier, les lundis, mardis et mercredis, à 2 heures p. m.

LES VENDREDIS :

De St-François, I.-O., à 6 heures a. m
De St-Jean, 8 heures a. m.
De St-Michel, 9 heures a. m.
De St-Laurent, 10 heures a. m.

SAMEDI

Départ de Québec, à 1 heure p. m.

LES DIMANCHES ET FETES

De Québec, à 8 heures a. m. De St-Jean, 4 heures p. m. Arrêtant à Ste-Pétronille, le matin seulement.

Le Soleil, 8, 25, 29 sept.

LIGNE DE ST-LAURENT, ST-MICHEL, ST-JEAN ET BERTHIER

Vapeur "Champion"

Capitaine Eug. FORTIN,

LE ET APRES le 12 OCTOBRE, (le temps et les circonstances le permettant), ce bateau voyagera comme suit :

LES LUNDIS, MERCREDIS ET VENDREDIS

De St-Jean, 8 heures a. m.
De St-Michel, 9 heures a. m.
De St-Laurent, 10 heures a. m.

LES MARDIS, JEUDIS ET SAMEDIS

De Québec, 1 heure p. m.

LES DIMANCHES :

De Québec, à 8 heures a. m. De St-Jean, 4 heures p. m.

Arrêtant à Ste-Pétronille le matin seulement.

De Berthier pour Québec, les lundis, mercredis, à 6 h. 30 a. m.

De Québec pour Berthier, les mardis et jeudis, à 1 heure p. m.

Le Soleil, 17 oct.

Accident au bateau de l'île

Le bateau qui fait le trajet de l'Ile d'Orléans à Québec, s'est échoué dans le cours de l'avant-midi à l'embouchure de la rivière St-Charles. Le bateau a pu se dégager de sa mauvaise position et est retourné à son quai sans qu'il fût besoin de le remorquer.

L'Action Sociale, 22 septembre

Le vapeur «Champion», qui fait le service ici, a fait hier son dernier voyage. Pauvre et triste automne pour les insulaire.

L'Action Sociale, 18 novembre

[1909]

La Compagnie Maritime et Industrielle de Lévis, a mis, il y a déjà quelques jours, plusieurs hommes au travail sur ses vaisseaux, le «Frontenac», «l'Orléans» et le «Champion», qui prendront le service aussitôt que les glaces auront pris le chemin de la haute mer et il en est de même pour le «Sainte-Croix» et «l'Étoile».

Le Soleil, 20 mars

La compagnie Maritime et Industrielle de Lévis, se propose d'envoyer ce soir, à cinq heures, soir le *Frontenac* soit l'*Orléans* pour faire le premier voyage de la saison au bout de l'Ile.

Le Soleil, 23 avril

Pour l'Ile d'Orléans

Le vapeur *Orléans* est allé faire un voyage au bout de l'Ile ce matin. Il fera un second voyage ce soir si l'état du fleuve le permet.

La compagnie Maritime et Industrielle se propose d'envoyer, cet après-midi, le vapeur *Champion* à St-Laurent, St-Michel, St-Jean et Berthier pour revenir à Québec lundi matin.

Le Soleil, 24 avril

Vapeur Orléans

Vapeur "Orléans"

COMMENÇANT LE 7 MAI

Le temps et les circonstances le permettant, le vapeur "Orléans" partira comme suit :

TRAVERSE DE L'ILE D'ORLEANS

ILE	QUEBEC
5.30 a. m.	6.00 a. m.
6.45 a. m.	7.30 a. m.
9.15 a. m.	9.15 a. m.
10.00 a. m.	11.30 a. m.
1.00 p. m.	2.00 p. m.
3.30 p. m.	4.45 p. m.
5.30 p. m.	6.15 p. m.

LE VENDREDI ET LE SAMEDI,
De L'Ile, 5.00 heures a. m.

LE JEUDI SOIR

ILE	QUEBEC
7.00 p. m.	7.30 p. m.
10.00 p. m.	10.30 p. m.

DIMANCHES

1.30 p. m.	1.00 p. m.
3.15 p. m.	2.30 p. m.
6.00 p. m.	4.00 p. m.
7.00 p. m.	6.00 p. m.
	7.30 p. m.

Les jours de fêtes, le bateau fera un voyage de l'Ile à 8 heures du matin, et dans l'après-midi, aux mêmes heures que le dimanche.

Jonction à St-Joseph et St-Romuald avec le tramway électrique de Lévis.

5 m—3fps m.j.s.

Le Soleil, mai à sept.

Vapeur "Orléans"

COMMENÇANT LE 11 SEPTEMBRE

Le temps et les circonstances le permettant, le vapeur "Orléans" partira comme suit :

TRAVERSE DE L'ILE D'ORLEANS

ILE	QUEBEC
5.30 a. m.	6.00 a. m.
6.45 a. m.	7.30 a. m.
9.15 a. m.	9.15 a. m.
10.00 a. m.	11.30 a. m.
1.00 p. m.	2.00 p. m.
3.30 p. m.	4.45 p. m.
5.30 p. m.	6.15 p. m.

LE VENDREDI ET LE SAMEDI,
De L'Ile, 5.00 heures a. m.

DIMANCHES

1.30 p. m.	1.00 p. m.
3.15 p. m.	2.30 p. m.
6.00 p. m.	4.00 p. m.
	5.30 p. m.

Les jours de fêtes, le bateau fera un voyage de l'Ile à 8 heures du matin, et dans l'après-midi, aux mêmes heures que le dimanche.

Jonction à St-Joseph et St-Romuald avec le tramway électrique de Lévis.

5 m—3fps m.j.s.

Le Soleil, sept., oct.

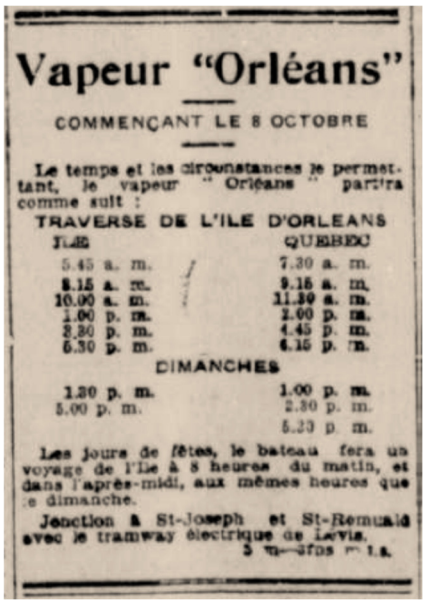

Vapeur "Orléans"

COMMENÇANT LE 8 OCTOBRE

Le temps et les circonstances le permettant, le vapeur "Orléans" partira comme suit :

TRAVERSE DE L'ILE D'ORLEANS

ILE	QUEBEC
5.45 a. m.	7.30 a. m.
9.15 a. m.	9.15 a. m.
10.00 a. m.	11.30 a. m.
1.00 p. m.	2.00 p. m.
3.30 p. m.	4.45 p. m.
5.30 p. m.	6.15 p. m.

DIMANCHES

1.30 p. m.	1.00 p. m.
5.00 p. m.	2.30 p. m.
	5.30 p. m.

Les jours de fêtes, le bateau fera un voyage de l'Ile à 8 heures du matin, et dans l'après-midi, aux mêmes heures que le dimanche.

Jonction à St-Joseph et St-Romuald avec le tramway électrique de Lévis.

3 m—3fps m.j.s.

Le Soleil, 15 oct. ++

Vapeur Champion

VAPEUR 'CHAMPION,

LE ET APRES le 29 AVRIL, le temps et les circonstances le permettant, ce bateau voyagera comme suit :

De St-Jean, 6 h. 30 a. m.
De St-Michel, 7 h. 15 a. m.
De St-Laurent, 8.00 heures a. m.
Québec, 4 heures p. m.

LES DIMANCHES

De Québec, 8 heures a. m.
De St-Jean, 4 heures p. m., arrêtant à Ste-Pétronille le matin seulement.
De Berthier pour Québec :— Lundi, mardi, jeudi et vendredi.
De Québec pour Berthier :—Lundi, mercredi, jeudi et samedi.
Les samedis, ce même bateau fera un voyage de Québec à Berthier, afin de donner l'avantage aux citadins de respirer le bon air sur le fleuve.
Départ de Québec : 2 heures p. m,
Retour à Québec : 9 h. 30 p. m.

Le Soleil, avril à juin

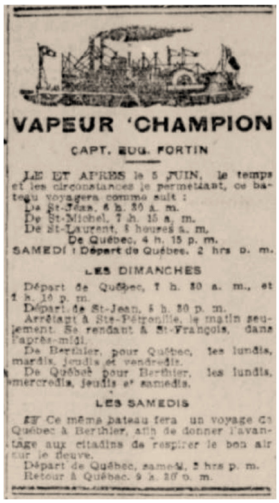

VAPEUR 'CHAMPION

CAPT. EUG. FORTIN

LE ET APRES le 5 JUIN, le temps et les circonstances le permettant, ce bateau voyagera comme suit :
De St-Jean, 6 h. 30 a. m.
De St-Michel, 7 h. 15 a. m.
De St-Laurent, 8 heures a. m.
De Québec, 4 h. 15 p. m.
SAMEDI : Départ de Québec, 2 hrs p. m.

LES DIMANCHES

Départ de Québec, 7 h. 30 a. m., et 4 h. 30 p. m.
Départ de St-Jean, 5 h. 30 p. m.
Arrêtant à Ste-Pétronille, le matin seulement. Se rendant à St-François, dans l'après-midi.
De Berthier, pour Québec, les lundis, mardis, jeudis et vendredis.
De Québec pour Berthier, les lundis, mercredis, jeudis et samedis.

LES SAMEDIS

Ce même bateau fera un voyage de Québec à Berthier, afin de donner l'avantage aux citadins de respirer le bon air sur le fleuve.
Départ de Québec, samedi, 2 hrs p. m.
Retour à Québec, 9 h. 30 p. m.

Le Soleil, juin à sept.

VAPEUR 'CHAMPION

CAPT. EUG. FORTIN

Le et après le 29 SEPTEMBRE, le temps et les circonstances le permettant, ce bateau voyagera comme suit : les lundis, mardis, mercredis et jeudis.
De Berthier, 5 h. a. m. (De Québec
De St-Jean, 6 h. 30 a. m. (2 heures
De St-Michel, 7 h. 15 a. m. (P. M.
De St-Laurent, 8 h. a. m.
De Québec pour Berthier les lundis, mardis et mercredis à 2 heures p. m.

LES VENDREDIS

De St-François, 6 h. a. m. (Samedis
De St-Jean, 8 h. a. m. (Départ de
De St-Michel, 9 h. a. m. (Québec
De St-Laurent, 10 h. a. m. (1 h. p. m.

SAMEDIS, DEPART, 2 heures p. m.

LES DIMANCHES

De Québec, 8 h. a. m.
De St-Jean, 4 hrs p. m., arrêtant à Ste-Pétronille, le matin seulement.
De BERTHIER, pour Québec : Les lundis, mardis, jeudis et vendredis.
De QUEBEC pour Berthier : Les lundis, mercredis, jeudis et samedis.

LES SAMEDIS

Ce même bateau fera un voyage de Québec à Berthier, afin de donner l'avantage aux citadins de respirer le bon air sur le fleuve.

Le Soleil, sept., oct.

VAPEUR 'CHAMPION

CAPT. EUG. FORTIN

LE ET APRES LE 11 OCTOBRE, LE temps et les circonstances le permettant, ce bateau voyagera comme suit : les lundis, mercredis et vendredis :
De St-Jean, 8 heures a. m.
De St-Michel, 9 heures a. m.
De St-Laurent, 10 heures a. m.
Les MARDIS, JEUDIS et SAMEDIS, de Québec, à 1 heure p. m.

LES DIMANCHES

De Québec, 8 h. a. m.
De St-Jean, 4 hrs p. m., arrêtant à Ste-Pétronille, le matin seulement.

De BERTHIER, pour Québec : Les lundis, mercredis, à 6 h. 30 a. m.
De Québec pour Berthier, les MARDIS et JEUDIS, à 1 heure p. m.

Le Soleil, 15 oct., +++

Ile d'Orléans

Pour l'avantage des personnes qui désirent aller passer le Jour de l'An à l'Ile d'Orléans, le «Polaris» fera un voyage spécial, le jour de l'An au matin, laissant le quai à 9 hrs. Il reviendra de suite. Il fera également ses voyages réguliers jeudi et vendredi après-midi.

Le Soleil, 30 décembre

[1910]

Vapeur Orléans

Vapeur "ORLEANS"

LIGNE ST-ROMUALD ET STE-PETRONILLE

Le vapeur ORLEANS voyagera comme suit :

De l'Ile, De Québec St-Romuald Québec
6.30 a.m. 9.00 a.m. 8.00 a.m. 7,15 a.m.
10.00 a.m. 2.00 p.m. 1.00 p.m. 11.30 a.m.
3.00 a.m. 6.15 p.m. 5.00 p.m. 4.00 p.m.

Pour l'Ile et St-Joseph seulement

LE DIMANCHE

1.30 p. m.	1.00 p. m.
5.00 p. m.	2.30 p. m.
	5.30 p. m.

16 a-n-o

La Vigie, 16 avril au 6 mai

Vapeur " ORLEANS"

LIGNE ST-ROMUALD ET STE-PETRONILLE

A partir de Mardi le 8 Mai ce bateau le temps et les circonstances le permettant voyagera comme suit excepté le lundi, où il n'y aura de voyage a 11.30 hrs. a. m. pour Ste:Pétronille.

De Québec De l'Ile, St-Romuald Québec
9.00 a.m. 6.30 a.m. 8.00 a.m. 7.15 a.m.
11.30 a.m. 10.00 a.m. 1.00 p.m. 11.30 a.m.
2.00 p.m. 1.00 p.m. 5.00 p.m. 4.00 p.m.
6.15 p.m. 3.00 p.m.

Le voyage de 11.30, lundi de Québec, se fera par Vapeur Frontenac.

Le dimanche pour l'Ile seulement :

Québec	L'Ile
1.00 p. m.	1.30 p. m.
2.30 p. m.	5.00 p. m.
5.30 p. m.	

3 m-n-o

La Vigie, mai, p.3

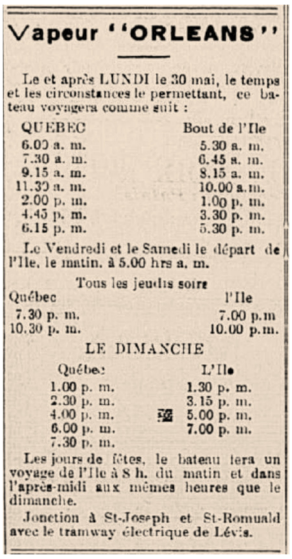

Vapeur "ORLEANS"

Le et après LUNDI le 30 mai, le temps et les circonstances le permettant, ce bateau voyagera comme suit :

QUEBEC	Bout de l'Ile
6.00 a. m.	5.30 a. m.
7.30 a. m.	6.45 a. m.
9.15 a. m.	8.15 a. m.
11.30 a. m.	10.00 a.m.
2.00 p. m.	1.00 p. m.
4.45 p. m.	3.30 p. m.
6.15 p. m.	5.30 p. m.

Le Vendredi et le Samedi le départ de l'Ile, le matin, à 5.00 hrs a. m.

Tous les jeudis soire

Québec	l'Ile
7.30 p. m.	7.00 p.m
10.30 p. m.	10.00 p.m.

LE DIMANCHE

Québec	L'Ile
1.00 p. m.	1.30 p. m.
2.30 p. m.	3.15 p. m.
4.00 p. m.	5.00 p. m.
6.00 p. m.	7.00 p. m.
7.30 p. m.	

Les jours de fêtes, le bateau fera un voyage de l'Ile à S h. du matin et dans l'après-midi aux mêmes heures que le dimanche.

Jonction à St-Joseph et St-Romuald avec le tramway électrique de Lévis.

La Vigie, 1 juin au 11 sept.

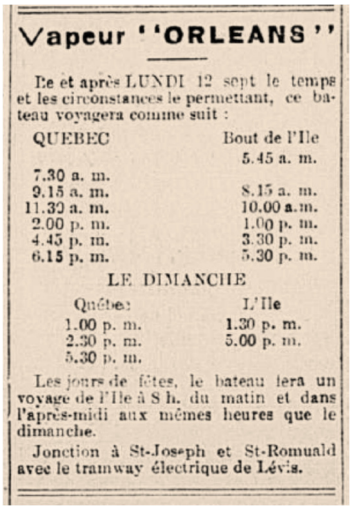

Vapeur "ORLEANS"

Le et après LUNDI 12 sept le temps et les circonstances le permettant, ce bateau voyagera comme suit :

QUEBEC	Bout de l'Ile
	5.45 a. m.
7.30 a. m.	
9.15 a. m.	8.15 a. m.
11.30 a. m.	10.00 a.m.
2.00 p. m.	1.00 p. m.
4.45 p. m.	3.30 p. m.
6.15 p. m.	5.30 p. m.

LE DIMANCHE

Québec	L'Ile
1.00 p. m.	1.30 p. m.
2.30 p. m.	5.00 p. m.
5.30 p. m.	

Les jours de fêtes, le bateau fera un voyage de l'Ile à S h. du matin et dans l'après-midi aux mêmes heures que le dimanche.

Jonction à St-Joseph et St-Romuald avec le tramway électrique de Lévis.

La Vigie, 12 sept. -19 oct.

Vapeur "ORLEANS"

Le et après LUNDI 31 oct. le temps et les circonstances le permettant, ce bateau voyagera comme suit :

QUEBEC	Bout de l'Ile
	5.45 a. m.
7.30 a. m.	
9.15 a. m.	8.15 a. m.
11.30 a. m.	10.00 a.m.
2.00 p. m.	1.00 p. m.
4.30 p. m.	3.30 p. m.
6.15 p. m.	5.25 p. m.

LE DIMANCHE

Québec	L'Ile
1.00 p. m.	1.30 p. m.
2.30 p. m.	5.00 p. m.
5.30 p. m.	

Les jours de fêtes, le bateau fera un voyage de l'Ile à S h. du matin et dans l'après-midi aux mêmes heures que le dimanche.

Jonction à St-Joseph et St-Romuald avec le tramway électrique de Lévis.

La Vigie, 2, 3, 9 nov.

Vapeur Champion

Après avoir subi de grandes réparations par la pose d'un engin et d'une chaudière, le vapeur Champion est maintenant sur sa ligne de St-Laurent, St-Michel, St-Jean, Berthier et St-François, Ile d'Orléans.

Dimanche, le 5 juin, ce vapeur commencera ses deux voyages jusqu'à St-François, départ de Québec à 7.30 a.m. et 1.10 p.m.

Avis aux amateurs du plus beau voyage dans les environs de Québec d'en profiter.

La Vigie, 4 juin

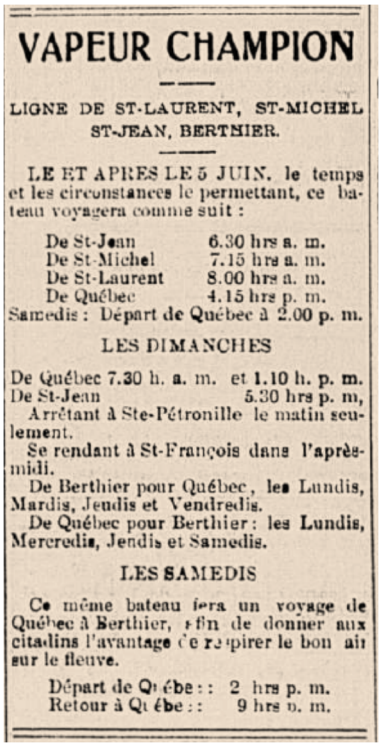

VAPEUR CHAMPION

LIGNE DE ST-LAURENT, ST-MICHEL ST-JEAN, BERTHIER.

LE ET APRES LE 5 JUIN. le temps et les circonstances le permettant, ce bateau voyagera comme suit :

De St-Jean 6.30 hrs a. m.
De St-Michel 7.15 hrs a. m.
De St-Laurent 8.00 hrs a. m.
De Québec 4.15 hrs p. m.
Samedis : Départ de Québec à 2.00 p. m.

LES DIMANCHES

De Québec 7.30 h. a. m. et 1.10 h. p. m.
De St-Jean 5.30 hrs p. m,
Arrêtant à Ste-Pétronille le matin seulement.
Se rendant à St-François dans l'après-midi.
De Berthier pour Québec, les Lundis, Mardis, Jeudis et Vendredis.
De Québec pour Berthier : les Lundis, Mercredis, Jeudis et Samedis.

LES SAMEDIS

Ce même bateau fera un voyage de Québec à Berthier, afin de donner aux citadins l'avantage de respirer le bon air sur le fleuve.

Départ de Québec : 2 hrs p. m.
Retour à Québec : 9 hrs p. m.

La Vigie, juin 1, au 18 sept.

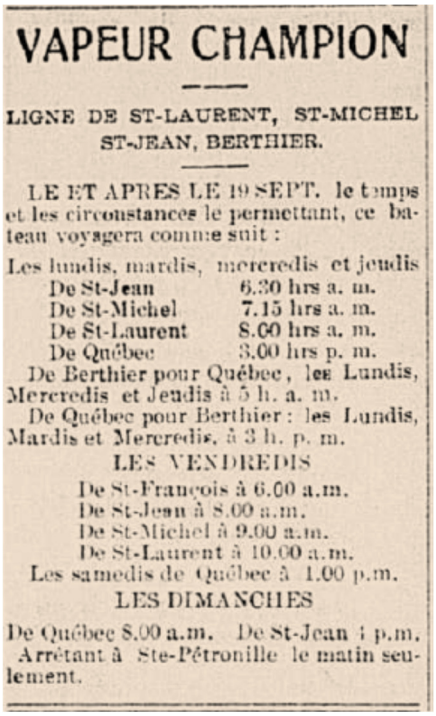

VAPEUR CHAMPION

LIGNE DE ST-LAURENT, ST-MICHEL ST-JEAN, BERTHIER.

LE ET APRES LE 19 SEPT. le temps et les circonstances le permettant, ce bateau voyagera comme suit :

Les lundis, mardis, mercredis et jeudis
De St-Jean 6.30 hrs a. m.
De St-Michel 7.15 hrs a. m.
De St-Laurent 8.00 hrs a. m.
De Québec 3.00 hrs p. m.
De Berthier pour Québec, les Lundis, Mercredis et Jeudis à 5 h. a. m.
De Québec pour Berthier : les Lundis, Mardis et Mercredis, à 3 h. p. m.

LES VENDREDIS

De St-François à 6.00 a.m.
De St-Jean à 8.00 a.m.
De St-Michel à 9.00 a.m.
De St-Laurent à 10.00 a.m.
Les samedis de Québec à 1.00 p.m.

LES DIMANCHES

De Québec 8.00 a.m. De St-Jean 4 p.m.
Arrêtant à Ste-Pétronille le matin seulement.

La Vigie, 19 sept. au 9 oct

VAPEUR CHAMPION

LIGNE DE ST-LAURENT, ST-MICHEL ST-JEAN, BERTHIER.

LE ET APRES LE 10 OCT. le temps et les circonstances le permettant, ce bateau voyagera comme suit :

Les lundis, mardis, mercredis et jeudis
De St-Jean 8.00 hrs a. m.
De St-Michel 9.00 hrs a. m.
De St-Laurent 10.00 hrs a. m.
De Québec 1.00 hrs p. m.
De Berthier pour Québec, les Lundis, Mercredis à 6.30 h. a. m.
De Québec pour Berthier : les Lundis, Mardis et Mardis, à 1 h. p. m.

LES DIMANCHES

De Québec 8.00 a.m. De St-Jean 4 p.m.
Arrêtant à Ste-Pétronille le matin seulement.

La Vigie, 10 oct. au 10 nov.

Fichu Service

On dirait vraiment que le *Champion* prend plaisir à faire pester tous ceux qui villégiaturent à l'Ile d'Orléans. Depuis quelques temps, on ne sait jamais quand partir et surtout quand revenir. Les jours de semaine, paraît-il le service est passable bien que n'étant pas ce qui a été promis au commencement de la saison.

Mais le dimanche, ah! N'en parlons pas ! Les citadins qui attendent des heures durant, sur les quais de l'Ile, l'arrivée du *Champion* peuvent en dire quelque chose.

Cela va mal, messiers les propriétaires du *Champion*. Si ce dernier ne vaut plus rien, s'il est devenu trop capricieux, voyez à l'améliorer au plus vite, au moins le remplacer.

Les voyageurs finiront par perdre patience.

René Leduc

La Libre parole, 23 juillet

[1911]

Vapeur Orléans

Le vapeur «Orléans» de la Compagnie Maritime est sorti ce matin du Bassin Louise pour prendre son charbon.

Il est allé d'abord au quai de la Cie Richelieu. Il est peinturé à neuf.

L'Action Social, 22 avril

Extrait du Budget Supplémentaire du 19 mai 1911.

Service à la vapeur entre Québec et l'Ile d'Orléans durant l'espace de temps qui s'écoule entre la clôture de la navigation régulière à l'automne et la formation du pont de glace entre l'Ile et la terre ferme ; aussi après la débâcle jusqu'à la reprise de la navigation régulière au printemps. 125 00

La Vigie, 27 mai

Vapeur "Orléans"

Commençant le 1er Juin

Le temps et circonstances le permettant, le vapeur "Orléans" partira comme suit :

TRAVERSE DE L'ILE D'ORLEANS

ILE		QUEBEC
5.30 a. m.	Voyages de Nuit	6.00 a. m.
6.45 a. m.	———	7.30 a. m.
8.15 a. m.	Les Jeudi et	9.15 a. m.
10.00 a. m.	Vapeur "Orléans"	11.30 a. m.
1.00 p. m.	partira :	2.00 p. m.
3.30 p. m.	De Québec à 7.30	4.45 p. m.
5.30 p. m.	De l'Ile à 10.00	6.15 p. m.

Le vendredi et le samedi le départ se fera à 5.00 h. a. m.

DIMANCHES

1.30 p. m.	1.00 p. m.
3.15 p. m.	2.30 p. m.
5.30 p. m.	4.00 p. m.
7.00 p. m.	6.00 p. m.
	7.30 p. m.

Les jours de fêtes, le bateau fera un voyage de l'île à 8 h. du matin et dans l'après-midi aux mêmes heures que le Dimanche.

Jonction à St-Joseph et St-Romuald avec le tramway électrique de Lévis.

La Vigie, juin, juillet; Le Soleil, mai, juin, juillet, août

Vapeur Champion

Vapeur "Champion"

Ligne St-Laurent, St-Michel, St-Jean et Berthier

REMARQUEZ LE VOYAGE DU VAPEUR "CHAMPION"

Le temps et les circonstances le permettant, le vapeur "Champion" fera ses voyages comme suit, à l'exception du dimanche et des jours de fêtes :

DE	DE QUEBEC
Berthier	5.00 a. m. L. M. J. S. 4.15 p. m.
St-Jean	6.30 a. m.
St-Michel	7.15 a. m.
St-Laurent	8.00 a. m.

Samedi, départ 2.00 p. m

LES DIMANCHES

Départ de Québec à 7.30 a. m. 1.10 p. m. et départ de St-Jean à 5.30 p. m.

Les Samedis, le même bateau fera un voyage de Québec à Berthier afin de donner l'avantage aux citadins de respirer le bon air sur le fleuve. Départ de Québec à 2.00 p. m., et retour à 9.30 p. m.

La Vigie, mai, juin, juillet, août ; Le Soleil mai, juin, juillet, août

Un ouragan qui sème la mort et la dévastation

Après la chaleur atroce qui a fait souffrir le district depuis trois jours, un véritable ouragan s'est abattu sur Québec et toute cette partie de la province, hier soir

La foudre a tué trois personnes et ravage tout

Une femme tuée avec son enfant

Saint-Jean, Ile d'Orléans. La terrible tempête d'hier a causé deux pertes de vie, ici, en plus de forts dommages matériels. Les victimes ont été tuées par la foudre sont madame Pierre Blouin, une jeune femme et son bébé. Elle étai seule chez elle quand survint la tempête et elle voulut aller se réfugier chez son beau-père, qui habite la maison voisine. Elle prit son enfant dans ses bras et courut, mais comme elle ouvrait la porte de son parent, la foudre la frappa et la tua raide avec son enfant.

Le vapeur ***Champion*** était au quai ici, quand la tourmente s'est élevée et il a bien failli partir à la dérive, mais heureusement ses amarres ont tenu ferme et quoique retardé, il n'a souffert aucune avarie.

Dans cette paroisse, neuf ou dix granges ont été renversées et les arbres déracinés ne se comptent pas.

Au Bout de l'Ile

Exposés comme nous le sommes ici, nous avons ressenti avec violence l'ouragan qui s'est déchaîné hier sur tout le district, et quoiqu'on n'ait pas heureusement, de pertes de vie à enregistrer, on peut parler de fortes pertes matérielles. On ne peut compter les arbres qui ont été renversés, les rues et parterres disparaissent sous leurs débris, à tel point qu'on se croirait au lendemain de la Procession de la Fête-Dieu.

Cette tempête cause surtout des dégâts aux maisons d'été qui, par la disparition des arbres perdent leur plus bel ornement. La maison de M. Déry, habitée également par sa sœur, Mde Vve Deguise, a été endommagée sur le toit par un arbre énorme abattu. La maison de Mme Shehyn a également été dépouillée de son entourage boisé, de même que les demeures de M. Arcand. Une grange de M. Noël, en construction a été renversée, et un incident notable a été remarqué sur la propriété de M. Morin.

Un groupe d'arbres a été abattu. Un cheval était attaché à l'un du groupe et quand les arbres furent renversés, le cheval fut entrainé dans les airs. Heureusement qu'il n'a pas été blessé, mais la voiture a été réduite en aiguillette. Un fait étonnant c'est que tous les arbres abattus sont des liards. (peupliers)

L'Orléans en danger

Le vapeur *Orléans* a bien failli périr, au cours de la tempête. Il venait de quitter le quai du Bout de l'Ile quand la tempête s'éleva. La pluie et le vent empêchaient de voir à dix pieds devant soi, et le capitaine et son équipage tentèrent de tenir le vaisseau sous le vent, mais ils

ne purent rien faire contre la férocité des éléments et le bateau fut entraîné à la dérive jusqu'à St-Laurent.

Il y eut une réelle panique à bord. Les femmes et les enfants, même des hommes, se réunirent en groupe et criant, pleurant, priant, croyant leur dernière heure arrivée. Un incident hilaro-tragique vint toutefois distraire quelque peu les malheureux voyageurs. Durant le plus fort de la rafale, un des passagers, pris de peur, courut aux armoires des ceintures de sauvetages et se ceignit le corps de trois de ces appareils. La nature ne l'a pas doué d'un physique bien imposant et le volume de son corps était si drôlement augmenté par l'addition de ces ceintures que le spectacle devint vraiment drôle et pour un moment tous oublièrent leur crainte pour rire un peu. Après cet incident, la tempête se calma et la paix se rétablit à bord. Mais, on avait passé un bien vilain quart-d'heure.

Le Soleil, 4 juillet

Vapeur Orléans

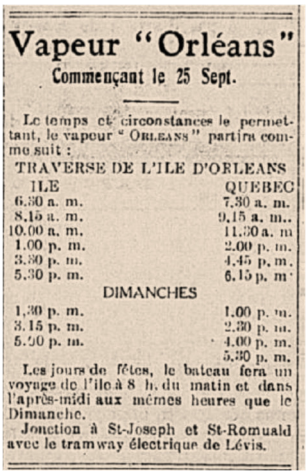

Vapeur "Orléans"

Commençant le 25 Sept.

Le temps et circonstances le permettant, le vapeur "Orleans" partira comme suit :

TRAVERSE DE L'ILE D'ORLEANS

ILE	QUEBEC
6.30 a. m.	7.30 a. m.
8.15 a. m.	9.15 a. m..
10.00 a. m.	11.30 a. m
1.00 p. m.	2.00 p. m.
3.30 p. m.	4.45 p. m.
5.30 p. m.	6.15 p. m

DIMANCHES

1.30 p. m.	1.00 p. m.
3.15 p. m.	2.30 p. m.
5.00 p. m.	4.00 p. m.
	5.30 p. m.

Les jours de fêtes, le bateau fera un voyage de l'île à 8 h. du matin et dans l'après-midi aux mêmes heures que le Dimanche.

Jonction à St-Joseph et St-Romuald avec le tramway électrique de Lévis.

La Vigie, sept., octo., nov. ; Le Soleil, sept., oct., nov.

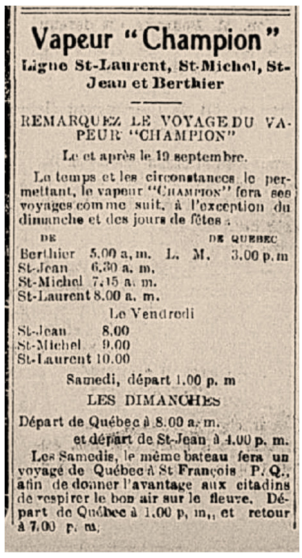

Vapeur "Champion"

Ligne St-Laurent, St-Michel, St-Jean et Berthier

REMARQUEZ LE VOYAGE DU VAPEUR "CHAMPION"

Le et après le 19 septembre.

Le temps et les circonstances le permettant, le vapeur "Champion" fera ses voyages comme suit, à l'exception du dimanche et des jours de fêtes :

DE		DE QUEBEC
Berthier	5.00 a. m.	L. M. 3.00 p. m
St-Jean	6.30 a. m.	
St-Michel	7.15 a. m.	
St-Laurent	8.00 a. m.	

Le Vendredi

St-Jean	8.00
St-Michel	9.00
St-Laurent	10.00

Samedi, départ 1.00 p. m

LES DIMANCHES

Départ de Québec à 8.00 a. m.
et départ de St-Jean à 4.00 p. m.

Les Samedis, le même bateau fera un voyage de Québec à St François P. Q., afin de donner l'avantage aux citadins de respirer le bon air sur le fleuve. Départ de Québec à 1.00 p. m., et retour à 7.00 p. m.

La Vigie, sept. octo., nov.; Le Soleil, sept. octo., nov.

Vapeur North (pour Ste-Famille et St-François)

M. Georges Parent

Obtient du gouvernement libéral un service régulier entre Ste-Famille I.O. et Québec

Grâce à l'intervention de M. Georges Parent, député de Montmorency aux Communes, un subside de $2,500, vient d'être accordé par le gouvernement fédéral pour l'établissement d'une ligne régulière de vapeurs, pendant la saison d'été, entre Ste-Famille, Ile d'Orléans et Québec.

Le Soleil, 28 juillet 1911

Autre service régulier de bateaux

On rapporte ce matin que M. G. Parent, député de Montmorency a obtenu du gouvernement un subside de $2,500 pour l'établissement d'une ligne régulière de bateaux, durant la saison d'été entre Québec et Ste-Famille, Ile d'Orléans, Le «North» de l'ancienne compagnie de la Traverse entre Québec et Lévis, ferait le service.

L'Action Catholique, 28 juillet

Traversier pour St-François et Ste Famille

Vendredi et samedi

Grâce au travail de M. Georges Parent, l'actif député de Montmorency, le gouvernement lui a accordé un octroi de $2,500 pour un service régulier de bateaux entre Québec, St-François et Ste-Famille de l'Ile d'Orléans.

L'inauguration aura lieu vendredi et samedi.

Le vapeur «North» quittera le quai Chouinard à 1h.30. Prix du passage aller et retour : 25cts.

Le Soleil, 21 août

Traversier – service hivernal

Winter service to the Island

Daily boat will be run all through the winter season – Great boom to Islanders

A daily service between Quebec and the Island of Orleans during the winter, is now an assured fact. M. R. Forget, member for Montmorency, has made arrangements with Mr. W. Thompson, manager of the Quebec and Levis ferry Company, by which their boats will perform a service all through the winter. The new service will be greatly appreciated by the residents of the island.

The Quebec Chronicle, 29 novembre

[1912]

Vapeur Frontenac

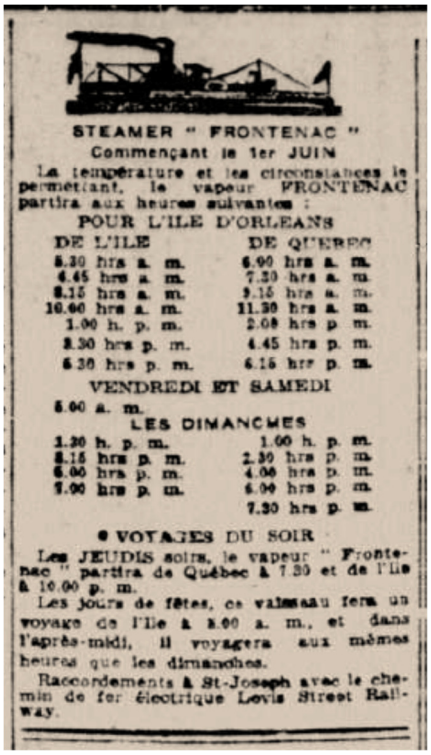

STEAMER " FRONTENAC "

Commençant le 1er JUIN

La température et les circonstances le permettant, le vapeur FRONTENAC partira aux heures suivantes :

POUR L'ILE D'ORLEANS

DE L'ILE	DE QUEBEC
5.30 hrs a. m.	6.90 hrs a. m.
6.45 hrs a. m.	7.30 hrs a. m.
8.15 hrs a. m.	9.15 hrs a. m.
10.00 hrs a. m.	11.30 hrs a. m.
1.00 h. p. m.	2.08 hrs p. m.
3.30 hrs p. m.	4.45 hrs p. m.
6.30 hrs p. m.	6.15 hrs p. m.

VENDREDI ET SAMEDI

8.00 a. m.

LES DIMANCHES

1.30 h. p. m.	1.00 h. p. m.
3.15 hrs p. m.	2.30 hrs p. m.
5.00 hrs p. m.	4.00 hrs p. m.
7.00 hrs p. m.	6.00 hrs p. m.
	7.30 hrs p. m.

VOYAGES DU SOIR

Les JEUDIS soirs, le vapeur " Frontenac " partira de Québec à 7.30 et de l'Ile à 10.00 p. m.

Les jours de fêtes, ce vaisseau fera un voyage de l'Ile à 8.00 a. m., et dans l'après-midi, il voyagera aux mêmes heures que les dimanches.

Raccordements à St-Joseph avec le chemin de fer électrique Levis Street Railway.

Le Soleil, 6 juin au 24 août ; L'Action Sociale, 8 au 25 juillet.

Vapeur Champion

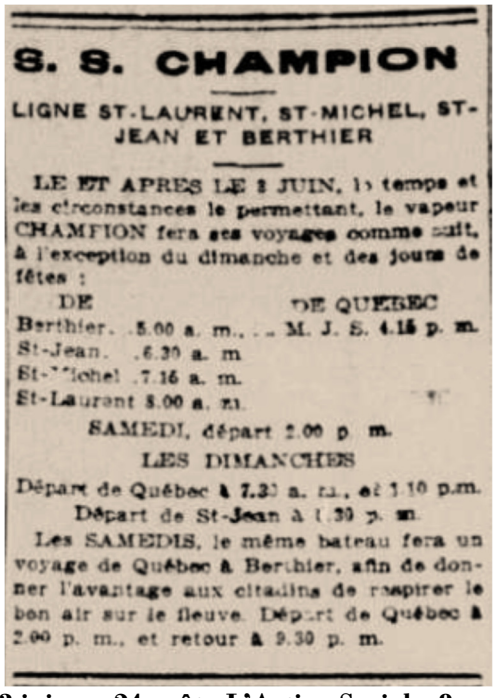

S. S. CHAMPION

LIGNE ST-LAURENT, ST-MICHEL, ST-JEAN ET BERTHIER

LE ET APRES LE 3 JUIN, le temps et les circonstances le permettant, le vapeur CHAMPION fera ses voyages comme suit, à l'exception du dimanche et des jours de fêtes :

DE	DE QUEBEC
Berthier. .5.00 a. m., . .	M. J. S. 4.15 p. m.
St-Jean. .6.30 a. m	
St-Michel .7.15 a. m.	
St-Laurent 8.00 a. m.	

SAMEDI, départ 2.00 p. m.

LES DIMANCHES

Départ de Québec à 7.30 a. m., et 1.10 p.m.

Départ de St-Jean à 1.30 p. m.

Les SAMEDIS, le même bateau fera un voyage de Québec à Berthier, afin de donner l'avantage aux citadins de respirer le bon air sur le fleuve. Départ de Québec à 2.00 p. m., et retour à 9.30 p. m.

Le Soleil, 3 juin au 24 août ; L'Action Sociale, 8 au 25 juillet

Le vapeur Orléans

Ce matin le vapeur «Orléans», de la Compagnie Maritime et Industrielle, a commencé le service entre Québec, St-Romuald et Sillery. C'est un essai que cette compagnie fait de nouveau. Espérons que le public voyageur saura en profiter, afin de faire continuer le service de ce bateau, qui est d'une utilité incontournable.

Le Soleil, 25 juillet

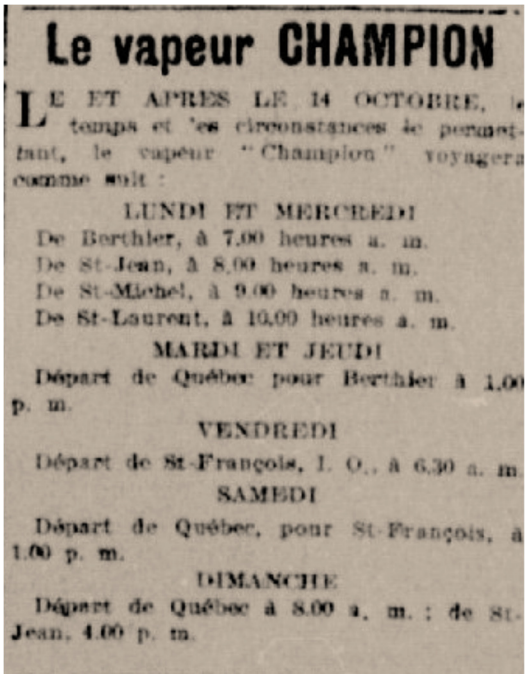

Le vapeur CHAMPION

LE ET APRES LE 14 OCTOBRE, [illegible] temps et les circonstances le permettant, le vapeur "Champion" voyagera comme suit :

LUNDI ET MERCREDI

De Berthier, à 7.00 heures a. m.
De St-Jean, à 8.00 heures a. m.
De St-Michel, à 9.00 heures a. m.
De St-Laurent, à 10.00 heures a. m.

MARDI ET JEUDI

Départ de Québec pour Berthier à 1.00 p. m.

VENDREDI

Départ de St-François, I. O., à 6.30 a. m.

SAMEDI

Départ de Québec, pour St-François, à 1.00 p. m.

DIMANCHE

Départ de Québec à 8.00 a. m. : de St-Jean, 4.00 p. m.

L'Action Sociale, 15 octobre

Vapeur «Pilot»

A St-Jean Isle d'Orléans

Deux voyages cette semaine

Le vapeur «Pilot» laissera Québec pour se rendre directement à St-Jean, Ile d'Orléans – la température le permettant – mardi le 3, et jeudi, le 5 décembre, à 7.30 heures a.m. du quai Atkinson, rue St-Jacques, et retournera le même jour l'après-midi.

Prix du passage : 50cts.

L'Action Sociale, 30 novembre

A St-Jean Isle d'Orléans

Deux voyages cette semaine

Le vapeur «Pilot» laissera Québec pour se rendre directement à St-Jean, Ile d'Orléans - la température le permettant - mardi le 3, et jeudi, le 5 décembre, à 7.30 heures a.m. du quai Atkinson, rue St-Jacques, et retournera le même jour l'après-midi.

Prix du passage, 50cts.

L'Action sociale, 2 décembre

[1913]

Vapeur Frontenac

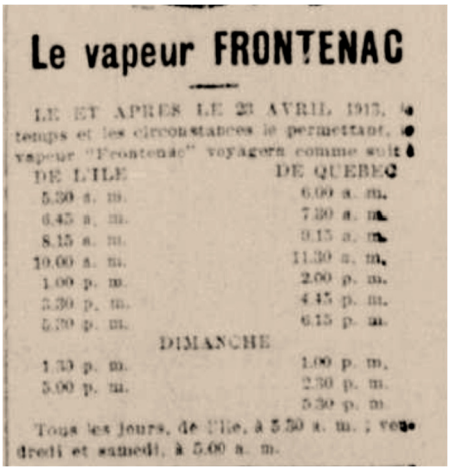

Le vapeur FRONTENAC

LE ET APRES LE 23 AVRIL 1913, le temps et les circonstances le permettant, le vapeur "Frontenac" voyagera comme suit :

DE L'ILE	DE QUEBEC
5.30 a. m.	6.00 a. m.
6.45 a. m.	7.30 a. m.
8.15 a. m.	9.15 a. m.
10.00 a. m.	11.30 a. m.
1.00 p. m.	2.00 p. m.
3.30 p. m.	4.45 p. m.
5.30 p. m.	6.15 p. m.
DIMANCHE	
1.30 p. m.	1.00 p. m.
5.00 p. m.	2.30 p. m.
	5.30 p. m.

Tous les jours, de l'Ile, à 5.30 a. m. ; vendredi et samedi, à 5.00 a. m.

L'Action sociale, 9/05/9, 31/05/11

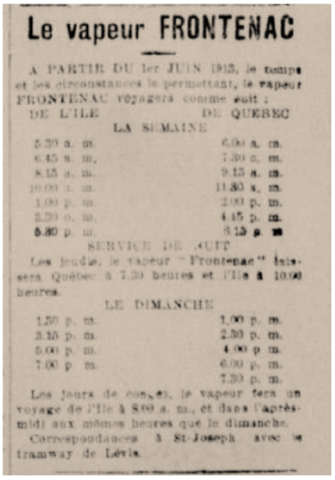

Le vapeur FRONTENAC

A PARTIR DU 1er JUIN 1913, le temps et les circonstances le permettant, le vapeur FRONTENAC voyagera comme suit :

DE L'ILE	DE QUEBEC
LA SEMAINE	
5.30 a. m.	6.00 a. m.
6.45 a. m.	7.30 a. m.
8.15 a. m.	9.15 a. m.
10.00 a. m.	11.30 a. m.
1.00 p. m.	2.00 p. m.
3.30 p. m.	4.45 p. m.
5.30 p. m.	6.15 p. m.
LE DIMANCHE	
1.30 p. m.	1.00 p. m.
3.15 p. m.	2.30 p. m.
5.00 p. m.	4.00 p. m.
7.00 p. m.	6.00 p. m.
	7.30 p. m.

Les jours de congés, le vapeur fera un voyage de l'Ile à 8.00 a. m., et dans l'après-midi aux mêmes heures que le dimanche.

Correspondances à St-Joseph avec le tramway de Lévis.

juillet, août

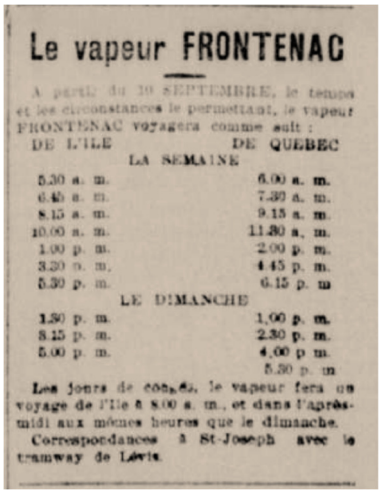

Le vapeur FRONTENAC

A partir du 16 SEPTEMBRE, le temps et les circonstances le permettant, le vapeur FRONTENAC voyagera comme suit :

DE L'ILE	DE QUEBEC
LA SEMAINE	
5.30 a. m.	6.00 a. m.
6.45 a. m.	7.30 a. m.
8.15 a. m.	9.15 a. m.
10.00 a. m.	11.30 a. m.
1.00 p. m.	2.00 p. m.
3.30 p. m.	4.45 p. m.
5.30 p. m.	6.15 p. m.
LE DIMANCHE	
1.30 p. m.	1.00 p. m.
3.15 p. m.	2.30 p. m.
5.00 p. m.	4.00 p. m.
	5.30 p. m.

Les jours de congés, le vapeur fera un voyage de l'Ile à 8.00 a. m., et dans l'après-midi aux mêmes heures que le dimanche.

Correspondances à St-Joseph avec le tramway de Lévis.

16 sept..

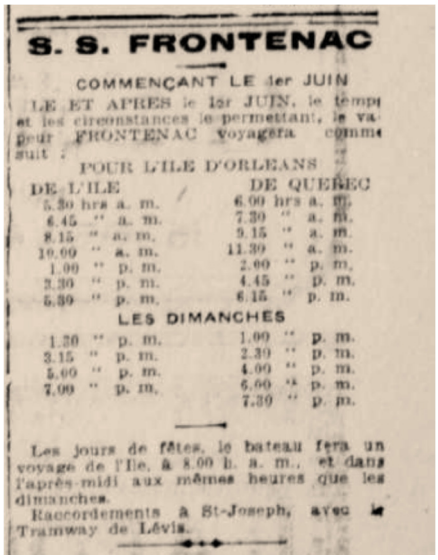

S. S. FRONTENAC

COMMENÇANT LE 1er JUIN

LE ET APRES le 1er JUIN, le temps et les circonstances le permettant, le vapeur FRONTENAC voyagera comme suit :

POUR L'ILE D'ORLEANS

DE L'ILE	DE QUEBEC
5.30 hrs a. m.	6.00 hrs a. m.
6.45 " a. m.	7.30 " a. m.
8.15 " a. m.	9.15 " a. m.
10.00 " a. m.	11.30 " a. m.
1.00 " p. m.	2.00 " p. m.
3.30 " p. m.	4.45 " p. m.
5.30 " p. m.	6.15 " p. m.
LES DIMANCHES	
1.30 " p. m.	1.00 " p. m.
3.15 " p. m.	2.30 " p. m.
5.00 " p. m.	4.00 " p. m.
7.00 " p. m.	6.00 " p. m.
	7.30 " p. m.

Les jours de fêtes, le bateau fera un voyage de l'Ile, à 8.00 h. a. m., et dans l'après-midi aux mêmes heures que les dimanches.

Raccordements à St-Joseph, avec le Tramway de Lévis.

L'Action Sociale, 16 sept., oct. Le Soleil, 10 juin p.3 juillet, aout

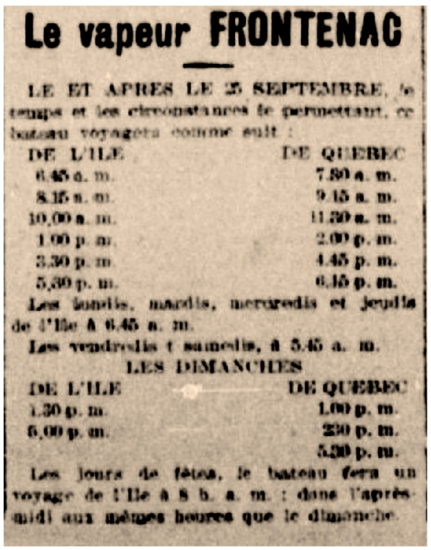

Le vapeur FRONTENAC

LE ET APRES LE 23 SEPTEMBRE, le temps et les circonstances le permettant, ce bateau voyagera comme suit :

DE L'ILE	DE QUEBEC
6.45 a. m.	7.30 a. m.
8.15 a. m.	9.15 a. m.
10.00 a. m.	11.30 a. m.
1.00 p. m.	2.00 p. m.
3.30 p. m.	4.45 p. m.
5.30 p. m.	6.15 p. m.

Les lundis, mardis, mercredis et jeudis de l'Ile à 6.45 a. m.

Les vendredis t samedis, à 5.45 a. m.

LES DIMANCHES

DE L'ILE	DE QUEBEC
1.30 p. m.	1.00 p. m.
5.00 p. m.	2.30 p. m.
	5.30 p. m.

Les jours de fêtes, le bateau fera un voyage de l'Ile à 8 h. a. m. : dans l'après-midi aux mêmes heures que le dimanche.

Le Soleil sept. octo, nov.

A l'Isle d'Orléans

On nous dit qu'il y a 130 familles de Québec qui passent l'été à l'Ile d'Orléans.

Il doit certainement y avoir de vos amis parmi ce nombre.

Si vous n'avez pas le temps de leur rendre visite le jour, le vapeur *Frontenac* fait un voyage extra le jeudi soir : départ de Québec à 7.30 heures, retour de l'Ile à 10 heures.

Rien de plus agréable qu'un petit voyage sur l'eau par ces belles soirées d'été.

L'Action Sociale, 10 juillet

Vapeur Champion

Aux amateurs d'un beau voyage sur l'eau

Dimanche, le 11 mai, le vapeur «Champion» commencera à faire deux voyages à St-Laurent, St-Michel, St-Jean et St-François de l'Ile. Départ de Québec à 7.30 heures a.m. et 1.10 heures p.m.

De St-Jean, à 5.30 heures p.m.

L'Action Sociale, 9 mai

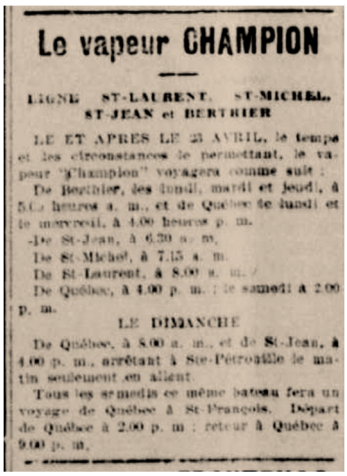

Le vapeur CHAMPION

LIGNE ST-LAURENT, ST-MICHEL, ST-JEAN et BERTHIER

LE ET APRES LE 25 AVRIL, le temps et les circonstances le permettant, le vapeur "Champion" voyagera comme suit :

De Berthier, les lundi, mardi et jeudi, à 5.00 heures a. m., et de Québec le lundi et le mercredi, à 4.00 heures p. m.

De St-Jean, à 6.30 a. m.

De St-Michel, à 7.15 a. m.

De St-Laurent, à 8.00 a. m.

De Québec, à 4.00 p. m. ; le samedi à 2.00 p. m.

LE DIMANCHE

De Québec, à 8.00 a. m., et de St-Jean, à 4.00 p. m., arrêtant à Ste-Pétronille le matin seulement en allant.

Tous les samedis ce même bateau fera un voyage de Québec à St-François. Départ de Québec à 2.00 p. m ; retour à Québec à 9.00 p. m.

L'Action Sociale, 9 mai

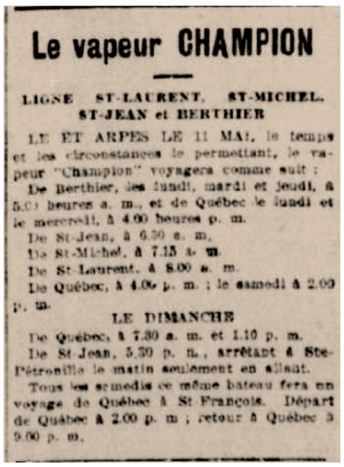

Le vapeur CHAMPION

LIGNE ST-LAURENT, ST-MICHEL, ST-JEAN et BERTHIER

LE ET APRES LE 11 MAI, le temps et les circonstances le permettant, le vapeur "Champion" voyagera comme suit :

De Berthier, les lundi, mardi et jeudi, à 5.00 heures a. m., et de Québec le lundi et le mercredi, à 4.00 heures p. m.

De St-Jean, à 6.30 a. m.

De St-Michel, à 7.15 a. m.

De St-Laurent, à 8.00 a. m.

De Québec, à 4.00 p. m. ; le samedi à 2.00 p. m.

LE DIMANCHE

De Québec, à 7.30 a. m. et 1.10 p. m.

De St-Jean, 5.30 p. m., arrêtant à Ste-Pétronille le matin seulement en allant.

Tous les samedis ce même bateau fera un voyage de Québec à St-François. Départ de Québec à 2.00 p. m ; retour à Québec à 9.00 p. m.

L'Action sociale, 31 mai

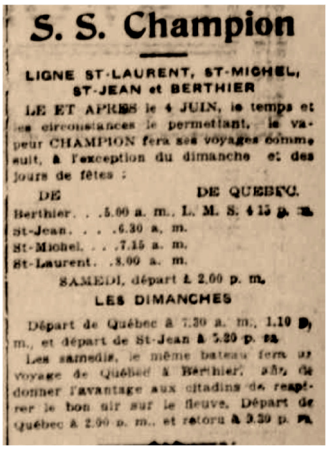

S. S. Champion

LIGNE ST-LAURENT, ST-MICHEL, ST-JEAN et BERTHIER

LE ET APRES le 4 JUIN, le temps et les circonstances le permettant, le vapeur CHAMPION fera ses voyages comme suit, à l'exception du dimanche et des jours de fêtes :

DE	DE QUEBEC.
Berthier. . .5.00 a. m.	L. M. S. 4.15 p. m.
St-Jean. . . .6.30 a. m.	
St-Michel. . .7.15 a. m.	
St-Laurent. .8.00 a. m.	

SAMEDI, départ à 2.00 p. m.

LES DIMANCHES

Départ de Québec à 7.30 a. m., 1.10 p. m., et départ de St-Jean à 5.30 p. m.

Les samedis, le même bateau fera un voyage de Québec à Berthier, afin de donner l'avantage aux citadins de respirer le bon air sur le fleuve. Départ de Québec à 2.00 p. m., et retour à 9.30 p. m.

L'A.S. juillet, août; Le Soleil, 10 juin

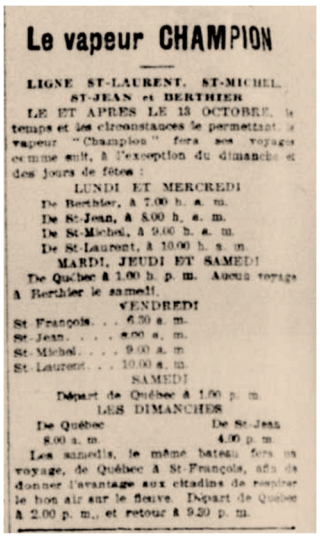

Le vapeur CHAMPION

LIGNE ST-LAURENT, ST-MICHEL, ST-JEAN et BERTHIER

LE ET APRES LE 13 OCTOBRE, le temps et les circonstances le permettant, le vapeur "Champion" fera ses voyages comme suit, à l'exception du dimanche et des jours de fêtes :

LUNDI ET MERCREDI

De Berthier, à 7.00 h. a. m.
De St-Jean, à 8.00 h. a. m.
De St-Michel, à 9.00 h. a. m.
De St-Laurent, à 10.00 h. a. m.

MARDI, JEUDI ET SAMEDI

De Québec à 1.00 h. p. m. Aucun voyage à Berthier le samedi.

VENDREDI

St-François. . . 6.30 a. m.
St-Jean. . . . 8.00 a. m.
St-Michel. . . . 9.00 a. m.
St-Laurent. . . 10.00 a. m.

SAMEDI

Départ de Québec à 1.00 p. m.

LES DIMANCHES

De Québec	De St-Jean
8.00 a. m.	4.00 p. m.

Les samedis, le même bateau fera un voyage, de Québec à St-François, afin de donner l'avantage aux citadins de respirer le bon air sur le fleuve. Départ de Québec à 2.00 p. m., et retour à 9.30 p. m.

L'Action Sociale, 29 oct., nov. l : Le Soleil, oct., nov.

Avis

St-Laurent, St-Michel et St-Jean

Le vapeur Champion fera son dernier voyage dimanche le 18 de ce mois, si le temps est beau. A tous d'en profiter pour le dernier de la saison. Départ du Marché Champlain à 8 heures a.m. et de St-Jean à 2 heures p.m.

L'Action Sociale, 13 novembre

[1914]

Vapeur Frontenac

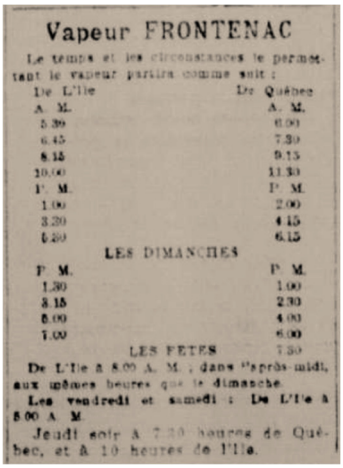

Vapeur FRONTENAC

Le temps et les circonstances le permettant le vapeur partira comme suit :

De L'Ile	De Québec
A. M.	A. M.
5.30	6.00
6.45	7.30
8.15	9.15
10.00	11.30
P. M.	P. M.
1.00	2.00
3.30	4.15
5.30	6.15

LES DIMANCHES

P. M.	P. M.
1.30	1.00
3.15	2.30
5.00	4.00
7.00	6.00

LES FETES 7.30

De L'Ile à 8.00 A. M. ; dans l'après-midi, aux mêmes heures que le dimanche.

Les vendredi et samedi : De L'Ile à 8.00 A. M.

Jeudi soir à 7.30 heures de Québec, et à 10 heures de l'Ile.

L'Action sociale, mai à août

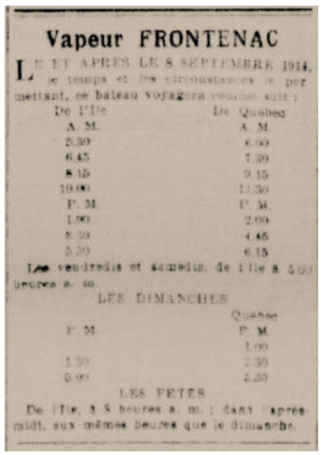

Vapeur FRONTENAC

LE ET APRES LE 8 SEPTEMBRE 1914, le temps et les circonstances le permettant, ce bateau voyagera comme suit :

De l'Ile	De Québec
A. M.	A. M.
5.30	6.00
6.45	7.30
8.15	9.15
10.00	11.30
P. M.	P. M.
1.00	2.00
3.30	4.45
5.30	6.15

Les vendredis et samedis, de l'Ile à 5.00 heures a. m.

LES DIMANCHES

P. M.	Québec P. M.
	1.00
1.30	2.30
5.00	5.30

LES FETES

De l'Ile, à 8 heures a. m. ; dans l'après-midi, aux mêmes heures que le dimanche.

L'Action sociale, sept.

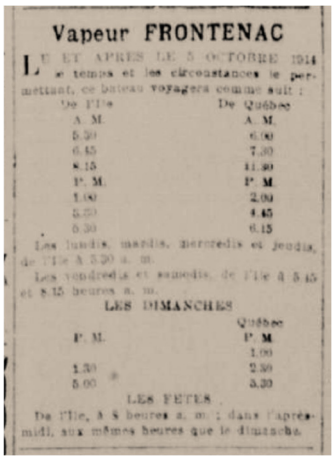

Vapeur FRONTENAC

LE ET APRES LE 5 OCTOBRE 1914 le temps et les circonstances le permettant, ce bateau voyagera comme suit :

De l'Ile	De Québec
A. M.	A. M.
5.30	6.00
6.45	7.30
8.15	9.15
P. M.	P. M.
1.00	2.00
3.30	4.45
5.30	6.15

Les lundis, mardis, mercredis et jeudis, de l'Ile à 5.30 a. m.

Les vendredis et samedis, de l'Ile à 8.45 et 8.15 heures a. m.

LES DIMANCHES

P. M.	Québec P. M.
	1.00
1.30	2.30
5.00	5.30

LES FETES

De l'Ile, à 8 heures a. m. ; dans l'après-midi, aux mêmes heures que le dimanche.

L'Action sociale, oct. +

Au chantier Davie

Le vapeur «Frontenac» de la Compagnie Maritime et Industrielle de Lévis est entré au chantier Davie à Lévis pour y subir des réparations à son arbre de couche et à son hélice.

Le Soleil, 18 juillet

Vapeur Champion

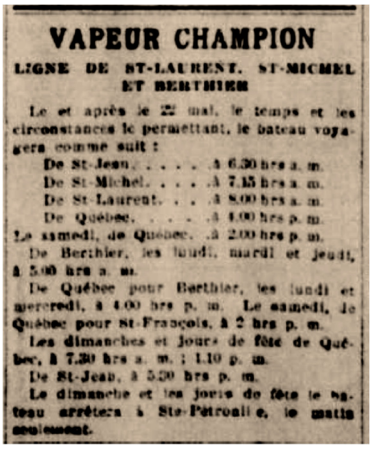

VAPEUR CHAMPION

LIGNE DE ST-LAURENT, ST-MICHEL ET BERTHIER

Le et après le 22 mai, le temps et les circonstances le permettant, le bateau voyagera comme suit :

De St-Jean. . . . . à 6.30 hrs a. m.
De St-Michel. . . . à 7.15 hrs a. m.
De St-Laurent. . . . à 8.00 hrs a. m.
De Québec. . . . . à 4.00 hrs p. m.

Le samedi, de Québec, à 2.00 hrs p. m.

De Berthier, les lundi, mardi et jeudi, à 5.00 hrs a. m.

De Québec pour Berthier, les lundi et mercredi, à 4.00 hrs p. m. Le samedi, de Québec pour St-François, à 2 hrs p. m.

Les dimanches et jours de fête de Québec, à 7.30 hrs a. m. ; 1.10 p. m.

De St-Jean, à 5.30 hrs p. m.

Le dimanche et les jours de fête le vapeur arrêtera à Ste-Pétronille, le matin seulement.

L'Action sociale, mai

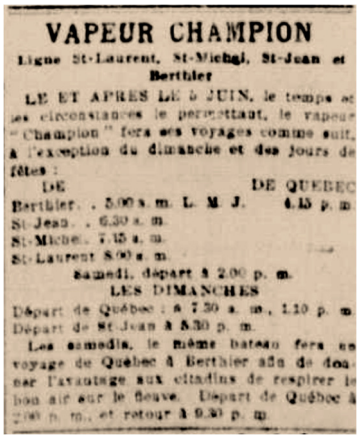

VAPEUR CHAMPION

Ligne St-Laurent, St-Michel, St-Jean et Berthier

LE ET APRES LE 5 JUIN, le temps et les circonstances le permettant, le vapeur "Champion" fera ses voyages comme suit, à l'exception du dimanche et des jours de fêtes :

DE	DE QUEBEC
Berthier. . 5.00 a. m. L. M. J.	4.15 p. m
St-Jean. . 6.30 a. m.	
St-Michel. 7.15 a. m.	
St-Laurent 8.00 a. m.	

samedi, départ à 2.00 p. m.

LES DIMANCHES

Départ de Québec : à 7.30 a. m., 1.10 p. m.
Départ de St-Jean à 5.30 p. m.

Les samedis, le même bateau fera un voyage de Québec à Berthier afin de donner l'avantage aux citadins de respirer le bon air sur le fleuve. Départ de Québec à 2.00 p. m., et retour à 9.30 p. m.

L'Action social, juin juillet, août

Deux coups de canon sur le «Champion»

On rapporte que la garnison qui protège l'entrée du port à la Station d'inspection de la rivière Maheu, a tiré samedi deux coups de canon sur le vapeur Champion qui fait le service entre Québec et quelques paroisses de l'Ile d'Orléans pour subir l'inspection réglementaire.

Le Champion passa, dit-on, à la station, sans arrêter. Un premier coup de canon fut tiré à blanc pour rappeler au navire qu'il devait se rapporter, mais celui-ci n'y porta pas attention, et un second coup fut tiré, cette fois avec boulet. Le canon fut pointé vers l'arrière du navire

et le coup tiré dans l'eau, si près du vapeur qu'il ralentit aussitôt sa marche et se soumit à l'inspection.

L'Action sociale, 10 août

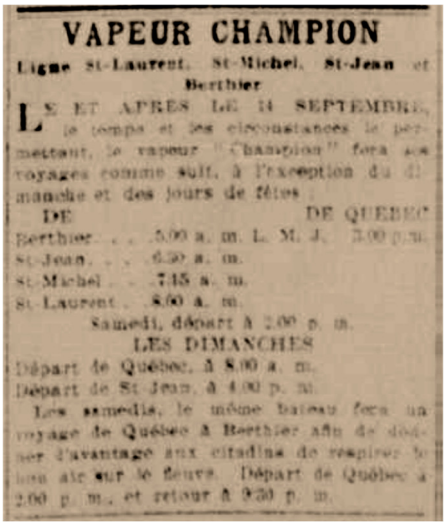

VAPEUR CHAMPION

Ligne St-Laurent, St-Michel, St-Jean et Berthier

LE ET APRES LE 14 SEPTEMBRE, le temps et les circonstances le permettant, le vapeur "Champion" fera ses voyages comme suit, à l'exception du dimanche et des jours de fêtes :

DE DE QUEBEC

Berthier . . . 5.00 a. m. L. M. J. 3.00 p. m.
St-Jean . . . 6.30 a. m.
St-Michel . . 7.15 a. m.
St-Laurent . . 8.00 a. m.

Samedi, départ à 2.00 p. m.

LES DIMANCHES

Départ de Québec, à 8.00 a. m.
Départ de St-Jean, à 4.00 p. m.

Les samedis, le même bateau fera un voyage de Québec à Berthier afin de donner l'avantage aux citadins de respirer le bon air sur le fleuve. Départ de Québec à 2.00 p. m., et retour à 9.30 p. m.

L'Action sociale, août, sept.

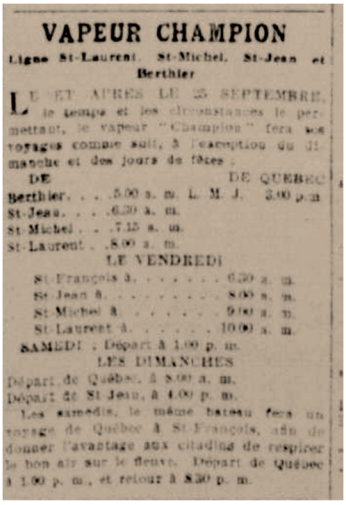

VAPEUR CHAMPION

Ligne St-Laurent, St-Michel, St-Jean et Berthier

LE ET APRES LE 25 SEPTEMBRE, le temps et les circonstances le permettant, le vapeur "Champion" fera ses voyages comme suit, à l'exception du dimanche et des jours de fêtes :

DE DE QUEBEC

Berthier . . . 5.00 a. m. L. M. J. 3.00 p. m.
St-Jean . . . 6.30 a. m.
St-Michel . . 7.15 a. m.
St-Laurent . . 8.00 a. m.

LE VENDREDI

St-François à . . . . . 6.30 a. m.
St-Jean à . . . . . 8.00 a. m.
St-Michel à . . . . . 9.00 a. m.
St-Laurent à . . . . . 10.00 a. m.

SAMEDI : Départ à 1.00 p. m.

LES DIMANCHES

Départ de Québec, à 8.00 a. m.
Départ de St-Jean, à 4.00 p. m.

Les samedis, le même bateau fera un voyage de Québec à St-François, afin de donner l'avantage aux citadins de respirer le bon air sur le fleuve. Départ de Québec à 1.00 p. m., et retour à 8.30 p. m.

L'Action sociale, sept. oct.

VAPEUR CHAMPION

LE ET APRES LE 9 OCTOBRE, ce bateau voyagera comme suit, le temps et les circonstances le permettant.

LE LUNDI ET LE MERCREDI

Berthier à . . . . . 7 heures a. m.
St-Jean à . . . . . 8 heures a. m.
St-Michel à . . . . . 9 heures a. m.
St-Laurent à . . . . . 10 heures a. m.

LE VENDREDI

St-François à . . . . . 6.30 heures a. m.
St-Jean à . . . . . 8.00 heures a. m.
St-Michel à . . . . . 9.00 heures a. m.
St-Laurent . . . . . 10.00 heures a. m.

De Québec pour Berthier, le mardi et le jeudi, à 1.00 h. p. m.

De Québec pour St-François, le samedi, à 1.00 h. p. m.

LE DIMANCHE

De Québec, à 8.00 h. a. m.
à St-Jean, à 1.00 p. m.

L'Action sociale, oct. +

Le calme règne, dans le havre

Les navires ont pris leurs quartiers d'hiver

Les navires qui doivent passer l'hiver dans le bassin Louise ont pris les places qu'ils occuperont. Dans le bassin intérieur nous remarquons les vapeurs «Princess», «Canada», «Gaspésien», «Champion», «Frontenac», «Ste-Croix», «Étoile», «Lauzon», «Lévis», «Zapotec», le bateau à voiles «Bellas», plusieurs pontons et un grand nombre de goëlettes dont nous avons donné les nos il y a quelques jours.,

Le Soleil, 7 décembre

[1915]

Avis

Vapeur Champion

St-Laurent, St-Michel, St-Jean

Dimanche le 23 mai, le vapeur «Champion» commencera ses deux voyages du dimanche, départ du marché Champlain, 7.30 hrs a. m., et 1.10 h. p.m. retour dans la soirée.

Capt. G. Bedard

Le Soleil, 22 mai

Le capt. McGoff, assistant-maître du port de Québec, est actuellement à commencer à donner aux navires la place qu'ils occuperont cet hiver dans le bassin Louise. Dans le bassin intérieur on remarque que les vapeurs «Champion», «Frontenac» et «Orléans» sont en position ainsi que les cabotiers «Ste-Croix» et «Étoile». Jeudi ou vendredi tous les navires, tant dans le bassin extérieur que dans le bassin extérieur seront en position.

Le Soleil, 7 décembre,

Note de J.-C. Dionne : Probablement que les autorités militaires et gouvernementales ont demandé aux éditeurs des journaux de ne pas publier les horaires des traversiers sur le fleuve.

[1916]

Vapeur Orléans

Le steamer «Orléans» vendu par la Cie Beaulieu, a quitté le port hier pour faire le service sur les grands lacs.

L'Action catholique, 27 avril

Vapeur Polaris

Island of Orleans Ferry service

Steamer «Polaris» is commencing her winter trips to the Island today. She intends leaving Atkinson's Wharf at foot of St. James Street daily at 2 o'clock.

The Quebec Chronicle, 27 novembre

Québec et l'Ile d'Orléans

Le vaisseau «Polaris» commence aujourd'hui son service entre Québec et l'Ile d'Orléans.

Il quittera le quai Atkinson, au pied de la rue St-Jacques à 2 hrs. Tous les jours.

L'Action catholique, 27 novembre

[1917]

Bateaux pour l'Ile

Boat to Island – Thursday evening

The Island Boat will leave Quebec, Thursday evening at 7.30 p.m. and returning from Island at 10.00 p.m. This will be the first evening trip of the season.

The Quebec Chronicle, 27 juin

Two boats on Sunday to Island

Two boats will run on the «Bout de l'Ile» (Island of Orleans) service on Sunday afternoon, if weather and conditions permit. Sailings from Quebec and the Island at regular hours with two additional from Quebec, at 2:00 o'clock and 3:00 o'clock, and from the Island at 2:300 and 5:30 o'clock.

The Quebec Chronicle, 28 juillet

Vapeur Frontenac

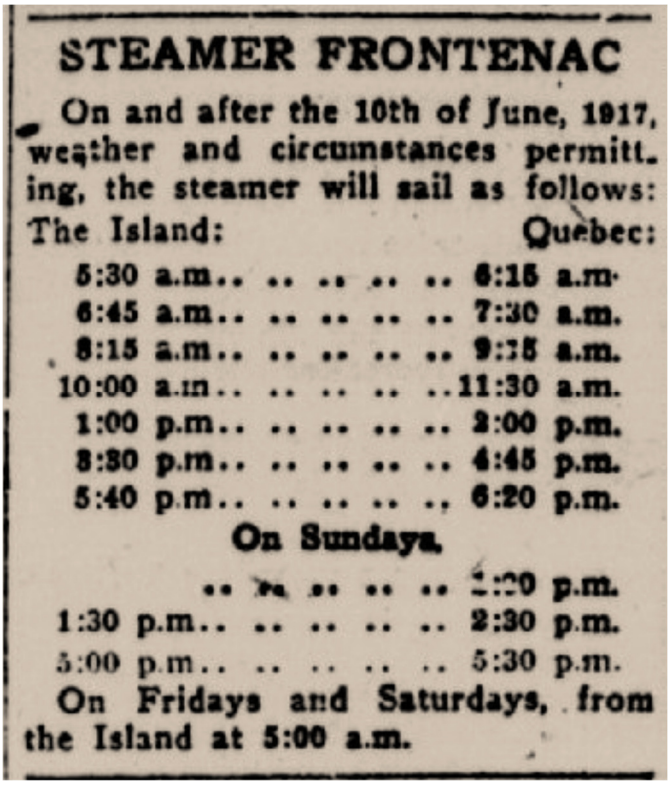

STEAMER FRONTENAC

On and after the 10th of June, 1917, weather and circumstances permitting, the steamer will sail as follows:

The Island:	Quebec:
5:30 a.m.	6:15 a.m.
6:45 a.m.	7:30 a.m.
8:15 a.m.	9:35 a.m.
10:00 a.m.	11:30 a.m.
1:00 p.m.	2:00 p.m.
3:30 p.m.	4:45 p.m.
5:40 p.m.	6:20 p.m.
On Sundays.	
[illegible]	2:00 p.m.
1:30 p.m.	2:30 p.m.
5:00 p.m.	5:30 p.m.

On Fridays and Saturdays, from the Island at 5:00 a.m.

The Quebec Chronicle, 13 septembre

[1918]

La Compagnie Maritime et Industrielle veut discontinuer le service de l'Ile d'Orléans

La Commission des Utilités Publiques s'occupe de la question – Le maire Lavigueur demande à la Cie de continuer son service

La décision de la Compagnie Maritime Industrielle de discontinuer le service quotidien de ses bateaux entre Québec et l''Ile d'Orléans a vivement alarmé et désappointé la population de l'Ile pour qui ce service est d'une si grande importance.

La Commission des Utilités Publiques, qui a siégé, hier, a été saisie de la question, par M. A. C. Porteous, de Ste-Pétronille. L'audition de la plainte a été fixée au 8 novembre prochain et dans l'intervalle, la Commission a ordonné à la compagnie de ne pas modifier son service tant qu'une décision n'aura pas été rendue par la Commission.

S.H. le maire Lavigueur, député du comté de Québec, qui inclut l'Ile d'Orléans, s'est occupé activement de la qustion et a écrit à Monsieur Beaulieu, président de la Compagnie Maritime et Industrielle, pour lui demander si la compagnie ne pourrait pas reconsidérer cette décision, et s'il voulait le rencontrer pour discuter cette question avec lui.

On espère qu'il sera possible d'en arriver à une entente pour faire continuer ce service.

La Commission des Utilités Publiques siègera, le 19 novembre, à Rimouski, pour entendre une plainte de la municipalité contre la compagnie d'éclairage de l'endroit.

L'Action Catholique, 30 octobre

Le service de l'Ile d'Orléans

Le maire Lavigueur a adressé, ce matin, à l'honorable P. E. Blondin, Ministre des Postes, une requête des citoyens de Ste-Pétronille de l'Ile d'Orléans demandant l'organisation d'un service quotidien entre l'Ile d'Orléans et Québec.

Comme on le sait depuis la suspension du service de la Cie Maritime et Industrielle, qui n'a pas été repris en dépit de l'ordonnance de la commission des utilités publiques, la compagnie déclare qu'elle est en déficit pour ce service et qu'elle va soumettre un état à cet effet à la commission.

Le maire Lavigueur a écrit en même temps à l'hon. M. Blondin appuyant fortement la demande des insulaires et lui demandant que le département des postes voit à organiser un service quotidien tel que demandé.

L'Action Catholique, 31 octobre

Plaintes au sujet des traversiers

Complains of ferry service to Island

Public Utilities Commission to deal with matter November 8

The Public Utilities Commission held its regular monthly meeting in Chambers at the Court House yesterday morning with Col. S. W. Hibbard occupying the chair.

A complaint was received by the Commission from Mr. A.C. Porteous, a resident of Ste-Petronille, Island of Orleans, who complains of the ferry service between the Island of Orleans and the City of Quebec which is conducted by La Compagnie Maritime et Industrielle. It was decided by the Commission to discuss the complaint of Mr. Porteous at a special meeting on November 8.

In the meantime, the Commission has ordered the ferry company operating the service, not to change it until a decision is reached on the complain now in hand.

The Commission will sit at Rimouski on November 19, to hear the complaint of the Municipality of Rimouski, against a company known as Le Crédit Canadien, which company exploits the electric lighting of the municipality. The charges embodied in the complaint are to the effect that the electric service as supplied by the Crédit Canadien is not satisfactory and the municipality is asking it to improved.

In connection with the complaint against the ferry service above mentioned, His Worship Mayor Lavigueur has also received complaints from residents of the Island and had written the president of the company, M. Beaulieu, requesting the latter to meet him and talk the mater over.

Members of the Commission present at the meeting were Col. S.W. Hibbard, chairman, Montreal, Sir George Garneau, Quebec, and Mr. F.C. Laberge, Montreal.

The Quebec Chronicle, 30 octobre

The Ferry Service to Orleans Island

Mayor Lavigueur receives reply from Hon. Mr. Calder

In an effort to have the ferry service between Quebec and the Island of Orleans continued as long as weather conditions would permit, His Worship Mayor Lavigueur approached on by letter on Saturday last, Hon. Mr. Calder, Minister of Immigration and Colonisation and has received the following reply.

Ottawa, Nov. 27, 1918

Sir

Your letter dated the 23rd. instant, addressed to the Hon, Mr. Calder, Minister of Immigration and Colonisation has been transferred to me. I placed myself at once in communication with the medical superintendent at Grosse Ile and have heard from him

by telegram this morning, to the effect that our boats are not fitted for such a service as that you propose between Quebec and the Island of Orleans at this season of the year.

We have had trouble with them in the early fall when the ice is not very thick, and it would be dangerous to have to run the later when the ice is thicker and heavier. In this opinion I thoroughly concur, as I know that the bow plates of both boats are quite too thin for the purpose.

The Minister will regret exceedingly that it is thus out of his power to comply with your request, which he would otherwise have very gladly done.

I am, sir.

Your obedient servant.

Signed

F. Montizambert M.D.

Director-General of Public health.

Henri E. Lavigueur, Esq. Mayor. Quebec.

The Quebec Chronicle, 30 novembre

Vapeur Champlain

Le Champlain a fait un voyage à l'Ile d'Orléans, ce midi, et en fera probablement un autre demain.

Depuis la suspension du service régulier de bateau entre Québec et l'Ile d'Orléans, le maire Lavigueur est en communication avec Ottawa pour obtenir l'établissement d'un nouveau service pour la saison d'hiver.

Les nombreuses démarches qu'il a faites ont eu pour résultat déjà l'organisation de quelques voyages en attendant une décision au sujet du service régulier. Le Rouville a fait un voyage ces jours derniers. Ce matin, le maire a été informé que le Champlain ferait un voyage à 12.30 heures aujourd'hui. De fait, ce voyage a été fait. Le navire est parti à midi et demie et est revenu à 1.30 heures. Bien que la chose ne fût que peu connue plusieurs personnes ont pu profiter de ce voyage pour se rendre à l'Ile ou pour venir à Québec. Il est probable que le Champlain fera un autre voyage à l'Ile, demain. La chose est incertaine, car il doit partir pour le bas du fleuve. Mais s'il est encore à Québec, il fera un second voyage. Les intéressés pourront s'en assurer en s'informant au Département de la Marine. On espère que le service de bateau régulier entre Québec et l'Ile sera repris sous peu. Le maire Lavigueur est en communication avec l'Hon. M. Blondin à ce sujet et n'épargne aucun effort pour obtenir une réponse satisfaisante.

L'Action Catholique, 12 décembre

Service de bateau pour l'Ile

Décision importante de la Commission des Utilités Publiques au sujet d'une contestation de sa juridiction dans la cause du service de bateaux de l'Ile d'Orléans.

En cour

Montréal, 19. – La juridiction de la Commission des Services d'Utilité Publique a été mise en doute au sujet d'une question de transport par eau dans les limites de la province.

La contestation de pouvoirs de la commission avait été faite dans la cause de la Compagnie Maritime de Lévis dans une plainte portée devant ce tribunal par Charles-E. Porteous qui se plaignait de ce que la compagnie ne donnait pas un service suffisant entre l'Ile d'Orléans et la cité de Québec.

L'objection était que la question de navigation regardait le gouvernement fédéral.

Mais le président, F.-W. Hibbard, C.R., fit remarquer qu'en vertu de la sous-section 10 de la section 92 de l'Acte de l'Amérique britannique du Nord de 1867, la législature de chaque province pouvait faire des lois et nommer des Commissions s'occupant des travaux locaux, des lignes de bateaux ou de chemins de fer en-deçà des limites de la province et qui ne s'étendent pas dans les autres. Or la Compagnie Maritime de Lévis ne faisant affaire que dans la province, sur le fleuve St-Laurent, la Commission est qualifiée pour entendre et juger tout ce qui touche le transport par eau.

La preuve de cette compétence de la Commission est que la Législature s'occupe même de régler l'impôt et les permis des navires faisant le trajet entre deux rives ou plusieurs endroits différents et de régler aussi sur ces navires la vente des liqueurs, la taxe sur les personnes faisant trafic, etc.

Quant au mérite même de la plainte présentée, la Commission préfère attendre avant de rendre jugement puisqu'il pourrait y avoir appel.

Si le jugement de la commission est maintenu, cette dernière pourra décider de la question du service de ces navires à la réouverture de la navigation, le printemps prochain.

Le Soleil, 19 décembre

Le service de l'Ile d'Orléans a été empêché hier par la glace

Le steamer «Champlain» qui devait se rendre, hier, à l'Ile d'Orléans, a tenté de faire le voyage mais a dû rebrousser chemin à cause de l'abondance de la glace.

Il est probable que le Polaris, de Québec et Levis Ferry Co., tentera aujourd'hui de se rendre à l'Ile.

Le Polaris est allé, hier à la Grosse Ile pour libérer des glaces le «Lake Graphite» et la goélette «Edge-Wood» qu'il a ramené à Québec. Le «Guide» a subi une avarie à se machines et a dû se rendre à Rimouski. Son retour à Québec sera retardé de quelques jours.

Les remorqueurs Whales et Pensylvanie sont arrivés, hier après-midi, de Montréal, avec le steamer «Castalia».

Le steamer «Minedosa» du C.P.R. est attendu aujourd'hui ou demain à St-Jean avec 251 officiers, 647 soldats et 448 civils. Il porte aussi 1767 sacs de malles et 216 colis postaux.

Le «Bellechasse» est arrivé, hier soir, à 10.30 heures, avec le steamer «Voyageur » lancé récemment aux chantiers «Vickers» à Montréal.

L'Action Catholique, 13 décembre

Voyage à l'Ile d'Orléans

Un bateau du département de la marine fera un voyage à l'Ile d'Orléans, demain matin à 10 heures. Il partira de la Pointe à Carcy, à l'heure susdite et reviendra de l'Ile probablement vers midi. M. Béland, agent de la marine a communiqué cette décision à M. le maire Lavigueur, ce matin.

L'Action Catholique, 20 décembre

[1919]

Les bateaux pour l'Ile

Dès le printemps, un service de six bateaux par jour sera inauguré

La Cie Maritime et Industrielle de Lévis est à compléter les arrangements pour tenir une ligne de bateau entre Québec, Lauzon, Ste-Pétronille et St-Laurent, Ile d'Orléans.

Cette ligne commencera à l'ouverture de la navigation prochaine. Il y a aura six voyages aller et retour à Ste-Pétronille et deux voyages aller et retour à St-Laurent; les deux voyages aller et retour à St-Laurent seront très avantageux au public voyageur. Le tableau des heures des départs sera annoncé plus tard.

Le Soleil, 21 janvier

Service de bateau à l'Ile

Les citoyens de cette ville qui vont chaque saison au bout de l'Ile d'Orléans s'organisent pour que l'été prochain on leur donne un service de bateau convenable

Ce que l'on veut

Les propriétaires et résidents de Québec qui passent habituellement la belle saison à Ste-Pétronille, Ile d'Orléans, se sont réunis, samedi après-midi, à 4 heures, dans la salle de la Chambre de Commerce.

Le but de cette réunion était de discuter la situation qui leur sera faite l'été prochain, avec le nouvel horaire de la Compagnie Maritime et Industrielle, propriétaire des vapeurs «Champion» et «Frontenac» qui faisaient la navette entre Québec, le bout de l'Ile et St-Laurent.

Comme on le sait, a compagnie a décidé, cette année de changer son horaire, mais il arrive que cette modification ne réponde pas du tout aux besoins de ceux qui ont à voyager sur cette ligne. Les heures sont loin d'être convenables. La réunion de samedi dernier a été présidée par M. O.-W. Bédard, président de la Chambre de Commerce.

M. Beaulieu représentant la compagnie Maritime et Industrielle, assistait à cette assemblée qui avait été (suite à la page 3) convoquée par M. Edwin Fraser, du Château Belair et parmi les principaux intéressés on remarquait MM. O-W. Bédard, Edw. Fraser, Nazaire Lachance, F.-X. Côté, trésorier de la municipalité de Ste-Pétronille, F.-X. Côté, fils, L.P. Fugère, Cyrius Ferland, L.-P. Robitaille, Ed Côté, Ed. Picher, J.-E. Prince, Maranda, de Ste-Pétronille. J.-A. Larue, J.-N. Matte, Art. Rémillard, F. Maranda, Henri Rinfret, J. Rémillard, Ferdinand Roy, Trudel, G.-E. Tanguay, Omer Drouin, J.-A. Marier, T. Levasseur, Ben Michaud.

Comme résultat de la discussion qui a été faite, un comité à été formé qui étudiera les voies et moyens à prendre pour protéger les intérêts de ceux qui vont chaque été à Ste-Pétronille,

tout en essayant en même temps de donner satisfaction à ceux qui ont leurs résidences d'été à St-Laurent et autres paroisses de l'Ile.

Ce comité est composé de MM. G.-Émile Tanguay, Omer Drouin, Ed. Picher, J.-N. Matte, L.P. Robitaille, secrétaire.

La compagnie Maritime et Industrielle n'a qu'un vapeur pour faire le service du bout de l'Ile et de St-Laurent, l'été prochain.

L'opinion générale émise samedi à l'assemblée, c'est qu'avec un seul vapeur, on ne peut raisonnablement compter sur un service qui satisfera tout le monde. Il est encore moins raisonnable, pour la compagnie de songer à donner un bon service si elle persiste, avec ce seul vapeur qui n'est autre que le «Champion», à desservir à la fois Ste-Pétronille et St-Laurent

En conséquence l'assemblée, sur une résolution de M. Ferdinand Roy, a décidé de demander à la compagnie de mettre de côté son service de St-Laurent pour ne faire que celui de Ste-Pétronille, et de St-Joseph de Lévis, comme l'an dernier à moins que la compagnie ne consente à mettre en service les deux vapeurs dont elle peut disposer, et assurer par là un horaire plus satisfaisant.

M. Beaulieu à qui on a fait part de cette demande donnera la réponse de sa compagnie, mardi prochain.

L'horaire dont se plaint et qui a été préparé par la compagnie pour la prochaine saison, est la suivante :

Québec	St-Laurent	Ste-Pétronille
6 h a.m.	7 h 45 a.m.	5 h a.m.
9 h 30 a.m.		8 h 30 a.m.
11 h 30 a.m.		10 h 15 a.m.
2 h p.m.		1 h p.m.
4 h 30 p.m.		3 h 30 p.m.
7 h p.m.	6 h p.m.	6 h 30 p.m.
Heures du dimanche		
8 h a.m.	9 h 30 a.m.	10 h 15 a.m.
1 h p.m.		1 h 30 p.m.
2 h 30 p.m.		3 h 15 p.m.
4 h p.m.		5 h p.m.
5 h 30 p.m.	7 h. p.m.	7 h 30 p.m.

M. Bédard, le président de l'assemblée, a déclaré que dans son humble opinion, il est impossible à la compagnie de donner un service satisfaisant, en faisant les deux services, celui de Ste-Pétronille et de St-Laurent.

Si la compagnie ne faisait que le service de Ste-Pétronille, les résidents de St-Laurent et de St-Jean viendraient prendre le bateau au bout de l'Ile au moyen d'autobus.

Une autre assemblée aura lieu ces jours-ci et l'on verra d'après la réponse de la compagnie ce qu'il y aura à faire pour améliorer le service de bateaux,

Le Soleil, 17 février

La question de L'Ile

Québec, 10 mars 1919.

L'Ile d'Orléans, l'un des berceaux de la race canadienne, constitue aux portes de Québec un district agricole d'une exceptionnelle valeur.

Peuplée d'une laborieuse population agricole cette île est pour Québec, une ressource précieuse pour le ravitaillement de la ville, en denrées alimentaires de tous genre, aussi bien qu'un lieu de villégiature pour les citadins durant la belle saison.

Malheureusement les communications avec la terre ferme et en particulier avec Québec, sont totalement insuffisante, en fait, l'île d'Orléans malgré sa proximité de la ville se trouve complètement isolée pendant des mois entiers ne pouvant recevoir la malle qu'à de très rares intervalles.

Malgré les développements qui, partout ailleurs, ont, durant les deux dernières décades, tant contribué au progrès du reste de la province, l'Ile d'Orléans reste à peu près dans la même position au point de vue des communications qu'elle était il y a cinquante ans.

Une seule compagnie de navigation assurait les services de l'Ile, le débouché principal se trouvant à Ste-Pétronille, à la pointe la plus proche de Québec.

Or, voici que, cette année, cette compagnie pour des raisons particulières a cru devoir réduire encore le service qu'elle donnait, elle a supprimé partie de ses voyages; au lieu de deux bateaux, la compagnie entend n'en mettre qu'un seul en service, durant l'année.

Cette compagnie, propriétaire du seul quai à eau profonde à la pointe de l'Ile se trouve par le fait détentrice d'un monopole absolu; qu'elle obéisse de façon égoïste à ses intérêts particuliers, nous n'y pouvons rien dans le présent.

La situation parait donc, elle est en réalité, fort décourageante.

Nous n'hésitons pas à déclarer qu'elle me saurait être toléré plus longtemps, car il y a là une question d'intérêt général concernant une population de près de dix mille habitants de l'Ile, sans parler des intérêts légitimes de la population de Québec qui, de toute évidence, doit

prévaloir sur les considérations d'intérêt trop exclusivement privé dominant à l'heure actuelle la situation.

Nous sommes d'avis que la crise ainsi provoquée doit être réglée une bonne fois et de façon à mettre un terme à une pareille situation devenue intolérable.

Quelle est la meilleure solution à faire intervenir c'est là une question discutable assurément et sur laquelle nous hésitons à nous prononcer dans le moment.

Mais il semble bien que la clef de toute solution serait d'assurer à Ste-Pétronille en particulier un quai ouvert à toutes les concurrences; le monopole désastreux pour l'intérêt public, que détient la compagnie actuelle doit disparaître évidemment avant toute chose.

Nous ne voyons pas comment le gouvernement fédéral pourrait se refuser à cette demande. Il saute aux yeux que cette région séparée de la terre ferme n'a en réalité bénéficié d'aucun des avantages créés par le développement de voies ferrées dans le reste du pays; qu'elle a été constamment négligée sous ce rapport; et qu'elle a droit conséquemment à des compensations indéniables, la mettant en demeure de participer à la vie commune.

Nous avons que des demandes doivent être faites prochainement à cet effet et voulons espérer qu'elles seront accueillies comme elles le méritent.

Ce point acquis, il y aurait lieu probablement pour les intéressés, les cultivateurs de l'Ile, aidés par la ville de Québec au besoin, en sa qualité d'intéressée directe, elle aussi, et sans doute par le gouvernement provincial e cas échéant, d'organiser un service répondant aux besoins de cette région et la mettant de façon normale en communication directe et ininterrompue avec la terre ferme.

Le Soleil 10 mars

Service de bateaux pour l'Ile d'Orléans

On parle de plus en plus d'organise un service convenable de vaisseaux entre Québec et les diverses paroisses de l'Ile – Une délégation se rend à Ottawa

La question d'un service de bateaux entre Québec et l'Ile d'Orléans est de plus en plus le sujet de la conversation non seulement à Québec mais encore et surtout à l'Ile d'Orléans.

Les intéressés ont signé des requêtes au gouvernement fédéral demandant l'aide nécessaire afin qu'un service soit établi entre les deux rives, lequel service rendrait plus facile les communications et une commodité toute appréciable pour le commerce.

Les citoyens qui passent l'été à l'Ile demande à grands cris l'établissement d'un service commençant de bonne heure le printemps pour durer jusqu'au mois de novembre avancé et peut-être décembre, en tous les cas jusqu'au moment de la prise du pont de glace entre Québec et l'Ile. MM. F.-I. Drouin, avocat, Ed. Picher, courtier, Jos. Blais, maire de Ste-Pétronille et Nap. Lapointe, maire de St-Laurent sont partis pour Ottawa relativement à

cette question.

Ils rencontreront l'Hon. M. Carwell et lui remettront les requêtes signées par toutes les paroisses de l'Ile.

Le Soleil, 12 mars

Des bateaux pour l'Ile

Nous apprenons aujourd'hui, de bonne source qu'un excellent service de bateau sera organisé pour la prochaine saison, entre Québec et l'Ile d'Orléans.

Le Soleil, 15 mars

Service de bateaux pour l'Ile

L'ancienne compagnie de la Traverse aurait acheté les bateaux de la Compagnie Industrielle (Beaulieu) et ouvrirait un service régulier au printemps.

Il y a quelques semaines, Le Soleil annonçait qu'il était en mesure de dire que la population de l'Ile d'Orléans pouvait dorénavant compter sur un service régulier de vaisseaux pour cet été.

Aujourd'hui nous apprenons que l'ancienne compagnie de la Traverse doit ou va acheter les bateaux de la Compagnie Industrielle (Beaulieu) de Lévis et qu'avec eux elle va donner un excellent service de transport et de malle entre Québec et les différentes paroisses de l'Ile d'Orléans.

La Compagnie Industrielle est propriétaire de deux vaisseaux à vapeur le Frontenac et le Champion, le premier à hélices et le second à roues.

Si cette nouvelle se vérifie que la compagnie Québec & Levis Ferry a acheté les deux navires, elle se trouve avoir une flotte assez nombreuse de navires, maintenant, dont deux petits brise-glaces qui assureront vraisemblablement un bon service pour l'Ile d'Orléans, même en hiver.

Le Soleil, 1 avril

Vapeur Queen

Un bateau par jour au Bout-de-l'Ile

Le vapeur «Queen», de l'ancienne compagnie de la Traverse commence aujourd'hui un service quotidien entre Québec et l'Ile d'Orléans. – Malles, fret et passagers

La population de l'Ile d'Orléans et les marchands et commerçants de Québec et du district apprendront avec plaisir qu'il va y avoir maintenant un service régulier et quotidien de bateau entre Québec et l'Ile d'Orléans.

En effet, à partir de ce jour et tous les jours subséquents, le dimanche excepté, le vapeur «Queen» de l'ancienne compagnie de la traverse, fera un voyage de Québec au Bout-de-l'Ile,

partant de Québec à onze heures tente le mardi et revenant vers une heure quinze de l'après-midi.

Il portera les passagers, malles et fret.

Le Soleil, 3 avril

Le service de bateau à l'Ile d'Orléans

Depuis hier et tous les jours à l'avenir le dimanche excepté, le vapeur «Queen» de l'ancienne compagnie de la traverse, fera un voyage de Québec au Bout de l'Ile, partant de Québec à onze heures trente le matin et revenant vers une heure quinze de l'après-midi.

Il portera les passagers, malles et fret.

L'Action Catholique, 4 avril

Pont de glace condamné

La traverse de l'Ile d'Orléans

La population des six paroisses de l'Ile d'Orléans, qui se trouvait sans moyen de communication avec la terre ferme depuis que le pont de glace est condamné, aura à partir d'aujourd'hui un service de bateau quotidien. Le vapeur «Queen» de la «Quebec and Levis Ferry Co,» y fera un voyage tous les jours, partant de Québec, de matin, et revenant dans l'après-midi. Il portera des passagers, du fret et des malles.

Le Devoir, 4 avril

Le «Champion» et le «Frontenac» sous vapeur

Il n'y a presque plus de glace dans le bassin extérieur. Dans le bassin intérieur la glace est brisée un peu partout, et il n'y a plus moyen de voyager sur la glace pour aller d'un navire à l'autre. Les vapeurs Champion et Frontenac sont sous vapeur et commenceront leur service dès que les glaces seront descendues.

Le Soleil, 11 avril

Vapeur Frontenac

Ste-Pétronille & St-Laurent

Vapeur Frontenac

Dimanche le 20 avril le temps et circonstances le permettant la vapeur «Frontenac» voyagera comme suit : de Québec 8h a.m. et 2 1/2h, p.m.; de St-Laurent 4.30 h., p.m.

Le Soleil, 19 avril

Vapeur Frontenac – Vapeur Champion

Les vapeurs Frontenac et ont commencé leur ligne aux heures d'été. Dimanche le 28 le vapeur Champion partira de Québec à 8 h. a.m.

Le Soleil, 17 avril

Le service de bateaux pour l'Ile

Une nouvelle compagnie maritime vient d'acheter tout l'actif de la Cie Maritime et Industrielle de Lévis. – Cette compagnie formée de citoyens de cette ville, à pour président M. J.-A Collier et pour gérant, M. W.-J. Thomson. – Elle tiendra un service régulier entre cette ville et l'Ile d'Orléans.

La Compagnie Maritime et Industrielle de Lévis vient de vendre tout son actif à une nouvelle compagnie maritime qui vient de se former et est composée de citoyens de Québec. Le président de cette compagnie est M. J.-A Collier et le gérant est M. W.-J. Thomson. La compagnie a acheté les deux bateaux «Frontenac» et «Champion» ainsi que le parc et les quais du Bout de l'Ile d'Orléans.

Le «Frontenac» fera le service entre Québec et Ste-Pétronille, le «Champion» voyagera de Québec à St-Laurent et St- Jean, Ile d'Orléans. La compagnie à l'intention de faire des voyages à l'Ile tous les soirs, à part des voyages réguliers pendant le jour et d'organiser de nouvelles attractions dans le parc du bout de l'Ile. Les citadins qui vont aller passer l'été à l'Ile d'Orléans, ainsi que les résidents de l'Ile, vont avoir l'assurance d'un service de bateaux qui leur conviendra. On dit que la compagnie va étudier le projet d'éclairer à l'électricité le bout de l'Ile, ce qui aura pour effet d'attirer encore un plus grand nombre de personnes qui viendront pendant le temps de la villégiature.

Le Soleil, 30 avril

Accident au vapeur Champion

Hier après-midi, le vapeur «Champion», de la ligne St-Laurent, St-Michel, St-Jean et Berthier, a eu un accident dans ses machineries.

Le navire arrivait à St-Jean et dut rester au milieu du fleuve, l'engin faisant défaut. Le «Ste-Croix» qui remontait de Ste-Anne de Beaupré, avec un pèlerinage, alla au secours du «Champion» et prit ses passagers. Le «Champion» répara quelque peu ses machines et put remonter allège à Québec où il fut amené dans le port pour y subir les réparations nécessaires. Le service sera interrompu jusqu'à demain soir, où le Champion pourra reprendre son service.

Le Soleil, 8 juillet

Entre l'Ile d'Orléans et Québec

Il est rumeur que la Canada Steamship Lines établirait le printemps prochain un nouveau service de navires de Québec à l'Ile d'Orléans. Au cours de cet hiver, trois vieux navires seraient transformés en des navires les plus modernes et feraient le service entre Ste-Pétronille, une paroisse de la rive nord, et une paroisse de la rive sud de Québec. De plus, la compagnie aurait l'intention de construire un magnifique hôtel sur l'Ile.

La Patrie, 14 août

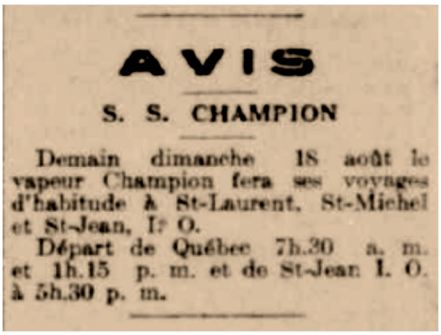

AVIS

S. S. CHAMPION

Demain dimanche 18 août le vapeur Champion fera ses voyages d'habitude à St-Laurent, St-Michel et St-Jean, I. O.

Départ de Québec 7h.30 a. m. et 1h.15 p. m. et de St-Jean I. O. à 5h.30 p. m.

Le Soleil, 17 août

Vapeurs Frontenac et Champion

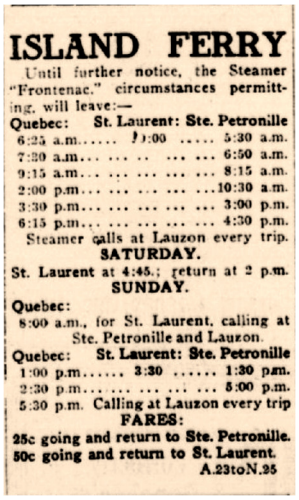

ISLAND FERRY

Until further notice, the Steamer "Frontenac," circumstances permitting, will leave:—

Quebec:	St. Laurent:	Ste. Petronille
6:25 a.m.	7:00	5:30 a.m.
7:30 a.m.		6:50 a.m.
9:15 a.m.		8:15 a.m.
2:00 p.m.		10:30 a.m.
3:30 p.m.		3:00 p.m.
6:15 p.m.		4:30 p.m.

Steamer calls at Lauzon every trip.

SATURDAY.

St. Laurent at 4:45.; return at 2 p.m.

SUNDAY.

Quebec:
8:00 a.m., for St. Laurent, calling at Ste. Petronille and Lauzon.

Quebec:	St. Laurent:	Ste. Petronille
1:00 p.m.	3:30	1:30 p.m.
2:30 p.m.		5:00 p.m.
5:30 p.m.	Calling at Lauzon every trip	

FARES:

25c going and return to Ste. Petronille.
50c going and return to St. Laurent.

A.23toN.35

The Quebec Chronicle, 29 mai

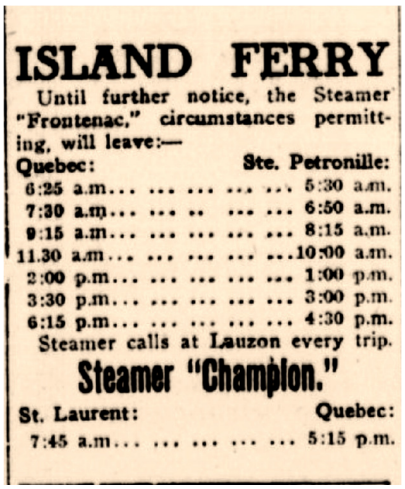

ISLAND FERRY

Until further notice, the Steamer "Frontenac," circumstances permitting, will leave:—

Quebec:	Ste. Petronille:
6:25 a.m.	5:30 a.m.
7:30 a.m.	6:50 a.m.
9:15 a.m.	8:15 a.m.
11.30 a.m.	10:00 a.m.
2:00 p.m.	1:00 p.m.
3:30 p.m.	3:00 p.m.
6:15 p.m.	4:30 p.m.

Steamer calls at Lauzon every trip.

Steamer "Champion."

St. Laurent:	Quebec:
7:45 a.m.	5:15 p.m.

The Quebec Chronicle, 5 juin

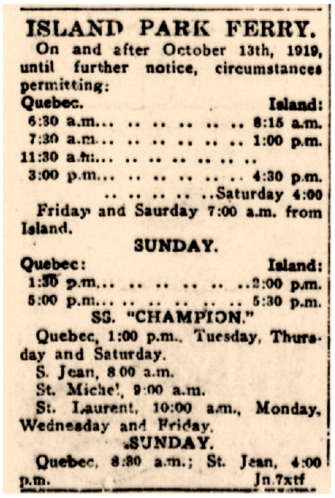

ISLAND PARK FERRY.

On and after October 13th, 1919, until further notice, circumstances permitting:

Quebec.	Island:
6:30 a.m.	8:15 a.m.
7:30 a.m.	1:00 p.m.
11:30 a.m.	
3:00 p.m.	4:30 p.m.
	Saturday 4:00

Friday and Saurday 7:00 a.m. from Island.

SUNDAY.

Quebec:	Island:
1:30 p.m.	2:00 p.m.
5:00 p.m.	5:30 p.m.

SS. "CHAMPION."

Quebec, 1:00 p.m., Tuesday, Thursday and Saturday.
S. Jean, 8:00 a.m.
St. Michel, 9:00 a.m.
St. Laurent, 10:00 a.m., Monday, Wednesday and Friday.

SUNDAY.

Quebec, 8:30 a.m.; St. Jean, 4:00 p.m.

Jn.7xtf

The Quebec Chronicle, 3 novembre

Le vapeur «Frontenac» de la Compagnie Maritime et Industrielle qui faisait le service de traverse entre Québec et l'Île d'Orléans, a cessé de voyager samedi. On donne comme raison de cet arrêt le peu de trafic qu'il y a depuis quelque temps et qui fait que ce service résultait en un déficit. D'ici la fermeture de la navigation, le service de traverse entre Québec et l'Ile d'Orléans sera fait par le vapeur «Champion», appartenant à la même compagnie, qui ne fera que trois voyages par semaine, les mardis, jeudis et samedis. Les citoyens de l'Ile d'Orléans n'auront donc leur courrier que trois fois par semaine.

La Presse, 29 octobre

[1919]

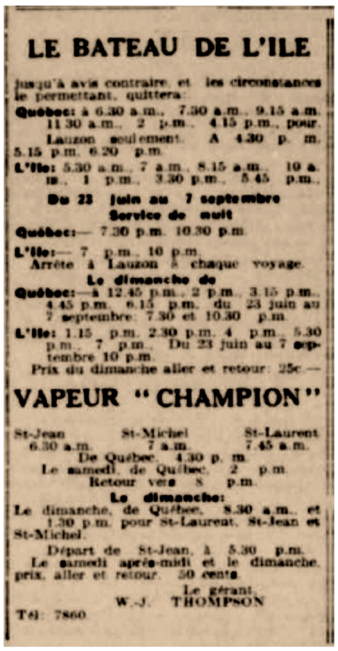

LE BATEAU DE L'ILE

jusqu'à avis contraire, et les circonstances le permettant, quittera:

Québec: à 6.30 a.m., 7.30 a.m., 9.15 a.m., 11.30 a.m., 2 p.m., 4.15 p.m., pour Lauzon seulement. A 4.30 p. m. 5.15 p.m. 6.20 p.m.

L'Ile: 5.30 a.m., 7 a.m., 8.15 a.m., 10 a. m., 1 p.m., 3.30 p.m., 5.45 p.m.,

Du 23 juin au 7 septembre
Service de nuit

Québec:— 7.30 p.m. 10.30 p.m.

L'Ile:— 7 p.m., 10 p.m.
Arrête à Lauzon à chaque voyage.

Le dimanche de

Québec:—à 12.45 p.m., 2 p.m., 3.15 p.m., 4.45 p.m., 6.15 p.m. du 23 juin au 7 septembre: 7.30 et 10.30 p.m.

L'Ile: 1.15 p.m. 2.30 p.m. 4 p.m., 5.30 p.m., 7 p.m., Du 23 juin au 7 septembre 10 p.m.
Prix du dimanche aller et retour: 25c.—

VAPEUR "CHAMPION"

St-Jean 6.30 a.m. — St-Michel 7 a.m. — St-Laurent 7.45 a.m.
De Québec, 4.30 p. m.
Le samedi, de Québec, 2 p.m.
Retour vers 8 p.m.

Le dimanche:

Le dimanche, de Québec, 8.30 a.m., et 1.30 p.m. pour St-Laurent, St-Jean et St-Michel.

Départ de St-Jean, à 5.30 p.m.
Le samedi après-midi et le dimanche, prix, aller et retour, 50 cents.

Le gérant,
W.-J. THOMPSON
Tél: 7860

Le Soleil, 20 juin

Collision à Québec

Le «Corcoran» qui est arrivé hier matin dans le port de Québec, est venu en collision avec le vapeur «Champion» qui fait la traverse de l'Ile d'Orléans. Le premier a été frappé par le second. Il y avait plusieurs centaines de passagers à bord du «Champion». Tous ont été fortement secoués. Il n'y a pas eu d'accident grave.

Le Devoir, 27 juin

EXCURSION
— A —
SAINT-MICHEL
DIMANCHE
Prix du billet aller et retour 50 cts
Vapeur Champion
8 H. 30 A. M. — 1 H. 30 P. M.
11 et 12 juil.—

LE BATEAU DE L'ILE

jusqu'à avis contraire, et les circonstances le permettant, quittera:

Québec: à 6.30 a.m., 7.30 a.m., 9.15 a.m., 11.30 a.m., 2 p.m., 4.15 p.m., pour Lauzon seulement. A 4.30 p. m. 5.15 p.m. 6.20 p.m.

L'Ile: 5.30 a.m., 7 a.m., 8.15 a.m., 10 a. m., 1 p.m., 3.30 p.m., 5.45 p.m.,

Du 23 juin au 7 septembre
Service de nuit

Québec:— 7.30 p.m. 10.30 p.m.

L'Ile:— 7 p.m., 10 p.m.
Arrête à Lauzon à chaque voyage.

Le dimanche de

Québec:—à 12.45 p.m., 2 p.m., 3.15 p.m., 4.45 p.m., 6.15 p.m. du 23 juin au 7 septembre: 7.30 et 10.30 p.m. excepté le samedi.

L'Ile: 1.15 p.m. 2.30 p.m. 4 p.m., 5.30 p.m., 7 p.m., Du 23 juin au 7 septembre 10 p.m.
Prix du dimanche aller et retour: 25c.—

VAPEUR "CHAMPION"

St-Jean 6.00 a.m. — St-Michel 6.30 a.m. — St-Laurent 7.45 a.m.
De Québec, 4.30 p. m.
Le samedi, de Québec, 2 p.m.
Retour vers 8 p.m.

Le dimanche:

Le dimanche, de Québec, 8.30 a.m., et 1.30 p.m. pour St-Laurent, St-Jean et St-Michel.

Départ de St-Jean, à 5.30 p.m.
Le samedi après-midi et le dimanche, prix, aller et retour, 50 cents.

Voyage au pont de Québec à 2 h. 15 tous les jours excepté le samedi et le dimanche.

Le gérant,
W.-J. THOMPSON
Tél: 7860

Le Soleil, 11 juillet

LE BATEAU DE L'ILE

Jusqu'à avis contraire, et les circonstances le permettant, quittera:

Québec: à 6.30 a.m., 7.30 a.m., 9.15 a.m. 11.30 a.m., 2 p.m., 4.15 p.m., pour Lauzon seulement. A 4.30 p. m. 5.15 p.m. 6.20 p.m.

L'Ile: 5.30 a.m., 7 a.m., 8.15 a.m., 10 a. m., 1 p.m., 3.30 p.m., 5.45 p.m.,

Du 23 juin au 7 septembre
Service de nuit

Québec:— 7.30 p.m. 10.30 p.m.

L'Ile:— 7 p.m., 10 p.m.
Arrête à Lauzon à chaque voyage.

Le dimanche de

Québec:—à 12.45 p.m., 2 p.m., 3.15 p.m., 4.45 p.m., 6.15 p.m. du 23 juin au 7 septembre 7.30 et 10.30 p.m. excepté le samedi.

L'Ile: 1.15 p.m. 2.30 p.m. 4 p.m., 5.30 p.m., 7 p.m., Du 23 juin au 7 septembre 10 p.m.
Prix du dimanche aller et retour: 25c.—

VAPEUR "CHAMPION"

St-Jean	St-Michel	St-Laurent
6.00 a.m.	6.50 a.m.	7.45 a.m.

De Québec, 4.30 p. m.
Le samedi, de Québec, 2 p.m.
Retour vers 8 p.m.

Le dimanche:

Le dimanche, de Québec, 8.30 a.m., et 1.30 p.m. pour St-Laurent, St-Jean et St-Michel.
Départ de St-Jean, à 5.30 p.m.
Le samedi après-midi et le dimanche, prix, aller et retour, 50 cents.
Voyage au pont de Québec à 2 h. 15 tous les jours excepté le samedi et le dimanche.

Le gérant,
W.-J. THOMPSON

Tél: 7860.

Le Soleil, 12 juillet

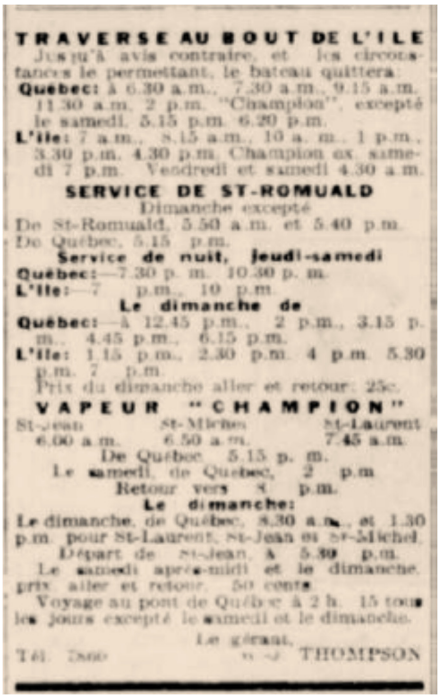

TRAVERSE AU BOUT DE L'ILE

Jusqu'à avis contraire, et les circonstances le permettant, le bateau quittera:

Québec: à 6.30 a.m., 7.30 a.m., 9.15 a.m. 11.30 a.m. 2 p.m. "Champion", excepté le samedi, 5.15 p.m. 6.20 p.m.

L'Ile: 7 a.m., 8.15 a.m., 10 a. m., 1 p.m., 3.30 p.m. 4.30 p.m. Champion ex. samedi 7 p.m. Vendredi et samedi 4.30 a.m.

SERVICE DE ST-ROMUALD

Dimanche excepté
De St-Romuald, 5.50 a.m. et 5.40 p.m.
De Québec, 5.15 p.m.

Service de nuit, jeudi-samedi

Québec:—7.30 p. m. 10.30 p. m.
L'Ile:— 7 p.m., 10 p.m.

Le dimanche de

Québec:—à 12.45 p.m., 2 p.m., 3.15 p. m., 4.45 p.m., 6.15 p.m.
L'Ile: 1.15 p.m., 2.30 p.m. 4 p.m. 5.30 p.m. 7 p.m.
Prix du dimanche aller et retour: 25c.

VAPEUR "CHAMPION"

St-Jean	St-Michel	St-Laurent
6.00 a.m.	6.50 a.m.	7.45 a.m.

De Québec 5.15 p. m.
Le samedi, de Québec, 2 p.m.
Retour vers 8 p.m.

Le dimanche:

Le dimanche, de Québec, 8.30 a.m., et 1.30 p.m. pour St-Laurent, St-Jean et St-Michel.
Départ de St-Jean, à 5.30 p.m.
Le samedi après-midi et le dimanche, prix, aller et retour, 50 cents.
Voyage au pont de Québec à 2 h. 15 tous les jours excepté le samedi et le dimanche.

Le gérant,
Tél: 7860 W.-J. THOMPSON

Le Soleil, 17 juillet

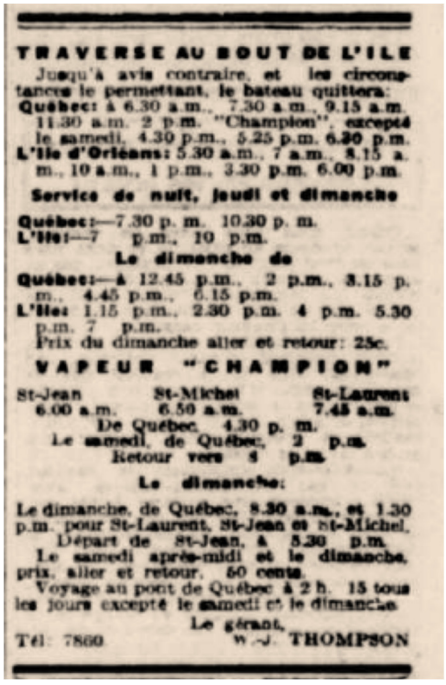

TRAVERSE AU BOUT DE L'ILE

Jusqu'à avis contraire, et les circonstances le permettant, le bateau quittera:

Québec: à 6.30 a.m., 7.30 a.m., 9.15 a.m. 11.30 a.m. 2 p.m. "Champion", excepté le samedi, 4.30 p.m., 5.25 p.m. 6.30 p.m.

L'Ile d'Orléans: 5.30 a.m., 7 a.m., 8.15 a. m., 10 a.m., 1 p.m., 3.30 p.m. 6.00 p.m.

Service de nuit, jeudi et dimanche

Québec:—7.30 p. m. 10.30 p. m.
L'Ile:—7 p.m., 10 p.m.

Le dimanche de

Québec:—à 12.45 p.m., 2 p.m., 3.15 p. m., 4.45 p.m., 6.15 p.m.
L'Ile: 1.15 p.m., 2.30 p.m. 4 p.m. 5.30 p.m. 7 p.m.
Prix du dimanche aller et retour: 25c.

VAPEUR "CHAMPION"

St-Jean	St-Michel	St-Laurent
6.00 a.m.	6.50 a.m.	7.45 a.m.

De Québec 4.30 p. m.
Le samedi, de Québec, 2 p.m.
Retour vers 8 p.m.

Le dimanche:

Le dimanche, de Québec, 8.30 a.m., et 1.30 p.m. pour St-Laurent, St-Jean et St-Michel.
Départ de St-Jean, à 5.30 p.m.
Le samedi après-midi et le dimanche, prix, aller et retour, 50 cents.
Voyage au pont de Québec à 2 h. 15 tous les jours excepté le samedi et le dimanche.

Le gérant,
Tél: 7860 W.-J. THOMPSON

Le Soleil, 5, 20 août

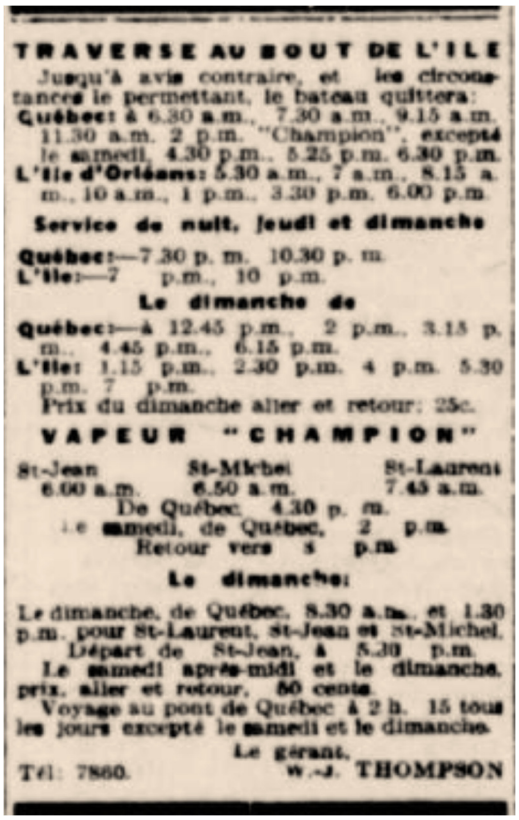

TRAVERSE AU BOUT DE L'ILE

Jusqu'à avis contraire, et les circonstances le permettant, le bateau quittera:

Québec: à 6.30 a.m., 7.30 a.m., 9.15 a.m. 11.30 a.m. 2 p.m. "Champion", excepté le samedi, 4.30 p.m., 5.25 p.m. 6.30 p.m.

L'Ile d'Orléans: 5.30 a.m., 7 a.m., 8.15 a. m., 10 a.m., 1 p.m., 3.30 p.m. 6.00 p.m.

Service de nuit, jeudi et dimanche

Québec:—7.30 p. m. 10.30 p. m.
L'Ile:—7 p.m., 10 p.m.

Le dimanche de

Québec:—à 12.45 p.m., 2 p.m., 3.15 p. m., 4.45 p.m., 6.15 p.m.
L'Ile: 1.15 p.m., 2.30 p.m. 4 p.m. 5.30 p.m. 7 p.m.
Prix du dimanche aller et retour: 25c.

VAPEUR "CHAMPION"

St-Jean	St-Michel	St-Laurent
6.00 a.m.	6.50 a.m.	7.45 a.m.

De Québec 4.30 p. m.
Le samedi, de Québec, 2 p.m.
Retour vers 8 p.m.

Le dimanche:

Le dimanche, de Québec, 8.30 a.m., et 1.30 p.m. pour St-Laurent, St-Jean et St-Michel.
Départ de St-Jean, à 5.30 p.m.
Le samedi après-midi et le dimanche, prix, aller et retour, 50 cents.
Voyage au pont de Québec à 2 h. 15 tous les jours excepté le samedi et le dimanche.

Le gérant,
Tél: 7860. W.-J. THOMPSON

Le Soleil, 20 août

Nous avons annoncé récemment que des procédures ont été instituées devant la Cour des Sessions de la Paix par les autorités postales contre M. W.-J Thomson, gérant de la compagnie propriétaire du vapeur «Champion», qui fait le service de navigation entre Québec et certains points de l'Ile d'Orléans. M. Thomson a refusé de transporte plus longtemps les courriers postaux destinés à l'Ile d'Orléans parce que les autorités postales ne voulaient pas lui payer plus que cinq sous par sac, soit le prix du transport d'une sac de pomme de terre. En vertu d'une entente survenue entre les parties, la compagnie de M. Thomson a nommé un arbitre, qui est M. Connolly, de la «Canada Steamship Lines Limited», mais les autorités postales ne veulent pas maintenant nommer d'arbitre, Hier, M. L, A. Cannon, avocat de M. Thomson, a comparu devant le juge Choquette de la Cour des Sessions de la Paix pour faire obliger le gouvernement fédéral de nommer un arbitre ou de payer pour le transport des courriers postaux le prix que réclame M. Thomson.

La Presse, 29 août

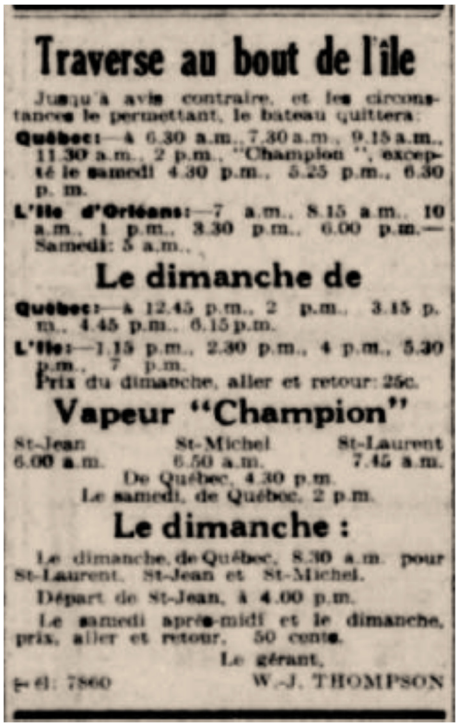

Traverse au bout de l'île

Jusqu'à avis contraire, et les circonstances le permettant, le bateau quittera:

Québec:—à 6.30 a.m., 7.30 a.m., 9.15 a.m., 11.30 a.m., 2 p.m., "Champion", excepté le samedi 4.30 p.m., 5.25 p.m., 6.30 p. m.

L'Ile d'Orléans:—7 a.m., 8.15 a.m., 10 a.m., 1 p.m., 3.30 p.m., 6.00 p.m.—Samedi: 5 a.m.,

Le dimanche de

Québec:—à 12.45 p.m., 2 p.m., 3.15 p. m., 4.45 p.m., 6.15 p.m.

L'Ile:—1.15 p.m., 2.30 p.m., 4 p.m., 5.30 p.m., 7 p.m.

Prix du dimanche, aller et retour: 25c.

Vapeur "Champion"

St-Jean	St-Michel	St-Laurent
6.00 a.m.	6.50 a.m.	7.45 a.m.

De Québec, 4.30 p.m.
Le samedi, de Québec, 2 p.m.

Le dimanche :

Le dimanche, de Québec, 8.30 a.m. pour St-Laurent, St-Jean et St-Michel.

Départ de St-Jean, à 4.00 p.m.

Le samedi après-midi et le dimanche, prix, aller et retour, 50 cents.

Le gérant,
Tél: 7860 W.-J. THOMPSON

Le Soleil, 17 septembre

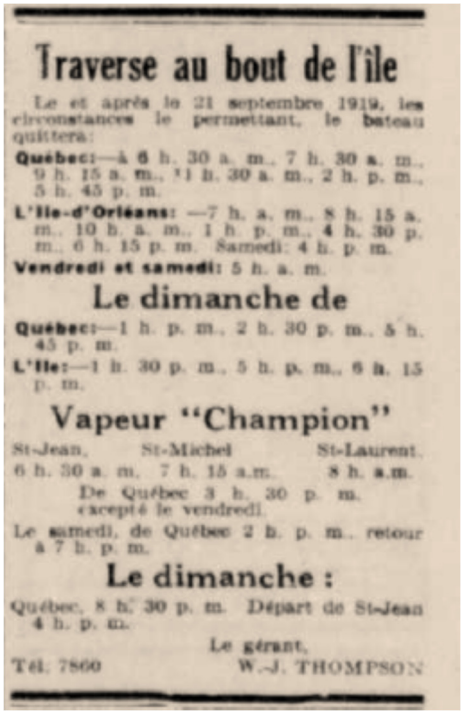

Traverse au bout de l'île

Le et après le 21 septembre 1919, les circonstances le permettant, le bateau quittera:

Québec:—à 6 h. 30 a. m., 7 h. 30 a. m., 9 h. 15 a. m., 11 h. 30 a. m., 2 h. p. m., 5 h. 45 p. m.

L'Ile-d'Orléans: —7 h. a. m., 8 h. 15 a. m., 10 h. a. m., 1 h. p. m., 4 h. 30 p. m., 6 h. 15 p. m. Samedi: 4 h. p. m.

Vendredi et samedi: 5 h. a. m.

Le dimanche de

Québec:—1 h. p. m., 2 h. 30 p. m., 5 h. 45 p. m.

L'Ile:—1 h. 30 p. m., 5 h. p. m., 6 h. 15 p. m.

Vapeur "Champion"

St-Jean,	St-Michel	St-Laurent.
6 h. 30 a. m.	7 h. 15 a.m.	8 h. a.m.

De Québec 3 h. 30 p. m. excepté le vendredi.

Le samedi, de Québec 2 h. p. m., retour à 7 h. p. m.

Le dimanche :

Québec, 8 h. 30 p. m. Départ de St-Jean 4 h. p. m.

Le gérant,
Tél. 7860 W.-J. THOMPSON

Le Soleil, 29 septembre

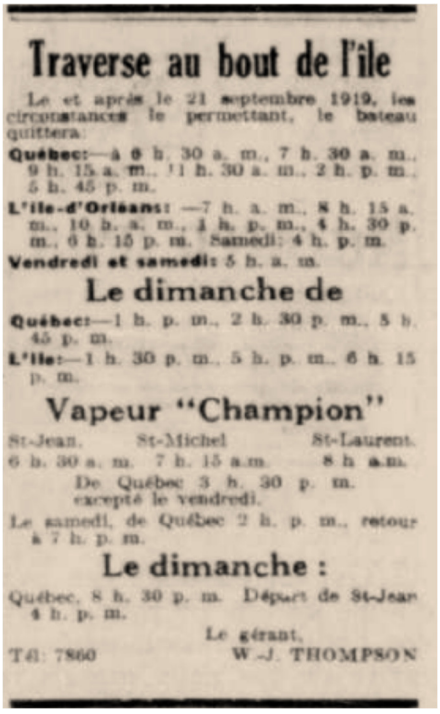

Traverse au bout de l'île

Le et après le 21 septembre 1919, les circonstances le permettant, le bateau quittera:

Québec:—à 6 h. 30 a. m., 7 h. 30 a. m., 9 h. 15 a. m., 11 h. 30 a. m., 2 h. p. m., 5 h. 45 p. m.

L'Ile-d'Orléans: —7 h. a. m., 8 h. 15 a. m., 10 h. a. m., 1 h. p. m., 4 h. 30 p. m., 6 h. 15 p. m. Samedi: 4 h. p. m.

Vendredi et samedi: 5 h. a. m.

Le dimanche de

Québec:—1 h. p. m., 2 h. 30 p. m., 5 h. 45 p. m.

L'Ile:—1 h. 30 p. m., 5 h. p. m., 6 h. 15 p. m.

Vapeur "Champion"

St-Jean.	St-Michel	St-Laurent.
6 h. 30 a. m.	7 h. 15 a.m.	8 h a.m.

De Québec 3 h. 30 p. m. excepté le vendredi.

Le samedi, de Québec 2 h. p. m., retour à 7 h. p. m.

Le dimanche :

Québec, 8 h. 30 p. m. Départ de St-Jean 4 h. p. m.

Le gérant,
Tél: 7860 W.-J. THOMPSON

Le Soleil, 1 octobre

[1920]

Service de bateau à Ste- Famille Ile d'Orléans

On aura sous peu l'établissement d'un service de transport pour les produits de la ferme jusqu'à Québec. Ce service sera fait par bateau à gazoline et c'est dû à l'esprit d'initiative de M. Adélard Lemelin qui a conçu le projet.

Le Soleil, 30 mars

Vapeurs Frontenac et Champion

Voyage à St-Laurent

Le temps le permettant, le vapeur *Frontenac* fera un voyage à St-Laurent, vendredi, le 16, à 9 h.30 a.m. du quai Atkinson

Le Soleil, 15 avril

Le navire «Frontenac» a commencé aujourd'hui à voyager. Il s'est rendu à St-Jean, Ile d'Orléans

Le Soleil, 16 avril

Le «Champion» a fait son premier voyage hier.

Le vapeur «Champion», a fait hier après-midi, son premier voyage de la saison. Il est parti à 4 h. 30 de Québec pour St-Jean, I.O., St-Michel et Berthier. Il continuera maintenant à voyager chaque jour.

Le Soleil, 6 mai

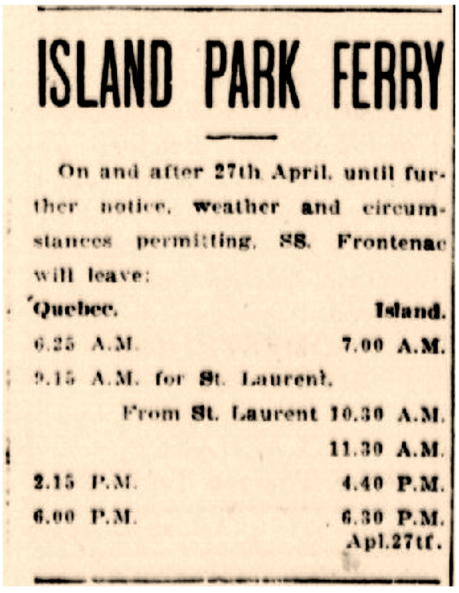

ISLAND PARK FERRY

On and after 27th April, until further notice, weather and circumstances permitting, SS. Frontenac will leave:

Quebec.	Island.
6.25 A.M.	7.00 A.M.
9.15 A.M. for St. Laurent.	
From St. Laurent	10.30 A.M.
	11.30 A.M.
2.15 P.M.	4.40 P.M.
6.00 P.M.	6.30 P.M.

Apl.27tf.

The Quebec Chronicle, 26 avril

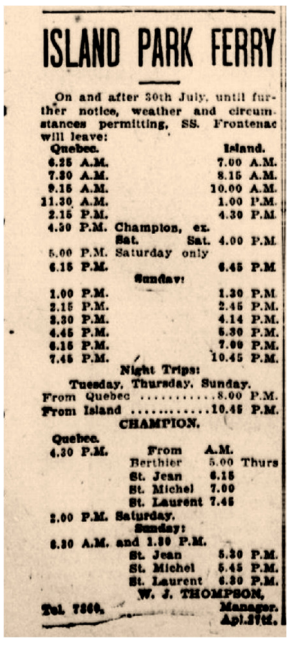

ISLAND PARK FERRY

On and after 30th July, until further notice, weather and circumstances permitting, SS. Frontenac will leave:

Quebec.	Island.
6.25 A.M.	7.00 A.M.
7.30 A.M.	8.15 A.M.
9.15 A.M.	10.00 A.M.
11.30 A.M.	1.00 P.M.
2.15 P.M.	4.30 P.M.
4.30 P.M. Champion, ex. Sat.	Sat. 4.00 P.M.
5.00 P.M. Saturday only	
6.15 P.M.	6.45 P.M.
Sunday:	
1.00 P.M.	1.30 P.M.
2.15 P.M.	2.45 P.M.
3.30 P.M.	4.14 P.M.
4.45 P.M.	5.30 P.M.
6.15 P.M.	7.00 P.M.
7.45 P.M.	10.45 P.M.

Night Trips:
Tuesday, Thursday, Sunday.
From Quebec .....8.00 P.M.
From Island .....10.45 P.M.

CHAMPION.

Quebec.	From	A.M.
4.30 P.M.	Berthier	5.00 Thurs
	St. Jean	6.15
	St. Michel	7.00
	St. Laurent	7.45
5.00 P.M. Saturday.		
Sunday:		
8.30 A.M. and 1.30 P.M.	St. Jean	5.30 P.M.
	St. Michel	5.45 P.M.
	St. Laurent	6.30 P.M.

W. J. THOMPSON, Manager.
Tel. 7868. Apl.27tf.

The Quebec Chronicle, 17 août

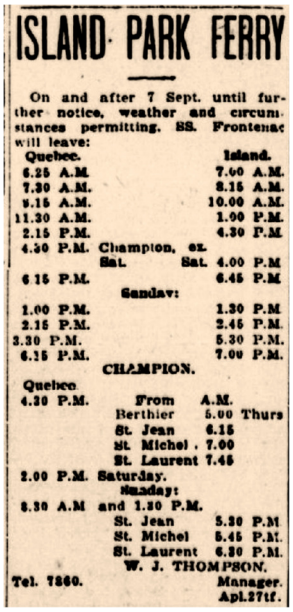

ISLAND PARK FERRY

On and after 7 Sept. until further notice, weather and circumstances permitting, SS. Frontenac will leave:

Quebec.		Island.
6.25 A.M.		7.00 A.M.
7.30 A.M.		8.15 A.M.
9.15 A.M.		10.00 A.M.
11.30 A.M.		1.00 P.M.
2.15 P.M.		4.30 P.M.
4.30 P.M.	Champion, ex. Sat.	Sat. 4.00 P.M.
6.15 P.M.		6.45 P.M.
	Sunday:	
1.00 P.M.		1.30 P.M.
2.15 P.M.		2.45 P.M.
3.30 P.M.		5.30 P.M.
6.15 P.M.		7.00 P.M.

CHAMPION.

Quebec	From	A.M.
4.30 P.M.	Berthier	5.00 Thurs
	St. Jean	6.15
	St. Michel	7.00
	St. Laurent	7.45
2.00 P.M. Saturday.		
	Sunday:	
8.30 A.M	and 1.30 P.M.	
	St. Jean	5.30 P.M
	St. Michel	5.45 P.M.
	St. Laurent	6.30 P.M.

W. J. THOMPSON, Manager.

Tel. 1860. Apl.27tf.

The Quebec Chronicle, 7 septembre

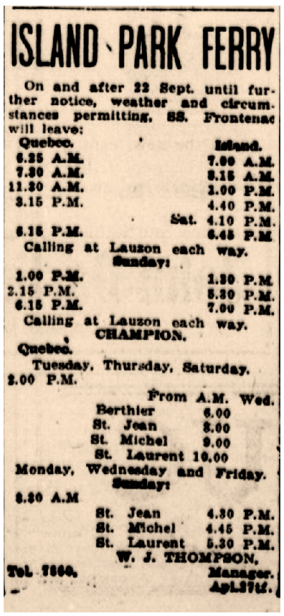

ISLAND PARK FERRY

On and after 22 Sept. until further notice, weather and circumstances permitting, SS. Frontenac will leave:

Quebec.		Island.
6.25 A.M.		7.00 A.M.
7.30 A.M.		8.15 A.M.
11.30 A.M.		1.00 P.M.
3.15 P.M.		4.40 P.M.
	Sat.	4.10 P.M.
6.15 P.M.		6.45 P.M.

Calling at Lauzon each way.

	Sunday:	
1.00 P.M.		1.30 P.M.
2.15 P.M.		5.30 P.M.
6.15 P.M.		7.00 P.M.

Calling at Lauzon each way.

CHAMPION.

Quebec.

Tuesday, Thursday, Saturday.

2.00 P.M.

	From	A.M. Wed.
	Berthier	6.00
	St. Jean	8.00
	St. Michel	9.00
	St. Laurent	10.00

Monday, Wednesday and Friday.

	Sunday:	
8.30 A.M		
	St. Jean	4.30 P.M.
	St. Michel	4.45 P.M.
	St. Laurent	5.30 P.M.

W. J. THOMPSON, Manager.

Tel. 1860. Apl.27tf.

The Quebec Chronicle, 4 octobre

Cause en appel

Dans la cause de la Cie Maritime Industrielle de Lévis vs Chabot, Mtre Auguste Sirois a inscrit en appel au nom du défendeur Chabot. La demanderesse fait le service de traversier entre Québec et l'Ile d'Orléans et le défendeur a entrepris le transport des malles entre ces deux endroits. Le 23 janvier 1919, la demanderesse a averti le défendeur que dès l'ouverture de la navigation elle chargerait $5.00 par jour pour le transport des malles.

Le défendeur accepta et paya à la demanderesse $12,50 pour deux jours et demi. Ensuite il refusa de payer quoi que ce soit, alléguant que ladite compagnie ne peut charger plus cher pour le service de malle que pour le transport des autres choses que non seulement on ne charge pas plus cher pour la malle, mais partout on la transporte à prix réduit. De là l'action de la compagnie.

Son Honneur le juge F.-X. Lemieux en rendant jugement, le 29 juin dernier accorda à la demanderesse la somme de $2.00 au lieu de $5.00 tel que demandé. Le procureur du défenseur en appelle sur une question de droit déclarant que cela augmenterait le coût de la malle vue que les autres compagnies demanderaient un même taux.

Le Soleil, 7 juillet

Un accident est arrivé aux machines du vapeur «Champion» qui remontait le fleuve hier. Le navire s'est arrêté en plein chenal et il a dû être remorqué à Québec.

La Presse, 10 juillet

Le navire «Frontenac» a fait ce matin son dernier voyage de la saison à l'Ile d'Orléans. Le vapeur «Champion» a arrêté depuis une quinzaine de jours de voyager à St-Michel et à Berthier.

Le Soleil. 17 novembre

L'Ile d'Orléans sans communications

M. H.-E. Lavigueur député du Comté de Québec, demande au ministre des Postes de venir en aide à l'Ile d'Orléans dont la situation devient alarmante

Aucun transport de malles

La situation créée par l'interruption des communications par le bateau entre l'Ile d'Orléans et a ville devient alarmante pour la population des différentes paroisses de l'Ile. On sait, en effet, que le Champion a discontinué son service il y a une quinzaine de jours et nous annoncions dans notre édition d'hier que le Frontenac en était hier à son dernier voyage. Si le service reste interrompu entre l'Ile et Québec jusqu'à ce que le pont de glace qui relie l'Ile et la rive nord du fleuve soit assez solide pour permettre de s'y engager sans danger, la population aura à subir les plus graves inconvénients, et à se voir privée de tout service de malle.

M. H.-E. Lavigueur député de Québec s'est empressé de communiquer hier avec le ministère des Postes, pour demander de remédier à cette situation déplorable et le sous-ministre des Postes, en l'absence de M. Blondin, a répondu que le département s'occupait de régler la question. Il est à espérer que des autorités fédérales ne laisseront pas languir les choses et donneront raison à la demande justifiable que M. H.-E. Lavigueur dans son intérêt pour le comté de Québec s'est empressé de faire au département du ministère des Postes.

Nous reproduisons ici les deux télégrammes échangés à ce propos :

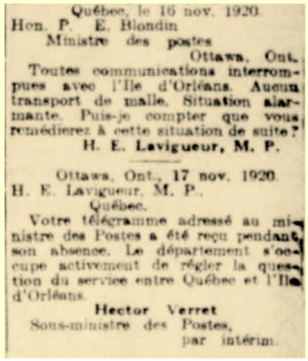

Québec, le 16 nov. 1920.
Hon. P. E. Blondin
Ministre des postes
Ottawa, Ont.

Toutes communications interrompues avec l'Ile d'Orléans. Aucun transport de malle. Situation alarmante. Puis-je compter que vous remédierez à cette situation de suite?

H. E. Lavigueur, M. P.

Ottawa, Ont., 17 nov. 1920.
H. E. Lavigueur, M. P.,
Québec.

Votre télégramme adressé au ministre des Postes a été reçu pendant son absence. Le département s'occupe activement de régler la question du service entre Québec et l'Ile d'Orléans.

Hector Verret
Sous-ministre des Postes,
par intérim.

Le Soleil, 18 novembre

[1921]

Vapeurs Frontenac & Champion

Le vapeur «Frontenac», qui voyage de cette ville à l'Ile d'Orléans, s'est échoué hier matin, près de son quai de St-Jean, Ile d'Orléans. Vers deux heures, hier après-midi, il put se renflouer facilement à la marée montante et n'a pas été endommagé. Il fut poussé par le vent un peu trop à terre et toucha fond légèrement.

Le Soleil, 23 avril

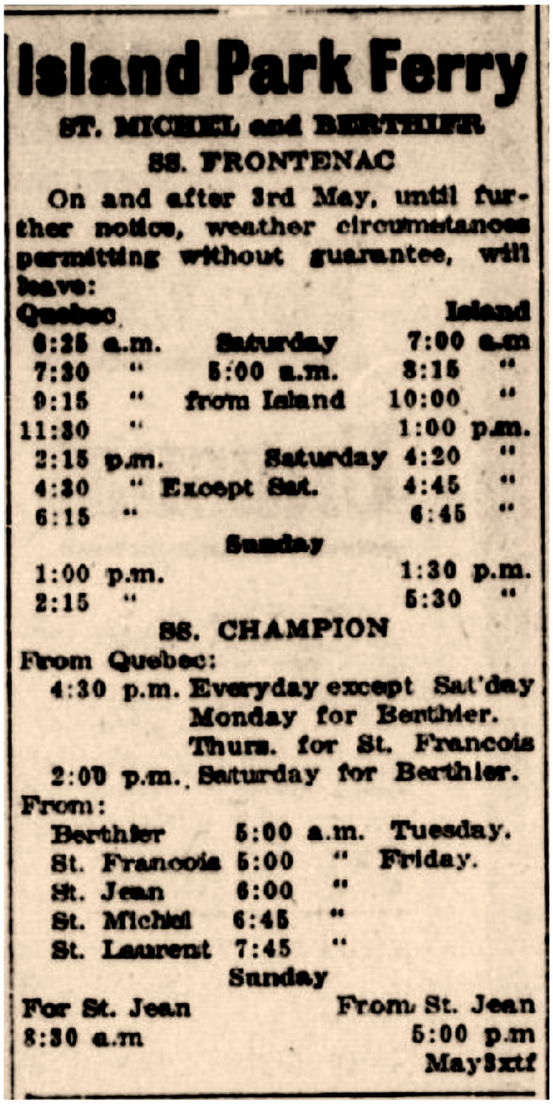

Island Park Ferry

ST. MICHEL and BERTHIER

SS. FRONTENAC

On and after 3rd May, until further notice, weather circumstances permitting without guarantee, will leave:

Quebec		Island
6:25 a.m.	Saturday	7:00 a.m
7:30 "	5:00 a.m.	8:15 "
9:15 "	from Island	10:00 "
11:30 "		1:00 p.m.
2:15 p.m.	Saturday	4:20 "
4:30 "	Except Sat.	4:45 "
6:15 "		6:45 "
	Sunday	
1:00 p.m.		1:30 p.m.
2:15 "		5:30 "

SS. CHAMPION

From Quebec:
4:30 p.m. Everyday except Sat'day
Monday for Berthier.
Thurs. for St. Francois
2:00 p.m. Saturday for Berthier.

From:

Berthier	5:00 a.m.	Tuesday.
St. Francois	5:00 "	Friday.
St. Jean	6:00 "	
St. Michel	6:45 "	
St. Laurent	7:45 "	
	Sunday	

For St. Jean	From St. Jean
8:30 a.m	5:00 p.m

May3xtf

The Quebec Chronicle, 3 mai

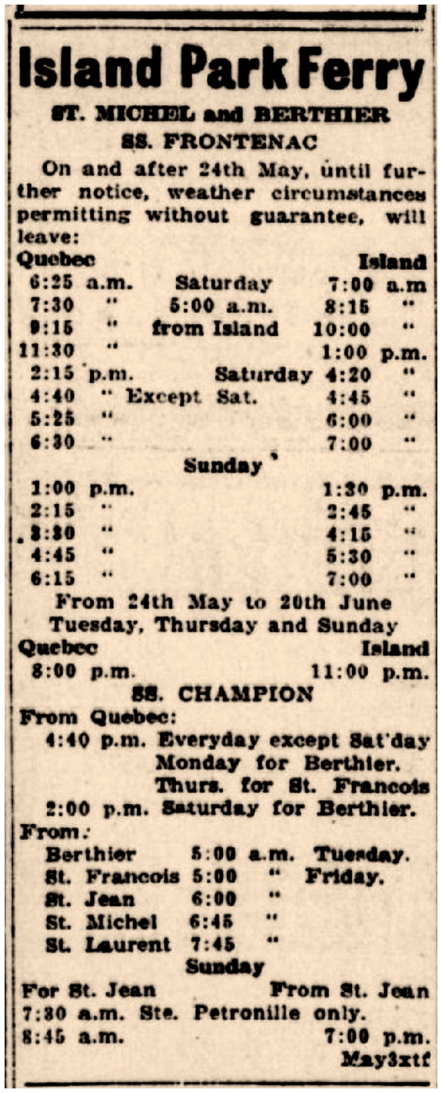

Island Park Ferry

ST. MICHEL and BERTHIER

SS. FRONTENAC

On and after 24th May, until further notice, weather circumstances permitting without guarantee, will leave:

Quebec		Island
6:25 a.m.	Saturday	7:00 a.m
7:30 "	5:00 a.m.	8:15 "
9:15 "	from Island	10:00 "
11:30 "		1:00 p.m.
2:15 p.m.	Saturday	4:20 "
4:40 "	Except Sat.	4:45 "
5:25 "		6:00 "
6:30 "		7:00 "
	Sunday	
1:00 p.m.		1:30 p.m.
2:15 "		2:45 "
3:30 "		4:15 "
4:45 "		5:30 "
6:15 "		7:00 "

From 24th May to 20th June
Tuesday, Thursday and Sunday

Quebec	Island
8:00 p.m.	11:00 p.m.

SS. CHAMPION

From Quebec:
4:40 p.m. Everyday except Sat'day
Monday for Berthier.
Thurs. for St. Francois
2:00 p.m. Saturday for Berthier.

From:

Berthier	5:00 a.m.	Tuesday.
St. Francois	5:00 "	Friday.
St. Jean	6:00 "	
St. Michel	6:45 "	
St. Laurent	7:45 "	
	Sunday	

For St. Jean	From St. Jean
7:30 a.m. Ste. Petronille only.	
8:45 a.m.	7:00 p.m.

May3xtf

The Quebec Chronicle, 26 mai

Le navire qui a causé cet accident

Jugement de l'Amirauté dans la collision survenue près de Québec

Condamnation

La Cour d'Amirauté, présidée par l'hon. juge Maclennan, a rendu jugement hier tenant le navire *Champion*, qui fait la navette entre le port de Québec et l'Ile d'Orléans, responsable de la collision avec le navire *Corcoran* survenue le 25 juin 1919, un peu plus bas que Québec.

La cause sera référée au réglatraire du tribunal, Me W. S. Walker, C.R., qui établira le montant des dommages que les propriétaires du navire *Champion* seront appelés à payer.

Dans l'après-midi du 26 juin 1919, les deux navires quittèrent le port de Québec presqu'en même temps.

La course régulière du *Champion* s'accomplissait de Québec à St-Joseph de Lévis et de là à l'Ile d'Orléans. L'absence de passager à St-Joseph de Lévis le fit diriger immédiatement sur l'Ile d'Orléans.

A un certain moment, les deux navires se trouvèrent à une distance de 500 pieds l'un de l'autre et la collision se produisit à quelques minutes d'intervalle.

L'accident a été attribué, par la cour à la faute du navire *Champion* dans son omission de l'observance des article 24, 27 et 29 des règlements qui gouvernent la navigation.

De là le jugement condamnant le *Champion* à payer les dommages subis par le *Corcoran*.

La Patrie, 5 juillet

[1922]

Vapeurs Frontenac & Champion

Hier, on a posé, vis-à-vis le marché Champlain, le quai flottant No. 2 qui servira d'accostage au vapeur «Champion» et à «L'Étoile».

Le Soleil, 28 avril

Le vapeur «Champion» commencera son service

Le vapeur «Champion», de la Compagnie Industrielle et Maritime de Québec, vient de reprendre son service. Le «Champion» est arrivé ce matin, à 9 h. 30 de son premier voyage à St-Laurent.

Le vapeur n'ira à St-Michel que la semaine prochaine.

Le «Champion» est commandé par le capitaine Bédard, de St-Michel de Bellechasse.

Le Soleil, 4 mai

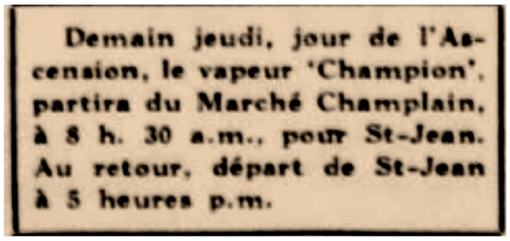
Demain jeudi, jour de l'Ascension, le vapeur 'Champion', partira du Marché Champlain, à 8 h. 30 a.m., pour St-Jean. Au retour, départ de St-Jean à 5 heures p.m.

Le Soleil, 24 mai

Le vapeur «Champion» fait aussi le service trois fois la semaine, les lundis, mercredis et samedis.

Tempête

Nous avons eu jeudi le 22 une forte tempête de vent et de pluie. Le vapeur «Champion» n'a pu partir jeudi matin et ce n'est que vendredi qu'Il s'est mis en route pour Québec.

L'Action catholique, 30 juin

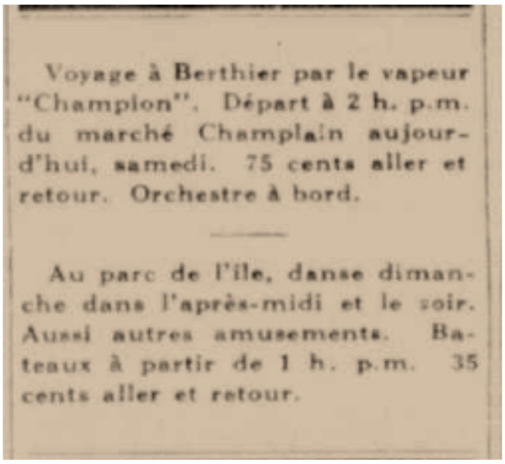
Voyage à Berthier par le vapeur "Champion". Départ à 2 h. p.m. du marché Champlain aujourd'hui, samedi. 75 cents aller et retour. Orchestre à bord.

Au parc de l'île, danse dimanche dans l'après-midi et le soir. Aussi autres amusements. Bateaux à partir de 1 h. p.m. 35 cents aller et retour.

Le Soleil 29 juillet

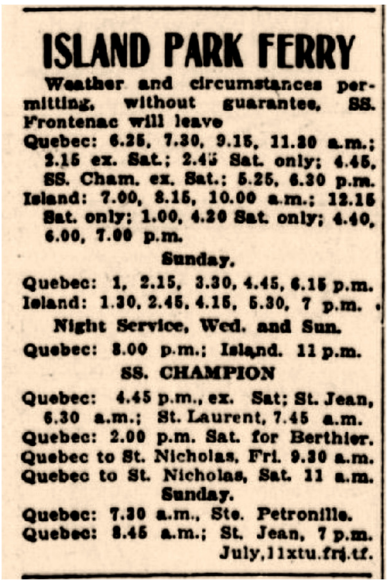

ISLAND PARK FERRY

Weather and circumstances permitting, without guarantee, SS. Frontenac will leave
Quebec: 6.25, 7.30, 9.15, 11.30 a.m.; 2.15 ex. Sat.; 2.45 Sat. only; 4.45, SS. Cham. ex. Sat.; 5.25, 6.30 p.m.
Island: 7.00, 8.15, 10.00 a.m.; 12.15 Sat. only; 1.00, 4.20 Sat. only; 4.40, 6.00, 7.00 p.m.

Sunday.

Quebec: 1, 2.15, 3.30, 4.45, 6.15 p.m.
Island: 1.30, 2.45, 4.15, 5.30, 7 p.m.

Night Service, Wed. and Sun.

Quebec: 8.00 p.m.; Island, 11 p.m.

SS. CHAMPION

Quebec: 4.45 p.m., ex. Sat; St. Jean, 6.30 a.m.; St. Laurent, 7.45 a.m.
Quebec: 2.00 p.m. Sat. for Berthier.
Quebec to St. Nicholas, Fri. 9.30 a.m.
Quebec to St. Nicholas, Sat. 11 a.m.

Sunday.

Quebec: 7.30 a.m., Ste. Petronille.
Quebec: 8.45 a.m.; St. Jean, 7 p.m.

July,11xtu.frj.tf.

The Quebec Chronicle, 9 août

LES TRAVAUX A ST-MICHEL

On sait que d'importants travaux ont été faits cette année au quai de Saint-Michel par M. Raoul Boulanger de Montmagny. Il nous est agréable d'apprendre que ces travaux sont aujourd'hui pratiquement terminés et que le vapeur "Champion" reprend cette semaine son service entre Québec et Saint-Michel via les principales places d'été de l'Ile d'Orléans.

Nos félicitations à M. Raoul Boulanger pour avoir mené à bonne fin ces travaux.

Le Peuple (Montmagny) 18 août

Le vapeur Frontenac

Ste-Pétronille, St-Laurent, St-Michel et St-Jean, dimanche 22 octobre, de Québec 8 h 45 a.m. 1h. 30 p.m. pour Ste Pétronille, St-Jean, eh 45 p.m.

Le Soleil, 21 octobre

Une barge heurte le «Frontenac» et coule un ponton au marché Champlain

Le Frontenac est considérablement endommagé

Un émoi considérable a été causé dans la ville, ce matin, alors que la rumeur annonçait qu'un navire avait été coulé dans le fleuve, vis-à-vis le marché Champlain. Nous apprenons qu'aucun navire n'a été coulé, mais que c'est un ponton, appartenant à la ville qui est allé au fond de l'eau après avoir été écrasé.

Notre représentant a appris qu'une barge, transportant de l'huile, a heurté le vapeur *Frontenac* et a écrasé le ponton où ce navire est accosté.

C'est vers 5 h. 30, ce matin, que cet accident est arrivé. La barge montait le fleuve. Poussé par un fort courant. On ne sait pas au juste comment l'accident est arrivé, mais il faut croire que le gouvernail de la barge n'a pas très bien fonctionné, car la lourde masse flottante est venue donner contre le flanc du *Frontenac*.

Ce dernier venait de transporter un bon nombre de cultivateurs sur le marché Champlain et plusieurs hommes d'équipage reposaient encore lorsque le choc se produisit. Dans cet accident la partie supérieure de l'avant du vapeur fut brisée. Toute la menuiserie du pont fut écrasée et le choc produisit une forte secousse au navire. Le coup fut tellement violent que le ponton, où était accosté le *Frontenac*, fut défoncé. Il coula au fond de l'eau et peu s'en fallut que des personnes fussent englouties dans le fleuve au moment où le ponton coulait. Le ponton voisin subit aussi quelques dommages et il devra subir des réparations urgentes. Aussitôt que les autorités municipales furent averties de cet accident, ils envoyèrent des

employés sur les lieux. Ces employés firent transporter le ponton brisé dans le bassin et ont commencé à préparer le travail nécessaire pour renflouer le ponton coulé. Pendant ce temps, le vapeur *Frontenac* est allé se placer à un quai voisin de celui de la compagnie Richelieu. Il devra être conduit au bassin de radoub.

La barge a arrêté sa marche et s'est mise à l'ancre vis-à-vis du département de la marine.

L'Action catholique, 18 novembre

$100 d'amende

Dans un jugement rendu hier, par le commissaire maritime, M. L. Thivierge, pilote, a été blâmé et condamné à $100 d'amende. M. Thivierge dirigeait la barge Calgarollite qui a écrasé le vapeur Frontenac alors que ce dernier était à son quai à Québec.

Le Commissaire a déclaré que le pilote avait maintenu une vitesse trop grande dans les circonstances.

L'Action catholique, 30 novembre

[1923]

Réparations à ces navires

Le «Frontenac» et le «Champion» subissent des réparations considérables –

Le premier reprendra son service dans quelques jours ; l'autre marchera plus tard

Plus de confort

Le vapeur «Frontenac», de la Compagnie Maritime Industrielle Ltée, doit commencer à voyager entre Québec et l'île d'Orléans, vers la fin de cette semaine ou au commencement de l'autre. Son entrée en service est attendue avec beaucoup d'impatience par les citadins qui passent la belle saison dans les paroisses de Ste-Pétronille et de St-Laurent et par les insulaires.

Au cours de la dernière saison, le «Frontenac» a subi des réparations considérables. Ces réparations ne sont pas encore terminées mais on assure que tout sera pratiquement prêt pour la reprise du service.

On a fait disparaître les galeries autour du vapeur de sorte que la salle du second pont est beaucoup plus vaste et n'est plus divisée, comme autrefois, par le mur de la chambre à fumer. L'escalier d'arrière et celui de l'avant ont disparu pour être remplacés par une large montée où cinq personnes peuvent passer de front. Le pont d'en bas a été refait à neuf et servira, exclusivement aux automobiles et aux voitures. Les passagers ne seront pas admis à y stationner. On y a fait quelques changements afin de pouvoir admettre sur le vapeur le plus grand nombre possible de véhicules.

Ces améliorations ne manqueront pas d'être bien vues des automobilistes.

L'intérieur et l'extérieur du vapeur ont été peinturés ce qui donne à l'ensemble du bateau un air tout à fait rajeuni.

Le «Champion» qui dessert les paroisses de St-Laurent, St-Michel, St-Jean, St-François et Berthier, pendant la belle saison, sera prêt à reprendre son service vers le commencement de juin, probablement. Lui aussi a été réparé. Les galeries qui l'entouraient n'existent plus et la cloison intérieure, des deux côtés du vapeur, a été reculée de quelques pieds. Ceci a permis de construire quelques cabines pour l'usage des voyageurs qui désireront se reposer. On a également érigé un petit restaurant que les habitués des fameux «tours de Berthier» apprécieront surtout lorsque le vapeur, comme il arrive souvent, revient en ville au clair de lune et que les provisions des excursionnistes dont l'appétit est aiguisé par l'air pur et frais du fleuve, sont épuisés.

Le «Champion» fera belle figure dans sa nouvelle toilette.

Le Soleil, 25 avril

Entre Québec et l'Ile d'Orléans

Le projet d'établir un service régulier et contrôlé entre Québec et l'Ile d'Orléans a été lancé, hier, par M. J.-S. Renaud, au cours d'une entrevue des marchands de Québec avec le maire Samson.

Cette entrevue avait pour but de permettre aux marchands et industriels de Québec de protester contre les taux que le comité conjoint de la traverse entre Québec et Lévis se propose d'établir dans le nouveau contrat que devra signer la compagnie qui fera le service au cours de l'année 1923.

M. Royer au cours de la discussion, a lancé l'idée d'établir un service semblable entre Québec et l'Ile d'Orléans. Actuellement, le gouvernement fédéral accorde un octroi à une compagnie maritime qui fait le transport des malles entre ces deux points.

M. Royer croit qu'il est possible de conclure une entente entre Québec et les paroisses de l'Ile d'Orléans. Un comité serait formé qui préparerait les conditions d'un contrat et on demanderait des soumissions.

La population de Québec et de l'Ile d'Orléans aurait donc un service régulier, en attendant d'obtenir le pont que des politiciens ont déjà promis aux habitants de l'île. Le projet sera étudié

Le Devoir, 16 mars

Le vapeur «Frontenac» à Lévis

Le vapeur «Frontenac, qui voyage entre Québec et l'Ile d'Orléans, est entré dans l'anse Mecca, près de la bâtisse des pompes de l'aqueduc de Lévis, pour subir des réparations à ses machineries et à son hélice. Le travail est exécuté par la Cie de Machinerie Mercier de Lévis.

Le Soleil, 1 mai

TRAVERSE
PARC DE L'ILE
VAPEUR FRONTENAC
Sans garantie, ce navire quittera:
Québec: à 6.20, 7.30, 9.15, 11.30 a.m. 2.15, 3.30, 4.45, 5.00 p.m. samedi seulement, 6.15 p.m.; mercredi, 8.00 p.m.
L'Ile: à 6.50, 8.15, 10.00 a.m.; 12.15, samedi seulement, 1.00, 3.00, 4.25 samedi seulement, 4.50, 5.30, samedi seulement, 6.50 p.m.
Dimanche
Québec: 9.15, 11.30 a.m.; 1.00, 2.15, 3.30, 4.45, 6.15 p.m.
L'Ile: 10.00 a.m.; 12.15, 1.30, 2.45, 4.00, 5.30, 7.00 p.m.; dimanche 11.00 p.m.
VAPEUR CHAMPION
Québec: 4.45, ex. sam.; Berthier: 5.00 a.m., mardi et jeudi: St-Jean, 6.15 a.m. St-Michel, 7.00 a.m.; St-Laurent, 7.45 a.m., 2.00 p.m., le samedi pour Berthier.
Dimanche
Québec, 8.30 a.m.; St-Jean, 7.00 p.m.; pour St-Nicolas, 9.30 vendredi; St-Nicolas, 11.00 a.m., samedi.
Téléphone: 7860

Le Soleil, 3, 6, 10, 13 juillet

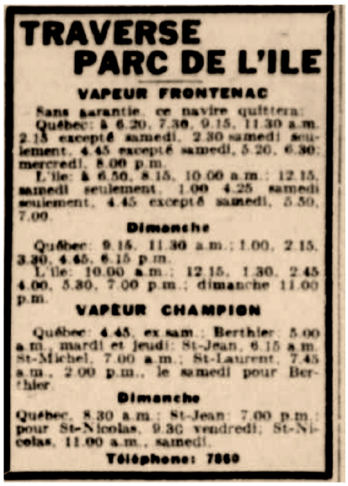
TRAVERSE
PARC DE L'ILE
VAPEUR FRONTENAC
Sans garantie, ce navire quittera:
Québec: à 6.20, 7.30, 9.15, 11.30 a.m. 2.15 excepté samedi, 2.30 samedi seulement, 4.45 excepté samedi, 5.20, 6.30; mercredi, 8.00 p.m.
L'Ile: à 6.50, 8.15, 10.00 a.m.; 12.15, samedi seulement, 1.00 4.25 samedi seulement, 4.45 excepté samedi, 5.50, 7.00.
Dimanche
Québec: 9.15, 11.30 a.m.; 1.00, 2.15, 3.30, 4.45, 6.15 p.m.
L'Ile: 10.00 a.m.; 12.15, 1.30, 2.45 4.00, 5.30, 7.00 p.m.; dimanche 11.00 p.m.
VAPEUR CHAMPION
Québec: 4.45, ex sam.; Berthier: 5.00 a.m., mardi et jeudi: St-Jean, 6.15 a.m. St-Michel, 7.00 a.m.; St-Laurent, 7.45 a.m., 2.00 p.m., le samedi pour Berthier.
Dimanche
Québec, 8.30 a.m.; St-Jean: 7.00 p.m.; pour St-Nicolas, 9.30 vendredi; St-Nicolas, 11.00 a.m., samedi.
Téléphone: 7860

Le Soleil, 20 juillet

Motocyclette qui chavire

Trois personnes ont failli être blessées sérieusement, hier soir, au Bout-de-l'Ile

Le secours

Trois personnes ont failli être gravement blessées, hier soir au Bout-de-lIle, lorsqu'une motocyclette qu'elles montaient capota.

Il était 8 h.40 quand l'accident se produisit. Le vapeur «Frontenac» venait d'arriver Une bicyclette à essence, munie d'un «side car», arrivée sur le vapeur, quitta le quai avec trois passagers. A peine avait-elle fait quelques pieds qu'elle chavira. Une jeune fille qui occupait le char de côté fut projetée sur la chaussée ainsi que le jeune homme assis à l'arrière de la motocyclette. Ils se relevèrent immédiatement sans aucune blessure.

Quant au conducteur du véhicule, il eut la jambe gauche prise sous la machine. Des témoins se portèrent aussitôt à son secours et l'aidèrent à se relever. Ont cru d'abord qu'il s'était démis le genoux, Il n'en était rien. Le jeune homme prit quelques minutes à se remettre puis embarqua sur sa monture.

Le Soleil, 9 août

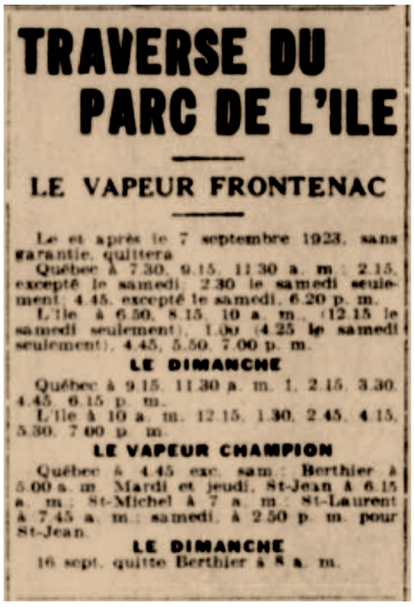

TRAVERSE DU PARC DE L'ILE

LE VAPEUR FRONTENAC

Le et après le 7 septembre 1923, sans garantie, quittera
Québec à 7.30, 9.15, 11.30 a. m.; 2.15, excepté le samedi; 2.30 le samedi seulement; 4.45, excepté le samedi, 6.20 p. m.
L'Ile à 6.50, 8.15, 10 a. m., (12.15 le samedi seulement); 1.00; 4.25 le samedi seulement); 4.45, 5.50, 7.00 p. m.

LE DIMANCHE

Québec à 9.15, 11.30 a. m., 1, 2.15, 3.30, 4.45, 6.15 p. m.
L'Ile à 10 a. m., 12.15, 1.30, 2.45, 4.15, 5.30, 7.00 p. m.

LE VAPEUR CHAMPION

Québec à 4.45 exc. sam.; Berthier à 5.00 a. m. Mardi et jeudi, St-Jean à 6.15 a. m., St-Michel à 7 a. m., St-Laurent à 7.45 a. m.; samedi, à 2.50 p. m. pour St-Jean.

LE DIMANCHE

16 sept. quitte Berthier à 8 a. m.

SS. CHAMPION

VOYAGE SPECIAL DIMANCHE

A l'occasion de la Grande Procession du Congrès le vapeur CHAMPION quittera Berthier, dimanche prochain le 16, à 8 h. a.m., pour venir à Québec, arrêtant à toutes les stations intermédiaires.

13-14-15

Le Soleil, 13 et 14 septembre

Le «Hazard» entre l'Ile d'Orléans et Lévis

La compagnie Quebec & Levis Ferry vient de faire l'acquisition du navire «Hazard» du gouvernement américain, qui sera affecté cet hiver à la traversée entre Québec et l'Ile d'Orléans. L'acquisition de ce navire permettra à la compagnie de donner un service régulier entre la ville et l'Ile, ce qui sera d'un grand avantage pour les insulaires, qui ont toujours eu à souffrir du manque de communications avec la terre ferme.

La Patrie, 21 septembre

[1924]

Le Frontenac

Le vapeur Frontenac entre aujourd'hui au chantier maritime Fillion à St-Laurent I.O. pour recevoir quelques réparations à la coque

L'Action catholique, 6 mai ; Le Soleil, 6 mai

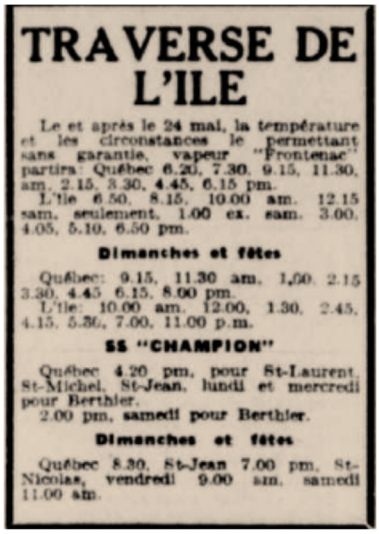

TRAVERSE DE L'ILE

Le et après le 24 mai, la température et les circonstances le permettant sans garantie, vapeur "Frontenac" partira: Québec 6.20, 7.30, 9.15, 11.30, am, 2.15, 3.30, 4.45, 6.15 pm.
L'île 6.50, 8.15, 10.00 am. 12.15 sam. seulement, 1.00 ex. sam. 3.00, 4.05, 5.10, 6.50 pm.

Dimanches et fêtes

Québec: 9.15, 11.30 am, 1.00, 2.15 3.30, 4.45 6.15, 8.00 pm.
L'île: 10.00 am. 12.00, 1.30, 2.45, 4.15, 5.30, 7.00, 11.00 p.m.

SS "CHAMPION"

Québec 4.20 pm, pour St-Laurent, St-Michel, St-Jean, lundi et mercredi pour Berthier.
2.00 pm, samedi pour Berthier.

Dimanches et fêtes

Québec 8.30, St-Jean 7.00 pm, St-Nicolas, vendredi 9.00 am, samedi 11.00 am.

Le Soleil, 31 mai

Le «Champion» a dû être remorqué

Le vapeur *Champion*, qui fait le service maritime entre Québec, St-Michel et St-Jean, a dû être remorqué au port ce matin. Il revenait de St-Michel lorsque ses machines ont cessé de fonctionner. C'est le vapeur *Frontenac* qui l'a remorqué jusqu'Ici.

Le Devoir, 23 juillet

Un traversier en panne à Québec

Le vapeur «Champion», qui revenait de St-Laurent, de l'Ile d'Orléans, ce matin, avec quelques centaines de passagers, est resté en panne près de la Pointe de l'Ile, à la suite d'une défectuosité dans ses machines et a dû être remorqué à Québec par le vapeur «Frontenac». Lorsque ce navire qui venait de Sainte-Pétronille passa près du «Champion», des passagers firent observer au capitaine que ce dernier paraissait avoir besoin d'aide. Comme le «Champion» ne faisait pas entendre sa sirène, le capitaine du «Frontenac» continua sa route. Mais rendu à Québec, on aperçut une fumée blanche qui sortait de la cheminée du «Champion» bien que le vent contraire ne permettait pas d'entendre le cri de la sirène. Le «Frontenac» se porta alors à son aide et le ramena à Québec.

La Patrie, 23 juillet

CUISINIERE DEMANDEE pour le vapeur Frontenac. Pour informations s'adresser à 6 marché Champlain, tél: 6260.
6ao-2fs-37

Le Soleil, 17 avril, 25 juin, 7 août

Tout est prêt pour le grand évènement libéral du 12 juin au Château-Frontenac

Le comité d'organisation se voit obligé de refuser un grand nombre de demandes – Des délégations viendront de toutes les parties de la province

Un navire spécial pour l'Ile d'Orléans

Le grand banquet de demain soir, qui sera offert à l'honorable premier ministre de la Province et à ses collègues, sera un événement sans précédent dans les annales politiques du pays.

L'espace alloué pour le banquet ne permet pas l'installation de plus de 1,825 couverts; ce qui est un chiffre considérable. Le banquet de demain soir sera, sans conteste, le plus grand banquet qui ait encore eu lieu en Amérique. C'est là un fait qui souligne de la plus heureuse façon la particulière estime dont jouissent l'honorable M. Taschereau et ses distingués collègues.

Outre les trains dont notre journal a publié les différents horaires, le vapeur «Frontenac» fera un voyage spécial, demain soir, quittant le quai de Ste-Pétronille de l'Ile d'Orléans à 6h. 30. Le «Frontenac» retournera à l'Ile dans le courant de la soirée après la fin du banquet.

On nous prie de faire part au public que le banquet commencera à 7 heures et demie précises et que les premiers arrivés auront les meilleures places. Il sera inutile de se présentée au Château Frontenac pour se procurer des cartes, car il n'en reste plus aucune seule de disponible.

Le Soleil, 11 juin

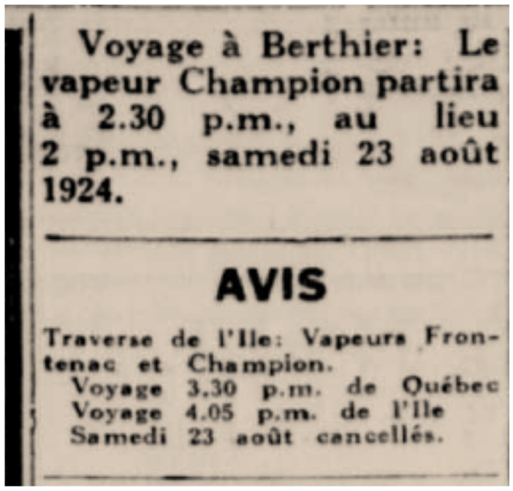
Voyage à Berthier: Le vapeur Champion partira à 2.30 p.m., au lieu 2 p.m., samedi 23 août 1924.

AVIS

Traverse de l'Ile: Vapeurs Frontenac et Champion.
Voyage 3.30 p.m. de Québec
Voyage 4.05 p.m. de l'Ile
Samedi 23 août cancellés.

Le Soleil, 23 août

Lettres patentes - «La traverse de l'Île d'Orléans, Ltée»

Avis est donné qu'en vertu de la première partie de la loi des compagnies de Québec,1920, il a été accordé par le lieutenant-gouverneur de la province de Québec, des lettres patentes en date du quatrième jour de septembre 1924, constituant en corporation : Joseph-P. Blais, de Sainte-Pétronille, marchand et préfet du comté de Montmorency No 2 (L'Ile d'Orléans), Paul Miki Létourneau, cultivateur et maire de Sainte-Famille, Joseph-M Turcotte, de Sainte-Famille, inspecteur d'écoles, Joseph Rousseau, cultivateur et maire de Saint-Pierre, Arthur Paquet, pilote et maire de Saint-Jean, Abraham Delisle, cultivateur et ex-maire de Saint-Jean, Edouard Côté, de la cité de Québec, propriétaire du Syndicat de Québec, Félix Maranda, de la cité de Québec, gérant de la «Miner Rubber Co.», Joseph Paradis, prêtre, curé de la paroisse de Sainte-Pétronille, et P.-Anselme Juneau, de la cité de Québec, avocat et officier spécial en loi dans le département du Procureur général, dans les buts suivants :

Exercer l'industrie du transport sur eau ou sur terre de passagers, malles, fret, effets, denrées, marchandises et autres articles susceptibles d'être transportés, et à cette fin s'entendre avec d'autres personnes ;

Construite ou acquérir à quelque titre que ce soit des quais, des élévateurs, des entrepôts et des appareils frigorifiques ;

Fournir l'accommodation aux voyageurs dans des hôtels, parcs ou lieux d'amusements :

Acquérir par achat, location ou autre, et développer l'énergie électrique et vendre cette énergie dans l'Île d'Orléans ;

Conclure tous arrangements avec toute autorité municipale, locale ou autre, de nature à favoriser les objets de la compagnie ou aucun d'iceux et obtenir de telle autorité tous droits, privilèges et concessions de cette compagnie croira désirable d'obtenir et remplir ces conventions, les mettre à exécution et s'y conformer;

Faire tous les actes, exercer tous les pouvoirs et tout commerce de nature à favoriser la réalisation des objets pour lesquels la compagnie est constituée ou qui sont nécessaires pour permettre à la compagnie d'exercer convenablement son entreprise;

Payer pour tous les services rendus à la compagnie ou requis par elle, ou pour toute acquisition de la compagnie, en actions libérées ou en deniers comptants, ou partie en deniers comptants et partie en actions libérées;

Emprunter des deniers sur le crédit de la compagnie;

Émettre des bons, obligations ou autres valeurs de la compagnie et les donner en garantie ou les vendre pour les prix et sommes jugés convenables, pourvu toutefois que tel bon, telle obligation ou autre valeur ne soit pas pour une somme moindre que celle de cent piastres;

Hypothéquer ou donner en garantie les immeubles ou donner en garantie les biens meubles de la compagnie ou donner ces deux espèces de garanties pour assurer le paiement de ces bons, obligations ou autres valeurs, et de tous emprunts de deniers faits pour les fins de la compagnie.

La compagnie sera administrée par un bureau de direction composé de cinq directeurs qui seront élus à la première assemblée générale des actionnaires; sous le nom de «La Traverse de l'Ile d'Orléans Ltée», avec un capital total de cent quarante-neuf mille piastres ($149,000.00), divisé en mille quatre cent quatre-vingt-dix (1490) actions de cent piastres ($100.00) chacune.

Le bureau principal de la compagnie sera à Québec, dans le district de Québec.

Daté du bureau du secrétaire de la province, ce quatrième jour de septembre 1924.

Le sous-secrétaire de la province – 4151 – C.-J. Simard.

La Gazette Officielle du Québec, 4 septembre 1924, p.2723-2734

La traverse de l'Île d'Orléans

Un nouveau service serait organisé prochainement par des insulaires

Un nouveau service de traversiers entre l'Ile d'Orléans et Québec sera inauguré dans quelque temps à la suite de l'incorporation d'une compagnie composée de plusieurs résidants de l'Ile qui l'ont entrepris d'améliorer les communications entre celle-ci et la terre ferme. La nouvelle compagnie porte le nom de «La traverse de l'Ile d'Orléans Limitée» et elle possède les pouvoirs pour exercer l'industrie du transport sur eau ou sur terre. Les promoteurs de la compagnie sont MM. Joseph-P. Blais de Ste-Pétronille, marchand et préfet du comté de Montmorency; Paul Miki Létourneau, cultivateur et maire de Ste-Famille; Joseph-M. Turcotte, de Ste-Famille, Inspecteur d'Écoles; Joseph Rousseau, cultivateur et maire de St-Pierre; Arthur Paquet, pilote et maire de St-Jean; Abraham Delisle, cultivateur et ex-maire de St-Jean; Edouard Côté de la cité de Québec, propriétaire du syndicat de Québec; Félix Maranda de la cité de Québec, gérant de la Miner Rubber Co.; Joseph Paradis, ptre, curé de Ste-Pétronille; P. Anselme Juneau, avocat officier spécial du département du procureur-général.

La nouvelle compagnie entrerait en négociation avec les municipalités de L'Ile dans le but d'établir un service de transport répondant parfaitement aux besoins de la population de l'Ile.

L'Action Catholique, 8 septembre

Le gérant de la Cie Maritime et Industrielle de Lévis, M. Thompson a traduit en Cour de Police un contribuable nommé Vézina, accusant celui-ci d'avoir passé, sans permission requise, sur le vapeur Frontenac. Ce différend eut lieu, alors que le ponton de la compagnie plaignante était adossé au «Hood», Mecque flottante et provisoire de plusieurs visiteurs.

M. le juge Choquette a renvoyé la plainte sans frais. Il a conclu à une illégalité dépourvue toutefois d'intention malicieuse.

L'Action Catholique, 20 septembre

1924 – 11 octobre – Déclaration de corporation

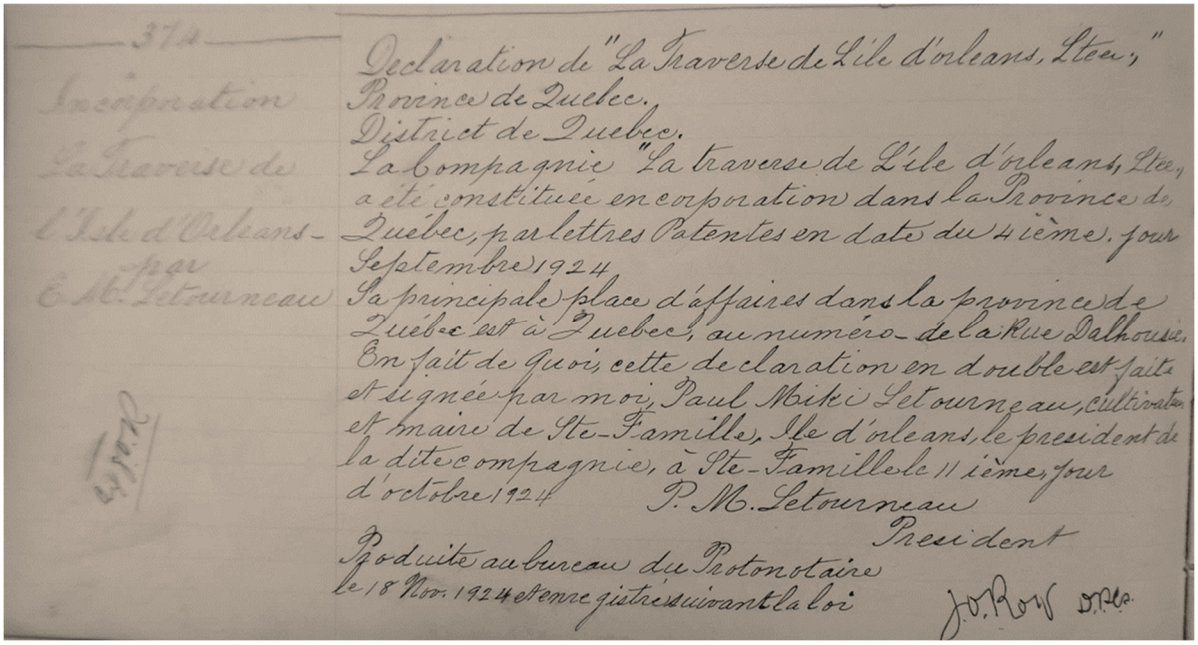

Inscription
La Traverse de
l'Isle d'Orleans -
par
E. M. Letourneau

Declaration de "La Traverse de L'Isle d'Orleans, Ltee,"
Province de Quebec,
District de Quebec.
La compagnie "La traverse de L'Isle d'Orleans, Ltee,"
a été constituee en corporation dans la Province de
Quebec, par lettres Patentes en date du 4 ième. jour
Septembre 1924,
Sa principale place d'affaires dans la province de
Quebec est à Quebec, au numéro de la Rue Dalhousie.
En fait de quoi, cette declaration en double est faite
et signée par moi, Paul Mikè Letourneau, cultivateur
et maire de Ste-Famille, Isle d'Orleans, le president de
la dite compagnie, à Ste-Famille le 11 ième jour
d'octobre 1924 P. M. Letourneau
President
Produite au bureau du Protonotaire
le 18 Nov. 1924 et enregistrée suivant la loi

BAnQ - Livre des Sociétés, Vol. 20, No.374

Soumissions pour ces bateaux traversiers

La nouvelle compagnie formée, l'automne dernier, dans le but d'opérer des vaisseaux entre Québec et l'Ile d'Orléans demandera, sous peu, des soumissions pour la construction de ses navires. Ces demandes de soumissions seront faites, parait-il, lundi prochain.

Les promoteurs de l'entreprise ont l'intention, assure-t-on, de favoriser, autant que possible, les chantiers maritimes locaux afin d'aider à solutionner le problème du chômage pendant les mois d'hiver.

Le Soleil, 20 décembre

Soumissions pour le bateau de l'Ile

La nouvelle compagnie qui a l'intention d'inaugurer un service de bateaux entre Québec et L'Ile d'Orléans, vient de demander des soumissions pour la construction d'un navire. Celles-ci ont été adressées aux chantiers maritimes canadiens. Des soumissions ont aussi été demandées en Angleterre.

Le bateau que la Compagnie de la Traverse de l'Ile d'Orléans veut faire construire mesurera 150 pieds de longueur par 53 de largeur. Il aura un tirant d'eau de 14 pieds et pourra recevoir environ 1,000 passagers et de 44 à 48 automobiles. Sa vitesse sera de 12 nœuds à l'heure.

Il n'y a pas de date précise pour le retour des soumissions. Celle-ci devront être rendues au bureau de la compagnie dans les premiers jours de janvier. Le bateau qui sera construit en acier pourra voyager de bonne heure le printemps et tard en automne. Il sera prêt à entrer en service dès la prochaine saison de la navigation,

Le Soleil, 24 décembre

[1925]

Demande pour faire des contrats

Avis est par les présentes donné que la municipalité du Comté de Montmorency No 2(Ile d'Orléans) s'adressera à la Législature de la Province de Québec, à sa prochaine Session, pour obtenir des pouvoirs spéciaux et particulièrement l'autorisation (a) de faire un contrat avec «La traverse de l'Ile d'Orléans Ltée», pour assurer, durant certaines périodes de l'année, un meilleur service de communication entre la dite municipalité et la cité de Québec, (b) de remettre à la dite compagnie, en considération des obligations contractées par elle, des débentures émises par la dite municipalité, dont le fonds d'amortissement et les intérêts seront payables à même les deniers reçus à titre d'octroi ou autrement et (c) d'exercer tous autres pouvoirs jugés nécessaires pour conduire à bonne fin les négociations commencées avec «La Traverse de l'Ile d'Orléans Ltée,»

Québec, 19 décembre 1924

Le Secrétaire-trésorier, J.-L. Létourneau

5995-52-4

La Gazette Officielle du Québec, 3 janvier, p.20

Service de traverse de l'Ile d'Orléans

M. Louis Létourneau va présenter un bill pour légaliser une convention passée entre la municipalité de comté de Montmorency et la Cie de la Traverse

Le nouveau bac

M. Louis Létourneau, député de Québec-Est, va présenter à la Chambre des députés, ces jours-ci, un bill d'une grande importance pour les municipalités des alentours de Québec, particulièrement du comté de Montmorency et de l'Ile d'Orléans. Par ce bill, l'on demande à la Législature de ratifier une convention passée entre la municipalité du comté de Montmorency et la Cie de la Traverse de l'Ile d'Orléans.

On sait que cette nouvelle compagnie va inaugurer, au printemps, un service de navigation entre l'Ile d'Orléans et Québec. A cette fin, la municipalité du comté de Montmorency a passé, le 16 janvier dernier, un contrat avec la nouvelle compagnie pour la construction d'un bateau capable de transporter des passagers et des marchandises, en toute saison, et spécialement, en dehors de la saison ordinaire de navigation.

Par ce contrat l'on a pourvu à l'émission d'obligations de la municipalité du comté pour un montant de $80,000. Mais vu le défaut de capacité de la municipalité d'adopter un tel règlement, on en demande l'autorisation à la législature. L'on sait qu'au sujet de ce projet de service de navigation, une délégation de maires des municipalités intéressées est venue, voilà quelque temps, demander au premier ministre de la province, l'aide du gouvernement.

On lui a demandé, entre autres chose, un octroi annuel de $4,000.00.

On voit, par le texte du contrat, que le bateau que l'on est à faire construire aura une longueur de 150 pieds par 58 de largeur et que sa construction coutera au moins $150, 000.00.

Le Soleil 6 février

La Cie Davie a obtenu un gros contrat

Nous avions annoncé il y a quelque temps que la Cie Davie Shipbuilding à Lauzon allait obtenir le contrat pour la construction du navire de la nouvelle compagnie de la Traverse de l'Ile d'Orléans. Les ouvriers de Lauzon montrant la bonne entente qui existe avec leurs patrons ont consenti à une diminution de salaires et l'Hon. M. Taschereau, premier ministre de la province, a fait des démarches auprès de la compagnie de la Traverse et auprès de la Cie Davie pour que ce contrat important soit exécuté ici. Il a déjà été remercié par les ouvriers de la Rive-Sud.

Ce contrat a été signé hier par M. P.M. Létourneau, président de la compagnie de la Traverse de l'Ile d'Orléans et M. Davie, président de la Davie Shipbuilding. Le contrat est accordé au prix de $150,00 et le nouveau vaisseau portera le nom de «Notre-Dame», nom d'un ancien passeur entre Québec et Lévis.

L'Action Catholique, 10 février

La Traverse de l'Ile d'Orléans, Limitée.

LA TRAVERSE DE L'ILE D'ORLEANS, LIMITEE.

Recevra, jusqu'au 31 mars 1925, des soumissions pour l'achat de débentures émises par la municipalité du comté de Montmorency No. 2, (Ile d'Orléans), datées le 1er janvier 1925, et portant intérêt à 5½% payable semi-annuellement.

Ces débentures au montant de $80,000.00 sont payables par séries, à partir du 1er juillet 1925, au 1er janvier 1945.

La Traverse de l'Ile d'Orléans, Ltée, doit recevoir ces débentures en vertu d'un règlement municipal et d'un contrat ratifié par la Législature de Québec, et ces débentures porteront le certificat du Ministre des Affaires Municipales.

Il a été pourvu au remboursement de ces débentures et des intérêts par un octroi annuel de $4,000.00 payable pendant vingt ans, voté par le gouvernement de la province de Québec, et par des versements annuels payables par la Traverse de l'Ile d'Orléans, Ltée, lesquels versements sont garantis par des débentures émises par la dite compagnie.

Québec, 19 mars 1925.

LA TRAVERSE DE L'ILE D'ORLEANS, LTEE.
Par le secrétaire,
P.-A. JUNEAU.

81 rue Dalhousie, Québec. 1511

Gazette Officielle de Québec, 21 mars, p.1062

(*Orig.*) **No 111**

2e Session, 16e Législature, 15 George V, 1925

BILL PRIVÉ

Loi ratifiant une convention passée par la municipalité du comté de Montmorency No 2 et La Traverse de l'Ile d'Orléans, Limitée

Première lecture, janvier 1925

Deuxième lecture janvier 1925

M. Letourneau

QUÉBEC
"Le Soleil", Limitée
1925

BILL

Loi ratifiant une convention passée par la municipalité du comté de Montmorency No 2 et La Traverse de l'Ile d'Orléans, Limitée

ATTENDU que la municipalité du comté de Montmorency No 2 a représenté, par pétition:

Qu'en vue d'améliorer le service de communication entre l'Ile d'Orléans et la cité de Québec, ladite municipalité et La Traverse de l'Ile d'Orléans, Limitée, ont, le 16 janvier 1925, passé un contrat pour la construction d'un bateau susceptible de transporter les passagers, la malle et le fret, en toute saison, et spécialement en dehors de la saison ordinaire de la navigation;

Qu'il a été pourvu audit contrat, à l'émission d'obligations par ladite municipalité pour un montant de quatre-vingt mille dollars, remboursables dans le cours de vingt ans, suivant le terme et aux conditions mentionnées audit contrat;

Que la signature dudit contrat et l'émission de débentures y mentionnées ont été autorisées par le règlement portant le numéro un des règlements de ladite municipalité;

Que, vu le défaut de capacité de ladite municipalité, d'adopter valablement un tel règlement, les parties ont convenu de demander à la Législature l'adoption d'une loi ratifiant lesdits contrat et règlement sujets aux conditions y énoncées; et

Attendu qu'il y a lieu d'accéder à cette demande;

A ces causes, Sa Majesté, de l'avis et du consentement du Conseil législatif et de l'Assemblée législative de Québec, décrète ce qui suit:

1. Le contrat entre la municipalité du comté de Montmorency No 2 et la Traverse de l'Ile d'Orléans, Limitée, en date du 16 janvier 1925, reproduit comme cédule A, est, par la présente loi, approuvé, ratifié, con-

firmé et déclaré légal et valide, suivant sa teneur, et à toutes fins et intentions.

2. Le règlement numéro un adopté par le conseil de la municipalité du comté de Montmorency No 2, le huitième jour de janvier 1925, reproduit comme cédule B, est, par la présente loi, déclaré bon, valide, légal et obligatoire, sous tous rapports et à toutes fins légales.

CÉDULE A

L'AN MIL NEUF CENT VINGT-CINQ, le seizième jour du mois de janvier.

DEVANT CLAUDE TASCHEREAU, notaire public pour la Province de Québec, résidant et pratiquant à Québec,

ONT COMPARU:

LA MUNICIPALITÉ DU COMTÉ DE MONTMORENCY No 2 (Ile d'Orléans), corporation légale ici représentée par M. Joseph-P. Blais, préfet du comté, dûment autorisé à l'effet des présentes en vertu d'un règlement passé à une assemblée des membres du conseil de comté, tenue le huitième jour du mois de janvier mil neuf cent vingt-cinq; copie certifiée duquel règlement a été annexée à la minute des présentes, après avoir été signé par les parties et le notaire soussigné, pour identification,

partie d'une part;

CI-APRÈS NOMMÉE LA MUNICIPALITÉ,

ET

LA TRAVERSE DE L'ILE D'ORLÉANS, corps politique et incorporé, ayant sa principale place d'affaires à Québec, ici représentée par M. Paul Miki Létourneau, son président, dûment autorisé à l'effet des présentes en vertu d'une résolution adoptée à une assemblée des directeurs, tenue le huitième jour du mois de janvier mil neuf cent vingt-cinq; copie certifiée de laquelle résolution a été annexée à la minute des présentes, après avoir été signée par les parties et le notaire soussigné, pour identification,

partie d'autre part,

CI-APRÈS NOMMÉE LA COMPAGNIE.

LESQUELLES parties ont fait entre elles les déclarations et conventions suivantes, savoir:

Attendu qu'il est devenu nécessaire d'améliorer le service de communication entre l'Ile d'Orléans et la cité de Québec, spécialement durant les rudes saisons;

Attendu que la compagnie a été incorporée à cette fin, et qu'elle offre de faire construire un bateau susceptible de faire du service à travers les glaces en dehors de la saison ordinaire de navigation, et de le maintenir en opération pendant vingt ans, à condition que la municipalité paye au moins une partie des dépenses entrainées par la construction et l'opération d'un tel bateau;

Attendu que la municipalité a fait des démarches pour obtenir du gouvernement de la province de Québec, un octroi annuel de quatre mille ($4,000.00) piastres, pendant vingt ans, et qu'elle a raison de croire que cet octroi lui sera accordé;

Attendu que, si cet octroi lui est accordé, la municipalité serait en mesure d'accepter l'offre de la compagnie et de donner à ses contribuables le service de communication dont ils ont besoin sans avoir à leur imposer des taxes;

Les présentes sont à l'effet d'attester que:

1. Ce contrat est subordonné aux conditions suivantes:

a. Que le gouvernement de la province de Québec, autorisé par la Législature, consente à accorder à la municipalité, pendant vingt ans, un octroi annuel de quatre mille ($4,000.00) piastres;

b. Que la Législature accorde la demande qui doit être faite pour obtenir la ratification du présent contrat et du règlement de la municipalité, autorisant sa signature et l'émission de débentures y mentionnées.

2. Si ces conditions sont remplies, et pour les considérations suivantes, la compagnie s'engage:

a. A faire construire, sans délai, un bateau d'acier susceptible de faire le service entre l'Ile d'Orléans et la cité de Québec pendant les rudes saisons de l'année. Ce bateau devra avoir, au moins, cent cinquante (150) pieds de longueur par cinquante-trois (53) pieds de largeur, et devra être construit conformément aux plan et devis préparés par M. H.-C. Sadler, architecte, au coût d'environ cent cinquante mille ($150,000.00) piastres;

b. A maintenir ledit bateau en opération chaque jour jusqu'au premier janvier mil neuf cent quarante-cinq, à l'exception des jours où le pont de glace, qui relie la rive nord de l'Ile d'Orléans à la rive nord du fleuve Saint-Laurent, pourra être utilisé sans aucun danger;

c. A donner un service régulier, à compter de la livraison de son bateau dans le cours du printemps mil neuf cent vingt-cinq, jusqu'au premier janvier mil neuf cent quarante-cinq, suivant un horaire qui sera publié dans un journal français de la cité de Québec; tous changements d'horaire devant être publiés au moins huit jours à l'avance dans ce même journal. Ce service régulier en dehors de la saison ordinaire de navigation, devra comprendre au moins un voyage, aller et retour, du quai de Sainte-Pétronille à Québec. En outre, excepté lorsque les conditions atmosphériques ne le permettront pas, le bateau de la compagnie aura son quai d'attache à l'un des quais de l'Ile d'Orléans et devra y passer la nuit, à la disposition du public, qui pourra le requérir dans les cas d'urgence pour un voyage spécial à Québec;

d. A ne pas augmenter les taux chargés pour les compagnies qui ont fait le service jusqu'ici, sans le consentement de la municipalité:

e. A contribuer, tel que déterminé ci-dessous, au paiement des obligations à être émises par la municipalité conformément à la présente convention;

f. A faire sans délai une première émission d'obligations remboursables suivant le système de séries, pour une somme ne dépassant pas les trois-cinquièmes du coût du bateau que la compagnie s'engage à faire construire, à un taux d'intérêt n'excédant pas six pour cent (6%) par année;

g. A remettre à la municipalité, en garantie des paiements qu'elle devra faire chaque année, des obligations remboursables aux dates des paiements que la compagnie devra faire chaque année à la municipalité, et jusqu'à concurrence de ces derniers;

h. A faire assurer le bateau, pour garantir le paiement des obligations.

A ne pas déclarer de dividende sur le capital-actions de la compagnie, pendant l'existence du présent contrat, si ce dividende a pour effet de réduire le surplus de l'actif sur le passif, y compris le capital payé de la compagnie, à une somme inférieure à cent vingt-cinq mille ($125,000.00) piastres.

3. Pour ces considérations et sous ces conditions, la municipalité s'engage, par les présentes, à faire, sans délai, une émission d'obligations, au montant de quatre-vingt mille ($80,000.00) piastres, portant intérêt au taux de cinq pour cent (5%) l'an, et remboursables dans vingt années suivant le système de séries, à compter du premier janvier mil neuf cent vingt-cinq, et à remet-

tre ces obligations ou le produit de leur vente, au choix de la compagnie, à la compagnie pour les fins mentionnées ci-dessus.

Ces obligations seront rachetées par la municipalité au moyen de l'octroi annuel de quatre mille ($4,000.00) piastres qu'elle recevra du gouvernement de la Province de Québec, et des versements qu'elle recevra de la compagnie, le premier janvier de chaque année, comme suit:

Deux mille ($2,000.) piastres par année, pendant dix (10) ans, à compter du premier janvier mil neuf cent vingt-six;

Deux mille cinq cents ($2,500.00) piastres, le premier janvier mil neuf cent trente-six, et pendant les quatre années subséquentes;

Trois mille ($3,000.00) piastres, le premier janvier mil neuf cent quarante et un, et les trois années subséquentes;

Cinq mille sept cent cinquante-deux piastres et cinquante centins ($5,752.50), le premier janvier mil neuf cent quarante-cinq.

4. Il est convenu par les parties aux présentes qu'elles demanderont conjointement à la Législature de Québec une loi ratifiant et confirmant le présent contrat, ainsi que le règlement exposé dans la cédule annexée, la compagnie s'engageant, par les présentes, à payer tous les honoraires, y compris les frais de publication et d'impression nécessaires à l'adoption d'une loi à cet effet.

5. Il est en outre convenu que la compagnie paiera toutes les dépenses que la municipalité devra encourir pour faire l'émission des débentures mentionnées ci-dessus.

6. La compagnie devra de plus fournir annuellement à la municipalité, sur demande, une copie du bilan et du rapport des vérificateurs.

Fait et passé à Québec, les jour et an susdits, sous le numéro deux mille cinquante-neuf des minutes dudit Claude Taschereau.

En foi de quoi, les parties ont signé avec le dit notaire, après lecture faite.

Signé: "J.-P. Blais,"
" P.-M. Létourneau,"
" "Claude Taschereau, N. P."

Vraie copie de la minute demeurée de record en mon étude.

Claude Taschereau, N. P.

CÉDULE B

RÈGLEMENT numéro un de la municipalité du comté de Montmorency No 2, concernant l'amélioration du service de communication entre l'Ile d'Orléans et la cité de Québec.

Attendu qu'il est devenu nécessaire d'améliorer le service de communication entre l'Île d'Orléans et la cité de Québec, spécialement durant les rudes saisons;

Attendu que la compagnie de navigation "La Traverse de l'Ile d'Orléans, Ltée.," offre, par le projet de convention annexé au présent règlement, et pour les considérations y mentionnées, de donner un service régulier pendant vingt ans;

Attendu que ladite convention est subordonnée aux conditions suivantes:

a. Que le gouvernement de la province de Québec, autorisé par la Législature, consente à accorder à la municipalité, pendant vingt ans, un octroi annuel de $4,000.00;

b. Que la Législature accorde la demande qui doit être faite pour obtenir la ratification du présent contrat et du règlement de la municipalité, autorisant sa signature et l'émission de débentures y mentionnées;

Attendu qu'il est dans l'intérêt des contribuables de la municipalité que les propositions de la compagnie "La Traverse de l'Ile d'Orléans, Ltée.," soient acceptées, sous les réserves ci-dessus, ce qui permettra au conseil de donner à ses contribuables le service de communication dont ils ont besoin, sans avoir à leur imposer des taxes;

Il est ordonné et statué par le conseil de la municipalité, comme suit, savoir:

1. Le préfet est autorisé à signer la convention annexée au présent règlement;

2. La municipalité est, par le présent règlement, autorisée à faire une émission de débentures pour une somme de quatre-vingt mille piastres ($80,000.00);

3. Lesdites débentures seront réparties en coupures de cent, cinq cents et mille piastres, de manière à former un total n'excédant pas quatre-vingt mille piastres ($80,000.00), lequel sera remboursable par versements semi-annuels et consécutifs, le 1er janvier et le 1er juillet de chaque année, et chacun d'eux pour le montant mis en regard de l'année de son échéance dans le tableau ci-après;

4. Ces débentures seront datées le 1er janvier 1925, et faites payables au porteur, au bureau de la Banque de Montréal, à Québec. Elles porteront intérêt au taux de 5%, payable semi-annuellement, aux mêmes bureaux, le 1er janvier et le 1er juillet de chaque année;

5. Les intérêts seront représentés par des coupons annexés à chaque obligation, lesquels porteront un numéro d'ordre ainsi que le numéro de l'obligation;

Ces coupons seront payables au porteur sur remise à échéance;

6. Lesdites débentures ainsi que leurs coupons seront signés par le préfet et le secrétaire-trésorier, mais ces deux signatures seront lithographiées sur les coupons;

7. Lesdites débentures et les intérêts sur icelles seront remboursés suivant le tableau ci-après, au moyen de l'octroi annuel de quatre mille piastres ($4,000.00), que la municipalité recevra du gouvernement de la Province de Québec, si le présent règlement est ratifié par la Législature, et au moyen des versements que la municipalité recevra annuellement, le 1er janvier, de la Traverse de l'Ile d'Orléans Ltée, comme suit:

Deux mille piastres ($2,000.00) par année, pendant dix (10) ans, à compter du 1er janvier 1926;

Deux mille cinq cents piastres ($2,500.00), le 1er janvier 1936 et pendant les quatre années subséquentes;

Trois mille piastres (3,000.00) le 1er janvier 1941 et les trois années subséquentes;

Cinq mille sept cent cinquante-deux piastres et cinquante centins ($5,752.50), le 1er janvier 1945;

Le présent règlement entrera en vigueur à la signature par ladite compagnie de navigation et la municipalité de Montmorency No 2 de la convention annexée au présent règlement, et après sa ratification par la Législature de la province de Québec, sans autres formalités.

Je, soussigné, Joseph Léon Létourneau, secrétaire-trésorier, certifie, sous mon serment d'office, que la copie ci-dessus est une vraie copie du règlement numéro un du conseil de la corporation municipale de la seconde division du Comté de Montmorency, passé et adopté par ledit conseil à sa séance spéciale tenue à Sainte-Famille, le huitième jour du mois de janvier mil neuf cent vingt-cinq.

Donné à Ste-Famille, ce huitième jour du mois de janvier mil neuf cent vingt-cinq.

Signé: J.-L. Letournfau.
Secrétaire-trésorier, Deuxième division du comté de Montmorency.

Pour identification, ce seize janvier mil neuf cent vingt-cinq.

Signé: "J.-P. Blais,
" "P.-M. Létourneau,
" "Claude Taschereau, N. P.

Vaie copie de la minute demeurée de record en mon étude.

Claude Taschereau, N. P.

LA TRAVERSE DE L'ILE D'ORLÉANS, LIMITÉE.

Extrait des minutes d'une assemblée des directeurs de cette compagnie, tenue à Sainte-Famille, Ile d'Orléans, le huitième jour du mois de janvier mil neuf cent vingt-cinq.

Le président donne lecture d'un projet de contrat entre la municipalité du comté de Montmorency No 2, et cette compagnie, relatif à un service de transport par bateau entre l'Ile d'Orléans et Québec et, sur proposition de M. Félix Maranda, secondé par M. Joseph Paradis,

Il est proposé et unanimement résolu:

Que ce contrat soit approuvé à toutes fins que de droit, et que M. Paul-Miki Létourneau, le président de cette compagnie, soit et il est, par les présentes, autorisé à signer ce contrat au nom de la compagnie.

Vraie copie.

Signé: P.A. Juneau,
Secrétaire.

Pour identification, ce seize janvier mil neuf cent vingt-cinq.

Signé: "J.-P. Blais,
" "P.-M. Létourneau,
" Claude Taschereau, N. P.

Vraie copie de la minute demeurée de record en mon étude.

Claude Taschereau, N. P.

MUNICIPALITÉ DU COMTÉ DE MONTMORENCY No 2

RÈGLEMENT NO 1

Le tableau suivant donne le montant du capital et des intérêts payables le 1er janvier et le 1er juillet de chaque année et indique ainsi les numéros des obligations à racheter à chacune de ces dates.

	No des obligations			Capital	Intérêts
	$1000.00	$500.00	$100.00		
1925, 1er juillet, $80,000.00	1-2	.....	.....	2,000.00	2,000.00
1926, 1er janvier, $78,000.00	.....	.....	.....	.....	1,950.00
1926, 1er juillet, $78,000.00	3-4	.....	1	2,100.00	1,950.00
1927, 1er janvier, $75,900.00	.....	.....	2	100.00	1,897.50
1927, 1er juillet, $75,800.00	5-6	.....	3	2,100.00	1,895.00
1928, 1er janvier, $73,700.00	.....	.....	4	100.00	1,842.50
1928, 1er juillet, $73,600.00	7-8	.....	5-6	2,200.00	1,840.00
1929, 1er janvier, $71,400.00	.....	.....	7-8	200.00	1,785.00
1929, 1er juillet, $71,200.00	9-10	.....	9-10	2,200.00	1,780.00
1930, 1er janvier, $69,000.00	.....	.....	11-12-13	300.00	1,725.00
1930, 1er juillet, $68,700.00	11-12	.....	14-15-16	2,300.00	1,717.50
1931, 1er janvier, $66,400.00	.....	.....	17-18-19	300.00	1,660.00
1931, 1er juillet, $66,100.00	13-14	.....	20-21-22-23	2,400.00	1,652.50
1932, 1er janvier, $63,700.00	.....	.....	24-25-26-27	400.00	1,592.50
1932, 1er juillet, $63,300.00	15-16	.....	28-29-30-31	2,400.00	1,582.50
1933, 1er janvier, $60,900.00	.....	1	.....	500.00	1,522.50
1933, 1er juillet, $60,400.00	17-18	.....	32-33-34-35	2,400.00	1,510.00
1934, 1er janvier, $58,000.00	.....	2	36	600.00	1,450.00
1934, 1er juillet, $57,400.00	19-20	3	37	2,600.00	1,435.00
1935, 1er janvier, $54,800.00	.....	4	38	600.00	1,370.00
1935, 1er juillet, $54,200.00	21-22	5	39	2,600.00	1,355.00
1936, 1er janvier, $51,600.00	23	.....	40-41	1,200.00	1,290.00
1936, 1er juillet, $50,400.00	24-25	6	42-43-44	2,800.00	1,260.00
1937, 1er janvier, $47,600.00	26	.....	45-46-47	1,300.00	1,190.00
1937, 1er juillet, $46,300.00	27-28	7	48-49-50	2,800.00	1,157.50
1938, 1er janvier, $43,500.00	29	8	.....	1,500.00	1,087.50
1938, 1er juillet, $42,000.00	30-31	9	51-52-53	2,900.00	1,050.00
1939, 1er janvier $39,100.00	32	10	.....	1,500.00	977.50
1939, 1er juillet, $37,600.00	33-34	11-12	55	3,100.00	940.00

2—111

MUNICIPALITÉ DU COMTÉ DE MONTMORENCY No 2—*Suite.*

RÈGLEMENT NO 1

Le tableau suivant donne le montant du capital et des intérêts payables le 1er janvier et le 1er juillet de chaque année, et indique ainsi les numéros des obligations à racheter à chacune de ces dates.

	No des obligations			Capital	Intérêts
	$1000.00	$500.00	$100.00		
1940, 1er janvier, $34,500.00....	35	13	56	1,600.00	862.50
1940, 1er juillet, $32,900.00....	36 à 38	.....	57–58	3,200.00	822.50
1941, 1er janvier, $29,700.00....	39–40	.....	59 à 61	2,300.00	742.50
1941, 1er juillet, $27,400.00....	41 à 43	.....	62 à 64	3,300.00	685.00
1942, 1er janvier, $24,100.00....	44–45	.....	65 à 68	2,400.00	602.50
1942, 1er juillet, $21,700.00....	46 à 48	.....	69 à 72	3,400.00	542.50
1943, 1er janvier, $18,300.00....	49–50	14	73	2,600.00	457.50
1943, 1er juillet, $15,700.00....	51 à 53	15	74	3,600.00	392.50
1944, 1er janvier, $12,100.00....	54–55	16	75–76	2,700.00	302.50
1944, 1er juillet, $ 9,400.00....	56 à 58	17	77–78	3,700.00	235.00
1945, 1er janvier, $ 5,700.00....	59 à 63	18	79–80	5,700.00	142.50

Pour identification ce seize janvier mil neuf cent vingt-cinq.

Signé: "J.-P. Blais,"
" "P.-M. Letourneau,"
" "Claude Taschereau, N. P."

Vraie copie de la minute demeurée de record en mon étude.

$80, 000 pour la Traverse de l'Ile d'Orléans

L'assemblée législative permet au gouvernement de donner un octroi annuel de $4,000 pendant 20 ans pour contribuer au maintien d'un service régulier entre l'Ile et Québec – Les transferts de valeurs immobilières

L'hon. M. Taschereau, premier ministre de la province, à l'occasion de sa fête pourra présenter un joli présent aux contribuables qu'il représente à la Législature provinciale projet de loi qui a pour but d'accorder un subside depuis de nombreuses années. L'Assemblée Législative a, en effet, adopté, hier matin, un substantiel à la compagnie qui établira un nouveau service entre Québec et l'Ile d'Orléans.

La population du comté de Montmorency a contribué pour un montant de $75,000 à l'établissement de ce service et le Gouvernement veut contribuer pendant 20 ans, par un

octroi de $4,000. La Chambre l'a autorisé à faire cette dépense annuelle; c'est M. Taschereau qui a plaidé la cause de son comté et M. Patenaude fit remarquer en souriant : » Nous allons offrir cela au premier ministre pour sa fête».

L'Action Catholique, 7 mars

Le travail à Lauzon

Le travail augmente au chantier Davie à Lauzon. On a commencé à recevoir de l'acier pour la construction du nouveau bateau de la Compagnie de la Traverse de l'Ile d'Orléans. On a aussi commencé les réparations à plusieurs vaisseaux qui passent l'hiver dans les cales sèches. Les travaux occupent plus de 350 hommes.

L'Action Catholique, 14 mars

Soumissions pour l'achat de débentures

LA TRAVERSE DE L'Ile D'ORLEANS, LIMITEE,

Recevra jusqu'au 31 mars 1925 des soumissions pour l'achat de débentures émises par la municipalité du comté de Montmorency No. 2. Île d'Orléans datées le 1er janvier 1925 et portant intérêt à 5 1/2 % payable semi annuellement.

Ces débentures au montant de $80.000.00 sont payables par séries, à partir du 1er juillet 1925 au 1er janvier 1945.

La Traverse de l'Ile d'Orléans. Ltée doit recevoir ces débentures en vertu d'un règlement municipal et d'un contrat ratifié par la Législature de Québec, et ces débentures porteront le certificat du Ministre des Affaires Municipales.

Il a été pourvu au remboursement de ces débentures et des intérêts par un octroi annuel de $4,000 payable pendant vingt ans, voté par le gouvernement do la province de Québec, et par des versements annuels payables par la Traverse de l'Ile d'Orléans. Ltée, lesquels versements sort garantis par des débentures émises par ladite compagnie.

Québec, 19 mars 1925.

LA TRAVERSE DE L'ILE D'ORLÉANS. LTEE.

Par le secrétaire,

P.-A. JUNEAU.

81 rue Dalhousie, Québec. 1511

La Gazette Officielle du Québec, 21 mars 1925, p.1062

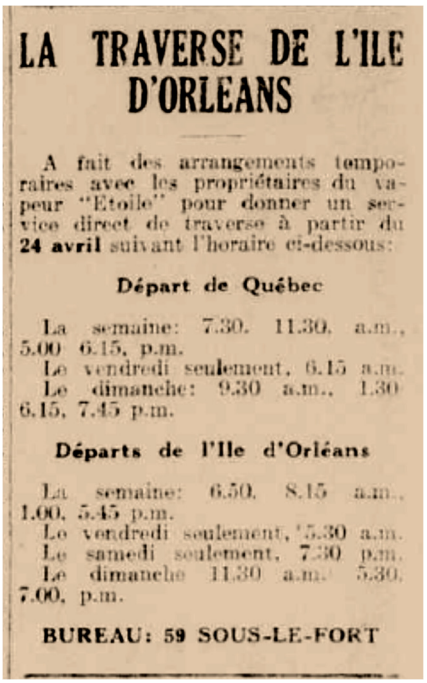

LA TRAVERSE DE L'ILE D'ORLEANS

A fait des arrangements temporaires avec les propriétaires du vapeur "Etoile" pour donner un service direct de traverse à partir du **24 avril** suivant l'horaire ci-dessous:

Départ de Québec

La semaine: 7.30, 11.30, a.m., 5.00 6.15, p.m.
Le vendredi seulement, 6.15 a.m.
Le dimanche: 9.30 a.m., 1.30 6.15, 7.45 p.m.

Départs de l'Ile d'Orléans

La semaine: 6.50, 8.15 a.m., 1.00, 5.45 p.m.
Le vendredi seulement, 5.30 a.m.
Le samedi seulement, 7.30 p.m.
Le dimanche 11.30 a.m., 5.30, 7.00, p.m.

BUREAU: 59 SOUS-LE-FORT

Le Soleil, 21 avril

M. Lavigueur parle de l'importance d'établir un service de traversier entre l'Ile d'Orléans et la terre ferme, entreprise pour laquelle le gouvernement de Québec a accordé un octroi de $4,000 par année, et il espère qu'Ottawa n'aura pas d'objection à contribuer $3,000 annuellement.

Le Droit, 24 avril

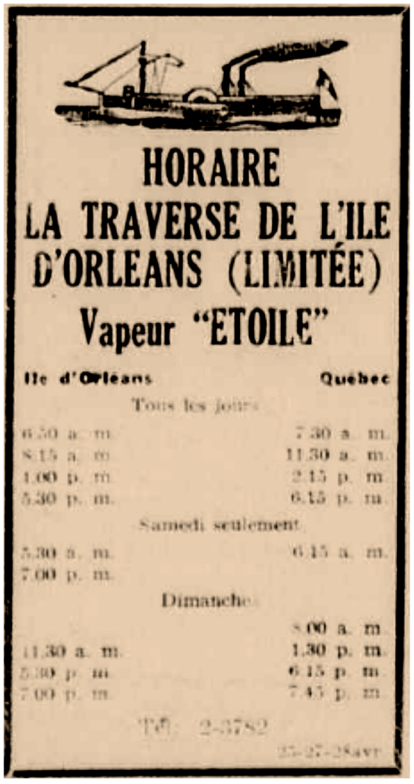

HORAIRE
LA TRAVERSE DE L'ILE D'ORLEANS (LIMITÉE)
Vapeur "ETOILE"

Ile d'Orléans	Québec
Tous les jours	
6.50 a. m.	7.30 a. m.
8.15 a. m.	11.30 a. m.
1.00 p. m.	2.15 p. m.
5.30 p. m.	6.15 p. m.
Samedi seulement	
5.30 a. m.	6.15 a. m.
7.00 p. m.	
Dimanche	
	8.00 a. m.
11.30 a. m.	1.30 p. m.
5.30 p. m.	6.15 p. m.
7.00 p. m.	7.45 p. m.

Tél: 2-3782

25-27-28 avr.

Le Soleil, 25, 27, 28, 29, 30 avril

Le Soleil, 2 mai

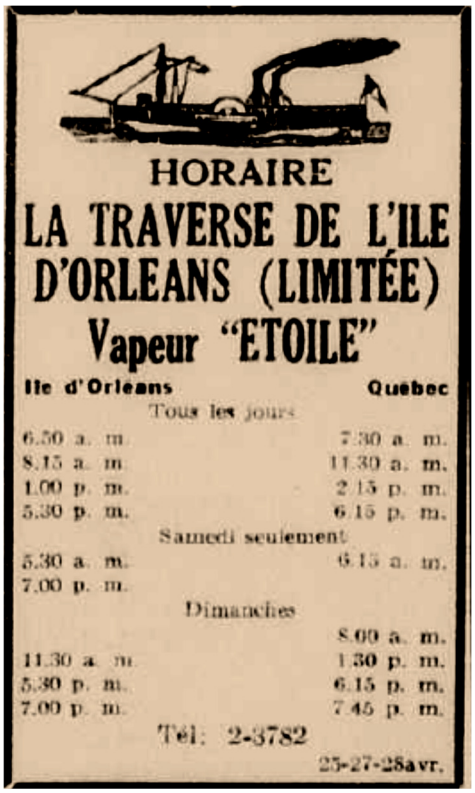

Le Soleil, 4, 5 mai

La Cie Davie a actuellement à son emploi environ 350 ouvriers et la plupart travaillent à la construction du bateau en acier pour la Cie de la Traverse de l'Ile d'Orléans Ltée. Ce navire sera prêt vers la fin du mois et sera probablement lancé les premiers jours du mois de juin. Il portera le nom de «L'Ile d'Orléans».,

Le Soleil, 5 mai

Bureau de la compagnie «La Traverse de l'Île d'Orléans Ltée»

Avis est donné que la compagnie "La Traverse de L'Ile d'Orléans. Ltée", constituée en corporation par lettres patentes de la province de Québec émises le 4 septembre 1924, et ayant son bureau principal au No 81 de la rue Dalhousie, dans la cité de Québec, l'a transporté au No 59, Sous-le-Fort, dans la cité de Québec. A compter de la date du présent avis, le bureau situé au No 59, rue Sous-le-Fort, Québec, est considéré par la compagnie comme étant son bureau principal.

Québec, 4 mai 1925. Le secrétaire, 2333 P.-A. JUNEAU.

La Gazette Officielle du Québec, 9 mai, p.1598

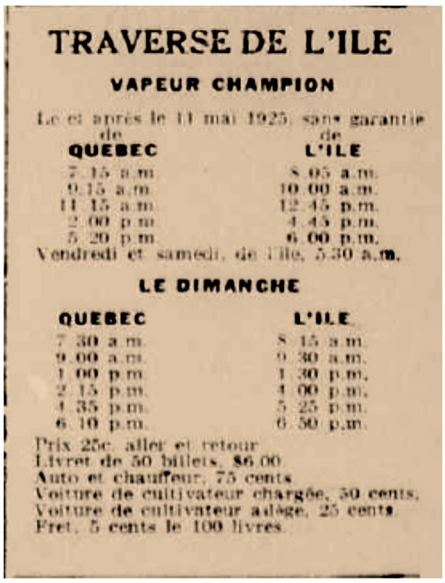

TRAVERSE DE L'ILE

VAPEUR CHAMPION

Le et après le 11 mai 1925, sans garantie

de QUEBEC	de L'ILE
7.15 a.m.	8.05 a.m.
9.15 a.m.	10.00 a.m.
11.15 a.m.	12.45 p.m.
2.00 p.m.	4.45 p.m.
5.20 p.m.	6.00 p.m.

Vendredi et samedi, de l'île, 5.30 a.m.

LE DIMANCHE

QUEBEC	L'ILE
7.30 a.m.	8.15 a.m.
9.00 a.m.	9.30 a.m.
1.00 p.m.	1.30 p.m.
2.15 p.m.	4.00 p.m.
4.35 p.m.	5.25 p.m.
6.10 p.m.	6.50 p.m.

Prix 25c. aller et retour
Livret de 50 billets, $6.00
Auto et chauffeur, 75 cents
Voiture de cultivateur chargée, 50 cents.
Voiture de cultivateur allège, 25 cents
Fret, 5 cents le 100 livres.

Le Soleil, 15 mai

Le Champion au repos

Le vapeur «Champion» a abandonné ses voyages à l'Ile d'Orléans. Il est actuellement dans le bassin Louise. On assure qu'il va partir, prochainement, pour l'Ontario. Le navire – d'après les rumeurs que nous avons recueillies – aurait été loué à une compagnie de Kingston.

Le Soleil, 9 juin

Le «Champion» s'en va

Le vapeur «Champion», connu des Québecquois depuis plusieurs années pour avoir fait la navette entre Québec et les plages de l'Ile d'Orléans, est parti mardi après-midi, pour Hamilton, Ontario. Le vapeur a été réparé et sera mis en service entre Hamilton et Burlington-Beach. La nouvelle a été annoncées par la Cie Maritime Industrielle Limitée, dont M. W.-J. Thompson, de Québec, fait partie.

La Tribune (Sherbrooke) 11 juin

Règlement No.2 – nombre de directeurs

LA TRAVERSE DE L'ILE D'ORLEANS. LIMITEE

Règlement No 2 pour augmenter le nombre des directeurs.

Il est décrété par règlement que la compagnie sera, à partir du sept septembre prochain, 1925, administrée par dix directeurs au lieu de cinq.

Vraie copie.

Le secrétaire,

P.-ANSELME JUNEAU.

Je soussigné, P.- Anselme Juneau, secrétaire de la Traverse de l'Ile d'Orléans, Limitée, certifie que le règlement ci-dessus a été régulièrement adopté par les directeurs le 3 février 1925;

Qu'il a été approuvé le 19 février 1925 par les actionnaires réunis en assemblée générale spéciale;

Qu'à cette assemblée, il était détenu ou représenté par les actionnaires présents 492 actions du capital et que les actionnaires qui ont voté en faveur de l'approbation du règlement détenaient ou représentaient entre eux 492 actions.

Le secrétaire,

4149 P.-ANSELME JUNEAU

La Gazette Officielle du Québec, 29 août, p.2634 et 2635

A compter de la date du présent avis, le bureau situé au No 59, rue Sous-le-Fort, Québec, est considéré par la compagnie comme étant son bureau principal.

Québec, 4 mai 1925. Le secrétaire, 2333 P.-A. JUNEAU.

La Gazette Officielle du Québec, 9 mai 1925, p.1598

LE VAPEUR "ILE D'ORLEANS"

On voit plus haut les travaux de la charpente métallique du nouveau vapeur ILE D'ORLEANS qui est en construction à Lauzon. Ce vapeur servira à la traverse de l'île d'Orléans. Il mesure 150 pieds de longueur, 53 de largeur. Il aura de l'accommodation pour 40 à 50 voitures ou automobiles et un millier de passagers. Il y aura des ponts séparés pour les piétons et pour les véhicules. Il sera mû par des moteurs à l'huile. Il sera llivré aux propriétaires à la fin de mai et commencera son service peu après, environ vers la mi-juin.

Le Soleil, 16 mai

LE LANCEMENT DE "L'ILE D'ORLEANS"

Cette photographie a été prise mardi matin au moment où le bateau que la nouvelle compagnie de la Traverse de l'Ile d'Orléans a fait construire glissait dans le fleuve aux applaudissements de la foule assemblée aux chantiers Davie à Lauzon

Le Soleil, 25 juin

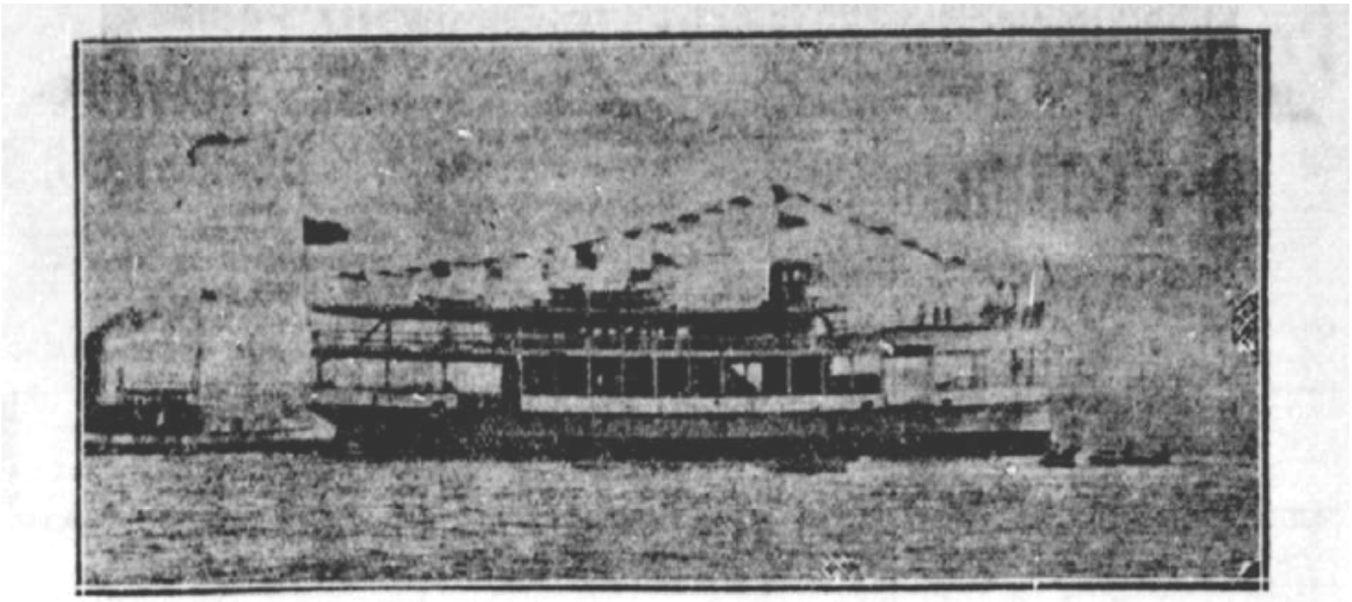

Le nouveau vapeur de la Compagnie de la Traverse de l'Ile d'Orléans, "L'ILE D'ORLEANS", qui a été lancé mardi aux chantiers Davies, à Lauzon. (Photo LIVERNOIS, Québec.)

L'Action catholique, 27 juin

Vapeur «L'Ile d'Orléans»

Le nouveau bateau passeur a commencé la navette entre Québec et l'Ile – Luxueux et spacieux bâtiment – Propreté remarquable

Le grand événement de la fin de semaine, à l'Ile d'Orléans, a été l'inauguration du nouveau navire que la Compagnie de la Traverse de l'Ile a fait construire, aux chantiers de la Davie Shipbuilding, à Lauzon.

Le nouveau bateau, qui porte le nom de L'«Ile d'Orléans», est entré en service samedi soir. Il a fait son premier voyage à l'heure du souper transportant un bon nombre de passagers parmi lesquels on remarquait des officiers de la nouvelle compagnie.

Le navire était attendu, sur le quai, par une foule assez considérable qui s'est empressée de monter à bord, pour visiter et présenter ses félicitations à M. George Davie, le constructeur du bateau. L'«Ile d'Orléans» est d'une belle apparence. Il est spacieux. Ses ponts élevés, larges, peuvent contenir facilement plusieurs centaines de personnes. En bas, 55 automobiles ont place. La manœuvre des véhicules est facile étant donné la largeur des couloirs latéraux et celle des espaces aménagées à la proue et à la poupe du navire.

Tous ceux qui ont visité le nouveau bateau se sont déclarés entièrement satisfaits. Nous ne doutons pas que l'entrée en service de ce vaisseau passeur va contribuer à augmenter la popularité de l'Ile d'Orléans dont les charmes sont déjà si bien appréciés par les citadins qui passent l'été là, Il est aussi certain que les touristes vont se diriger de ce côté.

Les cultivateurs sont très contents du nouveau navire. Ils n'auront plus de difficulté, maintenant, à transporter leurs produits à la ville.

Les personnes qui sont montées à bord du nouveau bateau, hier, ont remarqué avec satisfaction que les membres de l'équipage sont vêtus très proprement. Ils portent un costume spécial avec leur casquette le nom du vaisseau écrit en lettres d'or.

La propreté, la blancheur du nouveau navire a fait pâlir «L'étoile»

Le Soleil, 13 juillet

Nouveau service qu'on inaugure

Le grand événement du début de la semaine à l'Ile d'Orléans a été l'inauguration du bateau que la nouvelle compagnie de la Traverse de l'Ile a fait construire aux chantiers Davies à Lauzon et qui vient de faire son premier voyage de Québec au Bout-de-l'Ile. Le nouveau bateau porte le nom de «Ile d'Orléans» et il a transporté pour son premier voyage un grand nombre de personnes et tous les officiers de la nouvelle compagnie. Il a une fort belle apparence et l'on peut y loger cinquante automobiles à part tout le fret et un millier de passagers.

La Presse, 14 juillet

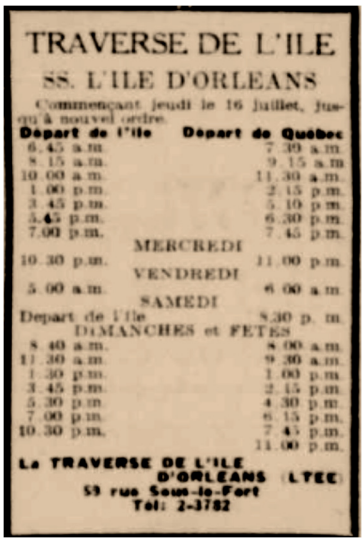

TRAVERSE DE L'ILE

SS. L'ILE D'ORLEANS

Commençant jeudi le 16 juillet, jusqu'à nouvel ordre.

Départ de l'île	Départ de Québec
6.45 a.m.	7.30 a.m.
8.15 a.m.	9.15 a.m.
10.00 a.m.	11.30 a.m.
1.00 p.m.	2.15 p.m.
3.45 p.m.	5.10 p.m.
5.45 p.m.	6.30 p.m.
7.00 p.m.	7.45 p.m.
MERCREDI	
10.30 p.m.	11.00 p.m.
VENDREDI	
5.00 a.m.	6.00 a.m.
SAMEDI	
Départ de l'île	8.30 p.m.
DIMANCHES et FETES	
8.40 a.m.	8.00 a.m.
11.30 a.m.	9.30 a.m.
1.30 p.m.	1.00 p.m.
3.45 p.m.	2.15 p.m.
5.30 p.m.	4.30 p.m.
7.00 p.m.	6.15 p.m.
10.30 p.m.	7.45 p.m.
	11.00 p.m.

La TRAVERSE DE L'ILE D'ORLEANS (LTEE)
59 rue Sous-le-Fort
Tél: 2-3782

Le Soleil, 15 juillet, 1 août

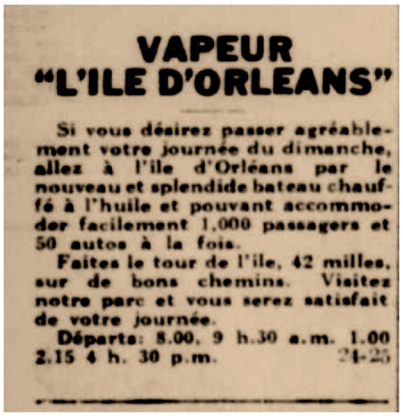

VAPEUR "L'ILE D'ORLEANS"

Si vous désirez passer agréablement votre journée du dimanche, allez à l'île d'Orléans par le nouveau et splendide bateau chauffé à l'huile et pouvant accommoder facilement 1,000 passagers et 50 autos à la fois.

Faites le tour de l'île, 42 milles, sur de bons chemins. Visitez notre parc et vous serez satisfait de votre journée.

Départs: 8.00, 9 h.30 a.m. 1.00 2.15 4 h. 30 p.m. 24-25

Le Soleil, 25 juillet

Le service St-Laurent et St-Jean

Le vapeur ILE D'ORLÉANS inaugurera samedi à 2h15 p.m., son service de St-Laurent et St-Jean. Ce ne sera que le samedi seulement, mais d'ici quelque temps le nombre de voyages sera augmentés à trois ou quatre par semaine, surtout pour le marché, vendredi matin, et le dimanche soir.

L'Action Catholique, 11 août

EXCURSION

A

St-Laurent et St-Jean, I. O.

Sur le palais flottant, vapeur "l'Ile d'Orléans."

SAMEDI, 15 AOUT

Départ Québec 2.15 P. M.
Retour 6.30 P. M.

Adultes 50c. Enfants 25c

Cette excursion se continuera chaque samedi après le 15 août, mais l'heure du départ sera avancée et sera annoncée plus tard.

LA TRAVERSE DE L'ILE D'ORLEANS Ltée

59 Sous le Fort. — — — Tél: 2-3782

L'Action catholique, 14 août

TRAVERSE DE L'ILE
D'ORLEANS
Jusqu'à nouvel ordre, le vapeur "L'Ile-d'Orléans" partira:
de l'Ile — de Québec
6.45 a.m. — 7.30 a.m.
8.15 a.m. — 9.15 a.m.
10.00 a.m. — 11.30 a.m.
1.00 p.m. — 2.15 p.m.
3.45 p.m. — 5.10 p.m.
5.45 p.m. — 6.30 p.m.
MERCREDI
10.30 p.m. — 11.00 p.m.
VENDREDI ET SAMEDI
5.00 a.m. — 6.00 a.m.
SAMEDI
7.00 p.m.
DIMANCHES ET FETES
8.40 a.m. — 8.00 a.m.
11.30 a.m. — 9.30 a.m.
1.30 p.m. — 1.00 p.m.
3.45 p.m. — 2.15 p.m.
5.30 p.m. — 4.30 p.m.
7.00 p.m. — 6.15 p.m.
7.45 p.m.
10.30 p.m. — 11.00 p.m.
La TRAVERSE DE L'ILE D'ORLEANS (LTEE)
59 Sous-le-Fort — Tél: 2-3782

Le Soleil, 26 août, 12 septembre

TRAVERSE DE L'ILE
D'ORLEANS
Jusqu'à nouvel ordre, le vapeur "L'Ile-d'Orléans" partira:
de l'Ile — de Québec
6.45 a.m. — 7.30 a.m.
8.15 a.m. — 9.15 a.m.
10.00 a.m. — 11.30 a.m.
1.00 p.m. — 2.15 p.m.
3.45 p.m. — 5.10 p.m.
5.45 p.m. — 6.30 p.m.
VENDREDI
5.00 a.m. — 6.00 a.m.
SAMEDI
7.00 p.m.
DIMANCHES ET FETES
8.40 a.m. — 8.00 a.m.
11.30 a.m. — 9.30 a.m.
1.30 p.m. — 1.00 p.m.
3.45 p.m. — 2.15 p.m.
5.30 p.m. — 4.30 p.m.
7.00 p.m. — 6.15 p.m.
7.45 p.m.
La TRAVERSE DE L'ILE D'ORLEANS (LTEE)
59 Sous-le-Fort — Tél: 2-3782

Le Soleil, 19, 23, 26 septembre

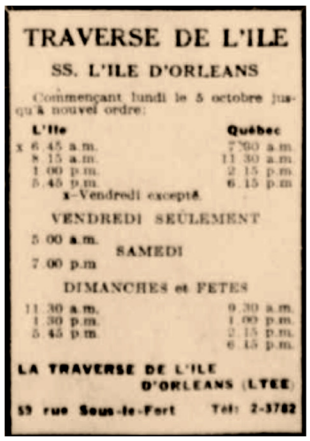
TRAVERSE DE L'ILE
SS. L'ILE D'ORLEANS
Commençant lundi le 5 octobre jusqu'à nouvel ordre:
L'Ile — Québec
x 6.45 a.m. — 7.30 a.m.
8.15 a.m. — 11.30 a.m.
1.00 p.m. — 2.15 p.m.
5.45 p.m. — 6.15 p.m.
x-Vendredi excepté.
VENDREDI SEULEMENT
5.00 a.m.
SAMEDI
7.00 p.m.
DIMANCHES et FETES
11.30 a.m. — 9.30 a.m.
1.30 p.m. — 1.00 p.m.
5.45 p.m. — 2.15 p.m.
6.15 p.m.
LA TRAVERSE DE L'ILE D'ORLEANS (LTEE)
59 rue Sous-le-Fort — Tél: 2-3782

Le Soleil, 3 octobre

Promesse électorale – service de traversiers

Lavigueur et Taschereau dans l'Ile

Le candidat libéral dans le comté de Québec, M. H.-E. Lavigueur, accompagné de l'hon, L.A. Taschereau et de M. Louis Létourneau, est retourné dans l'Ile d'Orléans, hier, et a visité plusieurs paroisses, demandant aux électeurs et électrices d'appuyer sa candidature. M. Lavigueur et ses compagnons tinrent trois assemblées : ils parlèrent à Ste-Pétronille, à St-Laurent et à St-Jean. On traita beaucoup de politique provinciale, l'hon. Taschereau rappelant qu'il représente le comté de Montmorency à la Législature depuis 25 ans, parlant de la Banque Nationale, de l'octroi à la Traverse de l'Ile d'Orléans et laissant entendre que bientôt St-Laurent et St-Jean auraient aussi un service de traversiers.

L'Action Catholique, 22 octobre

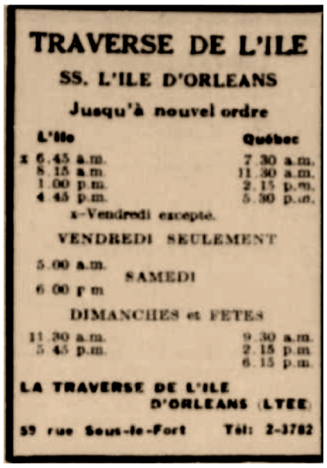
TRAVERSE DE L'ILE
SS. L'ILE D'ORLEANS
Jusqu'à nouvel ordre
L'Ile — Québec
x 6.45 a.m. — 7.30 a.m.
8.15 a.m. — 11.30 a.m.
1.00 p.m. — 2.15 p.m.
4.45 p.m. — 5.30 p.m.
x-Vendredi excepté.
VENDREDI SEULEMENT
5.00 a.m.
SAMEDI
6.00 p.m.
DIMANCHES et FETES
11.30 a.m. — 9.30 a.m.
5.45 p.m. — 2.15 p.m.
6.15 p.m.
LA TRAVERSE DE L'ILE D'ORLEANS (LTEE)
59 rue Sous-le-Fort — Tél: 2-3782

Le Soleil, 31 octobre, 14 novembre

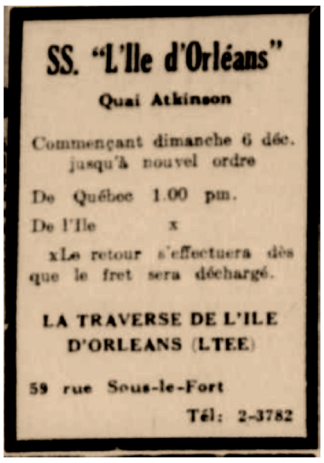
SS. "L'Ile d'Orléans"
Quai Atkinson
Commençant dimanche 6 déc. jusqu'à nouvel ordre
De Québec 1.00 pm.
De l'Ile x
xLe retour s'effectuera dès que le fret sera déchargé.
LA TRAVERSE DE L'ILE D'ORLEANS (LTEE)
59 rue Sous-le-Fort
Tél: 2-3782

Le Soleil, 5 décembre

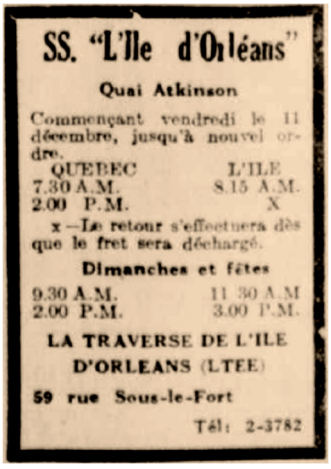
SS. "L'Ile d'Orléans"
Quai Atkinson
Commençant vendredi le 11 décembre, jusqu'à nouvel ordre.
QUEBEC — L'ILE
7.30 A.M. — 8.15 A.M.
2.00 P.M. — X
x—Le retour s'effectuera dès que le fret sera déchargé.
Dimanches et fêtes
9.30 A.M. — 11.30 A.M.
2.00 P.M. — 3.00 P.M.
LA TRAVERSE DE L'ILE D'ORLEANS (LTEE)
59 rue Sous-le-Fort
Tél: 2-3782

Le Soleil, 12, 26 décembre

Le service de l'Ile d'Orléans

Nous sommes informés que le pont de glace n'étant pas pris entre la côte de Beaupré et l'île d'Orléans, le traversier continue son service entre Québec et cette île. Ce traversier, «l'Ile d'Orléans», fait deux voyages par jour.

Le Soleil, 24 décembre

[1926]

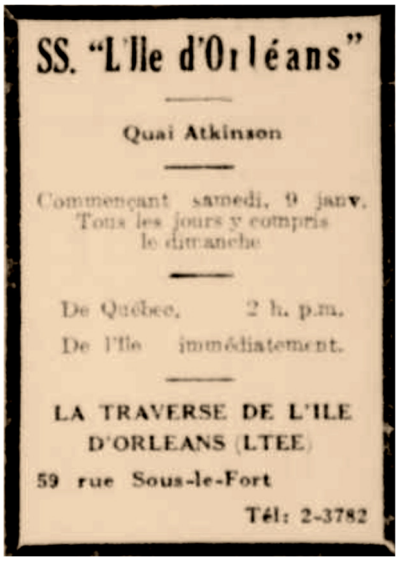

Le Soleil, 8 janvier1

Le brise-glace Lady Grey ira à l'Ile

L'hon. M. Cardin vient de donner des instructions pour que le brise-glace Lady Grey fasse un ou deux voyages à l'Ile d'Orléans pour l'accommodation des insulaires. Le navire reviendra demain de Sorel pour faire ce service temporaire à l'Ile et reprendre ensuite son travail pour débarrasser le chenal. Le «Mikula» reviendra aussi pour faire une croisière dans le bas du fleuve.

L'Action Catholique, 3 avril

«L'Ile d'Orléans» à son quai

Le vapeur «Ile d'Orléans», inaugurera dès le milieu de la semaine prochaine sont service d'été entre l'Ile d'Orléans et Québec. Ce bateau est maintenant sous vapeur au quai Atkinson situé en arrière des entrepôts frigorifiques du gouvernement. Il attend que le pont de glace entre Québec et l'Ile soit condamné pour reprendre son service qui, nous assure-t-on sera insurpassable cette année. Les directeurs de la compagnie de l'Ile d'Orléans sont à préparer un horaire d'été qui devrai donner satisfaction à tout le monde.

Le Soleil, 3 avril

Le vapeur l'Ile d'Orléans a repris son service régulier entre Québec et l'Ile. L'Ile d'Orléans fait deux voyages par jour; le matin à 7 h. 30 et l'après-midi à 3 heures. Quelques villégiateurs ont même commencé à occuper leurs cottages.

Le Soleil, 8 avril

Le vapeur Sorel – Deux bateaux à l'Ile

Le bateau «Orléans» ne pouvant faire le service à St-Laurent, St-Jean, St-François, à cause de son tirant d'eau, les habitants de l'Ile, excepté ceux qui sont établis à proximité de Ste-Pétronille, souffraient de l'interruption du service du «Champion». Par les soins de quelques amis dévoués et de l'esprit progressiste des insulaires du comté de Montmorency, il sera obvié dès l'été prochain à cet état de choses. En effet, une nouvelle compagnie est formée qui a acheté le «Sorel», propriété de M. Edouard Simard. M. Simard qui l'an dernier, affectait son navire au service Sorel-Montréal, commencera bientôt à voyager entre les paroisses de la rive sud de l'Ile d'Orléans et de quelques ports de la côte sud, comme Berthier et St-Michel.

L'Action Catholique, 26 avril

Vapeur Le «Champion» à son quai

Le «Champion» appartenant à la compagnie Maritime & Industrielle, inaugurera un nouveau service entre St-Jean, St-Laurent et St-Michel dans une dizaine de jours. Ce navire fera deux voyages par jour, de St-Jean, le matin, à 7 heures 20, et de Québec, à 4 heures 20 de l'après-midi. La compagnie fait un essai et si le public lui témoigne quelque encouragement elle améliorera son service graduellement.

Le Soleil 10 avril

Nouveau service à l'Ile d'Orléans

Maintes circonstances nous poussent continuellement de féliciter notre population des efforts constants qu'elle fait, toujours dans un but d'amélioration.

Cette fois encore, nous tenons à le signaler au public. Québec fait montre de gens travailleurs, à l'esprit de coopération et entreprenant.

C'est ainsi qu'un groupe important de citoyens de Québec, de l'Ile d'Orléans, de Berthier et de St-Michel se sont organisés en vue de résoudre le problème de communication fluviale avec ces ports depuis quelques années abandonnés.

Nous en sommes au progrès et, des renseignements que nous avons pu recueillir, nous pouvons assurer que la compagnie ainsi formée, doit mettre à la disposition des gens de l'Ile et des endroits susmentionnés un vapeur moderne, outillé à la perfection et dirigé par des officiers de haute expérience.

D'une longueur de 158 pieds, ce bateau est construit de façon à assurer aux passagers une traversée confortable, agréable et sûre à la fois. Un salon, des salles bien aménagées, et des ponts de promenade seront à la disposition des passagers de sorte qu'il n'est point douteux que tous les intéressés y trouvent un grand avantage.

Son tonnage lui permettant, ce bateau peut aussi prendre une forte cargaison de fret. Qu'en pensez-vous. N'est-ce pas là une bonne nouvelle !

Nous devons aux zélés organisateurs de la compagnie, promoteurs d'une telle initiative, toutes nos félicitations, et espérons qu'elle recevra du public, tout l'encouragement qu'elle mérite.

Le Soleil 10 avril

Vapeur Le «Sorel» ira à l'Ile d'Orléans

La compagnie de navigation de Québec Ltée inaugurera un nouveau service dans quelques jours – Elle desservira les paroisses de l'Ile et de Bellechasse, et probablement de Lotbinière

Dans quelques jours, les paroisses de l'Ile d'Orléans et de Bellechasse et, probablement aussi quelques paroisses du comté de Lotbinière, seront favorisés d'un nouveau service de bateau La Compagnie de Navigation de Québec Limitée, qui a fait dernièrement l'acquisition du vapeur «Sorel» va être en mesure d'inaugurer prochainement un service régulier entre Québec et la majorité des paroisses de l'Ile et même, s'il y a lieu, entre Québec et quelques paroisses du comté de Lotbinière.

La nouvelle compagnie a été organisée grâce à l'initiative d'une maison financière bien connue de cette ville, la maison Bray Caron et Dubé Limitée. Elle se compose d'hommes d'affaires sérieux qui sauront avec les promoteurs mener cette entreprise à bonne fin.

M. J.-Eugène Caron, gérant général de la maison Bray Caron et Dubé Limitée, nous annonçait hier l'heureuse nouvelle pour les résidents de l'Ile d'Orléans et ceux des comtés de Bellechasse et de Lotbinière que la Compagnie de Navigation de Québec Limitée attend son bateau à la fin de la semaine et qu'elle va organiser sans retard un service régulier pour desservir les comtés ci-haut mentionnés.

«Nous attendons le «Sorel» vendredi ou samedi dit M. Caron, et nous serons en mesure d'annoncer ces jours-ci un service régulier de Québec à St-Laurent, St-François, St-Jean, St-Michel et Berthier. Nous nous attendons de commencer notre service vers le 6 ou le 11 mai, si la glace est alors complètement disparue. Notre compagnie se compose de personnes sérieuses et elle entend donner un service de tout premier ordre. Notre bateau voyagera à des heures régulières; il offrira tout le confort désirable aux populations des paroisses de l'Ile d'Orléans et de Bellechasse que nous desservirons ».

Ferez-vous aussi le service de Lotbinière ?

C'est notre intention plus tard d'inaugurer, s'il y a lieu, un service dans quelques paroisses du comté de Lotbinière, répondit M. Caron. Pour le moment, notre bateau desservira les paroisses que je viens d'énumérer, Il est bon de remarquer que notre service ne viendra pas en conflit avec le service actuel de l'Ile, puisque le bateau qui voyage à présent ne va qu'à Ste-Pétronille, et que le nôtre n'arrêtera pas à cet endroit. Nous desservirons les autres paroisses de l'Ile».

La compagnie de Navigation de Québec Limitée fera probablement l'inauguration de son service dimanche prochain. Elle organise à cette occasion un voyage autour de l'Ile auquel prendront part plusieurs notables de Québec et des paroisses de l'Ile.

L'Action Catholique, 6 mai

La Compagnie de Navigation de Québec, Limitée - Quebec Navigation Company, Limited".

Avis est donné qu'en vertu de la première partie de la Loi des compagnies de Québec, il a été accordé par le lieutenant-gouverneur de la province de Québec, des lettres patentes en date du quatorzième jour d'avril, 1926.

Constituant en corporation: Charles-Edmond Taschereau, Joseph-Philéas Cantin, et Claude Taschereau, tous trois de la cité de Québec, notaires, pour les fins suivantes:

Exercer l'industrie du transport, par eau ou par terre, de passagers, fret, malles et effets et autres objets susceptibles d'être transportés;

Agir comme agent de bateaux à passagers et à marchandises, connue sauveteurs, évaluateurs, déchargeurs de bâtiments et pour toutes autres affaires s'y rattachant de quelque façon que ce soit ;

Acheter et vendre des marchandises pour l'affrètement des bateaux ou navires de la compagnie, ou de toutes autres personnes ou corporations;

Construire, louer, acheter ou autrement acquérir, à quelque titre que ce soit, ou opérer des bateaux mus par la vapeur, ou par toute autre force, y compris les remorqueurs, barges, embarcations de toutes espèces, pour atteindre les fins pour lesquelles la compagnie est constituée en corporation ;

Construire, louer, acheter ou autrement acquérir des quais, des entrepôts, machineries, engins, bouilloires ou toutes autres choses qui peuvent être nécessaires ou utiles aux fins de la compagnie;

Construire, louer, acheter ou autrement acquérir ou opérer des élévateurs, des entrepôts, des appareils frigorifiques;

Conclure toutes ententes avec tous gouvernements ou autorités municipales, locales, fédérales ou étrangères, qui puissent paraître profitables aux fins de la compagnie, et obtenir de telles autorités tous droits, privilèges ou concessions, franchises;

Acheter, posséder, opérer des parcs d'amusements, des hôtels pour l'accommodation des voyageurs:

Acquérir, louer ou échanger, en tout ou en partie, les crédits, l'achalandage, les propriétés mobilières et immobilières, et autres droits appartenant à des compagnies constituées en Corporation ou des sociétés ou à des individus;

Donner en paiement pour tous services rendus à la compagnie, ou pour toute autre acquisition par la compagnie d'actif quelconque de toute compagnie faisant le même genre d'affaires, des actions libérées, des obligations de la compagnie;

Promouvoir, ou aider à promouvoir toutes Compagnies ou corporations faisant un genre d'affaires semblables, en tout ou en partie, à celui de cette compagnie, ou constituées dans le but d'opérer

l'achalandage de la compagnie, ou toute partie d'icelle, et organiser toutes compagnies semblables, et, à cette fin, fournir les deniers requis;

Acquérir et produire, posséder, développer de l'énergie électrique et autres, nécessaires aux fins de la compagnie, et à vendre, en tout ou en partie, cette énergie sur l'Ile d'Orléans;

Négocier toutes telles autres affaires qui pourront être utiles aux fins pour lesquelles la compagnie est incorporée, que ce soit pour constructions, manufactures, entreprises ou autrement;

Vendre, acquérir et posséder des valeurs, de quelque nature qu'elles soient, mobilières ou immobilières, en garantie de dettes dues à la compagnie, et disposer de ces garanties au meilleur avantage de la compagnie;

Emprunter sur le crédit de la compagnie telle ou telles sommes qui lui seront nécessaires pour les fins de son commerce, ou pour son industrie, hypothéquer, pour garantir tel ou tels emprunts, en tout ou en partie, son actif, ses immeubles, ses dettes actives, son achalandage;

Émettre des bons ou débentures et, pour garantir telle émission, hypothéquer et donner en gage et nantissement suivant le cas en faveur d'un ou plusieurs fiduciaires, tout ou partie de ses biens meubles et immeubles, crédits, achalandage;

Et sans limiter la généralité des susdits pouvoirs, faire toutes choses et actions qui puissent être jugées utiles et nécessaires pour l'accomplissement des fins pour lesquelles la compagnie est constituée en corporation. SOUS le nom de "La Compagnie de Navigation de Québec, Limitée. - Quebec Navigation Company, Limited".

La compagnie sera régie par un bureau de direction composé de neuf membres;

Le capital-actions de la compagnie consistera en quinze cents (1,500) actions communes, sans valeur au pair, et de quatre cents (400) actions préférentielles et cumulatives de cent ($100.00) piastres chacune, portant intérêt au taux de six (6%) pour cent l'an, pourvu, toutefois, que lesdites actions communes, sans valeur au pair, puissent être émises pour telle considération que pourront déterminer les directeurs de la compagnie. Lesdites actions préférentielles seront sujettes aux privilèges, priorité, droit, restrictions et conditions ci-après mentionnés, savoir:

Les actions préférentielles donneront droit à leurs détenteurs de recevoir, à même les profits nets de la compagnie, des dividendes au taux de six (6%) pour cent l'an, sur leur valeur au pair, et rien de plus; ces dividendes seront cumulatifs et seront déclarés et payés avant qu'aucun dividende ne soit déclaré et payé sur les actions communes;

Les actions préférentielles, dans le cas de liquidation de la compagnie, donneront droit à leurs détenteurs de recevoir la valeur au pair de ces actions, avec, en plus, tous dividendes accrus et non payés, qu'ils soient déclarés ou non, par préférence aux actions communes, mais ne donneront pas droit à leurs détenteurs & participer actuellement dans les profits ou l'actif de la compagnie;

Seuls les détenteurs d'actions communes auront droit de vote aux assemblées des actionnaires;

Le montant avec lequel la compagnie commencera ses opérations sera de quarante-sept mille ($47,000.00) piastres;

Les actions communes, sans valeur au pair, seront divisées et attribuées à tels prix que pourront fixer les directeurs;

Le bureau principal de la compagnie sera à Québec, dans le district de Québec, province de Québec.

Daté du bureau du secrétaire de la province, ce quatorzième jour d'avril, 1926.

Le sous-secrétaire de la province,

2241 C.-J. SIMARD

La Gazette Officielle du Québec, 8 mai, p.1629-1630

"S. S. L'ILE D'ORLEANS"

L'Ile — Tous les jours — Québec

6.45 a.m. — 7.30 a.m.
8.15 a.m. — 9.15 a.m.
10.00 a.m. — 11.30 a.m.
1.00 p.m. — 2.15 p.m.
3.45 p.m. — 5.10 p.m.
5.45 p.m. — 6.30 p.m.
7.00 p.m. — 7.45 p.m.

Mardi et jeudi
10.30 p.m. — 11.00 p.m.

Vendredi seulement
5.00 a.m. — 6.00 a.m.

Samedi seulement
8.30 p.m.

Dimanches et fêtes
8.00 a.m.
8.40 a.m. — 9.30 a.m.
11.30 a.m. — 1.00 p.m.
1.30 p.m. — 2.15 p.m.
3.45 p.m. — 4.30 p.m.
5.20 p.m. — 6.15 p.m.
7.00 p.m. — 7.45 p.m.
10.30 p.m. — 11.00 p.m.

EXCURSIONS DU SOIR

La température le permettant: les jeudis et dimanches.
Départ de Québec..... 7.45 p.m.
Retour à ..... 11.00 p.m.
PRIX:
Adultes: 50c. - - - Enfants 25c
Orchestre à bord

LA TRAVERSE DE L'ILE D'ORLEANS LTEE
59 Sous-le-Fort - - - Tél: 2-3782

Le Soleil, 29 juillet, août

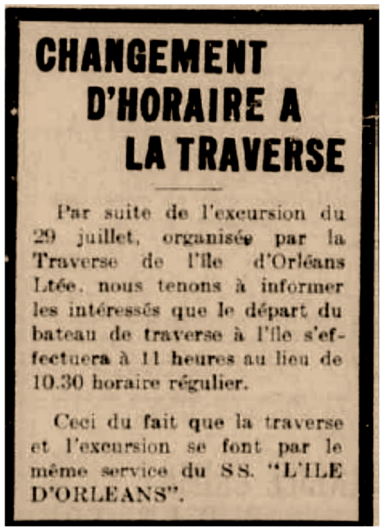
CHANGEMENT D'HORAIRE A LA TRAVERSE

Par suite de l'excursion du 29 juillet, organisée par la Traverse de l'île d'Orléans Ltée, nous tenons à informer les intéressés que le départ du bateau de traverse à l'île s'effectuera à 11 heures au lieu de 10.30 horaire régulier.

Ceci du fait que la traverse et l'excursion se font par le même service du S.S. "L'ILE D'ORLEANS".

Le Soleil, 24 juillet

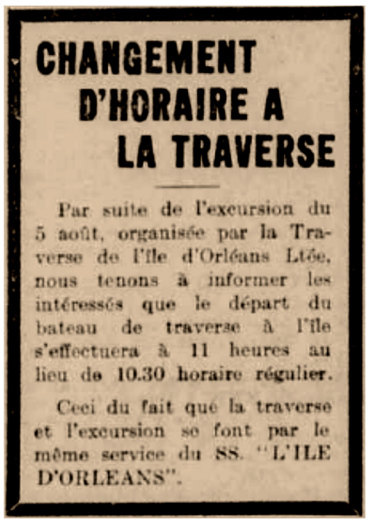
CHANGEMENT D'HORAIRE A LA TRAVERSE

Par suite de l'excursion du 5 août, organisée par la Traverse de l'île d'Orléans Ltée, nous tenons à informer les intéressés que le départ du bateau de traverse à l'île s'effectuera à 11 heures au lieu de 10.30 horaire régulier.

Ceci du fait que la traverse et l'excursion se font par le même service du SS. "L'ILE D'ORLEANS".

Le Soleil, 5 août

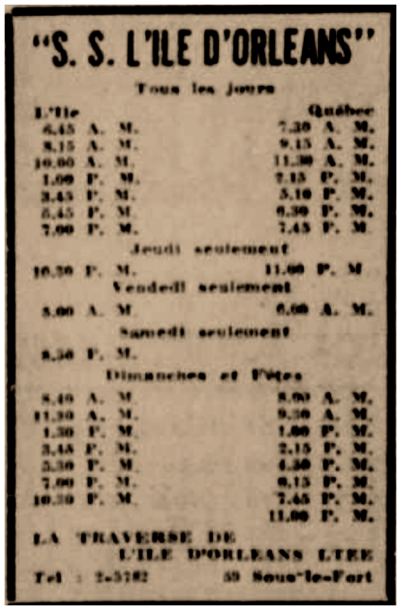
"S. S. L'ILE D'ORLEANS"

Tous les jours

L'Ile — Québec

6.45 A. M. — 7.30 A. M.
8.15 A. M. — 9.15 A. M.
10.00 A. M. — 11.30 A. M.
1.00 P. M. — 2.15 P. M.
3.45 P. M. — 5.10 P. M.
5.45 P. M. — 6.30 P. M.
7.00 P. M. — 7.45 P. M.

Jeudi seulement
10.30 P. M. — 11.00 P. M.

Vendedi seulement
5.00 A. M — 6.00 A. M.

Samedi seulement
8.30 P. M.

Dimanches et Fêtes
8.40 A. M — 9.30 A. M.
11.30 A. M. — 1.00 P. M.
1.30 P. M. — 2.15 P. M.
3.45 P. M. — 4.30 P. M.
5.20 P. M — 6.15 P. M.
7.00 P. M. — 7.45 P. M.
10.30 P. M — 11.00 P. M.

LA TRAVERSE DE L'ILE D'ORLEANS LTEE
Tel : 2-3782 — 59 Sous-le-Fort

Le Soleil, 18 septembre

VAPEUR "L'ILE-D'ORLEANS"

HORAIRE

Départ de l'Ile — Départ de Québec
8.45 AM — 7.30 AM
8.15 AM — 11.30 AM
1.00 PM — 2.15 PM
5.30 PM — 6.15 PM

x Vendredi excepté

Vendredi seulement
6.00 AM

Samedi seulement
7.00 PM

Dimanche et fêtes
11.30 AM — 9.30 PM
1.30 PM — 1.00 PM
5.30 PM — 2.15 PM
6.15 PM

Sujet à changement

LA TRAVERSE DE L'ILE D'ORLEANS LTEE
Tél: 2-3782 — 59 rue Sous-le-Fort

Le Soleil, 11 novembre

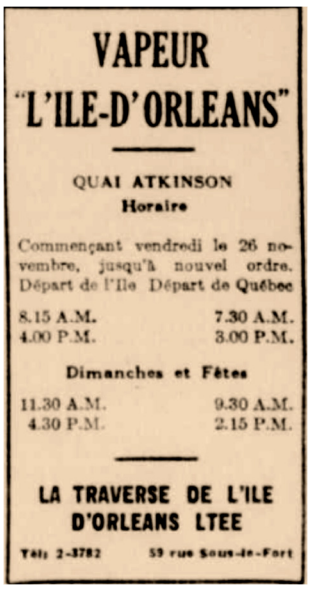
VAPEUR "L'ILE-D'ORLEANS"

QUAI ATKINSON
Horaire

Commençant vendredi le 26 novembre, jusqu'à nouvel ordre.

Départ de l'Ile — Départ de Québec
8.15 A.M. — 7.30 A.M.
4.00 P.M. — 3.00 P.M.

Dimanches et Fêtes
11.30 A.M. — 9.30 A.M.
4.30 P.M. — 2.15 P.M.

LA TRAVERSE DE L'ILE D'ORLEANS LTEE
Tél: 2-3782 — 59 rue Sous-le-Fort

Le Soleil, 24, 27 novembre

Le Soleil, 3, 4 décembre

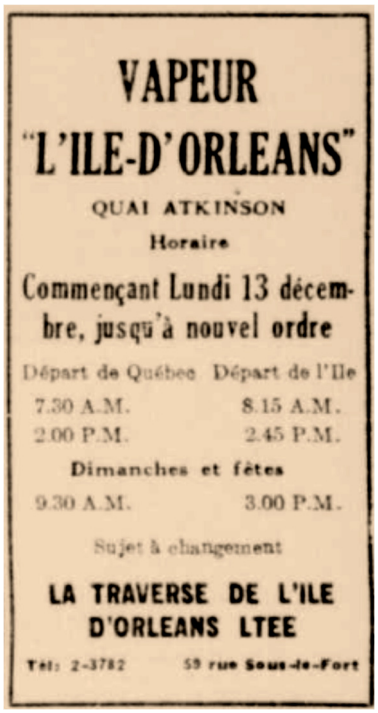

Le Soleil, 11, décembre

L'Action Catholique, 24 décembre

[1927]

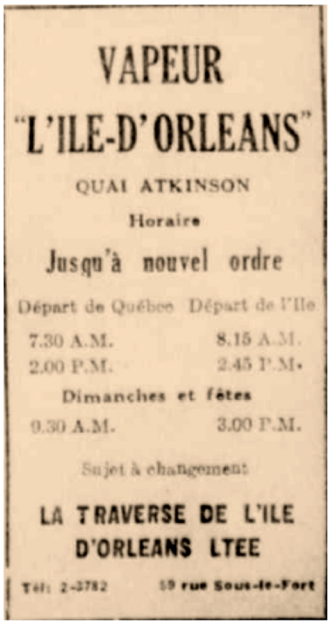

Le Soleil, 8 janvier

Le bateau de l'Ile et la ville

La compagnie de la Traverse demande de n'être pas surchargée pour l'usage du ponton où son bateau accoste

L'ordre du jour, hier, au comité des Chemins que présidait l'échevin Émile Bouchard, ne contenant que trois choses, mais par contre, l'on a discuté aussi longtemps que s'il y eut en un ordre du jour plus chargé. Il y avait d'abord, ce qui n'était pas au programme, la question du ponton dont se sert la nouvelle compagnie de la Traverse de l'Île d'Orléans pour y faire accoster son bateau. L'abbé Paradis, curé de Ste-Pétronille et secrétaire-trésorier de la compagnie, a comparu devant les membres du comité et a plaidé très habilement la cause des intérêts qu'il représentait, mais sans succès, cependant. Il demandait, en résumé, que l'on n'obligeât pas la compagnie à payer le plein montant exigé d'elle l'an dernier, pour l'usage du ponton. En vertu du contrat intervenu, la compagnie s'était engagée à verser $1,500 à la cité de Québec. Aujourd'hui, la compagnie, en raison des sacrifices qu'elle a faits pour donner à L'Île d'Orléans, un service régulier hiver comme été, désirerait ne payer que la moitié du loyer soit $750, c'est-à-dire qu'elle serait satisfaite si on ne lui réclamait pas la balance des $1,500. L'abbé Paradis déclara que l'an dernier, lorsqu'il fut décidé de louer le ponton à l'enchère, c'était sans doute, dans le but de faire payer la compagnie, plus cher qu'elle n'aurait payé en réalité de gré à gré. Il ajouta que si, aujourd'hui, les gens de l'Ile ont un bon service tout le long de l'année, ils le doivent d'abord à leur esprit d'initiative eux-mêmes, puisque ce sont eux qui se sont groupés pour financer l'entreprise et aussi à la bonne volonté des deux gouvernements, provincial et fédéral, puis à celles des citoyens de Québec

«Nous ne venons pas mendier, déclara l'abbé Paradis, mais simplement vous demander que vous preniez en considération les sacrifices que nous avons faits et de ne pas nous surcharger.»

L'abbé Paradis expliqua que la compagnie qu'il représente ne paye pas encore de dividende pour l'excellente raisons qu'elle veut payer d'abord son bateau qui lui a coûté $175,000, en réponse à cette question de l'échevin Bédard qui expliqua que s'il faisait cette question, c'était seulement pour établir la situation financière de la compagnie.

Le comité, cependant, ne voulut pas faire de concession et il décida de s'en tenir au plein montant du bail, soit $1500, quitte pour saison prochaine, à faire de nouvelles conditions qui seront peut-être moins onéreuses, mais ce n'est pas sûr si l'on prend l'opinion du président du comité, M. Bouchard qui déclara que $1500 n'était pas trop payé pour l'usage d'un ponton à l'année.

Le Soleil, 3 février

Le vapeur «Ile d'Orléans» qui fait le service entre Québec et l'Ile d'Orléans, a inauguré ce service aujourd'hui et s'est rendu à Ste-Pétronille. Ce vapeur se trouve donc à voyager deux semaines plus tôt que l'an dernier.

Le Soleil, 22 mars

"DAVIE SHIPBUILDING CO. LTD."
LAUZON - LEVIS, P.Q.

Noms des navires	Type	Tonnage	H.P.L.
City of Kingston	Cargo pour colis	1,689	1,176
City of Toronto	Cargo pour colis	1,687	1,176
William Price	Remorqueur à vapeur	225	500
L'Ile d'Orléans	Bac à vapeur	795	900
Coosie	Remorqueur à moteur	60	100
2 navires	Pontons	700	....

Bulletin mensuel de la Chambre de commerce française de Montréal, avril

Le Soleil, 25 mars

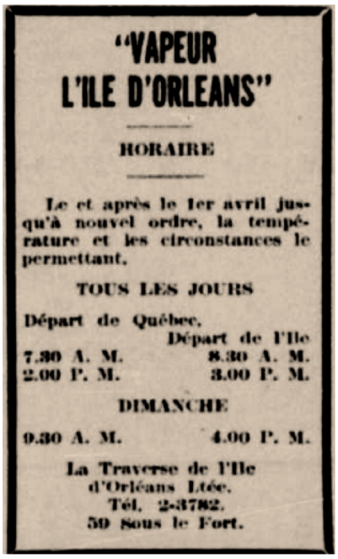

L'Action catholique, 30 mars

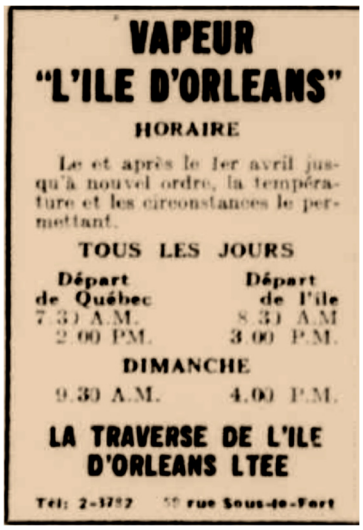

Le Soleil, 31 mars

Le Soleil, 16 avril

Le Soleil, 23 juillet

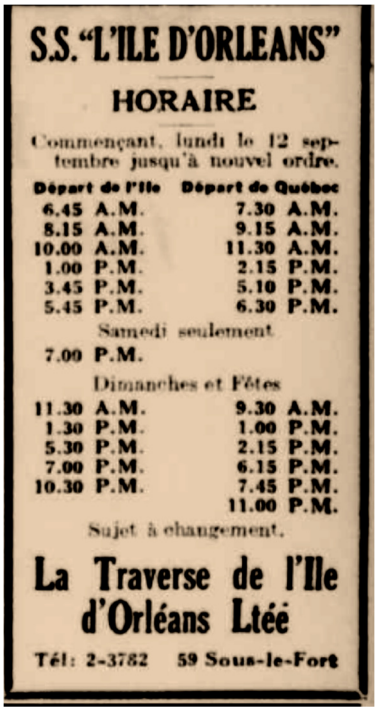

Le Soleil, 10 septembre

Le vapeur «*Ile d'Orléans*», de la Cie de Navigation de l'Ile d'Orléans, continue à voyager entre Québec et l'Ile d'Orléans. Ce navire va faire son service jusqu'à ce que le pont de glace soit pris entre Québec et l'Ile d'Orléans. D'habitude le pont de l'Ile prend vers la fin de décembre.

Le Soleil, 17 décembre

Le vapeur «*Ile d'Orléans*» voyage encore et continuera son service entre Québec et l'Ile d'Orléans jusqu'à ce que le pont de l'ile soit pris.

Le Soleil, 29 décembre

Le vapeur «*Ile d'Orléans*» continue son service au milieu des glaces. Il lui arrive quelquefois de rencontrer un peu de difficulté, mais la solidité de ce navire lui permet de donner un service régulier. Avant-hier après-midi ce vapeur craignant d'être pris par la glace épaisse et compacte qui descendait le fleuve, demanda le secours du «*Lady Grey*» qui l'escorta jusqu'ici.

Le Soleil, 31 décembre

Vapeur «Pelerin»

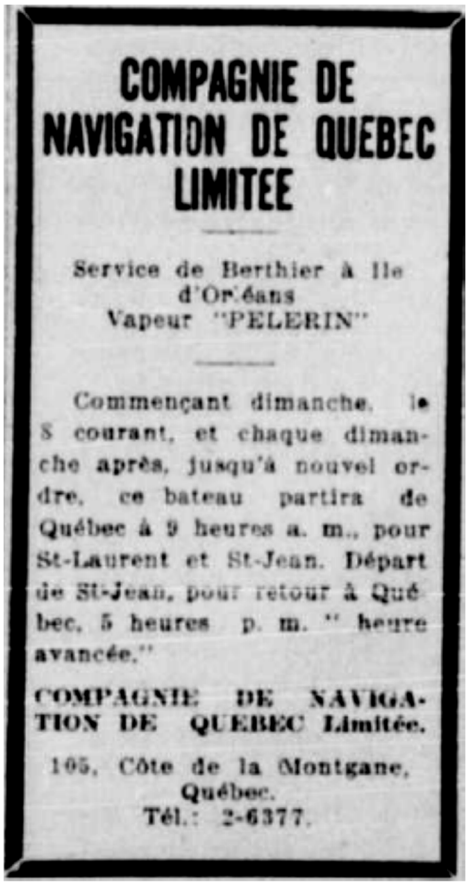

COMPAGNIE DE NAVIGATION DE QUEBEC LIMITEE

Service de Berthier à Ile d'Orléans
Vapeur "PELERIN"

Commençant dimanche, le 8 courant, et chaque dimanche après, jusqu'à nouvel ordre, ce bateau partira de Québec à 9 heures a. m., pour St-Laurent et St-Jean. Départ de St-Jean, pour retour à Québec, 5 heures p. m. " heure avancée."

COMPAGNIE DE NAVIGATION DE QUEBEC Limitée.

105, Côte de la Montagne, Québec.
Tél.: 2-6377.

L'Action catholique, 7 mai

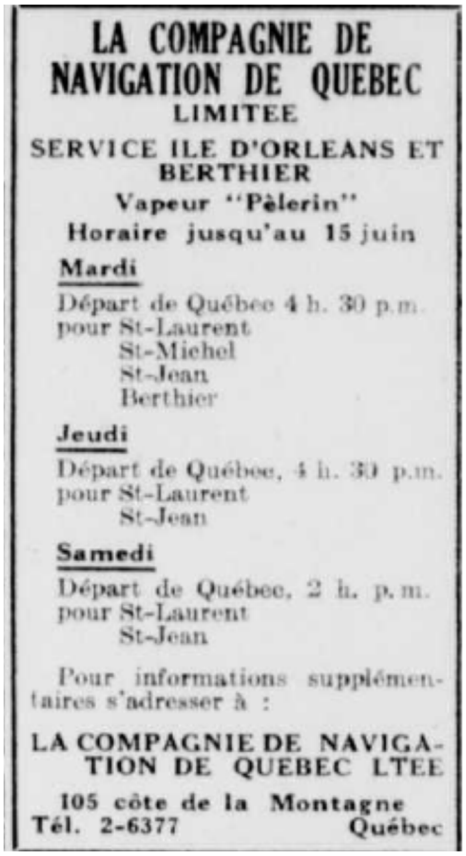

LA COMPAGNIE DE NAVIGATION DE QUEBEC LIMITEE

SERVICE ILE D'ORLEANS ET BERTHIER

Vapeur "Pèlerin"

Horaire jusqu'au 15 juin

Mardi

Départ de Québec 4 h. 30 p.m.
pour St-Laurent
St-Michel
St-Jean
Berthier

Jeudi

Départ de Québec, 4 h. 30 p.m.
pour St-Laurent
St-Jean

Samedi

Départ de Québec, 2 h. p.m.
pour St-Laurent
St-Jean

Pour informations supplémentaires s'adresser à :

LA COMPAGNIE DE NAVIGATION DE QUEBEC LTEE

105 côte de la Montagne
Tél. 2-6377 Québec

Le Soleil, 9 mai

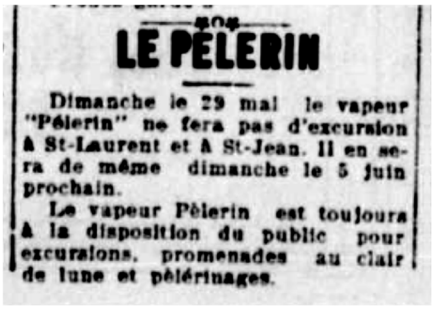

LE PÉLERIN

Dimanche le 29 mai le vapeur "Pélerin" ne fera pas d'excursion à St-Laurent et à St-Jean. Il en sera de même dimanche le 5 juin prochain.

Le vapeur Pèlerin est toujours à la disposition du public pour excursions, promenades au clair de lune et pèlérinages.

L'Action catholique, 28 mai

VAPEUR PELERIN

EXCURSION DU SAMEDI

ST-LAURENT - ST-JEAN & BERTHIER

Départ à 2 h. P. M. avec arrêts aux endroits ci-haut mentionnés. Retour à Québec vers 10 h. P. M.
Prix du billet $1.00

EXCURSION DU DIMANCHE

ST-LAURENT & ST-JEAN

Départ à 9 h. A. M. avec arrêts aux endroits ci-haut mentionnés. Retour à Québec vers 7 h. 30 P. M.
Le départ se fera du ponton No 2 quai Champlain.
Repas et rafraichissement à bord.
Prix du Billet $1.00

LA CIE DE NAVIGATION DE QUEBEC LTEE

105 côte de la Montagne Québec Tél: 2-6377

Le Soleil, 18 juin

HORAIRE D'ETE

Commençant le 1er juillet

VAPEUR PELERIN

Service de l'Ile d'Orléans

Départ de Québec pour St-Laurent et St-Jean. Tous les jours à 4 heures 30 p.m.
Départ de St-Jean. Tous les jours à 6.45 a.m.
Départ de St-Laurent. Tous les jours à 7.55 a.m.
(EXCEPTE les samedis et dimanches.)
Le mercredi le vapeur ne se rendra qu'à St-Laurent au voyage de l'après-midi.

SAMEDIS

Départ de Québec à 2 heures p.m. pour St-Laurent, St-Jean et Berthier.
Retour à Québec à 10 h. p. m.

DIMANCHES

Départ de Québec à 8.15 a. m. et 11½ p. m. pour St-Laurent et St-Jean. Retour à Québec à midi et 7 h. p. m.
Départ du ponton No 2, marché Champlain.

LA CIE DE NAVIGATION DE QUEBEC, LTEE

Téléphone : 2-6377 105 COTE DE LA MONTAGNE

Le Soleil, 21, 22, 25 juin

VAPEUR PELERIN

EXCURSION DU SAMEDI

ST-LAURENT - ST-JEAN & BERTHIER

Départ à 2 h. P. M. avec arrêts aux endroits ci-haut mentionnés. Retour à Québec vers 10 h. P. M.
Prix du billet $1.00

EXCURSION DU DIMANCHE

ST-LAURENT & ST-JEAN

Départ à 9 h. A. M. avec arrêts aux endroits ci-haut mentionnés. Retour à Québec vers 7 h. 30 P. M.
Le départ se fera du ponton No 2 quai Champlain.
Repas et rafraichissement à bord.
Prix du Billet $1.00

LA CIE DE NAVIGATION DE QUEBEC LTEE

105 côte de la Montagne Québec Tél: 2-6377

Le Soleil, 21 juin

ON Y VA

EXCURSION AU CLAIR DE LA LUNE
PAR LE VAPEUR PELERIN
MERCREDI 22 JUIN 1927

Départ du ponton No 2, marché Champlain, à 8 h. 15 du soir.
Retour vers 11 heures.
ORCHESTRE ET RAFRAICHISSEMENTS

LA CIE DE NAVIGATION DE QUEBEC LIMITEE
105 COTE DE LA MONTAGNE
Tél: 2-5377

Le Soleil, 21 juin

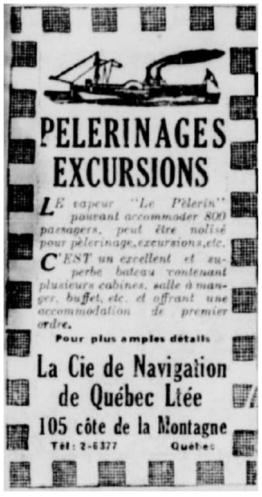

Le Soleil, 25 juin

Le Soleil, 5 juillet

Le Soleil, 18 juillet

Le Soleil, 22 juillet

Le Soleil, 25 juillet

L'Action catholique, 11 août ; 3 septembre

Le Soleil, 20 août

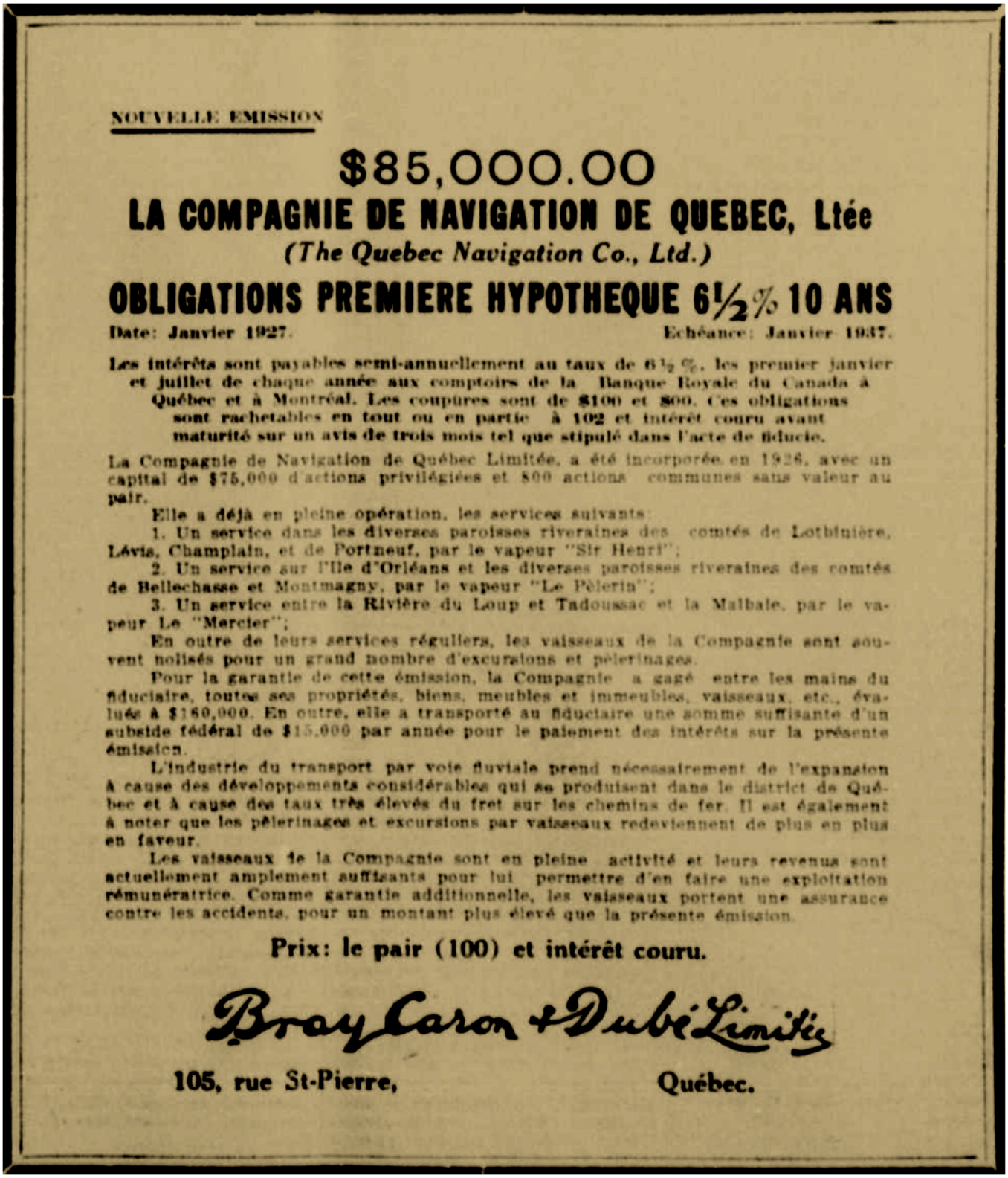

NOUVELLE EMISSION

$85,000.00

LA COMPAGNIE DE NAVIGATION DE QUEBEC, Ltée

(The Quebec Navigation Co., Ltd.)

OBLIGATIONS PREMIERE HYPOTHEQUE 6½% 10 ANS

Date: Janvier 1927. **Echéance: Janvier 1937.**

Les intérêts sont payables semi-annuellement au taux de 6½ %, les premier janvier et juillet de chaque année aux comptoirs de la Banque Royale du Canada à Québec et à Montréal. Les coupures sont de $100 et $500. Ces obligations sont rachetables en tout ou en partie à 102 et intérêt couru avant maturité sur un avis de trois mois tel que stipulé dans l'acte de fiducie.

La Compagnie de Navigation de Québec Limitée, a été incorporée en 1926, avec un capital de $75,000 d'actions privilégiées et 800 actions communes sans valeur au pair.

Elle a déjà en pleine opération, les services suivants:

1. Un service dans les diverses paroisses riveraines des comtés de Lotbinière, Lévis, Champlain, et de Portneuf, par le vapeur "Sir Henri";
2. Un service sur l'Ile d'Orléans et les diverses paroisses riveraines des comtés de Bellechasse et Montmagny, par le vapeur "Le Pèlerin";
3. Un service entre la Rivière du Loup et Tadoussac et la Malbaie, par le vapeur Le "Mercier";

En outre de leurs services réguliers, les vaisseaux de la Compagnie sont souvent nolisés pour un grand nombre d'excursions et pèlerinages.

Pour la garantie de cette émission, la Compagnie a gagé entre les mains du fiduciaire, toutes ses propriétés, biens, meubles et immeubles, vaisseaux, etc., évalués à $160,000. En outre, elle a transporté au fiduciaire une somme suffisante d'un subside fédéral de $15,000 par année pour le paiement des intérêts sur la présente émission.

L'industrie du transport par voie fluviale prend nécessairement de l'expansion à cause des développements considérables qui se produisent dans le district de Québec et à cause des taux très élevés du fret sur les chemins de fer. Il est également à noter que les pèlerinages et excursions par vaisseaux redeviennent de plus en plus en faveur.

Les vaisseaux de la Compagnie sont en pleine activité et leurs revenus sont actuellement amplement suffisants pour lui permettre d'en faire une exploitation rémunératrice. Comme garantie additionnelle, les vaisseaux portent une assurance contre les accidents, pour un montant plus élevé que la présente émission.

Prix: le pair (100) et intérêt couru.

Bray Caron + Dubé Limitée

105, rue St-Pierre, Québec.

L'Action catholique, 8 août 1927

[1928]

Pour l'Ile d'Orléans

Demain, jour de l'appel nominal à l'Ile d'Orléans, la Cie de la Traverse de l'Ile, mettra un bateau spécialement à la disposition des voteurs résidant à Québec. Ce bateau quittera le ponton situé près de l'entrepôt frigorifique à neuf heures, demain matin, et reviendra après l'appel nominal. Advenant le cas où il y aurait de l'opposition, le même bateau partira de Québec à la même heure, jeudi matin, jour de la votation.

Le Soleil, 11 janvier

Le SS L'île d'Orléans

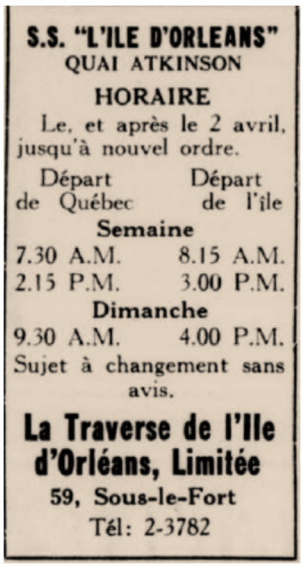

S.S. "L'ILE D'ORLEANS"
QUAI ATKINSON
HORAIRE
Le, et après le 2 avril, jusqu'à nouvel ordre.

Départ de Québec	Départ de l'île
Semaine	
7.30 A.M.	8.15 A.M.
2.15 P.M.	3.00 P.M.
Dimanche	
9.30 A.M.	4.00 P.M.

Sujet à changement sans avis.
La Traverse de l'Ile d'Orléans, Limitée
59, Sous-le-Fort
Tél: 2-3782

Le Soleil, 31 mars

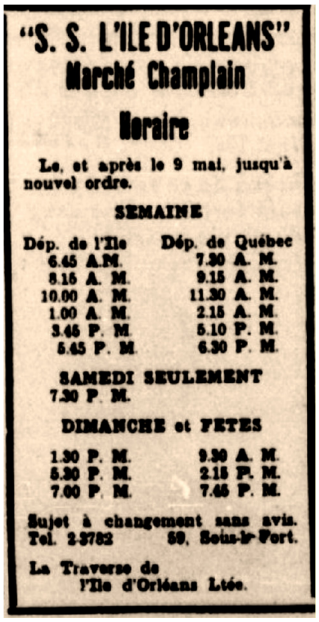

"S. S. L'ILE D'ORLEANS"
Marché Champlain
Horaire
Le, et après le 9 mai, jusqu'à nouvel ordre.
SEMAINE

Dép. de l'Ile	Dép. de Québec
6.45 A.M.	7.30 A. M.
8.15 A. M.	9.15 A. M.
10.00 A. M.	11.30 A. M.
1.00 A. M.	2.15 A. M.
3.45 P. M.	5.10 P. M.
5.45 P. M.	6.30 P. M.

SAMEDI SEULEMENT
7.30 P. M.
DIMANCHE et FETES

1.30 P. M.	9.30 A. M.
5.30 P. M.	2.15 P. M.
7.00 P. M.	7.45 P. M.

Sujet à changement sans avis.
Tel. 2-3782 59, Sous-le-Fort.
La Traverse de l'Ile d'Orléans Ltée.

L'Action Catholique, 9 ,15 mai

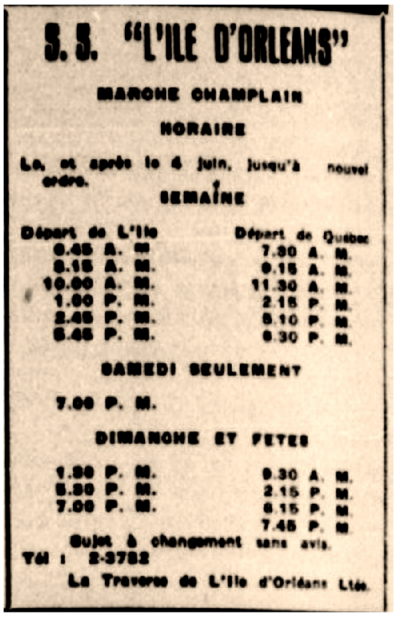

S.S. "L'ILE D'ORLEANS"
MARCHE CHAMPLAIN
HORAIRE
Le, et après le 4 juin, jusqu'à nouvel ordre.
SEMAINE

Départ de L'Ile	Départ de Québec
6.45 A. M.	7.30 A. M.
8.15 A. M.	9.15 A. M.
10.00 A. M.	11.30 A. M.
1.00 P. M.	2.15 P. M.
3.45 P. M.	5.10 P. M.
5.45 P. M.	6.30 P. M.

SAMEDI SEULEMENT
7.00 P. M.
DIMANCHE ET FETES

1.30 P. M.	9.30 A. M.
5.30 P. M.	2.15 P. M.
7.00 P. M.	6.15 P. M.
	7.45 P. M.

Sujet à changement sans avis.
Tél : 2-3782
La Traverse de L'Ile d'Orléans Ltée.

L'Action Catholique, 2 juin

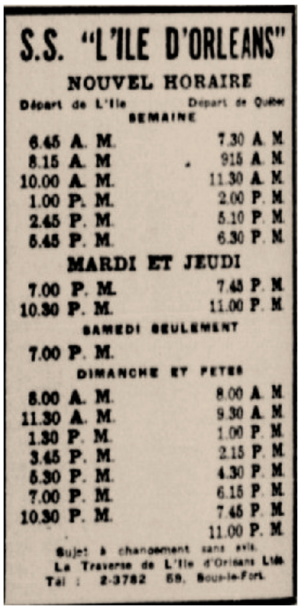

S.S. "L'ILE D'ORLEANS"
NOUVEL HORAIRE

Départ de L'Ile	Départ de Québec
SEMAINE	
6.45 A. M.	7.30 A. M.
8.15 A. M.	9.15 A. M.
10.00 A. M.	11.30 A. M.
1.00 P. M.	2.00 P. M.
2.45 P. M.	5.10 P. M.
5.45 P. M.	6.30 P. M.
MARDI ET JEUDI	
7.00 P. M.	7.45 P. M.
10.30 P. M.	11.00 P. M.
SAMEDI SEULEMENT	
7.00 P. M.	
DIMANCHE ET FETES	
8.00 A. M.	8.00 A. M.
11.30 A. M.	9.30 A. M.
1.30 P. M.	1.00 P. M.
3.45 P. M.	2.15 P. M.
5.30 P. M.	4.30 P. M.
7.00 P. M.	6.15 P. M.
10.30 P. M.	7.45 P. M.
	11.00 P. M.

Sujet à changement sans avis.
La Traverse de L'Ile d'Orléans Ltée.
Tel : 2-3782 59, Sous-le-Fort.

L'Action Catholique, 16 juin

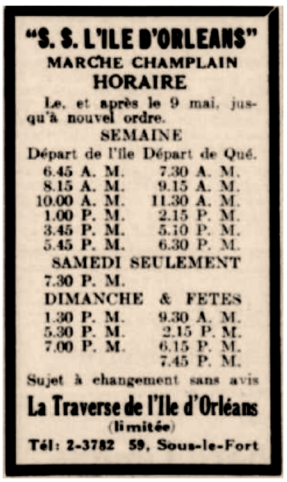

Le Soleil, 9 mai

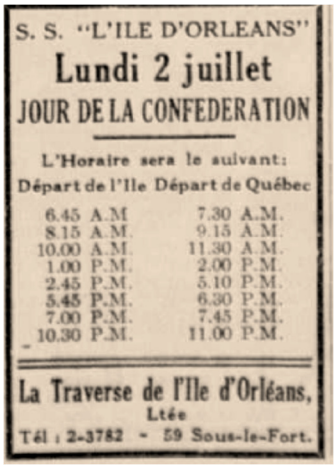

Le Soleil, 30 juin

[1929]

Début du service du bateau Ile d'Orléans

Le pont de l'Ile n'est pas solide

Il s'est rompu à divers endroits samedi – Le fleuve sera bientôt libre de glace – Activité dans le port

Dès aujourd'hui le bateau l' «Ile d'Orléans» reprendra son service et fera deux voyages par jour entre Ste-Pétronille et Québec. Demain, il se rendra à la pointe à Carcy pour faire un chargement d'huile complet.

L'Action Catholique, 1 avril

Le pont de glace est rompu et le bateau a repris son service.

Le pont de glace qui reliait l'Ile d'Orléans à la terre ferme est maintenant rompu. La glace a cédé à plusieurs endroits dans le cours de la journée de samedi et par mesure de prudence on a dû condamner le pont.

La belle température de ces derniers jours à ramolli considérablement la glace et à la marée montante l'eau a partiellement recouvert le pont et à plusieurs endroits on pouvait voir de larges flasques d'eau. D'intrépides voyageurs ont cependant tenté la traversée à leur risques et périls.

Les citoyens de l'Ile ne demeureront pas longtemps isolés car le «S.S. Ile d'Orléans» entreprend son service annuel en faisant deux voyages par jour entre Ste-Pétronille et Québec de sorte que les insulaires auront un service très régulier. Demain le traversier se rendra au quai de la Pointe à Carcy pour faire un chargement complet d'huile et vers midi il se mettra en route pour l'Ile.

On se demande un peu ce qui adviendra lorsque l'énorme masse de glace qui entoure l'Ile de déplacera. Tout se passe bien généralement. Étant donné que les glaces ont amplement de place à circuler des deux côtés de l'Ile. Le vent printanier favorisera sans doute la débâcle.

Le Soleil, 1 avril

Première traversée

Profitant d'une large ouverture à travers le pont de glace, le vapeur «Ile d'Orléans» a fait son premier voyage de la saison hier après-midi, de Québec à l'Ile, aller et retour. Il en sera maintenant de même tous les jours alors que le navire quittera Québec à 7h30 le matin et à 2 heures dans l'après-midi. L'«Ile d'Orléans» a transporté plusieurs passagers et un fort chargement de malles.

L'Action catholique, 2 avril

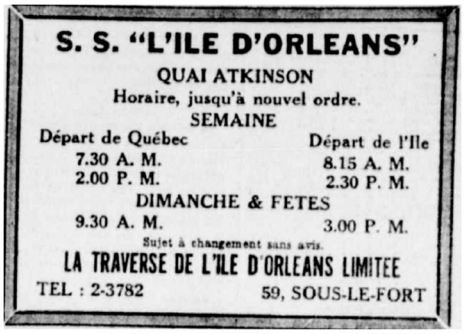

Le Soleil, 6 avril

Le Soleil, 13 avril

Le Soleil, 8 mai

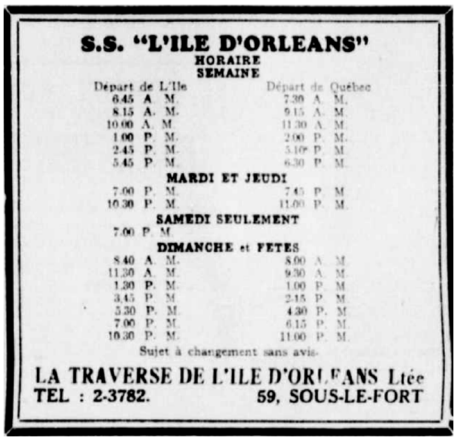

L'Action catholique, 13 juin

L'Action catholique, 26, 28 septembre

L'Action catholique, 12 octobre

L'Action catholique, 2 novembre

L'Action catholique, 19 novembre

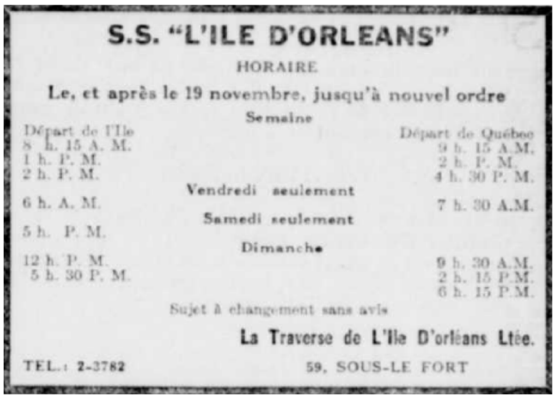

Le Soleil, 19 novembre

[1930]

Le pont est fermé à la circulation

Les quelques jours de beaux temps que nous avons eu ayant rendu dangereux le chemin conduisant de St-Grégoire de Montmorency à Ste-Pétronille, I.O., on a décidé de le fermer à la circulation hier matin. D'un moment à l'autre ce barrage de glace peut se mettre en mouvement. Deux autres chemins sont cependant encore praticables sur le pont de glace : celui conduisant de t-Pierre à l'Ange Gardien et le second qui part aussi de St-Pierre pour arriver au village du Petit-Pré. Les communications entre Ste-Pétronille et la terre ferme ne seront pas interrompues longtemps car le S.S. «Ile d'Orléans» doit reprendre son service incessamment.

Le Soleil, 7 avril

S.S. "L'ILE D'ORLEANS"

HORAIRE

Le, et apres le 14 Septembre, jusqu'à nouvel ordre

SEMAINE

Départ de l'Ile	Départ de Québec
6.45 A. M.	7.30 A. M.
8.15 A. M.	9.15 A. M.
10.00 A. M.	11.30 A. M.
1.00 P. M.	3.15 P. M.
3.45 P. M.	5.15 P. M.
5.45 P. M.	6.30 P. M.

SAMEDI SEULEMENT

7.00 P. M.	

DIMANCHE

11.30 A. M.	9.30 A. M.
1.30 P. M.	1.00 P. M.
5.30 P. M.	3.15 P. M.
	6.15 P. M.
7.00 P. M.	7.45 P. M.
10.30 P. M.	11.00 P. M.

Sujet à changement sans avis.

LA TRAVERSE DE L'ILE D'ORLEANS LTEE

Tél. : 2-3782 59, Sous-le-Fort.

L'Action catholique, 13 septembre

Le seul problème qui a occupé nos édiles a été celui de l'accommodation des traversiers de L'Ile d'Orléans. Ces traversiers n'ont plus de quai maintenant que la ville en construit un nouveau pour le service d'hiver entre Québec et Lévis. Comme la ville a un contrat avec la compagnie de l'Ile d'Orléans, elle paie dix piastres par jour à la compagnie du Richelieu pour qu'elle permettre aux traversiers de l'Ile d'accoster à ce quai, étant donné que son contrat a été brisé. Seulement il restait à déterminer, si la ville doit payer ce $10,00 par jour d'ici à ce que le pont de glace soit pris ou à la fermeture de la navigation le 25 novembre. Le maire insista pour que la ville s'en tint aux conditions du contrat, mais les échevins Tremblay, Drolet et Bertrand voulaient absolument que ce montant fut payé jusqu'au 25 novembre et pas plus tard. A leur demande, la ville paiera dix dollars par jour à la compagne du Richelieu d'ici le 25 novembre pour accommoder les traversiers de l'Ile qui ne pourront plus aller accoster au même endroit.

L'Action catholique, 7 octobre

[1931]

Vapeur Ile d'Orléans

Pendant toute la journée hier des cabanes de pêche passaient devant Québec. Le «Mikula» tenta d'en sauver une au cours d'une sortie pour aider la traversée du navire «Ile d'Orléans». Malheureusement le lord vaisseau frappa la glace sur laquelle se trouvait la cabane et elle fut démolie du coup.

Le Soleil, 8 janvier

On demande un octroi de $60,000

Cet octroi est demandé pour le service de traverse à Québec

Une délégation de la région de Québec, dirigée par M. C.-N. Dorion, député fédéral de Québec, a interviewé l'honorable Alfred Duranleau aujourd'hui pour demander au gouvernement un octroi de $60,000 pour le service de traverse entre Québec et l'Ile d'Orléans. Elle a aussi discuté avec le ministre de la marine certaines questions de pilotage entre Québec et la Pointe-au-Père.

Le Droit, 4 février

Le pont de glace fermé

Le vapeur «Ile d'Orléans» reprendra son service de traverse à l'Ile d'Orléans dès cette après-midi ce qui, déclarait M. Gagnon, gérant de la Traverse de l'Ile, constitue un record. L'an dernier, le vaisseau ne commençait à voyager que 18 jours plus tard.

Le pont de l'Ile a été définitivement fermé à la circulation hier midi. L'eau des hautes marées recouvre maintenant complètement la surface du pont.

L'an dernier ouvert dès le 17 décembre et on put y circuler jusqu'au 7 avril. Cette année, il a fallu attendre jusqu'au 26 janvier avant de s'aventurer sur le pont et, dès le 20 mars, on dut abandonner la traversée en cariole.

L'Ile d'Orléans quittera Québec à deux heures de l'après-midi et fera ce service aussi régulièrement que possible pendant le temps de la débâcle.

Le Soleil, 21 mars

Le Soleil, 28 mars

La traverse de L'Ile

Le nouveau quai de la Traverse de L'Ile d'Orléans est maintenant prêt et le «S.S. Ile d'Orléans» se servira de ce nouvel endroit d'accostage pour la première fois aujourd'hui. Jusqu'ici le vaisseau s'était servi d'un débarcadère situé près des quais de la C.S.L. Le nouveau quai se trouve voisin du quai de la Traverse de Lévis.

Le Soleil, 8 mai ; L'Action catholique, 8 mai

Le Soleil, 23 juin

Le St-Laurent Tradeur

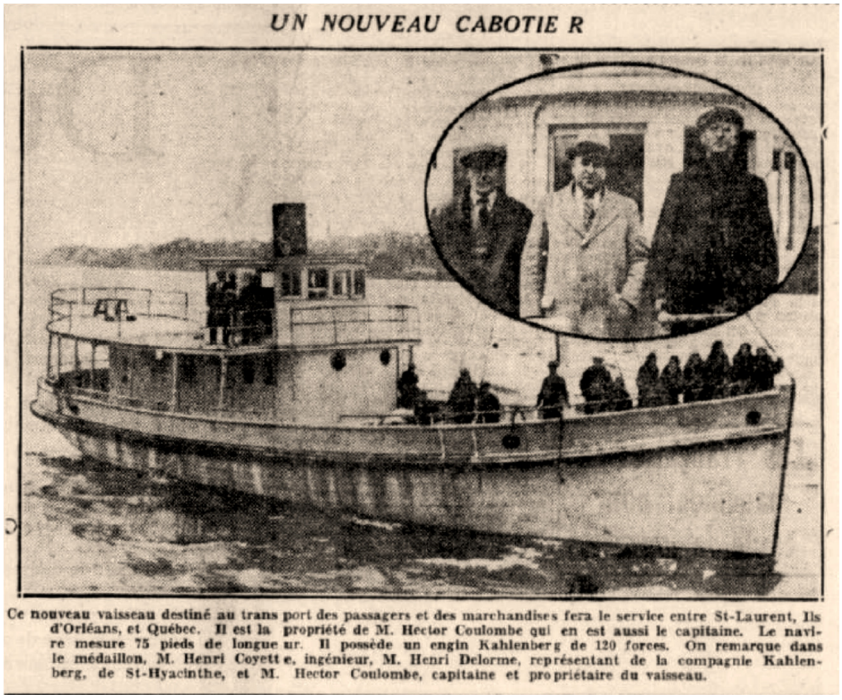

Ce nouveau vaisseau destiné au trans port des passagers et des marchandises fera le service entre St-Laurent, Ils d'Orléans, et Québec. Il est la propriété de M. Hector Coulombe qui en est aussi le capitaine. Le navire mesure 75 pieds de longue ur. Il possède un engin Kahlenberg de 120 forces. On remarque dans le médaillon, M. Henri Coyette, ingénieur, M. Henri Delorme, représentant de la compagnie Kahlenberg, de St-Hyacinthe, et M. Hector Coulombe, capitaine et propriétaire du vaisseau.

Le Soleil, 29 octobre

En 1936, il est acheté par à Albert Chouinard de St-Jean-Port-Joli. Réf. Johanne Coulombe, 2004, Les bateaux des Coulombe, p.26. En 1939, le bateau est au quai de la Ste-Anne Paper, de Beaupré, et le fils (âgé de 6 ans) du capitaine Chouinard, tombe à l'eau et se noie. (Le Soleil, 3 août 1939, p.9)

[1932]

Prise du pont de glace

Les glaces entre l'Ile et Beaupré

Le pont de glace entre l'Ile d'Orléans et les battures de la Côte de Beaupré s'est formé hier – Il n'est cependant pas encore assez solide pour permettre le passage des voitures

Le vent très violent qui a soufflé sur la région depuis samedi a fait s'amonceler autour de l'Ile d'Orléans, et vis-à-vis le poste Lauzon, des glaces nombreuses et le service du traversier qui assure la liaison entre la terre ferme et l'île a dû être interrompu hier malgré l'aide fournie par le brise-glace «Saurel».

Le «Saurel» tenta de frayer un passage au navire «L'Ile d'Orléans» dans le courant de l'après-midi, mais le traversier ne put suivre le brise-glace car les amoncellements se reformaient dès que le «Saurel» était passé. Le traversier dût rebrousser chemin et revenir à Québec pour attendre des circonstances plus favorables.

A la faveur du vent, les glaces se sont amoncelées aussi du côté nord de l'Ile et il y a tout lieu de croire que le pont de glace est maintenant établi. Il faudra cependant attendre quelques jours avant de tenter d'y tracer des chemins d'hiver pour la commodité des gens de l'Ile d'Orléans. L'an dernier, les premières voitures s'étaient aventurées sur le pont de glace le 27 janvier, mais il semble que le chemin d'hiver sera prêt plus à bonne heure cette année.

Le département de la Marine a décidé d'envoyer le «McLean» aujourd'hui avec le traversier de l'Ile d'Orléans. Ce brise-glace est plus puissant que le «Saurel» et on croit qu'avec son aide on pourra descendre les malles des différentes paroisses de l'Ile.

Toute la journée hier des deux brise-glace ont été sur le qui-vive. On craignait de voir la glace s'arrêter à la «clef» de Lauzon, ce qui aurait créé de graves inconvénients aux bateaux de la Traverse de Lévis devant Québec.

A certains moments le «Saurel» dut aller frayer un chemin au «Colomb» qui avait de la difficulté à s'approcher de son quai du côté sud.

Le Soleil, 4 janvier

La glace cède

Les marées et les pluies ont eu raison du pont de glace qui 'était formé entre a rive nord du St-Laurent et L'ile d'Orléans; cette glace entrava le service du traversier à tel point que la semaine dernière les habitants de l'ile se sont trouvés isolés. Le petit vapeur «Ile d'Orléans» a repris son service entre Québec et Ste-Pétronille effectuant deux départs par jour.

Le Canada, 9 janvier

Le pont de glace sera bientôt prêt

Avec le retour du froid, les citoyens de l'ile d'Orléans seront capables de traverser sur la glace dans quelques jours – On est à faire les sondages nécessaires.

Le froid d'hier a contribué pour beaucoup à solidifier la glace qui a commencé de recourir le fleuve, entre l'Ile d'Orléans et la rive nord à quelques milles de Québec.

Entre les battures de Beauport et Sainte-Pétronille, située à l'extrémité de l'île, le pont était établi, hier après-midi, et semblait se consolider rapidement. Le froid de ce matin ne peut que hâter ce travail, et M. Barthélémi Noël, qui est chargé cette année de l'établissement des routes d'hiver, entre l'Ile et la côte nord, commencera aujourd'hui même, avec ses ouvriers, les sondages nécessaires.

Ce travail est délicat et doit être accompli avec beaucoup de prudence. Il faut s'avancer avec précaution sur la glace toute fraîche et dont on ignore la force de résistance, la percer de place en place avec des haches pout en contrôler l'épaisseur, et parfois, quand on redoute la solidité, l'éprouver à distance au moyen de longues tiges de fer. Cette première opération effectuée, il reste à niveler le passage, que rendent souvent difficile des amoncellements dus à la formation lente et irrégulière de la glace, et à indiquer enfin avec des branches de sapin, le chemin à suivre pour piéton et voitures.

«L'Ile d'Orléans», bateau qui fait le service entre Québec et Sainte-Pétronille, continuera à transporter les voyageurs et le courrier jusqu'à ce que le pont de glace soit ouvert à la circulation. Il fera encore deux voyages aujourd'hui, et regagnera ensuite, si le pont est ouvert, le bassin Louis où il passe ordinairement la saison d'hiver.

Le Soleil, 29 janvier

Dans le fleuve

Il fut impossible, hier, au brise-glace «Saurel» d'ouvrir un chenal au traversier qui fait le service entre Québec et l'Île d'Orléans. La glace se refermait tout de suite, en arrière de la poupe du «Saurel» qui précédait le traversier «L'Ile d'Orléans». Le «Saurel» ramena donc à son quai le traversier qui tentera un nouveau départ aujourd'hui.

Le Soleil, 4 février

Les marins désappointés par la vague de froid

Ils espéraient voir l'ouverture de la navigation très à bonne heure, mais le changement subit de température retarde le départ de la glace. … «L'Ile d'Orléans» qui reprendra son service entre son port d'attache et la vielle capitale dès que la température le permettra …

Le Soleil, 16 mars

Traverse à l'Ile d'Orléans

Le vapeur «Ile d'Orléans» commencera ses opérations dans la première semaine d'avril, avec un service de deux voyages par jour comme l'an dernier, et sera augmenté au besoin.

Le capitaine Edmond Plante en aura encore charge. M. Omer Gagnon, comptable et assistant gérant de «La Traverse de l'Ile d'Orléans Ltée», dit que les réparations au vapeur «Ile d'Orléans» sont maintenant terminées, et qu'il sera prêt à reprendre son service régulier entre Québec et Ste-Pétronille dès que le pont de glace aura disparu.

Le Soleil, 18 mars

Traverse Ile d'Orléans

La traverse à l'Ile d'Orléans ne commencerait que dans une dizaine de jours, alors que le pont de l'ile d'Orléans sera tout probablement disparu.

Le Soleil, 29 mars

Le pont de glace à l'Ile

Un journal québécois dit que le pont de l'île d'Orléans est encore très solide et qu'on n'estime pas dangereux de s'en servir encore pendant plusieurs jours. Il s'agit du pont de glace formé presque chaque hiver entre l'Ile d'Orléans et la terre ferme, du côté nord, et sur lequel il s'établit une route carrossable pendant plusieurs semaines, de décembre à la fin de mars. Le reste du temps, les habitants de l'île communiquent avec la rive nord au moyen d'un bac à vapeur dont plusieurs d'entre eux sont propriétaires à titre d'actionnaires de la compagnie qui l'exploite. Jadis les insulaires étaient sous la coupe d'une compagnie de navigation fluviale qui ne se faisait pas faute de les traiter par-dessous la jambe et qui, sous le moindre prétexte, interrompait le service du bac deux ou trois jours de suite, avec ce résultat qu'assez souvent les gens de l'île perdaient la vente d'une partie des produits de leurs fermes. Ces années-ci, une compagnie de navigation se forma sur l'Île même, car il y a là beaucoup d'argent, - c'est un des rares coins de terre de la province où l'on ne connaît pas la pauvreté et où l'esprit d'économie et l'épargne sont dans les mœurs; depuis lors les choses vont pour le mieux et les insulaires ne peuvent suffire à la demande qu'il y a, à Québec et même à Montréal, pour leurs produits de tout genre, primeurs, fromages, fraises, etc. – Les communications avec l'île ne sont plus interrompues que deux ou trois semaines chaque année, au maximum. C'est en prenant prétexte de ces brèves interruptions dans les allées et venues entre l'île et la terre ferme que des politiciens se sont avisés de faire bâtir un pont d'acier et de béton – dont les plans sont laids – entre l'île et la rive nord, au coût de quatre ou cinq millions, sinon davantage. Il y a sur l'île à peine quelques milliers de gens dont près de la moitié ont explicitement déclaré en août dernier ne pas vouloir de ce pont coûteux et dont le reste n'ont pas voté pour le candidat qui le promettait que pour ne pas rompre avec leur parti politique.

La Patrie, 30 mars

La traversée à l'Ile d'Orléans

Le traversier de «L'Ile d'Orléans» a quitté le bassin Louise ce matin, pour amarrer au quai du réfrigérateur, rue Dalhousie, en attendant de commencer son service régulier tout probablement jeudi prochain le 7 avril.

Le Soleil, 4 avril

Le traversier à son quai

Le bateau de l'Ile à son quai demain

Départ de Québec à 2 heures – Un seul voyage d'ici à ce que le fleuve soit libres de glaces

Pour la première fois cette année, un traversier va quitter son quai de Québec à 2.15 heures demain après-midi afin de se rendre à L'Ile d'Orléans inaugurant par là le service régulier pour la saison 1932.

D'ici une quinzaine le traversier de la compagnie de l'Ile d'Orléans n'effectuera qu'une seule traversée par jour à des heures fixes mais qui varieront peut-être suivant la condition des glaces sur le fleuve. Ainsi, demain après-midi par exemple, ce traversier laissera Québec à 2.15 heures. Il fera un bref séjour à son quai d'attache de Ste-Pétronille et partira de ce dernier endroit 3.45 heures pour revenir à Québec.

Plus tard, lorsque la navigation sera ouverte pour de bon – peut-être dans deux semaines – ce traversier fera deux voyages par jour entre l'Ile et Québec. Il est probable qu'à cette époque la cité de Québec aura fait mettre en place son ponton qu'elle vient d'acheter de la maison Adolphe Chevalier.

Il n'y a aucun doute que les résidents de l'Ile salueront avec plaisir demain après-midi l'arrivée du premier navire cette saison au quai de la localité. Depuis plusieurs mois, ces citoyens doivent s'aventurer sur le pont de glace pour venir à Québec et comme parfois ces voyages offrent bien des difficultés, la reprise du service de navigation est toujours accueillie avec joie.

L'Action Catholique, 6 avril

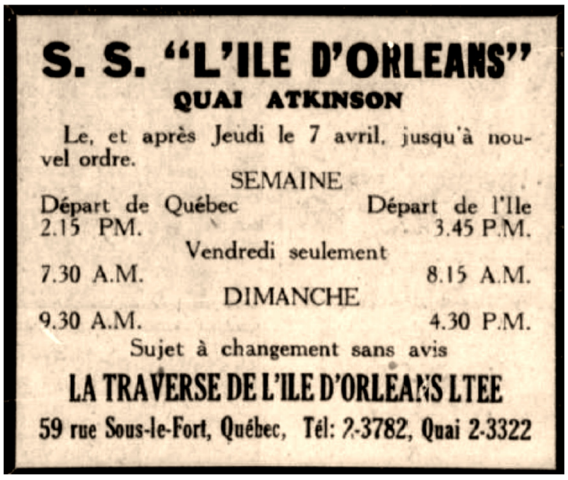

Le Soleil, 6 avril

Fermeture du pont de glace

Le pont de glace de l'Ile d'Orléans est fermé depuis hier soir. La haute marée qui le recouvrait d'eau dans le cours de l'après-midi a fini par rompre ce pont de glace en se retirant, emportant d'immenses blocs de glace qui le formaient. La dernière traversée entre l'Ile d'Orléans et la terre ferme a été faite par Barthélémy Noël et son fils. M. Noël était préposé à l'entretien du pont de l'Ile au cours de l'hiver.

Cet incident se produit juste au temps où le traversier «L'Ile d'Orléans» doit commencer son service. Comme nous l'avons déjà annoncé, sa première traversée aura lieu cet après-midi pour se continuer à chaque jour aux heures indiquées dans notre journal.

Le Soleil, 7 avril

Le traversier «L'Ile d'Orléans» continue ses deux voyages par jour à l'Ile d'Orléans, en attendant de reprendre son service d'été dans la première semaine de mai. Le prix du passage aller et retour sera de 40 cents au lieu de 75 cents, à partir de lundi le 25.

Le Soleil, 20 avril

Vapeur St-Laurent Trader

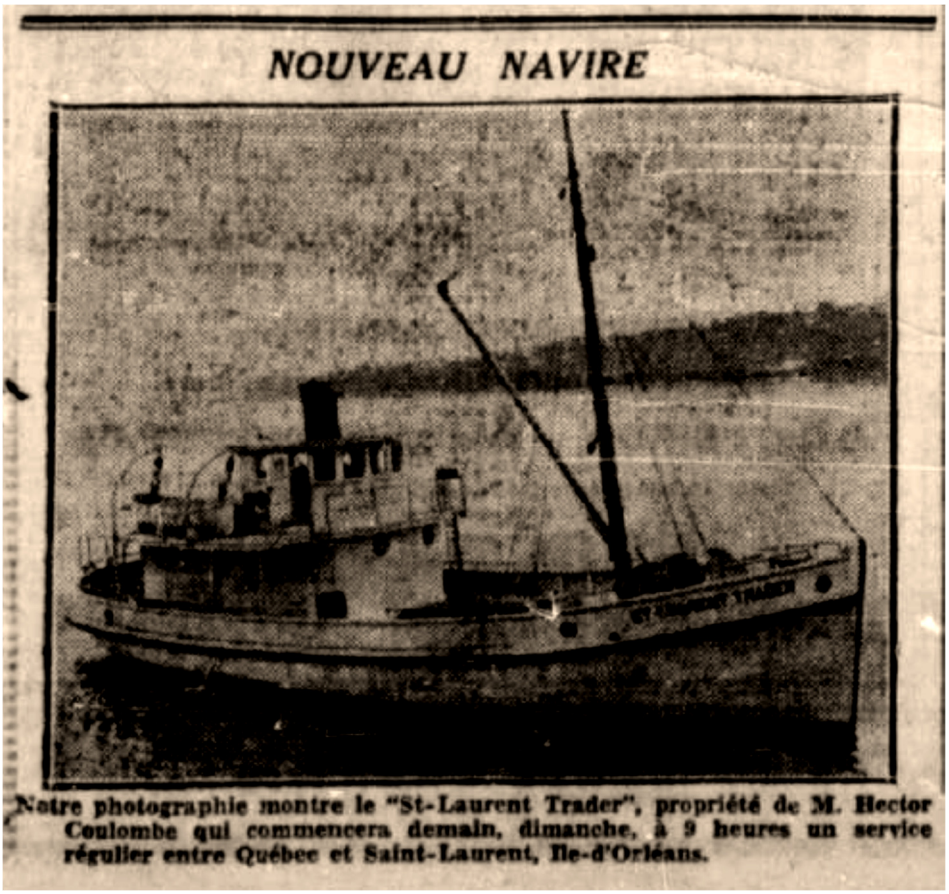
NOUVEAU NAVIRE

Notre photographie montre le "St-Laurent Trader", propriété de M. Hector Coulombe qui commencera demain, dimanche, à 9 heures un service régulier entre Québec et Saint-Laurent, Ile-d'Orléans.

Le Soleil, 4 juin

Le Soleil, 23 juin

Au Bassin Louise

Nous parlions hier des navires de tous tonnages qui ont réintégré leurs quartiers d'hiver. En faisant une visite au bassin Louise, nous avons constaté que 47 avaient été placés dans sa partie intérieure et 33 dans sa partie extérieure. Le dernier de ces navires à jeter l'ancre dans le bassin Louise, est le «New Northland» de la Clarke Steamship qui revenait avant-hier d'un long et pénible voyage dans le bas du fleuve.

Il ne reste plus que le traversier «L'Ile d'Orléans» à gagner, comme l'an dernier, ses quartiers d'hiver dans le bassin Louise, ce qu'il fera dès que le pont de glace entre la terre ferme et l'Ile d'Orléans sera définitivement pris. On se souvient que l'an dernier ce traversier avait continuer son service jusqu'à la fin de janvier.

Le Soleil, 17 décembre

[1933]

Un barrage démoli par le «Saurel»

Les glaces étaient encore menaçantes hier après-midi et le brise-glace dût aller ouvrir un chemin au traversier «Ile d'Orléans» qui cherchait à atteindre le quai de Ste-Pétronille. ….

Le Soleil, 30 janvier

LA TRAVERSE DE L'ILE D'ORLEANS LIMITEE

organisée en septembre 1924

BUT :
DONNER UN SERVICE D'HIVER ENTRE L'ILE ET QUEBEC.

"L'Ile d'Orléans", bateau construit aux chantiers Davie, Lauzon, donne ce service régulièrement depuis huit ans, à la grande satisfaction des insulaires et du public voyageur.

Patronne de l'entreprise : " Notre-Dame ",
A notre haute et puissante protectrice notre vive gratitude

A L'ACTION CATHOLIQUE

Les directeurs et administrateurs de notre compagnie adressent leurs meilleurs vœux.

L'Action catholique, 1 février

12 février – Le pont de glace est pris

Le pont de glace de l'Ile d'Orléans est enfin pris, et les insulaires n'auront plus à compter sur le traversier pour communiquer avec Québec. La vague de froid que nous avons eue depuis quelques jours a eu raison des vents et des marées, et le pont s'est promptement solidifié entre la rive nord et l'Ile.

Hier soir, on pouvait traverser sans danger, et si le chemin n'était pas encore ouvert officiellement, cela ne saurait tarder. Il n'y avait qu'un peu d'eau près de la rive, à l'heure de la marée haute, et cela ne peut en aucune façons empêcher la circulation. Tout fait prévoir que les conseils des paroisses de l'Ile accorderont définitivement le pont au cours de la semaine.

Le traversier, pour sa part, prend ses quartiers d'hiver aujourd'hui, à l'entrée du Bassin Louise. Il a fait un dernier voyage à Ste-Pétronille, ce matin, et il ne reprendra son service qu'à la rupture du pont au printemps. S'il faut en croire les vieux de l'Ile et les marins du pont, le «pont» durerait plus longtemps cette année que l'an dernier. De tout façon, il est solide, en dépit du retard qu'il a mis à se former définitivement. L'hiver vient à peine de se révéler pour de bon que déjà l'on me parle s'ouvrira cette année plus tôt encore que l'an dernier.

On ne parle de rien de moins que d'un nouveau record. Il est vrai que l'on répète à peu près la même chose chque année, mais les prophètes ne s'en découragent pas plus pour tout ça. Ce qu'il y a de certain, toutefois, c'est que les brise-glaces se mettent à l'oeuvre plus à bonne heure que d'habitude. Un nouvelle officiellle nous en assure déjà.

Le Soleil, 13 février

Le pont de glace n'est pas solide

Le pont de glace qui reliait à l'Ile d'Orléans à la terre ferme depuis quelques semaines seulement a déjà commencé à donner des signes de faiblesse et à tel point qu'il a failli causer deux tragédies depuis quelques jours.

On était d'avis que ce pont pourrait résister jusqu'aux grandes marées d'avril, mais l'eau lui faisait perdre rapidement sa force depuis l'arrivée des premières journées du printemps et hier il devint impossible de s'aventurer à cet endroit. L'Ile d'Orléans se trouvait alors complètement isolée et le traversier de l'Ile d'Orléans n'était pas prêt à entrer en service vu que le pont ne devait pas se briser aussi tôt d'après les pronostics. Dans les circonstances on décida de diriger à cet endroit le «Polaris» de la compagnie de la Traverse de Québec et Lévis et les préparatifs ont été menés rapidement à bord de l'autre navire pour qu'il puisse entreprendre ses voyages à l'île au cours de la présente fin de semaine.

Hier midi un cheval appartenant à M. Joseph Létourneau de Ste-Famille est disparu à travers une mince couche de glace et il n'a pas été retrouvé. Son propriétaire a eu tout juste le temps de sauter aux côtés de son traineau pour ne pas être englouti. M. Jos. Blouin de St-Jean, Ile d'Orléans a également pris un bain glacé dans les eaux du fleuve, et il ne doit son salut qu'à l'intervention de M. Barthélémy Noël qui lui lança une corde pour le hisser rapidement sur la glace solide.

En face de cette situation, on a décidé de fermer complètement le pont à la circulation.

L'Action catholique, 1 avril

Le pont de glace cède

Les gens de l'Ile prendront maintenant le bateau

Le pont de glace est maintenant hors d'usage entre l'Ile d'Orléans et la côte de Beaupré.

Hier matin, deux tragédies ont failli se produire et des voyageurs ont été secourus au moment où ils allaient être engloutis. Un cheval a disparu dans une immense crevasse couverte d'une mince couche de glace et son conducteur, un cultivateur de Ste-Famille, eut juste le temps de sauter en bas de sa voiture pour se réfugier sur un glaçon.

Le vapeur «L'Ile d'Orléans» doit prendre son service aujourd'hui.

Le Quotidien, 1 avril

L'Action catholique, 25 avril, p.10

A corriger

En dernière page de ce journal, nous avons publié une annonce de La Traverse de L'Ile d'Orléans dans laquelle on donnait l'horaire suivi par le vapeur de cette Compagnie. Le lieu de départ à Québec était donné comme étant le Quai Atkinson, pendant que le départs du vapeur «L'Ile d'Orléans» se font maintenant du Quai Champlain. Nos lecteurs voudront bien prendre note de ce changement afin d'éviter tout contretemps.

L'Action catholique, 26 avril

Le S.S. St. Laurent Trader a commencé ses voyages entre Québec et notre paroisse (St-Laurent I.O.).

Le Soleil, 29 avril

Les bacs et les traverses dans notre province

L'horaire et les prix chargés ainsi que les routes qui se trouvent ainsi reliées

Information utile

Québec-Ile d'Orléans, six traversées de chaque côtés, depuis6 h. 45 a. m. jusqu'à 6 h. 30 p.m. Traversées additionnelles le samedi et le dimanche.

Tarif : véhicule et conducteur : $2.00 aller et retour; passagers $0.75 aller et retour.

La Presse, 3 juin

S. S. "L'ILE D'ORLEANS"

MARCHE CHAMPLAIN

Départ de l'Ile	HORAIRE	Départ de Québec
6.30 A. M.	SEMAINE	7.30 A. M.
8.15 A. M.		9.15 A. M.
10.00 A. M.		11.30 A. M.
1.00 P. M.		2.15 P. M.
3.46 P. M.		5.15 P. M.
5.45 P. M.		6.30 P. M.
7.00 P. M.	MARDI ET JEUDI	7.45 P. M.
10.30 P. M.		11.00 P. M.
7.00 P. M.	SAMEDI SEULEMENT	
8.40 A. M.	DIMANCHE	8.00 A. M.
11.30 A. M.		9.30 A. M.
1.30 P. M.		1.00 P. M.
3.45 P. M.		2.15 P. M.
5.30 P. M.		4.30 P. M.
7.00 P. M.		6.15 P. M.
10.30 P. M.		7.45 P. M.
		11.00 P. M.

SUJET A CHANGEMENT SANS AVIS

TARIF POUR AUTOS

$1.50 ALLER ET RETOUR AVEC CONDUCTEUR

$1.25 POUR SERIE DE 10 PASSAGE ALLER ET RETOUR

$1.00 ALLER ET RETOUR POUR ABONNES MENSUELS

LA TRAVERSE DE L'ILE D'ORLEANS LTEE

TEL. : 2-3782 59, SOUS-LE-FORT, Québec

Le Soleil, 10 juin

Vapeur St-Laurent Trader

Excursion sur le St-Laurent

Il n'y a pas de doute que tous les Québécois voudront admirer dans le cours de l'été, le magnifique panorama qui caresse l'œil lors qu'on fait une petite excursion sur le fleuve St-Laurent entre le Pont de Québec et la Chute Montmorency. Un solide et élégant petit navire a inauguré hier soir ce genre d'excursion, et le succès de la soirée a dépassé l'attente des organisateurs. On a dû refuser des gens au quai lors du départ à 8 h.30. Plus de cent personnes sont partie du quai Chouinard à bord du St-Laurent Trader, et se sont rendues d'abord au Pont de Québec pour aller ensuite à la chute Montmorency et admirer le relief de son large ruban d'écume sous la lumière de puissants projecteurs. Les excursionnistes ont passé trois heures sur l'eau pour la modique somme de 50 cents. Il y aura de ces excursions deux ou trois fois par semaine durant tout l'été. Elles seront annoncées d'avance.

L'Action catholique, 21 juin

S. S. L'ILE D'ORLEANS

EXCURSION

AUX CHUTES MONTMORENCY

DIMANCHE SOIR 6 AOUT

A.-J. LEBLANC ET SES MELODISTES.
Orchestre le plus populaire à Québec.

PRIX 50c.

DEPART MARCHE CHAMPLAIN, A 7.45 P. M.
RETOUR A 11.00 P. M.

Au cas de pluie, excursion remise à mardi le 8 août.

LA TRAVERSE de L'ILE D'ORLEANS Ltée
Tél. : 2-3782—4-0606. 59 Sous-le-Fort, Qué.

Le Soleil, 5 août

EXCURSION A BERTHIER-EN-BAS

par le "S. S. ST-LAURENT-TRADER"

LUNDI, 4 SEPTEMBRE

Départ de Québec 9 heures A. M. Retour, départ de Berthier 6 heures P. M.
Quai voisin Traverse Lévis

$1.00 PRIX ALLER et RETOUR $1.00

Enfants accompagnés, en bas de 12 ans, gratis.—Billets au bateau.—Orchestre à bord.

Le Soleil, 2 septembre

Le pont de glace est déjà solide

Des piétons ont effectué, pour la première fois hier, la traversée d'une rive à l'autre sur le pont de glace de l'Ile d'Orléans. La glace avait un pied d'épaisseur au milieu du chenal. Au cours de la journée les balises seront mises en place et au moment de la marée basse les voitures pourront circuler librement sur le pont. La circulation sera difficile pendant quelques jours auprès des rives lors de la marée haute, car l'eau recouvre un peu le chemin. Le «SS. Ile d'Orléans» effectuera probablement sa dernière traversée cet après-midi.

L'Action catholique, 16 décembre

[1934]

Le Soleil, 19 mai

L'Action catholique, 21 mai

Ile d'Orléans, six traversées de chaque côté, depuis 6h.45a.m. jusqu'à 6 h.30 p.m. Traversées additionnelles le samedi et le dimanche. Tarif, aller et retour : automobile, $1.50 ; passagers $0.40

Le Canada, 11 juillet

L'Action catholique, 7 novembre

La tempête s'abat sur le district de Québec

Une violente bourrasque du nord-est frappe Québec et la région et cause des dégâts en plusieurs endroits – Les services publics sont désorganisé et la lumière manque au Château Frontenac et au Palais Montcalm – Un brise-glace accompagne un traversier – Du travail pour les chômeurs

Dans le port de Québec, les traversiers de l'Ile d'Orléans et de la Cie de la Traverse de Lévis ont eu des difficultés et le brise-glace «Saurel» a dû, à deux reprises, se porter à la rescousse des navires entrainés par les glaces. Le «Saurel» a dû accompagner le traversier de l'Ile d'Orléans jusqu'à l'Ile et le ramener ensuite à Québec. Les glaces sont déjà épaisses et le vent ajoutait aux difficultés que les marins avaient à vaincre. Dès que le pont de glace sera suffisamment solide pour supporter chevaux et voitures, le traversier de l'Ile abandonnera sont service pour l'hiver.

Le Soleil, 20 décembre

Service interrompu

Le traversier qui fait le service entre Québec et l'Ile d'Orléans fera son dernier voyage aujourd'hui. Le pont de glace est maintenant pris très solidement entre l'île et la terre ferme.

Le Soleil, 31 décembre

[1935]

Sur la colline

Le premier ministre Taschereau vient de présenter un projet de loi pour ratifier certains contrats se rapportant au service de traversier entre Québec et l'Ile d'Orléans. Il s'agit de nouvelles conventions nécessitées par la construction du pont de l'Ile.

Le Soleil, 20 février

CHAPITRE 7

Loi concernant le service de traversier entre l'Ile d'Orléans et la cité de Québec

(*Sanctionnée le 18 mai 1935*)

Préambule.

ATTENDU qu'en vertu d'un contrat passé le 16 janvier, 1925, entre la municipalité du comté de Montmorency No 2 et La Traverse de l'Ile d'Orléans, Limitée, celle-ci s'est engagée, aux conditions prévues dans ce contrat, à maintenir un service régulier de traversier entre l'Ile d'Orléans et la cité de Québec, jusqu'au 1er janvier, 1945;

Attendu que ledit contrat a été ratifié par la loi 15 George V, chapitre 150, et qu'il est encore en vigueur;

Attendu qu'en vertu de la loi 15 George V, chapitre 5, le lieutenant-gouverneur en conseil a été autorisé à accorder chaque année pendant vingt ans, un subside de quatre mille dollars à la corporation de la municipalité du comté de Montmorency No 2, afin d'aider à l'établissement et au maintien du service régulier de traversier mentionné ci-dessus, et que ce subside a été attribué par le lieutenant-gouverneur en conseil en vertu d'un décret portant le No 564, en date du 24 avril, 1925;

Attendu que le gouvernement de cette province a entrepris la construction d'un pont au-dessus du chenal nord du fleuve Saint-Laurent, entre l'Ile d'Orléans et la côte de Beaupré, et que l'usage dudit pont aura pour effet de rendre l'exploitation du service régulier de traversier entre cette île et la cité de Québec plus onéreuse pour la compagnie qui est tenue d'effectuer ce service jusqu'au 1er janvier, 1945;

Attendu que la continuation d'un tel service est justifié, nonobstant la construction du pont susdit et qu'à cette fin, les parties au contrat du 16 janvier, 1925, ont

41

passé un nouveau contrat le 18 décembre, 1934, modifiant le contrat originaire, en vue de rendre moins onéreuses les obligations y assumées par la compagnie, la Traverse de l'Ile d'Orléans, Limitée;

Attendu qu'il convient que la Législature de cette province ratifie et valide le contrat susdit du 18 décembre, 1934, afin de donner effet aux modifications ainsi apportées au contrat originaire déjà validé par la Législature; ledit contrat du 18 décembre, 1934, ne devant toutefois entrer en vigueur ni avoir effet qu'à la mise en service du pont ci-dessus mentionné;

A ces causes, Sa Majesté, de l'avis et du consentement du Conseil législatif et de l'Assemblée législative de Québec, décrète ce qui suit:

Contrat modifié.

1. Sous la réserve des dispositions de l'alinéa suivant du présent article, le contrat intervenu entre la municipalité du comté de Montmorency No 2 et La Traverse de l'Ile d'Orléans, Limitée, le 18 décembre, 1934, (reproduit comme cédule de la présente loi), modifiant le contrat originairement passé entre les mêmes parties le 16 janvier, 1925, et ratifié par la loi 15 George V, chapitre 150, est, par la présente loi, ratifié, confirmé et déclaré valide à toutes fins légales, en y retranchant les mots "y compris le capital payé de la compagnie", et ledit contrat originaire, tel qu'ainsi modifié, remplacera le contrat originaire, et lui sera substitué à toutes fins et intentions.

Entrée en vigueur du contrat modifié.

Ledit contrat du 18 décembre, 1934, n'aura vigueur et effet qu'à compter de la date de la mise en service du pont sur le chenal nord du fleuve Saint-Laurent, entre l'Ile d'Orléans et la côté de Beaupré.

Entrée en vigueur.

2. La présente loi entrera en vigueur le jour de sa sanction.

CÉDULE

L'an mil neuf cent trente-quatre, le dix-huitième jour du mois de décembre.

Devant Claude Taschereau, notaire public pour la province de Québec, pratiquant à Québec:

ONT COMPARU:

La Municipalité du Comté de Montmorency No 2, (Ile d'Orléans), corporation légale ici représentée Par M. J.-P. Blais, le préfet, dûment autorisé à

l'effet des présentes en vertu d'une résolution passée à une assemblée des membres du conseil de comté, tenue le douzième jour du mois de décembre mil neuf cent trente-quatre; copie certifié de laquelle résolution a été annexée à la minute des présentes, après avoir été signée par les parties et le notaire soussigné, pour identification, partie d'une part,

Ci-après nommée la Municipalité,

ET

LA TRAVERSE DE L'ILE D'ORLÉANS, LIMITÉE, corps politique et incorporé ayant sa principale place d'affaires à Québec, ici représentée par M. l'abbé Joseph Paradis, son secrétaire, dûment autorisé à l'effet des présentes en vertu d'une résolution adoptée à une assemblée des directeurs, tenue le quatorzième jour du mois de décembre mil neuf cent trente-quatre; copie certifiée de laquelle résolution a été annexée à la minute des présentes, après avoir été signée par les parties et le notaire soussigné, pour identification, partie d'autre part,

Ci-après nommée la Compagnie.

LESQUELLES parties ont fait entre elles les déclarations et conventions suivantes, savoir:

Attendu qu'aux termes d'un contrat passé devant Claude Taschereau, notaire, le seize janvier mil neuf cent vingt-cinq, les parties ont fait certaines conventions relatives à l'opération d'un service de traversier entre l'Ile d'Orléans et la cité de Québec;

Attendu que, par suite de la construction que le gouvernement de la province de Québec poursuit actuellement d'un pont reliant l'Ile d'Orléans et la côte nord du fleuve Saint-Laurent, les conditions imposées à la compagnie par le contrat précité sont devenues trop onéreuses et que les parties désirent les modifier de la manière ci-après mentionnée.

EN CONSÉQUENCE, les présentes font foi que le contrat ci-dessus est modifié de la manière suivante, savoir:

1° La clause (*a*) du deuxième paragraphe de ce contrat est remplacée par la suivante:

"A opérer un bateau de dimensions suffisantes pour "accommoder convenablement le public en temps nor- "mal, dans le cas où les circonstances forceraient la Com- "pagnie, par suite du défaut de trafic raisonnable, à ne

Jean-Claude Dionne - Les traversiers à l'Île d'Orléans (1854-1947)

"plus maintenir un bateau de l'importance et du ton-"nage de celui qu'elle a actuellement en opérations."

2° La clause (*b*) du deuxième paragraphe de ce contrat est remplacée par la suivante:

"A garder un tel bateau jusqu'au premier janvier "mil neuf cent quarante-cinq, date de l'expiration du "contrat, et à le tenir en opérations aussi longtemps que "le justifieront les besoins d'un trafic normal, sans que la "situation financière de la compagnie en soit affectée."

3° La clause (*h*) du deuxième paragraphe de ce contrat est remplacée par la suivante:

"A faire assurer le bateau pour garantir le paiement "des obligations.

"A ne pas déclarer de dividende sur le capital actions "de la Compagnie, pendant l'existence du contrat, si ce "dividende a pour effet de réduire le surplus de l'actif "sur le passif, y compris le capital payé de la Compagnie "à une somme inférieure à cinquante-quatre mille ($54,-"000.00) dollars."

4° Il est convenu par les parties aux présentes qu'elles demanderont conjointement à la Législature de Québec une loi ratifiant et confirmant le présent contrat, ainsi que le règlement exposé dans la cédule annexée, la Compagnie s'engageant, par les présentes, à payer tous les honoraires, y compris les frais de publication et d'impression nécessaire à l'adoption d'une loi à cet effet.

Fait et passé à Québec, les jour et an susdits, sous le numéro quatre mille sept cent soixante-deux des minutes du notaire soussigné.

En foi de quoi, les parties ont signé avec ledit notaire, après lecture faite.

(*Signé*): La Municipalité du Comté de Montmorency No 2,

Par J.-P. Blais, *préfet.*

La Traverse de l'Ile d'Orléans, Limitée,

Par Joseph Paradis, *ptre.*

Claude Taschereau, N.P.

Vraie copie de la minute demeurée de record en mon étude.

Claude Taschereau, N. P.

Site Internet : Archiv-Histo.com

Jean-Claude Dionne - Les traversiers à l'Île d'Orléans (1854-1947)

PROVINCE DE QUÉBEC

COMTÉ DE MONTMORENCY No 2

RÉSOLUTION

Contrat entre l'Ile & La Traverse de l'Ile d'Orléans, Ltée

Attendu que les conditions sous lesquelles le contrat entre L'Ile et La Traverse de L'Ile ont été changées par la construction d'un pont.

Attendu qu'il est nécessaire de modifier ce contrat en vue de protéger la compagnie il est proposé par M. A. Paquet, maire de Saint-Jean, secondé par M. Alm. Blouin, maire de Sainte-Famille que les clauses A, B et H soient modifiées dans le sens suivant.

Pour la clause A.—A mettre en opération un bateau de dimensions suffisantes pour accommoder convenablement et confortablement le public en temps normal au cas où les circonstances forceraient La Cie, faute de trafic raisonnable à ne plus maintenir un bateau de l'importance et du tonnage du traversier actuellement en service.

Pour la clause B.—A garder un tel bateau jusqu'au 1er janvier, 1945, date de l'expiration du contrat, et à maintenir en opération tant et aussi longtemps que le justifieront les besoins d'un trafic normal sans mettre en danger la situation financière de la Compagnie.

Pour la clause H.—A ne pas déclarer de dividende sur le capital actions de la Cie, pendant l'existence du présent contrat, si ce dividende a pour effet de réduire le surplus de l'actif sur le passif à une somme inférieure à $54,000.00.

Que M. le Préfet soit autorisé à mettre cette résolution en effet, i.e. à signer lesdites modifications au nom du comté.

De plus le Conseil de Comté sur proposition de M. A. Paquet, demande que la Cie, au cas où elle réaliserait une somme par vente de bateau, dépose cette somme en banque comme garantie au Conseil de Comté.

Adoptée.

JOSEPH-PRUDENT BLAIS.
JOSEPH AUBIN, secrétaire.

Vraie copie des minutes passées le 12 décembre 1934.

(*Signé*) J.-P. BLAIS, préfet.

Site Internet : Archiv-Histo.com

Ceci est la résolution passée par la municipalité du Comté de Montmorency No 2, à laquelle il est référé dans le contrat ci-annexé, entre cette dernière et La Traverse de l'Ile d'Orléans, Limitée, exécuté devant Claude Taschereau, le notaire soussigné, le dix-huitième jour du mois de décembre mil neuf cent trente-quatre.

(*Signé*) J.-P. Blais, *préfet.*
Joseph Paradis, *ptre.*
Claude Taschereau, N.P.

Vraie copie de la minute demeurée de record en mon étude.

Claude Taschereau, N.P.

La Traverse de L'Ile d'Orléans, Ltée

Extrait des minutes de l'assemblée du Bureau de Direction de cette compagnie, tenue le quatorze décembre mil neuf cent trente-quatre.

Il est proposé par M. Joseph Emond et secondé par M. Napoléon Gagnon, que le projet de modification du contrat entre cette compagnie et la municipalité du comté de Montmorency No 2, tel que préparé par Mtre Claude Taschereau, notaire, et comportant les changements suivants, soit approuvé:

Modification à la clause A du 2ème paragraphe dudit contrat, le texte suivant:

"A mettre en opération un bateau de dimensions suffisantes, pour accommoder convenablement et confortablement le public en temps normal au cas où les circonstances forceraient la Compagnie, faute de trafic raisonnable à ne plus maintenir un bateau de l'importance et du tonnage du traversier actuellement en service."

Et comme modification à la clause B, le texte suivant:

"A garder un tel bateau jusqu'au premier janvier mil neuf cent quarante-cinq, date de l'expiration du contrat, et à le tenir en opération tant et aussi longtemps que le justifieront les besoins d'un trafic normal sans mettre en danger la situation financière de la Compagnie."

Enfin, comme modification à la clause H dudit paragraphe le texte suivant, le même de ladite clause, excepté le chiffre $125,000.00.

"A ne pas déclarer de dividende sur le capital actions de la Compagnie, pendant l'existence du présent contrat si ce dividende a pour effet de réduire le surplus de l'actif sur le passif à une somme inférieure à $54,000.00."

Et que le secrétaire de la Compagnie, M. l'abbé Joseph Paradis, ptre, soit autorisé à signer lesdites modifications au nom de la Compagnie par devant ledit notaire Claude Taschereau, et qu'une demande soit faite à la Législature pour obtenir la ratification des présentes modifications.

Vraie copie.

(*Signé*) Joseph Paradis, ptre,
secrétaire.

Ceci est la résolution passée par les directeurs de La Traverse de l'Ile d'Orléans, Limitée, à laquelle il est référé dans le contrat ci-annexé, entre cette dernière et La Municipalité du Comté de Montmorency No 2, exécuté devant Claude Taschereau, le notaire soussigné, le dix-huitième jour du mois de décembre mil neuf cent trente-quatre.

(*Signé*) Joseph Paradis, *ptre.*
J.-P. Blais, *préfet.*
Claude Taschereau, N.P.

Vraie copie de la minute demeurée de record en mon étude.

Claude Taschereau, N.P.

Le Soleil, 3 août

Le Soleil, 17 août

Le Soleil, 7 septembre

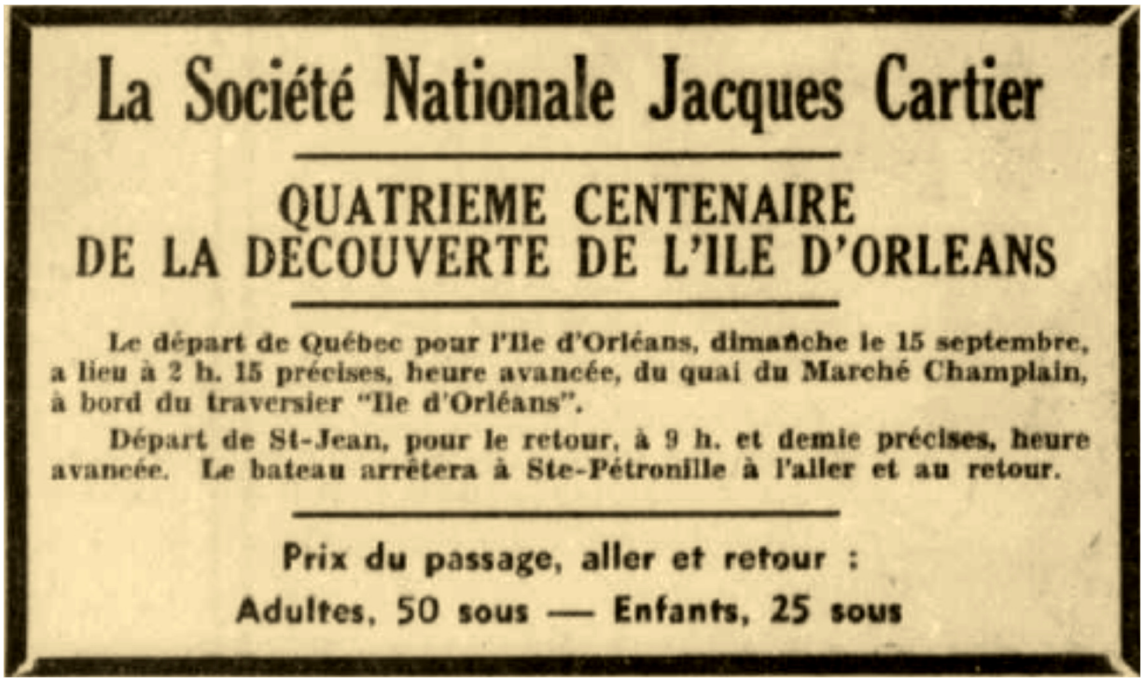

Le Soleil, 13 septembre

Le SS. «Ile d'Orléans» aux Trois-Rivières

On a appris que le SS. «Ile d'Orléans» serait prochainement vendu à la compagnie qui fait le service du transport entre les Trois-Rivières et Ste-Angèle. Ce solide traversier construit depuis quelques années seulement serait remplacer par le «St-Laurent Trader», actuellement affecté à la ligne de Québec-Ile d'Orléans et dont le service alterne avec le SS. «Ile d'Orléans». Le «Trader» ne va pas à Ste-Pétronille, mais continue à St-Laurent où il effectue régulièrement deux voyages par jour. Si l'on supprimait le SS. «Ile d'Orléans» comme il en est sérieusement question aujourd'hui, le «St-Laurent Trader» assumerait tout le transport de cette ligne et ferait quotidiennement des escales régulières à Ste-Pétronille avant de continuer à St-Laurent. La compagnie en serait venue à cette décision à la suite de la diminution des voyageurs qui résulte de l'ouverture du nouveau pont. On est d'avis que la compagnie pourrait suffire au trafic et remplir son contrat avec le ministère des Postes en utilisant un seul navire. On sait qu'en raison de sa coque, ce traversier peut aussi faire l'office de brise-glace, Il pourrait dont être placé avec grand avantage entre Trois-Rivières et Ste-Angèle où les champs de glace sont très nombreux durant l'hiver. On prévoit que cette transaction sera effectuée dans quelques jours.

Le Soleil, 24 septembre

Le SS. «Ile d'Orléans» demeurera en service.

Une lettre de M. Joseph-P. Blais, président de la compagnie de la Traverse de l'Ile d'Orléans et contresignée par M. l'Abbé Joseph Paradis, secrétaire, curé de Ste-Petronille, nous apprend qu'on n'a nullement l'intention de vendre le traversier de l'Ile d'Orléans. « Depuis l'ouverture du pont, le bateau a payé ses dépenses et nous a laissé un surplus de quelques milliers de piastres » mentionne cette lettre. « A l'heure actuelle, nous transportons encore des camions chargés de charbon et autres voitures, trafic qui ne pourrait faire d'aucune façon le «St-Laurent Trader».

Le Soleil, 29 septembre

[1936]

Le Loyer de la traverse est réduit

Le comité administratif décide de réduire le loyer que la Compagnie de la Traverse de l'Ile d'Orléans paye à la ville chaque année

Le comité administratif a décidé de réduire le loyer que la compagnie de la Traverse de l'Ile d'Orléans paie chaque année à la cité de Québec pour l'usage du ponton de la basse-ville et la compagnie paiera $1600 cette année et $1500 par année additionnelle au lieu de $1750 comme elle s'y était engagée par une lettre de son président, l'abbé Paradis lorsque la ville a acheté le ponton Chevalier. La compagnie, dont M. Delphé Maranda, est le vice-président, favorisait cet achat et elle s'était engagée à payer un loyer de $1750 à la cité. Les conditions sont changées depuis, par suite de la construction du pont de l'Ile d'Orléans, et M. L'abbé Paradis est revenu à la charge au comité administratif hier après-midi pour obtenir une réduction.

M. l'abbé Paradis a expliqué aux échevins que le trafic a diminué dans la proportion de 6o pour cent depuis l'ouverture du pont et il a déclaré que la compagnie de la Traverse de l'Ile (suite à la page 13, 3e col.) d'Orléans aura un déficit de $10,000 cette année. Le président de la compagnie a même déclaré que si la ville ne diminue pas son loyer, le Cie verra à trouver un accostage meilleur marché parce qu'il lui reste encore 9 ans pour terminer son contrat avec les municipalités de l'ile. L'intéressantes passes d'armes ont eu lieu au sujet du ponton. Le maire a demandé au curé Paradis pourquoi la cité avait payé $36 000 pour un ponton qui aurait été offert à meilleur marché à une compagnie avant que la ville en fasse l'acquisition. «Pourquoi parler de cela?» de répondre l'abbé Paradis au milieu de l'hilarité générale.

L'échevin Gosselin fit alors produire la lettre de l'abbé Paradis offrant $1750 de loyer si la ville achetait le ponton Chevalier et M. Gosselin rappela que M. Delphé Maranda était intéressé dans la construction du ponton avec M. Chevalier. «Si je ne me trompe pas, de dire l'échevin de St-Roch, M. Maranda est également intéressé dans la compagnie de traverse de l'ile d'Orléans. - «Oui c'est notre vice-président» d'admettre M. l'abbé Paradis.

Après une courte discussion, le comité, malgré l'opposition des échevins Gosselin et Poulin, a accepté de réduire le loyer de $150 cette année et de $250 l'an prochain. Le maire était favorable à cet arrangement, de même que les échevins Trépanier, Morin et Dinan. L'échevin Noreau qui arrivait à ce moment, refusa de voter parce qu'il n'avait pas entendu la discussion.

Le Soleil, 9 janvier

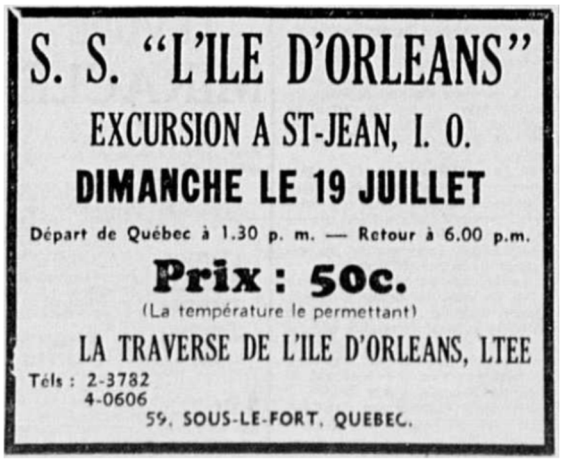

L'Action catholique, 18 juillet

L'Action catholique, 1 août

Le «SS, Ile d'Orléans» en réparation

Le traversier qui fait le service entre Québec et l'Ile d'Orléans est aux chantiers Morton depuis hier. Il y restera jusqu'à demain après-midi. L'on nous a rapporté que le navire subissait quelques petites réparations dont l'ajustement d'une partie du gouvernail. C'est surtout cette dernière défectuosité qui a décidé les propriétaires à envoyer le navire aux chantiers maritimes de Lauzon. D'ici à ce qu'il soit complètement réparé, le «St-Laurent Trader» fera le service.

Le Soleil, 13 août

L'Action catholique, 22 août

Le «St-Laurent Trader » est vendu, en 1936, à Albert Chouinard de St-Jean-Port-Joli. Réf. Johanne Coulombe, 2004, Les bateaux des Coulombe, p.26.

[1937]

L'Ile d'Orléans

Le traversier de l`«Ile d'Orléans» reprendra son service régulier entre Québec et l'Ile, le 23 avril. Telle est la décision qui fut prise à une récente assemblée des actionnaires de la compagnie. Ceux-ci nièrent la rumeur qui circula pendant un certain temps dans les milieux maritimes, à l'effet que le traversier actuel serait vendu et qu'un autre serait acheté par la compagnie. Le traversier servira de vedette, ce printemps, aux vaisseaux de la Cunard White Star, comme par le passé.

L'Action Catholique, 10 avril

Le Soleil, 23 juin

Le Soleil, 26 juin

L'Action catholique, 31 juillet ; 7 août

L'Action catholique, 5 août

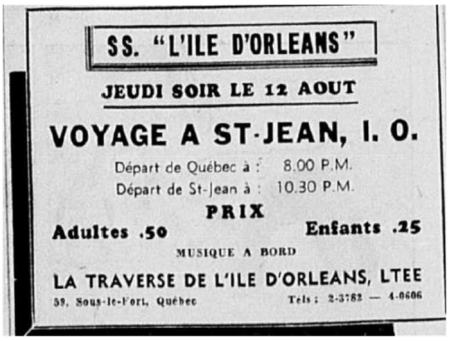

L'Action catholique, 11 août

L'Action catholique, 18 août

L'«Ile D'Orléans a terminé sa saison

Le traversier Ile d'Orléans, qui a fait la navette entre l'Ile et Québec et a, en outre fait plusieurs pèlerinages à Ste-Anne de Beaupré, ainsi que ses excursions au clair de la lune, a connu cette année sa meilleure saison depuis 1935, date de l'ouverture du pont de l'Ile, a dit à notre représentant M. Omer Gagnon, gérant de la compagnie. Le vaisseau a maintenant cessé de naviguer depuis vendredi. Dans le courant de la saison, il a transporté 35,000 à 40,000 voyageurs ou touristes, soit de l'Ile à Québec ou vice versa, soit dans les pèlerinages ou les excursions.

Il a, à bord, une dizaine d'hommes d'équipage que commande le capitaine Émile Fortin.

Le Soleil, 27 novembre

[1938]

Le vapeur «Ile d'Orléans»

Le Soleil, 28 juillet

Le Soleil, 30 juillet, p.22

Des pèlerins

Les paroisses de Sillery et de Notre-Dame-de-la-Garde accompliront leur pèlerinage annuel au sanctuaire de Ste-Anne-de-Beaupré demain. Les nombreux pèlerins feront le trajet à bord du traversier «Ile d'Orléans». Le départ s'effectuera à 6 heures du matin et le retour aura lieu à midi.

L'Action catholique, 30 juillet

De nombreux pèlerins à Sainte-Anne

Plus de 18,000 fidèles se rendent à Ste-Anne de Beaupré, et la majorité vont recevoir la sainte communion.

Détachements

… Les pèlerins de Sillery et de Notre-Dame de la Garde ont fait le trajet à bord du traversier Ile d'Orléans, sous la direction de MM. Les abbés Maurice Tessier et Eugène Delisle, curés des deux paroisses. Le regroupement de Loretteville était dirigé par M. l'abbé Wilfrid Caron et c'est M. l'abbé Léonidas Lachance qui accompagnait celui de Saint-Raymond.

Le Soleil, 1 août

Le Soleil, 6 août

Le Soleil, 31 août

L'Action catholique, 3 septembre

[1939]

Vente récente du traversier Ile - d'Orléans

Le traversier qui faisait le service entre Québec et l'Ile a été vendu hier à la Clarke Steamship Company – On avait annoncé la vente, mais prématurément

La compagnie de la Traverse de l'île d'Orléans a fait hier une importante transaction en vendant son traversier, l'«Ile d'Orléans», à M. Desmond Clarke, président de la Clarke Steamship Company, qui entend utiliser le navire à la Rivière-du-Loup afin de compléter le service actuel de traversée entre Rivière-du-Loup, Saint-Siméon et Tadoussac. La nouvelle de la transaction nous a été annoncée hier par le gérant de la Traverse de L'Ile d'Orléans, M. Gagnon, au moment où l'affaire venait d'être bâclée de façon définitive. La rumeur de la vente du navire avait circulé à plusieurs reprises mais le marché n'a été conclu qu'hier.

Le navire sera mis en service d'ici quelques semaines. Il nous a été impossible de savoir si la compagnie de la Traverse de l'Ile d'Orléans maintiendra son service au moyen d'un autre navire entre l'île et Québec. On sait que depuis la construction du pont reliant St-Grégoire à St-Pierre, les opérations du traversier avaient perdu beaucoup d'importance. Toutefois, le navire servait à de nombreuses excursions durant la belle saison de même qu'il était nolisé par la ligne Cunard-White Star pour le transport des passagers s'embarquant à Québec à bord de ses paquebots partant pour l'Europe.

Le Soleil, 25 mars

Le St-Laurent Trader

Le «St-Laurent Trader» fera un nouveau service

Il remplacera le traversier «Ile d'Orléans», affecté au transport des voyageurs entre St-Siméon et Rivière-du-Loup

M. D.-A, Clarke

M. Desmond-A. Clarke, président de la Cie de Navigation Clarke, qui a acquis récemment la majorité des parts de la Cie de la Traverse de L'Ile d'Orléans, vient d'acheter, nous apprend-on, le «St-Laurent Trader», petit caboteur bien connu à Québec, qui est la propriété du capitaine Chouinard de L'Islet.

En devenant le principal actionnaire de la compagnie, M. Clarke devenait aussi l'un des copropriétaires du traversier «l'Ile d'Orléans». Il a donc décidé d'affecter ce navire à la traverse de la Rivière-du-Loup à St-Siméon pour y remplacer le «Rivière-du-Loup», devenu hors d'usage par l'âge. Nous avons déjà annoncé ce changement. Mais comme la charte de la compagnie de la Traverse de l'Ile d'Orléans l'oblige à maintenir un service de traversier entre Ste-Pétronille et Québec, et comme M. Clarke n'a sous la main aucun navire adapté

il a jeté les yeux sur le «St-Laurent Trader», du capitaine Chouinard.

Nous apprenons, par ailleurs, que le «St-Laurent Trader» a déjà assuré ce service il y a quelques années, alors que «l'Ile d'Orléans» était à subir des réparations au bassin de radoub. Le «St-Laurent trader» est aménagé de façon à transporter convenablement des passagers et du fret. Par contre, il ne peut pas transporter les autos.

L'Action catholique, 12 avril

Le service de traverse entre Québec et l'Ile d'Orléans sera fait par le «St-Laurent Trader» au cours de la prochaine saison, avons-nous appris hier. On sait que le traversier «Ile d'Orléans» a été vendu à M. Desmond Clarke.

Le Soleil, 13 avril

Le vapeur «Ile d'Orléans»

Le vapeur «Ile d'Orléans» entrera lundi prochain au chantier Davie, à Lauzon, afin de subir des réparations de quelques jours. Il restera d'abord à la porte de la cale sèche puis entrera lorsque les réparations en bas de la ligne de flottaison devront être faites.

Le Soleil, 15 avril

Le vapeur «Ile d'Orléans» qui vient d'être vendu est présentement à la porte du chantier Davie, à Lauzon, où il subit des réparations importantes en vue du nouveau service qu'il fera. Il en a pour environ deux mois à Lauzon.

Le Soleil, 22 avril

Aux chantiers Davie à Lauzon et Lévis

Le vapeur «Ile d'Orléans» est toujours à l'extérieur de la porte de la nouvelle cale-sèche de Lauzon où il subit des travaux de réparations importants. Il en aura probablement pour encore environ trois semaines après quoi il ira commencer son service pour ses nouveaux propriétaires.

Le Soleil, 20 mai

Vapeur «Père-Arnaud»

La traverse de l'Ile d'Orléans

Il est assez probable, avons-nous appris hier, que le navire «Père-Arnaud» sera affecté à la traverse de l'Ile d'Orléans en remplacement du S.S. Ile d'Orléans vendu à M. Desmond Clarke, président de la Clarke Steamship Co. Ce dernier navire serait affecté au service de Rivière-du-Loup, St-Siméon et Tadoussac. Il est actuellement en cale sèche et sera prêt à prendre son service à la fin du mois. Le navire qui est appelé à le remplacer dans le service de Québec-Ile d'Orléans, mesure 123 pieds de longueur et il est muni de cabines pour les passagers. Le commandant du «Père-Arnaud» est le capitaine L.-J. Giasson.

Le Soleil, 23 mai

Le vapeur «Père-Arnaud»

Le «Père-Arnaud» est choisi pour le service de l'Ile d'Orléans

La Cie de Navigation Clarke nous avise, ce matin, que c'est bien le «Père-Arnaud» qui servira de traversier entre Québec et l'Ile d'Orléans, cet été. Ce navire, qui appartient à la Cie des Messageries Maritimes du Nord, a été loué de nouveau par la Cie Clarke pour remplacer l'ancien traversier. C'est le capitaine Joseph Fortin qui commandera le navire. Celui-ci a été construit il y a environ sept ou huit ans et a été loué tous les ans, sauf pendant une année par la Cie Clarke.

Le «Père-Arnaud» a hiverné aux chantiers maritimes des Fillion, à St-Laurent de l'Ile d'Orléans, et arrivera à Québec, demain. Il entreprendra son service régulier dès le premier juin. On n'a pas encore décidé à quel quai le «Père-Arnaud» accostera pour effectuer son nouveau service.

L'Action catholique, 24 mai

Le bateau «Ile d'Orléans»

Le vapeur «Ile d'Orléans», qui depuis six semaines était en radoub à Lauzon, es parti vendredi après-midi à destination de la Rivière-du-Loup, où il assurera le service régulier entre cette ville, St-Siméon et la Malbaie. Le navire, au moment de son départ de Québec, a été salué par les sirènes des vaisseaux qui se trouvaient dans le port.

Le Devoir, 20 juin

Un service de yacht pour le bout de l'Ile

M. Charles Lesieur, gérant du Château Belair à Ste-Pétronille, demande à la Commission des transports, la permission d'organiser un service public entre Québec et le bout de l'Ile – De avantages

Une demande présentée par le gérant du Château Bel-Air, de Ste-Pétronille, à la Régie provinciale des Transport et Communications, afin d'établir un nouveau service de bateau entre l'Ile d'Orléans et Québec a été communiquée cet après-midi aux journalistes.

Depuis le 1er juin, le «Père-Arnaud» relie l'Île d'Orléans à Québec plusieurs fois par jour. M. Charles Lesieur, qui dirige maintenant l'hôtel du Bout de l'ile, le Château Bel-Air, voudrait qu'un yacht attaché à son hôtellerie puisse transporter les clients du Château Bel-Air et d'autres. Il semble que le nouveau service opèrerait à la façon des taxis, il ne ferait pas de voyages réguliers mais des courses sans horaires.

L'établissement d'un tel service contribuerait à la popularité du bout de l'ile d'Orléans dont le décor et la paix sont exceptionnels. Ste-Pétronille bénéficie d'un champ de golf. C'est un endroit de villégiature. Si le Château Bel-Air obtient de la Régie provinciale des Transport et Communications le privilège de promener ses clients en yacht sur le fleuve et les conduire à Québec, Ste-Pétronille pourrait bien devenir un endroit fréquenté par les touristes et les

Québécois.

Le «Père-Arnaud» fait son dernier voyage au début de la soirée. Un yacht, moins coûteux d'entretien et plus coquet, pourrait ramener après la soirée, les personnes qui iraient se reposer ou s'amuser au Château Bel-Air, visiter des amis à Ste-Pétronille.

Le permis demandé par M. Lesieur est d'un genre nouveau. Jusqu'ici personne n'avait pensé à établir un service de «Taxi d'eau». L'incendie du Manoir Saint-Castin a privé Québec d'une hôtellerie de campagne que le Château Bel-Air pourrait bien remplacer. L'intention du nouveau directeur de cet hôtel est en effet de recevoir les touristes, les sportifs et les voyageurs pendant toute l'année. Ste-Pétronille et l'Ile d'Orléans possèdent les espaces nécessaires à la pratique du ski et pourrait bien devenir un centre comme le lac Masson ou Ste-Agate dans les Laurentides, au nord de Montréal.

La Régie provinciale des Transport et Communications examinera la requête de M. Lesieur le 27 juin, lors de sa première séance publique à Québec Plusieurs autres demandes sont inscrites sur le rôle.

Le Soleil, 23 juin

Inauguration d'un navire à Rivière-du-Loup

Le nouveau traversier «Rivière-du-Loup» qui fera le service entre la rive sud et le rive nord du St -Laurent a été inauguré hier en présence de 150 invités

On a fait, à Rivière-du-Loup hier, l'inauguration d'un nouveau vapeur qui opérera le service entre Rivière-du-Loup, St-Siméon et Tadoussac au cours de la présente saison. De nombreuses invitations avaient été envoyées par la Cie de Traverse Rivière-du-Loup Ltée à cette occasion.

A 3 h 30 p.m., le nouveau traversier «Rivière-du-Loup» prenait à son bord les invités, au nombre d'environ 150, pour une promenade sur le fleuve. Une réception fut donnée à bord par les directeurs de la compagnie. Au nombre des invités, on remarquait : Son honneur le maire, M. le Dr A. Paradis et Mme Paradis, M. Desmond-A. Clarke, de Montréal, président de la Clarke Stemship Company, et Mme Clarke, M. J.-A. Brillant, de Rimouski, M. J.-F. Pouliot, député de Témiscouata aux Communes, et Mme Pouliot, M. Léon Casgrain, député de Rivière-du-Loup à l'assemblée législative, et Mme Casgrain, M. et Mme Léo Bérubé, M. et Mme C.-E. Dubé et autres. La réception était sous la présidence de M. L.-P. Lizotte, C.R., président de la compagnie.

Le nouveau traversier, qui faisait autrefois le service entre l'Ile d'Orléans et Québec, a été entièrement renové et c'est maintenant un navire de grand luxe. Il peut accomoder 45 automobiles et des autobus, il fera deux voyages par jour entre la rive sud et la rive nord. La traversée, qui se fait à un endroit très pittoresque, ne manque jamais d'attirer les nombreux touristes qui visitent notre province.

Le Soleil, 26 juin

[1946]

Charte — Abandon de

Canada, province de Québec, district de Québec.

La traverse de l'Ile d'Orléans Limitée donne par les présentes avis, en vertu de la Loi des Compagnies de Québec, qu'elle va présenter une requête au Procureur Général pour demander l'autorisation d'abandonner ses lettres patentes et leur annulation à une date qu'il déterminera.

Québec, le 5 juillet, 1946.

Le Président de la Traverse de L'Ile d'Orléans Limitée,

14825-o GASTON PRATTE.

La Gazette Officielle du Québec, 13 juillet 1946, p.1862

[1947]

Avis est donné qu'en vertu de la première partie de la Loi des compagnies de Québec, article 26, chapitre 276, Statuts Refondus de Québec, 1941, et sujet à la responsabilité décrétée par l'article 27 de ladite loi, il a plu au Procureur général d'accepter l'abandon de la charte de la compagnie "La Traverse de l'Ile d'Orléans Ltée", constituée en corporation par lettres patentes en date du 4 septembre 1924.

Avis est de plus donné qu'à compter du 31 octobre 1946, ladite compagnie a pris fin.

Daté au bureau du Procureur général, ce vingtième jour de mars 1947.

L'Assistant-procureur général,

L. DÉSILETS.

La Gazette Officielle du Québec, 29 mars 1947, (no 13), 1016